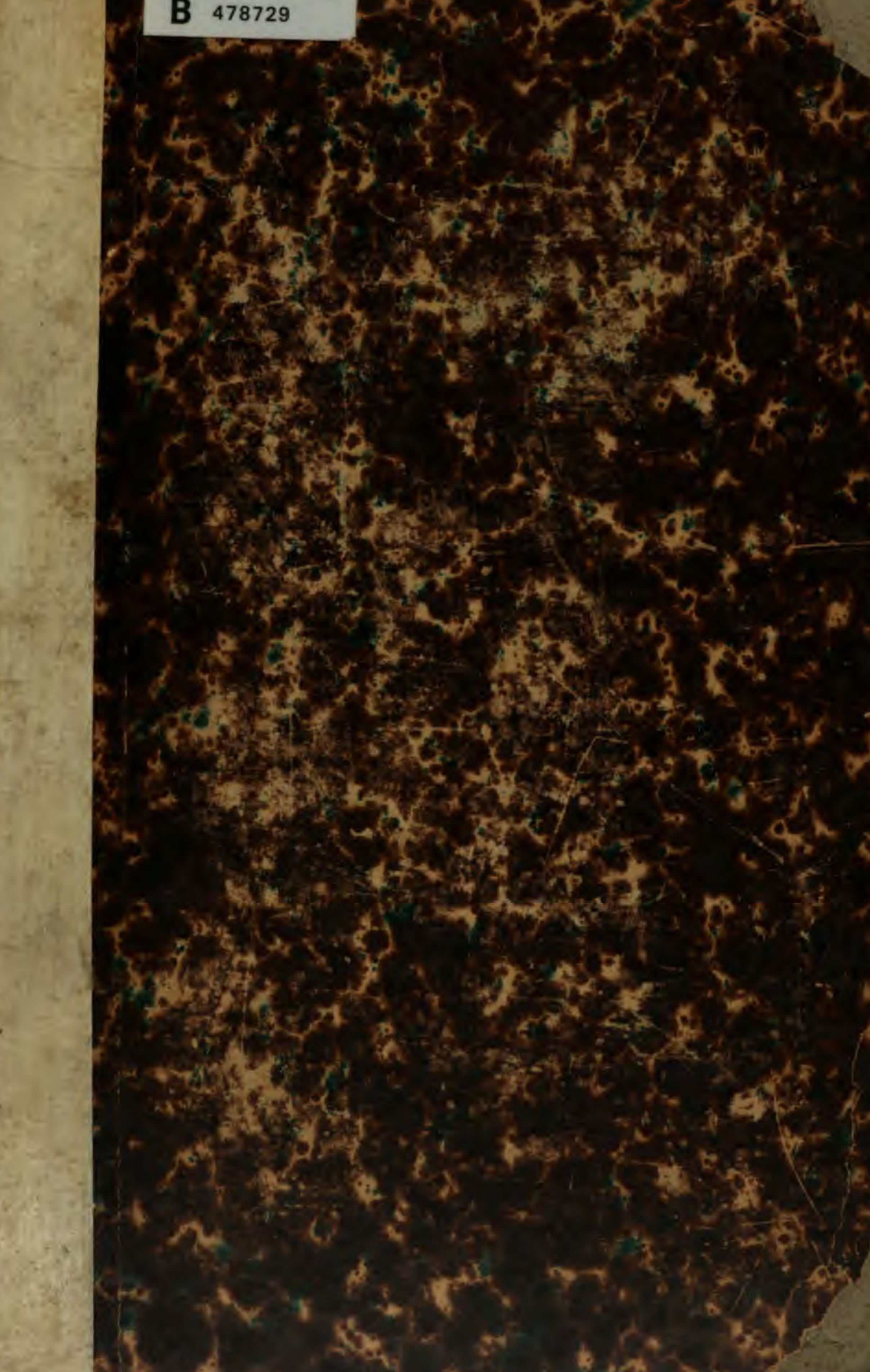
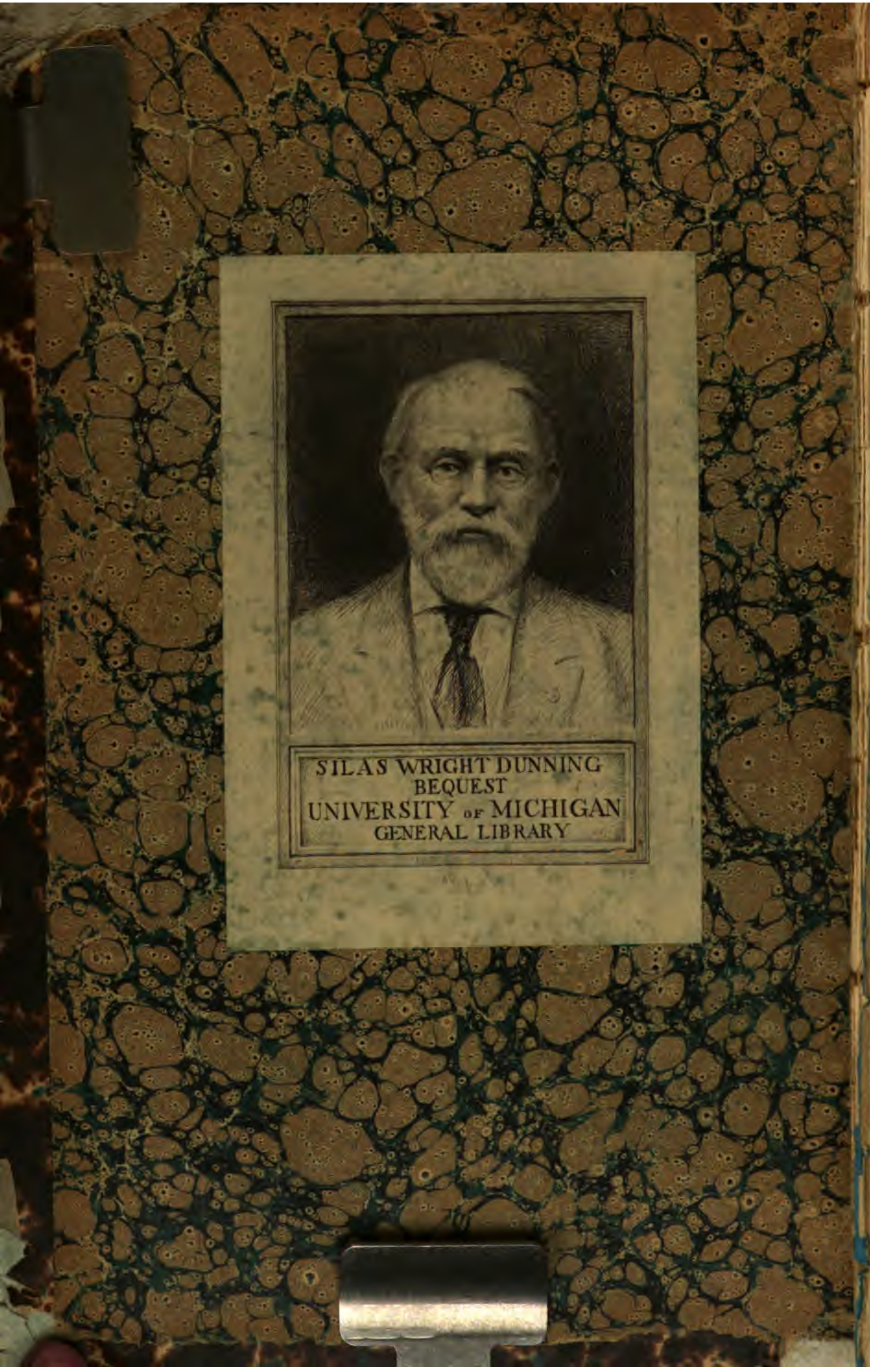
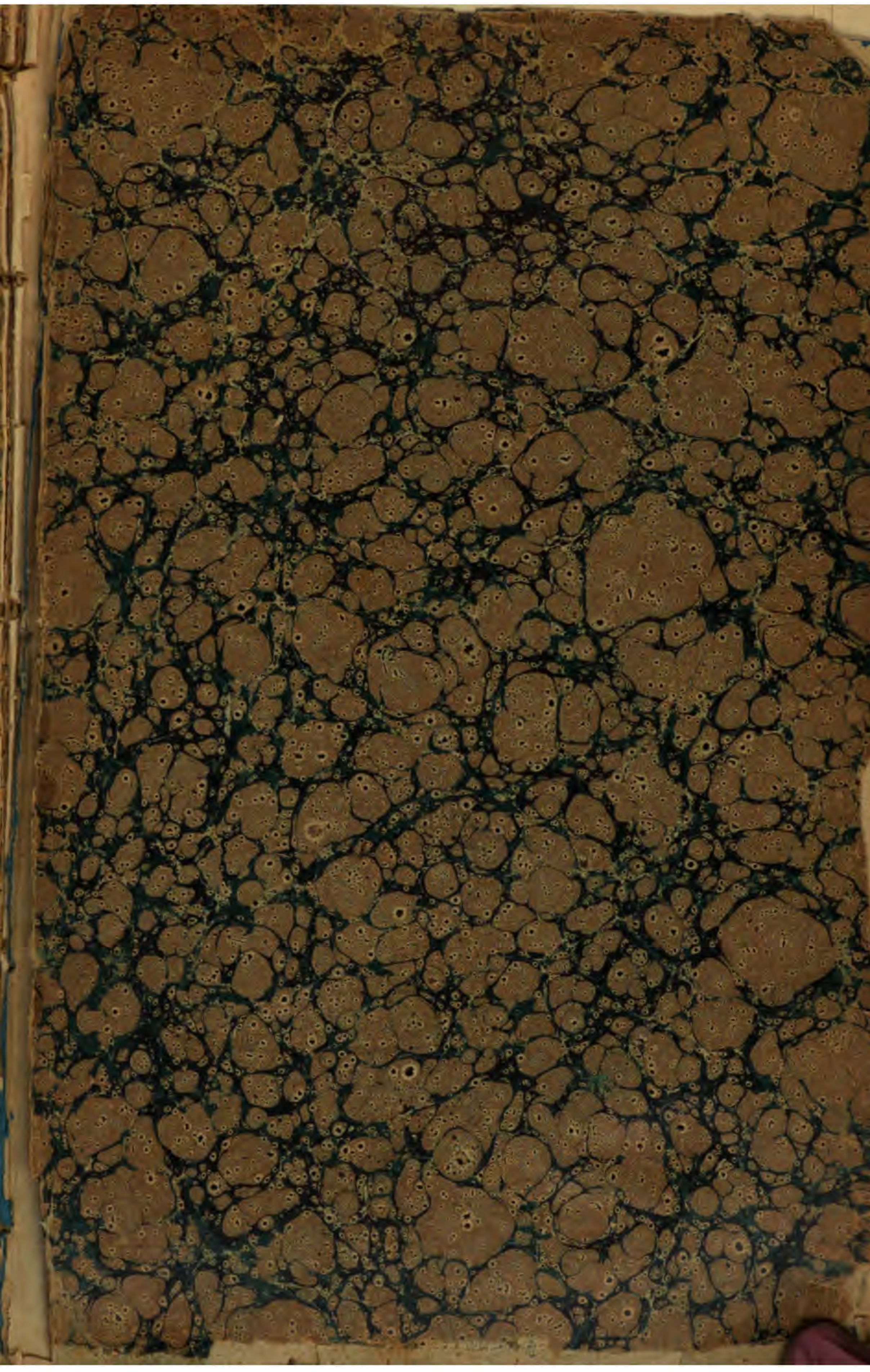
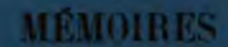



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME XXIV

HISTOIRE DE MARMOUTIER

Tome Ier

372 — 1104

TOURS

GUILLAND-VERGER
Rue Royale, 43.

GEORGET-JOUBERT
Rue Royale, 43.

M D CCC LXXIV



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME XXIV

HISTOIRE DE MARMOUTIER

Tome Ier

372 — 1104

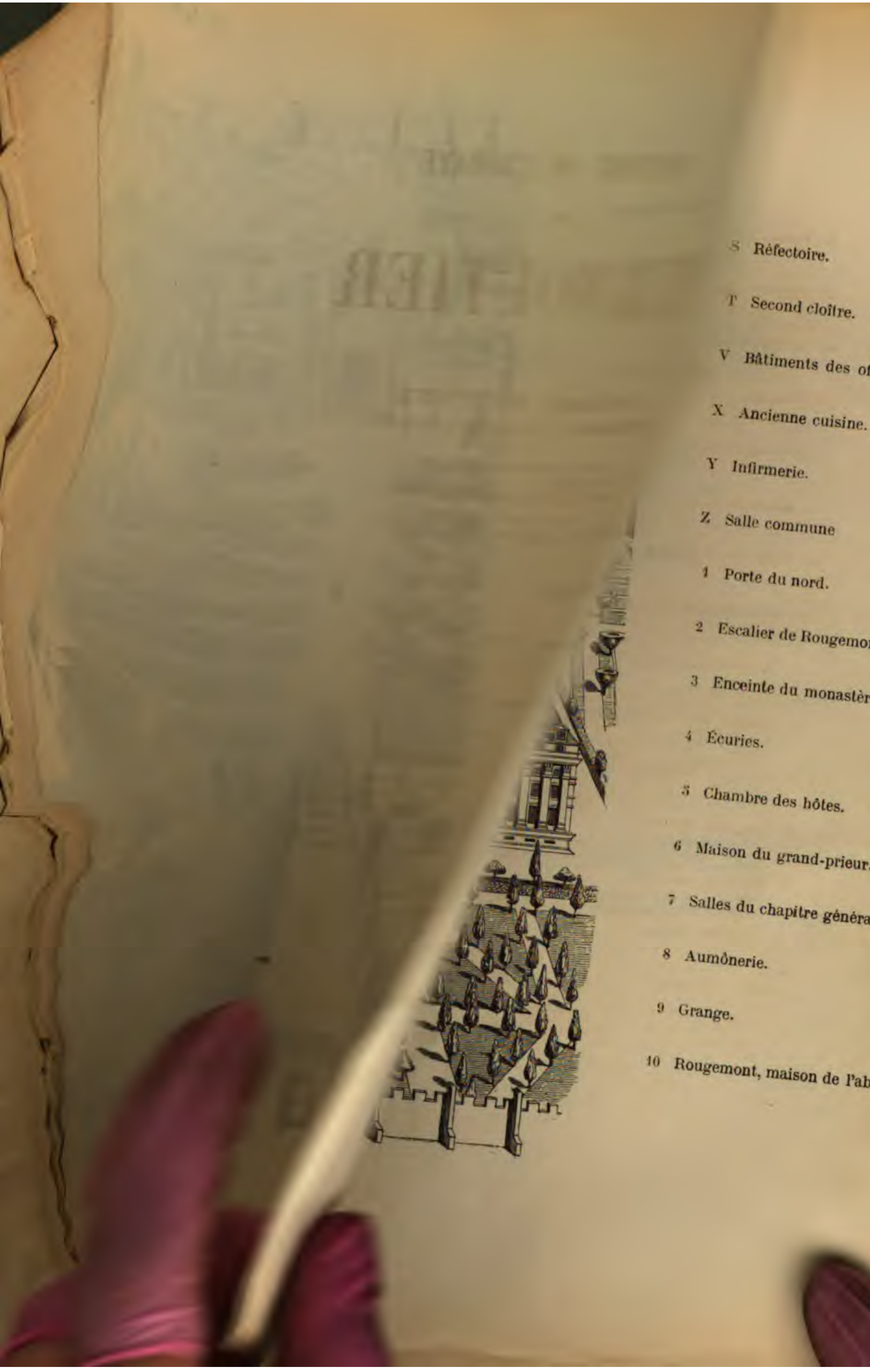
TOURS

GUILLAND-VERGER
Rue Royale, 43.

GEORGET-JOUBERT
Rue Royale, 13.

M D CCC LXXIV




S Réfectoire.

T Second cloître.

V Bâtiments des of

X Ancienne cuisine.

Y Infirmerie.

Z Salle commune

1 Porte du nord.

2 Escalier de Rougemon

3 Enceinte du monastèr

4 Écuries.

5 Chambre des hôtes.

6 Maison du grand-prieur.

7 Salles du chapitre généra

8 Aumônerie.

9 Grange.

10 Rougemont, maison de l'ab

A Portail de la Crosse.

B Première cour.

C Portail de la Mitre.

D Seconde cour.

E Porche de l'église.

F Basilique de Saint-Martin.

G Chapelle de N.-D.-du-Chevet.

H *Repos* de saint Martin.

I Chapelle Saint-Benoît.

L Chapelle des Sept-Dormants.

M Tour des cloches.

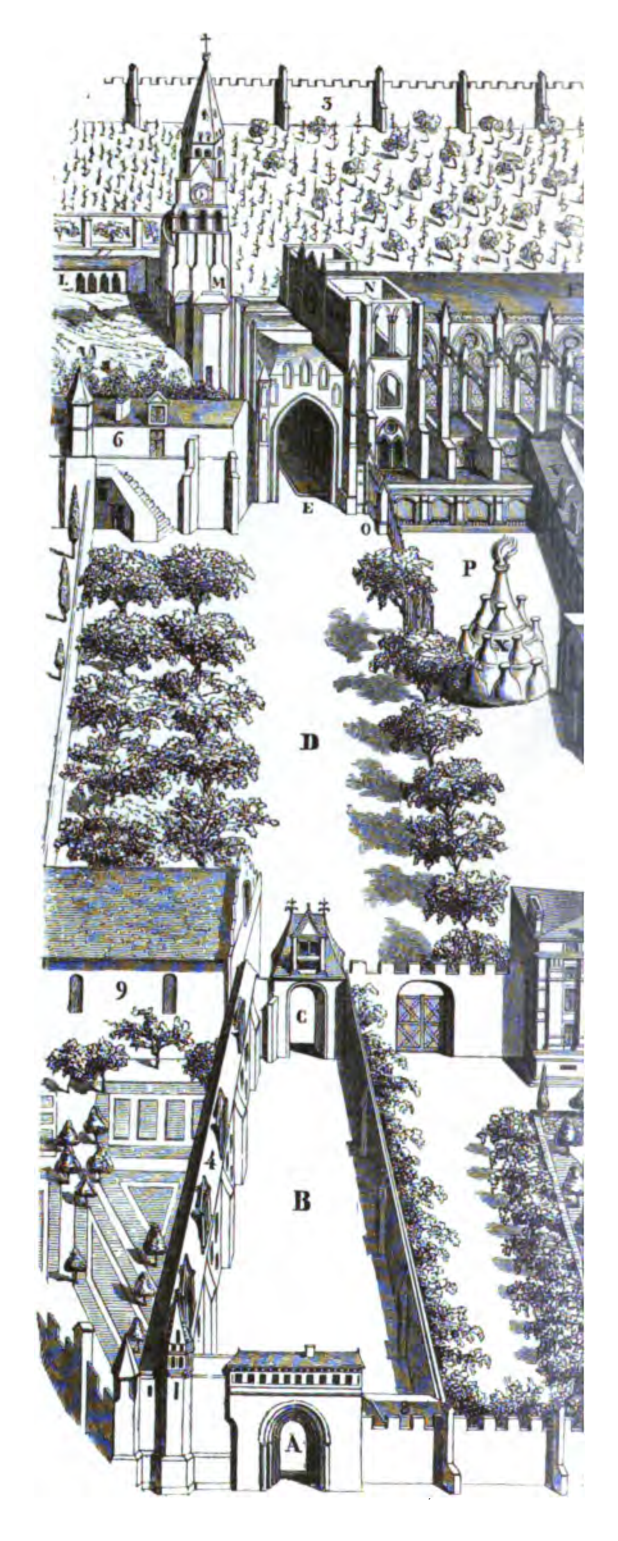
N Tours inachevées.

O Porte du couvent.

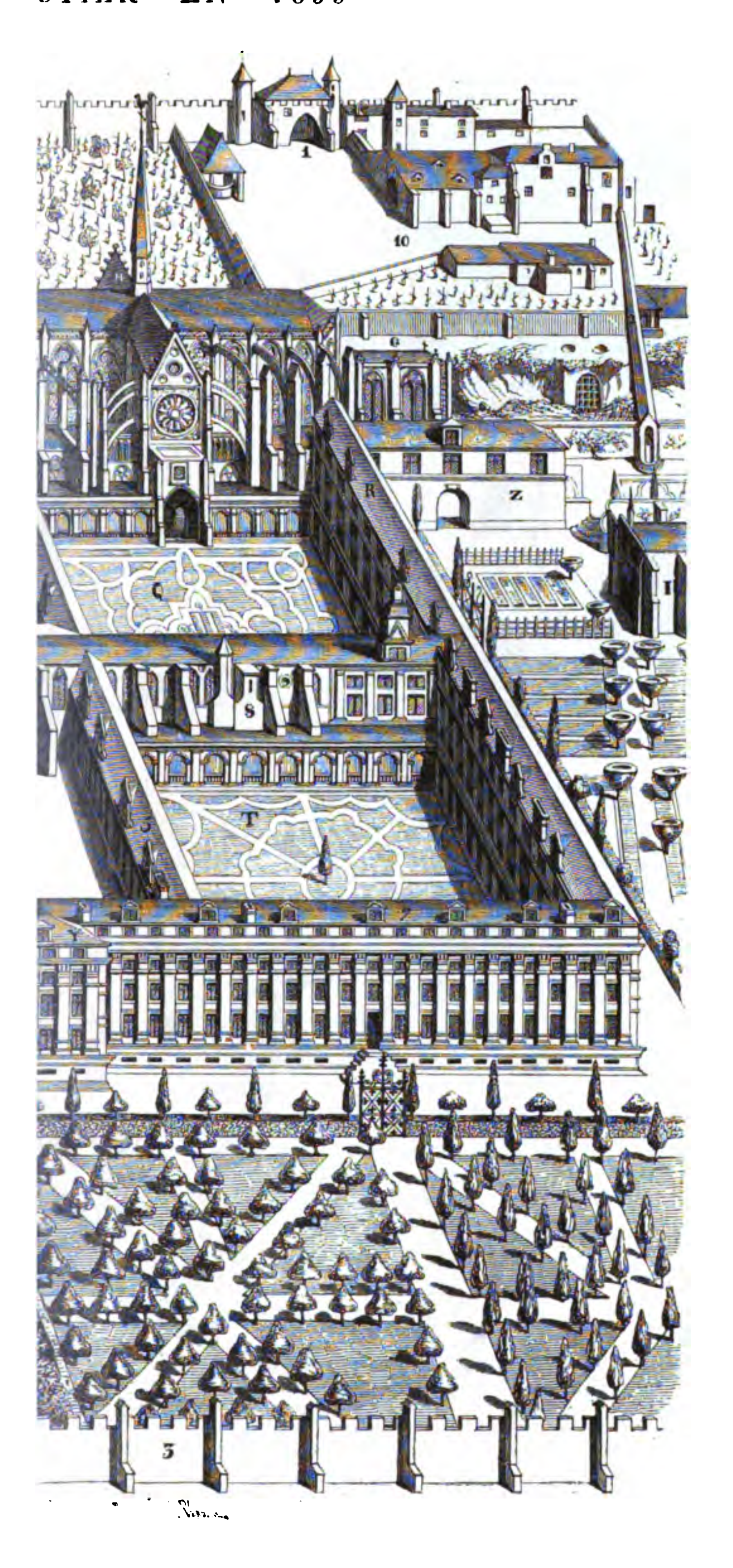
P Cour du couvent.

Q Premier cloître.

R Dortoir.



UTIER EN 1699



S Réfectoire.

T Second cloître.

V Bâtiments des officiers.

X Ancienne cuisine.

Y Infirmerie.

Z Salle commune

1 Porte du nord.

2 Escalier de Rougemont.

3 Enceinte du monastère.

4 Écuries.

5 Chambre des hôtes.

6 Maison du grand-prieur.

7 Salles du chapitre général.

8 Aumônerie.

9 Grange.

10 Rougemont, maison de l'abbé.



HISTOIRE DE L'ABBAYE

DE

MARMOUTIER

PAR

Dom Edmond MARTÈNE
Religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS ET ANNOTÉE

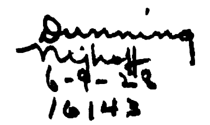
Par M. l'abbé C. CHEVALIER
Président de la Société archéologique
de Touraine

Tome Ier

372—1104

Animos facile in eamdem vestræ fraternitatis unanimitatem conflavit fragans ubique odor suavissimus famosissimæ sanctitatis.

S. Bernardi *Epistola ad abbatem et monachos Majoris Monasterii.*



PRÉFACE

L'abbaye de Marmoutier a été, surtout du XIᵉ au XIVᵉ siècle, une des plus grandes puissances ecclésiastiques de la France. L'immense popularité de son saint fondateur, la confiance extraordinaire que tout le monde chrétien avoit en l'illustre thaumaturge des Gaules, la réputation de sainteté de ses religieux, la sagesse et l'habileté des hommes, presque tous éminents, qui furent appelés à gouverner la maison de saint Martin, tout concourut à faire de Marmoutier un des foyers les plus actifs de l'action civilisatrice du christianisme en Occident. Marmoutier n'étoit pas seulement une pieuse retraite où les uns venoient chercher la sauvegarde de leur innocence contre les périls du monde, et les autres l'austère discipline de la pénitence après une vie agitée ; c'étoit encore une école où les moines, occupés de la transcription des manuscrits, conservoient les précieuses traditions de l'antiquité, et cultivoient avec succès les lettres, les sciences et les arts de leur temps ; c'étoit un lieu saint et respecté, où les princes et les seigneurs féodaux, d'une humeur trop souvent violente et emportée, recevoient des conseils de modération et de douceur, et apprenoient à faire céder la force au droit désarmé ; c'étoit aussi le siége d'une immense propriété territoriale, dont

l'influence temporelle s'ajoutoit à l'influence morale de l'Église, et faisoit du monastère une puissance doublement prépondérante.

On auroit peine à se représenter aujourd'hui la richesse de l'abbaye de Marmoutier au moyen âge. Déjà largement dotée par les rois de la première et de la seconde race, elle n'avoit fait que gagner sous la main libérale de Hugues-Capet et de ses ancêtres, qui avoient été honorés du titre d'abbés ; mais ce fut surtout à partir du rétablissement de la régularité, à la fin du x[e] siècle, qu'elle commença à prendre une extension rapide. En moins de deux siècles, elle avoit acquis par donation une multitude de possessions, principalement dans l'ouest, le nord-ouest et le centre de la France, Touraine, Poitou, Vendée, Bretagne, Anjou, Maine, Normandie, Picardie, Champagne, Ile-de-France, Perche, Orléanois, Blésois, Berry, etc., sans oublier l'Angleterre, où Guillaume le Conquérant avoit donné le signal des libéralités envers le monastère de saint Martin. De là le vieux dicton de nos pères :

De quel côté que le vent vente,
Marmoutier a cens et rente.

Sans vouloir faire ici une énumération fastidieuse, qu'il nous suffise de dire qu'après les désastres de l'invasion angloise, l'établissement du protestantisme en Angleterre, et les ravages des huguenots en France, Marmoutier possédoit encore 140 prieurés, dont relevoient 370 paroisses. D'après ces chiffres, on comprendra sans peine que l'abbé étoit un puissant personnage, et l'on ne s'étonnera point de le voir ménager la paix entre les princes, et servir d'otage dans les traités.

Cette énorme puissance territoriale ne se bornoit pas à jouer un rôle politique, elle remplissoit encore une bien meilleure mission. Tout prieuré devenoit un centre dont l'action bienfaisante s'étendoit à plus d'un objet. Les moi-

nes distribuoient une portion de leurs domaines à leurs serfs, moyennant des redevances assez légères, et amélioroient ainsi la situation des laboureurs, en les intéressant à la culture du sol; ils provoquoient les défrichements des bois et des terres incultes, bâtissoient des fermes, construisoient des moulins, créoient des bourgs et des paroisses, et, par l'esprit paroissial, élevoient peu à peu nos pères à l'esprit communal. En même temps ils affranchissoient les serfs et les coliberts de leurs terres, et d'hommes attachés à la glèbe et immeubles par destination, ils en faisoient des hommes libres et ne relevant que d'eux-mêmes; les plus intelligents de ces affranchis, initiés aux lettres et honorés du caractère sacerdotal, étoient placés comme curés ou chapelains dans les paroisses des prieurés, et montoient ainsi un degré de plus dans la hiérarchie sociale. Ceux-ci, à leur tour, rendoient de nouveaux services à la population à demi sauvage d'où ils sortoient; par l'enseignement et la pratique de l'Évangile, ils adoucissoient ces rudes natures, poliçoient les mœurs quasi barbares, et préparoient peu à peu à la France des générations plus heureuses et plus civilisées. Les arts trouvoient aussi leur compte à ce régime, si bien approprié à l'état social du moyen âge. De belles églises, enrichies d'ornements brodés, de vases sacrés, de manuscrits et de peintures, s'élevoient de toutes parts sur notre sol, pour l'honneur de ces temps dédaignés et pour l'admiration de la postérité.

Ainsi se dépensoient noblement les grands revenus des prieurés, pendant que les moines, sévères pour eux-mêmes, s'astreignoient aux rigides observances de la Règle de saint Benoît, et ne connoissoient presque pas de besoins. L'affranchissement de la servitude, l'émancipation des classes inférieures et l'amélioration graduelle de leur sort, le défrichement et la culture du sol, les travaux publics, la création des villages et des bourgs, les progrès de la civilisation et de la religion, l'étude des sciences et des lettres, le développement des beaux-arts, tel est, résumé en quel-

ques mots, le rôle important joué par l'abbaye de Marmoutier. Sans doute ce rôle fut commun à tous les monastères, tant qu'y fleurit la régularité; mais nous pouvons dire que notre abbaye, par l'étendue de ses possessions et par le nombre de ses prieurés, y a pris une part plus considérable que toute autre, et a contribué de la manière la plus large à ce défrichement matériel et moral de la France.

Une action si grande et si bienfaisante demandoit un historien qui fût à la hauteur de l'œuvre. Les sources du travail étoient abondantes et variées. Outre les six chroniques partielles (1) qui nous font connoître l'histoire du monastère à différentes époques, soit d'après les traditions, soit d'après les témoignages d'auteurs contemporains des faits, il y avoit une mine presque inépuisable de renseignements authentiques dans l'immense chartrier de l'abbaye, divisé en autant de cartulaires qu'il y avoit de provinces. Toute l'histoire de Marmoutier étoit là, dans les plus minutieux détails ; mais ce n'étoit pas un petit labeur de la faire sortir de cet amas de parchemins.

Trois écrivains, trois moines de Marmoutier, ont tenté ce travail (2).

Le premier est Gilles Robiet, qui vivoit dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Il étoit prieur des Sept-Dormants et avoit été commis par l'abbé « à la charge et garde du thrésor des chartes et notices de la maison de Mairemoustier, » comme il nous l'apprend lui-même dans un de ses livres. Il écrivit en françois une histoire de Marmoutier qui ne nous est point parvenue, et nous n'en connoissons que quelques extraits cités par Martène et quelques fragments traduits en latin par le grand-prieur Dom Jacques d'Huisseau

(1) André Salmon a publié ces six opuscules dans son *Recueil de Chroniques de Touraine*.

(2) Nous ne parlons pas de Dom Badier qui n'a guère donné qu'un abrégé des chroniques dans son ouvrage intitulé : « *La sainteté de l'état monastique, où l'on fait l'histoire de l'abbaye de Marmoutier et de l'église royale de Saint-Martin de Tours, depuis leur fondation jusqu'à notre temps.* » Tours, 1700.

dans son *Supplément à la chronique des abbés de Marmoutier*. Cette perte est peu regrettable, si nous en jugeons par un autre ouvrage de Robiet, intitulé: *De l'origine et antiquité de l'abbaye de Mairemoustier*, opuscule dépourvu de toute critique et rempli de fables puériles (1).

Dom Jérôme-Anselme le Michel, qui fit profession en 1621, s'occupa aussi de composer en latin une histoire de Marmoutier, dont le manuscrit, toujours inédit, est passé de la bibliothèque du monastère dans la bibliothèque municipale de Tours. Ce travail se compose de trois volumes in-folio; le premier comprend l'histoire des abbés depuis saint Martin jusqu'au cardinal de Joyeuse, en 1584; les deux suivants renferment l'histoire de la fondation des prieurés. C'est moins une histoire suivie, qu'un recueil d'extraits des chartes, classés chronologiquement et soudés par quelques phrases de transition.

Un ouvrage ainsi conçu ne pouvoit remplir les vues des supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, qui, parmi tant de monuments élevés à l'histoire et aux lettres, songeoient à élever un monument spécial en l'honneur de chaque abbaye. « Un autre travail, dit Dom Tassin, qui occupa longtemps grand nombre de religieux, fut l'histoire de chaque monastère en particulier. Ces histoires manuscrites conservées dans les abbayes, ont beaucoup servi à la composition des *Annales bénédictines* et du *Gallia christiana*. Le P. le Long de l'Oratoire ne les a pas oubliées dans sa *Bibliothèque historique de la France*. M. Fevret de Fontette y en a ajouté un grand nombre, et n'a pas encore tout donné. Ces savants, et Dom Mabillon avec eux, ont bien senti l'importance de ces histoires particulières faites sur les originaux. En effet, elles répandent la lumière sur le civil et l'ecclésiastique du royaume; elles enrichissent la géographie du moyen âge; elles font revivre quantité de lieux

(1) Ms. inédit de la bibliothèque municipale de Tours. — Voir à ce sujet nos *Origines de l'Église de Tours d'après l'histoire*, p. 544, t. XXI des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*.

qu'on ne connoissoit plus; la plupart des familles distinguées y trouvent de quoi conduire le fil de leurs généalogies ; enfin elles tirent de l'oubli une multitude de grands hommes et de faits édifiants (1). »

Ces avantages, qui devoient surtout se rencontrer dans une histoire de Marmoutier, à cause de l'étendue du rayon dans lequel s'est exercée l'action du monastère, faisoient désirer que ce travail fût confié à un homme parfaitement préparé à toutes les difficultés de son sujet. Cet homme fut Dom Martène, un des écrivains les plus savants de l'illustre congrégation de Saint-Maur. Sa vaste érudition, ses immenses lectures, sa connoissance approfondie de la diplomatique, le rendoient éminemment propre à cette œuvre ardue. Il fit le dépouillement complet du chartrier de Marmoutier, copia intégralement les pièces les plus importantes, et grâce à ces riches matériaux, composa, en 2 volumes in-folio, l'*Histoire de l'abbaye de Marmoutier avec les preuves*. Mabillon, à qui il la soumit, s'étonnoit que Martène eût « fait un si grand travail en si peu de temps; » toutefois le docte bénédictin lui demandoit, par une lettre du 16 novembre 1707, de réduire son ouvrage « à ce qui est de plus essentiel, mais sans gâter, disoit-il, ce que vous avez fait, parce qu'il est bon d'avoir les choses détaillées; cela sert dans l'occasion (2). »

L'*Histoire de Marmoutier* présente, en effet, quelques longueurs, et l'auteur, abondant sur certains sujets en détails peu intéressants, a parfois confondu le genre hagiographique avec le genre historique. Il en résulte, surtout dans le premier chapitre, consacré à saint Martin et à ses disciples, une certaine lourdeur dans la marche du récit. La critique laisse aussi à désirer un peu plus de rigueur. Ajoutons que le style est assez souvent diffus, inégal, et présente de fréquentes incorrections que notre langue n'ad-

(1) *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, préface, p. VII.

(2) Lettre de Mabillon à Martène. Bibliothèque nationale, Ms. françois 19, 649, fol. 406.

mettroit plus aujourd'hui. Enfin la traduction des noms de lieux nous semble parfois défectueuse.

Malgré ces défauts, l'histoire de Martène n'en constitue pas moins un ouvrage d'un intérêt et d'une importance considérables. Les fastes de l'abbaye s'y déroulent avec ampleur, et l'on peut y suivre dans toutes ses phases l'épanouissement de cette grande institution religieuse qui a jeté pendant plusieurs siècles un si vif éclat, et joué un rôle si remarquable. C'est en même temps, sous la forme d'un récit animé, un tableau vivant des mœurs et des coutumes du moyen âge. Les hommes de ce temps s'y trouvent peints au naturel avec la mobilité de leurs passions, tour à tour sacriléges et pieux, violents et humbles, rapaces et généreux, et couronnant une vie d'emportements et de désordres par une mort pénitente sous le froc et la cendre. La fondation des églises et des bourgs des prieurés, grâce aux libéralités des seigneurs locaux, y est relatée avec d'abondants détails, et nous assistons ainsi au développement matériel et moral des classes laborieuses à l'ombre des institutions monastiques. Ici nous ne sommes plus tenté de reprocher à Martène ses longueurs, car un grand nombre des titres du monastère ont malheureusement disparu à la Révolution, et l'analyse qu'en a faite l'historien de Marmoutier est tout ce qui nous en reste. L'intérêt de ces précieux renseignements, et pour l'histoire des paroisses, et pour celle des familles seigneuriales, dépasse de beaucoup les limites de la Touraine et s'étend à une trentaine de départements. La publication de l'*Histoire de Marmoutier* sort donc du cadre étroit de notre histoire locale, et touche par plus d'un point à l'histoire générale des provinces de France.

Pour cette publication, nous nous sommes servi de la copie, provenant de Marmoutier, qui est aujourd'hui déposée à la bibliothèque municipale de Tours. Cette copie est enrichie de notes qu'il faut sans hésitation attribuer à Dom Abrassart, dernier secrétaire de l'abbaye de 1785 à 1789,

quoiqu'elles ne soient pas écrites de sa main. Les notes de D. Abrassart ont été reproduites par nous, et nous les avons soigneusement distinguées des nôtres, qui sont signées de nos initiales (C. Ch.)

Malgré le mérite de la copie de Tours, nous ne pouvions nous dispenser de faire collationner nos épreuves sur le manuscrit autographe de Dom Martène, que possède la Bibliothèque nationale. Cette révision, qui nous a apporté un assez grand nombre de corrections et d'additions, a été exécutée avec scrupule, grâce aux soins extrêmement obligeants de M. J. Taschereau, directeur et administrateur-général de la bibliothèque, à qui nous nous faisons un devoir d'en témoigner ici toute notre reconnoissance.

L'*Histoire de Marmoutier* sera complétée un jour, s'il plaît à Dieu de nous donner des forces pour ce grand labeur, par la publication des *Preuves*. Quoique le recueil des chartes copiées par D. Martène soit moins considérable que celui de Baluze, il est d'une très-grande importance historique, et il renferme en outre de précieuses pièces liturgiques. Nous serions heureux de pouvoir terminer notre carrière littéraire en élevant ce dernier monument à l'honneur de la maison de saint Martin.

Tours, juin 1874.

L'abbé C. CHEVALIER.

INTRODUCTION

LES PREMIERS MOINES DE MARMOUTIER.

Quoique l'abbaye de Marmoutier soit la plus ancienne de l'Europe, et qu'aucune de celles qu'on connoit et qui subsistent aujourd'hui, ne puisse avec fondement lui disputer le droit d'antiquité, cependant elle met cet honneur beaucoup au-dessous de celui qu'elle a d'avoir pour fondateur l'illustre saint Martin, évêque de Tours.

Ce saint, après avoir embrassé la vie monastique à Milan, et l'avoir continuée à l'île Gallinaire, et à Ligugé à deux lieues de Poitiers, ayant été élevé sur le siége de l'Église de Tours, ne se crut pas par cette dignité éclatante dispensé des devoirs de son premier état. Il savoit que si l'épiscopat a quelque chose de plus relevé par l'excellence de son caractère, la profession religieuse renferme une perfection non moins sublime dans la pratique des conseils évangéliques, ou que si l'épiscopat demande une perfection égale, il n'est rien de plus rare que de l'y trouver, rien de plus difficile que de l'y conquérir, et qu'il est presque impossible de l'y conserver et d'y persévérer, sans les exercices de la vie religieuse.

Ce fut pour cette raison qu'étant évêque, il garda non-seulement son habit religieux, mais qu'il retint encore toutes les pratiques du cloître, en quoi il fut imité de tous les plus saints religieux qui après lui furent élevés à l'épiscopat, et qui auroient craint de passer pour des apostats, s'ils avoient

quitté leur habit et abandonné les exercices de leur premier état, compatibles avec le sacré ministère. C'est ce que nous apprend un ancien auteur, qui a écrit un traité de la profession monastique, que nous avons donné au public dans le troisième tome de nos *Rites ecclésiastiques* (1). Aussi le P. Masson, général des Chartreux, ne fait nulle difficulté d'assurer que les religieux de son ordre qui sont appelés à l'épiscopat, ne peuvent en aucune manière se dispenser des observances du cloître, et qu'ils sont absolument obligés de garder l'abstinence de la viande (2). L'on est encore dans ce sentiment en Italie, où les religieux qui sont faits évêques retiennent leur habit monastique.

Ce fut par le même esprit que saint Martin se fit bâtir une petite cellule proche de son église cathédrale, où il pût en toute liberté vivre comme il faisoit dans son monastère; mais s'étant aperçu que l'affluence du monde qui abordoit de tout côté pour le voir, troubloit entièrement son repos, il chercha un lieu plus retiré à deux milles de la ville, où il bâtit un monastère, dans l'endroit où est aujourd'hui la célèbre abbaye de Marmoutier. Là il assembla quatre-vingts religieux, à qui il servoit de père et de modèle. Il leur prescrivit des règles rapportées par Sulpice Sévère et Paulin de Périgueux, et les éleva à une si haute perfection, que leur vie sembloit aussi pure que celle des anges.

Il posa pour fondement de leur observance un grand amour pour la pauvreté (3). Nul ne possédoit rien en propre : tout étoit en commun. Ils n'avoient aucun fonds, point de revenus. Ils ne subsistoient que des aumônes et des charités qu'on leur faisoit, et, contre l'ordinaire de beaucoup d'autres religieux, il leur étoit défendu de vendre ou d'acheter aucune chose, afin d'éloigner de leur monastère, et encore plus de leur cœur,

(1) *Tractatus de professione monastica*, p. 74.

(2) *Annales ordinis Cartusiensis*. lib. I, cap. 8, p. 58. *De consuetudinibus B. Patris Gugotis*, nota ad capitulum 23.

(3) Règle des religieux de Marmoutier.

le désir d'amasser des richesses, poison qui ne se glisse que trop souvent dans les cloîtres. Leur saint fondateur appréhendoit tellement que ce poison ne corrompît leurs cœurs, qu'il ne recevoit précisément que ce qui étoit nécessaire pour leur entretien, et refusoit même souvent ce nécessaire. C'est pourquoi un certain Liconius, dont il avoit délivré la maison de peste, lui ayant donné cent livres d'argent par reconnoissance, il ne souffrit pas que cette somme entrât dans son monastère ; il l'employa tout entière à obtenir la liberté de quelques esclaves. Et comme ses frères voulurent lui représenter qu'il auroit pu en réserver une partie pour les besoins pressants de ses religieux, qu'ils avoient peu de provisions pour leur nourriture, et que la plupart manquoient d'habits, il leur fit cette belle réponse : « Que l'Église nous nourrisse et nous revête, pourvu qu'il ne paroisse pas que nous nous cherchions nous-mêmes (1). »

Ils n'exerçoient point d'autre travail, et n'avoient d'autre emploi que celui d'écrire des livres ; encore n'y employoit-on que les jeunes religieux ; les anciens s'appliquoient uniquement à la prière, à la méditation des vérités, et à l'étude de l'Écriture Sainte : en quoi il fut depuis imité par saint Maur, qui, étant venu en France, et voyant que son monastère avoit assez de revenus pour vivre religieusement, il retrancha le travail manuel prescrit par la règle de saint Benoît, et n'appliqua plus ses frères qu'à l'étude et à la prière. Au moins est-ce le sentiment de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, et de Rupert, abbé de Tuy (2). Saint Cybar, abbé d'Angoulême, qui vivoit dans le même temps, établit dans son monastère une semblable discipline (3), et il y a bien de l'apparence qu'elle fut encore suivie dans d'autres maisons religieuses, quoique le travail des mains eût presque tou-

(1) SULPIT. SEV. lib. III *Dialog.* cap. 18.

(2) PETR. VENERAB. lib. I, *epist.* 28. — RUPERT. *in Regul. S. Benedicti.* lib. III.

(3) MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti.* t. I, lib. VII, p. 180. *S. Eparchii abbatis Acta.*

jours fait un des principaux exercices des moines, mais surtout celui qui les occupoit à écrire des livres. Autant de volumes qu'ils écrivoient étoient regardés parmi eux comme autant de prédicateurs qui annonçoient la parole de Dieu, et ils espéroient une récompense éternelle dans le Ciel de toutes les conversions et de toutes les bonnes œuvres qui se feroient par la lecture des livres qu'ils avoient écrits. Ce sont à peu près les termes avec lesquels s'exprime le Vénérable Guigues dans les premiers statuts qu'il dressa pour les Chartreux (1).

Leur solitude étoit si grande qu'ils ne sortoient de leurs cellules que pour aller à l'office, et jamais hors de leur monastère, sinon pour accompagner saint Martin dans ses voyages, pour l'aider dans ses fonctions, et pour des nécessités très-pressantes. L'on a toujours regardé parmi les moines la solitude et le silence comme les moyens les plus sûrs pour se conserver dans la pureté de cœur et dans une inviolable observance des règles.

Leurs jeûnes étoient perpétuels. Ils ne faisoient qu'un repas, qu'ils prenoient après que l'heure du jeûne étoit passée. Leur nourriture se ressentoit de leur pauvreté; ils ne buvoient jamais de vin, l'usage n'en étoit accordé qu'aux malades ; ils ne mangeoient ordinairement que des fruits et des légumes ; et si on leur donnoit du poisson, ce n'étoit que le jour de Pâques et dans les plus grandes solennités de l'Église (2).

Ils portoient des habits fort simples et grossiers, qui ne se ressentoient pas moins de leur pauvreté, que leur nourriture. Ils auroient cru commettre un grand crime de se rechercher dans leurs vêtements, ou d'y affecter tant soit peu la mollesse, quoiqu'ils eussent grand soin de la propreté. Plusieurs d'entre eux avoient des habits faits de poil de chameau, et s'ils étoient de la couleur de celui de leur maître, ils étoient

(1) Masson, *Annales ordinis Cartusiensis*, lib. I, cap. 8, p. 62. *De consuetudinibus R. Patris Guigonis*. cap. 28, n. 4.

(2) Sulpit. Sever. lib. III. *Dialog*. cap. 13.

noirs. Saint Patrice néanmoins, qui avoit été disciple de saint Martin, introduisit dans les monastères qu'il bâtit en Hibernie la couleur blanche, peut-être parce que c'étoit la couleur naturelle des étoffes du pays, qui étoit pour l'ordinaire celle dont se servoient les moines, qui, comme dit saint Benoît dans sa règle, ne doivent pas se mettre beaucoup en peine de la couleur de leur robe (1).

Le mépris du monde et d'eux-mêmes se remarquoit sans peine dans leur tonsure; elle étoit faite sans affectation: leurs cheveux étoient coupés fort près, et d'une manière fort inégale. C'est, l'idée que semble nous en vouloir donner saint Paulin dans une épître à Sulpice Sévère (2). Aussi lorsque saint Martin leur père fut élevé à l'épiscopat, il se trouva des évêques qui lui reprochèrent non-seulement sa mauvaise mine, car saint Martin étoit en effet d'une mine assez basse, mais aussi une certaine difformité en ses cheveux, pour laquelle ils prétendoient qu'il étoit indigne de cette dignité.

Ce qui étoit de plus admirable, c'est que la plupart de ces religieux étoient gens de qualité, distingués par leur naissance, qui avoient été élevés délicatement, goûté les plaisirs du monde, vécu dans le luxe, la mollesse et la bonne chère, des hommes considérables par leurs grands biens, par les emplois qu'ils avoient exercés dans le siècle, et qui néanmoins ne trouvoient rien de trop humble ni de trop austère sous la discipline d'un si grand maître de la vie religieuse. Les maisons magnifiques et les palais superbes qu'ils avoient quittés, ne leur paroissoient si beaux que les grottes obscures et les pauvres cabanes qu'on leur faisoit habiter; car tous les religieux de saint Martin à Tours avoient leurs cellules, partie creusées dans le rocher, comme on en voit encore quelques-unes, partie faites de bois sur le bord de la Loire. Pour saint Martin, il avoit une cellule de bois qui lui servoit pendant le jour, mais la nuit il couchoit dans une grotte

(1) S. P. Benedicti *Regula*, cap. 55.

(2) S. Paulini *Epistol.* xxii. *ad Sulpit. Sever.*

creusée dans le roc, qui s'est conservée jusqu'à présent, et que l'on a renfermée par respect dans la muraille de l'église: on l'appelle communément LE REPOS DE SAINT MARTIN, en latin: *Lectus S. Martini* (1). On y a bâti un petit autel en son honneur. Si nous en croyons de fort anciennes inscriptions, saint Martin avoit plus d'une cellule; outre la grotte où il couchoit, il en avoit encore trois; et cela ne doit pas paroître extraordinaire pour un évêque, qui est obligé de recevoir beaucoup de monde qui venoit de toute part le voir par dévotion et par nécessité. Comme ces inscriptions n'ont jamais été, que je sache, imprimées, je les rapporterai telles que je les ai trouvées dans trois anciens manuscrits de Jumiéges, du Mont-Saint-Michel, et de M. Menard, dont le plus récent semble être de six cents ans au moins (2).

Incipiunt versus in foribus primæ cellæ S. Martini episcopi.

Venimus en istùc, hìc non personat heu.
Venimus en istùc, et crucis arma silent.
Vere bellator Domini dormit heu,
Bellator Domini desideratus homo.
Intremus tamen et fletu precibusque mur
Sanctorum Dominum Martinique Dominum,
Sternamurque loco quem sanctus flendo rigabat,
Auxilium nobis spiritus ejus erit.
Bellator dormit, tu nos sed protege, Christe,
Qui non dormitas, proteges Israëlem.

(1) Le *Repos de saint Martin* a été détruit il y a une cinquantaine d'années. Les dames du Sacré-Cœur, qui possèdent aujourd'hui Marmoutier, en ont reconstruit un autre, sur l'emplacement de l'ancien, au-dessus de la grotte de saint Brice, creusée dans un bloc de rocher. On y accédait autrefois par un double escalier, comme nous l'apprenons de Martène lui-même, dans son second *Voyage littéraire*, t. II, p. 172, où il dit, en parlant de l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, fondée en 1014: « On montre dans l'église un degré double, comme une chose très-rare. Tous les étrangers l'admirent, et ce fut ce que le Czar (Pierre le Grand), trouva de plus singulier dans l'abbaye. On croit à Saint-Jacques qu'il est l'unique en son espèce, mais il y en a un semblable en l'église de Marmoutier, par lequel on monte au *Repos de saint Martin*. » (C. Ch.)

(2) Ces petites pièces de vers se trouvent reproduites dans beaucoup d'anciens manuscrits de cette manière, où le sens et la prosodie ne sont pas toujours respectés. Voir la leçon critique qui en est proposée, t. I, p. 228-230 des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIIIe *siècle, réunies et annotées par* EDMOND LE BLANT; Paris, imprimerie Imp., 1856. (C. Ch.)

Item in cella alia.

Hìc inhabitavit Domini vestigia lambens,
Hìc inhabitavit vir crucis arma gerens ;
Hìc inhabitavit sanctus purusque sacerdos,
Hìc inhabitavit corpore, corde pius ;
Hìc inhabitavit scutum cui sancta fides, et
Umbo crucis verbum, splendidus atque micans,
Hìc inhabitavit felix eremita sub antro,
Hìc inhabitavit, quem paradisus habet.

Item in cellula interiori.

Sancte Deus, miserere loci quem semper amasti.
Dilige, multiplica, protege, semper ama,
Completo quoniam pastorem tempore nostrum
Ad loca migrasti lucida, sancta, bona.
Nos quoque vallatu alarum, sancte, tuarum
Protege, conserva, dilige, semper ama.
Suppliciter petimus dones tribuasque benignus
Ut nosmet sancti ac simul esse juvent.

Item illic super locum lecti ejus.

Qualia ô istìc bellantis tela frequenter
Vidimus, absentem cum fuit esse virum.
Carbones atros, cineres, horrentia quæque
Pulveris et nebulas, squallida cuncta nimis.
Cilicium, subter capiti lapis et cinis altus.
Exosis membris hìc videbare thorus.
Cellula namque fuit requies in nocte silenti,
Pro scamno aut cathedra hæc quoque cella fuit

Quoique ce monastère fût bâti au milieu d'une épaisse forêt, où l'on n'abordoit que par un petit chemin fort étroit (1), il ne laissoit pas d'être fort visité, et l'on y venoit des pays les plus éloignés pour y voir saint Martin et s'édifier de la vie admirable de ses religieux. De la manière que Sulpice Sévère rapporte qu'il y fut reçu, il paroît que c'étoit la

(1) Qui locus tam secretus et remotus erat, ut eremi solitudinem non desideraret : ex uno enim latere præcisa montis excelsi rupe ambiebatur ; reliquam planitiem Liger fluvius reducto paululum sinu clauserat ; una tantum eademque arcta ad nodum via adiri poterat. Ipse ex lignis contextam cellulam habebat ; multique e fratribus in eumdem modum : plerique, saxo superjecti montis cavato, receptacula sibi fecerant. SULPIT. SEVER. *Vita B. Martini*, cap. 10.

coutume d'y laver les mains aux hôtes avant le repas, et les pieds le soir avant le coucher (1), et que c'étoit saint Martin lui-même qui exerçoit envers eux cette pratique d'humilité, que saint Benoît, qui s'étoit proposé saint Martin pour modèle, inséra depuis dans sa règle (2). Au moins est-ce le sentiment du P. Mabillon, qui croit que saint Benoît a pris de saint Martin plusieurs points de sa règle et entr'autres celui dont nous parlons.

La dévotion que saint Martin avoit pour les apôtres saint Pierre et saint Paul, le porta à leur consacrer l'église de son monastère, comme nous l'apprenons de Grégoire de Tours (3). Environ cent après saint Volusien, qui fut le septième évêque de Tours, y en bâtit une autre en l'honneur de saint Jean-Baptiste (4). Elle étoit au bas de l'escalier de Rougemont, à l'endroit où sont les terrasses; au moins là voyoit-on des vestiges et des masures d'une église de saint Jean, il n'y a que soixante ans (5). Aujourd hui ces deux églises ne subsistent plus, et de tous les édifices qui furent faits du temps de saint Martin, il ne reste plus que le Repos de saint Martin, la grotte de saint Brice, et l'église des Sept-Dormants, qui est à l'entrée du monastère, creusée dans le roc. L'on

(1) Ibid., cap. 25.

(2) S. P. Benedicti *Regula*, cap. 53.

(3) In monasterio quod nunc Majus dicitur, basilicam in honorem sanctorum apostolorum Petri et Pauli ædificavit. Gregorii Turonensis *Historia Francorum*, lib. x, cap. 31. — Au ixe siècle, l'abbaye de Marmoutier avoit ajouté à ses premiers patrons la B. Vierge Marie et saint Martin, comme nous l'apprenons par une donation d'un comte nommé Troannus et de sa femme Bova, souscrite du temps de l'abbé Théodon, en 833. Saint Martin avoit placé lui-même une des grottes du coteau, celle qui fut occupée par les Sept-Dormants, sous l'invocation de la Sainte Vierge. Mabillon, *Annal. ord. S. Benedicti*, t. II, pp. 555 et 658. (C. Ch.)

(4) Gregor. Turon. *Hist. Franc.*, lib. x, c. 31.

(5) En 1699, D. Ruinart, dans son édition de Grégoire de Tours, disoit que ces vestiges avoient disparu depuis quelques années, pour faire place à de nouveaux édifices. Mabillon, en 1703, confirmoit cette indication dans les *Annal. ord S. Benedicti*, t. I, p. 12. Cependant nous avons remarqué, au pied de l'escalier de Rougemont, une vieille muraille qui pourroit bien avoir appartenu à l'église Saint-Jean, non à celle qu'avoit bâtie saint Volusien, mais à une autre église construite plus tard au même lieu et sous le même vocable. (C. Ch.)

montre encore proche de cette église un autel dans le rocher, où l'on prétend que saint Gatien assembloit les premiers fidèles de la ville de Tours, et leur célébroit les sacrés mystères les dimanches. Il est certain, et Grégoire de Tours nous en assure, que saint Gatien tenoit ses assemblées en des endroits secrets, en des antres et des lieux souterrains, *per cryptas et latibula* (1), et la tradition du pays, qui n'est contredite par personne, tient que c'est dans ce lieu-là même. Et il y a bien de l'apparence que ce fut la raison pourquoi saint Martin choisit ce lieu pour y bâtir son monastère. Mais il ne faut pas confondre le lieu avec l'autel, car quoique la tradition, qui tient que saint Gatien assembloit les fidèles en ce rocher, paroisse sans contredit, il n'est pas certain qu'il ait célébré sur l'autel qu'on y voit, qui semble beaucoup plus récent, et il s'en faut bien qu'il soit de l'antiquité de celui qui est devant le sépulcre des Sept-Dormants, qu'on croit avoir été consacré par saint Martin : il n'est pas si long ; il a pour base le rocher, et la table est composée, non d'une seule pierre, mais de plusieurs jointes ensemble (2).

Du vivant de saint Martin, son monastère étoit communément appelé *Le monastère de l'évêque*, non-seulement parce qu'il l'avoit fondé, mais aussi parce qu'il avoit coutume d'y faire sa résidence. Mais après sa mort, lorsque saint Brice eut bâti une église sur son tombeau, et assemblé une communauté de moines auxquels il fit bâtir un petit monastère pour en être les gardiens, il fut appelé en latin *Majus-monasterium*, parce qu'il étoit incomparablement plus grand et plus considérable que celui-là. Si nous en croyons l'Anonyme de Marmoutier (3), il fut appelé ainsi du vivant de

(1) GREGORII TURON. *Histor. Francor.*, x, 31.

(2) Les grottes de saint Gatien et des Sept-Dormants n'ont pas été détruites; mais les deux autels signalés par Martène ne subsistent plus aujourd'hui. La petite église du prieuré des Sept-Dormants, construite devant les grottes, sur une terrasse ménagée dans la paroi du coteau, a également disparu. (C. Ch.)

(3) *Narratio de commendatione Turonicæ provinciæ*, dans le *Recueil des Chroniques de Touraine*, publié par A. SALMON, sous les auspices de la Société archéologique de Touraine. (C. Ch.)

saint Martin même, par rapport aux autres monastères qu'il avoit bâtis à Milan et à Poitiers, qui étoient bien moins illustres. Mais Grégoire de Tours semble détruire ce sentiment, lorsqu'il dit que saint Martin consacra une église à saint Pierre et à saint Paul dans le monastère, qu'on nomme à présent *Marmoutier* (1). Ce mot *à présent* montre assez clairement que dans son origine il ne portoit pas ce nom.

Quoi qu'il en soit, ce monastère fut dès lors un séminaire de saints évêques, d'abbés éminents en piété, et une pépinière de moines parfaits qui peuplèrent la plupart des monastères bâtis en France du vivant de saint Martin. Car Sulpice Sévère nous apprend que ce grand saint, qu'on compare avec justice aux apôtres, ne renversoit point de temples qu'en même temps il n'érigeât sur les ruines de l'idolâtrie une église ou un monastère dans le même lieu, et qu'il n'y avoit point d'église qui ne souhaitât avec passion d'avoir pour évêque quelqu'un de ses disciples. Il auroit été à souhaiter qu'on nous eût marqué ces églises et appris le nom de ces évêques; cela nous serviroit beaucoup à illustrer cette histoire. A ce défaut nous allons tâcher de suppléer en ramassant de divers auteurs de ces précieux débris de l'antiquité qui serviront à composer les éloges des religieux de Marmoutier du temps de saint Martin qui sont venus à notre connoissance. Nous commencerons par saint Martin même, et ensuite nous parlerons de ceux qui ont été honorés du caractère épiscopal, puis des abbés, enfin des prêtres et des simples religieux.

(1) Gregorii Turon. *Hist. Franc.*, x, 31.

HISTOIRE

DE

MARMOUTIER

CHAPITRE I.

DE SAINT MARTIN, ÉVÊQUE DE TOURS,

FONDATEUR ET PREMIER ABBÉ DE MARMOUTIER.

Nous commencerons l'histoire de saint Martin par l'éloge que firent de lui dans le sixième siècle sept évêques illustres par leur zèle et leur sainteté écrivant à la reine sainte Radégonde. Ils assurent que Dieu le donna à la France, comme il donna saint Paul et les autres apôtres aux pays où ils avoient prêché. Car quoique la foi eût été prêchée dans les Gaules dès la naissance de la religion chrétienne en Occident, ils croyoient que très-peu de personnes avoient reçu la semence de la vérité, et moins encore qui l'eussent fait fructifier jusqu'à ce que la divine miséricorde y envoyât saint Martin (1).

Ce saint naquit l'an 316 (2) à Sabarie, ville de Pannonie,

(1) Gregor. Turon. *Hist. Franc.*, IX, 39.

(2) D'après saint Grégoire de Tours, saint Martin naquit la onzième année du règne de Constantin. Or, Constantin ayant été proclamé Auguste le 25 juillet 306 la onzième année de son règne s'étend du 25 juillet 316 au 25 juillet 317. L'*Art de vérifier les dates* a adopté l'an 317 avant Pâques. (C. Ch.)

aujourd'hui appelée Stain (1), mais il fut élevé à Pavie. Son père étoit un officier qui servoit dans les troupes de l'empereur. Il eut la charge de tribun, qui est presque la même que celle de colonel ou de brigadier (2), mais il avoit le malheur d'être né dans l'idolâtrie. Mais Martin, prévenu de la grâce à l'âge de dix ans, s'enfuit dans l'église des chrétiens, où malgré ses parents qui étoient payens, il demanda d'être admis au nombre des catéchumènes. Il conçut dès lors un si grand amour pour Dieu, qu'à douze ans il méditoit de se retirer dans le désert, et il l'auroit fait sans doute, si la foiblesse de son âge ne l'en avoit empêché. Mais il avoit toujours le cœur aux monastères et à l'église, et se disposoit par des exercices de piété à cet éminent degré de sainteté où Dieu le fit monter depuis. Il n'avoit que quinze ans, lorsqu'il vint un ordre des empereurs pour enrôler les enfants des vétérans. Son père, qui ne souffroit qu'avec peine ces heureux commencements, le découvrit. Il fut pris et garrotté, et fut obligé de faire les serments qu'on exigeoit des soldats. Mais il donna alors des marques du mépris qu'il faisoit de sa propre personne et des grandeurs du monde, se contentant d'un seul valet; il le servoit souvent lui-même, il le faisoit manger à sa table, il le déchaussoit et lui rendoit tous les services les plus humbles et les plus ravalés. Dans le temps qu'il porta les armes, il se préserva des vices ordinaires aux soldats, et acquit les vertus qui ne sont que trop rares parmi eux. Il avoit une charité admirable pour tout le monde, il étoit humble et patient, si sobre et si frugal qu'on l'auroit déjà pris pour un moine. Il n'étoit pas encore baptisé, et il possédoit déjà la perfection du christianisme. Il faisoit du bien à chacun, il assistoit ceux qu'il voyoit dans la misère et dans l'affliction, il nourrissoit les pauvres, il revêtoit les nuds, il ne réservoit rien de sa paye que ce qui lui étoit

(1) Stein ou Szombatel, dans la Hongrie supérieure, selon Gervaise; Sarwar, selon d'autres. (C. Ch.)

(2) Général de brigade. (C. Ch.)

nécessaire pour subsister, et, pratiquant à la lettre le conseil de l'Évangile, il ne réservoit rien pour le lendemain.

Un jour qu'il avoit tout donné, et qu'il ne lui restoit que ses armes et son habit militaire, il se présenta à lui un pauvre à la porte d'Amiens ; c'étoit au milieu de l'hiver, qui étoit extrêmement rigoureux cette année, mais personne ne se mettoit en devoir de l'assister. Martin, plein de l'esprit de Dieu, crut qu'il lui avoit réservé ce pauvre, et sans hésiter il tira son épée et coupa sa casaque en deux en donnant la moitié au mendiant, et se couvrit comme il put de l'autre. Cette action lui attira la risée des uns et l'admiration des autres. Mais Martin, méprisant le mépris des premiers, et sans s'arrêter aux vains applaudissements des seconds, se consoloit dans le bonheur qu'il avoit eu de faire une œuvre de charité, et la nuit suivante, Jésus-Christ lui apparut revêtu de cette moitié d'habit, et après lui avoir fait reconnoître son propre présent, il dit aux anges qui l'environnoient: « *C'est Martin, qui n'est encore que catéchumène, qui m'a revêtu de cet habit.* »

Pour conserver la mémoire d'un fait aussi admirable, on bâtit un peu après une église dans le lieu même où le saint avoit revêtu Jésus-Christ en la personne du pauvre, laquelle étoit desservie par des religieuses du temps de Grégoire de Tours (1). Depuis, elle éprouva la fureur des Normands, qui la détruisirent comme ils firent beaucoup d'autres. Mais dans l'onzième siècle, Gui, évêque d'Amiens, la rebâtit l'an 1073 ; et cinquante-deux ans après, Guérin, un de ses successeurs, pour accomplir ce que saint Godefroi, son prédécesseur, avoit commencé, y mit des chanoines réguliers de saint Augustin, qui étoient gouvernés par un prieur, et soumis au chapitre de l'Église d'Amiens. Dix ans après, Thierri, qui lui avoit succédé, l'érigea en abbaye l'an 1145 (2). Les chanoines réguliers l'ont possédée jusqu'au temps qu'on bâtit la cita-

(1) GREGOR. TURON. *De miracul. S. Martini*, lib. I, cap. 17.

(2) *Gallia christiana*, t. X, col. 1226. — D'ACHERY, *Spicilegium*, t. XII, pp. 159-162.

delle. Pour lors, comme il n'y avoit plus que deux religieux, on donna leur maison aux Pères Célestins, qui l'ont bâtie magnifiquement dans l'endroit même où saint Martin partagea son habit pour en donner une partie à Jésus-Christ, qui lui demandoit l'aumône en la personne d'un pauvre. En mémoire d'une si grande action, on y lit ces vers gaulois :

En l'an trois cens ajouté trente sept (1)
Saint Martin chy divi son mantel.

Et ces autres latins :

Hic Christo chlamidem Martinus dimidiavit.
Ut faciamus idem nobis exemplificavit (2).

Le saint, tout pénétré d'une si consolante vision, en conçut de nouveaux désirs de se consacrer entièrement à Dieu, et, tout embrâsé des flammes de son amour, il se pressa de recevoir le baptême. Il n'avoit alors que dix-huit ans, mais il avoit la sagesse d'un vieillard consommé. Après avoir été régénéré dans les eaux sacrées, il songea à mener une vie toute nouvelle, et pour ce sujet à quitter le service et à se retirer ; mais il fut retenu par le tribun, qui l'aimoit particulièrement, et qui lui promit que dans deux ans il se retireroit avec lui et renonceroit au monde. Sur cette parole, Martin porta encore deux ans les armes, quoique tout occupé des obligations de son baptême. A proprement parler, il ne fut plus soldat que de nom ; sa vie ressembloit plus à celle d'un solitaire, qu'à celle d un homme de guerre. Mais enfin, ce

(1) Comment se peut-il faire que saint Martin soit né en 316 ; qu'il ait reçu le baptême à 18 ans ; qu'il ait quitté le service à 20 ans ; et qu'il ait donné la moitié de son manteau à un pauvre à la porte d'Amiens, étant encore soldat et simple catéchumène, en 337 ? (Note du manuscrit de Tours). — Selon nous, le critique attache trop d'importance chronologique à une inscription bien postérieure à l'événement qu'elle relate. (C. Ch.)

(2) D. Martène a parlé ailleurs de cette inscription d'Amiens dans son *Voyage littéraire*, seconde partie du t. I, p. 171. (C. Ch.)

terme expiré, il prit occasion d'une largesse que le César faisoit aux soldats pour lui demander son congé. Celui-ci, mécontent de la demande de Martin, lui reprocha qu'il ne refusoit sa libéralité et ne demandoit son congé que pour la crainte de se trouver au combat qui devoit se donner le lendemain; mais le saint, pour montrer qu'il n'étoit pas si lâche, offrit de se mettre à la tête des troupes, sans armes, et se fit fort de percer les escadrons des ennemis, muni du seul signe de la croix. Le César, pour en faire l'épreuve, le fit garder jusqu'au jour suivant; mais les barbares contre qui se devoit donner la bataille, envoyèrent le lendemain demander la paix. Ainsi Dieu, en considération de saint Martin, accorda une illustre victoire sans effusion de sang.

Les savants sont fort embarrassés sur le nombre des années de service de notre saint, et il est surprenant de voir la torture qu'ils donnent à leur esprit pour rendre un endroit de Sulpice Sévère, qui est clair comme le jour. Ce pieux auteur dit que saint Martin fut arrêté malgré lui à l'âge de quinze ans, *cum esset annorum quindecim*; qu'il demeura trois ans au service avant que de recevoir le baptême, *triennium fere ante baptismum in armis fuit;* qu'à dix-huit ans il reçut ce divin sacrement, *cum esset annorum duodeviginti ad baptismum convolavit*; et qu'enfin par complaisance pour son tribun, il porta encore deux ans les armes, n'étant soldat que de nom, *per biennium fere postquam est baptisma consecutus, solo nomine militavit.* Voilà qui est clair, et cela veut dire nettement que saint Martin a porté cinq ans les armes. Cependant il plaît à M. Maan de dire sans hésiter qu'au lieu de *biennium* il faut lire *vicennium*, et de retenir saint Martin dans les troupes au moins vingt ans après son baptême (1). Mais outre qu'il fait cette correction de son chef, sans autorité et contre la foi de tous les manuscrits, je ne sais pas à qui il persuadera que saint Martin, qui après son baptême n'étoit plus soldat que de nom, et dont la vie avoit plus de rapport à

(1) Maan, *Sancta et metropol. Ecclesia Turonensis*, p. 9.

celle d'un moine qu'à celle d'un homme de service, pour me servir des expressions de Paulin de Périgueux, *jam meritis monachus, jam solo nomine miles*, ait pu porter la complaisance si loin, qu'elle l'ait retenu au moins vingt ans dans un état violent et entièrement opposé à la perfection du christianisme qu'il venoit d'embrasser en recevant le baptême.

L'abbé Gervaise est encore plus admirable, lorsqu'il dit hardiment qu'au lieu de *triennium fere ante baptismum in armis fuit*, il faut lire *vicennium;* et qu'au lieu de *cum esset annorum duodeviginti*, on doit lire: *cum militasset annis duodeviginti, ad baptismum convolavit* (1). Mais il se surpasse lui-même lorsque, pour appuyer ses corrections, il nous donne des abréviations de sa façon, qui ne se trouvent dans aucun manuscrit, qui n'y ont jamais été, et dont il est le premier auteur. Il y a plaisir de l'entendre dire qu'on se servoit dans les manuscrits d'abréviations comme *viennium*, et un copiste ayant trouvé *cu'm'asset ann. duo et viginti*, aura pu transcrire fort aisément *triennium, et cum esset annorum duodeviginti*. Ces prétendues abréviations, qu'il suffit d'exposer aux yeux de ceux qui ont l'usage des manuscrits pour en connoître la fausseté, font voir seules le peu de solidité des corrections de cet auteur, qui d'ailleurs ne sont autorisées d'aucun manuscrit. Mais pour lui ôter toute sorte de réplique, aussi bien qu'à tous ceux qui, avec le cardinal Baronius (2), soutiennent que le texte de Sulpice Sévère a été corrompu, et que saint Martin a porté les armes vingt-quatre ans, parce que les lois romaines prescrivent ce temps, il ne faut que jeter les yeux sur Paulin de Périgueux, qui, environ soixante ans après, composa en vers la Vie de saint Martin, que Sulpice Sévère avoit écrite en prose; car ces deux auteurs s'accordent fort bien l'un avec l'autre. Ce que Sulpice Sévère dit *cum esset annorum duodeviginti*, Paulin le rend par ce vers: *Quatuor a lustris geminos minus egerat annos*. Ces mots de Sulpice Sévère, *per biennium fere*

(1) GERVAISE, *Vie de saint Martin*, préface. Tours, M DC XCIX.

(2) BARONIUS, *Annales ecclesiast.*, ad ann. 351.

posteaquam est baptisma consecutus, solo licet nomine militavit, sont parfaitement bien exprimés par ces deux vers de Paulin:

Quod vix cum geminis paulum tardaverat annis,
Jam meritis monachus, sed solo nomine miles.

Après cela, qui pourra dire que le texte de Sulpice Sévère a été altéré ?

Je ne parle pas de l'embarras où se jettent ces auteurs prétendant que saint Martin a servi vingt-quatre ans, et dont il est impossible qu'ils puissent se tirer. Selon eux, saint Martin resta dans les troupes jusqu'au temps que Julien vint dans les Gaules. Il ne quitta les armes que lorsque ce César étant à Vormes (1), les Allemands vinrent lui demander la paix. De là, il vint trouver saint Hilaire avec lequel il dut demeurer un temps considérable, pour vérifier tout ce que l'histoire nous apprend de lui. Or on ne voit pas comment accorder ces faits, puisqu'il est évident que saint Hilaire fut banni avant que Julien fût en Allemagne. C'est de quoi il est facile de se convaincre. Tout le monde convient que Julien ne commanda les armées qu'après avoir été créé César ; qu'il ne reçut cette dignité qu'au mois de novembre de l'an 355; que s'étant rendu dans les Gaules le mois suivant, il fit sa demeure à Vienne en Dauphiné et aux environs jusqu'au mois de juin 356, qu'il partit de ce pays pour aller en Allemagne, où il fut occupé le reste de cette année. Or il est constant que le concile de Béziers, où saint Hilaire fut condamné et d'où il fut envoyé en exil, fut tenu dans le temps que Julien étoit aux environs de Vienne et par conséquent avant qu'il se rendît en Allemagne. Sulpice Sévère nous en fournit une preuve presque incontestable, lorsqu'il dit qu'il y avoit déjà quatre ans que saint Hilaire étoit en exil quand on tint le concile de Séleucie: *Quartum jam exsilii annum in Phrygia agens* (2). Or ce concile fut assemblé au

(1) Worms.
(2) Sulpit. Sever. *Historia sacra*, lib. II, cap. 42.

mois de septembre l'an 359. Cela étant, il faut reconnoître que l'exil de saint Hilaire avoit commencé au moins quelques mois avant le mois de septembre de l'an 356, pour qu'on puisse dire qu'au mois de septembre il étoit dans la quatrième année de son exil.

L'abbé Gervaise a bien senti la force de cet argument, et n'a pu s'en débarrasser qu'en disant que Sulpice avoit commencé les années de l'exil de saint Hilaire par celle de sa condamnation. Mais cette réponse est pitoyable, puisque selon lui on n'a pu faire l'ouverture du concile de Béziers, où saint Hilaire fut condamné, *avant la fin de l'année* 356, et, par une suite nécessaire, après le mois de septembre. Or si le concile n'a été tenu qu'après le mois de septembre à la fin de l'année 356, on ne peut pas compter seulement trois ans accomplis de l'exil de saint Hilaire, lorsque celui de Séleucie fut assemblé.

De plus, saint Hilaire dit dans sa première requête à Constance, que Julien a été témoin de toutes les injustices qui ont été commises contre lui dans le concile de Béziers. Julien étoit donc dans cette ville, ou peu éloigné, lorsque ce concile s'y est tenu : or Julien n'a été dans ces environs que les premiers mois de 356 ; la conséquence est facile à tirer, et il n'y a personne qui ne conclue de cet argument que ce concile s'est tenu avant le mois de juin de 356.

Embarras nouveau pour M. Gervaise, dont il ne peut se tirer qu'en abandonnant son premier système, et disant que quand bien le concile de Béziers se seroit tenu avant le mois de juin, il ne s'en suivroit pas de là que l'exil de saint Hilaire eût commencé dès lors, et qu'il auroit fallu du temps pour recevoir les ordres de Constance, qui étoit à Rome, pour les exécuter. Mais il ne faut guère connoître le génie des Ariens pour raisonner de la sorte. Ces ennemis acharnés contre tous les bons évêques, n'étoient pas si longtemps à obtenir des ordres de l'empereur, qui leur étoit tout dévoué ; ils étoient encore bien moins à les exécuter. Il n'y a point de diligence qu'ils ne fissent pour perdre les catholiques, et il y a bien de

l'apparence que les ordres de l'exil du saint arrivèrent durant la célébration du concile, d'où Saturnin, ennemi irréconciliable de saint Hilaire, envoya à Constance de faux députés, comme les appelle le saint, *falsis nunciis*, pour le calomnier auprès de l'empereur, qui assurément ne s'arrêtèrent pas en chemin.

Outre ce que nous venons de dire, il faut remarquer que dans le sentiment de ceux qui veulent que saint Martin ait servi 24 ans, ce saint ne demanda son congé que la veille du jour que les ennemis de l'empire vinrent demander à Julien la paix, qui, selon M. Antelmi, ne fut conclue qu'au mois de novembre, ou tout au plus au mois d'octobre de 356 (1). Il faut encore remarquer qu'il n'obtint pas son congé aussitôt après l'avoir demandé, puisque Julien le fit garder quelque temps, et que quand il l'auroit obtenu aussitôt, il n'auroit pu se rendre de Vormes à Poitiers qu'en beaucoup de temps ; que tout ce qui se passa entre saint Martin et saint Hilaire avant l'exil de celui-ci, et le voyage de celui-là en son pays pour convertir ses parents, demande un temps très-considérable, et même un temps de paix et non pas de persécution. Car comment saint Martin auroit-il promis de le venir retrouver après la conversion de ses parents, s'il l'avoit vu condamné dans un concile, et prêt à partir pour aller en exil ? Il paroît par tout le narré de Sulpice Sévère que saint Hilaire jouissoit d'une profonde paix dans son Église lorsque saint Martin se sépara de lui, et que son saint disciple n'apprit son exil qu'à son retour, lorsqu'il fut en Italie, ce qui l'obligea de n'avancer pas plus avant et de demeurer à Milan. Voilà de nouvelles difficultés qu'il est difficile de résoudre ; mais ce ne sont pas les seules, en voici d'autres :

On prétend que lorsque saint Martin demanda son congé à Julien, ce fut à l'occasion d'une largesse qu'il fit aux soldats pour les animer à bien faire. Mais Ammien Marcellin, qui décrit assez exactement ce qui se passa dans cette guerre,

(1) Antelmi, *De ætate S. Martini Turon. episcopi.*

nous apprend que Julien ne fit aucune largesse extraordinaire aux troupes; que bien loin de leur en faire, elles étoient même assez mal payées : *sudoribus Gallicanis miles exhaustus, non* DONATIVUM *meruit, nec stipendium* (1). Julien lui-même en dit autant dans les lettres qu'il écrivit à Constance deux ans après qu'il fut proclamé empereur dans les Gaules..

Si saint Martin avoit porté 24 ans les armes lorsqu'il demanda son congé, il n'auroit pas manqué de dire que le temps de son service étoit fini : il ne dit rien de cela. Il semble au contraire qu'il demanda son congé comme une grâce, et non pas comme une chose qui lui étoit due et qu'on ne pouvoit lui refuser sans injustice. C'est pour cela qu'il choisit le temps que le César faisoit une largesse aux soldats, comme un temps favorable pour obtenir une grâce (2).

Enfin si saint Martin n'avoit quitté le service qu'en 356, sous Julien, il auroit été fort mal reçu d'apporter pour raison du congé qu'il demandoit, qu'étant chrétien il ne pouvoit pas combattre davantage, puisque quelques années auparavant Constance avoit fait un édit par lequel il ordonnoit à tous ses soldats de se faire chrétiens et de recevoir le baptême. On n'auroit pas manqué de lui dire que la raison qu'il apportoit n'étoit pas recevable, et qu'il avoit fort mauvaise grâce d'alléguer qu'il étoit chrétien comme un sujet légitime de lui faire quitter les armes, puisque tous les soldats devoient l'être.

Il faut donc s'en tenir à l'autorité de deux célèbres historiens, dont l'un a écrit du vivant de saint Martin et l'autre un

(1) AMM. MARCELL., lib. XVII, cap. 9 ; lib. XX, cap. 8.

(2) Saint Martin, dit l'auteur, ayant quitté le service au bout de cinq ans, alla trouver saint Hilaire, évêque de Poitiers, attiré par sa réputation de sainteté, non immédiatement après avoir obtenu son congé, mais quelques années après. Saint Hilaire ne fut élu évêque de Poitiers que l'an 353. Saint Martin ayant quitté le service en 336, ne put donc l'aller trouver que 17 ans au plus tôt après son congé. D'ailleurs, si saint Martin fut attiré par la réputation de saint Hilaire, ce ne fut pas sans doute aussitôt qu'il fut monté sur le siége de Poitiers. Que faire de saint Martin pendant cet espace de temps ? (Note du manuscrit).

peu après, et dire que saint Martin n'a porté les armes que cinq ans, et que Sulpice Sévère, qui racontoit ces choses environ cinquante ans après, s'est mépris dans le nom du César, et a pris Julien pour un autre, et du reste admettre toute la narration de cet auteur.

Mais si cela est ainsi, que deviendront les lois romaines qui ordonnoient aux soldats, qui avoient fait serment, de servir 24 ans? Je réponds que ces lois n'étoient pas si inviolables qu'on ne passât quelquefois par dessus. Selon ces lois, on ne devoit enrôler personne malgré lui, et qu'à l'âge de 17 ans. Ces deux lois avoient été violées en la personne de saint Martin, qui avoit été enlevé par force à l'âge de 15 ans. Il n'y a point de lois si sévères qui n'aient leurs exceptions, et dont on ne puisse dispenser lorsqu'il y a des raisons. Or c'en étoit une suffisante à saint Martin d'alléguer qu'il avoit été contraint, et contre son gré, de prendre les armes, que son père pour l'y obliger l'avoit lié très-étroitement, et qu'enfin il avoit été engagé avant l'âge porté par les lois.

De plus, saint Martin s'étoit distingué dans les armes, aussi bien par son courage et sa valeur que par sa piété, et les actions éclatantes qu'il avoit faites méritoient bien qu'on eût quelque égard pour lui, et qu'on lui accordât quelque grâce. Si nous en croyons Sozomène, Martin n'étoit pas simple soldat, il étoit officier et avoit du commandement : *Primum quidem splendide militavit, deinde ordines duxit* (1). Or on traite autrement un officier qu'on ne fait un simple soldat. C'est une discipline aujourd'hui dans nos troupes, que les officiers quittent le service quand ils veulent, au lieu que les simples soldats sont obligés d'avoir le congé de leur capitaine lorsqu'ils veulent se retirer, et cette discipline pouvoit bien avoir été pratiquée du temps de saint Martin.

Le saint ayant donc quitté le service au bout de cinq ans, alla trouver saint Hilaire, évêque de Poitiers, attiré par la réputation de sa sainteté, non immédiatement après avoir

(1) Sozom. *Histor.* lib. III, cap. 14.

obtenu son congé, mais quelques années après (1). Ce grand prélat reconnut bientôt le trésor que Dieu lui avoit envoyé en la personne de saint Martin, et, pour l'attacher à son Église, il résolut de l'ordonner diacre; mais comme il avoit affaire à un homme parfaitement humble, toutes les fois qu'il lui en fit la proposition, il trouva en lui une résistance insurmontable, et il jugea aisément qu'on ne pourroit l'arrêter qu'en lui donnant un emploi dont son humilité pût s'accommoder. Il le fit donc exorciste. Martin reçut sans peine cet ordre, pour ne pas paroître refuser un office bas et ravalé.

Quelque temps après, il fut averti en songe d'aller en son pays travailler à la conversion de ses parents, qui étoient encore payens. Il en demanda permission à saint Hilaire, qui ne la lui accorda qu'après lui avoir fait promettre qu'il reviendroit à Poitiers. Il se mit en chemin après avoir répandu bien des larmes et après avoir prédit qu'il auroit beaucoup à souffrir dans ce voyage. En effet, à peine étoit-il sorti de France, qu'il tomba entre les mains des voleurs, qui voulurent le tuer; et l'un d'eux avoit déjà levé sa hache pour lui fendre la tête, lorsqu'il fut arrêté par un de ses compagnons, qui l'empêcha de commettre ce meurtre. Ils le lièrent et le mirent entre les mains d'un de la bande pour le dépouiller. Celui-ci l'ayant mené à l'écart lui demanda qui il étoit; Martin lui répondit hardiment qu'il étoit chrétien; et sur ce que le voleur lui demanda s'il n'avoit pas peur : « Jamais je n'ai plus été en assurance, répartit le saint d'un ton ferme, parce qu'étant sous la protection d'un Dieu plein de bonté, il n'y a rien à craindre; mais je vous porte compassion, voyant que vous vous rendez indigne de sa miséricorde par le métier que vous exercez. » Il poussa ce discours avec tant de force, qu'il toucha le voleur,

(1) On voit que Martène est embarrassé du long intervalle qui s'écoule, d'après sa chronologie, entre le congé de saint Martin et son arrivée à Poitiers, et voilà pourquoi il prétend que saint Martin ne se mit sous la conduite de saint Hilaire que *quelques années* après sa libération. Or, Sulpice Sévère (*Vita B. Martini*, cap. 5) semble dire le contraire : *Exinde, relicta militia, sanctum Hilarium, Pictavæ episcopum civitatis, expetivit, et aliquandiu apud eum commoratus est.* (C. Ch.)

le convertit, et en fit ensuite un excellent religieux, et ce fut de lui que l'on apprit cette histoire.

Martin avançant son chemin, après avoir passé Milan, le démon lui apparut en forme humaine, et lui demanda où il alloit. Le saint lui ayant répondu qu'il alloit où Dieu l'appeloit : « En quelque lieu que vous alliez, lui répartit l'ennemi, vous trouverez le diable, qui s'opposera à vos desseins ; » mais Martin le mit en fuite en lui répliquant que Dieu étoit tout son secours, et que sous sa protection il ne craignoit aucun adversaire.

Le saint étant arrivé en Pannonie, retira heureusement sa mère des ténèbres du paganisme, et donna la vie de la grâce à celle qui lui avoit donné la vie du corps, la baptisant lui-même, comme parle Fortunat (1) ; mais il eut la douleur de voir son père demeurer dans son endurcissement. Néanmoins cette douleur fut un peu adoucie par la consolation qu'il eut de gagner à Dieu un grand nombre d'âmes et de les mettre dans les voies du salut. En quoi il ne réussit pas moins par ses prières ferventes et par ses exemples admirables que par ses ardentes exhortations. Depuis, saint Étienne, premier roi d'Hongrie, ayant dompté ses sujets rebelles, et remporté sur eux une insigne victoire par les mérites et intercession de saint Martin, bâtit un célèbre monastère sur la montagne où le saint avoit coutume de faire ses prières lorsqu'il étoit en Hongrie (2), et lui accorda plusieurs priviléges considérables que l'on peut voir dans la Vie de saint Anastase, abbé de ce monastère et ensuite archevêque de Strigonie, donnée par le P. Mabillon (3).

Saint Martin ne travailla pas avec moins de vigueur à la destruction de l'arianisme, qui ravageoit toute l'Illyrie. Il fut presque le seul qui s'opposa aux évêques de cette secte, mais ils le maltraitèrent tant, qu'après l'avoir fait fouetter

(1) VENANTII FORTUNATI PICTAV. *De Vita S. Martini*, lib. I.

(2) *Vita S. Stephani*, cap. 5, apud SURIUM, 20 augusti.

(3) MABILLON, *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, saecul. VI pars I, pag. 72.

publiquement, ils l'obligèrent de quitter le pays. Martin repassa donc en Italie, où ayant appris que saint Hilaire avoit été banni par la faction des Ariens, il s'arrêta à Milan, où il se bâtit un monastère. Il y assembla des disciples, du nombre desquels fut saint Gaudence, depuis évêque de Novare, qui même lui servoit à transcrire des livres, si nous en croyons l'auteur de la Vie de cet illustre prélat (1). Mais Auxence, un des plus ardents défenseurs de l'arianisme, qui étoit évêque de Milan, ne l'y laissa pas en repos; il le persécuta cruellement, et, après l'avoir chargé d'injures, le chassa de la ville. Le saint voyant bien qu'il falloit céder au temps, se retira avec un prêtre de grande vertu dans l'île Gallinaire, où il vécut de racines d'herbes que la terre produisoit; sur quoi il arriva qu'un jour ayant mangé de l'ellébore, sans savoir que c'étoit du poison, il pensa mourir; mais Dieu lui accorda la vie à sa prière.

Peu de temps après, il apprit que saint Hilaire revenoit de son exil; il partit aussitôt pour aller au devant de son saint maître jusqu'à Rome, mais quand il y fut arrivé, on lui dit qu'il avoit déjà passé; il le suivit de près, et l'ayant rejoint, il en fut reçu avec la joie que méritoit un si illustre disciple. Ils revinrent ensemble, et l'affection que saint Hilaire portoit à saint Martin lui donna envie de voir l'île Gallinaire qui avoit servi de retraite au saint (2). Dieu le voulut ainsi, pour donner lieu à un insigne miracle que saint Hilaire y opéra; car il en chassa une infinité de serpents qui rendoient ce lieu presque inhabitable, en quoi nous devons admirer la vertu de saint Martin qui avoit choisi une demeure si affreuse pour sa retraite; aussi n'y eut-il qu'un saint prêtre qui osa l'y accompagner, et nous ne lisons pas qu'il y assemblât aucun disciple. Depuis, on bâtit dans le même lieu une église en l'honneur de saint Hilaire, comme nous l'apprend Vincent de Beauvais (3).

(1) BOLLANDD., *Vita S. Gaudentii*, 22 januar, t. II, p. 418.

(2) FORTUN., lib. I, *Vita S. Hilarii.*

(3) VINCENTII BELLOVAC. *Speculum historiale*, lib. XIV, cap. 51.

Nos saints étant arrivés à Poitiers, commencèrent à y exercer avec un zèle admirable leurs fonctions : saint Hilaire d'un vigilant évêque, et saint Martin d'un excellent moine. Fortunat, qui ne parle pas du premier voyage de saint Martin à Poitiers, ni de son séjour auprès de saint Hilaire, dit que ce fut alors que ce grand prélat ordonna notre saint exorciste. L'autorité de cet auteur, qui étoit évêque de Poitiers, et qui pouvoit aisément savoir la tradition de son Église en ce point, est assurément considérable. Cependant comme Sulpice Sévère avoit appris de saint Martin même ce qu'il en raconte, et que sa narration, étant fort circonstanciée, a toute l'apparence de vrai, nous devons préférer son sentiment à celui de Fortunat, qui écrivoit près de deux cents ans après.

L'amour de la solitude obligea saint Martin à se retirer à deux lieues de Poitiers, où il jeta les fondements du monastère de Ligugé, qu'il gouverna dix ans, selon l'opinion la mieux reçue. Ce fut le premier monastère qui parut dans les Gaules, dont l'histoire ne nous apprend pas grand'chose. Grégoire de Tours, qui y fut par dévotion, rapporte qu'ayant interrogé l'abbé s'il s'y faisoit des miracles, il apprit de sa bouche qu'il s'y en faisoit quelques-uns, et entr'autres la guérison de deux paralytiques (1). Défenseur, religieux de ce monastère, qui pouvoit vivre dans le VII[e] siècle, composa un excellent recueil de sentences des saints Pères, pour l'instruction des mœurs (2). Voilà tout ce qu'on sait du monastère de Ligugé, qui dans la suite des temps fut réduit en prieuré dépendant de l'abbaye de Maillezais, et dans le dernier siècle fut donné au collége des Jésuites de Poitiers.

Il étoit assez ordinaire en ce temps-là d'élever les catéchumènes dans les monastères, de les instruire et de les y dis-

(1) GREGOR. TURON. *De mirac. S. Martini*. lib. IV, cap. 30.

(2) MABILLON, *Annal. ord. S. Benedicti*, t. I, p. 10; t. II, p. 704. — MABILLON, *Museum Italicum*, pars I, p. 123.— *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 654.— L'ouvrage du moine Défenseur est intitulé : *Scintillarum, seu sententiarum catholicorum Patrum liber* (C. Ch.)

poser au baptême ; nous en avons des preuves dans la Vie de saint Pachome (1), dans saint Jérôme et dans Jean Moscus (2). Il y en avoit un à Ligugé, qui s'étoit mis sous la discipline de saint Martin, désirant d'être formé dans la religion chrétienne par les mains d'un si grand maître; celui-ci étant tombé malade mourut sans baptême en l'absence de saint Martin. Tous les frères étoient en larmes lorsque le saint arriva au bout de trois jours. Touché d'un accident si fâcheux, il fit sortir tout le monde de la cellule où étoit le mort, s'y renferma seul, se coucha dessus, fit sa prière à Dieu, et après deux heures le mort ressuscité commença à remuer, reçut le baptême et vécut depuis plusieurs années. Ce fut là le premier témoignage de la puissance que Dieu avoit communiquée à son serviteur, et une merveille si extraordinaire répandit partout sa réputation, si bien que l'on commença à regarder saint Martin non pas simplement comme un saint, mais comme un homme envoyé de Dieu avec le caractère de l'apostolat.

Ce miracle fut bientôt suivi d'un semblable ; car passant sur les terres de Lupicin, homme illustre selon le siècle, comme parle Sulpice Sévère, et que l'on croit avoir été consul quelques années après, il entendit des cris lamentables et une confusion de voix qui sembloient indiquer quelque fâcheux accident ; il s'arrêta aussitôt, et s'étant informé du sujet de tant de larmes, on lui dit qu'un serviteur de la maison de ce seigneur, transporté de désespoir, venoit de se pendre. Sensible à la perte de cette âme, il entra dans la chambre où étoit ce malheureux, et, après avoir fait retirer tout le monde, il s'étendit sur son corps, adressa sa prière à Dieu, et rendit la vie au mort au grand étonnement de tous ceux qui furent témoins d'un tel prodige. Les historiens de la vie de notre saint ne nous disent pas en quel endroit étoit la terre de Lupicin ; mais Heriman, abbé de Saint-Martin de

(1) Bollandd., *Acta Sanctorum*, 14 maii. t. III maii, p. 287.

(2) *Prat. spirit.*, cap. 3.

Tournay, nous apprend que la tradition de son abbaye étoit que le saint avoit ressuscité un mort dans ce lieu-là même, et que c'étoit ce qui avoit porté saint Éloi, évêque de Tournay et de Noyon, à bâtir un célèbre monastère, où il mit une des deux dents de saint Martin qu'il avoit apportées de Tours, lorsqu'il y fit une superbe châsse au saint (1). Si cette tradition est véritable, elle ne peut s'entendre que de la résurrection du serviteur de Lupicin; car saint Martin n'ayant ressuscité que trois morts. l'un à Ligugé, l'autre à Chartres, il faut que le troisième ait reçu la vie par l'intercession de saint Martin à Tournay.

Un auteur récent (2) prétend que saint Martin étoit prêtre lorsqu'il fit ces prodiges; mais c'est deviner dans un fait dont ni Sulpice Sévère, ni Paulin de Périgueux, ni Fortunat, ni Alcuin, ni aucun auteur n'a jamais rien assuré, et qui répugne à l'humilité de saint Martin, qui n'avoit pu consentir au désir que saint Hilaire avoit eu de le faire diacre, et dont tout ce qu'on put obtenir fut de lui faire recevoir l'ordre d'exorciste.

Peu de temps après, le siége de l'Église de Tours étant venu à vaquer par la mort de saint Lidoire, le clergé et le peuple jetèrent les yeux sur saint Martin pour le remplir. Mais la difficulté étoit de le tirer de son cloître. Un citoyen nommé Rurice s'avisa d'un expédient qui lui réussit. Il feignit que sa femme étoit malade, alla se jeter aux pieds du saint, le conjura de la venir voir. Martin, qui avoit des entrailles de miséricorde pour ceux qui souffroient, ne put lui refuser cette grâce. Il sort dans le dessein d'aller secourir un malade, et à l'instant il se voit investi d'une troupe d'habitants qui s'étoient mis en embuscade. Ils se saisirent de sa personne, ils l'enlevèrent et le menèrent comme en triomphe jusqu'à Tours, où il trouva une foule de monde des lieux et des villes d'alentour pour concourir à son élection. Tous

(1) D'Achery, *Spicileg.*, t. XII, p. 403. *Narratio restaurationis abbatiæ S. Martini Tornac.*

(2) Gervaise, *Vie de S. Martin*, p. 49.

s'écrièrent d'une voix que Martin étoit digne de l'épiscopat, estimant très-heureux le peuple qu'il gouverneroit. Il n'y eut qu'un petit nombre qui sembla s'y opposer, parmi lesquels il y avoit des évêques qui disoient qu'un homme aussi méprisable qu'étoit Martin, ne méritoit pas d'être élevé à une si haute dignité ; que sa mauvaise mine, ses cheveux mal faits, son habit négligé lui ôtoit l'estime et la confiance que l'on doit avoir dans un pasteur. Celui qui s'opposa le plus à l'élection du saint fut un certain Défenseur, évêque d'Angers ; mais Dieu le confondit devant toute l'assemblée, car le lecteur qui devoit lire ce jour-là dans l'église n'ayant pu percer la foule, un des assistants prit le psautier pour lire, et à l'ouverture du livre tomba sur ce verset : *Vous avez tiré la louange de la bouche des enfants à cause de vos ennemis pour détruire l'ennemi et le défenseur.* Aussitôt il s'éleva un cri de tout le monde qui crut que Dieu par ce verset avoit marqué sa volonté sur Martin, demanda qu'il fût sacré évêque, et de la sorte le parti contraire fut dissipé et confondu.

Les savants ne conviennent pas ni du jour, ni de l'année de l'ordination de saint Martin. Un auteur récent (1), qui semble avoir pris plaisir à se distinguer par des sentiments nouveaux, soutient qu'il fut ordonné l'an 370, le 4 juillet : mais ce sentiment est insoutenable dans le système de Grégoire de Tours qu'il fait profession de suivre, puisque cet historien dit positivement que saint Martin fut ordonné évêque l'an VIII de l'empire de Valentinien, qui ne commença qu'au mois de février de l'an 371 (2). Quant à ce qu'il prétend faire valoir pour la première année du règne de cet empereur l'espace qui s'écoula depuis le 25 février, qu'il fut élu empereur, jusqu'au jour de Pâques, que l'année chrétienne commençoit, à compter la seconde année de l'empire deux mois après son

(1) GERVAISE, *Vie de saint Martin.*

(2) GREGOR. TURON. *Histor. Franc.*, lib. X, cap. 31. — Valentinien fut élu empereur le 25 février 364. L'*Art de vérifier les dates* a adopté le 4 juillet 371 pour la date de l'ordination de saint Martin. (C. Ch.)

élévation, c'est une supputation forcée, dont il nous fera plaisir de nous donner quelque exemple dans Grégoire de Tours, qui, comme le remarque Henschenius, commence les années au mois de janvier, et non à Pâques.

Le P. Pagi croit au contraire que saint Martin fut ordonné évêque le 12 juin de l'an 371, parce que, suivant le système de Grégoire de Tours qui dit que saint Martin fut évêque 26 ans 4 mois 27 jours, il ne peut trouver ce temps complet qu'en mettant l'ordination de saint Martin au 12 du mois de juin (1). Mais ce savant homme n'a pas fait réflexion que Grégoire de Tours compte apparemment les années de l'épiscopat de saint Martin du jour de son élection, et non pas du jour de l'ordination.

Le cardinal Baronius recule encore davantage l'ordination de saint Martin, car comme il prétend que ce saint prélat ne mourut qu'en 402, et qu'il ne lui donne avec Grégoire de Tours que 27 ans commencés d'épiscopat, il se trouve dans la nécessité de fixer l'an de son ordination à 375, au 4 de juillet (2). Mais cette opinion ne paroît guère plus vraisemblable, puisque Valentinien, auprès duquel il fut intercéder pour quelques nécessités publiques, mourut cette même année au mois de novembre en Pannonie, et qu'il n'y a guère d'apparence que saint Martin ait pu entreprendre et achever un si long voyage dans le peu de temps qui s'étoit écoulé entre son ordination et la mort de cet empereur. Car on ne doute pas que les premières fonctions du saint évêque n'aient été de reconnoître son troupeau , avant que d'entreprendre des

(1) Pagi, *Critica in Annal. eccles. Baronii*, ad ann. 375, n. 5. — Les divers manuscrits de Grégoire de Tours présentent trop de variantes dans l'indication des mois et des jours, pour qu'on soit certain du vrai texte de l'auteur. Le jour de l'ordination, 4 juillet, est d'ailleurs fixé par la vieille tradition de l'Église de Tours, déjà constatée par saint Grégoire. Voyez à ce sujet nos *Origines de l'Église de Tours*, p. 125, dans le tome XXI des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. (C. Ch.)

(2) Baronius, *Annal. ecclesiast.*, ad ann. 375, n. 3 — Le P. Pagi a démontré que Baronius est en avance de trois ans sur l'ère vulgaire, et marque à l'an 253, par exemple, les événements de l'an 250. Voyez à ce sujet les *Origines de l'Église de Tours*, p. 99. (C. Ch.)

voyages de cette conséquence. Je ne sais si le savant annaliste de l'histoire de l'Église a bien prévu cette difficulté; mais je sais que dans le tome suivant il abandonne ce sentiment, et donnant 30 ans d'épiscopat à saint Martin, il fixe son ordination à l'an 371. C'est l'opinion la mieux reçue, à laquelle il faut s'en tenir, et dire qu'il fut ordonné le 4 juillet de cette année. Grégoire de Tours dit nettement l'un et l'autre, lorsqu'il nous apprend que saint Martin fut ordonné l'an VIII de l'empire de Valentinien, qui revient à 371, et que du temps de saint Perpétue, qui fut évêque de Tours en 461 (1), on célébroit la fête de l'ordination de saint Martin le 4 juillet.

Il garda la même conduite dans l'épiscopat, qu'il avoit observée étant moine. Il ne changea rien de ses austérités, rien de ses mortifications : il conserva la même humilité dans le cœur, la même pauvreté dans ses habits, et n'en eut pas moins d'autorité pour cela. Il demeura quelque temps dans une petite cellule qui tenoit à l'église, mais n'y pouvant souffrir la distraction des visites qu'il recevoit, il bâtit un monastère à deux milles dans un lieu fort désert, enfermé d'un côté par un rocher fort escarpé, et de l'autre par la rivière de Loire. Là il assembla quatre-vingts moines, avec lesquels il menoit une vie angélique.

Ce seroit ici le lieu de réfuter l'opinion d'un auteur récent, qui s'est donné des peines extraordinaires pour se persuader et faire croire aux autres que saint Martin n'a jamais été moine; ce sentiment, qui nie un fait des plus constants et des plus évidents que nous ayons dans l'histoire, est si peu soutenable, qu'il suffit de l'exposer aux yeux de ceux qui ont la moindre teinture de l'antiquité pour en faire connoître la fausseté. Un savant religieux n'a pas laissé de le réfuter, et il l'a fait très-solidement. Pour moi, je me contenterai de rapporter ici deux passages de Sulpice Sévère, et un troisième de Grégoire de Tours. Sévère Sulpice faisant parler Gallus à la

(1) L'*Art de vérifier les dates* dit que saint Perpétue ou Perpet fut élu à la fin de l'an 460 ; son ordination est marquée le 30 décembre dans le Martyrologe de France. (C. Ch.)

fin du premier livre de ses *Dialogues,* avant de commencer le second livre, où il doit parler des grandes actions que saint Martin a faites dans l'épiscopat, lui met ces paroles dans la bouche : *Unde prima illius inter militandum gesta prætereo, neque ea attingam quæ laïcus egit ac monachus.* Il distingue en cet endroit trois états de saint Martin : son état de soldat, son état de moine, son état d'évêque. Il distingue encore au second livre de ses *Dialogues* l'état de moine d'avec l'état d'évêque dans saint Martin. Car parlant des miracles du saint, il dit qu'il avoit coutume d'avouer lui-même qu'il en faisoit beaucoup plus avant d'être évêque, qu'il n'en faisoit après, d'où Sulpice Sévère tire cette conclusion : *Quod si verum est, immo quia verum est, conjicere possumus quanta fuerint illa quæ monachus operatus est, et quæ nullo teste exercuit, cum tanta illum in episcopatu signa fecisse sub oculis omnium viderimus* (1). Grégoire de Tours ne parle pas avec moins d'évidence du sujet que nous traitons ; car rapportant la contestation qu'il y eut après la mort de saint Martin entre les Poitevins et les Tourangeaux pour avoir son corps, il fait dire aux premiers : *Noster est monachus, nobis abba exstitit, nos requirimus commendatum* (2). On pourroit joindre à cela le témoignage de Gennade, qui vivoit dans le ve siècle, c'est-à-dire presque du temps de saint Martin, car, parlant des ouvrages de Sulpice Sévère, il dit : *Scripsit, et ad multorum profectum, Vitam B. Martini, monachi et episcopi* (3). Mais en voilà plus qu'il n'en faut pour prouver un fait qui est clair comme le jour, et dont on peut dire que le nier n'est pas une moindre témérité que d'assurer qu'il fait nuit en plein midi.

Un des principaux soins de saint Martin étant évêque, fut de retrancher de son diocèse la superstition, et d'abolir dans tout le royaume les restes du paganisme. Car l'enceinte de son diocèse étoit trop resserrée pour renfermer un zèle

(1) SULPIT. SEVER. *Dialog.* I, cap. 26 ; II, cap. 4.
(2) GREGOR. TURON. *Histor. Francor.*, lib. I, cap. 43.
(3) GENNAD. *De Script. ecclesiast.*, cap. 19.

aussi étendu que le sien. Il y avoit assez près de son monastère un autel que le peuple avoit érigé à un prétendu martyr; les évêques précédents l'avoient toléré, mais Martin qui n'ajoutoit pas facilement foi aux choses aussi douteuses et incertaines que l'étoit celle-là, s'informa des plus anciens de son clergé du nom de ce martyr, du temps qu'il avoit souffert, sans que personne lui en pût donner aucune assurance. Enfin il eut recours à Dieu, et s'étant transporté sur les lieux avec quelqu'un de ses religieux, il pria le Seigneur de lui faire connoître le mérite de celui à qui on avoit consacré cet autel. Un moment après, il aperçut une ombre horrible à voir; il lui commanda de parler, de dire son nom et son état; l'ombre obéit et déclara que bien loin d'être un martyr, comme le croyoit ce peuple aveuglé, il étoit un misérable voleur qui avoit été exécuté pour ses crimes, qu'il n'avoit rien de commun avec les saints, puisqu'il étoit condamné aux flammes éternelles. Après une déclaration aussi authentique, Martin renversa l'autel et fit cesser la superstition. La tradition de notre monastère tient que cet autel étoit au lieu où est aujourd'hui la chapelle de Saint-Barthélemy, et que le saint, après avoir renversé cet autel, en érigea un autre en l'honneur d'un apôtre, auquel les peuples pussent rendre une dévotion solide. Ce n'est qu'une simple tradition, dont Sulpice Sévère ne parle point; néanmoins il est certain qu'il y avoit autrefois des religieux de Marmoutier qui desservoient cette chapelle (1).

Jamais l'idolâtrie n'eut en France un plus puissant adversaire; il n'y avoit point de jour qu'il ne fît quelque conquête; partout où il passoit, il laissoit des marques de ses victoires, et dressoit quelque trophée à Jésus-Christ sur les ruines du paganisme. Voyant un jour à cinq cents pas de lui passer une sorte de procession, il crut, aux banderoles blanches qui voloient en l'air, que c'étoit une pompe d'idolâtres qui

(1) L'ancienne chapelle Saint-Barthélemy étoit située près de Tours, au sommet du coteau de Saint-Symphorien, à l'endroit où se réunissoient les voies antiques du nord de la province pour descendre de là vers la ville de Tours. (C. Ch.)

faisoient quelque acte de leur religion, et formant le signe de la croix il commanda à tout ce monde de s'arrêter; à l'heure même ils demeurèrent immobiles comme des statues, et ayant reconnu que c'étoit le convoi d'un mort, il fit sa prière à Dieu, qui leur rendit leur première liberté; il ruina un grand nombre de temples et abattit beaucoup d'arbres consacrés aux fausses divinités. Il ne put faire de si grands miracles sans exposer souvent sa vie, mais l'amour qu'il avoit pour Dieu le rendit intrépide au milieu des plus grands périls.

Un jour, après avoir abattu un temple ancien et fameux, il voulut couper un pin qui étoit proche. Chose surprenante, le pontife du lieu, avec une troupe d'idolâtres, qui avoient vu sans peine renverser leur temple, ne purent consentir à la ruine de leur arbre. Martin eut beau leur dire qu'il n'y avoit point de divinité dans leur pin, qu'il étoit nécessaire de l'abattre comme une chose consacrée au démon: « Si tu as donc tant de confiance en ton Dieu, lui dit un des plus déterminés de la bande, nous voulons bien nous-mêmes couper l'arbre, pourvu que tu te mettes dessous pour le recevoir lorsqu'il tombera; sans doute que ton Dieu qui est avec toi te préservera. » Martin sans hésiter accepta la condition. Pour s'assurer de lui, on le lia, et on le plaça du côté que l'arbre penchoit: on coupe l'arbre, il commençoit déjà à tomber sur le saint, mais avec un seul signe de la croix, il le renversa d'un autre côté, où il pensa accabler les paysans, qui se croyoient en sûreté. Ce prodige leur ouvrit les yeux, ils reconnurent que saint Martin avoit raison, que Jésus-Christ étoit le seul Dieu qu'il falloit adorer, et il n'y en eut presque pas un seul qui ne demandât à être chrétien.

Il fit paroître une intrépidité toute semblable, lorsqu'ayant mis le feu dans un autre temple, et voyant que le vent avoit porté les flammes sur une maison voisine, il monta sur le toit pour s'opposer aux flammes, qui n'eurent point d'autre pouvoir que celui qu'il leur prescrivit.

Une autre fois, ayant entrepris la démolition du temple de Levroux, qui étoit devenu fameux par les grandes supersti-

tions qui s'y exerçoient, il éprouva une si grande résistance de la part des Gentils, qu'il fut obligé de céder, et de se retirer chargé de coups et d'injures. S'étant mis un peu à l'écart, il eut recours à ses armes ordinaires; il passa trois jours couvert de cendre et d'un cilice, dans le jeûne et dans la prière, demandant à Dieu de renverser par sa vertu divine ce temple qu'il n'avoit pu détruire par aucune force humaine. A l'instant deux anges, armés de lances et de boucliers, lui apparurent, et lui dirent qu'ils étoient envoyés à son secours pour mettre en fuite cette multitude de barbares qui s'opposoient à ses pieux desseins, et qu'il pouvoit en toute assurance retourner et achever ce qu'il avoit commencé. Animé par cette vision, il rentre dans le bourg, ruine le temple de fond en comble, renverse les autels, brise les idoles à la vue d'une multitude de payens qui le regardoient en silence, et qui, étant revenus de leur engourdissement, reconnurent la vertu divine qui animoit Martin, et il n'y en eut presque pas un qui ne crût en Jésus-Christ, et ne détestât les idoles, dont ils reconnoissoient l'impuissance.

Peut-on rien voir de plus admirable que ce qui arriva à notre saint proche de la ville d'Autun? Comme il abattoit un temple, une troupe d'idolâtres se jeta sur lui avec furie: l'un d'entre eux, plus hardi que les autres, tire l'épée pour le tuer; Martin, sans s'étonner, quitte son manteau, se découvre le cou, et le tend à l'idolâtre. Celui-ci lève le bras pour le frapper; mais une main invisible l'arrête et le jette à la renverse. Tout saisi de frayeur, il demande pardon au saint, qui le lui accorda sans peine, et bâtit dans le même endroit une église en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, qui fut depuis dédiée sous son nom par l'évêque Siagrius, à la prière de la reine Brunehaud, qui y fut enterrée. On y mit une communauté religieuse à laquelle saint Grégoire-le-Grand accorda de grands priviléges. On la voit encore aujourd'hui dans sa première structure. Elle est possédée par les Pères de la congrégation de Saint-Maur; elle n'est pas éloignée de

l'abbaye de Saint-Symphorien, où notre saint pourroit bien avoir mis des religieux (1).

Dieu fit toujours paroître sa protection sur saint Martin, lorsqu'il démolissoit les temples ou brisoit les idoles. Les exemples que nous venons de rapporter en sont des preuves incontestables. En voici encore un que les historiens nous fournissent. Un jour qu'il étoit occupé à la destruction des idoles, un infidèle voulut le percer d'un coup de couteau, mais le glaive lui échappa des mains sans qu'il pût le retenir.

On voit dans tout ce que nous venons de rapporter de saint Martin quelle étoit sa grandeur d'âme, son intrépidité, son zèle, son amour pour Dieu qui le fit si souvent s'exposer à tant de périls. On voit aussi comme ce Dieu tout-puissant le protégeoit dans toutes les occasions dangereuses. Mais le don de faire des miracles qu'il reçut de lui, donna une vertu merveilleuse à son zèle et à sa parole. Nous ne prétendons pas les rapporter tous, cela nous mèneroit trop loin ; il suffit de dire qu'il fut le maître des démons, des maladies et des éléments. Etant à Trèves, il guérit une fille paralytique avec de l'huile bénite. Ce miracle fit tant d'éclat que Tétrade, proconsulaire, tout payen qu'il étoit, fit prier saint Martin de venir délivrer un de ses domestiques qui étoit possédé du démon. Le saint commanda qu'on le lui amenât; mais le démon furieux fit une telle résistance, qu'il fut impossible de faire sortir le possédé de sa chambre. Tétrade, qui l'aimoit, oubliant sa qualité, vint lui-même se jeter aux pieds de saint Martin, et le prier de prendre la peine de descendre en sa maison. Le saint, qui vouloit chasser de l'âme de ce seigneur le démon de l'infidélité qui le possédoit bien plus cruellement que n'étoit possédé le corps de son serviteur, lui répondit qu'il ne pouvoit entrer dans la maison d'un homme qui adoroit les idoles. Cette parole frappa Tétrade; il promit de se faire chrétien si Martin délivroit son serviteur. Il le fit à l'instant par l'imposition de ses mains, et Tétrade, ayant reconnu la

(1) *Gallia christiana*, t. IV, col. 448.

vertu de Jésus-Christ, crut en lui, se fit catéchumène, reçut ensuite le baptême, et eut toute sa vie une vénération singulière pour le saint. Aubert Mirée (1) dit que ce seigneur eut tant de reconnoissance pour la double grâce qu'il venoit de recevoir du saint, qu'il changea son palais en une église qui fut consacrée par saint Martin en l'honneur de la sainte Croix, et rebâtie dans le sixième siècle par l'évêque Magnericus, qui y mit des religieux Bénédictins. Ces deux miracles, qui furent bientôt suivis de la délivrance d'un autre démoniaque, pourroient bien avoir donné occasion à l'établissement de la vie monastique dans la ville de Trèves, et à la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Maximin, dont on ne sait pas bien l'origine, quoiqu'il soit constant qu'elle est très-ancienne.

Je ne parle pas de la guérison d'un lépreux, à qui saint Martin rendit la santé à Paris. Les filets de sa robe et de son cilice étoient de souverains remèdes contre toute sorte de maladies: il guérit saint Paulin, qui fut depuis évêque de Nole, d'un grand mal d'yeux avec un pinceau. Il fit encore un plus grand miracle en sa personne, en lui ôtant le bandeau qui lui couvroit les yeux de l'âme et l'empêchoit de voir la vanité des choses de la terre, et le portant par ses paroles et son exemple à mépriser les richesses immenses et les grandeurs du siècle, dont son illustre naissance l'avoit rendu maître; ce qu'il fit d'une manière si généreuse, que saint Martin avoit coutume de le proposer à tout le monde comme un modèle accompli de la perfection chrétienne.

La guérison de la fille d'Arborius, qui avoit la fièvre quarte, fut une preuve de l'empire que saint Martin avoit sur les maladies, puisqu'elle fut guérie par le seul attouchement d'une lettre du saint. Cette guérison fit une si grande impression sur l'esprit de ce seigneur, qui avoit été préfet, que pour témoigner sa piété et sa reconnoissance à Dieu, il lui en fit un sacrifice, ne voulant pas qu'elle eût d'autre époux que celui des vierges. Il la conduisit lui-même à saint Martin, afin

(1) Aub. Mir. *Orig. Bened.*, cap. 8.

qu'elle reçut de lui la consécration, avec l'habit et le voile qu'avoient coutume de porter en ce temps-là les vierges consacrées à Dieu.

Dieu ne se contenta pas d'accorder à saint Martin le don de faire des miracles en faveur des autres, il en fit plusieurs en faveur du saint même, comme lorsqu'il le préserva de l'incendie de sa chambre, où les flammes l'environnoient déjà pendant son sommeil, et une autre fois qu'il le guérit avec un onguent céleste d'une chute dont il avoit tout le corps froissé. L'on garde encore à Marmoutier une sainte ampoule pleine d'une espèce de baume, qu'on prétend avoir été apportée au saint par un ange, pour le guérir de ses blessures : elle se conserve dans un petit reliquaire d'or, et sert tous les jours d'instrument à la guérison de plusieurs malades, qui viennent de fort loin implorer l'assistance de saint Martin, et recevoir la santé par l'attouchement de cette ampoule. Elle servit pour le sacre de Henri IV, roi de France, qui n'ayant pu se transporter à Reims selon la coutume, voulut être sacré à Chartres avec la sainte ampoule de Marmoutier (1).

Ce qui lui arriva avec l'empereur Valentinien est digne d'admiration. Ayant été obligé d'aller à la cour pour quelques nécessités pressantes peu de temps après son ordination, ce prince, qui étoit d'un naturel fier et violent, et qui avoit une femme arienne qui le détournoit de rendre au saint évèque l'honneur qu'il méritoit, ayant su que Martin venoit lui demander ce qu'il ne vouloit pas lui accorder, défendit qu'on le

(1) La petite fiole de verre que l'on appelle *la sainte Ampoule*, du mot latin *ampulla*, n'est pas pleine et ne doit pas l'être, puisqu'on s'en est servi au sacre de Henri IV. La matière qu'elle contient est rougeâtre et figée. Il n'est point de monument qui constate que ce soit un baume apporté miraculeusement à saint Martin. Il y a plus d'apparence que c'étoit de l'huile bénite par ce saint, dont il se servoit quelquefois pour guérir les malades. Des personnes pieuses pensent que ce n'est autre chose, en effet, que de l'huile du sépulcre de saint Martin, de l'efficacité de laquelle Grégoire de Tours rapporte des exemples parmi les miracles qu'il nous a transmis. Les peuples ont encore beaucoup de vénération pour la sainte Ampoule : ils s'estiment heureux de baiser le reliquaire d'or qui la renferme et qui est conservé dans une armoire auprès de l'autel, côté de l'épître. (Note du manuscrit.)

laissât entrer au palais. Le saint ayant fait deux tentatives sans pouvoir approcher de l'empereur, eut recours à ses armes ordinaires : il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, s'abstint de boire et de manger, pria jour et nuit; le septième jour un ange lui apparut et lui ordonna d'aller en toute assurance au palais, que les portes lui seroient ouvertes, et qu'il trouveroit l'esprit de cet empereur superbe disposé à l'écouter. Martin, fortifié par cette vision, entra au palais, trouva les portes ouvertes, passa au milieu des gardes, sans qu'aucun se mît en état de l'arrêter, et pénétra jusque dans l'appartement de l'empereur. Le prince l'apercevant de loin, s'emporta contre ceux qui l'avoient laissé entrer, et ne daigna pas se lever. Mais le feu qui prit à son siége l'obligea ensuite de le faire bien plus vite que n'auroit fait le devoir de la civilité. Il crut sentir une vertu divine en cet accident qui le poussoit. Il embrassa plusieurs fois celui pour lequel il avoit résolu de n'avoir que du mépris. Il le fit manger très-souvent à sa table, lui accorda sans attendre ses prières tout ce qu'il demandoit, et, quand il partit, il lui offrit de très-grands présents, que le saint, jaloux de sa pauvreté, refusa.

Il ne se peut rien ajouter à l'estime que l'empereur Maxime avoit pour nôtre admirable prélat. Ce prince, digne de régner s'il fût arrivé à l'empire par une voie plus légitime, pria souvent saint Martin, qui étoit allé à Trèves lui demander quelques grâces pour des misérables, de manger à sa table ; mais le saint, qui n'étoit pas d'humeur à flatter les grands, le refusa toujours avec beaucoup de constance, lui déclarant avec une générosité vraiment apostolique, qu'il ne croyoit pas devoir participer à la table de celui qui avoit ôté la vie à un empereur, et les États à un autre Cette réponse si hardie ne choqua pas Maxime; elle ne fit qu'augmenter sa vénération pour saint Martin, et il lui répliqua avec beaucoup de respect qu'il n'avoit point accepté l'empire volontairement, qu'il y avoit été forcé par les soldats, que le succès extraordinaire de son entreprise sembloit être une

marque de la volonté de Dieu, qu'aucun de ses ennemis n'étoit mort dans le combat, et qu'il n'étoit point cause de la perte de ceux qui étoient péris en d'autres rencontres. Des raisons si spécieuses, jointes aux prières réitérées de l'empereur et aux grâces qu'il avoit à lui demander, fléchirent enfin saint Martin, et il consentit à manger avec lui. Maxime, plus ravi de joie que s'il eût conquis un grandem pire, convia à ce repas comme à une fête extraordinaire les plus considérables de sa cour, son frère, son oncle, tous deux comtes de l'empire et préfets du prétoire; Évode, qui étoit consul cette année-là. Le prêtre qui étoit à la suite du saint fut mis en la place honorable entre les deux comtes; saint Martin fut placé sur un petit siége auprès de l'empereur. Au milieu du repas, l'officier présenta selon la coutume la coupe à Maxime, qui la fit donner à saint Martin, s'attendant et se faisant un honneur de la recevoir ensuite de sa main. Mais quand le saint eut bu, il donna la coupe à son prêtre, comme à celui qui étoit le plus digne de boire après lui. L'empereur et tous les assistants admirèrent la générosité du saint. On parla dans tout le palais de cette action avec les éloges qu'elle méritoit, et on ne pouvoit assez louer le saint d'avoir fait à la table de l'empereur ce qu'aucun évêque n'eût osé faire à la table des derniers magistrats et des moindres juges. Depuis ce jour-là, Maxime faisoit venir très-souvent saint Martin au palais, pour avoir la satisfaction de l'entretenir. Tous leurs discours étoient sur la différence de la vie présente et de la vie future, et de la gloire éternelle des saints. Il prédit à l'empereur que s'il passoit en Italie pour faire la guerre à Valentinien, comme il en avoit envie, il seroit d'abord victorieux, mais qu'ensuite il périroit. Cette prédiction ne fut que trop véritable pour Maxime.

L'impératrice avoit encore plus de vénération pour saint Martin que Maxime. Elle étoit tout le jour occupée à écouter le saint évêque, demeurant assise à ses pieds sans le pouvoir quitter. Elle voulut lui donner à manger en particulier; elle en pria l'empereur, et tous deux ensemble l'en prièrent de

telle sorte qu'il ne put s'en défendre. Cette pieuse princesse voulut préparer elle-même ce qu'elle devoit présenter à saint Martin. Par respect elle ne mangea pas avec lui, se contentant seulement de le servir. Elle-même lui dressa la table, lui mit son couvert, lui donna à laver, et mit devant lui les viandes qu'elle avoit fait cuire de ses propres mains. Pendant qu'il mangeoit, elle se tenoit éloignée, debout, les yeux baissés, dans la posture modeste d'une servante. Elle lui donnoit à boire, et, lorsque le repas fut fini, elle ramassa les restes de son pain avec grand soin et les conserva précieusement jusqu'aux moindres miettes , marquant qu'elle en faisoit plus de cas que de tout ce qui paroissoit plus exquis sur la table de l'empereur.

Sulpice Sévère, qui rapporte cette action, remarque qu'elle fut extraordinaire en saint Martin, parce qu'il n'avoit pas coutume de voir les femmes, bien loin de manger chez elles; mais en même temps il observe que le saint ne s'est jamais relâché de cette pratique qu'en une seule occasion, dans un âge fort avancé, en faveur d'une impératrice, à l'instante prière de l'empereur, à qui il étoit venu demander des grâces. Nous trouvons néanmoins qu'une autre fois saint Martin, passant dans un lieu où il y avoit une sainte fille retirée qui s'étoit fait une loi de ne jamais voir d'homme, le saint, qui avoit entendu parler de sa vertu, eut envie de l'entretenir. Tout le monde crut qu'elle recevroit la visite d'un si grand prélat avec une joie extraordinaire ; mais elle eut assez de fermeté pour ne pas se relâcher de sa résolution, même en faveur d'un saint; elle lui envoya faire ses excuses par une autre femme, et pour marque de son respect et de son estime, elle lui envoya un petit présent. Saint Martin, fort édifié de cette conduite, fit en sa faveur ce qu'il n'auroit pas fait, car il ne recevoit point de présent, mais il ne voulut pas refuser celui-ci, disant cette belle parole, qu'un évêque ne doit point refuser le présent d'une vierge qui étoit préférable à beaucoup d'évêques.

Le saint s'étant un jour arrêté dans la sacristie d'un

monastère de religieuses situé entre le Berry et la Touraine, sans parler à aucune, après qu'il fut parti, toutes ces saintes filles vinrent dans le lieu où il avoit été reçu, baisèrent le pavé de tous les endroits où il avoit passé, et partagèrent entre elles la couverture du lit où il avoit couché; et quelque temps après, une d'entr'elles délivra un possédé avec la partie de la couverture qu'elle avoit eue pour elle. Ce fut environ ce temps-là que le saint retourna de Trèves, chassa le démon du corps d'une vache qu'il agitoit furieusement.

Mais revenons à l'empereur Maxime. Saint Martin, qui étoit l'asile et le protecteur de tous les misérables, fut obligé d'aller un jour à sa cour pour lui demander la vie du comte Narsès et du gouverneur Leucade, que ce prince vouloit faire mourir à cause de l'attachement qu'ils avoient eu au parti de Gratien. Il vouloit encore lui demander grâce pour plusieurs personnes bannies retenues en prison, et dont on avoit confisqué les biens. C'étoit dans un temps que Maxime, contre la parole donnée à saint Martin, avoit fait mourir Priscillien à la requête des Ithaciens et de quelques évêques d'Espagne. Les Ithaciens avoient même obtenu de l'empereur qu'il envoiroit des tribuns en Espagne avec un pouvoir souverain de rechercher les hérétiques et leur ôter la vie et les biens. Cet ordre fut donné la veille que saint Martin arriva à Trèves, et sa révocation étoit encore une grâce qu'il avoit à demander à l'empereur. Les bons évêques avoient condamné la conduite d'Ithace et de ceux de son parti, lesquels furent fort alarmés de l'arrivée de saint Martin, ne doutant point qu'un homme de son poids ne balançât extraordinairement leur autorité; et, pour prévenir ce qu'ils craignoient, ils employèrent ce qu'ils avoient de crédit auprès de l'empereur pour empêcher qu'il n'entrât dans la ville, et comme ils s'étoient rendus maîtres de l'esprit de ce prince, ils firent en sorte qu'il envoya au devant de saint Martin pour lui défendre d'approcher, s'il n'étoit résolu de garder la paix avec les évêques qui étoient dans Trèves. Le saint éluda cet ordre en disant qu'il venoit avec la paix de Jésus-Christ. Il entra la nuit et alla droit

à l'église faire sa prière. Le lendemain, il se rendit au palais pour demander à Maxime grâce pour Narsès et Leucade, et empêcher que les tribuns n'allâssent en Espagne avec puissance de vie et de mort contre les Priscillianistes. L'empereur fut deux jours sans s'expliquer, soit qu'il eût peine à pardonner à ses ennemis, soit pour faire valoir au saint les grâces qu'il lui demandoit. Cependant les évêques Ithaciens, qui avoient eu déjà la témérité de traiter saint Martin d'hérétique, voyant qu'il évitoit leur communion, s'en plaignirent à Maxime, et lui représentèrent que c'étoit fait de leur réputation, si par son autorité il n'y mettoit ordre. Quelqu'envie qu'eût Maxime de les favoriser, il n'osa pas user de la violence qu'ils désiroient, envers un homme dont la sainteté étoit universellement reconnue. Il prit le saint en particulier, lui remontra avec douceur que les hérétiques avoient été condamnés dans l'ordre de la justice, indépendamment des poursuites des évêques, lesquels étant catholiques ne méritoient pas qu'il rejetât leur communion, qu'il n'y avoit que Théognoste qui fût séparé d'eux, et qu'un concile même, tenu quelques jours auparavant, avoit reconnu Ithace innocent. Ces belles raisons n'ayant fait aucune impression sur l'esprit de saint Martin, Maxime le quitta tout en colère, et commanda qu'on fît mourir ceux dont il demandoit la grâce. Saint Martin en étant averti, se trouva entre deux écueils. Mais enfin la charité qui le pressoit de sauver la vie aux innocents l'obligea de céder ; il courut au palais, quoiqu'il fût déjà nuit, et promit de communiquer avec les évêques, pourvu qu'on accordât la vie à ceux qu'on alloit faire mourir, et que l'on rappelât les tribuns qu'on avoit envoyés en Espagne. Tout lui fut accordé sur-le-champ. Le jour suivant, les évêques étant assemblés pour l'ordination de Félix, élu évêque de Trèves, saint Martin communiqua avec eux (1). Ils voulurent l'obliger de signer cet acte de communion, mais ils n'en purent venir à bout. Le lendemain, il sortit promptement de la ville, gémissant dans

(1) *Gallia christiana*, t. XIII, col. 377.

son cœur d'avoir eu part seulement une heure à leur communion. Etant près du bourg d'Andethanne à trois lieues de Trèves, il s'arrêta dans un bois, faisant avancer devant lui ses compagnons de voyage ; et comme il examinoit et tâchoit d'excuser la faute que sa conscience lui reprochoit, un ange lui apparut et lui dit que sa douleur étoit bien fondée, mais qu'il n'avoit pu faire autrement, et qu'il devoit reprendre courage pour ne pas se mettre en danger de perdre non plus son honneur, mais son propre salut. Quelque légère qu'eût pu être cette faute, elle ne laissa pas d'humilier extraordinairement saint Martin ; il en fut si pénétré qu'il se condamna lui-même à ne plus assister aux assemblées d'évêques le reste de sa vie, qui fut, selon Sulpice Sévère, de seize ans (1). Nous ne lisons plus qu'il fût à la cour des princes. Il disoit lui-même que Dieu ne lui accordoit plus la même facilité à chasser les démons et à faire des miracles. Il ne laissa pas d'en faire pourtant encore un si grand nombre, qu'il n'y avoit pour ainsi dire que lui seul qui s'aperçut de l'affoiblissement de sa vertu.

En effet, Sulpice Sévère, après avoir rapporté ce fait, en raconte encore plusieurs obtenus par les mérites de notre saint. Il délivra un possédé qu'on lui amena en son monastère. Sa vertu eut tant de force sur l'esprit malin qui s'étoit rendu maître du corps de ce misérable, qu'il l'en fit sortir avant qu'il pût entrer au monastère. Un marchand d'Egypte apaisa une tempête en criant : « Dieu de Martin, délivrez-nous. » Liconce, qui avoit été vicaire de l'empire, voyant toute sa famille désolée par la peste, ne trouva point de remède plus soudain à un si grand mal, que d'avoir recours à saint Martin ; il lui écrivit pour le prier d'avoir pitié de lui et de tant de domestiques que la contagion lui enlevoit tous les jours. Le saint évêque se mit aussitôt en prière, et connut par une lumière surnaturelle que la main de Dieu étoit appesantie sur cette maison, et qu'il seroit difficile d'obtenir ce que

(1) SULPIT. SEVER. *Dialog.* III, cap. 13.

ce seigneur demandoit. Il ne laissa pas de continuer ses prières et ses jeûnes, et au bout de sept jours il eut la consolation d'apprendre de Liconce même que ses oraisons avoient été exaucées, et que toute sa famille jouissoit d'une entière et parfaite santé. Il offrit à saint Martin de très-riches présents, qu'il refusa à son ordinaire. Enfin le saint connut par une voie miraculeuse une action indécente d'un de ses religieux.

Ce fut encore apparemment après ce temps-là que n'ayant pas voulu se trouver au concile de Nismes à cause de la résolution qu'il avoit faite de ne plus assister aux assemblées d'évêques, et désirant savoir ce qui s'y étoit passé, un ange le lui révéla, et lui le révéla à Sulpice Sévère, qui s'étant informé du jour de l'assemblée, et des décrets qui y avoient été faits, les trouva tous conformes à la révélation du saint. Ce ne fut pas là la seule visite que notre saint reçut des esprits bienheureux ; il avoua à Sulpice Sévère qu'ils lui étoient fort souvent apparus, aussi bien que la glorieuse Vierge Marie, sainte Agnès, sainte Thècle, et les apôtres saint Pierre et saint Paul, avec lesquels il s'entretenoit fort familièrement comme un ami fait avec son ami.

Ces faveurs célestes n'enfloient point le cœur de Martin, elles ne faisoient que l'humilier davantage, et Dieu, qui sait disposer toutes choses pour le salut de ses élus, contrebalançoit ces honneurs par des apparitions aussi fréquentes des esprits malins, qui se présentoient à lui sous toute sorte de formes horribles, prenant tantôt la forme de Jupiter, tantôt celle de Mercure, d'autres fois celle de Vénus ou celle de Minerve. Ses religieux étoient assez souvent témoins des victoires qu'il remportoit sur ces esprits de ténèbres ; ils entendoient les cris, les injures et les reproches qu'ils lui faisoient, et voyoient comme saint Martin, par le signe de la croix et par ses prières, les confondoit. Un jour ils entendirent le démon qui se plaignoit à lui de ce qu'il avoit reçu dans son monastère plusieurs personnes qui, ayant déshonoré la sainteté de leur baptême par les crimes qu'ils avoient commis, s'étoient convertis et faits religieux, nommant les

péchés de chacun en particulier; mais le saint le couvrit de confusion en lui disant que ces péchés avoient été effacés par la pénitence qu'avoient faite ces religieux après leur conversion, et que Dieu par sa miséricorde pardonnoit à tous ceux qui, ayant le cœur contrit, cessoient de pécher; et comme le démon n'en convenoit pas, et qu'il soutenoit au contraire qu'il n'y avoit point de pardon à espérer pour ceux qui sont une fois tombés dans le crime : « Malheureux que tu es, lui répliqua le saint, si tu pouvois cesser de persécuter les hommes, et te repentir sincèrement des péchés que tu as commis, j'ai assez de confiance en mon Dieu pour te promettre miséricorde. »

Une autre fois le diable apparut à saint Martin revêtu d'une robe de pourpre, la couronne sur la tête, tout resplendissant de gloire; et comme le saint, surpris d'une apparition si extraordinaire, demeuroit dans le silence, le diable lui dit qu'il étoit Jésus-Christ, qui voulant descendre sur la terre, venoit avant toute chose lui faire l'honneur de se manifester à lui; et, parce que le saint ne répondit rien encore à cela, il ajouta : « Que crains-tu, Martin ? peux-tu douter d'une chose que tu vois? Je suis Jésus-Christ. » Alors le saint, connoissant par une lumière surnaturelle que celui qui lui parloit n'étoit pas Dieu, mais le diable, il le couvrit de confusion par ces belles paroles: « Mon Seigneur Jésus-Christ n'a pas promis de venir à nous avec la pourpre et le diadème; je ne puis le connoître qu'à la forme qu'il a souffert pour nous sur la croix, et si je ne vois en lui ses plaies sacrées, je ne croirai point que c'est lui. » L'esprit malin ne put souffrir une réponse si admirable; il s'évanouit à l'heure même en fumée, et laissa dans la chambre du saint une puanteur épouvantable, qui faisoit connoître qui il étoit.

Sulpice Sévère rapporte ceci à l'occasion des insultes que le diable faisoit assez souvent à saint Martin. Un jour, il entra avec grand bruit en sa cellule tenant en sa main une corne de bœuf ensanglantée, et, triomphant du crime qu'il venoit de commettre, il lui dit: «Où étois-tu, Martin? qu'est donc devenue

ta force? je viens de donner la mort à un des tiens. » Aussitôt le saint appela ceux de ses religieux qui étoient les plus proches de sa chambre, et après leur avoir raconté l'insulte qu'il venoit de recevoir du démon, il les envoya visiter toutes les cellules, pour savoir s'il n'étoit point arrivé d'accident à quelque frère. Ils exécutèrent promptement ses ordres : ils lui rapportèrent qu'ils avoient trouvé tout le monde en vie, mais qu'ils se ressouvenoient qu'on avoit envoyé un pauvre charretier querir du bois dans la forêt (1). Le saint envoya au devant de lui, et on le trouva assez proche du monastère, sur le point d'expirer d'un coup de corne de bœuf qu'il avoit reçu dans le ventre.

Le diable voyant le peu de succès de tous ses artifices, et que Martin étoit toujours victorieux dans le combat qu'il lui livroit, se sentant trop foible contre un si généreux soldat de Jésus-Christ, employa la malice des créatures pour le persécuter. On sait de quelle manière il excita Brice, un de ses disciples, à le maltraiter de paroles. Il avoit été élevé dans le monastère du saint, et il s'y étoit assez distingué pour mériter que le saint évêque l'élevât aux ordres sacrés. Mais depuis qu'il se vit honoré de la cléricature, il s'oublia tellement de son devoir, qu'il ne reconnut les grâces qu'il avoit reçues de son bienheureux père que par des injures et des outrages, jusqu'à le traiter de fou et d'insensé; et peu s'en fallut qu'il ne mît la main sur lui et ne le chargeât de coups. Mais saint Martin n'opposa à tous ces mauvais traitements que la patience; et non-seulement il ne voulut point le priver du sacerdoce, mais il lui prédit qu'il seroit son successeur dans l'évêché de Tours.

On peut mettre entre les mauvais traitements que saint Martin reçut des hommes, ce qui lui arriva un jour visitant son diocèse. Il passoit sur une levée où étoit le grand chemin, il y rencontra le gouverneur de la province dans un chariot plein de soldats, et comme il étoit monté sur un âne avec son

(1) Le coteau étoit couvert d'une épaisse forêt, dont le bois de Châtenay n'est plus aujourd'hui qu'un foible reste. (C. Ch.)

habit religieux que les chevaux du gouverneur n'avoient pas coutume de voir, il leur fit ombrage, et en se reculant en arrière, ils s'embarrassèrent les pieds dans leurs traits, de sorte que peu s'en fallut qu'ils ne fissent renverser le chariot. Les soldats voyant le danger où ils étoient, en connoissant la cause, sautèrent hors du chariot, se jetèrent impitoyablement sur le saint, le chargèrent de coups de fouet et de bâton, et bien loin d'être touchés de sa patience, elle ne fit qu'irriter leur fureur, si bien qu'ils le laissèrent pour mort. Ses disciples, qui venoient derrière lui, l'ayant trouvé à demi mort, le corps tout meurtri de coups, le remirent comme ils purent sur son âne et avancèrent leur chemin. Cependant les soldats étant remontés sur le chariot commandèrent au cocher de faire marcher les chevaux ; mais Dieu, qui vouloit venger l'injure du saint, les rendit immobiles ; on eut beau les fouetter, les frapper et crier, ils n'avancèrent pas plus pour cela, ils demeurèrent toujours fixes comme des statues de pierre. On reconnut qu'il y avoit en cela quelque chose de divin, et ces misérables soldats rentrant en eux-mêmes, commencèrent à s'informer des passants quel étoit cet homme qu'ils avoient tant chargé de coups, et ayant appris d'eux que c'étoit l'évêque Martin, il n'en fallut pas davantage pour leur apprendre la cause de leur malheur. Ils coururent après lui, se jetèrent à ses pieds, lui demandèrent pardon, et le prièrent de rompre les liens invisibles qui retenoient leurs chevaux. Ils obtinrent sans peine ce qu'ils demandoient du saint, qui avoit connu avant qu'ils vinssent à lui ce qui leur étoit arrivé, et en avoit averti ses disciples.

Le démon ne se contenta pas de persécuter saint Martin en sa propre personne, il le persécuta encore en celle de ses disciples par les tentations. Un soldat ayant quitté la ceinture militaire aux pieds des autels, et fait profession de la vie monastique entre les mains de saint Martin, dans le désir d'une plus grande perfection s'étoit choisi, avec la permission du saint, une cellule sur une éminence, un peu éloignée des autres, pour y vivre en hermite. Il avoit été marié, et d'un

commun consentement il s'étoit séparé de sa femme, que le saint avoit enfermée dans un monastère de filles en même temps que son mari s'étoit enfermé dans sa cellule. Il n'y demeura pas longtemps que le tentateur ne lui mît dans l'esprit que s'il vouloit être content, il falloit avoir sa femme auprès de lui. Il n'eut pas de peine à lui persuader un dessein si périlleux ; et sans délibérer davantage, il sort de sa cellule, va trouver saint Martin, lui ouvre son cœur, et lui demande sa femme. Je laisse à penser quelle fut la surprise du saint évêque sur une demande de cette nature ; il eut beau représenter au soldat qu'après la séparation mutuelle du mari et de la femme, et la consécration de l'un et de l'autre, il ne leur étoit plus permis de vivre ensemble, il lui fut impossible de faire entrer cette vérité dans le cœur d'un homme dont le naturel approchoit de celui des brutes. Il fit au contraire de nouvelles instances auprès du saint pour avoir sa femme, disant que s'il la désiroit, ce n'étoit pas pour vivre avec elle dans une union charnelle, mais pour en tirer de la consolation, et du reste habiter avec elle comme avec sa propre sœur. Martin voyant bien qu'il n'avoit rien à gagner par la raison avec son religieux, crut qu'il falloit user d'adresse, et l'interrogeant : « Dites-moi, mon frère, lui dit-il, avez-vous été à la guerre, et vous êtes-vous trouvé en quelque combat ? — Assurément, répondit le soldat, et plus d'une fois. — Si cela est, répliqua le saint, y avez-vous vu jamais des femmes, l'épée à la main, suivre leur mari jusque dans la mêlée ? » Cette parole ouvrit les yeux de ce frère et le couvrit de confusion. Il reconnut le piége que le démon lui avoit dressé, se prosterna aux pieds de son évêque, et le remercia de lui avoir fait connoître son erreur, sans user d'invectives ou de menaces, en supérieur charitable. Le saint prit ensuite occasion de ce qui venoit de se passer pour exhorter ses religieux à la fuite des femmes.

Nous avons déjà vu comme n'étant que catéchumène, il avoit partagé son habit en faveur d'un pauvre. Etant évêque, sur la fin de ses jours il fit quelque chose de semblable. Un

jour qu'il alloit célébrer les divins mystères, un pauvre se présenta à lui à moitié nu au plus fort de l'hiver ; touché de compassion, il donna ordre à son archidiacre de revêtir le pauvre, puis il entra dans la sacristie, où jamais il ne s'asseyoit, non plus que dans l'église. Il y passa un temps considérable en oraison en attendant que l'heure de commencer la messe fût venue. Quelque temps après le pauvre y entra, et avertit le saint que son archidiacre s'étoit oublié de l'ordre qu'il lui avoit donné. A l'heure même le bienheureux évêque se dépouilla de son habit de dessous, qu'il donna au pauvre, et un moment après l'archidiacre entra, qui avertit saint Martin que le peuple attendoit que l'on commencât la messe. « Il faut auparavant, lui dit le saint, revêtir un pauvre, » voulant parler de lui-même. L'archidiacre, qui ne comprenoit pas le mystère, lui répondit que le pauvre s'en étoit allé, et qu'il ne savoit ce qu'il étoit devenu. « Allez seulement chercher l'habit que vous avez préparé, répliqua le saint, nous trouverons un pauvre à revêtir. » L'archidiacre, pressé par son évêque, sortit tout ému, acheta un méchant habit assez grossier qui lui coûta cinq pièces d'argent, et l'apporta à saint Martin, qui ayant fait retirer l'archidiacre, s'en revêtit en cachette, et puis alla offrir le divin sacrifice. Ce fut en cette messe qu'un globe de feu parut sur la tête de saint Martin. Mais quoique ce fût en plein jour, au milieu d'une grande assemblée, il n'y eut qu'un prêtre, une vierge et trois moines, qui furent témoins de la merveille. Une autre fois, comme il disoit la messe, Arborius, qui avoit été préfet, vit sa main toute couverte de pierres précieuses, et brillante d'une clarté admirable.

Puisque nous sommes sur la charité de saint Martin, il ne faut pas omettre ce qui lui arriva avec le comte Avitien. Cet homme, connu par ses cruautés, étoit venu à Tours dans le dessein de faire mourir plusieurs citoyens. Pour imprimer plus de terreur, il étoit entré dans la ville suivi d'une bande de criminels de toute sorte de conditions, enchaînés deux à deux, qu'il devoit punir le jour suivant du dernier supplice.

Martin, qui avoit des entrailles de .compassion pour tous les misérables, n'en eut pas plutôt connoissance qu'il se mit en chemin pour aller trouver ce magistrat, pour essayer de le fléchir. Il étoit près de minuit lorsqu'il arriva à sa porte, et, toutes les avenues de la maison étant fermées, il se trouva dans la nécessité d'avoir recours à son refuge ordinaire, je veux dire la prière. Il se prosterna à terre dans le même endroit, il adressa à Dieu ses oraisons, et voilà qu'un ange, éveillant Avitien qui dormoit d'un profond sommeil, lui dit : « Vous dormez bien à votre aise, pendant que le serviteur de Dieu gémit à votre porte. » Avitien, effrayé de cette parole, appelle aussitôt ses serviteurs, et tout tremblant leur commande d'aller promptement ouvrir la porte à l'évêque Martin. Ceux-ci croyant que leur maître rêvoit, firent semblant d'obéir. Mais à peine furent-ils sortis de son anti-chambre, qu'ils revinrent sur leurs pas, et dirent qu'il n'y avoit personne. Avitien se rendort et l'ange l'éveille une seconde fois avec des paroles plus vives ; il rappelle ses serviteurs, mais voyant qu'ils tardoient à exécuter ses ordres, il va lui-même à la porte ; il trouve Martin en prière, et, frappé d'étonnement au point qu'on s'imagine : « Pourquoi, Monseigneur, lui dit-il, en avez-vous usé ainsi envers moi? il n'est pas nécessaire que vous parliez, je sais ce que vous venez demander, je vous accorde tout ; retournez-vous-en promptement, de peur que la colère du Ciel ne lance contre moi ses foudres. Je suis déjà assez puni de ce qui vient de m'arriver. » Après que le saint se fut retiré, il fit appeler ses officiers, leur commanda d'ouvrir toutes les prisons, et rendit la joie à la ville de Tours, qui fut la seule qui ne ressentit point les effets de la cruauté d'Avitien.

Une autre fois, le saint l'étant allé voir, et étant entré dans la chambre où il devoit rendre la justice, il aperçut derrière lui un démon d'une grandeur prodigieuse, et il le chassa d'un seul souffle qu'il fit contre lui ; Avitien, qui s'en aperçut, croyant que le saint lui faisoit injure : « Pourquoi, saint père, lui dit-il, me regardez-vous de la sorte ? — Ce n'est point à

vous que j'en veux, lui répliqua le saint, c'est au démon queje vois assis sur votre épaule. » A cette parole le démon s'enfuit, et laissa Avitien en liberté, qui depuis ce temps-là changea entièrement de conduite, et donna des marques de modération.

Sa femme s'étoit rendue aussi recommandable par sa foi, que lui par son humeur féroce. Elle en donna une excellente preuve, lorsqu'elle envoya bénir à saint Martin une fiole d'huile pour servir de remède à une infinité de malades. Après la bénédiction du saint, l'huile crût de telle sorte qu'elle surnageât le bord de la fiole. Cette merveille fut bientôt suivie d'une autre qui n'est pas moins surprenante, car un domestique de cette dame ayant fait tomber la fiole du haut de la fenêtre sur un pavé de marbre, elle ne fut point cassée, ni l'huile répandue. Il est parlé dans la Vie de saint Oyant écrite par un de ses disciples environ six-vingts ans après saint Martin, d'une autre fiole d'huile bénite par le saint évêque, miraculeusement conservée dans un incendie qui consuma tout le monastère (1). Elle se voyoit encore il y a cinquante ans dans ce monastère le plus fameux de la Franche-Comté et que les reliques du corps de saint Claude, dont il porte le nom, ont rendu illustre. Mais de nos jours ce précieux dépôt a disparu par la négligence d'un sacristain, qui l'ayant laissé tomber, cassa la fiole dont l'huile se répandit entièrement.

Saint Martin étoit à Vienne l'an 389, avec saint Victrice, évêque de Rouen, et quelqu'autres prélats (2). Là il fut visité par saint Paulin, depuis évêque de Nole, qui vint le consulter sur la résolution de se retirer plutôt en Espagne qu'en Italie ou dans les Gaules, où il étoit trop connu pour garder la solitude dans ces commencements de sa conversion. Saint Paulin parle de cette entrevue dans une de ses lettres au saint évêque de Rouen, où il appelle saint Martin son père (3). Saint Victrice fut l'un des prélats les plus attachés à

(1) MABILLON, *Annal. ord. Bened.*, t. I, p. 27.

(2) BAILLET, *Vies des Saints*, 11 novembre ; saint Martin, ch. XV. — Les auteurs du *Gallia christiana*, t. XI, col. 7, fixent cette entrevue à l'année 388. (C. Ch.)

(3) PAULIN, *Epistol.* 18.

saint Martin, car la plupart lui rendoient beaucoup d'assiduité pour tâcher de copier ce grand modèle, et on le regardoit comme le père et le maître commun des évêques. Il ne faisoit point de voyage hors de son diocèse qu'il n'en eût plusieurs en sa compagnie, surtout dans les dernières années de sa vie. Un jour se trouvant à Chartres avec le même saint Victrice et un autre évêque nommé Valentinien, un père de famille lui amena sa fille âgée de douze ans, muette de naissance, le priant avec beaucoup de foi qu'il lui déliât la langue; il s'en excusa d'abord, et renvoya ce miracle à faire aux deux évêques qui l'accompagnoient, les estimant plus saints que lui, et par conséquent plus puissants auprès de Dieu. Mais ces deux prélats s'étant joints au père, lui firent violence. Contraint de céder à leurs instances, il fit sortir la foule, et en présence des évêques, du prêtre Evagre et du père de la fille, se prosterna en oraison, bénit de l'huile, et en ayant versé tant soit peu sur la langue de la muette, elle brisa le lien qui l'empêchoit de parler. Ce fut encore en allant à Chartres que, passant dans un gros bourg dont tous les habitans étoient idolâtres, il ressuscita un mort, qui donna occasion à la conversion d'une infinité de payens. Le saint, les voyant bien disposés, leur imposa les mains en pleine campagne et les fit catéchumènes, disant qu'on pouvoit sans blesser la raison, les faire catéchumènes en ce lieu où les martyrs avoient coutume d'être immolés. L'on bâtit depuis une église dans le même endroit sous le nom de SAINT-MARTIN-LE-VIANDIE, *Sancti Martini vitam* (1) *dantis*.

Si l'on en croit la tradition de l'Église de Tours (2) et

(1) *Al.*, viam.

(2) *Breviar. Turon.*, 12 maii. — *Epistola Decani et canonicorum Castri Novi de reliquiis SS. Martyrum Thebaeorum*, apud SURIUM, et apud MAAN, *Sancta et metropol. Ecclesia Turon.*, p. 213. — La même tradition se trouve reproduite dans la relation d'un pèlerinage que Guibert, moine de Gembloux, fit en Touraine vers 1180. Cette relation, encore inédite, a été copiée en Belgique par André Salmon. Fonds Salmon à la Bibliothèque municipale de Tours. (C. Ch.)

d'Angers, saint Martin fit un voyage à Rome (1), et à son retour, passant dans la plaine d'Agaune, que saint Maurice et toute la légion Thébaine avoient arrosée de leur sang et consacrée par leur martyre, il pria Dieu de lui révéler quelques reliques des saints, et aussitôt il parut sur l'herbe une rosée du sang, dont il remplit trois fioles, l'une qu'il mit dans son église de Tours, l'autre qu'il donna à celle d'Angers, et la troisième à celle de Cande (2); l'on montre encore à Tours (3) et à Angers (4) ces fioles, et on ajoute que saint Martin consacra son église cathédrale sous l'invocation de saint Maurice. Nous ne trouvons dans l'antiquité aucun monument qui appuie cette tradition. Nous apprenons seulement de Grégoire de Tours, qu'avant lui il y avoit dans l'église de Tours des reliques des saints martyrs d'Agaune qui y avoient été mises longtemps auparavant par ses prédécesseurs, *ab antiquis;* mais il ne dit point quelles étoient ces reliques, ni qu'elles y eussent été apportées par saint Martin, ni comment (5). Il ne dit pas non plus, comme l'assure un auteur récent (6), que saint Martin consacra son église cathédrale en l'honneur de saint Maurice, ce qu'il n'auroit pas manqué de dire, comme il dit que saint Martin avoit d'Italie des reliques des martyrs Gervais et Prothais, et qu'il fit la

(1) Ce voyage de saint Martin à Rome pendant son épiscopat n'est qu'une fable. (C. Ch.)

(2) En 1856, on a trouvé dans l'intérieur de l'autel majeur de Cande une fiole de verre renfermant un liquide jaunâtre, qui, d'après une inscription sur ardoise datée de 1783, seroit du sang des martyrs thébéens. Cette fiole semble être celle dont parloit Guibert de Gembloux en 1180. Mgr Fruchaud, archevêque de Tours, a fait examiner ces reliques par une commission diocésaine, au mois de juillet 1873; le procès-verbal de cette visite est déposé aux archives de l'archevêché. (C. Ch.)

(3) Les chanoines de la cathédrale de Tours promettoient, par un serment spécial, de veiller religieusement sur la fiole du sang de saint Maurice, et de ne la laisser sortir de leur église sous aucun prétexte. *Statuta et juramenta Ecclesiæ Turon.*, manuscrit de la Bibliothèque municipale de Tours. (C. Ch.)

(4) La fiole de la cathédrale d'Angers avoit été emportée par les protestants, lors du pillage de la Quasimodo 1562. (C. Ch.)

(5) GREGOR. TURON. *Histor. Francor.* lib. x, cap. 31, n. 19.

(6) GERVAISE, *Vie de saint Martin*, p. 219.

translation du corps de saint Gatien dans sa cathédrale auprès de celui de saint Lidoire (1), lequel pouvoit bien avoir consacré lui-même en l'honneur de saint Maurice cette église, qu'il avoit bâtie.

Le même saint Grégoire nous apprend que saint Martin bâtit six églises dans son diocèse sur les ruines des temples consacrés aux idoles, à Langeais, à Sonnay près de Châtillon sur l'Indre (2), à Amboise, à Chisseau-sur-Cher assez près de Mont-Trichard, à Tournon et à Cande. Sulpice Sévère semble marquer qu'il mit des religieux à celle d'Amboise; nous ne savons pas ce qu'il fit dans les autres, sinon que celle de Cande étoit desservie par des clercs.

Il y auroit une infinité d'autres choses à dire de saint Martin, que l'on peut voir dans Sulpice Sévère, et dans les autres auteurs qui ont écrit de lui. Mais si l'on vouloit rapporter tout ce que l'on peut dire d'un si grand saint, ce ne seroit jamais fait. Nous pourrons encore en parler, lorsque nous écrirons l'histoire de ses disciples. Il connut l'heure de sa mort longtemps avant qu'elle arrivât, et étant âgé de 81 ans, selon Grégoire de Tours, il avertit ses religieux de Marmoutier que cette heure étoit proche, afin de les résoudre à la séparation d'un homme qu'ils aimoient uniquement. Il survint en ce temps-là un différend entre les ecclésiastiques de Cande; le saint y alla faire la visite pour tâcher de les réunir. L'affaire étant heureusement conclue, comme il étoit sur le point de retourner à Marmoutier, il tomba dans une extrême foiblesse, qui l'obligea d'assembler tous ses disciples,

(1) Ce n'est point dans la cathédrale que saint Martin transféra le corps du premier évêque de Tours, mais dans une autre église que saint Lidoire avoit bâtie dans le voisinage du cimetière des chrétiens, non loin de l'église actuelle de Notre-Dame la Riche, et où il avoit été enterré. Les deux corps saints étoient encore en 867 près du cimetière primitif des chrétiens, non dans la basilique précitée, mais dans le monastère de saint Médard, comme nous l'apprend une lettre du pape Adrien II, adressée à Charles le Chauve ; ils furent ensuite transférés à la cathédrale. Voyez nos *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine, du* VI[e] *au* XI[e] *siècle,* in-4°, p. 8, publication de la Société archéologique de Touraine. (C. Ch.)

(2) Sonnay, *Solonacum*, est situé au nord-est de Châteaurenault, sur la lisière du diocèse du côté de Vendôme, et non près de Châtillon-sur-Indre, commé le dit Martène. (C. Ch.)

car il avoit coutume d'en mener toujours un bon nombre avec lui quelque part qu'il allât, et leur déclara que le temps de les quitter étoit venu. Cette parole fut pour eux un coup de foudre; ce ne fut que pleurs, que lamentations. « Pourquoi nous quittez-vous, mon père? lui disoient-ils; à qui, nous abandonnez-vous, désolés que nous sommes! les loups ravissants disperseront votre troupeau. Nous savons que vous désirez ardemment Jésus-Christ; mais vous êtes assuré de votre récompense, et, pour être différée, elle ne vous sera point diminuée: ayez donc pitié de vos enfants que vous abandonnez. » Ces plaintes touchèrent le cœur du saint, qui étoit naturellement porté à la compassion, et, ayant tiré les larmes de ses yeux, lui arrachèrent cette admirable parole, qui a été si relevée par saint Bernard et par quelques autres: « Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail; que votre volonté soit faite! » Cependant la fièvre lui redoubloit de jour à autre, mais elle ne l'empêchoit point qu'il n'eût toujours l'esprit occupé de Dieu, et qu'il ne le priât jour et nuit. Il étoit à son ordinaire couché à terre sur la cendre et le cilice; et comme ses disciples voulurent le prier de souffrir au moins qu'on le mît sur la paille, il refusa ce petit soulagement, prononçant cette admirable sentence, qui ne devroit jamais être effacée de notre esprit: « Mes enfants, il ne sied pas à un chrétien de mourir ailleurs que sur la cendre, et si je vous donnois un autre exemple, je pécherois. » En cet état il avoit les mains et les yeux vers le ciel, l'esprit appliqué à la prière sans relâche. Les prêtres qui étoient accourus en foule, le voyant toujours sur le dos, le prièrent de trouver bon qu'on le retournât pour le soulager; mais il leur répondit: « Laissez-moi, mes frères, laissez-moi regarder le Ciel plutôt que la terre, afin que mon âme voie le chemin qu'elle doit tenir pour aller à Dieu. » Comme il disoit ces paroles, il aperçut le diable et lui dit: « Que fais-tu là, bête cruelle? misérable, tu ne trouveras rien à redire en moi, je serai reçu dans le sein d'Abraham. » En achevant ces mots, il rendit son âme à Dieu, un dimanche, à minuit.

Dans le même temps, saint Séverin, évêque de Cologne, faisant une procession après matines avec son clergé, entendit un concert de musique admirable chanté par les anges (1). Il interrogea son archidiacre s'il n'entendoit rien, et celui-ci ayant répondu que non, ils se mirent en prières, et aussitôt l'archidiacre entendit des voix qui le ravissoient. Comme il n'en pénétroit pas la cause, saint Séverin la lui apprit et lui dit : « Monseigneur l'évêque Martin vient de mourir, et les anges l'on conduit avec des chants de joie dans la gloire. Le diable a voulu la lui ravir, mais il a été confondu. » L'archidiacre remarqua soigneusement l'heure et le moment qu'il avoit entendu ce concert, et envoya en diligence à Tours pour s'informer de la vérité de ces choses : il les trouva entièrement conformes à la révélation. Le lieu où elle arriva fut appelé *le champ de saint Martin*, et Waleran, archevêque de Cologne, y bâtit une célèbre chartreuse l'an 1336 (2). Théodore Pétrée, qui en étoit religieux, dit qu'avant de l'entreprendre, une voix céleste lui avoit déclaré que saint Martin vouloit avoir une maison en ce lieu. Cette chartreuse néanmoins est dédiée sous l'invocation de sainte Barbe.

Si l'on en croit Grégoire de Tours (3), saint Ambroise assista aussi en esprit aux obsèques de saint Martin ; mais il faut que ce fameux historien ait été surpris dans la relation de ce fait, puisque saint Ambroise étoit mort avant saint Martin, à moins qu'on ne veuille dire avec le même Grégoire de Tours que saint Martin mourut en 397 ; et avec Henschenius (4) que saint Ambroise vécut jusqu'au 17 avril 398, ce qui n'est pas soutenable, puisque selon Paulin, auteur de la Vie de ce saint évêque de Milan, il mourut près de trois ans, *fere triennium*, c'est-à-dire deux ans et quelques mois après

(1) Gregor. Turon, *De miraculis S. Martini*, lib. I, cap. 4.

(2) Petri Dorlandi *Chronicon Cartusiense, studio Theodori Petræi publicatum*, lib. VI cap. 21. Not. ad Dorl. — Les auteurs du *Gallia christiana*, t. III, col. 698, fixent cette fondation à l'année 1334. (C. Ch.)

(3) Gregor. Turon. lib. I *De mirac. S. Martini*, cap. 5.

(4) Bollandd. *Acta sanctorum*, t. I april., p. XXXVIII, Exercitatio singularis de anno et die mortis S. Ambrosii.

Théodose, qui quitta la terre l'an 395, au mois de janvier. Or s'il étoit mort en 398, il y auroit eu trois ans entiers et quelques mois entre la mort de Théodose et celle de saint Ambroise. Ajoutez à cela que le concile de Carthage, célébré en 397, consulta au mois de septembre Simplicien, successeur de saint Ambroise (1).

La vision qu'eut Sulpice Sévère de la gloire de saint Martin est beaucoup plus certaine, puisqu'il écrit lui-même au diacre Aurelius que le saint lui apparut tout resplendissant de gloire, portant en ses mains le livre de sa Vie qu'il avoit écrit, qu'il lui demanda sa bénédiction, et qu'après l'avoir reçue il le vit enlever dans le Ciel (2).

Après la mort du saint il y eut grande contestation entre le clergé de Poitiers et celui de Tours à qui son corps demeureroit. Les premiers alléguoient qu'il étoit leur religieux et leur abbé, et qu'il devoit suffire à la Touraine de l'avoir possédé durant sa vie. Les seconds disoient qu'il étoit leur père et leur évêque, et que ce seroit une injustice de séparer le père de ses enfants, et le pasteur de son troupeau. Comme ils contestoient ainsi entre eux, ceux de Tours enlevèrent promptement le corps saint pendant que les autres dormoient, et le portèrent diligemment en leur ville, où il se trouva près de deux mille moines à ses obsèques.

Avant sa mort, Sulpice Sévère, le plus cher et le plus familier de ses disciples, avoit écrit un livre de sa Vie sur le témoignage de ses propres yeux, de saint Martin même et de ses autres disciples, qui fut reçu avec un si grand applaudissement, qu'à peine commença-t-il à paroître, qu'il fut porté dans Rome, dans toute l'Italie et dans l'Illyrie. Après la mort du saint, il y ajouta quelques *Lettres* et deux livres de *Dialogues* écrits d'un style si pur et si agréable qu'il donne envie de les lire. Il en parle encore au second livre de son *Histoire ecclésiastique*. Après lui Paulin de Périgueux écrivit

(1) LABBE, *Concilia*, t. II, col. 1182, nota BINII.

(2) SULPIT. SEV. *Epist. ad Aurel.*

en six livres la Vie de saint Martin. Dans les cinq premiers, il n'a fait que mettre en vers ce que Sulpice Sévère avoit écrit en prose. Le sixième décrit les miracles arrivés après la mort du saint. Quelques-uns l'ont confondu avec saint Paulin, évêque de Nole; mais, outre qu'il y a bien de la différence entre le style de ces deux auteurs, il est constant que cet ouvrage ne fut écrit qu'après la translation de saint Martin faite par saint Perpétue, et la dédicace de son église arrivée l'an 482, et par conséquent après la mort de saint Paulin, évêque de Nole. Le prêtre Fortunat, qui fut depuis évêque de Poitiers, composa aussi en vers la Vie de saint Martin, divisée en quatre livres, qu'il dédia à Grégoire de Tours; mais ce n'est presque que la prose de Sulpice Sévère qu'il met en vers. Enfin, après ces trois célèbres auteurs, Grégoire de Tours écrivit de saint Martin dans le premier et le dixième livre de son *Histoire des François*, et composa de plus quatre livres de ses *Miracles*, qu'il n'acheva que peu avant sa mort arrivée en 595. Outre ces auteurs, Alain, abbé du monastère où le saint a reposé tant de siècles, fit un abrégé de sa Vie et un discours de sa mort. Saint Odon, abbé de Cluny au dixième siècle, composa une histoire de la translation des reliques du saint, et de leur retour de la ville d'Auxerre en celle de Tours. Il fit encore un traité pour faire voir que saint Martin est égal aux apôtres (1). L'office que l'Église chante le jour de la fête de saint Martin est encore de lui (2). Il avoit une si grande vénération pour lui, qu'on peut dire qu'il mourut en célébrant ses louanges, puisqu'étant au lit de la mort, il composa une hymne en son honneur, que le P. Mabillon a imprimée dans ses *Annales* (3), et qu'on pourra trouver dans les preuves de cette histoire. Nous avons enfin de saint Bernard un excellent sermon de saint Martin, où la piété et l'éloquence de l'auteur se font également remarquer.

(1) Ces deux ouvrages ne sont point de saint Odon. Voir à ce sujet une dissertation de l'abbé Claude du Moulinet, sieur des Thuilleries, dans le *Journal de Trévoux*, juin 1716, p. 1145, et l'*Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 250. (C. Ch.)

(2) *Histoire littéraire*, t. VI, p. 235.

(3) *Annal. ord. S. Bened.*, t. III, p. 712.

Les savants ne sont pas d'accord sur l'année de la mort de saint Martin. Les uns prétendent avec le cardinal Baronius qu'il mourut en 402 (1), et selon d'autres en 404 ; les autres soutiennent au contraire qu'il ne passa pas 397 ; les premiers sur l'autorité de Sulpice Sévère (2), qui dit que saint Martin vécut encore seize ans après avoir communiqué avec les Ithaciens à Trèves, ce qui arriva l'an 386, et ils croient que ce témoignage d'un auteur contemporain, qui écrivoit ce qu'il voyoit de ses propres yeux, est décisif. Ceux qui sont du sentiment contraire, disent que Sulpice Sévère n'est point exact dans sa chronologie, et qu'il y a fait des fautes très-considérables. Mais il est facile de leur répondre que ces fautes ne sont pas en si grand nombre, surtout dans le système que nous avons suivi, et qu'elles se réduisent toutes à ce qu'en parlant du temps de la milice de saint Martin, il a pris un empereur pour un autre ; qu'au reste quand bien même il se seroit trompé dans la chronologie des premières années de saint Martin, il n'est pas croyable qu'il se soit égaré dans les années de son épiscopat, et on aura de la peine à persuader qu'un homme d'esprit et poli comme lui ait fait une méprise de six années sur un petit espace de seize ans ; enfin que pour preuve qu'il ne s'est point trompé, c'est qu'en écrivant son *Histoire ecclésiastique* il ne dit pas un seul mot de la mort de saint Martin, qu'il n'auroit point manqué de marquer, comme il avoit fait celle de saint Hilaire, car il écrivit cet ouvrage quinze ans après la mort de Priscillien, qui arriva l'an 385, et par conséquent en 400. Le cardinal Baronius rapporte encore d'autres raisons pour montrer que saint Martin est mort en 402.

Les autres s'appuient sur l'autorité de Grégoire de Tours, qui dit que saint Martin fut ordonné évêque de Tours la huitième année de l'empire de Valentinien, qui revient à l'an 371, et qu'il fut évêque 26 ans 4 mois 27 jours. Il dit encore

(1) Baron. *Annal. eccles.*, ad ann. 403.

(2) Sulpit. Sev. *Dialog.*, lib. III, cap. 5.

ailleurs que saint Martin mourut sous le consulat de Cesarius et d'Atticus, qui furent désignés consuls l'an 397. Pour faire valoir davantage le témoignage de cet auteur, ils disent qu'étant évêque de Tours, et ayant marqué exactement le temps de tous les évêques de son Église, il est probable qu'il apprit de ses registres tout ce qu'il en a écrit. A cela on peut répondre qu'il n'est pas certain que Grégoire de Tours ait pris des registres de son Église ce qu'il dit de l'épiscopat de saint Martin, qu'il n'assure nulle part de ses écrits qu'il se soit servi de ses registres en composant son histoire, qu'il pourroit bien s'être trompé en cela, de même qu'il s'est trompé en plusieurs autres choses, comme en ce qu'il avance de saint Ambroise qu'il dit avoir assisté en esprit aux obsèques de saint Martin; que sur le fait dont il s'agit, il ne s'accorde pas avec lui-même, puisque dans son *Histoire* il donne à saint Martin 26 années d'épiscopat, 4 mois et 27 jours, *sedit autem annos viginti sex, menses quatuor, dies viginti septem*, et dans son premier livre des *Miracles* du saint il ne lui donne que 25 ans, 4 mois et dix jours, (*in episcopatu*) *pene inimitabilem agens vitam, per quinquennia quinque, bis insuper geminis mensibus cum decem diebus, octogesimo primo ætatis suæ anno, Cæsario et Attico consulibus, nocte media quievit in pace*; que dans le premier livre de son *Histoire des François*, où il rapporte la mort de saint Martin, il dit qu'elle arriva la seconde année de l'empire d Arcadius et d'Honorius, sous le consulat d'Atticus et de Cesarius. Or, si saint Martin est mort au mois de novembre sous le consulat d'Atticus et de Cesarius, il faudroit dire aussi qu'il est mort la troisième année d'Arcadius et d'Honorius; qu'enfin sur la fin du second et du quatrième livre de son *Histoire* il dit encore que la mort de Clovis arriva l'an 112 depuis celle de saint Martin; or, Clovis mourut l'an 511, le 27 novembre, et selon ce compte il faudroit dire que saint Martin est mort en 400. Ajoutez à cela qu'il ne s'accorde pas mieux en marquant les années depuis la mort de saint Martin jusqu'à son ordination (1).

(1) L'*Art de vérifier les dates* assigne l'année 397 pour la date de la mort de saint Martin. Nous avons adopté cette date, et nous discutons les objections dans nos *Origines de l'Église de Tours*, p. 121. (C.Ch.)

Nous rapportons ici les différents sentiments, les autorités qui peuvent les appuyer, et les objections qu'on peut leur faire. Nous laissons à présent aux lecteurs la liberté de choisir celui qu'ils agréeront le plus. Mais nous croyons celui d'un auteur récent (1) qui met la mort de saint Martin en 396, tout à fait insoutenable, surtout admettant comme il fait l'ordination du saint en la huitième année de l'empire de Valentinien, et lui donnant 26 ans, 4 mois et 27 jours d'épiscopat. Il a fait une longue dissertation, dans laquelle il a dû beaucoup donner la torture à son esprit pour défendre son sentiment. Mais quand on examine un peu ses preuves, elles sont si foibles qu'elles tombent d'elles-mêmes. Celle qu'il prétend tirer du concile de Turin est assurément de ce nombre, puisque s'il avoit lu les notes du savant Père Sirmond sur ce concile (2), il auroit appris que le temps de sa célébration est inconnu, et que ce n'est que par une très-légère conjecture qu'on lui a assigné l'an 397. Celle qu'il tire des épîtres de saint Paulin n'est pas meilleure, puisqu'il n'est rien de plus incertain que le temps qu'elles ont été écrites, et qu'on ne peut leur en fixer aucun dont on fasse voir la vérité.

DE SAINT BRICE, DISCIPLE DE SAINT MARTIN, ET SON SUCCESSEUR EN L'ÉVÊCHÉ DE TOURS.

Voici une des plus illustres conquêtes de saint Martin, puisque par ses soins, d'un enfant du siècle il en fit un excellent religieux; et par ses prières, d'un méchant prêtre il en fit un très-saint évêque. Saint Brice, que Sulpice Sévère appelle Briction, étoit de la ville de Tours. Il fut élevé en sa jeunesse au monastère de Marmoutier, où il fut formé à la piété par saint Martin même. Il répondit très-bien aux soins

(1) L'abbé GERVAISE, *Vie de saint Martin*.

(2) LABBE, *Concilia*, t. II, col. 1157.

d'un excellent maître, qui, fondé sur les espérances que donnoient ses belles dispositions, l'éleva à la cléricature. Mais il n'arrive que trop souvent que les honneurs perdent ceux qui s'étoient toujours maintenus étant dans une condition simple. Brice n'eut pas plutôt passé de l'état d'un simple moine à celui de clerc, qu'ébloui de l'honneur que saint Martin lui avoit fait, il oublia entièrement ce qu'il devoit à Dieu et à son évêque. La vanité lui enfla le cœur ; le faste et le luxe furent l'objet de ses désirs. Devenu le scandale de l'Église, il ne se contenta pas de mépriser les avis de saint Martin, il s'efforça de rendre ridicule sa personne.

Il arriva qu'un jour un malade qui alloit chercher le remède à ses maux auprès de ce grand médecin, s'adressa à Brice qu'il trouva dans la place, et lui demanda où il pourroit trouver saint Martin. Brice, qui étoit déjà diacre, et qui par conséquent devoit avoir plus de vertu et honorer son caractère et celui de son évêque, lui répondit avec un mépris insupportable : « Si c'est ce radoteur et ce fou que vous cherchez, le voyez-vous là-bas? Le voilà qu'il regarde le ciel comme un insensé. » Le malade, sans s'arrêter à l'extravagance du diacre insolent, courut à saint Martin, qui à l'heure même lui rendit la santé, puis s'adressant à Brice lui dit avec sa douceur ordinaire : « Vous semble-t-il donc que je sois un insensé ? » Brice, qui ne faisoit pas réflexion aux merveilles qu'il avoit vues si souvent dans saint Martin, qu'il avoit le don de prophétie, et qu'il voyoit les choses éloignées comme les choses présentes, eut la hardiesse de nier qu'il eut rien dit de semblable. « Pourquoi niez-vous un fait dont je suis très-certain ? lui dit le saint. Quelqu'éloigné que vous fussiez de moi, je n'ai pas laissé d'entendre ce que vous avez dit, aussi distinctement que si vous m'eussiez parlé à l'oreille. Cependant je ne cesse de prier Dieu pour vous, afin qu'il vous remette en votre devoir, et je suis bien aise de vous dire que j'ai obtenu de lui qu'après ma mort vous fussiez mon successeur dans le siége de Tours. Mais je vous avertis que vous aurez beaucoup à souffrir dans l'épiscopat. » Cette prédiction

fut à Brice un nouveau sujet de risée, et il en prit occasion de se moquer de saint Martin avec plus d'insolence : « Moi, dit-il, je serai évêque de Tours ? Je vois bien à présent que j'ai eu raison de dire que vous êtes un fou et un extravagant. » Mais le saint, qui pénétroit dans les desseins de Dieu, oubliant ses propres injures, ne laissa pas de l'élever depuis à la prêtrise.

Le nouveau degré d'honneur ne rendit Brice ni plus humble ni plus sage; il semble au contraire qu'il en devint plus insupportable. En voici un témoignage bien sensible. Un jour que le saint étoit assis dans une chaire de bois à la porte de sa cellule, il aperçut sur la pointe du rocher qui commande le monastère deux démons qui disoient : « Courage, Brice, courage. » A l'heure même Brice arriva tout en furie, et vomit mille injures contre saint Martin pour se venger de la réprimande qu'il lui avoit faite le jour précédent. Car le saint prélat lui avoit reproché que, n'ayant rien possédé en propre dans son état de moine, il s'étoit tellement oublié, que depuis qu'il avoit été honoré de la cléricature il n'avoit pas honte de nourrir de beaux chevaux et d'acheter des esclaves. En effet, plusieurs personnes trouvoient fort à redire que Brice achetât, non-seulement des garçons des pays étrangers pour augmenter son domestique, mais encore des filles bien faites pour servir d ornement à sa maison. Il étoit tellement transporté de colère contre le saint, que peu s'en fallut qu'il ne lui déchargeât quelque coup; pendant que saint Martin lui répondoit avec des paroles de miel, il eut l'imprudence de lui dire qu'il étoit meilleur et plus saint que lui; que dès ses plus tendres années il avoit été élevé dans la piété et dans la discipline du monastère, au lieu que lui dans sa jeunesse, de son propre aveu, n'avoit fait que des actions de soldat, et qu'il avoit vieilli dans des superstitions en se repaissant de fantômes ridicules de visions.

Brice, croyant être bien vengé du saint évêque, s'en retourna encore le cœur tout ulcéré, lorsque par un changement subit, qu'on ne peut attribuer qu'aux prières de saint

Martin, il retourna sur ses pas, se jeta aux pieds du saint, et lui demanda pardon des outrages qu'il lui avoit faits, avouant qu'il avoit été possédé en cette occasion du démon. Saint Martin lui pardonna de grand cœur, et quoiqu'il fût accusé encore de divers crimes, il ne voulut point le dégrader du sacerdoce, pour ne pas donner lieu de croire qu'il eût vengé sa propre querelle ; et lorsqu'on l'en pressa, il répondit que si Jésus-Christ son maître n'avoit point chassé Judas de sa compagnie, il pouvoit bien retenir Brice à la sienne.

Nous ne savons pas combien Brice demeura dans ses égarements. Il y a bien de l'apparence que cette patience admirable de saint Martin ne contribua pas peu à l'en faire revenir. Quoi qu'il en soit, le temps arriva enfin auquel Dieu devoit l'en retirer. Martin mourut, et sa prédiction fut parfaitement accomplie ; car vingt jours après, Brice qui, quoique vain et orgueilleux, avoit d'ailleurs beaucoup d'excellentes qualités d'esprit, fut élu son successeur ; mais en succédant à sa dignité, il succéda à sa vertu. Ce n'étoit plus ce prêtre superbe et emporté ; c'étoit un prélat doux, humble et saint. Il devint un modèle de pénitence, et l'exemple de ceux qu'il avoit scandalisés. Suivant les traces de saint Martin, il se retiroit fort souvent à Marmoutier pour y gémir et y pleurer en secret les déréglements de sa vie passée. L'on y montre encore la grotte affreuse où il fit pénitence. Elle est au-dessous du *Repos de saint Martin*, enfoncée dans la muraille de l'église, et depuis cinquante ans et plus on y a érigé un autel en son honneur, où l'on dit la messe le jour de sa fête (1).

(1) La grotte de saint Brice se voit encore (en 1785) avec l'autel; mais depuis plusieurs années on n'y dit plus la messe. On entre dans cette grotte par la chapelle de Sainte-Anne. (Note du manuscrit.) — Cette grotte a été restaurée par les dames du Sacré-Cœur. « La grotte de saint Brice, dit M. Desmoulins, est une grotte taillée dans le roc, d'une vingtaine de pieds de long sur sept ou huit de large, et dont la partie occidentale, ne se trouvant pas complétement abritée par le rocher, a été recouverte, à une époque très-reculée, d'une portion de voûte en berceau. La forme de ce caveau est rectangulaire, et on y descend par une petite porte carrée et par un degré de quatre ou cinq marches. La porte est encadrée

Mais il falloit que la prophétie de saint Martin fût accomplie dans toutes ses circonstances, et que Brice fût purifié de toutes ses fautes passées dans le feu des persécutions. Lazare, qui pourroit bien avoir été religieux de Marmoutier, et qui depuis fut évêque d'Aix en Provence, prenant droit sur les fautes passées de saint Brice, et peut-être encore plus sur des fautes d'imputation, crut pouvoir le traduire de concile en concile pour le faire condamner; mais il ne réussit pas aussi heureusement dans cette accusation qu'il fit en celle de Pelage et de Célestius (1); car saint Brice fut déclaré innocent au concile de Turin tenu au commencement du cinquième siècle. Mais il arriva à Brice une bien autre persécution dans la trente-troisième année de son pontificat. Une fille dévote, qui blanchissoit le linge de son homme de chambre, ayant été assez malheureuse pour se laisser corrompre, l'on accusa Brice d'être le père de l'enfant qu'elle avoit mis au monde. Dieu permit que le peuple fermât les yeux à tant d'actions de vertu qu'il avoit vu pratiquer au saint évêque depuis tant d'années, et qu'il entrât dans une telle fureur contre lui qu'il voulut le lapider. Il ne fallut rien moins qu'un miracle pour justifier saint Brice; aussi en fit-il un très-éclatant, car s'étant fait apporter l'enfant, qui n'avoit que trente jours, il lui commanda au nom de Jésus-Christ de déclarer en présence de tout le monde s'il étoit son père; l'enfant répondit : « Non, vous n'êtes pas mon père. » Le peuple, surpris de ce prodige, pressa le saint de faire dire à l'enfant qui étoit donc son père. Brice s'en excusa disant qu'il lui suffisoit, et que le reste ne le regardoit pas. Ce refus fit

d'un arceau ogival dont les retombées se font sur des colonnettes à doubles bouquets, et qui communique avec le bas-côté nord de l'église; c'est là tout ce qui subsiste du vaste vaisseau de la célèbre abbatiale. La vénération populaire dont la petite crypte est entourée a sauvé son frontispice de la destruction qui a continué à s'acharner contre les débris que la révolution de 1789 avoit laissés debout. La belle ruine que le dessin de C. Bourgeois montroit encore en 1819, et dont les caractères accusent le XIV[e] siècle, est ramenée au niveau du sol, ou peu s'en faut » *Marmoutier en* 1847. (C. Ch.)

(1) SOZYMI papæ *Epistol.* 4.

croire à ce peuple furieux que la déclaration de l'enfant étoit un fait de la magie. Il n'eut pas plus d'égard au second miracle que le saint fit pour prouver son innocence. Car ayant pris des charbons ardents dans ses habits, il les porta jusque sur le tombeau de saint Martin sans être endommagé. Ce second prodige ne fit aucune impression dans leur esprit; ils chargèrent le saint d'outrages, le chassèrent avec injures de son siége, et mirent en sa place un certain Justinien, qu'ils regardèrent comme leur évêque (1).

Brice reconnut alors que Dieu l'affligeoit justement en punition de tous les mauvais traitements qu'il avoit faits à saint Martin. Il eut recours au Saint-Siége, et partit pour aller porter ses plaintes au pape. Le peuple de Tours, acharné contre lui, obligea Justinien de le suivre promptement, afin de plaider lui-même sa cause à Rome. Mais Dieu prit la défense de Brice en ôtant la vie à l'usurpateur de son siége, qui mourut en chemin à Verceil. Le peuple lui substitua un prêtre nommé Armance, qui exerça les fonctions épiscopales pendant que le saint demeura à Rome. Cependant Brice, ayant porté ses plaintes au pape, il en fut écouté très-favorablement, et non-seulement le Saint-Père le reçut en sa communion, mais le fit souvent célébrer pontificalement les divins mystères, et, après l'avoir retenu sept ans auprès de lui, le renvoya dans son diocèse, avec ordre au peuple et au clergé de Tours de le recevoir. Lorsqu'il fut arrivé à Montlouis, qui n'est qu'à trois lieues de la ville, Dieu lui révéla durant la nuit la mort d'Armance. A l'heure même, il fit lever ses gens et leur dit : « Allons promptement enterrer notre frère l'évêque de Tours. » Comme ils y arrivoient par une porte, il arriva que l'on portoit Armance par une autre. Brice fut ensuite rétabli en sa dignité, et y vécut encore sept ans qu'il passa très-saintement dans les travaux de l'épiscopat et de la pénitence.

(1) GREGOR. TURON. *Hist. Franc.*, lib. II, cap. 1; lib. X, cap. 31, n. 4.

Grégoire de Tours rapporte qu'on lui attribuoit l'institution de cinq paroisses, savoir : Catalonne, que quelques-uns croient être Chaumon, d'autres Clion (1); Brique, que l'on croit aujourd'hui Brai, autrement le Fau (2); Rotomage, que quelques-uns prennent pour la Roue, ou Saint-Antoine-du-Rocher, et d'autres pour le Pont-de-Ruan, qui n'est pas éloigné de Montbazon (3); Briotreide, qu'on croit être Brisay ou le Bridoré (4); et Chinon. Mais le plus illustre monument de sa piété fut l'église qu'il bâtit sur le tombeau de saint Martin son maître : il y joignit un monastère, où il mit apparemment des religieux tirés de Marmoutier, pour être les gardiens de ce précieux dépôt. Grégoire de Tours appelle cette église une *basilique,* terme qui dans cet auteur et dans ceux de son temps signifie ordinairement une église de moines, les cathédrales étant simplement appelées églises, ou églises majeures, *Ecclesiæ seniores*, et les inférieures *oratoires*, comme l'a fort bien remarqué M. de Valois en sa dissertation des basiliques. Il l'appelle encore une cellule, *cellulam*, qui signifie proprement un monastère ou une demeure de moines : ce qui suffit pour corriger les égarements d'un auteur récent, qui a pris plaisir à s'aveugler lui-même, lorsqu'il a écrit qu'il n'y avoit jamais eu de moines dans l'église de Saint-Martin de Tours. Le sieur Monsnier, son confrère, est de bien meilleure foi que lui, puisqu'il avoue que pendant quatre cents ans cette église a été desservie par des moines qui dès leur origine furent honorés de la cléricature, comme le sont aujourd'hui tous les religieux que l'Église élève par degrés à la prêtrise.

(1) *Calatonnum.* M. E. Mabille, qui discute les diverses traductions de ce nom, pense qu'il désigne Chalenton, hameau situé entre Thilouze et Villaines. *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*, p. 31. (C. Ch.)

(2) M. Mabille adopte le nom de Bray, anciennement le Fau, aujourd'hui Reignac. *Ibid.*, p. 29. (C. Ch.)

(3) Le Pont-de-Ruan nous paroît indiscutablement être le *Rotomagus* de Grégoire de Tours. (C. Ch.)

(4) Ce seroit Bléré, d'après M. Mabille. *Ibid.*, p. 28. (C. Ch.)

Enfin après avoir gouverné l'Église de Tours l'espace de 47 ans, il alla recevoir la récompense de ses travaux, de sa pénitence, de sa patience à souffrir les adversités et les persécutions qui lui arrivèrent. Il mourut le 13 novembre, auquel jour son nom est inséré dans les martyrologes de Bède, de Florus, de Wandelbert, d'Odon, d'Usuard et dans le romain. Tous les savants en font mention. Son corps fut enterré dans l'église qu'il avoit fait bâtir sur le tombeau de saint Martin, où il fit beaucoup de miracles. Depuis, il fut tiré de terre pour être mis dans une riche châsse qui fut placée à côté du corps de saint Martin, avec ceux de saint Perpétue, de saint Grégoire, de saint Eustoche, de saint Eufrone, tous archevêques de Tours, et de saint Épain, martyr. Dans le dixième siècle, deux cents ans après le retour des reliques de saint Martin de la ville d'Auxerre (1), Eraclius, très-pieux évêque de Liége, ayant été affligé d'une maladie appelée en latin *lupus*, après avoir éprouvé en vain les remèdes de la médecine, vint exprès chercher du soulagement à son mal au tombeau de saint Martin. Comme il y passoit la nuit en prière, saint Martin lui apparut avec saint Brice et le guérirent. Par reconnoissance, il fit bâtir à Liége une église magnifique sous l'invocation de saint Martin, dans laquelle il mit et dota 30 chanoines : quelque temps après, étant la nuit en oraison, saint Martin lui apparut de nouveau avec saint Brice et saint Eustoche, lui commanda d'associer la nouvelle église à celle de Saint-Martin de Tours, ce qu'il fit aussitôt, et depuis ce temps-là ces deux églises ont entretenu une sainte fraternité, qui dure encore aujourd'hui. Ce fut pour la cimenter plus fortement, qu'en 1200 le chapitre de Saint-Martin de Tours accorda à celui de Liége des reliques de leur patron et de

(1) M. Monsnier, dans son *Histoire de Saint-Martin*, liv. 2, chap. 19, dit que le miracle dont il s'agit ici arriva sous l'abbé Hugues Capet vers l'an 963, ce qui feroit 76 ans après le retour de saint Martin, qu'il assigne lui-même dans le chap. 16 du même livre à l'an 887; mais cet auteur rapporte la charte par laquelle Eraclius constate sa propre guérison: on y lit qu'elle arriva deux ans après le retour de saint Martin, ce qui est une contradiction évidente. (Note du manuscrit.)

saint Brice. Elles furent reçues à Liége avec pompe et magnificence, et depuis ce temps cette église fit de saint Brice un office plus solennel. C'est ce que nous apprenons d'une lettre du chapitre de Saint-Martin de Liége à celui de Tours, qui se conserve encore dans les archives de cette église.

L'an 1095, l'église de Saint-Martin ayant été brûlée, pour exciter les fidèles à contribuer de leurs charités à son rétablissement, on porta en procession les reliques de saint Brice en diverses provinces, selon la coutume de ces temps-là, où la piété des chrétiens n'étoit pas si refroidie qu'elle est en notre siècle, et enfin rapportées à Tours (1) ; elles y furent toujours conservées avec beaucoup de vénération jusqu'en l'an 1562 qu'elles éprouvèrent la fureur des Huguenots, qui les firent consumer par le feu avec celles de saint Martin, excepté quelques petits ossements qui furent préservés de leurs mains (2).

Je ne sais pas où M. Baillet et le P. Giry ont pris que Grégoire de Tours fit transporter les reliques de saint Brice à Clermont en Auvergne, et les mit auprès du corps de son oncle saint Gal. Saint Grégoire n'en dit pas un seul mot, ce qu'il n'auroit pas manqué de rapporter en quelques endroits de ses écrits. Nous ne trouvons nulle part aucun acte de cette translation, qui est inconnue à l'Église de Tours, et dont aucun bon auteur ne fait mention. Au contraire, saint Ouën nous apprend dans la Vie de saint Éloy, qui vivoit après Grégoire de Tours, que ce saint vint à Tours, et qu'il y fit des châsses riches et magnifiques à saint Martin et à saint Brice (3). Les prêtres missionnaires (4) ne sont pas mieux fondés, croyant avoir le corps de saint Brice, qu'ils ne savent ni comment ni par qui leur est venu ce précieux dépôt.

Incontinent après la mort de saint Brice, son culte se trouva publiquement établi à Tours, et saint Perpétue, qui

(1) *Liber mirac. S. Marculfi*, n. 4.

(2) GERVAISE, *Vie de saint Martin.*

(3) *Spicileg.*, t. V, p. 184. *Vita S. Eligii*, auctore B. Audoeno, lib. I, cap. 32.

(4) Ce sont les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare, qui dirigeoient le séminaire de Tours. (C. Ch.)

lui succéda après saint Eustoche, mit sa fête avec vigile au rang de celles qui se célébroient solennellement dans son Église comme les plus indispensables. Les protestants de l'Église anglicane ont conservé même son nom dans le calendrier réformé de leur nouvelle liturgie depuis leur schisme. On trouve encore une autre fête de saint Brice marquée au 7 d'avril dans le P. Bollandus. Ce pourroit bien être celle de sa translation.

Il y a quelques années qu'un habile critique (1) fit imprimer à Paris une dissertation dans laquelle il prétend que saint Brice, évêque de Tours, n'est pas le même que Brice, disciple de saint Martin, dont parle Sulpice Sévère, et que Grégoire de Tours, qui les a confondus, s'est trompé. Mais les preuves qu'il apporte pour le persuader sont si foibles, qu'elles ont été abandonnées par tous les savants qui ont écrit depuis (2), lesquels n'ont pas cru qu'elles dûssent prévaloir sur la tradition de toutes les Églises de France, qui ne reconnoissent qu'un Brice. Nous les rapporterons ici, afin que les lecteurs y aient tel égard qu'ils jugeront à propos.

La première est que Sulpice Sévère ne dit point que saint Martin ait prédit que Brice, qui lui dit tant d'injures, dût être son successeur : mais à cela il est aisé de répondre qu'il s'en faut bien que Sulpice Sévère ait rapporté tous les miracles et toutes les prédictions de saint Martin; qu'il ne dit rien qui soit contraire à cela, et qu'il suffit que saint Grégoire de Tours le dise.

La seconde, que si Brice avoit été aussi méchant que Sulpice Sévère le dépeint, ses mauvaises mœurs auroient dû lui fermer l'entrée à l'épiscopat. La troisième, qu'il n'est pas croyable que le peuple voulût choisir pour son évêque et pour successeur de saint Martin, un homme sujet à tant de défauts. A cela on répond qu'encore que Brice eût de la

(1) Antelmi.

(2) D. Ruinart, Baillet, Gervaise.

vanité, qu'il aimât le faste, et qu'il fût sujet à des emportements, il avoit néanmoins de très-belles qualités, qui avoient porté saint Martin à l'honorer de la cléricature et à le faire passer du diaconat à la prêtrise, et l'avoit empêché de le dégrader de ses ordres, comme on l'en pressoit ; qu'il revenoit aisément de ses emportements, puisque Sulpice Sévère rapporte qu'après avoir dit des injures à saint Martin, il avoit pu changer et mener une vie plus régulière ; enfin que la prédiction de saint Martin, pour qui le peuple et le clergé avoient une si grande vénération, pouvoit seule les déterminer à faire choix de Brice pour son évêque.

La quatrième est que Sulpice Sévère, ayant écrit ses *Dialogues* dans la sixième année de l'épiscopat de saint Brice, il se fût abstenu de rapporter et de faire passer à la postérité les vices d'un saint évêque qui édifioit son peuple et faisoit pénitence de ses fautes passées. La réponse à cette preuve est que les anciens écrivains n'étoient pas si circonspects que l'on est aujourd'hui sur la réputation des personnes dont ils faisoient l'histoire ; que les hommes en ce temps-là n'étoient point si délicats sur cet article, et que saint Brice, avouant publiquement lui-même ses fautes, on ne lui faisoit point de tort en les rapportant.

La cinquième raison est que Sulpice Sévère appelle celui dont il raconte les emportements Briccion, et Grégoire de Tours Brice, d'où l'on prétend conclure que ce sont deux personnes différentes. Mais il faut être bien peu versé dans l'antiquité pour proposer une objection de cette nature, puisque pour peu qu'on lise les manuscrits et les anciens auteurs dans leurs sources, il n'est rien de plus ordinaire que cette diversité dans les noms. C'est de quoi on pourroit donner plus de deux cents exemples. Nous en avons un qui vient bien à propos dans Sulpice Sévère même, car dans le second livre de son *Histoire ecclésiastique* il appelle saint Servais, évêque de Tongre, *Servatio,* quoique les autres auteurs le nomment ordinairement *Servatius* ; saint Maurille, qui dans les auteurs de sa Vie est appelé *Maurilius*, est

appelé *Maurilio* dans un martyrologe d'Angers ; Everrinus, abbé de Trèves dans l'onzième siècle, est nommé quelquefois *Evrinus* et *Eubroinus*. Enfin le P. Mabillon remarque que saint Firman, abbé de Saint-Savin près de Firmo en Italie, est appelé *Firmanus*, *Firminus*, *Firmianus* et *Firmus* (1)

La sixième est que le chapitre premier du second livre de l'*Histoire* de Grégoire de Tours, où il est parlé de saint Brice, ne se trouve point dans deux vieux manuscrits, l'un de Corbie, qui au sentiment de M. de Valois est le plus ancien qui soit en France, et l'autre de la cathédrale de Beauvais. Le P. Dom Thierry Ruinart a répondu très-solidement à cette objection ; car après avoir examiné fort exactement ces deux manuscrits, dont il s'est servi dans sa nouvelle édition de Grégoire de Tours (2), il a remarqué qu'il manque plusieurs choses dans le manuscrit de Corbie, qui sont très-certainement de Grégoire de Tours, et que pour le manuscrit de Beauvais tout le commencement est déchiré, et il ne commence qu'au troisième chapitre du second livre.

La septième preuve est que saint Brice devoit avoir environ 70 ans lorsqu'il fut accusé d'adultère par le peuple, qui n'auroit pas été susceptible de cette accusation à l'égard d'un saint vieillard. La huitième, que saint Brice fut 7 ans à Rome pour se justifier, quoiqu'il l'eût pu faire en bien moins de temps. La neuvième, qu'on ne nomme pas le pape qui l'absout. Ces raisons sont si foibles et si légères, qu'il n'y a personne qui ne voie qu'on n'en peut rien conclure.

Enfin la dixième raison est que le pape Zozyme déclara saint Brice innocent des accusations de Lazare, qui fut depuis évêque d'Aix en Provence. Mais nous croyons que cette objection fait pour nous, car il y a toute apparence que Lazare ne se porta à traduire saint Brice de concile en concile, que parce qu'ayant vu comme il avoit traité saint Martin avant son épiscopat, il le crut indigne de remplir son siége. Voilà

(1) *Acta SS. ordinis S. Bened.*, secul. VI, pars I, p. 171.

(2) Not. in Gregor. Turon., *Histor. Francor.*, lib. II, cap. 1.

en peu de mots ce qu'on peut répondre à M. l'abbé Antelmi. On pourroit en dire davantage, mais ce que nous avons dit suffira pour contenter les personnes raisonnables.

DE SAINT MAURILLE,

DISCIPLE DE SAINT MARTIN ET ÉVÊQUE D'ANGERS.

Si nous avions la Vie de saint Maurille, telle qu'on prétend qu'elle a été écrite par Fortunat ou par saint Mainbeuf, évêque d'Angers, nous en parlerions en toute assurance ; mais comme celle que nous avons dans Surius contient des faits qui passent pour fabuleux dans l'esprit des plus savants de notre temps, nous nous contenterons de rapporter ce qui nous paroît de plus vraisemblable et conforme à la tradition de son Église.

Saint Maurille sortit d'une illustre famille de Milan ; il eut l'avantage de recevoir les premiers éléments de la piété de saint Martin, qui, après avoir travaillé à la conversion de ses parents, retournant en France et ayant appris l'exil de saint Hilaire, s'établit à Milan, où il éprouva les persécutions d'Auxence. Formé d'une si bonne main, il fit tant de progrès dans la vertu, que saint Ambroise le jugea digne de l'ordre de lecteur. Après la mort de son père, il quitta son pays et ses grands biens, passa en France et vint se ranger sous la discipline de saint Martin. Il vécut avec lui dans son monastère durant quelques années et ajouta de nouvelles vertus à celles qu'il avoit déjà acquises, qui portèrent le saint évêque à le faire prêtre. Il se retira ensuite à Chalonne sur le bord de la Loire, à 4 lieues d'Angers, où l'on prétend qu'il renversa un temple, brisa les idoles et convertit plusieurs infidèles.

Le siége d'Angers étant venu à vaquer par la mort de son évêque, le clergé et le peuple jetèrent les yeux sur Maurille pour le remplir. Mais il n'étoit pas facile de persuader à son humilité d'accepter une si grande dignité ; il fallut l'élever

par force et l'emmener en l'église où il devoit être consacré, et où une colombe qui descendit sur sa tête confirma l'élection qu'on avoit faite de lui, et fit voir qu'elle étoit l'ouvrage du Saint-Esprit. Si l'on en croit ses Actes qui sont dans Surius, il fut élu à la persuasion de saint Martin, et sacré évèque par le saint même ; mais l'on trouve de grandes difficultés dans ce sentiment. La plus grande à mon avis est que selon un ancien martyrologe d'Angers (1), saint Maurille, qui avoit été ordonné prêtre par saint Martin, fut 40 ans prêtre avant que d'entrer dans l'épiscopat. Or saint Martin, qui l'avoit ordonné, n'a point été 40 ans évêque ; il étoit donc déjà mort lorsque saint Maurille fut évêque, et par conséquent il n'a pas pu l'ordonner, si ce que dit ce martyrologe est véritable. On remarque encore qu'entre l'évêque Défenseur, qui assista à l'élection de saint Martin, jusqu'à saint Maurille, on trouve dans quelques catalogues trois évêques d'Angers, en d'autres cinq, et l'on ne croit pas que dans les 26 ou les 32 années d'épiscopat de saint Martin il y ait eu tant d'évêques d'Angers. Ces raisons font pencher de savants critiques à croire que saint Maurille ne fut ordonné évêque que par saint Brice, son successeur. Quoi qu'il en soit, il gouverna saintement le troupeau qui lui étoit confié, l'espace de 30 ans, et, après avoir fait plusieurs miracles, il mourut de la mort des justes âgé de 90 ans. Sa fête est marquée dans les martyrologes romain et d'Usuard le 13 de septembre, auquel jour elle se célèbre dans son Église avec beaucoup de solennité. L'on fait aussi la fête de sa translation le 19 d'octobre, depuis qu'à la prière de Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, son corps fut transporté au dixième siècle dans l'église de Saint-Maurice par l'évêque Nefingus, où il est honoré aujourd'hui dans une riche châsse qui est au milieu du chœur de cette cathédrale.

(1) LAUNOY, *De sanctis Maurilio et Renato*, p. 80.

DE SAINT CORENTIN, DISCIPLE DE SAINT MARTIN, ÉVÊQUE DE CORNOUAILLE OU KEMPER, EN BASSE-BRETAGNE.

L'Église de Kemper en Basse-Bretagne, qui reconnoît saint Corentin pour son premier évêque, le regarde en même temps comme un disciple de saint Martin (1); c'est peut-être tout ce que nous savons certainement de ce grand saint. Quant à ce que l'on prétend qu'il fut sacré évêque par saint Martin, c'est un fait qui n'est pas soutenable, à moins qu'on ne veuille dire que cela s'est fait dans une vacance du siége de Rouen, sous la métropole duquel Tours et toute la Bretagne étoit du vivant de saint Martin. Mais si l'on prétend que saint Martin a exercé cette fonction en qualité de métropolitain, c'est ce qu'on aura de la peine à persuader à ceux qui savent que le partage de la Gaule Celtique ou Lyonnoise en cinq provinces, de la troisième desquelles la ville de Tours devoit être la métropole civile, ne fut fait au plus tôt, par l'autorité de l'empereur Honorius, que vers le temps de la mort de saint Martin, et qu'il dut s'écouler encore du temps avant que l'Église se fût accommodée à ce département pour en faire une métropole ecclésiastique du consentement des évêques de Rouen. Néanmoins, comme la réputation de saint Martin voloit partout, et que ses soins apostoliques se répandoient en toutes les provinces, ce saint pourroit bien avoir contribué par ses conseils ou par d'autres voies à l'élection de saint Corentin. Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir qu'il n'ait été un très-saint évêque, et que par sa fidélité et par sa vigilance pastorale, il n'ait parfaitement répondu aux desseins de celui dont il avoit été le disciple, et au choix de ceux qui l'établirent évêque. Son Église, qui éprouve tous les jours son assistance, l'a pris pour son patron titulaire avec la Sainte

(1) Baillet, 5 septembre.

Vierge, et la ville fut depuis appelée de son nom *Kemper-Corentin*, comme s'il en eût été fondateur. Elle établit en son honneur deux ou trois fêtes dans le cours de l'année, l'une au premier du mois de mai, à présent transférée au dimanche suivant, qu'elle regarde comme le jour de sa translation; l'autre le cinquième de septembre, qu'elle prend pour le jour de son ordination; la troisième, le deuxième de décembre, qu'elle croit être le jour de sa mort. Elle conserva ses sacrées reliques jusque vers l'an 965 que la crainte des Normands Danois les fit transporter avec la plupart des saints de Bretagne à Paris, d'où elles furent peu de temps après apportées à Tours et mises en dépôt dans l'abbaye de Marmoutier, qui depuis en est demeurée en possession, et le regarde comme un de ses principaux tutélaires. Nous aurons occasion d'en parler dans la suite de cette histoire.

DE SAINT VICTURE,
DISCIPLE DE SAINT MARTIN, ÉVÊQUE DU MANS.

Voici encore un saint évêque que l'Église du Mans met au nombre des disciples de saint Martin. Sa naissance n'avoit rien que d'obscur selon le siècle, mais il releva ce qu'elle avoit de bas et la rendit éclatante par ses grandes actions. Victure son père étoit un vigneron, qui en cultivant sa vigne acquit des vertus qui le rendirent digne de cultiver la vigne du Seigneur (1). Saint Martin, étant allé au Mans rendre les derniers devoirs à l'évêque saint Liboire, son confrère et son ami, et qui selon le P. Bondonnet mourut l'an 386, et selon M. de Tillemont tout au plus tard l'an 397 (2), et assister ensuite à l'élection de son successeur, monté sur un âne selon sa coutume, rencontra le bon Victure dans sa vigne, qui travail-

(1) MABILLON, *Vetera Analecta*, t. III, p. 68. *Actus Pontif. Cenoman.*, cap. 5.

(2) BONDONNET, *Vie des évêques du Mans*. — TILLEMONT, t. IV, p. 732.

loit de toutes ses forces. Éclairé par le père des lumières, il découvrit à travers d'un extérieur si vil et si méprisable des dons de grâces qui le rendoient digne de l'épiscopat, et sans hésiter le salua en qualité d'évêque. Victure prit cette salutation pour une agréable raillerie dans un homme qui n'avoit pas coutume d'en faire, et que l'application continuelle à Dieu conservoit dans un sérieux qui convenoit à un saint.

Cependant Liboire meurt entre les mains de saint Martin ; il l'enterre auprès de ses prédécesseurs saint Thuribe et saint Pavace ; on s'assemble pour lui donner un successeur, il propose Victure pour remplir sa place, et son suffrage est approuvé de tous ceux qui avoient droit de faire ce choix. On enlève le bon vigneron, on le change d'habit, on lui impose les mains, et on lui confie la vigne du Seigneur. Si quelque chose avoit pu empêcher cette élection, est que Victure étoit marié, et avoit un enfant à qui on donne dix ans, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé. Mais saint Martin leva aisément cet obstacle en persuadant à Maure, femme de Victure, de recevoir le voile sacré et de se consacrer par un vœu solennel à Jésus-Christ, et se chargea de l'éducation de l'enfant, qui portoit le nom de son père et qu'il baptisa lui-même.

Saint Martin, après avoir donné les avis nécessaires au nouvel évêque, retourna à Tours emmenant avec soi le jeune Victure, qu'il fit élever dans son monastère de Marmoutier. Il y fit des progrès admirables en toute sorte de vertus. En croissant en âge, il crût aussi en sagesse, et par la pureté de sa vie se distingua parmi les saints de telle sorte que son père étant mort après vingt-quatre ans d'épiscopat, selon les Actes des évêques du Mans donnés par le P. Mabillon (1), le peuple et le clergé le jugèrent digne de remplir sa place. Ce n'étoit pas une chose nouvelle à l'abbaye de Marmoutier de se voir enlever tous les jours ses enfants pour occuper les siéges des premières Églises de France, qui regardoient ce monastère comme un

(1) *Vetera Analecta*, p. 70.

séminaire de saints évêques. Mais c'étoit une grande gloire à saint Victure d'y avoir mérité par la sainteté de sa vie d'être du nombre, et d'y avoir acquis la perfection nécessaire pour remplir tous les devoirs d'un état si relevé.

Nous avons peu de connoissance de ses actions. Si nous en croyons les Actes des évêques du Mans écrits dans le IXe siècle du temps de saint Aldric, il fit un grand nombre de miracles, rendit la vûe aux aveugles, redressa les boiteux, guérit les malades, chassa le démon du corps des possédés. Cela s'accorde assez bien avec ce qu'écrit de lui Grégoire de Tours, qui dit qu'il se fit connoître par les grandes merveilles qu'il fit (1). Il rapporte entr'autres de lui qu'en un grand incendie qui menaçoit la ville du Mans, comme un bon pasteur qui veille sans cesse sur son troupeau, il s'opposa aux flammes, dont il arrêta le progrès par le signe de la croix. Il ajoute que les malades recevoient souvent la guérison à son tombeau. Il assista au concile d'Angers, qui se célébra l'an 453, pour l'ordination de l'évêque Talasius. Il écrivit ensuite une lettre animée de cette vigueur épiscopale qui régnoit en lui, avec saint Eustoche, évêque de Tours, et Léon de Bourges, aux évêques de la province, contre les clercs qui avoient recours aux juges séculiers. En 461 il assista encore au premier concile de Tours et y signa avec saint Perpétue. Il étoit encore en vie en 465, que les évêques assemblés au concile de Vannes lui écrivirent pour lui faire savoir les réglements qu'ils avoient faits en leur synode, auquel il n'avoit pu assister non plus que Talasius, évêque d'Angers. On ne sait rien de certain des années de son épiscopat, ni du reste de sa vie. Les Actes des évêques du Mans disent qu'il tint ce siége 44 ans, 6 mois et 10 jours. Le P. le Cointe met sa mort en 466 (2). Le P. Bondonnet le fait aller jusqu'à 480, et M. de Tillemont jusqu'à 490 (3). De la sorte il seroit par-

(1) *De Gloria Confessorum*, cap. 56.

(2) Le Cointe, *Annal. ecclesiast. Francorum*, ann. 481, n. 14.

(3) Dans son *Histoire de l'Église du Mans*, D. Piolin place l'épiscopat de saint Victure ou Victorius, de 422 à 490. (C. Ch.)

venu à une très-grande vieillesse. Quelques-uns semblent le confondre avec Victor, évêque du Mans, dont il est parlé dans la Vie de saint Mélaine, qui vivoit encore en 530 (1). Mais il vaut mieux les distinguer, et dire avec M. de Tillemont que sa profonde science et son exactitude scrupuleuse rendent plus croyable, que ce Victor est un évêque omis, et qu'il doit être placé entre saint Principe et saint Innocent (2). C'est aussi le sentiment du P. le Cointe auquel nous souscrivons volontiers. L'Église du Mans célèbre la mémoire de saint Victure le 1er de septembre, auquel jour son nom se trouve dans le martyrologe romain. Il fut enterré auprès de son père et de ses prédécesseurs dans une église consacrée aux saints Apôtres, hors de la ville, au-delà de la Sarthe, qui servit depuis à la sépulture des évêques du Mans. On y joignit un célèbre monastère, qui est encore aujourd'hui possédé par des religieuses bénédictines, et qui a pris le nom de l'abbaye du Pré.

DE SAINT MARTIN,
DISCIPLE DE SAINT MARTIN, ARCHEVÊQUE DE LYON.

La tradition de l'Église de Lyon nous apprend que saint Martin, son quinzième évêque, fut religieux de Marmoutier et disciple du grand saint Martin, évêque de Tours, avant que d'être élevé sur le siége de la première Église des Gaules. C'est le sentiment de Paradin dans son *Histoire de Lyon*, de Jacques Severt dans sa chronologie des archevêques de Lyon, de M. le Laboureur dans son livre des *Mazures de l'Isle-Barbe*, et de quelques autres. Comme nous ne voyons rien qui soit positivement contraire à cette tradition, nous l'admettons

(1) Baillet, 1er septembre.

(2) D'après les Actes des évêques du Mans, saint Principe et saint Innocent seroient les successeurs immédiats de saint Victure II. (C. Ch.)

d'autant plus volontiers, que nous savons très-certainement qu'il n'y avoit point d'Église considérable en ce temps-là dans les Gaules, qui ne se fît un honneur d'avoir pour évêque des religieux tirés de l'abbaye de Marmoutier, formés des mains de saint Martin. D'ailleurs il y a toute apparence que ce qui attira saint Maxime, abbé de l'Isle-Barbe, fut la connoissance qu'il avoit eue de saint Martin en l'abbaye de Marmoutier. Je n'aurois pas même peine de croire que les premiers religieux de l'Isle-Barbe n'aient été comme beaucoup d'autres tirés de notre monastère, et c'est peut-être pour cela que cette abbaye reconnoît saint Martin pour son patron, aussi bien que celle d'Aynay. Au défaut d'anciens monuments, nous nous contenterons de rapporter ici ce qu'écrit M. le Laboureur, qui, par son érudition et son exactitude, s'est acquis beaucoup de réputation (1). « Saint Martin, dit-il, disciple de saint Martin, évêque de Tours, fut choisi pour être abbé de l'Isle-Barbe, non immédiatement après Julien, comme Paradin a écrit, mais après Antoine, cinquième abbé de l'Isle, lequel étant décédé, les moines de l'Isle envoyèrent à Marmoutier, qui étoit lors le séminaire des évêques et des abbés de France, pour lui donner le gouvernement de leur monastère. Cet homme extraordinaire, élu aussi extraordinairement, s'achemina donc à l'Isle-Barbe pour prendre la direction de l'abbaye, la Providence le préparant à un emploi beaucoup plus important. En effet, ayant demeuré dans cette église autant qu'il étoit nécessaire pour se donner à connoître, et l'archevêque de Lyon étant venu à mourir, tous les ordres de la province jetèrent les yeux sur lui et le choisirent pour leur prélat, ce qui n'est pas une petite marque de sa sainteté dans la félicité de cet âge d'or, où l'on tenoit pour maxime de ne recevoir aucun évêque que par arrêt du Ciel et l'organe du Saint-Esprit, et cela n'étoit pas tant propre à l'Église de Lyon, à qui l'archevêque de Vienne, Adon, donne cette louange, qu'à

(1) Le Laboureur, *Les Masures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe les Lyon*, chap. III, p. 14.

toutes les Eglises instruites par les apôtres, dont nous avons quantité d'exemples dans l'histoire ecclésiastique et dans les Vies particulières de plusieurs saints évêques.

« Le temps, qui dévore tout, nous a privés des lumières que nous pourrions tirer des actions et de la conduite de celui-ci ; c'est pourquoi nous n'en saurions rien donner de bien assuré. Il est néanmoins fort vraisemblable que l'agréable souvenir de la tranquillité et repos d'esprit qu'il avoit goûtés dans la solitude de l'Isle, et la piété et la sainteté de ses successeurs dans cette abbaye, pourroient bien avoir jeté les fondements de la sainte amitié et mutuelle correspondance qui s'est conservée fort longtemps entre l'Église cathédrale et le monastère de l'Isle. » Nous n'avons rien à ajouter à cela, sinon ce que dit ailleurs le même historien (1), qu'avant que les religieux de l'Isle-Barbe eussent reçu la règle de saint Benoît, ayant eu deux abbés disciples de saint Martin, ils observoient vraisemblablement la manière de vivre des religieux de Marmoutier.

DE HÉROS, ARCHEVÈQUE D'ARLES, ET DE LAZARE, ÉVÊQUE D'AIX EN PROVENCE, DISCIPLES DE SAINT MARTIN.

Nous n'hésitons pas à mettre Héros, archevêque d'Arles, au nombre des disciples de saint Martin, puisqu'après le témoignage de Prosper d'Aquitaine tous les savants en conviennent ; mais pour Lazare, ce n'est que par conjecture que nous le comptons parmi les hommes illustres qui ont fait fleurir notre solitude sous la conduite de notre saint patron. Le fondement de cette conjecture est qu'il est difficile de comprendre comme Lazare a pu attaquer saint Brice, et porter ses accusations contre lui de concile en concile, sinon parce qu'étant religieux de Marmoutier,

(1) Le Laboureur, *ibid.*, chap. VI, p. 23.

et qu'ayant été témoin oculaire de la manière dont il avoit traité saint Martin, il croyoit avoir assez vu en lui de défauts pour le rendre indigne de l'épiscopat. D'ailleurs il y a bien de l'apparence que l'amitié étroite qui étoit entre Héros et Lazare, avoit été contractée dans le monastère. Voilà sur quoi nous fondons notre conjecture, que nous trouvons appuyée du savant P. Noris, et dont nous ne voyons pas que M. de Tillemont s'éloigne (1). Nous ne savons pas précisément combien ces deux grands hommes demeurèrent à Marmoutier; nous savons seulement qu'ils s'y distinguèrent assez l'un et l'autre par leur vertu et par leur science pour mériter d'être élevés sur les deux premiers siéges de l'Église gallicane. Le temps que Lazare fut élevé à l'épiscopat d'Aix en Provence et Héros à celui d'Arles, nous est inconnu. Lazare, qui étoit apparemment un homme zélé et ennemi du vice, ayant vu que Brice avoit succédé à saint Martin dans la conduite de l'Église de Tours, et peut-être ayant appris quelques faux bruits de lui, crut devoir travailler à sa déposition. Il porta contre lui ses accusations en plusieurs conciles, dont nous ignorons la résolution, mais enfin dans celui de Turin, qui fut célébré au commencement du cinquième siècle : saint Brice fut entièrement absous. Sur quoi M. de Tillemont fait cette réflexion judicieuse : « Que Lazare a pu certainement accuser Brice de fautes très-véritables, et que le concile de Turin a pu juger aussi ces fautes vraies et bien prouvées, sans juger qu'elles dussent faire déposer saint Brice, » et par conséquent qu'on ne peut faire passer Lazare pour calomniateur pour avoir poussé son zèle peut-être un peu trop loin. Il y a bien de l'apparence même que les évêques furent édifiés de sa conduite et louèrent l'amour qu'il avoit pour le bien, puisque Procule, évêque de Marseille, ne fit aucune difficulté d'ordonner Lazare évêque d'Aix en Provence quelques années après, ce qu'il n'auroit point dû faire, s'il eût reconnu en lui de la calomnie et un zèle outré.

(1) Noris, *Historia pelagiana*, lib. I, cap. 12. — Tillemont, t. XIII, p. 679.

Nous avons peu de connoissance des actions de ces deux évêques dans la conduite de leur Église. Nous savons seulement qu'ils éprouvèrent les persécutions assez ordinaires aux saints évêques de ce temps-là; car l'an 412, comme nous apprenons de la Chronique de Prosper d'Aquitaine, « Héros, évêque d'Arles, homme saint et disciple de saint Martin, fut chassé par le peuple même de la ville, quoiqu'il fût innocent et ne fût accusé d'aucune faute, et l'on mit en sa place Patrocle, ami et confident du comte Constance, alors tout-puissant dans l'Empire, dont on prétendoit par ce moyen obtenir les bonnes grâces ; » ce qui causa de grandes divisions parmi les évêques de la province. Lazare eut le même sort à Aix qu'Héros avoit eu à Arles, et si nous croyons le pape Zozyme, il se déposa lui-même de l'épiscopat, et donna volontairement un acte de sa démission.

Quoi qu'il en soit, ces deux saints évêques, car c'est ainsi que les appelle saint Augustin avec le concile de Carthage tenu en 416, se voyant déchargés du fardeau de l'épiscopat, allèrent, comme beaucoup d'autres, chercher leur repos et leur édification dans les lieux sanctifiés par la demeure de Jésus-Christ et arrosés par le sang de ce chef des persécutés. Comme ils étoient éclairés, et que leur science étoit accompagnée de zèle, ils découvrirent bientôt le venin que Pélage répandoit dans la Palestine. Offensés de la doctrine corrompue qu'on remarquoit dans les discours de cet hérésiarque, ils dressèrent un mémoire des erreurs dont il étoit coupable, toutes tirées de ses ouvrages ou de ceux de Célestius, son disciple, dont néanmoins ils ne firent que des extraits abrégés, n'ayant pu alors mettre les passages tout au long (1). Ils y joignirent les articles pour lesquels Céleste avoit été condamné au concile de Carthage, et ceux qu'Hilaire avoit envoyés de Sicile à saint Augustin. Ils présentèrent ensuite ce mémoire écrit en latin à Euloge, que l'on croit avoir

(1) S. Augustin. *De gest Pelag.*, cap. 29.

été archevêque de Césarée en Palestine, parce qu'il présida au concile de Diospolis, auquel Pélage fut déféré.

Cependant, l'un de nos deux évêques étant tombé malade, et l'amitié étroite qui étoit entre eux n'ayant pas permis à l'autre de le quitter, ils ne purent se trouver au concile. Pélage y comparut avec hardiesse; comme il étoit appuyé de Jean de Jérusalem et qu'il n'avoit point d'adversaire pour faire connoître ses erreurs, et que d'ailleurs il y parla grec avec une éloquence qui lui étoit comme naturelle, il n'eut pas de peine à tromper quatorze évêques qui composoient ce concile, et qui ignoroient la langue latine. On y lut le mémoire où Héros et Lazare avoient mis les propositions dont ils l'accusoient. Il avoua qu'une partie de ces propositions étoit de lui, mais non dans le sens de ses accusateurs, prétendant les avoir entendues d'une autre manière qui n'étoit pas contraire à la véritable foi. Il en désavoua d'autres, les rejeta comme folles, et même anathématisa ceux qui les tenoient. Pour ce qu'on lui alléguoit de la doctrine de Céleste, condamnée par le concile de Carthage et par saint Augustin, il dit que cela ne le regardoit pas, et néanmoins qu'il anathématisoit ceux qui la tenoient ou même qui l'avoient tenue, soit en désavouant sa propre croyance par un parjure, soit en se réservant à s'expliquer par des détours indignes de la sincérité chrétienne et d'un homme qui auroit eu quelque reste de pudeur. Enfin parmi les choses qu'on lui objecta, il y en eut dont il se débarrassa en évitant d'en parler, d'autres qu'il affecta d'embrouiller par une multitude de paroles confuses, et quelques-unes dont il parut pour un temps se justifier, mais par des sophismes capables d'éblouir plutôt que par de véritables raisons, désavouant les unes et tournant les autres comme il lui plut, pour leur donner un faux sens. Ainsi n'ayant personne pour soutenir les accusations faites contre lui et faire voir ses déguisements, ces bons évêques jugeant de ses sentiments par ce qu'il leur avoit dit, et l'en croyant à sa parole, le déclarèrent catholique.

Pélage triompha de cette déclaration, ne considérant pas

que si le concile de Diopolis l'avoit absous, il n'avoit pas pour cela approuvé sa doctrine. Mais Héros et Lazare n'en demeurèrent pas là ; car ayant su que le prêtre Orose alloit en Afrique porter à saint Augustin des lettres de saint Jérôme ils se servirent de cette occasion pour envoyer leur mémoire aux évêques d'Afrique, et accuser Pélage et Céleste comme auteurs d'un dogme criminel et détestable. Ils marquoient dans leurs lettres que Pélage étoit à Jérusalem où il trompoit beaucoup de personnes, quoique les plus éclairées lui résistassent fortement, surtout saint Jérôme. C'est apparemment d'Héros et de Lazare dont parle Marius Mercator (1), lorsqu'il dit que des évêques vigilants ayant trouvé dans la Palestine des livres de Pélage pleins de blasphèmes, ils les envoyèrent aux évêques d'Afrique, qui, après les avoir lus dans trois conciles, les envoyèrent au pape Innocent.

Quoi qu'il en soit, Orose rendit les lettres d'Héros et de Lazare aux évêques de la province de Carthage, qui étoient assemblés selon la coutume à Carthage même au nombre de 68, si l'on s'arrête aux évêques dont les noms sont venus jusqu'à nous ; mais il y en avoit plusieurs autres dont les noms et les Églises nous sont inconnus. Ils lurent les lettres d'Héros et de Lazare, qui reprochoient à Pélage et à Céleste des erreurs tout à fait détestables, et qui n'étoient dignes que des anathèmes de l'Église. Comme ils étoient éclairés, ils aperçurent bientôt la malignité du venin que l'on exposoit à leurs yeux et à leur censure. Ils crurent qu'ils ne devoient pas attendre davantage à employer toute leur autorité épiscopale pour défendre la cause de l'Église, et conclurent que Pélage et Céleste seroient excommuniés, s'ils n'anathématisoient clairement et distinctement la mauvaise doctrine dont ils étoient les auteurs. Pour donner plus de force à leur résolution, ils portèrent l'affaire au siége apostolique, à qui ils envoyèrent les lettres d'Héros et de Lazare, avec les Actes du concile de Carthage de l'an 411. Innocent, qui occupoit alors

(1) MARIUS MERCATOR, *Commonitorium*, cap. III, p. 18.

la chaire de saint Pierre, confirma le décret du concile de Carthage, anathématisa Pélage et Céleste, et condamna leur doctrine. Cette sentence auroit dû mettre fin aux disputes, si elle avoit trouvé de la soumission dans ces deux hérésiarques. Mais, bien loin de déférer à la décision du souverain Pontife, Pélage résolut d'écrire au pape Innocent pour tâcher de se justifier, et Céleste vint à Rome pour défendre sa cause en propre personne, et surprendre le pape, s'il pouvoit, par ses artifices. Lorsqu'il y arriva, il trouva que Zozyme avoit succédé en 417 au pape Innocent. Il lui présenta une confession de foi artificieuse, dont Zozyme ne reconnut point d'abord les déguisements. Il s'y étendoit fort sur tous les articles du symbole sur lesquels personne ne l'accusoit de se tromper. Puis, venant aux articles en dispute qu'il traitoit de questions problématiques et qui n'étoient point matière de foi, il protestoit ne rien tenir que ce qu'il avoit puisé dans les sources des apôtres et des prophètes, déclarant qu'il se soumettoit au jugement du pape et qu'il étoit prêt de corriger les choses dans lesquelles Zozyme jugeroit qu'il s'étoit trompé par ignorance.

Zozyme, après avoir lu et examiné sa confession de foi, l'interrogea sur ce qu'Héros et Lazare avoient écrit contre lui. Céleste lui répondit que pour Lazare, il ne l'avoit jamais connu qu'en passant, et qu'Héros lui avoit même demandé pardon d'avoir eu mauvaise opinion de lui. C'est ainsi que ce fourbe parloit de ces deux saints prélats. Dans le même temps, Patrocle, qui avoit usurpé le siége d'Arles, dont Héros avoit été chassé injustement et sans forme de justice, étoit à Rome, et, pour donner quelque couleur à son intrusion, on croit qu'il décria autant qu'il put ces deux prélats auprès du pape, de sorte que Zozyme, après avoir écrit aux évêques d'Afrique en faveur de Céleste, sans toutefois l'absoudre, lâcha la bride à son zèle contre Héros et Lazare, les priva de l'épiscopat et de la communion, sans considérer qu'ils étoient absents, et que c'étoit aller bien vite que d'excommunier deux évêques sans les avoir ouïs.

Céleste ne jouit pas longtemps de la faveur qu'il avoit trouvée auprès du pape; car Zozyme, ayant reçu de nouvelles lettres des évêques d'Afrique, et examiné sa cause une seconde fois, le condamna et l'excommunia comme un hérétique. Nous ne savons s'il reconnut l'injustice qu'il avoit faite à nos deux évêques. Il y a de l'apparence qu'ayant reconnu leur innocence, il se relâcha aussi de la rigueur dont il avoit usé envers eux. Quoi qu'il en soit, sa sévérité n'a pas empêché la postérité de les regarder comme deux excellents prélats, surtout Héros, à qui saint Prosper donne le nom de saint, et dont Bollandus s'étonne que son nom ne se trouve point dans les martyrologes, comme il est toujours demeuré dans les diptyques de l'Église d'Arles que l'on peut voir au 3e tome des Analectes du P. Mabillon (1). Et pour Lazare, quoique nous n'en trouvions rien dans les anciens monuments, le cardinal Baronius dit que « nous devons juger de lui par Héros, et qu'il y a lieu de croire qu'ayant été enveloppés dans la même calomnie, ils étoient relevés par la même vertu. Car les méchants n'ont accoutumé de haïr que les bons, et les hérétiques ne persécutent que les orthodoxes (2). »

Héros et Lazare n'en demeurèrent pas là : voyant le peu de succès du concile de Diospolis, ils ne se contentèrent point d'avoir écrit aux évêques d'Afrique contre Pélage, ils le déférèrent encore tout de nouveau à Théodose, évêque d'Antioche, qui, sans avoir égard à l'excommunication de Zozyme, reçut leur accusation, assembla un nouveau concile, condamna Pélage (3). Le cardinal Noris croit que ce fut l'an 420 (4). Si cela est, il faudroit dire que nos deux évêques ne quittèrent point la Palestine, et ne revinrent point en France, comme l'a cru ce savant cardinal. Mais il

(1) PROSPER *in Chronico*. — BOLLAND., 31 januar., p. 1110.

(2) BARONIUS, *Annal. eccles.*, ad ann. 407, n. 23.

(3) MARIUS MERCATOR, *Commonit.*, cap. III.

(4) *Histor. pelag.*, cap. 4.

y a plus d'apparence que ce concile se tint beaucoup plus tôt. Zozyme n'en avoit pas encore entendu parler lorsqu'il écrivit aux Africains le 21 mars de l'an 418, qui fut peut-être celui de sa célébration.

Voilà tout ce que nous pouvons dire d'eux, manquant d'anciens monuments ; nous ne savons ni quand ni où ils moururent. Il doit nous suffire d'avoir l'exemple de leur zèle, que nous devons imiter dans la condamnation des nouveautés contraires aux traditions des l'Église et à la doctrine des Saints Pères.

DE SAINT PATRICE,
DISCIPLE DE SAINT MARTIN, APÔTRE D'IRLANDE.

C'est après les plus habiles critiques de notre temps que nous mettons saint Patrice au nombre des saints illustres qui sont sortis de notre monastère. Nous ne faisons en cela que suivre le sentiment du fameux Henschenius, de M. Bulteau, de M. Baillet et du P. Mabillon, qui tous assurent que saint Patrice fut religieux de Marmoutier (1).

Ce grand saint naquit en Écosse dans le territoire de la ville d'Alclud, aujourd'hui appelée Dunbritton. La divine Providence, qui le destinoit à porter la lumière de la foi dans l'Irlande, qui avoit en ce temps-là le nom d'Écosse, le prépara de bonne heure aux fatigues de l'apostolat par les misères de la captivité, permettant qu'il fût esclave dans un pays qu'elle vouloit un jour délivrer de l'esclavage du démon par son ministère. Il n'avoit que seize ans lorsqu'il fut pris avec une sœur appelée Lupite, et emmené captif en Irlande. Sa captivité dura cinq ou six ans, pendant lesquels il apprit la langue et les usages du pays. S'étant échappé des mains de ceux qui le retenoient, il revint en Écosse. En moins de deux ans

(1) HENSCHENIUS, *Acta SS.*, 17 martii. — BULTEAU, *Histoire monastique*, liv. I, ch. 8. — BAILLET, 17 mars. — MABILLON, *Annal. ord. Bened.*, t. I.

il perdit encore et recouvra deux fois sa liberté ; et l'ayant obtenue des pirates qui l'avoient emmené en France, il crut n'en pouvoir faire meilleur usage qu'en la consacrant entièrement au service de Dieu.

Ce fut dans cette vue que, selon le P. Henschenius, en 398 il vint à Marmoutier, où il reçut la tonsure cléricale et monastique des mains de saint Martin, si l'on s'arrête à l'opinion de Sulpice Sévère, ou de son successeur, si l'on suit celle de Grégoire de Tours, qui met la mort de saint Martin en 397 (1). Il y demeura 4 ans, selon Probus, que l'on croit être le plus exact auteur de sa Vie, c'est-à-dire jusqu'à 402, qui est tout juste l'année qu'il semble qu'on doive mettre la mort de saint Martin. Pendant ce temps-là il étudia parfaitement la conduite apostolique que ce grand évêque avoit tenue dans la conversion des payens et la propagation de la foi. Résolu de s'en faire un modèle dans ses missions évangéliques, il retourna dans la Grande-Bretagne.

Il méditoit dès lors de passer en Irlande; mais les obstacles qu'il y rencontra l'obligèrent de retourner en France, et d'aller de là en Italie, où il employa environ sept ans à visiter les monastères et les hermitages du pays et des îles voisines. Ce fut là qu'il reçut l'ordre de la prêtrise, et, selon toutes les apparences, par le ministère de saint Sénieur, que l'on croit avoir été évêque de Pise. Il s'attacha à ce saint prélat et demeura trois ans auprès de lui pour y étudier plus parti-

(1) Une tradition locale veut que le futur apôtre de l'Irlande, en venant à Marmoutier, se soit arrêté sur les bords de la Loire, en un lieu qui prit depuis le nom de Saint-Patrice. C'étoit au milieu des rigueurs de l'hiver. Pendant que le saint se reposoit près d'une haie, une épine noire fleurit aussitôt miraculeusement au-dessus de sa tête. Les habitants du bourg de Saint-Patrice montrent toujours l'arbuste merveilleux qui, par un phénomène encore inexpliqué, continue à fleurir chaque hiver, en souvenir, disent-ils, du premier prodige et du passage de saint Patrice. Nous avons vu nous-même cet arbuste couvert de fleurs naissantes, à la fin de décembre 1849, par un froid de 5 degrés au-dessous de zéro. Lisez à ce sujet un article intitulé : *Les fleurs de saint Patrice*, dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, t. XXX, année 1850, p. 70. (C. Ch.)

culièrement la science et les usages de l'Église. Il avoit cependant de fréquentes visions, qui l'excitoient à aller travailler à la conversion des Irlandois. Il s'y en alla de lui-même, sans avoir reçu mission de personne; mais les barbares ne voulurent point l'écouter, et, s'étant aperçu que Dieu ne bénissoit point ses travaux, il en attribua la faute au défaut de vocation. Il revint en France et alla à Auxerre, où il demeura sept ans, trois sous la discipline de saint Amateur, et quatre sous saint Germain, son successeur. Ensuite, il fut inspiré de se retirer dans l'île d'Arles, c'est-à-dire de Lérins, où il travailla neuf ans à se perfectionner. Et assurément on ne peut douter qu'il ne tirât de grands avantages de la compagnie de tant de saints moines, qui fleurissoient alors en vertu dans cette solitude. Au sortir de Lérins, il fit le voyage de Rome par le conseil de saint Germain d'Auxerre, et fit connoître au pape le dessein qu'il avoit d'aller prêcher la foi en Irlande avec sa bénédiction. Mais Célestin, qui tenoit alors le Saint-Siége, le rebuta d'abord, parce qu'il venoit d'envoyer en ce pays Pallade, diacre de l'Église romaine, qu'il avoit ordonné évêque. Mais ce nouvel apôtre, qui ignoroit la langue du pays, ayant assez peu réussi, et étant mort peu de temps après, Célestin fut bien aise de trouver un homme plein de zèle qui pût prendre sa place. Il envoya donc saint Patrice en Irlande pour annoncer Jésus-Christ à ces peuples barbares; et, afin qu'il exerçât cette mission avec plus d'autorité, il l'ordonna lui-même ou le fit ordonner évêque d'Irlande; et enfin il y passa l'an 432. Il en parcourut diverses provinces, y annonçant l'Évangile avec un zèle ardent, et confirmant ses paroles par un grand nombre de miracles qui le firent regarder comme le thaumaturge de son siècle. Il commença ses fonctions apostoliques par la Lagénie, où saint Pallade son prédécesseur avoit essayé de planter la foi, et avant la fin de l'année il eut la consolation de voir les fruits de cet ardent amour qu'il avoit eu pour le salut et la conversion des insulaires. Il passa dans l'Ultonie, où la moisson ne fut pas moins heureuse. Il y

bâtit le monastère de Saball vers la ville de Doun, et l'ayant peuplé d'excellents religieux, il leur donna pour abbé saint Donnius, son disciple. La moisson augmentant de jour en jour, il fut obligé d'augmenter aussi le nombre des ouvriers. Il ordonna des évêques et des prêtres en plusieurs endroits. Désirant rendre le bien pour le mal, il entreprit la conversion de Milcon, son ancien maître, à qui il avoit été vendu en sa première captivité, et qui l'avoit occupé pendant six ans à la garde de ses bestiaux. Il fit ses efforts pour gagner cette âme à Dieu, mais par un jugement que nous ne devons pas entreprendre de pénétrer, il demeura dans son endurcissement, et le feu ayant pris dans son château par je ne sais quel accident, il y périt malheureusement avec toute sa famille, excepté deux filles, que Dieu par sa miséricorde avoit réservées pour recevoir la grâce du baptême.

De l'Ultonie il alla porter la lumière de l'Évangile dans la Médie et dans la Connalie, et ne laissa autant qu'il lui fut possible aucun coin de l'Irlande qu'il n'éclairât. L'an 444 il interrompit ses prédications pour faire un voyage à Rome. Il l'entreprit principalement pour consulter le pape sur divers points. Saint Léon, surnommé le Grand, gouvernoit alors l'Église romaine, et on ne doute point qu'il ne reçût toute satisfaction d'un pontife qui à une grande sainteté joignoit une science profonde. Avant que de rentrer en Irlande, il s'arrêta à son retour sur la côte occidentale de la Grande-Bretagne, pour prêcher la foi et la morale chrétienne aux Bretons; l'on prétend qu'il y fonda quelques monastères de l'un et de l'autre sexe. Il repassa ensuite en Irlande, où, après avoir distribué aux nouveaux évêques leurs diocèses, il fonda l'Église d'Armach, qui eut la dignité de métropolitaine, et qui est aussi appelée monastère, sans doute parce que les ecclésiastiques qui y célébroient les offices divins étoient religieux. En 455 il entreprit un second voyage à Rome pour obtenir du pape saint Léon la confirmation de l'érection qu'il avoit faite de l'Église d'Armach en métropole, ce qui lui fut accordé, et qui fut soutenu dans la suite des

temps de l'honneur du *pallium* et du titre de légat apostolique dans l'Irlande pour ses successeurs. A son retour, il dédia l'Église métropolitaine, et il assembla le premier concile des évêques, dont les principaux après lui étoient Auxile et Wernin.

Jusqu'à l'âge de 55 ans, saint Patrice fit d'ordinaire ses voyages à pied; mais étant en Irlande, il fut obligé de prendre un chariot à cause des méchants chemins. Une de ses pratiques étoit de faire le signe de la croix lorsqu'il entroit dans une maison, en quoi sans doute il étoit imité par ses disciples. Au moins un des principaux d'entre eux, nommé Bénigne, allant voir par son ordre une religieuse qui feignoit d'être fort malade du corps, et qui l'étoit en effet très-dangereusement de l'âme, la délivra des piéges du démon en faisant le signe de la croix à l'entrée du lieu où elle s'étoit retirée. C'étoit encore une dévotion du saint que de sortir de son chariot et d'aller embrasser par respect les croix que les fidèles élevoient sur les chemins. Quand on enterroit quelque chrétien hors du cimetière, soit à cause qu'il n'y avoit point de place, soit parce qu'il étoit mort dans un lieu éloigné de l'église, il faisoit mettre une croix sur son tombeau pour le distinguer des payens, et inciter par là les fidèles à prier Dieu pour le repos de son âme.

Revenant un jour d'une province où il avoit fait beaucoup de fruit par ses prédications, il aperçut deux tombeaux sur lesquels on avoit posé une croix. Il fut alors inspiré de s'arrêter, et s'adressant au mort, comme s'il eût été encore en vie, il lui demanda de quelle religion il avoit été. Alors le mort parla au travers du tombeau et avoua qu'il n'avoit point connu le vrai Dieu, et que ce n'avoit été que par méprise qu'on avoit mis sur lui la croix, au lieu de la placer sur le tombeau prochain, qui étoit d'un chrétien. Après cette réponse, le saint descendit de son chariot, et ayant ôté la croix de dessus le tombeau du payen, il la transporta sur celui du chrétien.

Les fatigues d'un apostolat aussi laborieux que celui de saint Patrice; où il y avoit beaucoup à souffrir de la rigueur des

saisons, de la difficulté des chemins, et encore plus de la barbarie et de la grossièreté des peuples, ne l'empêchèrent pas de mener une vie très-austère, et d'en donner l'exemple à ses disciples. Il portoit un rude cilice, et pratiquoit une rigoureuse abstinence, nonobstant ses grandes occupations, et récitoit tous les jours le psautier avec quantité d'autres oraisons, et célébroit chaque jour la messe. La nuit, pour se mortifier davantage, il se mettoit dans l'eau, et récitoit cinquante psaumes. Il se couchoit ensuite sur une pierre et prenoit un peu de repos. On dit qu'il portoit un scapulaire blanc, et qu'à son imitation les autres religieux irlandois se revêtoient de robes de laine de couleur naturelle sans teinture. La profession monastique lui est entièrement redevable de sa propagation dans l'Irlande , et par son ministère elle se multiplia si prodigieusement que cette île fut appelée l'*Ile des saints*, à cause du grand nombre et de l'éminente piété des religieux dont elle fut remplie.

Il fit non-seulement de l'Irlande l'île des saints, mais il la civilisa entièrement. Avant qu'il, y entrât, elle étoit si barbare que ses habitans ne savoient pas même écrire, et de tous les arts libéraux il n'y avoit que la poésie qui fût en usage parmi eux. Leurs vates, à l'imitation des druides et des bardes gaulois, composoient des rimes mesurées pour conserver la mémoire des plus illustres actions de leurs princes, des généalogies et des priviléges des nobles, et des bornes de leurs terres ; de sorte qu'on pouvoit leur appliquer ce que dit Tacite des peuples d'Allemagne, que leurs vers étoient leurs monuments publics et *leurs annales*. Ce fut saint Patrice qui leur apprit à écrire, soit par lui-même, soit par ses disciples. Il dressoit pour cet effet de certaines tables alphabétiques appelées *abjectoires*, qu'il distribuoit aux évêques et aux prêtres.

Pendant les dernières années de sa vie, il se retiroit souvent dans le monastère de Saball ou d'Armach. Enfin, comblé de mérites encore plus que d'années, et content de voir le christianisme florissant dans l'Irlande, il alla recevoir la

récompense de ses travaux dans le Ciel, et mourut à Saball environ l'an 460, âgé à ce qu'on dit de 83 ans. Il fut enterré, non dans son monastère de Saball où il étoit mort, ni dans son église d'Armach où il avoit souhaité de mourir, mais dans celle de Doun qui se trouvoit dans le diocèse de Saball. Son corps y demeura longtemps connu et honoré des peuples, à cause du grand nombre de miracles et des grâces que Dieu accordoit par son intercession. Dans les siècles suivants, soit pour prévenir les superstitions, soit qu'on appréhendât que ses saintes reliques ne fûssent enlevées, elles furent enfouies si profondément en terre qu'on commença aussi à l'oublier, et on en vint jusqu'à ne savoir où il étoit, et à croire par conjecture que l'église d'Armach jouissoit de ce trésor. Cette erreur dura jusqu'en 1185, qu'il fut trouvé à Doun avec le corps de sainte Brigide, et un autre qu'on a cru être celui de l'abbé Colomb. L'évêque de Doun en donna aussitôt avis au pape Urbain III, et l'année suivante le cardinal Vivien, nonce apostolique, en fit la translation le 9 juin. La fête de cette translation devint depuis fort célèbre dans toute l'Irlande, et fut accompagnée d'une octave. On accouroit de tous les endroits du royaume, des côtes d'Écosse et d'Angleterre; mais dans le seizième siècle, sous le roi Henri VIII, son tombeau aussi bien que l'église où il reposoit furent détruits par le vice-roi d'Irlande, Léonard Grey, marquis de Dorset, qui fut puni de son sacrilége l'an 1541, sur un échafaud.

La principale fête de saint Patrice se célébroit le 17 mars, jour qu'on croit être celui de sa mort, mais elle n'étoit fort célèbre que dans l'Irlande et dans les églises particulières dont il étoit patron. Mais le pape Urbain VIII la fit recevoir dans le bréviaire romain avec un office de fête simple, et Innocent XI dans les dernières années de son pontificat l'érigea en fête semi-double avec neuf leçons, et la congrégation des Rits l'a fait insérer dans le bréviaire et le calendrier depuis l'an 1687.

DE SAINT SULPICE SÉVÈRE,

PRÊTRE ET DISCIPLE DE SAINT MARTIN.

Quand nous n'aurions point d'autres preuves de la sainteté de Sulpice Sévère que l'étroite union qu'il a eue avec saint Martin et avec saint Paulin, évêque de Nole, nous ne pourrions douter qu'il n'ait été un des plus grands saints de son temps. Car les saints n'épanchent leurs cœurs que dans le cœur des saints. Aussi est-ce principalement dans cette double source que nous puiserons ce que nous avons à dire de lui.

Saint Sulpice Sévère étoit d'Aquitaine. Vossius et Scaliger le font naître d'Agen, et nos historiens de Languedoc, de Toulouse, qui étoit alors la capitale d'Aquitaine et où il avoit une maison, ou des environs. Il étoit d'une famille des plus anciennes, des plus nobles et des plus qualifiées de l'Empire ; mais la beauté de son génie, son grand savoir et sa rare éloquence lui donnèrent encore plus d'éclat dans le monde. Il se fit surtout admirer dans le barreau, et contracta avec saint Paulin une union très-étroite, fondée sur les inclinations et les talents naturels de l'un et de l'autre, et depuis fortifiée par la grâce, qui se rendit maîtresse de leurs cœurs. L'alliance d'une famille consulaire dans laquelle il entra par les liens du mariage, le rendit encore plus considérable selon le siècle ; mais en un seul jour et par une résolution tout à fait héroïque, il renonça à tous les avantages dont il pouvoit jouir, pour suivre Jésus-Christ dans la pauvreté et les humiliations.

Si nous en croyons un très-ancien manuscrit de Cluny, cité dans la nouvelle édition des œuvres de saint Paulin, cette conversion extraordinaire, aussi bien que celle du grand évêque de Nole, fut l'effet des prédications de saint Martin, et ce fut peut-être ce qui attacha de telle sorte Sulpice Sévère à ce grand saint, que quoiqu'il n'eût qu'un cœur et qu'une âme avec saint Paulin, il lui préféroit néanmoins toujours saint Martin. Peut-être aussi que la mort de sa femme, qui

le quitta dans sa jeunesse, contribua beaucoup à le détacher du monde. Quoi qu'il en soit, sa conversion fut si admirable, que saint Paulin, son ami, qui du plus riche et du plus puissant seigneur qui fût dans l'Empire étoit devenu le plus pauvre des hommes pour suivre Jésus-Christ dans ses foiblesses et ses humiliations, la regarda comme étant plus extraordinaire et plus miraculeuse que la sienne. C'est ce que nous apprenons d'une de ses lettres à notre saint, où il lui parle de la sorte (1) : « Pour vous, mon très-cher frère, vous avez été appelé au service de Dieu d'une manière beaucoup plus admirable que moi, puisque vous étiez encore dans la fleur de votre âge, et pendant que vous étiez loué et caressé d'un chacun. Vous étiez véritablement moins riche ; cependant vous ne manquiez de rien, vous paroissiez avec éclat sur le théâtre du monde ; vous étiez l'admiration du barreau, et tandis que vous remportiez la palme de l'éloquence, vous avez tout à coup secoué le joug du péché, et brisé les chaînes funestes de la chair et du sang. Les grandes richesses que vous aviez eues de votre alliance avec la famille des consuls, ces libertés que vous pouviez prendre n'étant plus retenu par les liens du mariage, et la jeunesse de votre viduité, n'ont pu vous éloigner de la voie étroite du salut et du chemin pénible de la vertu, pour vous faire reprendre le chemin large et agréable. Que vous êtes heureux d'avoir fui le conseil des méchants, et de vous être éloigné de la voie des pécheurs, et de ne vous être point assis dans la chaire de contagion, ayant mieux aimé vous abaisser aux pieds de Jésus-Christ par le sentiment d'une profonde humilité ! On peut assurer que vous êtes un parfait observateur de la loi, et que vous n'êtes pas du nombre de ceux qui bouchent leurs oreilles pour ne point ouïr les vérités évangéliques, puisque vous travaillez exactement ce qu'il y a de plus rigoureux par un continuel crucifiement de votre corps et par le généreux mépris que vous faites de tous les plaisirs du siècle. Vous les avez

(1) Paulin. *Epist.* 5.

regardés dès votre jeunesse comme un poison dangereux, et comme un sujet de larmes et de tristesse, et vous n'avez pas été plus touché en quittant vos richesses, que si vous aviez quitté de la boue et du fumier. C'est ainsi que vous avez mérité d'avoir pour mère dans l'éternité bienheureuse une sainte dame de qui vous recevez plus de secours que vous n'auriez jamais reçu de tous vos parents, parce que vous avez préféré le Père céleste à votre père de la terre, et qu'à l'exemple des apôtres vous avez quitté votre père et la nacelle flottante au milieu de l'inconstance de la vie présente, avec les filets embarrassants de votre patrimoine, pour suivre uniquement Jésus-Christ. Mais ce qui paroît de plus admirable en votre conduite, c'est que non content d'avoir abandonné les biens temporels, vous avez aussi voulu renoncer aux richesses de l'esprit en renonçant généreusement à la gloire que votre éloquence et votre érudition vous avoient acquise, faisant plus d'estime des discours sans ornements des pauvres pècheurs que des pièces d'éloquence et des belles harangues de Cicéron. C'est dans ce même esprit que vous avez choisi le silence avec les gens de bien, afin d'éviter le tumulte qui se fait dans la compagnie des méchants ; que votre bouche est devenue muette à l'égard des hommes, afin d'être en état de parler plus dignement des choses divines ; et que vous avez employé votre langue à publier les louanges de Jésus-Christ, pour effacer la profanation qu'elle avoit contractée par l'éloquence mondaine. O vrai Israélite, qui avez vu en esprit le Dieu de Jacob avec une ferme confiance, et qui étant devenu plus fort en combattant avec le Seigneur, avez vaincu le prince de ce monde avec les armes de la foi et de la justice, et surmonté les esprits malins dans l'air ! Cette victoire est une heureuse suite de la résolution que vous avez prise de plaire plutôt à Jésus-Christ qu'aux hommes, d'aimer mieux paroître fou devant les hommes que devant Dieu, de préférer le scandale de la croix à la sagesse et à l'éloquence du siècle, afin que ce qui paroît une folie à ceux qui périssent, fût pour vous qui travaillez sérieusement à votre salut, une marque éclatante de la puissance et de la sagesse de Dieu.

« Vous êtes donc bienheureux, mon cher frère, de ce que vos lumières ne viennent pas de la chair et du sang, mais du Père céleste, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a confondu la sagesse du siècle, et choisi ce qui paroît le moins sage et le plus foible au monde pour confondre le monde par les mêmes choses qu'il emploie pour mépriser Dieu. »

Quelque admirable que fût une conversion si extraordinaire, elle ne laissa pas de trouver des censeurs injustes qui la condamnèrent. Les libertins ne purent voir une vertu si éclatante sans être éblouis. Ils en firent un sujet de raillerie, et tournèrent le saint en ridicule, aussi bien que son ami Paulin. Il paroît même que parmi ceux-là, il y avoit même des parents de Sulpice qui improuvèrent sa conduite: c'est ce que nous apprenons d'une épître de saint Paulin qui lui écrivit une très-belle lettre pour le consoler et l'exhorter à mépriser le mépris que les hommes du siècle faisoient de lui, à mettre sa gloire dans leurs blâmes, et à s'estimer de souffrir quelque chose pour l'amour de celui qui l'avoit attiré à son service (1). Cette même lettre nous apprend que Sulpice Sévère voulut entreprendre par un écrit la défense de sa conduite et celle de saint Paulin, mais que ce saint l'en détourna. Nous ne savons pas s'il le fit. Quoi qu'il en soit, s'il fit cette apologie, elle n'est point venue jusqu'à nous.

Lorsque saint Sulpice se convertit à Dieu, il ne se réserva de tous les grands biens qu'il possédoit, qu'une petite possession, dont il ne fut pas tant le maître que l'économe, puisque le revenu en fut tout employé au service de Dieu et de son Église, et qu'elle put bien servir de fonds au monastère que nous croyons vraisemblablement qu'il bâtit en son pays. Il ne laissa pas d'en prendre occasion de s'humilier et de regarder sa conversion par cet endroit comme étant beaucoup imparfaite et inférieure à celle de saint Paulin, qui avoit généreusement tout quitté pour embrasser

(1) Paulin. *Epist.* 1.

la pauvreté; mais ce qui fut une matière d'humiliation à Sulpice servit à saint Paulin pour le relever et louer sa conversion autant qu'il le méritoit. Les paroles de ce grand saint sont trop belles pour n'être pas rapportées ici tout entières (1) : « N'ai-je pas sujet, dit-il, de vous faire des reproches de ce que la charité que vous avez pour moi ne paroît pas assez réglée, puisqu'elle vous porte à dire des choses peu conformes à la vérité? Car, soit que je considère ce que vous dites à mon avantage en me donnant des louanges excessives que je ne mérite pas, soit que je réfléchisse sur le mépris que vous faites de vous-même en diminuant le mérite et l'excellence de vos vertus, j'ai raison de dire que vous péchez contre la charité par un excès de charité.

« En effet, croyez-vous avoir raison de me louer, tandis que vous ne parlez de vous qu'avec mépris? Comme ma conscience ne reconnoît pas la vérité des louanges que vous me donnez, la pudeur ne me permet pas aussi de souffrir toutes les marques de tendresse de votre amitié. Pourquoi voulez-vous m'attribuer ce qui ne convient proprement qu'à vous? Pourquoi dire de moi qu'après avoir généreusement combattu et être devenu victorieux, je mérite la palme de la perfection, parce que je me suis déchargé du fardeau des biens temporels? Pouvez-vous dire de vous avec vérité que vous êtes malheureux, que vous gémissez au milieu de la boue, parce que vous n'avez pas encore vendu la plus petite de vos terres? Ne sait-on pas que vous en êtes plus dégagé que si elles étoient toutes vendues, puisque vous ne les regardez maintenant que comme des choses sur lesquelles vous n'avez plus de droit, et que vous ne les conservez que pour en faire un double sacrifice à Dieu en employant le fonds et les fruits pour sa gloire et pour son service? C'est ainsi que vous unissez deux différents négoces pour acquérir la vie éternelle, étant tout ensemble le vendeur et le donateur de

(1) PAULIN. *Epist.* 24.

vos terres. Ce qui fait voir que vous les possédez sans attache, que vous ne vous les êtes réservées qu'afin que l'Église en devînt la propriétaire et que vous n'eussiez que le soin de les cultiver. Voyez maintenant combien Dieu vous a favorisé de ses dons, et combien votre partage est avantageux, puisque d'une part vous avez le même bonheur de ces hommes parfaits de l'Ancien Testament, qui possédoient de grands biens sans en être possédés, n'employant leurs richesses qu'aux exercices de charité, comme faisoient Job, Abraham et Loth, et que de l'autre vous avez déjà acquis la perfection recommandée dans l'Évangile en vendant la plus grande partie de vos biens pour soulager les pauvres. Vous voyez donc dans l'œil de votre frère une paille de grâce, et vous ne sentez pas une masse de ce même bien que vous y avez; car comme j'ai dit, vous êtes en possession des trésors spirituels des saints de l'une et de l'autre Alliance, puisque vous n'êtes plus propriétaire des biens que vous possédez encore, et que vous êtes déjà parfait à cause de ceux que vous avez déjà vendus en faveur de l'Église et des pauvres. Ainsi vous êtes dans l'état que saint Paul demandoit, savoir, qu'ayant tout, vous n'avez rien. Vous êtes encore à la vérité dans votre maison, mais ce n'est qu'en qualité de concierge, pour y recevoir ceux qui y sont envoyés par le maître auquel vous l'avez cédée. Vous vivez en pèlerin et vous considérez le monde comme le lieu de votre exil, afin de devenir un des habitants du paradis et des citoyens de l'ancienne patrie. On ne voit point dans votre maison ce faste de grandeur qui paroît en celles des personnes de votre qualité; il n'y a point de salle de festin, ni de riches tapisseries, ni de vaisselle d'or et d'argent; mais elle est remplie d'un grand nombre de pauvres pèlerins, tandis que vous n'en occupez qu'un petit coin. Vous en usez avec vos domestiques comme s'ils étoient vos compagnons, vous vivez familièrement avec eux dans un même logis sans faire paroître que vous êtes le père de famille. Vous considérez votre maison comme si vous ne l'aviez que par emprunt, et

vous tâchez d'en payer le loyer à Jésus-Christ par le service que vous lui rendez en la personne des pauvres.

« Cela étant, pourquoi ne mériteriez-vous pas une pareille récompense que ceux qui ont tout vendu, après que vous avez tout donné à Jésus-Christ, sans vous être selon la disposition de votre cœur réservé aucun droit à vos biens, et usant de ce monde comme n'en usant point? Certes, s'il faut comparer la foi constante et vigoureuse que vous faites paroître en demeurant au milieu des feux sans brûler, au milieu des filets sans être pris, et en touchant la poix sans être taché, avec celle de ceux que vous estimez si généreux pour avoir abandonné tout d'un coup leurs richesses; ceux-ci doivent passer à votre égard pour des gens lâches et sans courage, en ce que se défiant de leur foiblesse, ils se sont pressés d'aliéner des biens auxquels ils craignoient d'avoir trop d'attache. Vous êtes libre entre les morts, vous possédez des biens terrestres sans rien retenir de la terre; vous n'habitez pas dans les sépulcres des morts, mais vous touchez les corps sans en être souillé, parce que vous êtes déjà comme mort au monde et vivant dans le Ciel. Votre vie est cachée en Jésus-Christ. C'est pourquoi, tant s'en faut que je doive être un objet d'envie pour cette perfection prétendue que vous m'attribuez, mon infirmité doit plutôt me rendre digne de compassion, puisque vous ne pouvez nier qu'il n'y ait plus de force et de vertu à posséder des biens sans y avoir aucune attache, qu'à en supporter simplement la privation; et qu'il est plus généreux de mépriser ce que l'on a, que de n'avoir point ce que l'on doit mépriser. »

Ce n'est pas là l'unique endroit où saint Paulin relève le mérite de Sulpice Sévère; il ne laisse échapper aucune occasion de louer une vertu qu'il croyoit ne pouvoir être assez louée. Il faudroit rapporter ici ses lettres tout entières pour connoître ses véritables sentiments à l'égard de notre saint, mais cela nous mèneroit trop loin. Je ne puis néanmoins omettre ce qu'il dit dans son épître 27, où il

répond à la plainte qu'il lui avoit faite d'avoir retenu ceux qu'il lui avoit envoyés : « Je ne puis, dit-il, vous exprimer combien j'ai reçu de plaisir par le récit qu'ils m'ont fait de vos meilleures actions et de votre excellente doctrine. Ils m'ont dit comme votre cœur étoit échauffé du feu de la charité, et votre esprit éclairé de la science du Ciel, qui vous faisoient être humble dans les grandeurs, pauvre au milieu des richesses, et serviteur dans la liberté ; que vous considériez vos domestiques comme vos compagnons, et vos frères comme vos maîtres ; que vous êtes riche pour les pauvres par un sentiment de compassion et de miséricorde, et pauvre avec les riches par un esprit de douceur et d'humilité. Enfin vous êtes élevé au souverain degré de la vertu, étant le parfait serviteur de Dieu, l'ennemi des richesses, le portrait au naturel de saint Martin et de saint Clair, et l'exact observateur de l'Évangile. Mais entre les autres merveilles de la grâce qui éclatent en votre personne et en votre maison, ils ont admiré la sainte conduite de vos domestiques, qui sont comme de jeunes plants d'olivier autour de votre table, Dieu vous ayant fait être à leur égard ce qu'il est à l'égard de tous les hommes, puisqu'ils vous respectent comme leur maître et qu'ils vous aiment comme leur père. » Il seroit difficile de faire un éloge plus avantageux ; car de dire que Sulpice Sévère étoit une fidèle copie de saint Martin et de saint Clair, c'est dire en deux mots qu'il étoit lui-même un des plus grands saints qui fût alors.

Lorsque Sulpice Sévère résolut de se donner entièrement à Dieu, il vendit tous ses grands biens qu'il distribua aux pauvres, et s'il réserva une petite terre, il y a bien de l'apparence que ce fut pour bâtir un monastère. Il y a même des auteurs (1) qui disent qu'il en fit un de sa maison, où il fit profession lui-même de la vie monastique. Il est certain qu'il avoit auprès de lui un nombre de moines de saint Martin, puisque ce fut là que mourut saint Clair ; que le moine Victor

(1) La Faille, *Histoire de Toulouse*, p. 114.

ne le quitta jamais, et qu'il se servit de lui et de quelques autres pour porter ses lettres qu'il écrivoit à saint Paulin; en sorte que ce saint en ayant une fois reçu une qui lui fut rendue par un homme de son ami Sabin, il fut extrêmement surpris de ce qu'elle lui avoit été rendue par un autre que par un moine, *quem quidem primo minime monachali caliga aut veste mirati,* ce que vraisemblablement il n'eût pas voulu faire, étant trop humble et ayant trop de respect pour la vie monastique, si ces moines n'avoient été de sa communauté (1), et si lui-même n'avoit été moine. Aussi saint Paulin, qui avoit fait profession de la vie monastique, l'appelle son frère, *mi frater*; son très-saint et très-aimable et très-aimé frère en Jésus-Christ, *frater sancte, merito dilectissime, et in Christo nobis unanime* (2) ; son véritable frère très-saint, et justement béni, *frater vere sanctissime et merito benedicte:* termes qui marquent non-seulement l'union étroite qui étoit entre ces deux grands saints, mais encore la profession monastique qu'ils avoient tous deux embrassée; d'où vient qu'il l'appelle encore *commilito* (3), parce qu'ayant tous deux renoncé au monde et quitté les grands biens qu'ils y possédoient, ils étoient devenus soldats de Jésus-Christ. C'est pourquoi saint Paulin l'invitant à le venir voir à Nole, il lui promet de le recevoir dans son monastère de Saint-Félix, et ne lui propose d'y pratiquer que des exercices convenables à des moines, surtout le travail des mains, comme la culture du jardin; et sur la fin de sa lettre il salue la *sainte fraternité* qui vivoit avec lui, ce qui marque sans doute un monastère. Aussi le savant évêque de Vance (4) ne fait point de difficulté de donner à Sulpice Sévère la qualité de moine. Et certes, l'union qu'il avoit avec saint Paulin et avec saint Martin étoit trop grande pour ne pas se conformer à eux dans la profession de la vie monastique. Que si on ne lui donne pas ordinaire-

(1) *Epist.* 17, n. 1.
(2) *Epist.* 1 et 5.
(3) *Epist.* 24.
(4) Godeau, *Histoire ecclésiastique*, t. I.

ment que la qualité de prêtre, c'est parce que l'usage de son temps étoit d'appeler ainsi les moines qui étoient honorés du sacerdoce. C'est ainsi qu'on se contente seulement de nommer saint Jérôme prêtre, et le Vénérable Bède prêtre, quoiqu'ils fûssent certainement moines.

Sulpice Sévère ne se contenta pas seulement de la première église qu'il avoit bâtie d'abord après sa conversion, il en fit une seconde plus grande, plus belle et plus ornée, en quoi il se rendit encore conforme à son ami Paulin, qui avoit bâti deux églises, l'une à Nole et l'autre à Fondi. Il y ajouta un baptistère, ce qui n'étoit pas extraordinaire dans les monastères des moines, puisque dans celui de saint Martin on élevoit des catéchumènes. Pour faire la dédicace de la nouvelle église, il pria saint Paulin de lui donner quelques saintes reliques, et il lui envoya une parcelle de la vraie croix, que sainte Mélanie avoit reçue de Jean, évêque de Jérusalem, et dont elle avoit fait présent à sainte Thérasie sa femme.

L'amour que Sulpice Sévère avoit pour saint Martin et pour saint Paulin, l'engagea à mettre leurs portraits dans le baptistère de son église, avec des inscriptions en vers qu'il avoit composées lui-même; mais son humilité ne lui permit pas de souffrir aucune production de son esprit dans ce saint lieu. Il pria saint Paulin de lui envoyer d'autres vers pour mettre à la place de ceux qu'il avoit faits, et ce saint, qui n'étoit pas moins humble que Sulpice, se plaignit à lui de ce qu'il avoit fait pendre le portrait d'un grand pécheur vis-à-vis le portrait d'un saint aussi illustre qu'étoit saint Martin. Pour ne pas toutefois le blâmer entièrement, il ajoute que cette conduite lui paroît ingénieuse, en ce que les nouveaux baptisés voyant son portrait connoîtroient l'obligation qu'ils ont de faire pénitence, et qu'en regardant celui de saint Martin, ils verroient un parfait modèle de sainteté qu'ils doivent imiter; et sous cette idée il lui envoya l'inscription suivante :

Chrétiens, qui lavez dans ces fonts
Des âmes et des corps la tache originelle,

Puisez-y d'utiles leçons,
Et conformez vos mœurs à ce double modèle.
Dans la personne de Martin
On voit d'un saint prélat une parfaite image;
Dans la figure de Paulin,
On voit d'un pénitent le lugubre visage.
Justes, dans l'un considérez
Le miroir des vertus et l'état d'innocence;
Pécheurs, avec l'autre pleurez,
Et faites de concert des fruits de pénitence.

Autre inscription :

Riche des biens du Ciel et pauvre pour lui-même,
Sévère a décoré ces saints fonts de baptême,
Où l'homme de la mort à la vie appelé
Au Seigneur par les eaux se voit renouvelé.
Il a peint dans ce lieu deux différents modèles
Qui peuvent tour à tour instruire les fidèles.
L'un du grand saint Martin est l'auguste portrait,
Et l'autre de Paulin jusques aux moindres traits :
L'un saint et couronné des mains de la victoire,
Lève les innocens au comble de la gloire;
L'autre enseigne aux pécheurs, en donnant ce qu'il eut
A ne rien estimer autant que son salut.

Ces inscriptions sont des témoignages authentiques de l'humilité de saint Paulin, et de la déférence qu'il avoit pour Sulpice Sévère son ami. Cette même humilité, jointe à l'estime qu'il avoit pour lui, paroît dans ces paroles qu'il ajoute dans cette même lettre : « Je vous prie, lui dit-il, que mon obéissance ne soit pas cause que vous fassiez un crime en effaçant, comme vous me l'avez mandé, vos excellents vers pour y mettre les miens. Si vous jugez à propos de faire écrire ceux que je vous envoie, que ce soit à condition que les vôtres demeureront, afin qu'ils paroissent comme des pierres précieuses en comparaison de ceux que j'ai faits, qu'ils donnent du prix et de l'éclat à ceux qui n'en ont point, et que la blancheur des vôtres paroisse plus vive étant proche de la noirceur des miens. »

Les autres vers que le saint envoya à Sulpice Sévère pour mettre en son église, contiennent un éloge si accompli de ce saint ami, que je ne puis m'empêcher d'en rapporter ici une partie :

Sévère qui sert Dieu de cœur, de corps et d'âme.
Plein d'une noble ardeur que l'Esprit-Saint enflamme,
A consacré ce temple à la divinité ;
Mais Sévère lui-même est par sa piété
Aux yeux du Tout-Puissant un véritable temple,
Qui fait l'honneur du Ciel, de la terre l'exemple.
Sévère par l'amour, l'espérance et la foi,
Rend un juste tribut à l'une et l'autre Loi ;
Ainsi ce grand prélat par ce triple avantage
D'une Trinité sainte enferme en soi l'image.

Toutes les lettres de saint Paulin sont pleines des sentiments d'estime qu'il avoit pour les vertus éminentes de Sulpice Sévère, et le caractère de ce saint évêque ne nous permet pas de croire que ces louanges soient mêlées d'aucune flatterie. L'on peut juger de l'union étroite qui étoit entre ces deux grands hommes, et de la sainteté de l'un et de l'autre par les présents qu'il se faisoient. Sulpice envoya à Paulin un cilice, Paulin envoya à Sulpice une robe de laine qu'il avoit reçue de sainte Mélanie, et qui n'étoit peut-être guère moins rude que le cilice dont il lui avoit fait présent. C'est ce que nous apprenons encore d'une lettre de saint Paulin, où nous lisons ces propres paroles (1) : « Il me semble que vous avez voulu modérer par l'utilité de votre présent l'excès du zèle et de la charité que vous avez pour moi, et qui paroissent par le soin que vous prenez de me représenter dans vos lettres le pesant fardeau de mes péchés. Car c'est très-à-propos que vous avez envoyé un vêtement fait de poil de chameau à un pauvre pécheur qui a besoin d'être vêtu austèrement et que l'on ait compassion de lui, afin qu'étant prosterné devant le Très-Haut il apprenne par la piqure et l'austérité de cet habit, le

(1) PAULIN. *Epist.* 29.

regret qu'il doit avoir de ses péchés, et que la douleur qu'il cause à son corps excite son âme à former une parfaite contrition de ses offenses. Quoique je ne puisse reconnoître dignement le présent que vous avez eu la bonté de m'envoyer, n'ayant rien qui puisse en égaler la valeur et l'utilité, si ce n'est par l'amour et la charité qui nous rend égaux, toutefois, je vous envoie une tunique de laine dont je me suis servi, vous priant de la recevoir comme une pièce d'étoffe qui auroit été ramassée de dessus le fumier. Elle me paroît convenable à votre innocence et à votre douceur, étant faite de laine d'agneaux, qui en rend l'usage plus doux et plus agréable. Mais afin que vous en fassiez plus d'estime, et qu'elle vous paroisse digne de vous, je vous dirai qu'elle m'a été envoyée par l'illustre dame sainte Mélanie, à qui tous les serviteurs de Dieu sont obligés pour les grandes aumônes qu'ils en reçoivent. C'est ce qui m'a fait juger que cette tunique seroit plus digne de vous que de moi, parce que vous avez une union plus étroite avec elle par le mérite de votre foi et de vos rares vertus, que je n'en ai par la parenté et par mon alliance. Quoique je vous eusse destiné cette tunique dès que je l'ai reçue, néanmoins je m'en suis servi quelque temps afin d'en diminuer la rudesse par mon usage, étant persuadé que je vous rendrai un meilleur office en adoucissant sa dureté, que si je vous l'envoyois toute neuve. »

L'estime extraordinaire que saint Paulin faisoit de la vertu de Sulpice Sévère lui fit souhaiter plusieurs fois de le voir à Nole. Toutes ses lettres sont pleines des plus pressantes prières qu'une tendre amitié soit capable d'inventer pour l'inviter à le venir voir ; mais nous ne voyons pas qu'il ait pu obtenir cette consolation de ce cher ami ; ce qui fait voir jusqu'où alloit le détachement de saint Sulpice. Il s'excusa sur ses infirmités, et sur la pauvreté et l'austérité de saint Paulin ; mais ce saint vit bien que ce n'étoit qu'une défaite agréable de son ami, et il lui écrivit dans des sentiments d'humilité qui accompagnoient toutes ses paroles, qu'il voyoit bien que ce n'étoit ni la pauvreté ni l'austérité de vie, mais la

compagnie d'un pécheur qu'il fuyoit, puisque si la vie pauvre et austère l'avoit retenu, il n'iroit pas voir comme il faisoit saint Martin, dont la vie étoit si pénitente (1).

Sulpice Sévère, après sa conversion, s'attacha tellement à saint Martin, qu'il ne se passoit aucune année qu'il ne vînt de Guienne à Tours pour avoir le plaisir de le voir et profiter de ses exemples et de ses instructions. Il y a bien même de l'apparence qu'il y fût resté toute sa vie, si saint Martin, qui désiroit étendre partout la vie monastique, ne lui avoit persuadé de demeurer en son pays, où l'exemple d'une conversion et d'une vie aussi extraordinaire qu'étoit celle de notre saint, jointe à l'édification que donnoient les religieux qu'il lui accorda pour remplir les monastères qu'il bâtit, pourroit faire un merveilleux effet dans l'esprit des peuples.

Il n'est pas difficile de concevoir quelle consolation Sulpice Sévère recevoit de la conversation de saint Martin ; il n'y a qu'à lire ce qu'il écrit lui-même de la manière obligeante qu'il fut reçu lorsqu'il le vint voir (2). « On ne sauroit croire, dit-il, avec quelle humilité et quelle bonté il me reçut, nous remerciant et nous témoignant la joie qu'il avoit de la peine que nous avions prise pour le venir voir. Misérable que je suis, je n'ose presque écrire comme il nous fit manger à sa table, nous lava lui-même les mains avant le repas, et le soir nous lava encore les pieds, sans que nous eussions la hardiesse de lui résister : car nous étions tellement pénétrés de son autorité, que nous aurions cru commettre un crime de ne lui pas obéir. Il ne nous parla que du mépris du monde et de l'amour de la pauvreté, et pour nous y porter plus efficacement, il nous proposoit l'exemple de l'illustre Paulin, qui ayant abandonné des richesses immenses pour suivre Jésus-Christ, est presque seul en ce temps qui ait accompli le précepte de l'Évangile. Il nous invitoit à le suivre, à l'imiter, et il disoit que notre siècle devoit s'estimer heureux d'avoir un

(1) *Epist.* 11, n. 13.

(2) SULP. SEV. *De Vita B. Martini*. cap. 26.

exemple d'une foi si vive et d'une vertu si éminente, qui lui ayant fait vendre tous les grands biens qu'il possédoit pour les distribuer aux pauvres, avoit fait voir en sa personne aux puissances du siècle qu'on peut faire ce qu'ils estiment impossible. Mais qui pourroit exprimer la gravité et la majesté de son entretien, sa pénétration et sa facilité à expliquer l'Écriture sainte! etc. »

Sulpice Sévère sut profiter de cet avantage, et comme sa vertu répondoit à son estime et à son affection pour saint Martin, il trouva en cet homme incomparable un amour réciproque, une tendresse vraiment paternelle. Saint Martin l'honora de sa familiarité, il souffrit qu'il l'accompagnât dans ses voyages, il n'avoit rien de caché pour lui (1). Aussi est-ce à Sulpice Sévère qu'il avoit coutume de dire que dans l'épiscopat il ne ressentoit pas en lui-même une vertu aussi grande et le même pouvoir qu'il avoit auparavant à faire des miracles.

Un jour que le saint étoit renfermé dans sa cellule pour prier, Sulpice et Gallus, qui attendoient à sa porte avec un profond silence, et avec le même respect qu'ils auroient porté à un ange, entendirent un bruit de voix agréable, et saisis d'une sainte frayeur, ils connurent d'abord qu'il y avoit là-dedans quelque chose de divin. Environ deux heures après saint Martin étant venu à eux, Sulpice Sévère usant du droit que lui donnoit sa familiarité avec le saint, le pria de leur découvrir la cause de cette horreur divine qu'ils avoient ressentie en eux, et avec qui il s'étoit entretenu dans sa cellule (2). Martin, qui n'avoit aucune réserve avec Sulpice, lui avoua que c'étoit avec la sainte Vierge, sainte Agnès et sainte Thècle. Il lui expliqua ensuite les particularités de cette vision, et lui confessa qu'il étoit assez souvent honoré d'une semblable grâce, et que non-seulement ces saintes vierges, mais aussi les apôtres saint Pierre et saint Paul lui apparoissoient souvent. Une autre fois que Sulpice Sévère

(1) SULP. *Dialog.* 2, cap. 5.

(2) *Dialog.* 2, cap. 14.

accompagnoit saint Martin dans un voyage, il eut envie contre sa coutume de rendre visite à une sainte vierge; celle-ci s'en excusa, et saint Martin, qui l'estima beaucoup, l'estima encore davantage, et prit plaisir de faire son éloge à ses compagnons (1). Sulpice Sévère, qui rapporte ce fait, relève beaucoup la vertu de l'un et de l'autre, et prend de là occasion d'exhorter les vierges consacrées à Jésus-Christ à éviter la conversation des hommes, sans en excepter les prêtres et les évêques. Il avoit cela fort à cœur, et lorsqu'il en trouvoit quelqu'une qui excédoit en cela, il ne manquoit pas de l'en reprendre, comme il fit un jour à une jeune vierge qui parloit trop familièrement avec un de ses amis, et à une veuve qui s'oubliant de son état menoit une vie trop libre. Cette liberté lui attira une petite persécution; les femmes et les religieux même ne purent retenir leur ressentiment, et ils lui déclarèrent une guerre ouverte en faisant éclater leur passion; mais c'est là le partage des gens de bien, et il est impossible qu'ils condamnent le vice sans s'exposer à la haine du monde.

Sulpice Sévère, voulant donner des marques authentiques de son amour et de sa reconnoissance envers saint Martin, et rendre en même temps un service considérable à toute l'Église, entreprit d'écrire sa Vie, le saint étant encore vivant. Il avoit résolu d'abord de ne se point presser de la rendre publique, mais Didier son ami la lui demanda si souvent et avec tant d'instances, qu'il ne put lui refuser cette grâce; ce fut toutefois à condition qu'il ne la feroit voir à personne, ou s'il la montroit à quelqu'un il en retrancheroit le titre, qui faisoit connoître qu'il en étoit l'auteur (2). Mais toutes ces précautions furent fort inutiles, car saint Paulin ne tarda guères à la répandre dans Rome, dans toute l'Italie et dans l'Illyrie. Il la lut lui-même à sainte Mélanie, et prit un plaisir singulier à la communiquer à toutes les personnes de

(1) *Dialog.* 2, cap. 13.

(2) Sulp. *Epist. ad Desider.*

piété, étant ravi d'avoir cette occasion pour en faire connoître l'auteur (1). Voici ce qu'il écrit sur ce sujet à son ami Sulpice (2) : « J'ai eu soin, mon cher frère, de lui parler (à sainte Mélanie) souvent de vous, de lui apprendre les grâces extraordinaires que vous recevez de Dieu. Elle vous connoît maintenant plus par vos paroles que par les miennes; car je lui ai lu la Vie de saint Martin que vous avez composée. Je vous ai aussi fait connoître au vénérable et savant évêque Nicese, qui est venu de Dace à Rome, où il est en admiration. J'en ai usé de même à l'égard de plusieurs autres saintes personnes, non-seulement pour vous procurer de la gloire, mais aussi pour ménager ma satisfaction : car ce m'est un très-grand plaisir de voir que l'on vous aime et que l'on vous honore comme le défenseur de la vérité, et que l'on admire vos actions qui répondent parfaitement à vos paroles. »

Environ ce même temps (l'an 400), il composa en deux livres son *Histoire ecclésiastique*. Avant que de l'entreprendre, il consulta saint Paulin et lui proposa quelques difficultés sur l'ouvrage qu'il avoit dessein d'écrire. Ce saint lui fit une réponse digne de son humilité (3), et envoya ses mémoires à Ruffin, prêtre d'Aquilée, homme savant et de probité, avec qui il avoit lié une amitié étroite, le jugeant très-capable de donner les éclaircissements nécessaires à ses difficultés. Il y a bien de l'apparence que saint Martin étoit encore vivant lorsqu'il finit son *Histoire*, car il n'auroit pas manqué d'y marquer sa mort, qui suivit de bien près. Lorsqu'elle arriva, Sulpice étoit éloigné du saint, mais Dieu la lui révéla dans une vision, lui fit connoître la gloire dont il jouissoit. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la lettre qu'il écrivit au diacre Aurélius, où il parle de la sorte : « Après que vous fûtes séparé de moi, étant seul dans notre cellule, roulant dans mon esprit ces pensées qui ont coutume de l'occu-

(1) SULP. *Dialog.* 3, sub finem.

(2) PAULIN. *Epist.* 29.

(3) PAULIN. *Epist.* 27.

per, qui sont de l'espérance des choses futures, du dégoût des présentes, de la crainte des jugements de Dieu, et des peines que doivent souffrir les méchants, et sur tout cela du souvenir de mes péchés, je me jetai tout triste sur notre lit, et comme il arrive assez ordinairement à ceux qui sont abattus, je fus saisi d'un léger sommeil, en sorte qu'il sembloit que je veillois en dormant; et tout d'un coup j'aperçus le saint évêque Martin revêtu d'une robe blanche, le visage tout enflammé, les yeux étincelants, les cheveux de couleur de pourpre, dans la forme et la grandeur du corps qui lui étoit ordinaire, et qui, me regardant d'un œil riant, tenoit dans sa main le livre de sa Vie que j'ai composé. Je me jetai à ses pieds pour lui demander sa bénédiction; il me mit doucement la main sur la tête, et comme en me donnant sa bénédiction il répétoit le nom de la croix, qui lui étoit si familier, et que je ne pouvois me rassasier de le regarder, il fut tout d'un coup ravi de devant moi, élevé dans les nues et reçu dans le Ciel. Un peu après, j'aperçus le prêtre saint Clair, qui avoit été son disciple, et étoit mort il n'y avoit pas longtemps, lequel suivoit son saint maître dans la gloire; je voulus les suivre aussi, et comme je faisois des efforts pour monter avec eux, je m'éveillai. J'avois une consolation bien grande de la vision qui venoit de m'arriver, lorsque je vis entrer dans ma chambre un homme triste et qui témoignoit sa douleur dans le ton de sa voix. Que dites-vous, ainsi abattu ? lui demandai-je. Deux religieux, dit-il, arrivent de Tours, qui nous apportent la nouvelle de la mort de l'évêque Martin. A ces paroles, les larmes me vinrent aux yeux, et à l'heure que je vous écris, je pleure encore amèrement. »

Pour se consoler de la mort de son aimable père, il vint aussitôt à Tours, où il demeura cinq ans de suite dans la cellule de saint Martin même. C'est ce que nous apprenons de Guibert, abbé de Gembloux, qui dit l'avoir lu dans sa Vie, qui se conservoit à Marmoutier de son temps (1). Ce fut après

(1) Guib. abb. Gemblac, apud Bolland., 29 januar.

cela que Sulpice Sévère écrivit ses trois *Dialogues* avec Posthumien et Gallus. Ce Posthumien étoit un François ami intime de Sulpice, qui ayant conversé trois ans avec les solitaires d'Orient, il lui sembla voir en songe ce saint ami qui l'attiroit par la main et le pressoit instamment de s'embarquer. S'étant réveillé là-dessus, il conçut une telle envie de le voir, qu'ayant trouvé un vaisseau qui alloit faire voile pour Narbonne, il y monta, et en trente jours il arriva à Marseille. Outre ces trois *Dialogues*, dont le premier traite des merveilles des solitaires d'Orient, et les deux autres des vertus de saint Martin, son *Histoire ecclésiastique*, sa *Vie de saint Martin*, les trois *Lettres* qu'il écrivit sur le même sujet au prêtre Eusèbe, au diacre Aurélius et à Bassule, sa belle-mère, nous avons encore de lui cinq *Lettres* dans le *Spicilège* de Dom Luc d'Achery, et deux à la vierge Claudia, sa sœur, dans les *Miscellanées* de M. Baluze (1), dont l'une traite du dernier jugement, et l'autre de la virginité, qui nous font regretter la perte de plusieurs autres, tant à sa sœur qu'à saint Paulin. Ses ouvrages sont si pleins d'onction, qu'ils respirent partout la piété et la sainteté de leur auteur. Le style en est si pur qu'on le regarde encore aujourd'hui pour un des meilleurs écrivains ecclésiastiques que nous ayons. Voici de quelle manière en parle le sieur Baillet: « Quoiqu'il eût compris l'éloquence parmi les choses du siècle auxquelles il avoit renoncé pour l'amour de Jésus-Christ, on ne laisse pas d'en trouver une fort solide, mais purifiée par le saint usage qu'il en a fait, dans les écrits qu'il a laissés à l'Église: ce sont une Histoire sacrée et ecclésiastique depuis la création du monde jusqu'à l'an 400, mise en un abrégé fort juste, la Vie de saint Martin, écrite d'une manière également agréable et édifiante, des Dialogues sur le même sujet et sur les solitaires d'Orient, et quelques épîtres de piété. Ce n'est pas ici le lieu de louer l'éloquence, la pureté et la politesse qu'on trouve jointes dans ses écrits avec une très-grande brièveté et une extrême clarté,

(1) *Spicileg.*, t. V. — BALUZE, *Miscell.*, t. I.

qui l'a rendu préférable à Salluste même, le modèle ordinaire de ce caractère, parce que nous ne nous arrêtons qu'à l'opinion qu'on a eue de sa sainteté. »

Il faut joindre à cela ce qu'en dit M. Godeau, évêque de Vence, dans son *Histoire ecclésiastique*. « Sulpice Sévère, citoyen romain, homme de grande condition, de grands biens, de beaucoup d'esprit et de savoir, étant dans les Gaules, quitta tout ce qu'il possédoit dans le siècle et tout ce qu'il y espéroit pour embrasser la vie monastique sous la discipline de saint Martin de Tours, dont il fut le compagnon et l'historien. Nous avons de lui, outre les Dialogues où il décrit la vie de ce saint, deux livres de l'Histoire sacrée fort courts, mais qui valent de gros volumes. » C'est dire en deux mots tout ce qui se peut dire.

Il passa le reste de ses jours, comme il avoit fait auparavant, dans la pauvreté évangélique, dans l'humilité chrétienne, dans les exercices de la pénitence. Si l'on en croit Gennade, il se laissa surprendre dans sa vieillesse par les Pélagiens, mais s'étant aperçu de son égarement, pour punir sa trop grande facilité à parler et la faute qu'il avoit pu commettre, il s'imposa un silence qui ne finit qu'avec sa vie. Sur quoi Guibert de Gembloux (1) fait cette réflexion, que Gennade est le seul auteur qui ait avancé ce fait, qu'on ne sait d'où il l'a pris, et qu'il ne peut l'avoir écrit que sur un bruit populaire; mais que quand le fait seroit constant, n'étant tombé dans l'erreur que par surprise, et non par opiniâtreté, la pénitence qu'il a faite l'a suffisamment lavé de la tache qu'il auroit pu contracter en cette occasion. « Se repentir de la sorte, dit encore M. Godeau, n'est guère une moindre gloire que celle de n'être jamais tombé dans l'erreur. Et cet exemple doit faire trembler ou faire rougir ceux qui défendent leurs fautes avec entêtement, qui souvent n'entreprennent de les défendre, que parce qu'ils les ont faites, et qui croient se faire tort s'ils reconnoissoient la vérité qu'ils ont combattue. » Ajoutez à

(1) GUIB. GEMBLAC. *apud* BOLLANDD., 29 januar.

cela ce que dit M. Baillet: « Que s'il est vrai qu'il soit tombé, il s'est relevé si promptement et d'une manière si glorieuse, qu'il y a certainement bien des saints dans les martyrologes et dans les menées, dont les fautes ont été plus certaines et plus considérables, et dont néanmoins la pénitence a été plus douteuse et moins évidente. » Enfin cela n'empêche pas que l'Église de Tours n'en fasse l'office, aussi bien que l'abbaye de Marmoutier, qui, au rapport de Guibert, en faisoit autrefois une fête très-solennelle, à laquelle il avoit assisté lui-même plus d'une fois (1).

Quelques-uns l'ont confondu avec Sulpice Sévère, évêque de Bourges; mais ils se sont très-certainement trompés; autrement il faudroit dire qu'il a vécu plus de deux cents ans. Cependant, c'est peut-être cette erreur qui a fait donner le nom de saint à l'évêque de Bourges, car nous ne savons rien de lui qui ait pu lui mériter ce titre, et si on lui a rendu un culte public, ce n'est peut-être que parce qu'on lui a attribué les actions et les vertus du disciple de saint Martin.

Il y en a qui ont voulu révoquer en doute que Sulpice Sévère ait été moine, et qui penchent dans le sentiment qui le fait simple curé, mais je ne vois pas sur quoi ils peuvent appuyer leurs doutes; je trouve au contraire plusieurs raisons qui semblent le détruire entièrement:

1° Sulpice Sévère, parlant de la chambre dans laquelle il tient ses dialogues avec Posthumien et Gallus, il l'appelle cellule, *quod hæc remotior cellula præstat* (2). Il se sert du même terme dans son épître à Bassule; or le mot de *cellule* ne convient qu'à des moines;

2° Il dit qu'ils s'assirent sur leurs cilices, *jactisque in terram ciliciis consedimus,* usage qui n'étoit en pratique que parmi les moines;

3° Dans son épître à Bassule, sa belle-mère, il dit qu'elle lui fournissoit des écrivains pour écrire sous lui, et que

(1) La fête de saint Sulpice ne se fait plus dans l'Eglise de Tours depuis le nouveau bréviaire donné par M. de Conzié, archevêque, en 1784. (Note du manuscrit.)

(2) *Dialog.* 1, cap. 1.

comme ils dépendoient entièrement d'elle, parce que c'étoit elle qui les payoit, elle se servoit d'eux pour avoir tous les ouvrages qu'il composoit, avant même qu'il y eût mis la dernière main : ce qui marque la grande pauvreté à laquelle il s'étoit réduit par la profession monastique ;

4° Dans sa première lettre à la vierge Claudia, sa sœur, il dit positivement qu'ils avoient tous deux quitté le monde, *cum alter alterum consolando calcata a nobis mole seculi viveremus* ;

5° Nous avons remarqué que saint Paulin, qui avoit fait profession de la vie monastique, lui avoit envoyé une robe de laine qui étoit rude et dont il s'étoit lui-même servi avant que de la lui envoyer, et qu'il le prie de s'en servir. Or si Sulpice Sévère n'avoit été moine, il auroit été ridicule de lui envoyer une robe de moine et de le prier de s'en servir ;

6° Dans le poëme que saint Paulin adressa à Cythérius, homme de grande qualité, où il le loue d'avoir consacré son fils à Dieu entre les mains de Sulpice Sévère, il dit que cet enfant étoit entièrement séparé du siècle, qu'il étoit destiné à mener une vie chaste, austère, pénitente et solitaire, ce qui ne peut guère s'entendre que de la vie monastique dont Sulpice avoit fait profession ;

7° Cette liaison qu'il eut toute sa vie avec les moines, le soin qu'il prit de s'informer des vertus des solitaires d'Orient et de les décrire au premier livre de ses *Dialogues*, portent naturellement à croire que lui-même a été moine.

Si l'on prétend qu'il a été curé parce qu'il fit bâtir un baptistère près de l'une de ses églises, nous avons montré ailleurs qu'il s'en trouvoit quelquefois de joints aux églises des moines (1); il y en avoit un au monastère de Saint-Germain d'Auxerre (2), et nous voyons dans les épitres de saint Grégoire le Grand qu'il en fit ôter un à des religieux

(1) MARTÈNE, *De antiq. Ecclesiæ ritibus*, l. I, cap. 1, n. 2.

(2) MABILLON, *Annal. ord. S. Bened.*, t. I, p. 320.

qui étoient tombés dans la relâche (1). Saint Éloi en fit bâtir un dans l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, dont il fut le fondateur (2).

DE SAINT CLAIR,
DISCIPLE DE SAINT MARTIN, PRÊTRE ET SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE.

Le malheur que nous avons de n'avoir aucun auteur qui ait laissé à la postérité l'histoire de la vie de saint Clair, nous prive de l'édification que nous aurions pu tirer d'une infinité d'actes de vertus. Nous ne savons de lui que ce que Sulpice Sévère et saint Paulin en ont dit en passant; mais ce peu peut nous donner l'idée d'un des plus grands saints qui ait fait fleurir la solitude de Marmoutier, et en le mettant en parallèle avec saint Martin, comme ils font, ils donnent de lui en deux mots un éloge accompli.

Si nous en croyons M. Maan, saint Clair étoit natif de Clermont en Auvergne (3). Il nous auroit fait plaisir de déclarer dans quelle source il a puisé ce fait, dont nous ne trouvons rien, ni dans Sulpice Sévère, ni dans saint Paulin, ni dans Grégoire de Tours qui n'auroit pas manqué d'en parler. Ce qui est certain, c'est qu'il sortit d'une famille très-distinguée par sa noblesse : mais le mépris qu'il fit de tous les avantages qu'elle lui offroit, le rendit plus illustre que toute la gloire qu'il auroit pu en tirer selon le monde. Les grandes richesses ne le touchèrent pas: prévenu des lumières de la grâce, il en connut le peu de solidité, et leur préféra la pauvreté volontaire. Les honneurs qui étoient attachés à sa naissance ne l'éblouirent pas; il les regarda comme une fumée qui s'évanouit en un moment, et les foula aux pieds pour

(1) S. GREGOR. lib. II, *Epist.* 57.

(2) HERIMAN. *De restauratione S. Martini Tornac.*, in *Spicileg.*, t. XII.

(3) MAAN. *Sancta et metropol. Ecclesia Turon.*

embrasser l'humilité de la vie religieuse. Les plaisirs du monde lui parurent fades, et il les quitta sans peine pour suivre l'étendard de la croix. Il étoit dans l'adolescence lorsqu'il abandonna toutes les espérances du siècle pour se ranger sous la discipline de saint Martin. Il profita de telle sorte sous la conduite d'un si excellent maître qu'en peu de temps il se distingua parmi ses frères par sa foi et par sa piété. Il fit voir que le nom de Clair ne lui étoit pas imposé en vain, et que la clarté qui paroissoit dans toutes ses actions étoit encore plus grande que celle de son nom. Ses vertus éclatantes le firent admirer dans une communauté où tous les religieux n'en avoient pas de communes. Clair ne se rendit pas seulement recommandable en quelques-unes, il les posséda toutes. C'est le témoignage que lui rend Sulpice Sévère: *ad summvm fidei virtutumque omnium culmen enituit* (1). Aussi saint Martin l'éleva-t-il presque aussitôt à l'ordre sacré de la prêtrise. Il lui confia encore la conduite de quelques religieux qui vivoient tout proche de son monastère. L'on croit que c'étoit à l'endroit où est aujourd'hui la chapelle de Saint-Clair, qui est dans la paroisse de Sainte-Radégonde, et cette opinion paroît assez vraisemblable (2).

Parmi les religieux que saint Clair eut sous sa direction, il se trouva un faux dévot nommé Anatolius, qui, sous un extérieur apparent d'humilité et d'innocence, renfermoit un cœur plein d'orgueil et de vanité. Il vécut quelque temps dans la communauté de saint Clair suivant le train commun

(1) *De Vita B. Martini*, cap. 25.

(2) D. Anselme le Michel, parlant de saint Clair dans son *Histoire de Marmoutier*, t. I, fol. 4, après avoir dit avec Sulpice Sévère qu'il se bâtit un monastère auprès de celui de saint Martin, ajoute ces mots: *Sed jam penitus memoria hujus monasterii excidit, nec quo loco hæserit divinari potest.* La chapelle de Saint-Clair n'auroit-elle donc pas été connue du temps de D. le Michel, c'est-à-dire au commencement du XVII[e] siècle? (Note du manuscrit.) — De l'ancienne chapelle Saint-Clair, il ne subsiste plus aujourd'hui qu'une portion de la façade, qui forme la clôture orientale de l'ancien cimetière de Sainte-Radégonde; on y remarque encore le grand arc en plein cintre de la porte principale, datant du XI[e] ou du XII[e] siècle. Le mur septentrional du même cimetière est en moyen appareil et appartenoit sans doute aux dépendances de la chapelle. (C. Ch.)

des autres; mais enfin, croyant avoir acquis assez de réputation et de créance parmi ses frères, il commença à vouloir leur persuader qu'il étoit un homme extraordinaire que Dieu favorisoit souvent de la visite des anges, avec lesquels il s'entretenoit familièrement; mais il eut le malheur de ne trouver personne qui ajoutât foi à ses prétendues visions. Pour mieux réussir, il eut recours aux prestiges et porta enfin sa folie jusqu'à vouloir passer pour un prophète, et faire croire qu'il avoit avec Dieu un commerce extraordinaire, dont les courriers étoient les anges, qui alloient et revenoient de l'un à l'autre.

Saint Clair, qui étoit plus éclairé que les autres, méprisa tous les discours extravagants d'Anatole, et s'efforça de lui faire connoître son égarement; mais loin de profiter des avertissements de son maître, il le menaça de la colère de Dieu et d'un châtiment terrible, s'il persistoit dans son incrédulité. Enfin voyant que le saint ne s'épouvantoit point de ses menaces, et qu'il continuoit à se moquer de ses révélations et empêchoit les autres d'ajouter foi à ses illusions, il eut la témérité de lui dire en présence de tous les frères : « Cette nuit, je dois recevoir une robe blanche du Ciel, que Dieu me donnera ; vous m'en verrez revêtu, marcher au milieu de vous, et par cette merveille vous reconnoitrez que je suis la vertu du Très-Haut. » Chacun demeura dans l'attente d'une si admirable promesse, lorsque sur le minuit on entendit un bruit épouvantable comme de gens qui voudroient renverser le monastère. L'on vit en même temps la cellule d'Anatole toute brillante de lumière, et l'on entendit un bruit confus de voix qui sembloient être des gens qui entroient et sortoient en tumulte. Ce bruit étant cessé, et tous étant dans un profond silence, il appela un frère nommé Sabbatius, et lui montra la robe dont il venoit d'être revêtu. Sabbatius, surpris au point qu'on peut s'imaginer, appela les autres frères qui accoururent tous. Saint Clair y vint aussi. On examine à la chandelle cette robe, elle paroît d'une matière très-fine et précieuse, d'un blanc merveilleux

et d'une pourpre éclatante, sans qu'on pût dire de quelle étoffe elle étoit. Saint Clair ne se rendit point à cet examen, et comme c'étoit un homme prudent et accoutumé aux grâces extraordinaires, il commanda à tous ses frères de se mettre en prières afin d'obtenir de Dieu les lumières nécessaires pour découvrir la vérité de la chose. Ils passèrent le reste de la nuit à réciter des psaumes et à chanter des hymnes. Le jour venu, le saint prit Anatole par la main pour le mener à saint Martin, persuadé que les ruses du démon ne pourroient paroître à la vue de ce grand serviteur de Dieu. Cela lui réussit; car ce malheureux commença à résister de toutes ses forces et à dire qu'on lui avoit défendu de se montrer à saint Martin, et comme on ne laissoit pas de l'entraîner malgré lui, la belle robe dont il étoit revêtu s'évanouit, et tout ce prestige disparut.

Notre saint continua à suivre avec beaucoup de zèle, d'exactitude et de fidélité, les exemples et les avis de son illustre maître saint Martin. Sulpice Sévère, qui étoit attaché à l'un et à l'autre par les liens d'une étroite amitié, ayant bâti un monastère à Prumiliac (1), dans son propre fonds, pour y garder une observance semblable à celle qui se gardoit à Marmoutier, y attira saint Clair avec plusieurs autres de ses confrères. Il y mourut de la mort des justes peu de jours avant saint Martin. Sulpice Sévère étoit alors absent; il eut une révélation de sa gloire, il le vit monter au Ciel par le même chemin qu'il y avoit vu monter saint Martin (2), et sans doute il étoit bien juste que celui qui avoit été sur la terre le compagnon des saintes entreprises de ce saint évêque, *Martino studiis comes*, fût aussi le compagnon de sa gloire dans le Ciel. Saint Paulin, voulant faire l'éloge de Sulpice Sévère, dit qu'il exprimoit dans ses actions les vertus de saint Martin et de saint Clair, *Totum in te spirare Martinum, florere Clarum.* Et ailleurs, il sou-

(1) PAULIN. *Epist.* 32.

(2) SULPIT. *Epist.* 2, *ad Aurelium.*

haite de le voir marcher dans la même voie qu'il avoit vu ces deux saints tendre au Ciel (1) :

Quaque tuum socium Martinum ascendere Claro
Vidit, et ipse tuo munere vectus eas.

Nous ne pouvons avoir un témoignage plus illustre de la sainteté de saint Clair, que l'honneur qu'on lui rendit aussitôt après sa mort en le canonisant par l'érection d'un autel sur son tombeau, qui étoit la manière de canoniser les saints de ce temps-là. C'est ce que nous apprenons des épitaphes que saint Paulin composa en son honneur à la prière de Sulpice Sévère. Ces épitaphes sont trop glorieuses à la mémoire de notre saint pour n'être point rapportées ici.

Première épitaphe de saint Clair :

Nominis et titulo, sic mentis lumine Clarus
Presbyter hoc tegitur sed membra caduca sepulcro;
Libera corporeo mens carcere gaudet in astris,
Pura probatorum sedem sortita piorum.
Sancta sub æternis altaribus ossa quiescunt,
Ut dum casta pio referuntur munera Christo,
Divinis sacris animæ jungantur odores.

Seconde épitaphe de saint Clair :

Presbyter hic situs est meritis et nomine Clarus.
Martino studiis comes et meriti modò consors.
Digna pio domus est altaria sub quibus artus
Conditur exanimes : nam spiritus æthere gaudet,
Discipulumque pari sociat super astra magistro.

Troisième épitaphe de saint Clair :

Clare fide, præclare actu, clarissime fructu.
Qui meritis titulum nominis æquiparas.
Casta tuum dignè velant altaria corpus,
Ut templum Christi contegat ara Dei.

(1) PAULIN. *Epist.* 27 et 32.

Sed quia tu non hac qua corpus sede teneris,
Qui meritis superis spiritus involitas;
Sive patrum sinibus recubas Dominive sub ara
Conderis aut sacro pasceris in nemore,
Qualibet in regione poli situs aut paradisi,
Clare, sub æterna pace beatus agis.
Hæc peccatorum bonus accipe vota rogantum
Ut sis Paulini Therasiæve memor.
Dilige mandatos, interveniente Severo,
Quos ignorasti corpore sic meritos.
Unanimi communis amor sit fomes utrisque
Perpetui summo fœderis in Domino.
Non potes implicitos divellere, si trahis unum,
Unus adhærentem qui rapitur rapiet.
Ergo individuos pariter complectere fratres,
Utque sumus sic nos dilige participans.
Sic Deus accivit, sic nos Martinus amavit,
Sic et tu pariter, Clare, tuere pares,
Non meritis sed amore pares, tu, sancte, valebis
Exorare pares et meritis fieri.
Si cum Martino socia pietate labores
Ut vincant vestræ crimina nostra preces.
Et simul in vestri deducamur sorte Severi
Vestraque nos semper protegat ala sinu.

DE SAINT FLORENT,
PRÊTRE, DISCIPLE DE SAINT MARTIN.

Nous avons une Vie de saint Florent écrite par un anonyme qui ayant vécu longtemps après sa mort, n'a pu faire une histoire fort exacte; c'est pourquoi nous nous contenterons d'en rapporter ce qui y paroit de meilleur, sans nous arrêter à ce qu'on dit qu'il fut frère de saint Florien, martyrisé à Lorich, ville de la Norique, qui est maintenant dans la Haute-Autriche sur le Danube, sous l'empire de Dioclétien, et qu'après la mort de son frère, averti par un ange, il quitta son pays et passa dans les Gaules pour s'y mettre sous la discipline de saint Martin, évêque de Tours.

Les plus habiles critiques le croient plutôt natif d'Aquitaine et de Poitou même (1). La réputation de saint Martin lui fit quitter son pays pour se ranger sous sa conduite et faire profession de la perfection évangélique dans la communauté du saint évêque. Il y fit de très-grands progrès qui le rendirent digne d'être élevé à l'ordre sacré de la prêtrise. Saint Martin le lui conféra le propre jour qu'on célébroit l'anniversaire de son ordination, selon la coutume de ces temps-là. Après que Florent eût vécu assez de temps dans l'abbaye de Marmoutier pour acquérir les vertus nécessaires pour combattre le démon seul à seul, l'amour de la solitude l'obligea de se retirer dans une caverne de la montagne de Glonne sur la rivière de Loire, qui termine les diocèses d'Angers, de Nantes et de Poitiers. Il en chassa une infinité de serpents qui la rendoient inhabitable, et s'y exerça dans la pratique de la pénitence et dans la contemplation des choses célestes. Il y bâtit un oratoire en l'honneur de saint Pierre et saint Paul et des autres apôtres. Dieu y rendit son nom célèbre par un grand nombre de miracles qu'il opéra par son mérite et son intercession.

Il avoit coutume de revenir tous les ans à Tours pour s'y renouveler auprès de saint Martin. Un jour qu'il y venoit à son ordinaire, il fut arrêté par les habitants d'un village appelé *Murus* (2) sur le bord de la Loire, qui le prièrent de les délivrer d'un épouvantable dragon qui désoloit tout le pays. Le saint les consola, leur promit d'en parler à saint Martin, et poursuivit son chemin. Étant à Cande, il rendit la vie au fils d'une pauvre femme aveugle qui s'étoit noyé trois jours auparavant. Enfin étant arrivé à Marmoutier, il fit savoir à saint Martin la prière que lui avoient faite les habitants de Murs, et le dommage qu'y causoit le dragon. Ils se mirent

(1) LE COINTE, ad ann. 694.

(2) Aujourd'hui *Murs*, non loin des Ponts-de-Cé. On présume que le nom de ce bourg est dû à un antique *murus*, ou fortification en grosses pierres brutes, élevé par les Gaulois. Des fortifications de ce genre existent en un grand nombre d'autres points. (C. Ch.)

tous deux en oraison, après quoi saint Martin le renvoya et lui commanda d'aller satisfaire aux désirs de ces pauvres villageois. Il le fit avec tout le succès que méritoit leur foi ; car étant venu au lieu où ce dragon avoit fixé sa demeure, il fit sur lui le signe de la croix, et lui commanda au nom du Seigneur de se retirer au fond de l'abîme, et aussitôt il lui obéit.

Saint Florent finit ses jours dans la montagne de Glonne, âgé de cent-vingt-trois ans, si l'on en croit l'auteur de sa Vie. Il laissa dans ce lieu des successeurs de sa piété, qui, imitant sa vertu et sa vie retirée, en firent un monastère considérable dans le VIIIe siècle, dont saint Mauron fut le premier abbé. Charlemagne y bâtit une église magnifique ornée de colonnes de marbre, enrichie de saintes reliques, et en augmenta les revenus. Louis le Débonnaire imita les libéralités de son père. Étant parvenu à l'empire, il y mit des religieux qui étoient revenus d'Italie, où ils avoient été par son ordre. Il choisit pour abbé un d'entre eux nommé Frotbert. Il leur accorda des lettres de protection datées de la première année de son règne, qui répond à l'an 814, et leur donna quelques terres. Frotbert eut pour successeurs Ansald, Gausbert, et Didon qui étoit parent du roi Charles le Chauve. Nominoë, duc des Bretons, s'étant soulevé contre Charles, tâcha par toute sorte de bons offices de corrompre la fidélité de Didon et de l'attirer dans son parti ; mais voyant que tous ses efforts étoient inutiles, il changea son amitié apparente en fureur, pilla et brûla le monastère de Glonne. Charles le Chauve tâcha d'en réparer les ruines ; mais peu d'années après, les Normands achevèrent de le détruire entièrement, et obligèrent les religieux d'abandonner le lieu et d'emporter avec eux les reliques de saint Florent qu'ils portèrent au monastère de Tournus dans le diocèse de Châlon-sur-Saône en Bourgogne, où elles demeurèrent quelques années en dépôt.

On peut voir dans l'histoire de la destruction du monastère de Saint-Florent par les Bretons et par les Normands, que

nous avons rendue publique au troisième tome de nos *Anecdotes* (1), de quelle manière Absalon, moine de Glonne, enleva le corps de saint Florent du monastère de Tournus et l'apporta à Saumur, où Thibaut, comte de Blois, fit bâtir un célèbre monastère dans le château, où l'on mit les reliques du saint vers le milieu du dixième siècle. L'an 1025, l'abbaye ayant été détruite par Foulques, comte d'Anjou, qui s'étoit rendu maître du château, l'on rebâtit un nouveau monastère à une demi-lieue de la ville sur la rivière du Thouet, qui subsiste encore aujourd'hui, où les reliques de notre saint furent transférées vers l'an 1030. Mais l'on dit qu'environ l'an 1077, Hugues le Grand, comte de Vermandois, l'enleva par la force de ses armes et le fit porter à Roye, en Picardie, où on le mit dans l'église de la collégiale de Saint-George. La dévotion qu'on y conçut pour le saint fit bâtir bientôt après la grande église de Saint-Florent, où l'on transféra ses reliques avec le chapitre des chanoines. Le saint y fut choisi pour patron de la ville, qui lui fit deux châsses précieuses, dans l'une desquelles on mit son chef et dans l'autre son corps. Cette translation arriva l'an 1132. La ville de Roye demeura en paisible possession des reliques de saint Florent jusqu'en l'an 1475, que Louis XI l'ayant prise sur le duc de Bourgogne, il les fit reporter en l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, où il les fit mettre dans deux autres châsses plus précieuses (2). Mais après la mort de ce prince, le chapitre de Roye intenta procès aux religieux de Saumur, qui, par un accommodement, retinrent le chef, et abandonnèrent le corps à l'église de Roye. Ce retour des reliques y causa tant de joie, qu'on institua une fête qui se renouvelle tous les ans dans l'octave de l'Assomption avec autant de solennité que la principale fête, qui se célèbre le 22 septembre. Usuard lui donna place en ce jour dans son martyrologe, aussi bien que le romain.

(1) MARTÈNE, *Thesaurus novus Anecdotorum*, t. III, col. 843.

(2) C'est à la même époque et dans les mêmes circonstances que les reliques de saint Gatien furent rapportées d'Arras en Touraine. Voir à ce sujet nos *Origines de l'Église de Tours*, p. 237. (C. Ch.)

DE SAINT ROMAIN,
DISCIPLE DE SAINT MARTIN, PRÊTRE ET ABBÉ DE BLAYE.

Voici encore un saint prêtre qu'on met au nombre des disciples de saint Martin. M. du Saussay (1) dit que ce saint évêque se servit de lui pour abolir le reste du paganisme, et qu'il convertit la ville de Blaye au diocèse de Bordeaux, au-dessous du confluent de la rivière de la Garonne et de la Dordogne, et toute la contrée. Si nous avions sa Vie dont Grégoire de Tours fait mention (2), nous en pourrions parler avec plus de certitude; mais nous ne pouvons douter que saint Martin n'ait eu pour lui une considération toute singulière, puisqu'il voulut rendre lui-même à saint Romain les devoirs de la sépulture. Il y a apparence que ce fut lorsque saint Martin étoit au concile de Bordeaux, où il fit condamner les erreurs des Priscillianistes, ce qui s'accorde fort bien avec ce qu'écrit Sigebert, qui met la mort de saint Romain en 385, qui fut l'année de la célébration de ce concile, et que M. Baillet n'a point eu de raison de reprendre Sigebert, le faisant pour l'an 382 (3). Il étoit invoqué publiquement au sixième siècle contre les dangers de la tempête et des naufrages; et saint Grégoire de Tours proteste qu'il avoit lui-même ressenti les effets de son assistance étant en péril sur la Garonne. Ses précieuses reliques sont conservées en la célèbre abbaye de Saint-Denis en France, où l'on prétend qu'elles furent apportées par le roi Dagobert. Elle en fait l'office comme d'un saint abbé, le 24 de novembre, auquel sa fête est marquée dans le martyrologe d'Usuard et dans le

(1) *Martyrol. gallic.*

(2) GREGOR. TURON. *De Glor. Confess.*. cap. 46.

(3) M. Baillet a eu raison de reprendre Sigebert, puisqu'il dit que saint Romain mourut l'année de devant la mort de l'empereur Gratien, qui arriva en 383. Au reste, il est d'accord en cela avec D. Ruinart, dans une note sur Grégoire de Tours, p. 932. (Note du manuscrit.)

romain, qui dit que sa sainteté est connue par la gloire de ses miracles. Son abbaye de Blaye subsiste encore aujourd'hui, mais elle est possédée par des chanoines réguliers.

DE SAINT MAXIME (1),

DISCIPLE DE SAINT MARTIN, ABBÉ DE L'ILE-BARBE ET DE CHINON.

Maxime, plus grand par ses vertus que par son nom, à qui Grégoire de Tours donne le beau titre de religieux (2), eut le bonheur d'être formé dès ses premières années dans la vie monastique par saint Martin, évèque de Tours. Il y a bien de l'apparence qu'il étoit d'une illustre naissance, comme sa légende de Chinon le dit expressément (3); mais le mépris qu'il fit de tous les avantages qu'elle lui présentoit, le rendit encore plus illustre devant Dieu et devant les hommes. Chacun admiroit ses progrès dans les voies de la grâce, et quoique son humilité l'obligeât de cacher ses vertus, et tout ce qui pouvoit le rendre recommandable devant les hommes, il ne put empêcher qu'ils n'en vissent encore assez pour lui donner de justes louanges. Sa modestie ne s'en accommodoit guère, mais Dieu les permettoit pour faire éclater davantage son mérite. Il ne put les éviter, et il fut contraint, pour cacher ce qu'il étoit, de s'enfuir de Marmoutier pour se retirer dans l'agréable solitude de l'Ile-Barbe, située au milieu de la Saône, à une demi-lieue de Lyon, où il pouvoit aussi bien avoir été attiré par saint Martin, qui de religieux de Marmoutier avoit été élu abbé de l'Ile-Barbe, et qui depuis fut élevé sur le siége épiscopal de Lyon.

Maxime, en fuyant, avoit cru obscurcir ses grandes qualités dans la retraite de l'Ile-Barbe, mais elles étoient si éclatantes

(1) Saint Maxime est connu en Touraine sous le nom de saint Mexme. (C. Ch.)

(2) GREGOR. TURON. *De glor. Confess.*, cap. 22.

(3) *Vita S. Maximi*, dans le t. XIII, p. 157, des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. (C. Ch.)

qu'elles le faisoient connoître partout. Malgré qu'il en eût, on l'admira à Lyon comme on avoit fait à Tours, et ses frères s'estimèrent heureux de l'avoir pour leur abbé. Il accepta cet emploi auquel Dieu l'appeloit: il répondit si parfaitement aux desseins de ceux qui l'avoient élu pour leur père, que jamais on ne vit un gouvernement plus agréable. Dieu, qui se plaît à honorer les humbles, fit connoître son mérite à l'archevêque Eucher, qui le choisit pour son grand vicaire, le tirant souvent de la solitude pour les affaires de son diocèse, lui donnant le soin d'en faire la visite en son absence, d'examiner la foi et la créance de ses diocésains, de les affermir dans les traditions anciennes et de fermer soigneusement la porte à toutes sortes de nouveautés (1); ce qui étoit d'autant plus nécessaire en ce temps-là, que le Lyonnois étoit investi et pour ainsi dire enveloppé des Bourguignons, dont la plupart étoient infectés de l'hérésie arienne.

Les services que Maxime rendoit au diocèse de Lyon, l'attachoient davantage à son archevêque, mais les honneurs et toutes les marques de distinction que saint Eucher lui donnoit, l'en éloignoient encore plus de son côté. Il avoit quitté la Touraine pour cacher ce qu'il étoit et vivre dans l'obscurité: il quitta Lyon pour la même raison, au moins Grégoire de Tours n'en donne point d'autres de son retour en sa patrie (2); mais parce que saint Eucher ne s'en seroit peut-être pas contenté, il prit pour prétexte de sa retraite l'impuissance où il se trouvoit de faire subsister sa communauté, qui apparemment étoit très-nombreuse, les courses que faisoient les barbares dans le territoire de Lyon empêchant les fidèles de faire à leur ordinaire des offrandes à l'église de l'Ile-Barbe. C'est pourquoi, ne pouvant plus nourrir ses religieux, il disoit que c'étoit une nécessité de se disperser (3). Saint Eucher, qui connoissoit la grandeur de la perte

(1) LEIDRADE, *Epist. ad Carolum Magnum.*

(2) GREGOR. TURON. *De Glor. Confess.*, cap. 22.

(3) *Masures de l'Isle-Barbe*, p. 20.

qu'il feroit si Maxime les quittoit, fit tout ce qu'il put pour s'opposer à son dessein et le retenir auprès de lui; et pour lui ôter tout prétexte, il résolut de subvenir à ses nécessités. Il écrivit pour ce sujet au prêtre Philon d'exhorter le saint à ne point abandonner ses confrères, de l'assurer qu'il les assisteroit dans leurs besoins, et que même il avoit le dessein de passer le carême avec eux. Et pour joindre les effets aux promesses, en même temps il donna ordre qu'on leur envoyât trois cents muids de blé, deux cents de vin, deux cents livres de fromage, cent livres d'huile.

Nous ne savons pas de quelle manière Philon s'acquitta de sa commission; mais il est certain que rien ne fit impression sur l'esprit de Maxime, à qui l'honneur étoit insupportable. Il revint donc en Touraine, mais en sortant de l'Ile-Barbe, il lui arriva un accident qui, sans un grand miracle, alloit mettre fin à son voyage et à ses désirs, car traversant la Saône, le bateau qui le passoit coula à fond, si bien qu'il pensa se noyer, portant à son cou le texte sacré de l'Évangile avec un calice et une petite patène. Mais la bonté de Dieu, qui ne souffre point que ce qui lui appartient périsse, le délivra de ce danger, et par une vertu divine il fut porté au bord sans aucune incommodité, et sans que le texte des Évangiles reçut aucun dommage des eaux.

Étant arrivé en Touraine il se retira à Chinon, où il bâtit un monastère. Il ne demeura point à Marmoutier, de crainte que son mérite ne fût trop connu et ne lui attirât de nouveaux applaudissements. Mais Dieu le fit connoître à Chinon, où plusieurs disciples vinrent se ranger sous sa discipline Il les conduisoit dans une grande arx, lorsque Gilles, préfet des armées romaines, vint mettre le siége devant Chinon, et pressa la ville de telle sorte qu'elle fut réduite à l'extrémité. Ce qui l'incommodoit davantage, c'est que l'ennemi avoit bouché les conduits par lesquels l'eau se communiquoit à la ville, si bien que les habitants étoient sur le point de périr de soif. Mais Maxime leur releva le courage, et s'étant adressé à Dieu, il obtint une pluie abondante, qui fournit à toutes les nécessités

des citoyens. Les éclairs et les tonnerres qui l'accompagnoient épouvantèrent les ennemis de telle sorte qu'ils levèrent le siége. Ceci arriva vers l'an 463.

Le saint arriva à une profonde vieillesse, il survécut à saint Martin plus de soixante ans. Il termina sa course dans son monastère où il fut enterré, et y fit un grand nombre de miracles. Grégoire de Tours rapporte entre autres la guérison d'un jeune garçon et d'une fille, qui firent tous deux un si bon usage de leur santé qu'ils se consacrèrent à Dieu, l'un dans le monastère du saint et l'autre dans une communauté de religieuses. Nous ne savons pas combien de temps la régularité s'est conservée dans le monastère de saint Maxime. Il y a déjà longtemps qu'il a été converti en un chapitre de chanoines séculiers, lesquels ont conservé ses saintes reliques jusqu'en l'an 1563, qu'elles furent brûlées par les huguenots. Néanmoins les chanoines de saint Maxe de Bar-le-Duc croient avoir sauvé son corps de la fureur de ces impies, et posséder encore ce précieux trésor, et honorent ce saint comme leur patron sous le nom de saint Maxe (1), et ceux de Chinon sous celui de saint Maxime (2).

DES SEPT SAINTS DORMANTS, RELIGIEUX DE MARMOUTIER.

Nous avons une histoire des sept saints Dormants (3), à qui on donne le nom de Clément, Prime, Lète, Théodore, Gaudens, Quirine et Innocent, dont l'on fait les deux premiers prêtres, les trois suivants diacres, et les deux derniers sous-diacres. Cette histoire, qui avoit été connue à Albéric,

(1) Nota D. RUINART, *Gregor. Turon. Opera*, p. 913.

(2) Nous avons dit plus haut qu'en Touraine le nom vulgaire de saint Maxime est saint Mexme. (C. Ch.)

(3) Apud RUINART, *Gregor. Turon. Opera*. p. 1271.

auteur du XIIe siècle, qui s'en est servi dans sa chronique pour faire la généalogie de saint Martin, se trouve dans quelques manuscrits qui ne passent guère que 400 ans, sous le nom de Grégoire de Tours ; mais il ne faut pas un très-grand critique pour en connoître la supposition. Selon cette histoire, ils étoient tous parents de saint Martin, ce qui n'est pas impossible, surtout dans l'opinion de ceux qui mettent l'ordination de saint Martin en 375, et qui par conséquent le font aller aussitôt après trouver l'empereur Valentinien en Pannonie ; car, cela supposé, il n'y auroit point d'implicance que saint Martin étant retourné en son pays, sept de ses parents l'eùssent accompagné en France. Mais sans nous arrêter à cette histoire, sur laquelle on ne peut faire aucun fond, nous nous contenterons de rapporter ici ce que la tradition du monastère et de l'Église de Tours nous apprend de ces saints.

C'étoient sept religieux, lesquels après s'être sanctifiés par les exercices de la pénitence dans nos rochers, tant durant la vie de saint Martin que sous Gualbert et Aicadre, ses successeurs, moururent tous sept en même jour, et qui après leur mort parurent si beaux et si vermeils, qu'on les auroit pris plutôt pour des dormants que pour des morts ; ce qui donna occasion à leurs confrères et à tous ceux qui furent témoins de cette merveille de les appeler Dormants. Ils furent tous enterrés dans l'oratoire où ils avoient coutume de faire leurs prières, qui est creusé dans le roc. On y voit un ancien autel que l'on dit avoir été sacré par saint Martin même, et qui en effet a toutes les marques d'antiquité. Il n'a pas plus de quatre ou cinq pieds en carré ; le roc lui sert de base, et la table est composée non d'une seule pierre comme sont nos autels, mais de cinq ou six petites cimentées les unes avec les autres. On n'y voit aucune croix désigner les onctions. Tout près de l'autel sont leurs sept tombeaux, où l'on prétend que sont encore leurs corps ; du moins nous n'avons aucun monu-

ment qui nous fasse connoître que leurs reliques aient été transférées (1).

DE REFRIGERIUS,

PRÊTRE, DISCIPLE DE SAINT MARTIN.

L'on doit encore mettre au nombre des plus illustres disciples de saint Martin le saint prêtre Refrigerius, puisque dès les premières années de son adolescence il se mit sous la discipline de ce saint, et qu'il y fit un si grand progrès en toute sorte de vertus, qu'il se rendit digne d'être élevé au sacerdoce. Il remplit si parfaitement tous les devoirs de son ordre, qu'il mérita le titre de très-saint prêtre, *sanctissimi sacerdotis*. C'est ainsi que l'appelle Gallus dans les *Dialogues* de Sulpice Sévère. Il fut très-intime ami de ce saint historien de saint Martin, assista au troisième dialogue qu'il eut avec Gallus et Posthumien, et servit même de témoin sur plusieurs actions de saint Martin qu'on y raconta (2).

Ce fut particulièrement sur son témoignage qu'on y raconta ce qui arriva au comte Avitien, fameux dans l'antiquité par

(1) Il ne reste plus aujourd'hui (en 1785) que des ruines de l'oratoire des Sept-Dormants. L'autel que l'on dit avoir été sacré par saint Martin est tellement dégradé qu'il n'a plus en certains endroits que trois pieds en carré; la table ne subsiste plus. On doit croire que les tombeaux avoient été ouverts dans les siècles passés, puisqu'au chapitre général de 1769, lorsqu'on en fit la visite, on n'y trouva que des cendres et quelques ossements, qui se conservent dans la sacristie. Ces sept tombeaux subsistent toujours, mais vides et ouverts. Les deux premiers du côté du midi ont six pieds, et les cinq autres cinq pieds et demi: ils ont tous environ un pied de largeur moyenne, et dix-huit pouces de profondeur. — Le rocher des Sept-Dormants tomba le 20 mars 1747; le procès-verbal en fut dressé le lendemain par M. le bailli de Marmoutier. (Notes du manuscrit.) — Aujourd'hui (1874) il ne subsiste absolument rien de la chapelle des Sept-Dormants, sinon quelques traces de peintures murales sur la paroi du rocher auquel la chapelle étoit appuyée; les tombeaux sont toujours béants. Voyez le procès-verbal de l'ouverture de ces tombeaux dans le tome VII, p. 45, des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. (C. Ch.)

(2) SULPIT. SEV. *Dialog.* 2, cap. 16; *Dial.* 3, cap. 1.

ses cruautés, lequel étant venu à Tours dans le dessein d'y punir du dernier supplice un grand nombre de citoyens, fut tellement apaisé par saint Martin qu'il leur pardonna à tous ; ce que Refrigerius avoit appris de lui-même et d'Evagrius, homme illustre qui avoit été honoré de la qualité de tribun, à qui Avitien l'avoit raconté lui-même. Il servit aussi de témoin sur le miracle que saint Martin fit à Sens, lorsque par sa prière il arrêta la grêle qui chaque année avoit coutume de désoler la contrée. Ce fut encore lui qui apprit comme saint Martin, voulant un jour renverser une colonne d'une grosseur prodigieuse sur laquelle il y avoit une idole, et ne sachant comme en venir à bout, il obtint par ses prières ce qui auroit été impossible à ses forces. Car il n'eut pas plutôt recours à Dieu qu'une semblable colonne descendant du ciel brisa l'idole et la base qui la soutenoit. Enfin c'est à Refrigerius qu'on est redevable de la connoissance du miracle que fit saint Martin lorsque par l'attouchement de son habit il guérit une femme d'un flux de sang (1).

On pourroit peut-être mettre encore au nombre des disciples de saint Martin, le prêtre Evagrius, Aper, Sébastien, Agricole, le prêtre Etherius, le diacre Callipion, Amateur, sous-diacre, le prêtre Aurélius, intime ami de Sulpice Sévère, tous moines, qui assistèrent à la conférence qu'il eut avec Gallus et Posthumien (2). Il semble surtout qu'Evagrius étoit un de ces moines qui accompagnoient saint Martin dans ses voyages, puisqu'il étoit à Chartres avec lui lorsqu'en présence de Valentinien et de Victrice, évêques, il guérit avec de l'huile bénite une fille muette. Aper étoit un véritable moine si éloigné du monde qu'il ne pouvoit souffrir la conversation des séculiers. C'est pourquoi il eut bien de la peine d'admettre dans leur conférence Eucher, qui avoit été vicaire, et Celse, homme consulaire, et il fallut renvoyer tous les autres qui étoient venus avec eux rendre visite à Sulpice Sévère.

(1) Sulpit. Sev. *Dial.* 3, capp. 5, 7 et 10.

(2) Sulp. Sev. *Dial.* 3, capp. 1 et 2.

Je ne sais si cet Aper n'est pas le même à qui saint Paulin écrit ses lettres 38 et 44, et si Sébastien n'est point celui à qui s'adresse la 26e.

DE CATON,

DIACRE ET ÉCONOME DE MARMOUTIER.

Nous savons peu de choses de Caton, disciple de saint Martin. Sulpice Sévère, qui nous l'a fait connoître, nous apprend seulement qu'il étoit diacre et administrateur du monastère du saint évêque, nous laissant par là à juger que c'étoit un homme d'esprit et d'un mérite assez distingué, puisqu'on lui avoit confié le soin d'une communauté de quatre-vingts religieux, et que dans le tracas de son administration il conservoit une si grande ferveur qu'il s'étoit rendu digne d'être promu au diaconat (1). Comme saint Martin avoit coutume de manger du poisson dans les fêtes de Pâques, un jour, avant de se mettre à table, il demanda si on lui en avoit préparé. Caton, qui étoit habile à la pêche, lui dit qu'il avoit travaillé inutilement toute la journée sans rien prendre, et que les autres pêcheurs qui avoient coutume de gagner leur vie du fruit de leur travail, n'avoient pas été plus heureux. « Allez, lui dit saint Martin, jetez avec confiance votre filet, je vous assure que vous prendrez du poisson. » Caton obéit à l'ordre du saint prélat et tous les frères allèrent avec lui être témoins de son obéissance et du miracle qui alloit arriver ; car du premier coup de filet il prit un gros esturgeon qu'il apporta avec bien de la joie à saint Martin.

(1) SULP. SEV. *Dial.* 3, cap. 13.

DE GALLUS, DISCIPLE DE SAINT MARTIN.

Voici encore un des plus illustres et des plus familiers disciples de saint Martin. Il étoit gaulois de nation, et avant que de se retirer à Marmoutier il avoit étudié les lettres humaines, auxquelles il s'étoit rendu habile. Mais animé de l'Esprit Saint, il quitta les écoles pour se mettre sous la discipline de saint Martin, et il trouva en lui un maître qui lui apprit une science bien plus solide que celle qu'il avoit méprisée pour suivre Jésus-Christ. Il y fit de si grands progrès, que saint Martin le regarda comme un de ceux sur lesquels il pouvoit plus facilement compter. Il l'honora de sa familiarité, le mena avec lui dans ses voyages, et l'eut pour témoin d'un grand nombre de miracles (1).

Gallus avoit un oncle nommé Évance, qui sous un habit séculier pratiquoit des vertus religieuses. Étant tombé malade, il envoya prier saint Martin de le venir voir. Le saint s'étant aussitôt mis en chemin, avant qu'il fût arrivé, le malade ressentit les effets du pouvoir de ce grand médecin, qui guérit en même temps un de ses domestiques qui avoit été piqué d'un serpent. Sulpice Sévère, qui prenoit plaisir à lier amitié avec tous les gens de bien, avoit contracté une union étroite avec Gallus. Ce fut de lui qu'il apprit la plus grande partie des miracles et des vertus de saint Martin. Aussi dans les deux dialogues où il décrit la vie du saint, il le fait presque toujours parler comme témoin oculaire (2).

On peut juger de la sainteté de Gallus par ce qui lui arriva lorsque saint Martin célébrant le saint sacrifice, un globe de feu parut sur la tête du saint évêque, car il fut un de ceux qui eut l'honneur de voir cette merveille, faveur d'autant plus grande que de tous les assistants qui étoient en grand

(1) Sulpit. Sev. *Dial.* 2. capp. 1 et 13.

(2) Ibid., cap. 2.

nombre, *in magna populi magnitudine*, il n'y eut qu'une vierge, un prêtre, et trois moines qui virent ce globe.

Sulpice Sévère loue la modestie de Gallus; elle paroît effectivement dans ses discours, car encore qu'il fût un homme savant et qu'on lui donne le titre de *scholastique*, il se regardoit toujours comme un homme grossier, qui à peine savoit parler. Entre les lectures qu'il faisoit, celle des ouvrages de saint Jérôme tenoit un rang considérable.

Nous ne voyons pas qu'il eût jamais eu d'autre titre que celui de moine de Marmoutier, où il avoit sa cellule du côté de la rivière (1). Cependant l'abbé Gervaise en fait un évêque. Il nous auroit fait plaisir de nous dire en quel auteur il a fait cette belle découverte et l'Église qu'il a gouvernée.

DU VÉNÉRABLE VICTOR, DISCIPLE DE SAINT MARTIN.

Nous ne connoissons le vénérable Victor que par les lettres de saint Paulin, mais du peu qu'il en dit, il nous en donne une assez haute idée pour nous obliger de le regarder comme une des plus brillantes lumières qui aient éclairé par la splendeur de ses vertus le monastère de Marmoutier (2).

Victor suivit d'abord les armes, et eut pour compagnon de guerre un célèbre officier avec lequel il fit plusieurs campagnes. Mais l'amour de son salut lui fit embrasser une autre milice dans laquelle il eut pour capitaine l'illustre saint Martin. Il remporta sous sa conduite de grandes victoires sur lui-même, sur le monde et sur le démon, qui lui ont mérité des couronnes infiniment plus glorieuses que celles qu'ont remportées les plus fameux vainqueurs. Saint Paulin, en deux mots, lui en fabrique une plus éclatante que tout ce qu'on

(1) Sulpit. Sev. *Dial.* 3, cap. 13.

(2) Paulin. *Epist.* 25.

peut s'imaginer; car il dit que Victor a possédé l'esprit de saint Martin, dont il avoit été le fils spirituel, et de saint Clair, dont il avoit été le compagnon dans le chemin du Ciel (1).

Ce ne fut pas par des actions éclatantes que Victor se rendit digne d'une si grande louange, mais par la pratique d'une sincère humilité ; car il fut toujours occupé dans les emplois les plus vils et les plus ravalés du monastère. Ses principaux exercices furent de faire la cuisine et les messages. Sulpice Sévère, qui l'aimoit à cause de ses vertus, l'emmena avec saint Clair dans le monastère qu'il avoit bâti dans son pays, et se servoit ordinairement de lui pour porter ses lettres, surtout celles qu'il écrivoit à saint Paulin. Comme ce saint, en renonçant au monde, avoit congédié ses cuisiniers, Sulpice Sévère lui envoya Victor comme un homme incomparable en l'art de préparer les mets à la monastique, car il savoit apprêter toute sorte de légumes sans poivre et sans ces sucs que la sensualité a inventés pour satisfaire le goût. Mais en le lui envoyant, il le prie de le considérer non comme son serviteur, mais comme son propre fils. Il ajoute qu'il souhaitoit lui-même lui rendre ce service, parce qu'il s'estimeroit plus heureux d'être le serviteur de Paulin que d'être le maître de tout le monde (2).

La réponse que saint Paulin fit à Sulpice Sévère contient un éloge accompli de Victor que je ne puis me dispenser de rapporter ici (3) :

« Nous n'avons pas eu le même avantage que vous en recevant au nom de Dieu avec beaucoup d'affection notre cher frère Victor, que vous nous avez envoyé, car nous n'avons fait, comme serviteur inutile, que ce que nous devions, puisque nous avons été persuadé par la vérité même que nous recevions et honorions en sa personne une innocente brebis, non-seulement parce qu'il en portoit la peau, mais aussi

(1) PAULIN. *Epist.* 23.

(2) SULPIT. SEV. *Epist. ad Paul.*, apud d'ACHERY, *Spicil.*, t. V, p. 532.

(3) PAULIN. *Epist.* 23.

d'autant qu'il en imitoit l'inclination par la douceur de ses paroles, son silence et sa modestie chrétienne. Nous avons véritablement reconnu en sa personne une image vivante des bienheureux Martin et Clair, et nous avons vu que par votre moyen il devient leur parfait imitateur.

« Cet aimable enfant depuis nous a dit qu'il étoit fils de l'un par sa naissance spirituelle, et compagnon de l'autre dans la voie du Ciel. Il est véritablement comme vous nous mandez un homme de Dieu, humble de cœur, rempli de grâce, un vase de miséricorde, un sanctuaire du Très-Haut, qu'il reçoit et qu'il récrée par la crainte respectueuse de son âme. Il nous a comblé de biens, non-seulement par vos lettres et par les manteaux que vous nous avez envoyés, mais aussi par les richesses de son esprit qui paroissoient dans son agréable conversation, et par les services qu'il a bien voulu nous rendre. Je vous écris ces choses pour satisfaire à mon devoir en vous mandant tout ce que j'ai reconnu de bien en lui, et dans la pensée que je vous fais plaisir, parce que je sais que vous prenez part à tout ce qui regarde ceux qui vous appartiennent.

« Il m'a donc rendu service, oui, il m'a rendu service, mais malheur à moi d'avoir souffert que celui qui n'est point l esclave du péché ait servi un grand pécheur, et que le serviteur de justice soit devenu celui d'un homme qui en est si indigne ! J'espère toutefois que ma faute deviendra plus légère et plus pardonnable, en ce que ce n'est ni par orgueil ni par ambition que j'ai souffert qu'on m'ait rendu ces services, mais par une sainte émulation de charité, et dans la pensée que je recevrois des bénédictions du Ciel par les mains de celui qui me servoit. Car je regardois ce service qui m'étoit rendu au nom de Dieu, comme une sainte bénédiction et comme un effet de la charité qui devient servante sans préjudice de son esprit de liberté, et je l'ai souffert d'autant plus librement qu'il m'étoit offert de bon gré, qu'il m'étoit utile, et que j'espérois que par le mérite de cette action de charité, l'auteur en deviendroit plus agréable à Dieu,

et plus en état d'en être exaucé dans les prières qu'il lui feroit pour moi. Il obtiendra sans doute par ses prières que cet accroissement de mérite qu'il a acquis à mon occasion, ne contribue pas à augmenter le poids de mes péchés. J'avoue que j'ai reçu avec plaisir la bénédiction qui m'étoit offerte par son service, de crainte que si je la négligeois, elle ne s'éloignât de moi ; car je sais qu'il est écrit : « *Il a rejeté la bénédiction, elle s'est éloignée de lui* (1). » Je me suis donc entièrement livré entre ses mains et à la disposition de sa volonté, sachant que ce n'étoit que par un sentiment de charité qu'il employoit ses mains pour oindre mon corps et laver mes pieds. Quoiqu'il soit pleinement libre, il a été si zélé pour ce qui regarde les œuvres serviles, qu'à peine ai-je pu obtenir de lui la satisfaction de lui verser de l'eau pour laver ses mains; car je souhaitois imiter en cela la conduite de saint Martin, comme vous l'avez remarqué dans sa Vie.

« Mais ce que j'ai le plus admiré dans l'humilité de Victor, c'est qu'il vouloit non-seulement tous les jours laver mes pieds, mais même nettoyer mes souliers, et il l'auroit fait si je l'avois voulu souffrir; car il étoit si avide d'avoir intérieurement un empire absolu sur ses passions, qu'il ne se plaisoit à l'extérieur que dans les actions d'abaissement et de servitude. Il est vrai que je lui ai permis de me laver une fois les pieds, pour me conformer à l'exemple des apôtres, qui souffrirent, pour n'être pas exclus de l'héritage éternel, que Jésus-Christ leur maître, faisant alors l'office de serviteur, leur lavât les pieds. Car j'ai reconnu et honoré Jésus-Christ en notre frère Victor, parce que Dieu est dans les âmes qui lui sont fidèles, et que celui qui est humble de cœur est le cœur de Jésus-Christ. J'avoue que j'ai souhaité que Victor étant meilleur et plus agréable à Dieu que moi, répandît de l'huile ou de l'eau sur mon corps pour me guérir de mes infirmités. Je n'ai point été trompé dans l'espérance que j'avois de ce secours. Car la douceur qui est naturelle à ce saint homme,

(1) *Psalm.* 108.

s'étant écoulée par ses mains charitables sur l'huile qu'il versoit sur moi, cette onction a pénétré agréablement la moelle de mes os, de sorte que *mes os demi-desséchés se sont rétablis, mon âme en a béni le Seigneur, et mes entrailles ont loué son saint nom* (1). Cet office de charité qui a donné une nouvelle vigueur à mes sens, n'a pas été moins utile à mon âme qu'à mon corps ; car tandis que notre très-cher frère passoit doucement sa main trempée dans l'huile sur les parties les plus affligées, mon âme se fortifioit à mesure que mes os devenoient plus moelleux, le mérite de la foi communiquant autant de grâce et de consolation que mon corps avoit de soulagement, et cette onction devenoit en mon intérieur une huile de joie, en devenant une huile de santé pour mon corps.

« Trouvez bien que je vous déclare aussi la satisfaction que mes autres sens ont reçue de ses services. Car il n'a pas eu seulement le soin de nous préparer à manger, mais il nous a enseigné le moyen de faire un bon repas à peu de frais, en infusant un peu d'huile dans la bouillie qu'il faisoit avec beaucoup d'eau, et qu'il assaisonnoit avec le sel d'une humeur agréable et pleine de douceur et de charité, de sorte que nous n'avions pas lieu de désirer d'autres ragoûts ni la main d'un autre cuisinier, parce que la simplicité jointe à la charité mêloit avec l'eau pure la douceur de l'huile, qui n'avoit point été *corrompue par les mouches importunes* (2). Mais ce qu'il y a de plus admirable dans la conduite de ce cuisinier plein d'esprit, c'est que sachant mieux ce qui est propre à la nourriture de l'homme intérieur, qu'à celle de l'extérieur, afin que la gourmandise n'eût point de part à ce repas, il ne faisoit pas cette bouillie avec la farine de froment, mais avec celle de seigle ou de millet. Et de crainte de nous traiter encore trop délicatement, dans le dessein qu'il avoit de nous préparer à la frugalité religieuse, il broyoit des fèves avec de la mie de pain, pour me faire plus tôt perdre le dégoût de mon ancienne

(1) *Psalm.* 50, v. 10; *Ps.* 10, v. 2.

(2) *Eccles.*, x, 1.

dignité de sénateur. Ce bon frère Victor voulut nous apprendre à humilier notre âme non-seulement par le jeûne, mais aussi par le manger, afin qu'étant affligés par le souvenir de nos péchés passés et par la vue des présents, nous ne mangeâssions qu'un pain de douleur.

« Mais retournons à notre frère Victor. Ce saint homme nous a fait encore un service plus considérable, ayant multiplié par son travail et sa bénédiction le peu de farine que nous avions dans un vase dont il se servoit au nom du Seigneur ; car il a voulu par cette faveur nous donner quelque part à ce vase miraculeux du prophète Élie, où il y avoit un peu de farine que ce prophète multiplia, de sorte que par sa bénédiction, la bonne veuve de la ville de Sarepta en eût suffisamment de quoi se nourrir avec ses enfants durant ces trois années de famine. Mais pour revenir à ce que j'ai commencé de dire de notre frère Victor, ses mains ont tellement communiqué les bénédictions de Dieu à notre farine, que n'étant pas suffisante auparavant pour faire un peu de pain, elle fournit encore à présent de quoi faire de la bouillie, de sorte que notre communauté de religieux, après avoir jeûné le long du jour, trouve de quoi rassasier sa faim par notre farine en partie cuite en pain et en partie mêlée dans la bouillie.

« Ce cher frère Victor ne s'occupoit pas seulement à fournir à notre estomac des viandes solides, il pensoit aussi à suppléer à notre peu de confiance en Dieu, et pour cet effet il faisoit consumer ce qui restoit de son travail et de notre nourriture, par un pauvre homme de campagne que nous avions reçu et que nous nourrissions au logis. Cet homme, beaucoup âgé selon le corps, est encore jeune selon l'esprit, n'étant né du péché à la grâce et n'étant passé de la vie ancienne de la chair à la vie nouvelle de l'esprit que dans son extrême vieillesse. Cet homme, dis-je, n'ayant plus de dents et s'étant accoutumé à la nourriture de paysans, se trouve parfaitement bien de la nourriture de notre frère Victor.

« Parlons maintenant d'un autre service encore plus grand

qu'il m'a rendu en voulant bien me tondre de ses mains : mais il désire que ce soit à vous que j'en aie l'obligation, disant que vous lui avez commandé de me rendre cet office. C'est pourquoi je l'ai prié instamment que ce qu'il faisoit de ses mains avec tant de délicatesse, vous le fissiez tous deux par vos prières, je veux dire que les péchés dont mon âme est couverte, et qui surpassent le nombre des cheveux de ma tête, ne soient pas seulement tondus, mais que le rasoir pénétrant jusque dans la racine, les dissipe entièrement, etc. »

Le même saint Paulin parle encore de Victor avec éloge en un autre endroit, et ce qu'il en dit me paroît assez considérable pour ne pas être omis (1) : « Je vous envoie, dit-il écrivant à Sulpice Sévère, notre cher frère Victor, dans l'espérance que vous me le renverrez bientôt, puisque vous savez qu'il est le gage de notre amitié et le lien de notre alliance, et que sa présence nous donna à l'un et à l'autre beaucoup de satisfaction. Victor est donc à vous comme à moi et à moi comme à vous, puisque c'est de lui que je me sers comme d'un postillon à pied, ou d'un courrier à deux pieds pour vous porter mes lettres et en recevoir des vôtres.

« C'est justement qu'il est appelé Victor, puisqu'il est le vainqueur des longs voyages, ou, pour parler plus correctement, il est tout ensemble le vainqueur et le vaincu ; il est vainqueur par son nom de Victor, et il est vaincu par la charité qui lui fait surmonter les fatigues d'un chemin très-pénible, et manger son pain à la sueur de son visage, afin de nous consoler en portant et rapportant les lettres que nous nous écrivons mutuellement pour nous rendre visite, et comme une espèce de tribut annuel que nous nous payons l'un à l'autre.

« Que ce frère Victor soit donc béni du Seigneur, et que la terre sur laquelle il marche ne soit pas couverte d'épines, puisqu'il n'est pas du nombre de ces paresseux dont les voies sont remplies de ronces et de chardons, et qu'il ne dit pas comme eux pour se dispenser de marcher : *il y a un lion dans*

(1) PAULIN. *Epist.* 28.

le chemin. Sa simplicité fait qu'il marche avec confiance, et comme il est parfaitement chaste et fidèle, il ne craint ni les flèches qui volent pendant le jour ni les pernicieux desseins qui se forment dans l'obscurité. Il marche avec d'autant plus de sûreté, qu'il est persuadé que le Seigneur le garde dans toutes ses routes, et que les anges ont ordre de surveiller à sa conservation, de peur que ses pieds ne heurtent contre quelque pierre, ou que le serpent qui se cache dans le chemin ne morde son talon (1).

« Il craint d'autant moins cette morsure que ses pieds sont chaussés et préparés pour aller annoncer l'Évangile, et en état de marcher et d'écraser la tête de ce serpent. Je ferai donc avec le secours du Seigneur l'éloge des pieds de Victor, et je dirai d'eux que *les pieds de celui qui annonce la paix* de votre part *sont beaux* (2). Ils me donnent d'autant plus de joie qu'ils m'apprennent que vous êtes en parfaite santé et en repos, que votre foi est toujours également généreuse, et que c'est par ces attraits que Jésus-Christ demeure en vous. »

Voilà ce que nous savons de Victor; nous ignorons l'an, le jour et le lieu de sa mort; mais nous ne doutons pas qu'elle n'ait été précieuse devant Dieu.

(1) *Psalm*. 90.

(2) *Isaias*, LII, 7.

CHAPITRE II.

LISTE DES ABBÉS

QUI ONT GOUVERNÉ L'ABBAYE DE MARMOUTIER DEPUIS SAINT MARTIN DANS LE V[e] ET LE VI[e] SIÈCLE.

DE QUELQUES SAINTS QUI Y ONT VÉCU, ET DE QUELQUES ÉVÉNEMENTS QUI Y SONT ARRIVÉS DE LEUR TEMPS.

Si nous en croyons l'Anonyme de Marmoutier (1), saint Martin étant arrivé à une grande vieillesse, ayant su par révélation que le temps de sa mort n'étoit pas éloigné, il choisit lui-même un successeur du monastère, qui étoit un homme saint, nommé Gilbert, et le bénit solennellement. L'on peut appuyer le sentiment de cet auteur par une charte de près de 800 ans, qui dit que saint Martin établit Gilbert en sa place.

Celui-ci eut pour successeur Aicardus, que l'on dit avoir administré les sacrements aux sept saints frères Dormants, lorsqu'ils passèrent de cette vie à une plus heureuse et s'endormirent au Seigneur.

Après ceux-ci le monastère fut gouverné par :

3. Guildemand.
4. Peregrin.
5. Andemand.
6. Dominique.
7. Hildemare.
8. Mainfroid.
9. Dieudonné.
10. Ulgrin.
11. Benoist.
12. Hildric.
13. Martin.
14. Godon.
15. Latin.
16. Gymon.
17. Fandille.
18. Boniface.
19. Eustoche ou Eustade.

(1) L'Anonyme de Marmoutier a été imprimé à Paris en 1610, chez P. Chevalier, dans une édition de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, par Laurent Bochel. (Note du manuscrit.) — André Salmon en a donné une nouvelle édition dans son *Recueil de chroniques de Touraine*, publié par la Société archéologique de Touraine en 1854. (C. Ch.)

Nous ne savons rien de leurs actions, nous n'avons même aucune connoissance du temps qu'ils ont vécu, ni de la durée de leur administration. Mais nous avons tout sujet de croire que par leurs vertus et leur bonne observance, ils ont conservé dans Marmoutier cette odeur de sainteté que saint Martin et ses disciples y avoient répandue, et que ce fut cette divine odeur qui continua d'y attirer un grand nombre de personnes illustres qui vinrent s'y sanctifier. Il faut compter parmi ceux-là plusieurs saints d'Hibernie qui, à l'exemple de saint Patrice leur apôtre, vinrent ici apprendre des leçons de perfection encore plus que des lettres humaines et divines; et entre ceux-ci nous pouvons donner un des premiers rangs à saint Finien ou saint Finnen qui, comme nous l'apprend le P. Mabillon, vint exprès à Tours pour se perfectionner dans les sciences et dans la pratique des exercices réguliers (1). Ce saint naquit dans la Lagénie, et reçut le caractère de chrétien dans les eaux sacrées du baptême, qui lui fut administré par saint Albens, fameux abbé de Magarnuid. Étant en âge d'étudier, il se retira auprès de saint Fortcherne, alors abbé de Noseur, qui lui apprit les premiers devoirs de l'état religieux. Mais pour s'y avancer davantage, et s'avancer dans les sciences, étant âgé de trente ans il passa en France et vint à Tours, où l'abbaye de Marmoutier se distinguoit par-dessus les autres de ce vaste royaume. Il y demeura autant de temps qu'il crut nécessaire à ses pieux desseins, et ensuite il retourna en Irlande, où il bâtit des monastères et répandit dans ses religieux les eaux de la sagesse qu'il avoit puisées à Tours, enseignant les lettres saintes dans une des maisons dont il fut le fondateur, et ensuite de l'abbaye de Cluainraird ou Clonard sur les confins de la Médie et de la Lagénie. Il s'acquittoit de cette fonction avec tant de succès, qu'il attiroit tout le monde auprès de lui, si bien qu'il devint le maître non-seulement des jeunes religieux, mais aussi des évêques et des abbés, qui alloient l'entendre et tâchoient de profiter de ses lumières. Il

(1) Mabillon, *Annal. Benedict.*, t. I, p. 208.

eut ainsi plusieurs disciples qui furent depuis illustres par leurs vertus et par leurs emplois. On compte entre ceux-là saint Kéran, saint Nenni, deux saints Brendan, saint Molosse, saint Kenni, deux saints Colomb, saint Coengen, saint Congal, etc. Pour s'exciter à la mortification et à la charité, qui doivent être deux des principaux fruits de la doctrine évangélique, ils n'avoient qu'à jeter les yeux sur leur maître, qui pouvoit leur servir d'un modèle accompli de pénitence. Car sa nourriture ordinaire n'étoit que du pain, des légumes et de l'eau; s'il mangeoit du poisson, ce n'étoit qu'aux jours de fêtes, auxquels il buvoit aussi du petit lait ou de la bière. Il n'avoit point d'autre lit que la terre, point de chevet qu'une pierre. Son affection pour le prochain étoit tendre et sincère, et quand il voyoit quelqu'un dans l'affliction, il tâchoit de le consoler, autant doux et commode pour les autres, que dur et sévère pour lui-même. Les Actes de saint Colomb nous font connoître que saint Finien a été honoré du caractère épiscopal. L'an 548, une maladie contagieuse qui ravageoit le pays l'enleva et le fit passer à la gloire. Clonard a été autrefois une cathédrale dont l'église lui étoit dédiée.

A saint Finien il faut ajouter saint Conan ou Kenan, qui, comme dit M. Allemand en son *Histoire monastique d'Hibernie* (p. 37), se fit moine de l'abbaye de saint Martin de Tours en 450 , c'est-à-dire à Marmoutier, que plusieurs auteurs et surtout les étrangers appellent l'abbaye de saint Martin, parce qu'il en fut le fondateur, et qu'il y vécut jusqu'à la fin de ses jours, autant que les fonctions de son épiscopat pouvoient le lui permettre.

Joignons encore à ces deux saints le grand saint Irier, abbé d'Atane. Il avoit pris naissance à Limoges, où ses parents qui étoient des personnes de qualité eurent grand soin de son éducation. La noblesse de sa famille et l'éclat de son propre mérite lui donnèrent entrée à la cour et part à la faveur de Théodebert, roi d'Austrasie, qui le fit son chancelier. Il exerça cette charge avec toute la prudence et toute la fidélité qu'on pouvoit désirer. Mais enfin il la quitta par le

conseil de saint Nicet, archevêque de Trèves, pour se consacrer entièrement au service de Dieu. Ayant donc renoncé à la vaine félicité du siècle, il retourna dans le Limousin, et il y bâtit et gouverna le monastère d'Atane, dans lequel il fit observer les institutions de Cassien, les règles de saint Basile et des autres saints ; c'est-à-dire qu'il prenoit dans tous ces ouvrages tout ce qui pouvoit contribuer à établir une bonne observance dans son monastère, parmi lesquels nous ne doutons point que les usages que saint Martin avoit fait garder à Marmoutier n'eussent une bonne part ; car saint Irier avoit une singulière dévotion à ce saint qu'il honoroit comme son propre patron, et tout éloigné qu'il fût, il ne laissoit pas de venir ordinairement à Tours célébrer ses fêtes. Après avoir satisfait à sa piété au tombeau de saint Martin, il passoit la rivière et venoit à Marmoutier honorer les lieux que le saint avoit habités durant sa vie, et les arrosoit de ses larmes. Une fois entre autres, après avoir visité avec sa dévotion ordinaire les lieux où saint Martin avoit prié en public et en particulier, les lieux où il avoit pris ses repas, et ceux où il avoit coutume de dormir, il vint enfin au puits que le saint avoit découvert par son propre travail ; après avoir fait sa prière, sa piété et sa confiance le portèrent à en remplir une bouteille, dont il se servit pour faire plusieurs guérisons (1). Celle de Renosin son frère fut une des plus admirables. Ce seigneur étant tombé malade d'une fièvre violente, se trouva au huitième jour réduit à l'extrémité. Comme l'on n'attendoit plus que sa mort, saint Irier se souvint du puits de saint Martin ; il n'en eut pas plutôt versé une goutte dans la bouche de son frère, que le malade ouvrit les yeux, et ayant recouvré la parole, il pria qu'on lui donnât encore de cette eau médicinale ; il n'en eût pas plutôt pris, que la fièvre le quitta. Ce qui donna encore plus d'admiration à toute sa

(1) GREGOR. TURON. *De mirac. S. Martini*, lib. II, cap. 39. — La fontaine de saint Martin existe toujours dans une des cavernes du coteau, au pied de l'escalier de Rougemont. *Puteus*, dit Grégoire de Tours, *quem Sanctus Dei proprio labore patefecit.* (C. Ch.)

famille, c'est qu'au même instant il se leva sur son lit en pleine santé.

Une autre fois que saint Irier avoit assisté à matines avec les religieux de Marmoutier, étant sorti de l'église, il aperçut une lumière miraculeuse qui descendoit du ciel sur la cellule de saint Martin (1). Il crut d'abord qu'il n'y avoit rien que de naturel dans cette vision, et demanda au religieux qui l'accompagnoit, qui se promenoit ainsi dans les jardins à une heure indue. Cependant, comme il commençoit d'admirer la splendeur de cette lumière, le flambeau s'éleva tout à coup dans le ciel. Alors le religieux témoin de la merveille lui en demanda l'explication ; mais le saint lui imposa silence, et se contentant de lui dire que c'étoit saint Martin qui visitoit ce lieu qu'il avoit sanctifié pendant sa vie, et qui remontoit au Ciel dans la splendeur d'une gloire éclatante, il lui défendit d'en parler durant sa vie.

Saint Irier fit plusieurs miracles, surtout avec l'huile qu'il avoit recueillie du tombeau de saint Martin, comme l'on peut voir dans Grégoire de Tours (2). Nous avons sa Vie écrite par deux auteurs, qui ont été donnés au public par le P. Mabillon au premier tome des Actes des saints de l'ordre de saint Benoît, et en son quatrième tome des *Analectes*. Il mourut l'an 591. Aujourd'hui son monastère d'Ataue est changé en une collégiale de chanoines qui dépend de Saint-Martin de Tours.

Si nous en voulons croire à un manuscrit de l'église de Tours, il faut mettre aussi saint Venant avec saint Clair, saint Florent, Sulpice Sévère et saint Irier, au nombre des disciples de saint Martin. Mais outre que saint Venant n'a vécu qu'après saint Martin, nous ne lisons pas qu'il ait été religieux de Marmoutier, quoique nous ayons tout sujet de croire qu'il y est venu souvent faire ses dévotions ; car Grégoire de Tours nous apprend qu'il avoit coutume d'aller visiter les

(1) MABILLON, *Veter. Analect.*, t. IV, p. 194. *Vita B. Aredii*, n. 22.

(2) GREGOR. TURON. *De mirac. S. Martini*, lib. III, cap. 24; lib. IV, cap. 6.

dimanches les églises des monastères (1). Comme il a été religieux d'un petit monastère qui étoit assez près de celui de Saint-Martin, il y a toute apparence que ce monastère avoit été rempli de moines tirés de Marmoutier, qui étoit la pépinière des autres maisons religieuses, et qu'il en observoit les usages établis par saint Martin. Nous pouvons en ce sens mettre saint Venant au nombre des nôtres.

Ce grand saint avoit pris naissance dans le Berri d'une famille noble et chrétienne. Étant en âge de puberté, ses parents songèrent à le marier; mais Dieu qui lui destinoit une épouse vierge, lui inspira le dessein d'aller à Tours. Il n'y fut pas plus tôt arrivé, que touché des miracles qui se faisoient au tombeau de saint Martin, il résolut de renoncer aux plaisirs du siècle pour embrasser les délices de la pénitence. Dans ce dessein, il pria l'abbé Silvain, qui avoit bâti un monastère à Tours près de l'église de Saint-Martin, de le recevoir au nombre de ses disciples. Venant ne fut pas plus tôt entré dans le cloître, qu'il s'y distingua par son humilité et par sa charité: en sorte qu'après la mort de son maître Silvain il fut mis en sa place par le choix des religieux. Il s'acquitta dignement des fonctions de prêtre et d'abbé, et mérita par ses vertus et par ses miracles que l'on imposât son nom à son monastère, qui a éprouvé le sort de plusieurs autres, ayant été changé en une collégiale de chanoines qui a été jusqu'à nos jours sous la juridiction du chapitre de Saint-Martin.

C'est ici le lieu de rapporter un miracle considérable que Dieu opéra dans une dépendance de Marmoutier (2). Un religieux de cette abbaye ayant reçu ordre de son abbé d'aller dans un petit monastère de sa dépendance pour des affaires qu'on n'exprime point, porta avec lui le livre de la Vie de saint Martin pour s'édifier par cette lecture dans ses heures de loisir. Le soir s'étant allé coucher, il mit son livre sur le

(1) GREGOR. TURON. *De Vitis Patrum*, cap. 16.

(2) GREGOR. TURON. *De mirac. S. Martini*, lib. III, cap. 42.

chevet de son lit, peut-être afin de le lire en attendant le sommeil. Il ne fut pas plus tôt endormi, qu'il vit en songe un homme qui lui défendoit de dormir sur de la paille qui avoit été arrosée du sang humain. Grégoire de Tours, qui rapporte ce fait, croit qu'effectivement on avoit assassiné quelqu'un sur la paille sur laquelle reposoit le religieux. Le frère méprisa ce premier avis comme une rêverie; mais ayant reçu un second et un troisième avertissement, s'étant levé de grand matin pour aller au travail, il commanda à un domestique de jeter au feu toute la paille de son lit. Celui-ci exécutant les ordres de son maître, jeta avec la paille le livre de la Vie de saint Martin dans le feu, qui respectant ce sacré dépôt, brûla toute la paille sans endommager le livre. Sur quoi Grégoire de Tours fait cette réflexion, qu'il étoit très-convenable que ce livre qui contenoit les actions d'un saint que le feu de la concupiscence n'a jamais brûlé durant sa vie, demeurât entier au milieu des flammes sans brûler.

Ce ne fut pas le seul miracle que Dieu fit en faveur du monastère de Marmoutier. Paulin de Périgueux et après lui Grégoire de Tours en rapportent un bien considérable que je ne dois pas omettre ici (1). La mémoire de saint Martin devint en si grande vénération à toute la terre, mais surtout dans son diocèse, qu'aussitôt après sa mort on abordoit de toute part à son tombeau et en son monastère pour implorer son pouvoir envers Dieu, et c'étoit la coutume aux fêtes de Pâques que l'évêque de Tours venoit avec son clergé et son peuple pour honorer, baiser et arroser de ses larmes les lieux que le saint avoit consacrés par sa présence et par ses actions. Et la dévotion étoit si grande que les familles entières jusqu'à leurs domestiques laissoient leurs maisons et toute la ville désertes pour se trouver à cette solennité. Et comme en ce temps-là il n'y avoit point de pont à Tours sur la rivière de la Loire, on étoit obligé de passer en bateau. Il arriva donc un jour que le démon, jaloux de la piété ardente

(1) PAULIN. *De Vita S. Martini*, lib. VI. — GREG. TURON. *De mir. S. Mart.* lib. I. cap. 2.

du peuple, renversa dans la rivière un bateau chargé de toute sorte de personnes. Alors toute l'assemblée, portant compassion à tant de monde qui alloit périr, implora l'assistance de saint Martin, et à l'instant tous ces misérables se trouvèrent délivrés du danger et transférés par une vertu divine à l'autre bord de la rivière. Je laisse à penser après une si grande merveille, quelle fut la dévotion du peuple et quelles actions de grâces il rendit à saint Martin. M. de Tillemont (1) croit que saint Perpétue, après avoir bâti la grande église de Saint-Martin sur le tombeau du saint, y transféra la station qu'on avoit coutume de faire à Marmoutier, peut-être, dit-il, pour laisser les religieux plus en repos. Il appuie ce sentiment sur l'ordre des vigiles établi par saint Perpétue, qui veut que le jour de la Résurrection l'on fasse les vigiles dans l'église de Saint-Martin, et le jour de Pâques dans l'église de la cathédrale, car il distingue, dit-il, ces deux jours. L'on trouve effectivement dans les anciens calendriers la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ marquée au 20 de mars, et l'on sait que le jour de Pâques se célébroit dans toutes les églises qui suivoient le rite romain, le dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars. Mais, outre qu'il y avoit aussi à Saint-Martin des religieux qui n'avoient pas moins besoin de repos que ceux de Marmoutier, ce savant homme n'a pas pris garde que l'évêque de Tours et son clergé, après avoir célébré dans son église cathédrale les vigiles le jour de Pâques, pouvoit bien venir à Marmoutier offrir les sacrés mystères; ou, ce qui est plus vraisemblable, il n'a pas fait réflexion qu'après avoir célébré les divins offices dans son église le jour de Pâques, il pouvoit, le jour suivant ou celui d'après, venir les célébrer à Marmoutier. Enfin nous verrons dans la suite que plus de quatre cents ans après saint Perpétue, les évêques de Tours venoient à Marmoutier les fêtes de Pâques, et leur chapitre a continué de le faire jusqu'à nos jours, qu'il a désisté d'y venir la troisième fête de Pâques

(1) Tillemont, t. X, p. 346.

depuis environ cinquante ans. Mais celui de Saint-Martin, qui est peut-être le plus considérable qui soit en France, ne manque pas de venir la seconde fête de Pâques rendre ses devoirs au grand saint Martin, et de visiter en corps son *Repos*, c'est-à-dire la cellule ou plutôt la grotte où ce saint avoit coutume de prendre la nuit son repos.

Peu de temps après le fait dont nous venons de parler, sous le pontificat de saint Volusien, septième évêque de Tours, l'on bâtit à Marmoutier une nouvelle église qui fut consacrée à saint Jean-Baptiste, le père et le patron de tous les solitaires. Elle étoit, à ce que l'on croit, au bas de l'escalier de Rougemont, en l'endroit où sont aujourd'hui les terrasses. Elle subsistoit encore dans le XII[e] siècle, et la communauté y faisoit une station après vêpres et y chantoit la messe matutinale le jour de la fête de la Décollation du saint. Mais dans le siècle passé il n'en resta que les masures, qui furent démolies lorsqu'on fit les terrasses.

DE SAINT LÉOBARD,
RECLUS DE MARMOUTIER DANS LE VI[e] SIÈCLE.

Il faut à présent parler de saint Léobard, qui dans le sixième siècle se sanctifia à Marmoutier par la réclusion et par les exercices d'une rigoureuse pénitence. Il naquit en Auvergne d'une famille qui n'avoit rien de relevé, sinon qu'elle étoit libre et honnête. Mais la grâce s'étant emparée du cœur du petit Léobard, il récompensa le défaut d'une naissance illustre par l'éclat d'un rare mérite. Lorsqu'il fut en état d'apprendre les lettres humaines, on l'envoya aux écoles publiques, où, sans savoir que Dieu le destinoit à la vie cléricale et régulière, il apprit une partie des psaumes (1).

GREGOR. TURON. *De Vitis Patrum*, cap. ultimo.

Étant plus avancé en âge, ses parents le pressèrent fortement de s'engager dans le mariage, et comme il y apportoit de la résistance, son père lui fit de nouvelles instances, et, si nous en croyons Grégoire de Tours, son historien, lui tint ce discours : « Pourquoi, mon cher fils, ne voulez-vous pas faire ce que je désire de vous ? Pourquoi refusez-vous de vous marier pour donner des héritiers à notre famille ? C'est en vain que nous travaillons à vous amasser des richesses, si nous ne laissons personne qui les possède après nous. Pourquoi nous mettre en peine d'avoir des valets à gage pour faire valoir notre bien, s'il doit un jour passer à des étrangers ? Vous savez que l'Écriture ordonne aux enfants d'obéir à leurs parents ; prenez donc garde d'offenser Dieu en refusant de nous être soumis. » Comme il étoit d'un âge tendre, il ne put résister davantage aux paroles de son père. Il donna la bague et la chaussure à la future épouse, selon l'usage de ce temps-là, et célébra les fiançailles avec les solennités ordinaires. Mais Dieu qui le destinoit à un engagement plus saint, brisa ses liens par une voie imprévue, le mettant en liberté par la mort de ses père et mère.

Léobard avoit encore un frère qu'il fut voir après que son deuil fut expiré. Lorsqu'il arriva en sa maison, il le trouva si plein de vin, que ne pouvant reconnoître son frère, il ne voulut point le recevoir en son logis. Léobard se retira avec un sensible déplaisir qui lui tira les larmes des yeux, et il fut obligé de passer la nuit auprès de son chevet dans une misérable chaumière où il y avoit du foin. S'étant éveillé sur le minuit, il se leva et passa en prières le reste de la nuit, remercia Dieu des grâces qu'il avoit reçues de sa bonté infinie depuis qu'il lui avoit donné l'être jusqu'alors Dans la ferveur de son oraison, il versa beaucoup de larmes, et Dieu lui toucha tellement le cœur qu'il résolut de quitter le siècle pour se consacrer tout entier à son service.

Dès la pointe du jour il remonta à cheval pour retourner en sa maison, et dans le chemin tout son esprit fut occupé sur les moyens qu'il pourroit prendre à exécuter son des-

sein. Sa résolution fut qu'il iroit consulter Dieu au tombeau de saint Martin, ne doutant nullement que ce saint, qui a tant fait de miracles, qui a guéri les malades, ressuscité les morts, ne lui ouvrit par son intercession la voie du Ciel. Il prit donc le chemin de la ville de Tours, et durant son voyage continua son oraison. Il fit ses prières durant quelques jours dans l'église de Saint-Martin, et passa ensuite la Loire pour venir se renfermer à l'entrée de l'abbaye de Marmoutier dans une cellule vacante par la retraite d'un saint homme nommé Alaric, qu'il creusa encore lui-même davantage pour s'avancer dans le roc (1).

Là, s'étant préparé des membranes pour écrire, il s'appliqua tout entier à l'étude de l'Écriture sainte ; il apprit les psaumes qu'il avoit oubliés et connut par les lectures saintes qu'il fit, les vérités dont Dieu avoit jeté les semences dans son cœur, en lui inspirant le mépris du monde. Il s'acquit bientôt par son humilité l'estime et le respect de tout le monde. Les jeûnes, les veilles, la prière, la psalmodie, la lecture, faisoient toute son occupation, interrompue de temps en temps par le travail des mains, qui consistoit principalement à transcrire des livres de l'Écriture sainte ou des saints Pères, et à tailler le roc. On conservoit encore à Marmoutier, dans le siècle passé, une bible que l'on disoit avoir été écrite de sa main. Mais un petit religieux, qui s'étoit mis sous sa conduite, étant entré en contestation avec ses voisins, le tentateur, toujours ennemi des serviteurs de Dieu, en prit occasion de lui inspirer la pensée de quitter sa cellule pour en chercher une autre. Ayant découvert sa tentation à Grégoire, archevêque de Tours, qui venoit assez souvent faire ses prières à Marmoutier, et qui avoit accoutumé en même temps

(1) On montre encore aujourd'hui dans le coteau de Marmoutier, un peu plus haut que la grotte des Sept-Dormants, la grotte qui fut habitée par saint Léobard, ou Libert, comme on l'appelle à Tours Il y avoit à Tours même, sur le bord de la Loire, entre la cathédrale et l'église Saint-Pierre-des-Corps, une chapelle placée sous le vocable de saint Libert ; cette chapelle subsiste, transformée en magasin. (C. Ch.)

de le visiter, il lui remontra si efficacement l'artifice du démon, qu'il ouvrit aisément les yeux pour le reconnoître, et afin de le soutenir dans le bien qu'il avoit entrepris, Grégoire lui donna plusieurs livres qui lui servirent d'instruction, entre autres les Vies des Pères du désert, les Institutions de Cassien, et les règles des solitaires. Il les lut et en reçut grande lumière, tant pour sa propre conduite que pour celle des autres, en sorte qu'on ne pouvoit l'entendre parler sans admirer la facilité avec laquelle il s'énonçoit. Il avoit une parole douce, ses exhortations étoient agréables, il avoit soin d'inspirer au peuple du respect pour les rois, et prioit sans cesse pour les bons ecclésiastiques. Il n'étoit point comme certains solitaires de son temps, qui se plaisoient à porter de grands cheveux et la barbe longue, car à certain temps il rasoit l'un et l'autre.

Il demeura vingt-deux ans occupé de la sorte dans sa cellule, et reçut de Dieu une grâce si abondante, que sa seule salive étoit un souverain remède contre les pustules, et le vin qu'il avoit béni par le signe de la croix guérissoit les fièvres. Un jour un aveugle vint devant lui déplorer son malheur, et le prier avec humilité de toucher seulement ses yeux. Léobard s'en défendit longtemps, mais enfin, vaincu par ses instantes prières et touché de sa misère, il passa trois jours en oraison, et le quatrième lui ayant imposé les mains, il fit cette prière : « Seigneur tout-puissant, fils unique de Dieu le père, qui régnez avec lui et le Saint-Esprit dans les siècles, et qui avec la salive de votre bienheureuse bouche avez rendu la vue à l'aveugle-né, rendez l'usage de la vue à votre serviteur afin qu'il reconnoisse et loue votre puissance. » En finissant ces paroles, il fit le signe de la croix sur les yeux de l'aveugle, et aussitôt la vue lui fut rendue. Eustache, son abbé, fut témoin de ce miracle.

Enfin, cassé par l'assiduité du travail à tailler le roc, aussi bien que par l'austérité de son jeûne et par ses oraisons fréquentes, les forces commencèrent peu à peu à lui défaillir, et un jour qu'il se trouva extraordinairement foible, il fit appeler

l'archevêque Grégoire, et après avoir déploré en sa présence la nécessité de la mort, il lui demanda le saint viatique, et prit ensuite un peu de vin et lui dit : « Voici la fin de ma vie qui approche, puisque Dieu veut bien me délivrer des liens de ce corps. Je resterai pourtant ici encore quelques jours, mais avant Pâques Dieu m'en retirera. » Sur quoi Grégoire de Tours s'écrie : « O le bienheureux homme qui a servi de telle sorte le Créateur de toutes choses, qu'il a mérité de connoître par une révélation divine le jour de sa mort ! » On étoit au dixième mois lorsqu'il parla de la sorte, et le douzième il retomba malade. Le jour du dimanche étant arrivé, il appela son serviteur et lui dit : « Préparez-moi à manger quelque chose, parce que je suis extrêmement foible. » Celui-ci lui ayant répondu que cela étoit prêt, il lui dit : « Sortez dehors et voyez si le peuple sort de la messe. » Il dit ceci, non qu'il voulût prendre aucune chose, mais afin que personne ne le vît expirer. Le serviteur étant rentré, trouva le saint tout étendu, les yeux fermés, qui avoit rendu l'esprit. D'où il est aisé de juger, dit Grégoire de Tours, que ce héros sacré, qui n'avoit point voulu avoir d'homme témoin de son trépas, fut reçu par les anges dans le Ciel. Le serviteur, surpris, fit un grand cri, et aussitôt les autres frères étant accourus, le revêtirent de ses habits et le mirent dans le sépulcre qu'il s'étoit lui-même creusé dans le roc de sa cellule. Depuis, son corps fut transféré dans l'église de Marmoutier, où il est encore aujourd'hui dans un très-beau vase d'argent. L'on y faisoit autrefois une fête le 27 de mai sous le nom de l'Invention, c'est-à-dire de la translation de ses reliques, comme font foi les anciens missels du monastère écrits il y a plus de six cents ans, outre celle qui se célébroit le 18 janvier avec une messe et une préface propres. Sa Vie a été écrite par Grégoire de Tours, témoin oculaire, que nous n'avons presque fait que traduire.

CHAPITRE III.

SUITE DES ABBÉS DE MARMOUTIER

DANS LE SEPTIÈME, LE HUITIÈME ET LE NEUVIÈME SIÈCLE.

Lorsque saint Léobard rendit la vue à un aveugle, Eustoche ou Eustade étoit abbé de Marmoutier. Il étoit encore en vie lorsque le saint mourut, et même lorsque Grégoire de Tours écrivit sa Vie, puisqu'il dit que l'abbé Eustache pouvoit servir de témoin de ce miracle. Mais il pouvoit être mort avant la fin du sixième siècle, et avoir eu pour successeur quelqu'un des abbés suivants qui gouvernèrent le monastère de Marmoutier jusqu'au milieu du neuvième siècle, dont nous ne savons presque que les noms (1) :

20. Froterius.
21. Guichardus.
22. Genesius.
23. Volusianus.
24. Antimus.
25. Rigionarius.
26. Desiderius.
27. Principius.
28. Petrucio.
39. Felix.
30. Baudelus ou Bocdulus.

31. Berno, qui dans notre manuscrit est appelé Bertio; je ne sais si ce ne seroit point l'abbé Betto qui assista et souscrivit, l'an 640, au concile de Châlon-sur-Saône pour Latinius, archevêque de Tours. Il pourroit bien encore être cet abbé Betto, dont se servit saint Didier, évêque de Cahors, pour porter en son nom des eulogies au roi Sigebert.

(1) ANONYME DE MARMOUTIER, *De Commendatione Turonicæ provinciæ*, dans les *Chroniques de Touraine* d'A. SALMON, p. 306. L'édition de Bochel que possède la bibliothèque municipale de Tours, présente des corrections manuscrites faites sur d'anciens manuscrits. On y remarque, ainsi que dans la liste donnée par Salmon, quelques légères variantes dans les noms des abbés. (C. Ch.)

32. Clemens.
33. Theobaudus.
34. Hatto.
35. Petrus.
36. Aigulfus.
37. Francilio.
38. Anianus.
49. Johannes.
40. Daniel.
41. Isambertus ou Issembertus.

42. Hamticus, qui dans notre manuscrit est appelé Henricus; le P. le Cointe l'appelle Hambicus, et le fait contemporain de Pépin, mais sans aucune preuve. On ne voit pas même qu'il ait aucune conjecture vraisemblable pour le placer l'an 752, comme il fait.

43. Robertus. Le P. le Cointe le place aussi l'an 757, mais sans autorité et sans raison.

44. Alexander.

45. Bertharius, qui est peut-être le même que Bertacharius, qui souscrivit au privilége d'Ibbo, archevêque de Tours, pour le monastère de Saint-Martin de Tours. C'est une conjecture que nous avons, et que nous sommes bien aise de trouver appuyée par le sentiment du P. Mabillon (1). Il souscrivit au privilége de Dido, successeur d'Ibbo après Gontran, pour le même monastère.

46. Gardegesilus.
47. Radulfus.
48. Michael.
49. Ismarus.
50. Romanus.
51. Gandescalcus.
52. Bartholomæus.
53. Leonius.
54. Betarius.
55. Leoderarius.
56. Agilus.
57. Jonas.
58. Anfrisius.

59. Siomirus, ou, comme nous lisons dans notre manuscrit, Riomirus.

L'Anonyme de Marmoutier passe tout d'un coup de cet abbé à Hebernus, et laisse plusieurs grands personnages qui ont eu la conduite de ce monastère avant lui. Nous avons des preuves certaines et indubitables de leur administration,

(1) MABILLON, *Annales Benedict.*, t. II, p. 30.

qui ne permettent pas d'hésiter à les placer ici, et d'en rapporter ce que nous savons.

60. Baydulus ou Baïdilus, inconnu dans toutes les listes des abbés de Marmoutier, et connu par les Actes de la translation de saint Savin, martyr dans le Poitou, étoit d'une illustre naissance, *vir clarus prosapia*, et recommandable par ses grandes actions, *rebus inclytus* (1). Il étoit chapelain du roi, *clericus palatinus*, et possédoit de grands biens qu'il avoit hérité de ses parents, selon l'usage de son temps. Étant abbé de Marmoutier, on découvrit dans les masures de l'ancienne église de Saint-Savin, détruite par les Vandales, couvertes de ronces et d'épines, le corps du saint martyr. Il fut si touché des merveilles qui se firent en cette occasion, qu'il lui fit construire une belle châsse d'argent pour renfermer ses ossements, et une église superbe dans sa terre de Cerisy en l'honneur de la Vierge, où il mit des chanoines. Son exemple ayant touché plusieurs seigneurs, ils en augmentèrent les revenus. Mais le plus magnifique fut l'empereur Charlemagne, qui mit des moines au lieu de chanoines, auxquels il fit bâtir un monastère dont l'église peut passer pour une des plus augustes du royaume. Il leur donna pour abbé l'illustre Benoît d'Aniane, qui y fit fleurir la régularité avec tant d'éclat, qu'il en sortit des religieux pour réformer le monastère de Saint-Martin d'Autun, sous la conduite de saint Hugues, et qu'il donna à l'ordre de Cluny Bernon, son premier abbé, qui fut d'abord religieux de Saint-Savin, ensuite abbé de Beaune, Gigny et Cluny.

61. Jérémie gouvernoit le monastère en qualité d'abbé l'an 814, qu'il obtint un privilége de Louis le Débonnaire donné à Aix-la-Chapelle le troisième des nones de décembre, signé par l'empereur et souscrit par le chancelier Helisachar. Ce prince y déclare qu'à la prière du vénérable Jérémie, abbé du grand monastère de Saint-Martin, situé sur le bord de la

(1) Martène, *Amplissima Collectio*, t. VI, col. 808, Aimoini *Acta translationis S. Savini martyris*.

Loire près de la ville de Tours, et à l'exemple de Charlemagne son père, il prend sous sa protection le monastère de Marmoutier, et défend à tous juges et officiers de son empire de le troubler dans les biens dont il est en possession, ou qui à l'avenir pourront lui être donnés. Il l'exempte de tous les droits que le fisc pourroit exiger, et veut qu'il jouisse d'une pleine liberté, afin que le service divin s'y fasse avec plus de majesté, et que les religieux étant en paix soient plus en état de prier pour la prospérité de la famille royale et de tout l'empire. Car comme dans ce temps-là l'on avoit une haute idée de l'état monastique, les princes croyoient beaucoup gagner lorsqu'ils pouvoient avoir part à leurs prières, surtout les bons princes tel qu'étoit Louis le Débonnaire.

Nous ne savons pas combien de temps Jérémie fut abbé de Marmoutier, et comme nous ignorons l'année qu'il commença son administration, aussi ne pouvons-nous rien dire du temps qu'il la finit.

62. Théoton lui succéda, et comme il fut toujours fort attaché à la personne de l'empereur, on croit qu'il le fit son chancelier. Ce n'étoit pas dans ce temps-là une chose extraordinaire de voir des abbés, religieux ou séculiers, chanceliers et notaires des empereurs. Nous en avons des exemples dans les personnes d'Itherius et de Fridugise, abbés de Saint-Martin, dont le premier fut chancelier de Charlemagne, et le second de Louis le Débonnaire. Le P. Mabillon néanmoins croit que l'abbé Théoton est différent du chancelier de ce nom, mais on ne voit pas qu'il le prouve. Ce qui pourroit faire croire que c'est le même, c'est qu'il est certain que l'abbé Théoton étoit un homme de cour, et qu'après sa mort on n'entend plus parler du chancelier Théoton; en sorte que si c'étoit deux personnes d'un même nom, il faudroit qu'elles fussent mortes la même année, le même mois et peut-être le même jour.

Quoi qu'il en soit, Théoton ne fut pas tellement attaché à la cour qu'il ne pensât aussi à pourvoir aux nécessités de ses religieux, et l'an 831, il obtint un privilége de Louis le

Débonnaire par lequel l'empereur accorde ou plutôt confirme la donation, ou pour mieux dire, la vendition qu'Oda, femme du duc Eodon, consacrée au service de Dieu, avoit faite à l'abbaye de Marmoutier de la terre de Chambon située dans le territoire de Blois ou de Châteaudun, afin que le revenu en fût employé au vestiaire des religieux. Louis déclare qu'il fait cette donation à la prière de l'impératrice Judith, et qu'il la fait d'autant plus volontiers qu'il fournit par là un moyen aux religieux de servir Dieu avec plus de liberté, et de se plaire à le prier tant pour sa propre personne que pour la famille impériale. Je ne dois pas oublier un endroit de ce privilége assez considérable pour fermer la bouche à ceux qui ont la témérité d'assurer que saint Martin n'a point été moine et n'a point assemblé de religieux en son abbaye de Marmoutier; car, parlant de ce monastère, il dit que le très-illustre confesseur de Jésus-Christ saint Martin y a servi Dieu régulièrement avec une troupe de moines, *in quo idem præclarissimus confessor Christi regulariter cum turba monachorum Domino militavit.* L'empereur témoigne encore l'amour, la confiance et la vénération qu'il avoit pour saint Martin, en l'appelant *son patron.* Ce privilége est de l'an 18 de l'empire de Louis le Débonnaire, qui revient à l'an 831.

Environ un an et demi après, c'est-à-dire l'an 833, au mois de mars, Théoton reçut une donation considérable faite à son monastère dans le Vendômois par le comte Troanne et sa femme Bova. Elle consistoit en quelques maisons, en plusieurs terres, et en grande quantité d'esclaves. Le comte s'en dépouilla volontiers en faveur des serviteurs de Dieu, et il croyoit beaucoup gagner en donnant ses biens temporels dans ce monde, pour en obtenir d'éternels en l'autre. On peut voir l'acte de la donation imprimé au second tome des *Annales* du P. Mabillon (1).

Quoiqu'il n'y ait rien de plus contraire à l'esprit de

(1) *Annal. Benedict.*, t. II, p. 738.

l'Église que de voir des clercs et des moines porter les armes, et que dans ses conciles elle défende expressément aux serviteurs de Dieu et aux abbés d'aller à la guerre, ces canons néanmoins étoient mal observés dans le temps dont nous parlons, et ils n'empêchèrent pas l'abbé Théoton de se trouver à la bataille qui se donna contre les comtes Lambert et Mainfroid, l'an 834, à laquelle il mourut (1). Cet abbé ne pouvoit donner une plus grande marque de sa fidélité envers son prince. Nous souhaiterions qu'il en eût donné d'aussi grandes de sa piété envers Dieu à sa mort désastreuse. Elle donna lieu de croire qu'il n'étoit pas religieux, mais un simple abbé séculier, comme furent la plupart de ses successeurs jusqu'au rétablissement de l'observance par saint Mayeul, et comme l'étoient beaucoup d'autres de son temps.

DU RÉTABLISSEMENT DE L'ABBAYE DE SAINT-MAUR DE GLANNEFEUILLE PAR LAMBERT, RELIGIEUX DE MARMOUTIER.

Ce fut environ ce temps-là que Lambert, religieux de Marmoutier, homme de très-sainte vie, fut appelé pour rétablir l'abbaye de Glannefeuille. Cette sainte maison, bâtie par notre père saint Maur à la sueur de tant de fervents religieux, avoit subsisté avec splendeur plus de deux siècles, et on y comptoit encore le nombre de religieux fixé par saint Maur, qui étoit de cent-quarante, lorsque Pépin, père de Charlemagne, donna l'abbaye à un certain Gaidulfe de Ravenne, homme d'un naturel cruel et barbare, qui la regardant comme un morceau digne de lui servir de proie, mit toute son application à persécuter les moines qui la desservoient. Il réussit si bien dans son pernicieux dessein, qu'il obligea la plus grande partie de quitter le lieu de leur profession pour aller chercher ailleurs de quoi vivre. Il n'en

(1) *Annal. Fuld.*, ann. 834.

resta plus que quatorze, lesquels parurent avoir plus de fermeté que leurs frères; mais il les tourmenta tellement, que ne pouvant plus garder leur règle, ils prirent enfin la résolution de quitter leur habit et de prendre celui de chanoines.

Il n'en fallut pas davantage à ce cruel tyran; il fut ravi d'avoir un prétexte de les vexer impunément, et, les traitant de déserteurs, il les chassa tous et mit en leur place cinq pauvres clercs, gens vils et méprisables qui faisoient un commerce de leur caractère, pour faire une espèce d'office divin dans ce sanctuaire, où cent-quarante anges avoient coutume d'offrir à Dieu un sacrifice de louange. Il n'en demeura pas là: poussé par le malin esprit, il renversa tous les lieux réguliers, en démolit jusqu'aux fondements de quelques-uns, abattit même jusqu'aux églises bâties par saint Maur. Il poussa encore sa passion plus loin, car pour ôter toute sorte de ressource à ces pauvres religieux de rentrer un jour dans leurs biens, il brûla une grande partie des titres, en jeta d'autres dans la Loire, et mit le reste en dépôt dans l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où enfin ils furent perdus dans l'irruption que les Normands firent dans le pays.

Après cette tragique expédition, Gaidulfe voulant témoigner sa joie sur le triomphe qu'il venoit de remporter sur ses moines, fit un grand festin à ses parents et à ses amis; mais il ne jouit pas longtemps du fruit de ses cruautés. Sur la fin du repas, après avoir bien mangé et bien bu, il se mit à se railler des pauvres victimes qu'il avoit immolées à sa fureur. Mais la main de Dieu l'attendoit là pour punir ses impiétés et ses crimes. Au milieu de ses joies, il aperçut un vénérable vieillard, qui d'une mine étincelante s'approcha de lui, et le frappant d'une manière terrible lui ôta la vie. Ensuite le comte d'Anjou et d'autres personnes s'emparèrent des terres et des revenus de l'abbaye, sans autre droit que celui de leur utilité, soutenu de leur pouvoir, si bien qu'elle demeura déserte sous les règnes de Pépin et de Charlemagne. Mais enfin Louis le Débonnaire ayant donné l'administration de

Glannefeuille au comte Rorigon, qui n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par sa noblesse, la divine Providence s'en servit comme d'instrument pour remettre ce monastère dans son premier état. Elle inspira donc au comte et à Belichilde, sa femme, le désir de quitter les emplois qu'ils avoient dans le siècle pour travailler uniquement à la grande affaire de leur salut. Ils allèrent ensemble visiter le tombeau de saint Maur, et considérant les ruines de l'abbaye, ils prirent résolution de la rétablir. Pour exécuter ce dessein, ils firent venir de Marmoutier Lambert, religieux d'une éminente piété, *religiosæ vitæ virum*, lequel, avec un de leurs parents nommé Ebbon, que le P. Mabillon dit aussi avoir été religieux de Marmoutier, les confirma dans leur bonne volonté. Ils posèrent donc les fondements du nouveau monastère, et commencèrent à travailler aux lieux réguliers. Mais cette ferveur s'étant un peu ralentie par des affaires qui survinrent à Rorigon, l'ouvrage fut interrompu et Lambert revint à Marmoutier.

Cependant Dieu, qui vouloit le rétablissement de cette maison, avertit par des prodiges extraordinaires le comte de reprendre son entreprise. La crainte d'une punition exemplaire l'obligea d'y penser sérieusement. Il fit donc revenir Lambert et son parent Ebbon pour travailler de nouveau au rétablissement des édifices et de l'observance. Ils s'y appliquèrent entièrement et y réussirent. Comme Rorigon avoit un frère religieux des Fossés, nommé Gausbert, ils lui conseillèrent de le demander à Ingelbert son abbé, qui vint lui-même avec quelques-uns de ses meilleurs religieux l'établir abbé de Glannefeuille, et assujettit le monastère à l'abbaye des Fossés, à laquelle il fut soumis jusqu'à la fin de l'onzième siècle.

Ce fut apparemment à l'occasion de ce que nous venons de raconter, que le texte de la Règle de notre B. P. saint Benoît, écrit de sa propre main et donné à saint Maur lorsqu'il vint en France, fut apporté à l'abbaye de Marmoutier; car si nous en croyons Brouverus, il s'y conservoit

autrefois dans le trésor avec des saintes reliques. On peut voir ce qu'il a écrit là-dessus dans ses *Antiquités* (1), où il assure que l'on conservoit à Fulde un manuscrit de la Règle de saint Benoît, à la fin de laquelle étoient écrites ces paroles : *Codex peccatoris Benedicti. Væ mihi misero habenti contrariam mihi rem, qui reus in his omnibus quæ adversantur moribus meis malis ! Tu vero horum, lector, si tuam videris vitam concordare præceptis, orans pro scriptore, codicem redde domino suo.* Ensuite de quoi le copiste du manuscrit de Fulde ajoute ces autres paroles : *Hæc verba reperta sunt in fine Regulæ quam ipse manibus suis propriis scripsit, et sancto Mauro cum eum in Gallias mitteret, tradidit. Quæ dominus ac venerabilis abbas N., cum apud Majus Monasterium Turonense in eadem Regula, quæ ibi pro reliquiis servatur, invenisset, rogavit sibi apud Cluniacum transmitti; et in hac Regula nostra pro amore ipsius sanctissimi Patris nostri jussit studiose describi.* Le P. Mabillon croit que c'est sur ce manuscrit de Marmoutier que Grimaldus et Tatto, qui avoient étudié à Tours au commencement du neuvième siècle, avoient copié la Règle qu'ils envoyèrent aux religieux de Saint-Gal, et qu'ils attestèrent avoir été copiée sur l'exemplaire de la propre main de saint Benoît (2).

DES ABBÉS ADALARD, RENAUD ET VIVIEN. DE LA TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT GORGON, MARTYR, EN L'ABBAYE DE MARMOUTIER.

63. Les monuments de notre monastère ne nous apprennent point qui succéda immédiatement à l'abbé Théoton. Quelques-uns croient que ce fut Adalard, qui l'an 843 souscrivit au concile de Germini en ces termes : *Adalardus abbas Turo-*

(1) *Antiq. Fuld.*, liv. II, cap 16.

(2) MABILLON, *Annal. Benedict.*, t. I, pp. 119 et 637. — *Acta SS. ordin. S. Bernard.*, sæc. IV. pars. I, præfatio, p. 63.

nensis. On le fait aussi abbé de saint Martin, et l'on dit qu'il étoit assez ordinaire que les abbés de saint Martin le fussent aussi de Marmoutier. Nous trouvons effectivement un Adalard abbé dans la donation que le diacre Amalric fit en faveur des écoles de Saint-Martin l'an 842, et dans une charte de Charles le Chauve, par laquelle il confirme au monastère de Cormery la donation du prieuré de Vergnay, l'an 843 (1).

Quoi qu'il en soit, si Adalard fut abbé de Marmoutier, il faut dire qu'il mourut ou qu'il cessa de l'être la même année qu'il obtint ce privilége pour Cormery, puisque Regnaud en faisoit l'office sur la fin de 843.

64. Regnaud étoit un homme d'une grande naissance, frère du comte Vivien, abbé de Saint-Martin, si considéré de Charles le Chauve. Il y a quelque apparence qu'il étoit religieux. Il n'eut pas plus tôt la qualité d'abbé qu'il en fit les fonctions, en se montrant véritablement le père de ses religieux. Car sur la fin du mois de décembre 843, il obtint du roi Charles le Chauve un privilége par lequel ce prince, à l'exemple de son père Louis le Débonnaire et de Charlemagne son grand-père, prend sous sa protection le monastère de Marmoutier, confirme tous les priviléges qu'ils lui avoient accordés, et il ajoute qu'il défend qu'on enlève aux religieux du monastère leurs sujets et leurs esclaves, dont il permet même qu'on élève au sacerdoce ceux qu'on en trouvera dignes Ce privilége fut donné à Tours au monastère de Saint-Martin le 29 décembre de l'an quatrième du règne de Charles, signé par le roi et reconnu par le notaire Ænée pour Louis le chancelier. Deux ans après, ayant retiré quelques terres qui avoient été aliénées de son monastère, il obtint de Charles le Chauve un nouveau privilége par lequel ce prince confirme la restitution qui avoit été faite. Ce privilége fut donné à Noyon, l'an six de Charles le Chauve, le 30 janvier, signé par le roi et reconnu par le diacre Jonas pour Louis son chancelier. Environ un mois auparavant, Renaud souscrivit à la

(1) Veigné, en Touraine. Voir le *Cartulaire de Cormery*, publié par M. l'abbé Bourassé, t. XII, p. 29, des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. (C. Ch.)

donation que son frère Vivien fit de Cunaud en faveur des religieux de Marmoutier, errants pour éviter la persécution des Normands, et qui se refugièrent en l'abbaye de Tournus en Bourgogne (1).

Comme Regnaud trouva son monastère en assez mauvais ordre, il tâcha d'en réparer la dissipation des biens et le remettre en bon état. C'est ce qui lui fit entreprendre le voyage de Rome l'an suivant, 846, tant pour faire sa dévotion, que pour obtenir du pape quelques reliques par le moyen desquelles il espéroit attirer des aumônes et des offrandes à son monastère. Il partit de Tours après la fête de saint Martin, accompagné de plusieurs de ses religieux, dont les uns étoient prêtres, les autres diacres, et les autres seulement clercs. Étant arrivés à Rome, ils visitèrent tous les lieux saints consacrés par le sang de tant de martyrs, et après avoir obtenu du pape le corps de saint Gorgon, martyr, ils partirent avec ce précieux trésor pour revenir en France, le 29 mai de l'année 847.

L'estime que Regnaud faisoit du présent qu'il avoit reçu du pape, s'augmenta dans le chemin par le grand nombre de miracles qui rendirent la santé à plusieurs malades. L'auteur qui les rapporte, qui étoit témoin oculaire, les décrit d'une manière si naïve et si succincte, qu'on ne peut douter de sa bonne foi (2). Dès la seconde journée, le cheval d'un officier de l'abbé étant tombé malade jusqu'à ne pouvoir se remuer, fut guéri, après qu'on eût imploré l'assistance du martyr. Le jour suivant, Garnier, religieux de Marmoutier, fatigué par une fièvre quarte, n'eut pas plus tôt invoqué saint Gorgon, qu'il recouvra la santé. Le prêtre Gerbert éprouva le pouvoir de ce divin médecin dans une maladie qui le mettoit dans l'impuissance de poursuivre son chemin, et dont il n'attendoit que la mort. Irmingarde, prêtre de Marmoutier, fut guéri de la

(1) *Hist. de Tournus*, p. 200.

(2) Bollandus, dans le tome II du mois de mars, xi mars, nous a donné l'histoire de la translation du corps de saint Gourgon de Rome à Marmoutier. (Note du manuscrit.)

goutte, et le juge Milon d'une douleur de reins par les mérites du saint martyr.

Après qu'ils eurent passé la rivière de Tar, un homme paralytique depuis neuf ans ayant été mis sous la caisse qui renfermoit les saintes reliques, ceux qui les portoient ayant invoqué le saint martyr pour lui, il éprouva son pouvoir en recevant une parfaite guérison.

A Plaisance, les bons voyageurs étant à table, on leur amena une fille de six ans toute contrefaite. Ses parents ne l'eurent pas plus tôt mise dessous le saint corps et fait leurs prières, qu'elle reçut la santé, et l'abbé Regnaud lui ayant présenté du pain, elle le prit sans peine, et le fut porter à sa mère. Ce grand nombre de miracles donnoit une joie incroyable au bon abbé, et augmentoit sa foi. Étant arrivés à Pavie, on leur amena sous leur tente une fille nommée Ava, nièce de l'abbesse Agie, qui étoit tous les jours tourmentée de la fièvre; elle ne fut pas plus tôt présentée devant les saintes reliques, qu'elle se trouva parfaitement guérie. Passant par Verceil, une femme paralytique de la moitié du corps fut aussi guérie, comme elles en sortoient. Une autre femme nommée Augusta reçut la vue qu'elle avoit perdue. Étant arrivés à la ville d'Aoste, une femme démoniaque courut jusques devant les saintes reliques, et en ayant touché la caisse malgré elle et fait le signe de la croix sur son front, elle fut délivrée du malin esprit qui la possédoit, qui en la quittant laissa dans le lieu une puanteur digne de lui.

Ils passèrent le lac de Saint-Maurice et débarquèrent à la ville de Lausanne, où on leur amena une fille aveugle et contrefaite, qui reçut dessous les reliques de saint Gorgon la guérison de ce double mal. De là ils allèrent coucher dans un lieu proche de la rivière d'Urba, où le lendemain, après qu'ils eurent dit la messe, un aveugle reçut la vue et un démoniaque fut délivré. Environ à un mille de Salins, une fille contrefaite depuis dix ans s'étant présentée devant le saint martyr, reçut une parfaite santé. Ayant passé la nuit dans cette ville, un homme perclus d'une main, boiteux et muet, ne se

fut pas plus tôt prosterné devant les saintes reliques, qu'il commença à marcher, à parler, et en reconnoissance les suivit et les accompagna toute cette journée. Approchant de la Louvre, une femme nommée Griminilde vint faire ses prières au saint martyr, et ayant posé sur la caisse un cierge, il s'alluma de lui-même ; une semblable merveille arriva comme ils passoient la Saône.

Assez près de la ville d'Orléans, une femme aveugle les suivit, qui fut guérie avant qu'elle pût arriver devant les saintes reliques. Étant entrés dans la ville et passant dans la place où l'on tient les samedis le marché, un enfant boiteux fut guéri, et se mit à suivre les voyageurs, qui vinrent dresser leurs tentes près du monastère de Saint-Mesmin, où pour un peu se délasser, ils passèrent deux nuits. Là une veuve nommée Domnine fut guérie d'une incommodité qu'elle avoit à la main. Là un homme muet nommé Adalmarus reçut la parole. Là une femme contrefaite éprouva le pouvoir du saint martyr en recouvrant une parfaite santé, et une autre femme aveugle en recevant la vue. Là un homme contrefait fut guéri, et plusieurs autres infirmes qu'il seroit ennuyeux de nommer.

De là ils vinrent au village de Chauviac qui appartenoit à l'abbaye de Marmoutier, où ils séjournèrent deux jours, et où il se fit aussi deux guérisons considérables, l'une d'une fille contrefaite nommée Ermenfride, l'autre d'un homme aveugle nommé Bernard

Enfin ils arrivèrent à Marmoutier le troisième de juillet, veille de la fête de la translation et de l'ordination de saint Martin, où le corps de saint Gorgon fut reçu par Landran, archevêque de Tours, Actard, évêque de Nantes, et le comte Vivien, abbé de Saint-Martin. Il fut d'abord exposé au milieu de l'église à la vénération des peuples, en attendant qu'on pût lui préparer un lieu dans l'église. Mais parce que dans ce temps-là les femmes n'entroient pas dans l'église de Marmoutier, afin que les fidèles de l'un et de l'autre sexe eussent la liberté de venir révérer le corps saint, on trouva bon de l'ex-

poser pendant quelque temps hors de l'enclos du monastère. On bâtit depuis une chapelle en cet endroit en l'honneur de saint Gorgon, qui subsistoit encore dans le douzième siècle. Le saint continua à faire éclater son pouvoir dans ce lieu par un grand nombre de miracles. On compte une personne contrefaite guérie, deux muets qui recouvrèrent la parole, deux aveugles la vue, un sourd et muet guéri, et un démoniaque délivré.

Il ne faut pas confondre ce saint Gorgon avec celui de Nicomédie, qui fut transféré au monastère de Gorze dans le VIIIe siècle. L'auteur des Actes de la translation dont nous parlons, a cru que c'étoit saint Gorgon, l'un des quarante martyrs de Sébaste en Arménie, mais je ne sais s'il a fait réflexion que les corps de ces saints martyrs, après avoir été brûlés, furent jetés dans la rivière, d'où néanmoins ils furent retirés miraculeusement. Comme les ossements de ces saints martyrs ne furent pas tous réduits en cendre, le corps de saint Gorgon, par des voies que nous ne savons pas, a pu être séparé des autres et apporté à Rome, où l'auteur dit qu'il fut enterré par le saint évêque Agabus en la voie d'Appius envers les deux Lauriers, proche de l'église de Sainte-Cécile, à un mille de la ville. Mais il y a plus d'apparence que ce fut un autre saint Gorgon de Rome, enterré dans le lieu qu'il marque, et dont nous ignorons les circonstances du martyre. On en faisoit autrefois l'office à Marmoutier le onzième du mois de mars ; à présent on l'y fait le 3 juillet, jour de sa translation (1). Nous ne savons pas combien l'abbé Regnaud survécut à cela, et l'année qu'il mourut.

64. (2) Pour le comte Vivien, son frère, il fut fort considéré par le roi Charles le Chauve, qui lui donna l'abbaye de Saint-Martin, dont il se glorifioit, et quelques autres, entre lesquelles

(1) Dans le missel de Marmoutier imprimé en 1508 et dans le bréviaire imprimé en 1535, on ne trouve qu'un mémoire de saint Gourgon, martyr, au 8 septembre comme dans le bréviaire romain. (Note du manuscrit.)

(2) Le n° 64 est répété dans l'original. (C. Ch.)

on doit compter celle de Marmoutier. Il prend le titre d'abbé de ces deux illustres maisons dans une charte du premier jour de janvier de l'an 846, par laquelle il paroît qu'il fit rétablir l'oratoire de la sainte Vierge, qui étoit à l'entrée de Marmoutier, dans lequel dormoient en paix les disciples de saint Martin. On le nomme aujourd'hui la chapelle des Sept-Dormants, et l'on y voit leurs tombeaux devant l'autel qui fut sacré par saint Martin, à côté desquels subsiste encore aujourd'hui l'ouvrage que Vivien y fit faire à la prière du prêtre Ebernus qui en avoit la garde, et à qui il assigna quelque bien pour l'entretenir.

Trente jours après la date de cette charte, nous en trouvons une de l'abbé Regnaud, son frère, qui deux ans auparavant étoit abbé de Marmoutier, ce qui forme une petite difficulté qu'il est à propos de résoudre. Ne pourroit-on pas dire que l'abbé Regnaud ayant formé la résolution d'aller à Rome, comme nous avons vu, il auroit commis la conduite de son abbaye au comte Vivien, son frère, déjà abbé de Saint-Martin, et qu'avant qu'il partît il en avoit déjà l'administration, et faisoit les fonctions d'abbé et en prenoit le titre? Le P. Mabillon apporte deux autres solutions de cette difficulté. Il dit que Charles le Chauve pouvoit avoir ôté à Regnaud l'abbaye de Marmoutier pour la donner à Vivien, à qui peu de temps après il l'auroit ôtée pour la rendre à Regnaud, et que ce prince se plaisoit bien à ces sortes de changements. Ou bien qu'il y avoit deux abbés à Marmoutier, l'un principal, qui étoit Vivien, et l'autre qui en faisoit les fonctions sous le premier, qui étoit Regnaud (1). Peut-être que ce second abbé étoit religieux, comme il est probable que le fut le bon abbé Hebernus, sous les abbés séculiers qui eurent l'abbaye de Marmoutier après Vivien.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Vivien fut un homme de cour. Il fit pourtant quelques bonnes œuvres; car il fonda dans le diocèse d'Angers le prieuré de Cunaud qu'il donna aux

(1) *Annal. Benedict.*, t. II, p. 644

religieux de Marmoutier, alors en fuite et cherchant à se retirer au monastère de Tournus avec le corps de saint Philibert, afin d'éviter la fureur des Normands. On en peut voir la fondation dans l'*Histoire de Tournus* donnée au public par le P. Chifflet, jésuite. Elle est de l'an 845. Trois ans après, c'est-à-dire l'an 848, le premier jour de mai, il donna à ses chanoines de Saint-Martin la terre d'Antoni dans le Poitou, et fixa leur nombre à deux cents, au lieu de trois cents moines qu'il y avoit autrefois. Vivien mourut l'an 851, dans les guerres que Charles le Chauve eut contre les Bretons : marque sans doute de son attachement pour son prince. Mais comme nous avons dit ailleurs de l'abbé Théoton, nous souhaiterions avoir d'aussi illustres témoignages de sa piété envers Dieu. Andrade le Modique (1), qui nous apprend sa mort désastreuse, l'appelle un perfide et un très-méchant homme, qui n'a pas craint de fouler aux pieds beaucoup d'églises illustres par leur noblesse, pendant qu'il se glorifioit d'être abbé de Saint-Martin et de quelques autres monastères, et prédit enfin qu'il sera dévoré des bêtes. Après cette prédiction il dit qu'elle a eu son accomplissement, et que Vivien, après avoir été tué par ses ennemis, fut mis en pièces par les bêtes sauvages, et qu'alors plusieurs églises furent délivrées de l'oppression. Albéric, qui rapporte dans sa *Chronique* cette prédiction, dit seulement : *Et ibi morietur perfidus Vivianus, Majoris Monasterii falsus abbas* (2).

DES ABBÉS ROBERT ET HEBERNE.
DE LA RUINE DU MONASTÈRE ET DU MASSACRE DE CENT SEIZE RELIGIEUX.

65. Robert étoit abbé l'an 852, auquel il obtint un privilége de Charles le Chauve par lequel ce roi confirme à Mar-

(1) DUCHESNE, t. II, p. 391.
(2) *Chron.*, ad ann. 850, p. 183.

moutier plusieurs terres qui lui appartenoient, et défend d'en employer les revenus à d'autres usages qu'à l'entretien des religieux, auxquels il ordonne qu'on fasse deux repas par an, l'un au jour de l'anniversaire de Louis le Débonnaire son père, qui arrive le XII des calendes de juillet, et l'autre le jour de sa naissance, qui arrivoit aux ides de juin, lequel jour il veut être changé après sa mort en celui de son anniversaire. Pendant que Robert étoit abbé de Marmoutier, il avoit apparemment sous lui un abbé religieux qui présidoit aux exercices de la régularité, qui fut le bon abbé Heberne.

66. Heberne étoit lui-même un homme de grande naissance, qui avoit un frère évêque, nommé Adalard. Le P. Mabillon croit qu'il est le même que le prêtre Ebrenus qui avoit la garde de l'oratoire des Sept-Dormants en 846. Comme il avoit beaucoup de piété, Dieu voulut éprouver sa vertu par le ravage que firent les Normands dans son abbaye (1).

Ces peuples barbares, sortis du septentrion, d'un pays appelé Normandie situé au-delà de l'Elbe, qui comprenoit une partie du Danemark et s'étendoit jusque dans la Norwége, ne pouvant subsister dans leur propre pays, où ils s'étoient trop multipliés, étoient obligés par leurs lois de faire tous les cinq ans une décharge d'hommes qu'ils envoyoient s'établir ailleurs, ou chercher un climat plus doux, et où les commodités se trouvâssent plus abondamment. C'étoit ordinairement les plus jeunes et les plus robustes qu'on choisissoit pour ces expéditions, auxquels on donnoit quelque bon capitaine. Du temps de Charlemagne ils tentèrent d'entrer dans la France et dans l'Allemagne, mais ils furent vigoureusement repoussés par les gardes établis pour la défense des côtes. Ils n'avancèrent pas davantage sous le règne de Louis le Débonnaire, si toutefois on excepte quelques ravages qu'ils firent dans la

(1) La discussion des faits et des dates de cette période obscure nous entraîneroit beaucoup trop loin. Nous nous bornerons à signaler ici, comme des éléments de doute et de critique : 1° une dissertation d'A. Salmon sur la date des invasions normandes, dans l'introduction du *Supplément aux chroniques de Touraine;* 2° le travail de M. E. Mabille intitulé : *Les Invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin ;* Paris, 1869. (C. Ch.)

Frise, à Anvers et dans quelques îles. Mais les guerres civiles qui s'élevèrent entre les enfants de ce prince, ayant empêché qu'on ne s'appliquât à faire garder les côtes, et la sanglante bataille donnée à Fontenay l'an 841 ayant emporté la fleur de la noblesse et les plus vaillants hommes du royaume, ces barbares entrèrent hardiment par les embouchures de la Seine et de la Loire, ou autres rivières, et portèrent partout la désolation ou la terreur. L'erreur du paganisme dans lequel ces pirates étoient engagés, leur férocité naturelle, et la nécessité de faire des conquêtes pour s'établir, les obligèrent à mettre tout à feu et à sang. Déjà Paris et Orléans avoient ressenti les effets de leur fureur. Déjà les bords de la Loire avoient été pillés; déjà Amboise et tout ce qui se trouve entre la Loire et le Cher avoient été réduits en cendre. Poursuivant leurs victoires sous la conduite d'Hastingus leur capitaine, ils vinrent assiéger la ville de Tours; ils la battirent d'une étrange manière, et elle étoit sur le point de succomber à leurs forces comme les autres, lorsque les habitants, désespérant du sort des armes, eurent recours à leur saint patron. Ils tirent le corps de saint Martin de son tombeau, ils le portent sur leurs murailles en l'endroit même que les ennemis battoient avec plus de violence. Chose admirable, ils n'opposèrent à une nombreuse armée, animée par le butin qu'elle avoit déjà fait et qu'elle espéroit de faire, qu'un corps mort! Mais il sort de ce corps mort une vertu vivante qui dissipe les entreprises des barbares. Une terreur panique les saisit, la crainte les met en désordre, ils lèvent le siége et prennent la fuite. On les poursuit, on les défait; partie demeure sur la place, partie deviennent prisonniers, et le reste se sauve comme il peut.

Après une si grande victoire, on rapporte le corps du saint dans son église, on rend à Dieu de solennelles actions de grâces, et l'archevêque de Tours, avec ses évêques suffragants, ordonne une fête en l'honneur de saint Martin sous le nom de *Subvention*, le 12 de mai, pour remercier Dieu du secours qu'il leur avoit accordé par l'entremise du saint. Elle se

célèbre encore aujourd'hui avec beaucoup de solennité dans son église, où les religieux de Marmoutier vont joindre leurs vœux à ceux des chanoines. Elle est célébrée par l'abbé de Marmoutier lorsqu'il s'y trouve. En mémoire d'une victoire si merveilleuse, l'archevêque de Tours fit bâtir une église en l'endroit où l'on avoit exposé le corps de saint Martin sur les murs, qu'on appelle SAINT-MARTIN DE LA BASOCHE, *Sancti Martini de Basilica*. On en bâtit une autre dans le lieu où le corps du saint s'arrêta lorsqu'on poursuivoit les ennemis, qu'on nomme aujourd'hui SAINT-MARTIN-LE-BEAU, *Sancti Martini de Bello*.

Mais la ville de Tours ne jouit pas longtemps du fruit de cette victoire. Dieu vouloit humilier son peuple et punir les princes de la dissipation des biens et des revenus que la piété des fidèles avoit donnés aux églises, aux hôpitaux, aux monastères. Dix ans après, Rollo avec une nouvelle armée de Normands vint de nouveau inonder la France. Après avoir ravagé la Flandre, la Neustrie et la Basse-Bretagne, et saccagé Nantes, il vint mettre le siége devant le Mans, que Charles le Chauve avoit fait fortifier pour servir de barrière à ces barbares. Comme le siége tiroit en longueur, il envoya un détachement à Tours ; mais ayant été arrêtés par un débordement de la Loire et du Cher, ces pirates déchargèrent leur fureur sur l'abbaye de Marmoutier. Ils en ruinèrent les édifices de fond en comble, et massacrèrent cent seize religieux, dont la mort fut précieuse devant Dieu. Celui qui éprouva plus leur cruauté fut le bon abbé Heberne. Il s'étoit retiré dans un lieu secret, aussi bien que vingt-quatre religieux qui s'étoient cachés dans des cavernes. Mais ayant été découverts, ils se saisirent de sa personne et lui firent de cruels tourments pour l'obliger de déclarer l'endroit où étoit le trésor de l'église, et les grottes où s'étoient réfugiés ses disciples. Mais il soutint la violence des supplices avec une constance invincible, et ne découvrit rien. Les ennemis s'étant retirés, les chanoines de Saint-Martin vinrent consoler leurs confrères de Marmoutier, les emmenèrent chez eux à Tours, leur donnèrent un appar-

tement fort commode, qui, rendant à l'église, leur fournissoit le moyen d'aller souvent s'offrir à Dieu comme des victimes, et leur rendirent tous les devoirs de l'hospitalité.

Six mois après, Rollo ayant pris le Mans, tourna ses armes contre la ville de Tours, et comme on ne doutoit pas qu'il ne s'en rendît le maître, l'on songea avant toute chôse aux moyens de soustraire à leur fureur le précieux corps de saint Martin. On en donna la garde au saint abbé Heberne et à ses vingt-quatre moines, et à douze chanoines de Saint-Martin, auxquels on joignit douze bourgeois du cloître pour avoir soin d'eux. Ils le transportèrent d'abord à Cormery, où il devoit y avoir quelque bonne forteresse; mais jugeant bien qu'ils ne seroient pas là longtemps en assurance, ils poussèrent jusqu'à Orléans; de là ils passèrent à Saint-Benoît-sur-Loire, à Chablis, et enfin ils s'arrêtèrent à Auxerre. Là ils déposèrent les reliques de leur patron proche de celles de l'évêque saint Germain, et elles firent un très-grand nombre de miracles pendant les trente-un ans qu'ils y restèrent. Les vingt-quatre religieux de Marmoutier, qui n'avoient plus de monastère, furent cependant tous élevés à l'épiscopat ou établis abbés dans les monastères de Bourgogne; comme si saint Martin par reconnoissance eût procuré de l'honneur à ceux qui lui en avoient rendu en ses reliques: du moins est-ce le jugement qu'en a porté saint Odon. Pour l'abbé Heberne, il ne voulut point abandonner le corps de saint Martin.

Enfin Dieu ayant rendu la paix à la France par la conversion de Rollo et par les traités que firent nos rois avec lui, les citoyens de la ville de Tours songèrent à ravoir le corps de leur patron, qu'ils avoient mis en dépôt en la ville d'Auxerre. Ils le demandèrent premièrement à l'évêque, qui leur répondit qu'il n'avoit garde de se dessaisir d'une relique dont il avoit trouvé son diocèse en possession lorsqu'il avoit été fait évêque. Ils s'adressèrent ensuite au roi, dont ils n'eurent pas une plus favorable réponse. Ils eurent un accès plus favorable auprès d'Ingelgerius, comte de Gastinois et d'Anjou, seigneur de Loches et d'Amboise, et petit-fils de Hugues, duc

de Bourgogne, qui avoit un palais dans Auxerre même et possédoit de grands biens aux environs de la ville. Ce prince s'étant fait son affaire propre du retour de saint Martin dans son église de Tours, leva des troupes et vint le redemander les armes à la main. L'évêque d'Auxerre fut fort surpris de voir sa ville investie d'une armée de soldats, et encore plus d'en apprendre le sujet de la bouche d'Ingelgerius. Il consulta là-dessus les évêques de Troyes et de Nevers ou d'Autun, selon saint Odon, qui étoient avec lui. Ils lui conseillèrent de donner satisfaction au comte. Ce prélat voyant bien que c'étoit une nécessité, y consentit enfin, et on donna les ordres nécessaires pour faire un retour avec une pompe et une magnificence dignes d'un saint Martin. Le bon vieillard Hebernus, qui n'avoit point quitté le saint corps durant le temps de son long exil, convoqua tous ceux de ses disciples qui étoient encore en vie, lesquels, comme nous avons dit, avoient été faits évêques ou abbés dans les monastères de Bourgogne. On célébra la sainte messe avec toute la solennité possible, et les évêques s'étant saisis du corps saint le rapportèrent en triomphe, escortés des troupes d'Ingelgerius. Je n'explique pas quelle fut la dévotion de tous ceux qui accompagnèrent le saint jusqu'à Tours. Il suffit de dire qu'ils ne cessèrent de chanter des cantiques de louanges durant le chemin, et de célébrer tous les jours les saints mystères devant la châsse. Mais cette grande dévotion s'augmentoit beaucoup à la vue des miracles dont ils furent témoins durant le voyage, car il n'y avoit de maladies et d'infirmités qui ne cédâssent aux approches de ce souverain médecin. Sur quoi il arriva une chose assez plaisante rapportée par saint Odon et par Jean, religieux de Marmoutier. Deux pauvres estropiés qui demandoient leur vie sur le grand chemin, ayant appris les guérisons admirables que faisoit le saint, et qu'il ne se rencontroit sur sa route aucun malade qui ne reçut la santé; considérant leur infirmité comme la cause de leur bonheur, du repos dont ils jouissoient, des aumônes qu'on leur faisoit, de la vie fainéante qu'ils menoient, commencèrent à craindre que le saint ne

les guérit comme il faisoit les autres. Pour prévenir ce prétendu malheur, ils prirent résolution de quitter le pays, et prenant leurs potences ils se mirent à courir de toutes leurs forces: mais la vertu du saint couroit encore plus vite, si bien qu'ils se trouvèrent parfaitement guéris, et comme ils ne pouvoient plus cacher le miracle, ils furent contraints de le publier partout, et l'on bâtit depuis une église à l'endroit où ils avoient été guéris, qu'on appelle encore aujourd'hui, disent saint Odon et Jean, moine de Marmoutier, *la Chapelle-Blanche.*

Les merveilles se renouvelèrent, ou plutôt se multiplièrent lorsque le saint corps approcha de la ville de Tours ; car quoique ce fût au mois de décembre dans le fort de l'hiver, les arbres reverdirent et fleurirent, les cloches sonnèrent sans être agitées, et les cierges s'allumèrent d'eux-mêmes, principalement dans l'église de Marmoutier et de Saint-Martin, où ses sacrées reliques furent reçues par Adeland, archevêque de Tours, et ses évêques suffragants, qui instituèrent une fête en mémoire de cet heureux retour, qu'on nomme *le Retour de saint Martin.* Saint Odon, qui a écrit sur d'anciens mémoires l'histoire de cette Translation à la prière de Foulques, surnommé le Bon, comte d'Anjou, et après lui Jean, moine de Marmoutier, disent que le corps fut rapporté à Tours l'an 877, la trente-unième année après sa translation (1). Mais il faut nécessairement qu'ils se soient mépris dans leur calcul ; car Rollo ayant pris le Mans et étant venu à Tours l'an 853, si le corps de saint Martin en a été absent l'espace de trente et un ans, il ne peut avoir été rapporté l'an 877, mais l'an 884 ; ou s'il fut rapporté l'an 877, il faut dire qu'il n'a été

(1) Il existe un exemplaire du Traité du retour de saint Martin par Odon, in-4°, imprimé en 1511, et renfermé dans un même volume avec plusieurs autres ouvrages relatifs à saint Martin. On y lit en toutes lettres : *Hoc exceptionis celebre festum, anno ab Incarnatione Domini* 887, *a transvectione tricesimo primo, idibus decembris, celebriter agi ab Adalardo archiepiscopo et a comprovincialibus episcopis celebrata synodalis sancivit auctoritas,* etc. (Note du manuscrit.) — ANDRÉ SALMON, dans s n *Supplément aux Chroniques de Touraine,* a publié le Traité de la Réversion de saint Martin, faussement attribué à Odon. (C. Ch).

à Auxerre et ailleurs que 24 ans. Il y a plus d'apparence qu'il y a faute dans les imprimés, et qu'au lieu de 877 il faut lire 887, comme portent deux anciens manuscrits de l'ouvrage de saint Odon, dont l'un se conserve dans la bibliothèque de l'Église de Tours, l'autre dans celle des Minimes du Plessis. C'est aussi le sentiment du P. Mabillon, qui met le retour de saint Martin en l'an 887.

Quoi qu'il en soit, le chapitre de Saint-Martin témoigna toute la reconnoissance possible à Ingelgerius. Il lui donna non-seulement une prébende; mais la dignité de trésorier, qui est la première après celle du doyen, étant venue à vaquer, on la lui donna; il en jouit durant sa vie, et après sa mort il fut enterré à Saint-Martin.

Pour le saint vieillard Heberne, comme il n'étoit pas inférieur en mérite à ses disciples, il ne leur fut pas non plus en dignité; car après la mort de l'archevêque Adaland, Ingelgerius l'éleva sur le siége de l'Église de Tours, qu'il gouverna, à ce qu'on prétend, vingt-sept ans. Il assista en qualité d'archevêque au concile de Meun, diocèse d'Orléans, l'an 891, et y souscrivit au privilége accordé aux religieux de Saint-Pierre-le-Vif pour l'élection libre de leurs abbés (1). Il étoit encore archevêque l'an neuvième d'Eude, roi de France, qui revient à l'an 897, comme nous apprenons d'une charte de Saint-Martin, qui le fait frère de l'évêque Adalard. Il l'étoit encore en 912, qu'il voulut unir à son Église le revenu de l'abbaye de Marmoutier, comme nous dirons en son lieu. On lui attribue un livre des miracles de saint Martin après son retour, que M. Baluze a imprimé (2); mais cet ouvrage n'est point de lui, mais d'un anonyme à qui on fait l'honneur de donner le nom d'Hebernus pour donner plus de vogue à ces miracles par le poids d'un si illustre auteur, car il y parle de Théophanie, abbesse de Beaumont, qui ne vécut que longtemps après lui. Il y traite aussi de Frédéric, sous-doyen de

(1) *Spicileg.*, t. II, p. 734.

(2) Baluze, *Miscellan.*, t. VII.

Saint-Martin et ensuite religieux de Marmoutier. Or il n'y avoit plus de religieux à Marmoutier lorsqu'Heberne retourna d'Auxerre.

Quelques-uns croient qu'Hebernus fut fait évêque de Saint-Martin avant que d'être archevêque de Tours, et ils se fondent sur l'histoire du Retour de saint Martin écrite par saint Odon, abbé de Cluny, qui dans les plus anciennes éditions lui donne le titre d'évêque de Saint-Martin, car au lieu que dans l'édition de M. Duchesne et dans quelques autres faites après celle-là, on lit : *Affuit etiam et divinæ memoriæ abbas Hebernus coram episcopus*, on trouve dans les anciennes éditions : *Affuit etiam et divinæ memoriæ abbas Hebernus corum episcopus.*

CHAPITRE IV.

DE L'INSTITUTION DES CHANOINES

DANS L'ABBAYE DE MARMOUTIER, ET DES ABBÉS QU'ELLE A EUS DE LEUR TEMPS.

(IXe ET Xe SIÈCLES)

L'abbaye de Marmoutier étant demeurée destituée de moines par le massacre de cent seize religieux, et par la promotion de ceux qui restoient à l'épiscopat et à la dignité d'abbé, l'on songea à faire dans ce monastère ce qu'on avoit fait quelques années auparavant en celui de Saint-Martin, où l'on avoit mis des chanoines. La cupidité qui régnoit alors dans le siècle, et la faim insatiable que les grands avoient des biens de l'Église favorisoient ce dessein, et les princes qui étoient abbés de ce lieu vénérable, et qui, pour la plupart, l'étoient aussi de Saint-Martin, n'eurent pas de peine à se laisser persuader de le mettre en exécution. L'on bannit donc de Marmoutier la régularité, et au lieu de ces cent quarante religieux, on y mit vingt-quatre chanoines, y compris l'abbé, le doyen, le trésorier ou sacristain, le prévôt, le chantre. Car dans tous les actes qui nous restent d'eux, on n'en trouve aucun où ce nombre excède; plusieurs même n'en marquent que 17, 18, 20 et 21. Il fallut bien les réduire à ce petit nombre pour faire leurs portions plus fortes, et leur donner moyen de vivre à leur aise, sans considérer que par cette conduite on privoit l'Église de l'exemple de cette communauté nombreuse de pieux solitaires, et des secours qu'elle tiroit de leurs prières et de leur pénitence; qu'on retranchoit aux pauvres ces grandes aumônes qu'ils répandoient à pleines mains de toutes parts, qu'on bannissoit l'hospitalité qu'ils exerçoient

envers les étrangers, et qu'on réduisoit presque à rien le service divin qu'on célébroit avec tant de majesté.

Robert le Fort, duc des François et comte d'Anjou, étoit alors abbé de Marmoutier comme nous avons déjà dit. Nos historiens nous le représentent comme un homme intrépide, et qui ne cédoit point en courage et en grandes actions à l'illustre Machabée (1). Il donna des preuves de sa valeur dans les guerres que la France eut contre les Bretons et contre les Normands. Il mourut dans un combat qu'il eut contre ceux-ci l'an 867.

Deux ans auparavant Charles le Chauve lui avoit donné les comtés d'Auxerre et de Noyers; mais en même temps il avoit gratifié Louis son fils du comté d'Anjou et de l'abbaye de Marmoutier, comme nous apprenons des *Annales de Saint-Bertin* (2). Ainsi nous pouvons considérer ce Louis comme notre soixante-septième abbé. Charles, qui avoit ôté cette abbaye au comte Robert pour la lui donner, l'en dédommagea l'année suivante en lui donnant celle de Saint-Martin qu'il avoit ôtée à Engelvuin; mais il n'en jouit pas longtemps, puisque l'année suivante il fut tué. Si l'on en croit les *Annales de Saint-Bertin* (3), sa mort fut une punition de ce qu'il avoit possédé l'abbaye de Saint-Martin. Cette abbaye ne faisoit presque que passer de mains en mains de divers princes. L'an 860, Charles le Chauve la donna à Louis son fils; deux ans après, l'an 862, il la lui ôta pour la donner à Hucbert, frère de Titberge, femme du roi Lothaire, et fils du comte Boson. Ce prince, qui avoit encore l'abbaye de Saint-Maurice, ayant été tué l'an 864, Charles la donna à Engelvuin, diacre du palais du roi, à qui il l'ôta deux ans après pour la donner à Robert le Fort, qui ayant été tué l'année suivante, elle passa entre les mains d'Hugues, fils de Chonrad, oncle du roi.

(1) *Annal. Fuld.*, ann. 867.

(2) *Annal. S. Bert.*, ann. 865.

(3) Ibid., ann. 866.

Louis ne jouit pas plus longtemps de l'abbaye de Marmoutier, qu'il avoit joui de celle de Saint-Martin ; car les *Annales de Saint-Bertin* nous apprennent encore qu'en 867 le roi donna à Hugues, fils de Comrad, son oncle, le comté d'Anjou, l'abbaye de Saint-Martin et plusieurs autres, et qu'il l'envoya au lieu de Robert contre les Normands. Les *Annales de Saint-Arnoul* de Metz nous parlent de cet abbé comme d'un homme non-seulement vaillant, mais encore humble, juste, pacifique et recommandable par l'honnêteté de ses mœurs (1).

69. Dom Michel Germain dit que l'abbé Hugues se comporta plutôt en tuteur d'Odon ou Eude, fils de Robert le Fort, qu'en maître de ses abbayes, et qu'en 868 il les lui remit comme un héritage qui lui appartenoit. Il est croyable qu'il n'a pas avancé ce fait sans preuves, mais il nous auroit fait plaisir de nous les apprendre. M. Monsnier dit au contraire que l'abbé Hugues posséda l'abbaye de Saint-Martin jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 887, et que Odon ou Eude n'en fut abbé qu'un an (2); mais assurément il se trompe, puisque nous avons une charte de l'an 877 où Eude prend la qualité d'abbé des deux monastères de Saint-Martin et de Marmoutier. Cette charte nous apprend que les chanoines de Marmoutier s'étoient plaints à l'abbé Eude de ce qu'ils ne jouissoient point des biens qui leur avoient été assignés, et qu'ils étoient réduits à la dernière misère. Ce prince pourvut à leurs nécessités, leur assignant les terres de Saint-Barthélemy, de Chambon, de Tolai, et leur donnant la liberté de disposer comme ils voudroient des maisons et des jardins qu'ils avoient tant dedans que dehors la ville, ce qu'il fit du consentement des chanoines de Saint-Martin et de l'évêque Adalard, qui étoit apparemment le frère de notre abbé Heberne et évêque de Saint-Martin. La date de cette charte est de l'an que mourut l'empereur Charles le Chauve.

70. L'an 888, Eude étant monté sur le trône de la monar-

(1) *Annal. Met.*, ann. 867.

(2) MONSNIER. *Hist. S. Mart.*, p. 170.

chie françoise, et ayant été déclaré roi, il donna ses abbayes de Marmoutier et de Saint-Martin à son frère Robert, qui étoit un grand prince d'une vaste étendue d'esprit. Il gouverna son abbaye de Saint-Martin selon l'usage de ce temps-là, avec justice et honneur, et pourvut à toutes les nécessités de ses chanoines, tant spirituelles que corporelles; car il leur donna des doyens d'une piété reconnue, entre autres Gauzuin et Théotolo, qui quitta son riche bénéfice pour embrasser la pauvreté de Jésus-Christ dans l'abbaye de Baulme, et qui fut depuis élevé par son propre mérite sur le siége de l'Église de Tours. Afin que le chapitre de Saint-Martin fût toujours rempli de gens doctes, Robert eut soin d'entretenir les écoles de son abbaye, assigna des revenus considérables pour la subsistance des maîtres, et fit confirmer ses donations par le roi son frère. Il donna aussi le prieuré de Saint-Clément avec toutes ses dépendances, afin que le revenu fût employé à nourrir les pauvres et à recevoir les pèlerins qui abordoient de toute part au tombeau de saint Martin, ou plutôt il fit restitution de ce bien que les abbés ses prédécesseurs s'étoient approprié. Il retrancha un autre abus qui causoit de grands désordres dans le chapitre de Saint-Martin. Les abbés s'étoient mis en possession de donner les prébendes de cette église à qui bon leur sembloit, et souvent les sujets les plus indignes en étoient pourvus. Les chanoines de Saint-Martin en firent leurs plaintes à l'abbé Robert, qui aussitôt cédant son droit, ordonna qu'à l'avenir les canonicats de l'abbaye de Saint-Martin ne seroient donnés qu'à ceux que le doyen et ses confrères en auroient pourvus, et fit confirmer cette ordonnance par le roi Charles le Simple, par une charte expédiée à Compiègne, l'an 904.

Un an auparavant, les Normands ayant fait une nouvelle irruption dans la Touraine, brûlèrent de nouveau l'église de Saint-Martin et vingt-huit autres églises de la ville. Robert, pour aller au-devant d'un semblable malheur, fit enfermer le cloître de Saint-Martin de murailles et munir de fortes tours,

afin de pouvoir résister aux insultes de ces ennemis formidables, et l'on appela depuis ce quartier *Châteauneuf*.

Robert ne fit pas moins de bien à son abbaye de Marmoutier, et ménagea ses intérêts dans toutes les occasions qui sont venues à notre connoissance. L'an 893, qui étoit le sixième du règne d'Eude, son frère, il donna à un certain Raduinus et à sa mère Acharia quatre manses (1) situés à Berinceai (2) dans le district de Genillé en Touraine, pour en jouir pendant leur vie et celle de leur prochain successeur, lesquels en récompense et pour se rendre Dieu propice au dernier jugement, et expier leurs péchés, abandonnèrent après leur mort à l'abbaye de Marmoutier pour toujours, trois manses qu'ils possédoient dans leur propre fonds libre, au village de Luis, qu'on croit être appelé aujourd'hui Liége, dans le même district de Genillé, et treize esclaves, s'obligeant d'en payer à Marmoutier, durant le temps qu'ils en jouiroient, tous les ans, quatre sols de cens à la fête de saint Martin d'hiver, pour la réfection des chanoines, et un sol pour l'entretien du luminaire. Les lettres de cette donation sont signées du comte Robert, abbé, d'Ildoard, doyen, de quinze chanoines, du vicomte Atton, de Raduin, de sa mère Acharia, et de son petit-fils Doton.

Quelques années après ou même auparavant, sous le règne de Charles le Simple, Robert accorda à un de ses vassaux nommé Archambeau, pour son fils Girard, chanoine de Marmoutier, une métairie sur la rivière de Coursille (3), à deux milles de Tours, nommée Magni, qui ayant été détruite par les Normands étoit demeurée abandonnée. Il la lui donna pour la rétablir et mettre en état d'être habitée, et d'en jouir après paisiblement durant sa vie et durant celle d'un de ses héritiers, à condition qu'après leur mort eelle retourneroit à l'abbaye de Marmoutier avec toutes ses améliorations.

(1) Un manse pouvoit faire douze journaux de terre. (Note du manuscrit.)

(2) Breneçay, à Genillé. (C. Ch).

(3) Peut-être la Choisille. (C. Ch).

Robert fit confirmer cette donation par le roi Charles le Simple, qui en fit expédier une charte au monastère de Saint-Denis l'an cinquième de son règne, qui revient à l'an 892 (1). Elle est signée par le roi et scellée de son sceau, et reconnue par le notaire Letaldus pour l'archevêque Herivée qui étoit son chancelier.

Outre les deux irruptions que les Normands, commandés par Hastingus et Rollo, avoient faite en Touraine ès années 843 et 853, ils en firent une troisième sous la conduite de Berich et Bathet, leurs capitaines, l'an 904, qui étoit la septième depuis la mort d'Eude. Ils brûlèrent l'église de Saint-Martin qui avoit été rebâtie fort peu auparavant, avec les maisons qui étoient autour et 28 églises. Le ravage qu'ils firent fut si grand, qu'ils obligèrent les chanoines de Saint-Martin de se renfermer dans la ville avec l'archevêque Heberne, qui sauva sa cathédrale, mais qui ne put empêcher que les dépendances de son église n'en souffrissent beaucoup. Comme les pertes qu'elle avoit faites étoient considérables, pour l'en dédommager, Heberne pensa aux moyens de se soumettre l'abbaye de Marmoutier.

Pour en venir à bout, il députa des gens habiles en France, qui exposèrent à Robert les misères de son église en des termes si touchants, que le bon prince en fut ému, et oubliant l'ancienne dignité de son abbaye, il promit aux députés de l'archevêque qu'il feroit ce qu'il désiroit. Cette promesse donna une si grande joie à ce prélat, qu'elle le guérit d'une maladie qu'il avoit alors, et comme il croyoit la chose faite, il la publia partout. Mais les chanoines de Marmoutier, surpris de cette entreprise, qui ne pouvoit réussir qu'à leur confusion, ayant pris conseil entre eux, résolurent de s'adresser premièrement à l'archevêque même, qui, ayant

(1) L'époque la plus reculée du règne de Charles le Simple est celle de son couronnement par Foulques, archevêque de Reims, le 28 janvier 893. L'an 892 ne peut donc être le cinquième de ce règne. Il y a ici erreur de chiffres; il faut lire 902 au lieu de 892. (Note du manuscrit). — Ajoutons que c'est seulement en 898 que Charles le Simple fut reconnu seul et unique souverain de la monarchie, et couronné une seconde fois, ce qui reporte à 902 la cinquième année de son règne. (C. Ch.)

été tiré de Marmoutier, n'en pouvoit ignorer les priviléges. Ils lui représentèrent que depuis saint Martin leur église avoit toujours été libre, que les rois, les empereurs et même les papes lui avoient donné plusieurs priviléges qui la rendoient exempte de toute sorte de dépendance, excepté de celle qu'elle devoit à leur abbé, et ne donnoient aucun pouvoir aux archevêques de Tours sur eux que celui de conférer les ordres sacrés à leurs chanoines, et que c'étoit avilir un lieu si illustre que de le soumettre à son église. Heberne fut touché de leur remontrance, et comme il ne s'étoit pas entièrement défait de l'inclination qu'il avoit pour un lieu dont il avoit été membre et même le chef, il leur promit d'arrêter ses poursuites, et, pour leur donner des marques de la sincérité de ses paroles, il envoya premièrement exprès des gens à Orléans, où étoit l'abbé Robert, et y fut ensuite lui-même accompagné d'Adelesme, doyen de Marmoutier, de Robert, qui en étoit trésorier, et de quelques chanoines, et tous conjointement supplièrent ce prince de laisser son abbaye jouir de son ancienne liberté. Robert fut bien aise de les voir dans cette disposition, et faisant réflexion sur la démarche qu'on avoit voulu lui faire faire, pour éviter une semblable surprise, de l'avis d'Heberne et des princes du royaume, il s'engagea lui et ses successeurs abbés de laisser l'abbaye de Marmoutier jouir en paix des priviléges qui lui avoient été accordés par les rois et par les papes, et de ne jamais souffrir qu'elle fût soumise à d'autres qu'à ses abbés. Cet acte fut passé à Tours l'an 15 du règne de Charles le Simple, qui revient à l'an 912, et signé par l'abbé Robert, l'archevêque Heberne, Anselme, évêque d'Orléans, Isaïe, évêque de Nantes, les comtes Gauzlin, Ervée, Gausbert, et par Foulques.

Avant le pontificat d'Heberne, les archevêques de Tours, ses prédécesseurs, avoient déjà entrepris de s'assujettir l'abbaye de Marmoutier, et parce qu'ils savoient qu'elle étoit sous la protection des rois de France pour le temporel, et immédiate au Saint-Siége pour la juridiction spirituelle, pour venir à bout de leur dessein, ils s'étoient adressés au pape

même, et pour le porter à les favoriser, li semble qu'ils lui promirent de la rebâtir et de la rebâtir dans son premier état, et que cette promesse éblouit le pape, qui en écrivit au roi et lui manda que les monastères, selon le droit, devoient être soumis à l'évêque, et parce qu'on les avoit exemptés de cette soumission, plusieurs avoient été détruits, entre autres celui de Saint-Médard de Tours, où les corps de saint Gatien et de saint Lidoire, évêques de cette ville, étoient enterrés ; celui de Marmoutier et les autres monastères de la ville pourroient être rétablis en leur premier état par le ministère des évêques, assistés de ses sages conseils et de ses dons (1). Il seroit sans doute avantageux aux monastères d'être soumis aux évêques, s'ils trouvoient en eux de véritables pères qui s'appliquâssent à y maintenir l'observance, à conserver les biens qui leur ont été donnés par les fondateurs, à réparer les brèches de la discipline régulière, à rétablir les édifices ruinés, à soutenir les bons religieux, à animer les lâches, à fortifier les foibles, et à corriger les imparfaits. Mais où en trouver de la sorte ? Il n'y en a que trop qui font tout le contraire, qui s'opposent au bien que les supérieurs y veulent établir, prennent le parti des religieux déréglés, et fomentent le désordre des cloîtres. C'est sur une funeste expérience de choses semblables, que les souverains pontifes et les conciles, animés de l'esprit de Dieu, ont exempté les religieux de la juridiction des évêques pour les soumettre à leurs supérieurs, ne leur réservant que l'ordination des moines, la dédicace des églises et la bénédiction du saint chrême. Encore n'étoit-ce pas tant un droit qu'on leur réservoit, qu'une charge qu'on leur imposoit. Aussi le roi n'eut aucun égard aux remontrances du pape Adrien II, et conserva à l'abbaye de Marmoutier la liberté dont elle étoit en possession. L'abbé Robert continua de la gouverner en bon prince selon l'usage de son temps. Mais il se rendit beaucoup plus recommandable dans les affaires d'État, jusqu'à ce qu'enfin ayant voulu s'élever

(1) Labbe, *Concilia*, t. VIII, col. 936. *Adriani papæ Epist*, 33 *ad Carolum regem*.

sur le trône, et s'étant soulevé contre son roi légitime, il fut tué dans une bataille proche de Soissons, l'an 923.

71. Hugues le Grand, comte de Paris et duc des François, succéda à son père Robert dans ses abbayes de Marmoutier et de Saint-Martin, et les posséda jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 956. Le surnom de Grand que tous les historiens lui donnent, fait concevoir de lui une très-haute idée, qu'il remplit parfaitement par ses actions héroïques. L'an dixième du règne de Raoul, roi de France, qui revient à l'an 932, il obtint de ce prince un privilége en faveur de son abbaye de Marmoutier, par lequel Raoul confirme à ce monastère tous les priviléges qui lui avoient été octroyés par les rois ses prédécesseurs, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve et Eude, le prend sous sa protection, veut qu'il jouisse d'une pleine et entière liberté, même dans ses dépendances, et défend à tous ses juges et officiers de l'inquiéter ou d'exiger de lui des impôts. Et d'autant que l'abbaye de Marmoutier étoit recherchée avec avidité tant par les laïques que par les ecclésiastiques, pour pouvoir satisfaire à leur cupidité et s'enrichir du bien du crucifix, il ordonne qu'à l'avenir elle n'aura point d'autre abbé que celui de Saint-Martin de Tours, et afin de faire observer exactement la teneur de cet ample privilége, il impose une peine de trente livres d'or à celui qui sera assez téméraire de le violer, dont les deux tiers iront au profit du monastère, et la troisième partie au fisc. Ce privilége fut expédié à Compiègne dans l'église de Saint-Corneille, signé par le roi, et reconnu par le notaire Heribert pour l'évêque Abbon, archi-chancelier.

L'an 937, le premier du règne de Louis d'Outremer, un certain Herulfe et sa femme Gersinde, touchés de Dieu et désirant se le rendre propice, effacer par l'aumône leurs péchés et mériter l'intercession des saints, surtout de saint Martin, donnèrent à Marmoutier un manse assez considérable qu'ils possédoient dans le Blésois, avec un nombre de serfs ou d'esclaves. Hugues, en reconnoissance d'un don si considérable, leur en accorda non-seulement la jouissance durant

leur vie, mais y ajouta encore d'autres terres qui appartenoient à son monastère et qui étoient dans le même lieu, qu'il leur accorda pendant leur vie et celle de trois de leurs enfants, à condition qu'ils en paieroient 4 sols de cens à la Saint-Martin d'hiver, pour la réfection des chanoines, et un sol pour le luminaire de l'église. L'acte de cette donation est du mois de mai de la première année du roi Louis, signé par l'abbé Hugues, dix-huit chanoines, le vicomte Warnegaud, et dix-huit autres personnes, qui apparemment étoient considérables par leur naissance, quoiqu'ils ne prennent aucune qualité.

Six ans après, c'est-à-dire l'an septième du règne du roi, qui revient à l'an 943, Girard, chanoine sous-diacre de Marmoutier, et Robert, son frère, y donnèrent la terre de Limeré qui consistoit en 160 arpents de terre et de vigne, pour le repos de l'âme de leur père Archambeau et de leur mère Ingelrade. L'acte de cette donation est du cinq des nones de mai, l'an septième du roi Louis. Il est signé des deux frères, de Thibaut, vicomte de Tours, du comte Bouchard et de quelques autres personnes de considération.

Nous ne nous étendrons pas sur les grandes actions que fit notre abbé Hugues pour l'État; tous les historiens en sont remplis ; il suffit de marquer ici le peu que nous trouvons qu'il a fait pour Marmoutier. Je ne sais s'il lui est fort glorieux de dire qu'au mois d'avril de l'an 14 du règne de Louis d'Outremer, qui revient à l'an 950, il accorda à la prière d'un de ses vassaux trois arpents et demi de terre dans la Touraine à Gitray, dans un lieu nommé *ad illas mansiones*, à un certain Alalulfe et à sa femme Hildeburs et à leurs enfants, pour en jouir pendant leur vie, et en payer 14 deniers de cens à Haimon et ses héritiers. Afin que cet acte eût plus de force, il le fit signer par Hildebert, doyen de Marmoutier, Gantelme, trésorier, Frédéric, chantre, et 21 chanoines, sans parler de celui qui dressa cet acte, qui fait voir que ces abbés qui étoient tous des princes, usant tous de leur grande autorité, disposoient comme bon leur sembloit en faveur de leurs vas-

saux, des biens de leurs abbayes, au préjudice des monastères dont ils étoient abbés. Hugues mourut à Ording au mois de juin de l'an 956, et fut enterré à Saint-Denis en France, où on lit cette épitaphe sur sa tombe :

ICI GIST HUES LE GRAND, JADIS COMTE DE PARIS, LEQUEL FUT PÈRE DE HUES CAPET, ROI DE FRANCE. PRIEZ DIEU POUR L'AME DE LY.

72. Hugues Capet son fils lui succéda à ses deux abbayes de Marmoutier et de Saint-Martin, et fut leur dernier abbé séculier de Marmoutier. C'étoit un prince prudent et courageux, qui par sa rare piété s'acquit le beau titre de *Défenseur de l'Église*, et par sa grande conduite, celui de *Restaurateur de l'État*. Nous trouvons de lui un acte par lequel, à la prière d'un de ses vassaux nommé Haymon, il donne à cens trois arpents et demi de terre de la porterie de Marmoutier (1), à un prêtre nommé Otbert et à sa mère nommée Hildetrude. Cet acte, qui est des ides d'avril l'an 15 de Lothaire premier, est signé par l'abbé Hugues, Godefroi, doyen de Marmoutier, treize chanoines, Gisloenus, évêque de Bretagne, qui apparemment en étoit aussi chanoine, ce qui n'étoit pas extraordinaire, puisque Hardouin, archevêque de Tours, en étoit trésorier ; l'acte est dressé par Hyncmar, aussi chanoine. Après ces souscriptions on voit deux croix avec ces mots à la première : *Ecce crucem quam fecit Tetbaldus comes;* à la seconde : *Ecce crucem Odonis filii ejus*. Ce Tibault est sans doute Thibaud, comte de Blois, surnommé le Trichard.

Nous trouvons dans nos titres plusieurs actes des chanoines de Marmoutier, mais comme ils ne contiennent rien de conséquent, nous nous dispenserons d'en faire un long récit qui ne pourroit être qu'ennuyeux aux lecteurs. Nous en avons un de l'an 12 du règne de Lothaire, qui revient à l'an 966, par lequel les chanoines de Marmoutier, à la prière

(1) La *porterie* étoit une hôtellerie destinée à recevoir les voyageurs pauvres. — Cette charte a été publiée par M. Cartier sous le titre de *Mélanges historiques* (Tours, Mame, 1842), avec une charte de 903 contenant un accommodement d'un procès entre Saint-Martin et Marmoutier, (C. Ch.)

du vassal nommé Robert, accordent une partie de la terre que tenoit déjà Gérard, chanoine de Saint-Martin, un moulin, un petit bois et un manse, à un certain Guartin son parent, pour en jouir durant sa vie et celle de ses successeurs, et en payer 20 sols de cens à la Saint-Martin d'hiver. Cet acte est signé de Godefroi, doyen, Hardouin, trésorier et archevêque de Tours, Thibaud, chantre, Constance, prévôt, et de quatorze chanoines, dont six prennent la qualité de prêtres, quatre se nomment diacres, trois simplement clercs, et un qui n'a aucune qualité. Il est dressé par Hincmar, pour Théotbert, antigraphe, l'année même que l'abbé Hugues, duc des François, prit et démolit une place forte nommée en latin *castrum Missiadolens*.

Dans un autre acte de l'an 980, ils donnent à un certain Gunter et à son fils Berald, chanoine de Marmoutier, une quarte et quatre arpents de terre au village de Chouzy pour cinq sols de cens payables à la fête de Saint-Martin d'hiver, pendant leur vie et celle d'un de leurs successeurs. Il est signé par Huldo, doyen, Hardouin, trésorier et archevêque de Tours, Aszo, prévôt, Gautier, chantre, et seize autres chanoines. La date est conçue en ces termes : *Data est autem hæc auctoritas mense Martio sub magno rege Hlotario, anno scilicet* XXVI *regni ejus, quando impetum fecit contra Saxones, et fugavit imperatorem.*

Nous en avons encore un de l'an 981, dans lequel tomboit la 27e année du règne de Lothaire, par lequel ils accordent à un certain Hugolin et à son fils Gautier 20 arpents de terre à trois sols de cens payables à la Saint-Martin d'automne. Cet acte est signé par Hugues, doyen, Hardouin, archevêque de Tours et trésorier de Marmoutier, Ascelin, prévôt, et 17 chanoines, et dressé par Hincmar, qui étoit aussi apparemment chanoine de Marmoutier et qui souscrit en ces termes : *Hingmarus, beati majoris notharius, scholæ litourgos ;* je crois qu'il faut lire *beati Martini Majoris Monasterii.* Cet endroit est considérable pour prouver que du temps même des chanoines il y avoit des écoles publiques à Marmoutier, aussi bien qu'à Saint-Martin de Tours.

Enfin nous avons encore un autre acte de la même année signé aussi par Hardouin, trésorier. Il semble que ce prélat faisoit gloire d'être trésorier de Marmoutier, puisque dans ses souscriptions il joint toujours cette qualité à celle d'archevêque. C'est ce que nous avons remarqué non-seulement dans nos titres, mais aussi dans ceux de Saint-Julien où il souscrit: *Harduinus archiepiscopus et edituus Majoris Monasterii.* Mais ce qui est remarquable, c'est qu'encore bien qu'il fût archevêque, dans tous nos titres il n'est nommé et ne signe qu'après le doyen, parce que le monastère étant exempt de la juridiction des archevêques de Tours, il ne signe point comme archevêque mais comme trésorier de Marmoutier.

M. Maan, dans son *Histoire des archevêques de Tours*, ne nous apprend rien de la naissance et de la famille d'Hardouin, et jusqu'à présent personne n'en a rien écrit. Mais nous pouvons tirer là-dessus quelques lumières d'une charte qui se trouve dans nos cartulaires. Ce titre, qui contient la vente de la terre de Maleville, *de Malavilla*, fort considérable dans la Touraine, enfermée et bornée par les terres des églises de Saint-Maurice et de Saint-Martin, de l'abbaye de Saturni (1), de Saint-Médard et de Notre-Dame de l'Ecrinole, nous apprend que notre Hardouin avoit deux neveux, dont l'un portoit le nom de Corbin, et l'autre celui d'Hardouin; que cette terre avoit été possédée par un de leurs parents, nommé Robert, et ensuite par Hardouin, leur oncle, archevêque de Tours, de qui apparemment ils l'avoient eue. Il paroît de là qu'Hardouin étoit d'une famille des plus considérables, et apparemment descendue des seigneurs de Rochecorbon.

DE LA TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT CORENTIN, ÉVÊQUE DE QUIMPER, EN L'ABBAYE DE MARMOUTIER.

Un savant auteur (2) a dit avec beaucoup de raison que, pour se former une idée générale de notre histoire depuis la

(1) Cette abbaye nous est complétement inconnue. Serait-ce l'église Saint-Saturnin? (C. Ch.)

(2) BULTEAU, *Hist. Bened.*, t. II, p. 451.

mort de Louis le Débonnaire arrivée en 840, jusqu'au commencement du dixième siècle, il faut se la figurer comme un tableau qui représente des églises et des lieux réguliers en feu, des soldats qui emportent les vases sacrés et les autres meubles, des religieux massacrés, d'autres qui s'enfuient avec les corps de leurs saints patrons, et une multitude de peuple qui s'approche de ces saintes reliques pour profiter des guérisons miraculeuses dont Dieu les honore, comme pour effacer la honte apparente de leur fuite. Nous avons déjà vu une peinture assez triste dans le cours de cette histoire. La translation des reliques de saint Corentin en l'abbaye de Marmoutier va nous en représenter une nouvelle.

Les Normands ayant inondé plusieurs fois toute la France et laissé partout de tristes marques de leur cruauté, la Basse-Bretagne aussi bien que les autres provinces éprouvant combien ces ennemis du genre humain étoient terribles, Salvator, évêque d'Alet, qu'on nomme aujourd'hui Saint-Malo, voyant qu'il ne pouvoit dérober à leur fureur la ville et son église cathédrale, se mit en devoir de sauver au moins les reliques de son saint patron. Il crut pouvoir le faire en le transférant promptement au monastère de Lehon près de Dinant, qui sembloit être assez fort et assez bien fermé pour y être en toute sûreté, et où la présence du corps de saint Magloire, évêque de Dol, étoit capable d'attirer la protection de Dieu sur lui. Junan gouvernoit alors ce monastère en qualité d'abbé, et comme ses religieux servoient Dieu avec une grande ferveur, on dit que pour récompenser leur dévotion, il leur fit connoître que pour éviter la persécution de ces ennemis implacables, ils devoient aller chercher leur sûreté en quelqu'autre endroit de la France. Cependant d'autres églises, à l'imitation de celle de Saint-Malo, s'étoient retirées en l'abbaye de Lehon avec leurs saintes reliques; lesquelles, animées par les exhortations de l'évêque Salvator, se mirent en chemin, emportant avec elles leurs saintes reliques, leurs livres d'église et leurs ornements. A peine étoient-ils partis que le clergé de Dol et de Bayeux se joignirent à eux, por-

tant avec eux les corps de saint Samson, premier évêque de Dol, de saint Sanateur, des saints Paterne et Scubilion. Ils furent au moins trois ans à courir de la sorte d'un lieu en un autre, jusqu'à ce que s'ennuyant de ces voyages fatigants et infructueux, le vénérable Salvator crut qu'il ne pouvoit être mieux en assurance qu'en se retirant à Paris, qui étoit une ville forte et bien munie. Ils y allèrent donc et furent si bien reçus par les citoyens, que, désespérant de pouvoir retourner en Bretagne, ils résolurent d'y fixer leur demeure, si Hugues Capet, comte de Paris et duc des François, qui depuis fut roi de France, vouloit leur faire la grâce de les y souffrir et de leur y accorder quelque lieu où ils pussent mettre en dépôt ces trésors qu'ils portoient avec eux.

Ce dessein leur réussit comme ils l'avoient projeté. Ils s'adressèrent avec grande confiance à ce prince, qui étoit alors à Paris. Etant entrés dans son palais, ils le trouvèrent occupé aux affaires de l'État. En attendant qu'ils pussent avoir audience de lui, ils déposèrent leurs sacrées reliques sur une table qui étoit dans le lieu où on les avoit introduits. L'heure du dîner étant arrivée, le maître d'hôtel de ce prince y étant entré, les maltraita de paroles, et poussa sa témérité jusqu'à frapper de sa canne les châsses sacrées. Il ne fut pas longtemps sans être puni de son sacrilége ; car dans le même moment il fut saisi du malin esprit, qui l'agitant d'une étrange fureur fit qu'il laissa partout de tristes marques dignes de celui qui le possédoit, frappant fortement les uns et chargeant les autres d'injures. Hugues, averti de ce qui se passoit, en fut saisi de frayeur, et se prosternant avec humilité devant les saintes reliques, pria Dieu de ne lui point imputer le péché de son maître d'hôtel. Il fit ensuite transporter les châsses des saints dans la chapelle de son palais, qui étoit consacrée à saint Barthélemy et desservie par des chanoines. Elles y demeurèrent jusqu'à ce que Dieu ayant rendu la paix au royaume, les Bretons pensèrent à reporter en leur pays le trésor qu'ils avoient mis comme en dépôt. Le duc en étant averti ne voulut point leur faire violence en les retenant par

force, et quoiqu'il estimât heureuse la ville de Paris de posséder dans son sein un si grand nombre de reliques, il se contenta d'en retenir quelques-unes et leur permit d'emporter les autres.

Le corps de saint Magloire, évêque de Dol, resta donc à Paris, où le prince lui fit dédier l'église de Saint-Barthélemy, où il mit une communauté de moines à laquelle il fit de riches donations. Les Bretons s'étant mis en chemin avec les corps de leurs saints, se répandirent en différents endroits où ils laissèrent les sacrées reliques qu'ils prétendoient emporter en Bretagne. Le corps de saint Samson resta au moins en partie à Orléans, celui de saint Wingalois ou saint Guinollé, abbé de Landevenec, fut porté avec quelques autres à Montreau où il resta. Pour celui de saint Corentin, il fut porté à Tours en l'église de Saint-Martin, et quelque temps après dans celle de Marmoutier, qui le possède encore aujourd'hui et qui le regarde comme un de ses principaux tutélaires. Je sais bien que le monastère de Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer se croit en possession de ce riche trésor. Je sais encore que l'abbaye de Saint-Corentin près de Mende, fondée pour des filles en 1201 par Philippe-Auguste, a une semblable prétention; mais on ne peut avoir de meilleures preuves du lieu où le corps de saint Corentin a été transféré que la tradition des Églises de Bretagne, surtout de celle de Quimper qui le regarde comme son patron et son premier évêque, laquelle ne reconnoît point d'autres reliques de saint Corentin que celles qui sont conservées en l'abbaye de Marmoutier, et qui l'assure positivement dans les leçons qu'elle récite à matines le jour de sa translation, qu'elle célèbre le premier dimanche du mois de mai. On en fait la fête à Marmoutier le 5 de ce mois; autrefois on la célébroit le premier, comme l'on peut voir dans les anciens missels de ce monastère écrits il y a plus de six cents ans, où il y a une messe propre de saint Corentin, dont les oraisons font mention de l'existence de son corps dans ce monastère. Elle a aussi une préface propre, que nous rapporterons entière dans les preuves de cette

histoire, aussi bien que la prose qui se trouve dans les derniers missels, sans aucune des fables qu'on attribue à ce saint. Nous verrons dans la suite comme un religieux de Marmoutier qui avoit été archidiacre de Clermont en Auvergne avant son entrée en religion, faisant ses prières après matines au *Repos de saint Martin*, saint Corentin et saint Fulgence, deux saints dont nous possédons les reliques, lui apparurent.

Dans l'onzième siècle, les religieux de Marmoutier ayant porté à Saint-Martin les reliques de saint Corentin dans un temps de stérilité, pour obtenir de la pluie par son intercession, la grand'messe étant finie, comme ils voulurent s'en retourner, la châsse demeura immobile. Cet accident ayant extrêmement affligé un des plus anciens, nommé Ildebrand, il frappa du bâton qu'il tenoit la châsse du saint, disant ces paroles : « Je sais que les Bretons sont glorieux, et que vous avez de la jalousie de voir les tombes de saint Martin couvertes d'or pendant que vous êtes renfermé dans du bois ; mais retournez avec nous et nous vous couvrirons tout d'or. » Il n'eut pas plus tôt achevé ces paroles, que la châsse se trouva aussi légère qu'auparavant. Ce fait est rapporté par un ancien auteur qui pourroit être contemporain, lequel nous apprend que cette procession se fit nu-pieds, ce qui étoit assez ordinaire et se faisoit dans un esprit de pénitence; c'est pourquoi on leur donnoit de petits bâtons pour les aider à marcher.

Albert le Grand, religieux de l'ordre de saint Dominique, dans ses Vies des saints de Bretagne, dit que le corps de saint Paterne, évêque de Vannes, fut aussi apporté avec celui de saint Corentin à Marmoutier. Si cela est, il faut dire qu'il n'y resta pas longtemps, car non-seulement nous n'en avons aucune relique, mais même nous ne nous souvenons pas d'en avoir jamais eu.

CHAPITRE V.

DU RÉTABLISSEMENT DE L'OBSERVANCE RÉGULIÈRE DANS L'ABBAYE DE MARMOUTIER PAR EUDES, COMTE DE BLOIS.

(982)

Il y avoit déjà environ cent trente ans qu'il n'y avoit point de religieux dans l'abbaye de Marmoutier, et que les chanoines qui avoient pris leur place, se ressentant de la corruption des mœurs de leur siècle, vivoient dans une grande licence. Si nous en croyons l'Anonyme de Marmoutier, elle fut telle qu'elle les porta dans les derniers excès; si bien qu'Eudes, comte de Blois, à qui la Touraine appartenoit, étant venu à Tours avec Berthe son épouse, et cette comtesse qui avoit beaucoup de confiance à saint Martin étant venue par dévotion à Marmoutier, pour satisfaire à sa piété et voir ce lieu qui avoit été sanctifié par la retraite de saint Martin et par tant de saints religieux, étant entrée dans l'église pour y faire sa prière, elle fut fort surprise d'y voir une femme avec un enfant à ses pieds, sonner l'office divin. Elle eut la curiosité de lui demander qui elle étoit, et à qui appartenoit cet enfant qu'elle avoit devant elle; la femme lui répondit fort ingénument qu'elle étoit la concubine du chef-fecier ou sacristain de Marmoutier, et qu'elle avoit eu cet enfant de lui. Je n'explique pas quel fut l'étonnement de cette princesse de voir l'abomination dans le lieu saint, et d'être elle-même témoin d'une prostitution si horrible. Elle dissimula sa douleur sur-le-champ; mais elle ne la cacha pas lorsqu'elle fut revenue trouver le comte à Tours. Car s'étant jetée à ses genoux, pénétrée d'un scandale dont elle venoit d'être frappée, elle lui déclara qu'elle avoit une grâce à lui

demander, et qu'elle ne se lèveroit point de terre qu'il ne lui promît de la lui accorder. Eudes la releva et lui commanda de s'expliquer, protestant en présence de toute la cour qu'il ne lui refuseroit aucune chose, persuadé qu'elle ne lui demanderoit rien qui ne fût raisonnable.

Alors la comtesse raconta tout ce qui lui étoit arrivé, et représenta à Eudes qu'il étoit de son honneur et de son devoir de bannir le scandale de la maison de Dieu, qu'elle le prioit d'apporter un prompt remède à un si grand mal et de faire cesser ce désordre public, en écartant ces chanoines dont la vie faisoit horreur aux gens de bien; que l'abbaye de Marmoutier, ayant été fondée par saint Martin pour des moines, qui l'avoient possédée près de cinq cents ans, et qui avoient édifié toute l'Église par la pureté de leurs mœurs, il étoit à propos de la leur rendre, et d'en chasser pour jamais ces ecclésiastiques scandaleux. Cette proposition parut fort équitable à tout le conseil du comte, et ce prince, qui avoit de la piété et avoit déjà établi des religieux dans le château de Saumur, selon M. Bernier (1), quoiqu'il nous paroisse plus vraisemblable que ce fut son père Thibault, n'eut pas de peine à se laisser persuader d'en mettre en l'abbaye de Marmoutier. Mais parce qu'elle étoit sous la protection des rois de France, et que c'étoit eux qui établissoient les abbés, il crut avec raison qu'il falloit s'adresser au roi.

L'Anonyme de Marmoutier, auteur récent et peu exact dans les faits un peu éloignés de lui, qu'il semble n'avoir écrits que sur des traditions communes de son monastère, dit qu'il la lui fit demander par Hugues, le plus jeune des enfants du comte, qui depuis fut archevèque de Bourges. Mais comme il confond ordinairement tout, il se trompe grossièrement en cet endroit, car Hugues, archevêque de Bourges, ne fut pas fils d'Eudes, mais son frère, et n'étoit point enfant lorsqu'on rétablit à Marmoutier la régularité, mais déjà archevêque de Bourges, ayant succédé en cette

(1) BERNIER, *Histoire de Blois*, p. 284.

dignité à son oncle Richard, l'an 959. Il se pourroit faire pourtant qu'il se servit de lui pour demander au roi l'abbaye, qui étoit alors possédée par Hugues Capet qui depuis fut roi de France, et qu'il l'obtint aisément du prince à cause de sa probité reconnue de tout le monde. Ce qui a pu donner une occasion à des auteurs célèbres de le mettre au nombre des abbés de Marmoutier, où l'on faisoit il n'y a pas encore longtemps son anniversaire le 16 de janvier, comme d'un abbé de Marmoutier.

Quoi qu'il en soit, Eudes ayant obtenu les consentements nécessaires, fit travailler promptement aux lieux réguliers du monastère, et lorsqu'ils furent en état, il demanda treize religieux à saint Mayeul, abbé de Cluny, qui vinrent en prendre possession environ l'an 982. Ils ne purent guère le faire plus tôt, car nous avons deux actes de l'an 37 du règne de Lothaire, l'un du mois de décembre qui revient à l'an 980, et l'autre au mois de février qui tombe en 981, lesquels font voir que les chanoines étoient encore à Marmoutier, et qu'ils en disposoient du bien en maîtres.

Les biens qu'Eudes fit à l'abbaye et la conduite qu'il tint pour y rétablir la régularité, me font juger que l'auteur de l'*Histoire des seigneurs d'Amboise* imprimée dans le *Spicilége* de Dom Luc d'Acheri, n'a point exagéré lorsqu'il a dit qu'Eudes pouvoit passer pour un second Caton par l'intégrité de ses mœurs, qu'il ne s'étoit acquis de la gloire que par ses grandes largesses, qu'il avoit été le fléau des méchants, et s'étoit rendu recommandable par sa constance, qu'il s'étoit distingué par sa modestie et sa retenue sans se relâcher d'une juste sévérité, que l'amour des richesses ne l'avoit point vaincu, ni les factieux attiré dans leur parti, qu'il avoit disputé du courage avec les plus généreux, de la pudeur avec les plus modestes, et de l'abstinence avec les plus innocents, enfin qu'il avoit plus envie d'être bon que de le paroître.

Après sa mort, Berthe épousa Robert, roi de France, charmé par sa beauté ; mais comme elle étoit sa parente,

Grégoire V l'obligea de s'en séparer trois ans après. Elle retint néanmoins le nom de reine, et ce fut en cette qualité qu'elle remit à l'abbaye de Marmoutier un droit d'entrée dans la ville de Blois, que le monastère avoit coutume de lui payer pour un bateau. Elle lui fait cette grâce conjointement avec ses fils Thibault, archevêque de Vienne, et Eudes, comte de Blois, pour soulager l'âme d'Eudes, son mari; ces bons princes laissèrent à leurs descendants comme héréditaire l'affection pour notre monastère. Ils lui firent tous beaucoup de bien, et lui demeurèrent tellement attachés que Thibault, fils d'Eudes, comte de Champagne et de Blois, ayant été fait prisonnier à la guerre par le comte d'Anjou, obligé de donner la ville de Tours pour sa rançon, il ne voulut jamais la céder qu'en se réservant l'abbaye de Marmoutier, comme nous l'apprenons d'une charte d'Étienne de Blois son fils, dont nous parlerons dans la suite de cette histoire.

CHAPITRE VI.

DE SAINT MAYEUL, Iᵉʳ ABBÉ DE MARMOUTIER, APRÈS LE RÉTABLISSEMENT DE LA RÉGULARITÉ.

(982—986)

L'Anonyme de Marmoutier se donne de grands mouvements pour faire voir que saint Mayeul n'a jamais été abbé de son monastère. Si on l'en croit, le comte Odon ayant fait venir à Tours treize religieux de Cluny, aussitôt qu'ils furent arrivés, ils se choisirent l'un d'entre eux pour être leur supérieur et leur abbé, et cela par l'autorité du pape et du roi, lesquels les exemptèrent de l'obéissance et de la soumission qu'ils devoient à l'abbaye de Cluny, dont ils étoient sortis. Leur conduite ayant choqué leurs confrères de ce qu'ils s'étoient ainsi séparés d'eux, ceux-ci envoyèrent à Marmoutier leur abbé Mayeul pour corriger ce qu'ils prétendoient que ceux-là avoient fait à leur préjudice ; ce que le saint s'efforça d'abord de faire, reprochant au nouvel abbé et à ses religieux leur ingratitude. Mais Mayeul ayant appris de leur bouche de quelle manière les choses s'étoient passées, bien loin de les condamner il approuva tout ce qu'ils avoient fait, confirma les priviléges que le roi et le pape leur avoient accordés, déclara l'abbaye de Marmoutier pour toujours exempte de la soumission qu'ils devoient à celle de Cluny.

Toute la narration de cet auteur est pleine de tant de suppositions, qu'il suffit de la lire pour en découvrir les faussetés. Il paroît que cet auteur n'a eu en vue que de montrer que son monastère n'a jamais été soumis à celui de Cluny. Mais s'il avoit bien su la discipline de ces temps-là, il se seroit facilement épargné cette peine; car il ne faut pas

s'imaginer que les religieux qui se choisissoient un abbé de Cluny pour leur supérieur, se soumissent par ce choix, eux et leur monastère, à l'abbaye de Cluny ; ils ne se soumettoient qu'à la seule personne de l'abbé, qui seul avoit juridiction sur eux, et qui étant mort, les laissoit dans leur première liberté, et ils pouvoient s'élire un abbé d'entre eux ou d'une autre maison. Saint Odon fut abbé de Saint-Benoît de Fleury et de Saint-Julien de Tours où il mourut, sans que ces monastères aient jamais été sujets à celui de Cluny, et après sa mort ces abbayes se choisirent un abbé comme elles voulurent, qui n'eut aucune dépendance du monastère de Cluny. Saint Hugues fut le premier qui assujettit à Cluny les monastères qui l'avoient choisi pour abbé, réduisant plusieurs abbayes en simples prieurés, ce qui causa de grands troubles dans plusieurs monastères. Mais avant lui on n'avoit rien vu de semblable. Nous avons encore un reste de l'ancienne discipline, dans les maisons de filles qui s'élisent quelquefois parmi nous des supérieurs sans se soumettre ni à notre congrégation ni aux monastères dont sont supérieurs ceux qu'elles élisent. Leur soumission est personnellement attachée à celui qu'elles élisent, lequel étant mort, elles peuvent s'en choisir un autre d'un ordre ou d'un monastère différent.

Mais quand l'Anonyme auroit donné plus de vraisemblance à son discours, il seroit facile de faire voir évidemment que saint Mayeul a été abbé de Marmoutier. La *Chronique de Maillezais* le dit en termes formels sur l'an 984. « En ce temps-là, dit-elle, après le rétablissement de l'abbaye de Marmoutier, détruite par les Normands, et après saint Mayeul qui la gouvernoit, le premier abbé fut Guitbert, auquel succédèrent Bernier, Gosbert, Sicbard, Euvrard, Audebert, Barthélemi (1). » Voilà une autorité d'un ancien auteur assez précise. Mais nous avons une charte qui ôte toute sorte de doute. Elle est d'Herlannus, diacre chanoine de Saint-Martin, qui donne à l'abbaye de Marmoutier fondée par saint Martin,

(1) Labbe, *Biblioth. nova*, t. II, p. 204.

dont le vénérable Mayeul est abbé, une terre libre dans le Blésois dans un lieu qu'il nomme en latin *Pasnagerias*. Ce titre contient une chose digne de remarque ; car il dit que lorsque saint Martin fonda l'abbaye de Marmoutier, tout évêque qu'il étoit, il portoit encore son habit de moine, *quod ipse Christi confessor habitum monasticæ religionis gerens, in honore sanctæ Dei genitricis et sanctorum apostolorum principis fundavit.* Ce qui fait voir qu'il n'étoit pas encore venu dans l'esprit des chanoines de Saint-Martin de nier que saint Martin eût jamais été moine ; puis donc qu'il est constant que saint Mayeul a été notre abbé, nous ne pouvons pas nous dispenser d'en parler avec unpeu d'étendue.

Il étoit natif de Valenselle, petite ville de Provence, entre Riez et Manosque. Fuscherius son père étoit un des plus considérables seigneurs du pays, tant pour sa noblesse que pour ses grandes richesses. Il donna à son fils une éducation digne de sa naissance. Dès son enfance, il fut prévenu de la grâce ; on ne remarquoit rien en lui de jeune que l'âge. Sa sagesse l'égaloit aux vieillards. Comme Dieu lui avoit donné de riches talents naturels, une heureuse mémoire, un esprit aisé et solide, beaucoup de pénétration et de vivacité, il fit de grands progrès dans l'étude des belles-lettres, mais il s'avança bien plus dans la piété. Pour éviter les piéges où tombent ordinairement les jeunes gens, dans ses plus tendres années il consacra à Dieu la pureté de son corps par le vœu de chasteté. A peine fut-il sorti de l'enfance pour entrer dans l'adolescence qu'il perdit ses parents. Leur mort fut suivie de l'incursion fréquente des Sarrasins qui l'obligèrent de quitter son pays pour se retirer à Mâcon, au duché de Bourgogne, auprès d'un de ses parents qui étoit un des principaux de la ville, et qui le fit bientôt connoître à l'évêque du lieu. Ce prélat, frappé du mérite de Mayeul, crut faire un grand présent à son Église de l'agréger à son clergé et de lui donner un canonicat dans sa cathédrale. Peu de temps après, il l'envoya à Lyon où les écoles étoient alors fort célèbres, afin de s'y perfectionner dans l'étude des sciences. Il eut l'avantage d'y

avoir pour maître Antoine, abbé de l'Ile-Barbe, non moins recommandable par ses vertus que par sa doctrine. Ainsi il profita doublement sous sa discipline. Il surpassa tous ses compagnons en sagesse et en science, et l'éclat de sa piété fut si grand, que dès lors on l'auroit pris pour un religieux.

Étant retourné à Mâcon, son évêque, qui désiroit se servir de lui, le fit passer par tous les degrés ecclésiastiques jusqu'au diaconat. S'il ne lui donna point la prêtrise, il y a bien de l'apparence que c'est parce qu'il ne put vaincre son humilité, car nous verrons bientôt combien il étoit éloigné des charges ecclésiastiques. Mais au moins honora-t-il son diaconat en l'obligeant d'accepter la charge d'archidiacre de son Église. Ce fut alors qu'étant persuadé qu'il devoit par office être l'exemple des autres, il n'oublia rien pour y réussir, ajoutant à la parole salutaire des actions sans reproche. Il ne mettoit point de bornes à ses charités, surtout quand il s'agissoit de secourir les pauvres. Il leur distribuoit à pleine main, non-seulement les aumônes des fidèles selon la première institution de son office, mais aussi ses propres revenus, dont il ne se réservoit que ce qui étoit nécessaire pour l'entretien de sa maison. Sur quoi il arriva qu'en temps de famine son économe vint un jour le trouver, et lui dit que ses coffres et ses greniers étant épuisés, il étoit assez embarrassé de quoi le nourrir lui-même. Le saint ne se troubla point sur la nécessité où sa maison se trouvoit réduite, mais mettant sa confiance en Dieu il alla dans une chapelle de Saint-Michel qu'il avoit construite au-delà de la Saône, et où il avoit coutume de se retirer du tumulte du monde pour faire ses prières secrètes. Là, prosterné la face contre terre, les yeux baignés de ses larmes, il représente au Père des miséricordes les misères des pauvres, et après son oraison levant la tête, il aperçut devant lui sept pièces d'argent qu'il ne voulut point toucher d'abord, de crainte de quelque illusion. Mais enfin, après avoir recommencé par trois fois son oraison, et ayant à chaque fois trouvé ces sept pièces d'argent devant lui, il reconnut que c'étoit un présent de la divine Providence. Il

ne voulut pourtant point l'employer qu'il ne l'eût fait publier par la ville pour être restitué à quiconque l'auroit perdu. Personne ne le réclama, et après avoir pris ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance de ce jour-là seulement, il distribua tout le reste aux pauvres. Ses domestiques voulurent lui représenter qu'il devoit user de prévoyance pour l'avenir, et que la nécessité où il s'étoit trouvé demandoit qu'il réservât toute la somme entière; mais il leur répondit : « Nous servons un Seigneur qui donne lorsqu'on lui demande; aujourd'hui il a pourvu à nos besoins, ne doutons pas qu'il ne pourvoie aussi demain. Cherchons premièrement le royaume des cieux et rien ne nous manquera. Ayons soin de remercier Dieu de ses bienfaits, et confions-nous en ses promesses; il ne nous manquera point, puisqu'il assiste toujours ceux qui le cherchent en vérité. » La confiance du saint ne demeura point vaine, et dès le lendemain il lui vint des voitures de vin envoyées par des personnes de piété.

En même temps que saint Mayeul donnoit aux pauvres une nourriture corporelle, il en distribuoit d'ailleurs une spirituelle aux clercs de son diocèse et des lieux circonvoisins, auxquels il enseignoit gratuitement les sciences convenables à leur état. Une vertu si éclatante ne pouvoit renfermer toute sa lumière dans l'enceinte de Mâcon; elle répandit ses rayons dans les autres Églises, et même dans les lieux les plus éloignés, si bien que l'archevêque de Besançon étant décédé, le clergé et le peuple, avec le seigneur du lieu, choisirent saint Mayeul pour remplir sa place. Mais il étoit trop humble pour accepter une si honorable dignité. L'exemple de Jésus-Christ qui fuit la royauté qu'on lui offroit, et qui s'alla présenter de lui-même à la croix pour y souffrir une mort honteuse, avoit fait trop d'impression sur son esprit, et ce fut pour l'imiter qu'il refusa cet archevêché pour s'aller enfermer dans l'abbaye de Cluny, pour s'y crucifier par les pratiques d'une austère pénitence qui ne devoit finir qu'avec sa vie.

Saint Aymar, qui en étoit abbé, l'y reçut avec joie, et à peine lui eut-il donné l'habit de religieux, qu'il parut revêtu

de toutes les vertus que saint Benoît demande à ses enfants. Il obéissoit non-seulement à son abbé ; tous ses frères passoient encore dans son esprit pour ses supérieurs. Le mépris du monde, l'amour de Dieu et du prochain, l'exacte observance de sa règle, faisoient toute son étude, et celui qui auparavant se distinguoit dans le monde par sa science, devint dans le cloître le disciple des hommes simples. Son abbé, voyant le progrès qu'il faisoit dans la perfection religieuse, et connoissant d'ailleurs qu'il avoit de la doctrine et de l'expérience, l'établit bibliothécaire et apocrisiaire de Cluny, dont l'office renfermoit en même temps les fonctions de secrétaire, de procureur et de trésorier de la maison. Il s'acquitta de tous ces emplois avec tout le succès qu'il s'étoit proposé en les lui confiant. Il avoit lu autrefois les anciens philosophes et les poésies de Virgile; mais il en interdit la lecture aux religieux, persuadé qu'elle ne pouvoit que leur être nuisible, et que les poëtes sacrés devoient leur suffire. Comme son office lui faisoit partager avec le prieur les affaires du dehors, il fut obligé d'aller à Rome par ordre de son abbé. Hildricus, son compagnon, étant tombé malade à Yvrée, il lui rendit la santé avec de l'huile bénite. Ce miracle rendit son nom fameux parmi ses frères et tous ceux qui en eurent connoissance. Mais cette estime publique ne lui enfla point le cœur, il n'en devint que plus humble.

Cependant le B. abbé Aimard devenoit vieux, et la vue commençoit à lui manquer. Il renonça volontairement à sa dignité et exhorta ses frères à élire un nouvel abbé. Tous unanimement donnèrent leur voix à saint Mayeul; lui seul l'opposa à son élection, et il fallut que le Ciel s'en mêlât pour s'obliger à s'y soumettre. On fit trois jours de suite des prières publiques pour ce sujet, au bout desquels saint Benoît, sous la forme d'un vieillard vénérable, tenant sa Règle en sa main, lui apparut et l'assura de sa protection. Après une telle faveur, Mayeul n'osa plus apporter de résistance à la volonté de ses frères, et le jour suivant il les assembla tous au chapitre, où, prosterné à leurs pieds, il leur

demanda pardon d'avoir résisté avec obstination à son élection, et leur déclara que puisqu'ils persistoient dans le choix qu'ils avoient fait de sa personne pour être leur abbé, il se soumettoit par obéissance à leur volonté.

Saint Mayeul, se voyant à la tète d'une nombreuse congrégation, crut qu'il ne devoit pas moins être le premier par ses actions que par son rang. Aussi son élévation ne servit qu'à faire paroître ses vertus avec plus d'éclat, et à leur donner un nouveau lustre. Pour être abbé, il n'oublia pas qu'il étoit religieux, et le prétexte de sa charge ne le dispensa jamais des exercices de la communauté. Il n'étoit pas moins appliqué à la lecture que lorsqu'il étoit simple bibliothécaire. L'Écriture-Sainte lui servoit d'un miroir qui lui découvroit les défauts qu'il devoit corriger dans lui et dans les autres ; c'étoit là qu'il puisoit les sages instructions qu'il donnoit à ses frères. Aussi ne le trouvoit-on jamais dessaisi de ce livre, soit qu'il fût à la maison, soit qu'il fût aux champs. Il avoit tous les jours ses temps de retraite dans lesquels il répandoit son cœur devant le Seigneur, et il n'en sortoit jamais qu'après avoir arrosé le pavé de ses larmes. Quand il étoit en oraison ou appliqué à la lecture, personne n'osoit l'aborder de crainte de troubler un si saint repos. S'il alloit à la cour des princes ou dans les palais des grands, ce n'étoit point pour faire ostentation de ce qui le relevoit au dehors ; il n'y alloit que pour être l'avocat des misérables, ou pour gagner quelques âmes à Dieu, et il en revenoit rarement sans en remporter quelques conquêtes sur le prince des ténèbres. Il étoit ennemi des louanges, et il cachoit autant qu'il pouvoit ses bonnes intentions, se contentant que Dieu seul en fût le témoin, et l'on peut dire que son humilité étoit à l'épreuve. Il en donna une marque bien sensible dans une occasion que je ne puis me dispenser de rapporter.

Le bienheureux Aimard étant devenu tout à fait aveugle, on le mit à l'infirmerie pour y recevoir les soulagements que son âge et ses infirmités demandoient. Un jour qu'il envoya demander du fromage pour son repas, celui-ci, embarrassé de

plusieurs affaires, lui en refusa brusquement, disant que c'étoit trop d'avoir deux abbés dans un monastère, que c'étoit bien assez d'obéir à un. Cette parole indiscrète étant rapportée au bon vieillard le piqua vivement. La dureté de l'officier à l'égard d'un homme vénérable, et pour son âge, et pour sa vertu, et pour le rang qu'il avoit tenu dans la maison et dont il avoit toujours retenu le titre depuis l'élection de saint Mayeul, lui fut un morceau de dure digestion. Le jour suivant, s'étant fait conduire au chapitre, il s'adressa à saint Mayeul et lui dit : « Frère Mayeul, si je vous ai élevé au-dessus de moi, ce n'a pas été pour être persécuté ni pour être traité en esclave, mais afin que vous eussiez pour moi la compassion qu'un bon fils doit avoir pour son père; » et après s'être assez étendu sur son ressentiment, il ajouta : « Reconnoissez-vous que vous êtes mon religieux ? — Oui, mon père, répondit-il, je le suis, et je le suis autant que je l'ai jamais été. — Si cela est, répliqua Aimard, quittez tout maintenant le siége que vous occupez et reprenez votre ancienne place parmi les frères. » Mayeul obéit à l'instant, et le bon vieillard étant monté dans la chaire de l'abbé, accusa l'officier de sa dureté, le fit prosterner à terre, et après une correction telle qu'il la méritoit, lui imposa pénitence. Il descendit ensuite de son siége et ordonna à saint Mayeul d'y remonter, qui obéit avec la même soumission qu'il avoit fait paroître lorsqu'il en étoit descendu, et donna par cette action des marques d'une humilité solide et d'une modestie à l'épreuve.

Comme Dieu a coutume de se communiquer plus particulièrement aux humbles, on ne doit pas être surpris s'il donna le don des miracles à saint Mayeul, qui étoit si bien fondé dans l'humilité. Étant allé par dévotion à Notre-Dame du Puy, il y guérit un aveugle avec de l'eau qu'il avoit bénite, mais il renvoya la gloire de ce miracle à la sainte Vierge. Un pauvre paysan du territoire de Vienne reçut une grâce toute semblable en se frottant les yeux de l'eau dont le serviteur de Dieu s'étoit lavé les mains.

Une autre fois, étant en voyage, il guérit un de ses religieux

d'une fièvre violente en le couvrant de sa robe. Voici une autre merveille que le saint opéra dans un voyage qu'il fit à Rome. Avant que de partir de Cluny, il voulut mener avec lui un frère pour l'établir prieur à Saint-Paul, comme il en avoit été prieur; mais il trouva une telle résistance dans l'esprit de ce frère, qu'il proposoit toujours un nouvel obstacle pour empêcher sa sortie de Cluny. Saint Mayeul, qui avoit beaucoup de prudence, ne voulut point user de son autorité pour le contraindre à faire sa volonté, mais aussitôt qu'il fut parti, la communauté, scandalisée de la conduite de ce religieux, lui fit de si gros reproches de sa désobéissance, qu'étant enfin touché il se mit en chemin pour courir rejoindre son saint père. Il arriva au bord d'un fleuve que l'homme de Dieu avoit déjà passé, et ne pouvant le suivre faute de barque, ni apparemment faire entendre sa voix, il se prosterna devant lui, s'expliquant assez par cette humble posture. Son bon maître entendit bien ce langage, et ayant envoyé celui qui l'avoit passé, quand il fut en sa présence il lui demanda ce qu'il désiroit. « Pardon, mon père, lui dit le frère, pour mes fautes passées, vous promettant qu'à l'avenir vous trouverez en moi une entière soumission à vos commandements. — Vous méritez sans doute, lui répliqua le saint, que je vous impose pénitence. — Je la veux sincèrement, répartit le coupable. — Si vous parlez du fond du cœur, ajouta saint Mayeul, allez embrasser cet homme et le baiser. » (C'étoit un lépreux qui se trouva devant eux, et qui faisoit horreur à voir). Il n'eut pas plus tôt achevé la parole, que le frère se jeta sur le lépreux, et en le baisant lui rendit la santé, Dieu faisant connoître par ce miracle combien l'obéissance lui est agréable.

Étant à Rome, il alloit visiter tous les saints lieux de la ville. Un jour qu'il étoit allé faire ses dévotions au tombeau de saint Paul, après avoir satisfait à sa piété, il ne voulut pas retourner sans donner aux religieux de cette maison la consolation de les voir, et ceux-ci lui ayant représenté la nécessité où ils étoient, il commanda à son économe de leur donner une livre d'argent. L'officier, exécutant infidèlement l'ordre

qu'il avoit reçu, n'en donna que la moitié. Étant retourné à Saint-Pierre, un homme de piété lui offrit dix pièces d'argent; le saint se tournant vers l'économe l'avertit de les recevoir, lui disant : « Si vous aviez exécuté l'ordre que je vous avois donné, au lieu de dix pièces d'argent vous en auriez reçu vingt. » Une autre fois un pauvre tout nu vint lui demander l'aumône. Le saint, touché de compassion, n'ayant rien à lui donner, dépouilla sa robe et l'en revêtit. Il ne fut pas plus tôt arrivé à son hospice que l'évêque du lieu lui envoya un habit tout fait, beaucoup meilleur que celui qu'il avoit quitté. Le saint en prit occasion d'exhorter ses frères à se dépouiller volontairement de tout en faveur des pauvres, puisque Dieu est si libéral et si prompt à rendre ce qu'on donne en son nom.

Saint Mayeul, revenant d'Italie, fut arrêté au passage des Alpes par les Sarrasins, qui le firent prisonnier avec ceux de sa suite. Un des barbares ayant levé le sabre pour fendre la tête à un domestique, le saint courut pour parer le coup et retenir le bras du soldat; mais en sauvant la vie au misérable, il fut blessé lui-même à la main d'un coup dont la cicatrice lui resta toute sa vie. Cependant il fut mis dans un obscur cachot, les fers aux pieds, en attendant sa rançon et celle de ses compagnons. Il fit de sa prison un lieu d'oraison, il y consola ceux qui y étoient détenus avec lui, et fit des exhortations si pressantes aux barbares, qu'il s'attira leurs respects et en convertit plusieurs qui reçurent le baptême. Ainsi par un heureux échange, il captiva sous le joug de la foi ceux qui l'avoient fait captif. Une des choses qui attirèrent plus au saint leur vénération fut sa fermeté à garder sa règle; car un jour qu'ils lui offrirent des viandes de leur table et le pressèrent d'en manger, il les refusa constamment, comme une chose à laquelle il ne lui étoit pas permis de toucher; ce qui frappa tellement un des Sarrasins qu'à l'heure même il lui fit servir un pain assez blanc sous son bouclier, dont le saint prit sa réfection. Une autre fois, un des barbares ayant foulé aux pieds quelques Livres sacrés que saint Mayeul faisoit porter dans ses voyages, quelques-uns, moins farouches.

voyant le saint gémir d'une telle impiété, réprimèrent l'insolence de leur compagnon, et l'avertirent qu'il falloit respecter les oracles des prophètes contenus dans les livres des chrétiens. Mais pour montrer que Dieu est juste vengeur des crimes, le même jour que ceci arriva, celui qui avoit foulé les Livres saints eut le pied coupé dans une révolte qui étoit arrivée. Cependant saint Mayeul envoya un religieux à Cluny, qui en rapporta une riche rançon qui servit à le délivrer et sa compagnie, et dont il se crut bien récompensé par la conversion d'un grand nombre d'infidèles.

Je pourrois rapporter un grand nombre de miracles qui rendirent son nom célèbre non-seulement parmi les peuples, mais aussi parmi les grands. Les papes, les empereurs et les rois le considérèrent comme un homme extraordinaire. L'empereur Othon Ier et sa femme Adelaïs en faisoient une estime si grande, qu'ils lui députèrent pour le prier d'entreprendre la réforme des monastères d'Allemagne et d'Italie, ce qu'il fit avec un succès avantageux à l'Église et à l'ordre monastique, aussi bien qu'en France, où il réforma les abbayes de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Bénigne de Dijon, de Moutiers-Saint-Jean, de Saint-Maur-des-Fossés, et plusieurs autres, et rétablit l'observance régulière dans l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours.

Il prédit la mort de l'empereur Othon Ier près d'un an avant qu'elle arrivât. Il prédit aussi celle de son fils Othon II, car étant à Vérone, et tenant les deux mains de ce prince il lui dit en l'embrassant : « Si vous suivez le conseil de frère Mayeul, vous retournerez d'où vous êtes venu ; car tenez pour certain que si vous allez à Rome comme vous en avez dessein, vous y mourrez et ne retournerez jamais au lieu de votre naissance. » L'empereur, qui écoutoit volontiers les avis du saint, et qui par ses remontrances s'étoit réconcilié avec sa mère Adelaïs que des esprits envieux et médisants lui avoient rendue suspecte, ne suivit pas en cette occasion son conseil. Il alla à Rome et y mourut, et son corps y fut inhumé selon la prédiction de l'homme de Dieu.

Le Saint-Siége étant venu à vaquer pendant que l'empereur étoit en Italie, il y appela saint Mayeul sans lui en dire le sujet, et procura son élection au souverain pontificat. Mais l'amour qu'il avoit pour son état de religieux, joint à son humilité, lui fit refuser cette suprême dignité que tant d'autres recherchent avec ambition. Il y eut en cette occasion un combat entre le désir et l'empressement de l'empereur et l'humilité de saint Mayeul, car Othon ne se contenta pas de lui offrir la papauté, il le pressa beaucoup de l'accepter. Sa mère Adelaïs se joignit à lui pour obliger le saint à se rendre à la volonté de toute l'Église; mais quelques instances réitérées qu'on pût lui faire, il tint toujours ferme et il fallut enfin céder à son humilité victorieuse.

Ce grand serviteur de Dieu étoit bien éloigné d'accepter la papauté, lui qui n'avoit accepté la charge d'abbé qu'avec une peine extrême, et qui avant de mourir procura l'élection de saint Odilon en sa place. Son grand âge ne diminua rien de sa ferveur. Deux ans avant sa mort, il se débarrassa de toutes les affaires temporelles, il ne se produisoit plus au dehors, il ne sortoit plus de son monastère ou vivoit retiré dans quelque prieuré de sa dépendance; la lecture et l'oraison faisoient toute son occupation, et par là il se disposoit à aller paroître devant le juste Juge. Il ne put pourtant se dispenser de se mettre en chemin pour aller réformer l'abbaye de Saint-Denis en France où le roi le demandoit. Étant arrivé à Souvigny dans le Bourbonnois au diocèse de Clermont en Auvergne, il tomba dans une maladie dont il vit bien qu'il ne relèveroit pas. Cet accident affligea extrêmement ses frères, qui lui demandèrent qui auroit soin d'eux après lui. Le saint leur répondit: « Jésus-Christ, ce souverain pasteur, sera, toute votre protection. » Après cela, il n'occupa plus son esprit que du désir d'aller jouir de la gloire éternelle, répétant sans cesse ces paroles de David: « *Domine, dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ;* et *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! concupiscit et deficit anima mea in atria Domini;* ou bien, *Elegi abjectus esse in*

domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. » Dieu lui conserva la mémoire et une présence d'esprit tout entière jusqu'à la fin. Interrogé si quelque chose lui faisoit de la peine, il répondit qu'il étoit dans un état très-tranquille, et voyoit déjà les biens du Seigneur dans la terre des vivants. Ses disciples se mirent à genoux pour lui demander sa bénédiction. Il perdit la parole sitôt qu'il la leur eut donnée. Ayant fait le signe de la croix, il rendit sa belle âme à Dieu le XI du mois de mai l'an 994. Son corps fut enterré à Souvigny, où il est encore à présent avec celui de son successeur. Sa Vie a été écrite par Syrus, son disciple, par saint Odilon, et par Nadgodus, religieux de Cluny. C'est d'eux et de ce qu'en a écrit le P. Mabillon que nous avons emprunté ce que nous venons de dire.

Comme nous ne savons pas précisément le temps que saint Mayeul a commencé d'être abbé de Marmoutier, nous ignorons aussi quand il a cessé de l'être. Il est certain qu'il ne l'a pas été longtemps, puisque dès l'an 986 Gilbert étoit déjà abbé, le saint étant encore vivant. Mais il y a quelque apparence que ce fut sous lui que les comtes Geoffroi et Burchars, à la sollicitation du vicomte Fulcrande, désirant de se rendre saint Martin propice et satisfaire à Dieu pour leurs péchés, donnèrent à Marmoutier une coliberte. L'acte de cette donation est de l'an 30 du roi Lothaire, qui revient à l'an 983. Il est signé par les comtes et le vicomte et plusieurs autres personnes qui ne prennent point de qualités, et dressé par Guillebert, dont les qualités sont exprimées par des notes de Tiron, qui chacune signifioit un mot. Ce Guilbert pourroit bien être Gilbert qui succéda à saint Mayeul, qui dans la *Chronique de Maillezais* est appelé Guitbert (1).

(1) Selon le *Livre des Serfs*, celui par qui fut dressé l'acte de donation d'une coliberte, laquelle se nommoit Ermengarde, l'an 983 ou le trentième du règne de Lothaire, s'appeloit Guitbertus. Ainsi je crois qu'au lieu de Guillebert et de Guilbert, il faut lire Guitbert, en sorte que le *Livre des Serfs* sera d'accord avec la *Chronique de Maillezais*. (Note du manuscrit.) — Le *Liber de Servis Majoris Monasterii*, prèparé par André Salmon, a été publié dans le tome XVI des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. Salmon explique les notes tironiennes qui accompagnoient le nom de Guitbert. (C. Ch.)

Cet acte, qui est le premier dans le *Livre des Serfs* ou esclaves de Marmoutier, écrit il y a plus de six cents ans, est suivi d'un autre sans date, qui pourroit bien être encore du temps de saint Mayeul. Il contient la donation d'un homme libre nommé Baldonnet, qui, pour l'amour de Dieu, se fait volontairement esclave de saint Martin, et se donnoit avec toute sa postérité au monastère de Marmoutier, et pour marque certaine de la servitude qu'il contractoit se lia le col avec les cordes des cloches, et s'étant mis quatre deniers sur la tête, les porta sur l'autel de saint Martin et s'offrit de la sorte à Dieu. Cette manière de contracter la servitude a quelque différence de celle qui étoit en usage dans ce monastère. Car au lieu que Baldonnet se mit lui-même les quatre deniers sur la tête et les porta sur l'autel, c'étoit au contraire les religieux qui les mettoient sur la tête de l'esclave comme le prix de la liberté qu'il vendoit, et il les prenoit ensuite de dessus l'autel. C'est de quoi on voit plusieurs exemples dans le *Livre des Serfs*. Mais quelques-uns se contentoient simplement de s'offrir; à d'autres on mettoit quatre deniers sur la tête; enfin les autres ajoutoient à cela la cérémonie de se lier le col avec les cordes des cloches, comme des captifs qui cessoient d'être à eux-mêmes.

———————

CHAPITRE VII.

DE GILLEBERT,

IIe ABBÉ DE MARMOUTIER.

(986—990)

Saint Mayeul eut pour successeur dans le gouvernement de l'abbaye de Marmoutier Gillebert, que la *Chronique de Maillezais* appelle Guitbert, et qui dans les *Épîtres* de Gerbert est nommé Egbert, par une erreur des copistes qui, ayant trouvé son nom abrégé dans les manuscrits, ont lu G'bert au lieu de Gillebert ou Willebert, comme il est écrit dans nos titres, à quoi il a été aisé d'ajouter un E au commencement du nom, surtout si l'on a dicté au copiste, la lettre G se prononçant d'une manière à faire entendre *Eg* à celui qui écrit sans lire lui-même.

Pour concevoir une idée digne de ce grand homme, il suffit de dire qu'il fut choisi par saint Mayeul pour ressusciter le premier esprit de saint Martin et de saint Benoît dans une des plus illustres maisons de son ordre, ce qui suppose un homme doué d'un grand fond de piété, animé d'un zèle ardent pour la discipline régulière, distingué par son érudition, sa sagesse et sa pénétration, enfin un homme accompli. Aussi se rendit-il tellement maître de l'esprit du comte Odon par sa vertu et ses rares qualités, que ce prince pria saint Mayeul de se démettre de l'abbaye de Marmoutier en sa faveur. Mayeul, qui avoit refusé l'archevêché de Besançon avant son entrée en religion, et qui après avoir accepté avec toute la résistance possible la charge d'abbé de Cluny, refusa ensuite le souverain pontificat, n'eut pas de peine à se décharger d'un fardeau assez pesant sur les épaules d'un de ses disciples qu'il

croyoit être très-digne et très-capable de remplir tous les devoirs de sa dignité, et de porter encore une charge plus grande. En quoi certes il ne se trompoit point, puisque les écrivains de son temps l'appellent un astre brillant, *præfulgidum sidus* (1).

Cet astre ne renferma pas l'éclat de sa lumière dans l'enceinte de Marmoutier, il la répandit dans les pays les plus éloignés ; elle se fit connoître aux plus illustres personnages qui fussent alors. Gerbert surtout, ce grand homme qui fut tiré d'un monastère de notre ordre pour être précepteur du roi Robert, et qui ensuite fut archevêque de Reims, puis de Ravenne, et enfin pape sous le nom de Silvestre II, avoit une si haute estime de notre abbé Gilbert, qu'il s'estimoit heureux d'avoir son amitié, et qu'un *si grand homme* vouloit bien se ressouvenir de lui assez souvent. Il lui ouvrit son cœur dans une lettre (2) où il lui confesse qu'il s'est toujours appliqué à joindre l'étude des sciences à celle de la bonne vie, quoiqu'il soit beaucoup plus utile de bien vivre que de bien parler, et que la bonne vie suffit à celui qui est déchargé de la conduite des autres, mais qu'étant occupé aux affaires de l'État, l'un et l'autre lui étoit nécessaire, et que c'est pour cela qu'il avoit travaillé à se faire une bonne bibliothèque, en faisant venir des livres de Rome et des autres endroits de l'Italie et d'Allemagne et de Flandre, qu'il avoit achetés par le secours de ses amis. Il l'exhorte d'en faire autant à Marmoutier, et il lui marque en particulier les livres qu'il vouloit faire écrire, lui promettant de fournir aux frais qui seroient nécessaires à cela. Enfin il lui déclare que c'est le mépris qu'il fait de la mauvaise fortune, qui l'avoit engagé à ce travail, que ce mépris ne lui étoit pas naturel, que c'étoit le fruit de sa science, et que c'est la raison qui l'oblige et dans le repos et dans les affaires d'enseigner aux autres ce qu'il savoit, et d'apprendre lui-même ce qu'il ignoroit.

(1) Gerbert, *Epist.* 95.

(2) Gerbert, *Epist.* 44.

Gerbert loue dans une autre épître (1) notre abbé de la gravité de ses mœurs, de l'intégrité de ses actions, de la pureté de sa science. Il dit que la piété et la sévérité de sa conduite le font entrer dans ses sentiments.

Dans le temps dont nous parlons, il s'éleva de grands bruits dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Après l'abbé Oilbaldus, un ambitieux dont nous ignorons le nom, voulut entrer dans la bergerie du Seigneur par une mauvaise porte, et parce qu'il méritoit plutôt le nom de loup que celui de pasteur, n'ayant aucune qualité qui pût lui mériter la charge d'abbé, il chercha son mérite dans la protection des grands. Appuyé du crédit des rois, des princes, des seigneurs du siècle, il monta sur le siége qu'avoient occupé jusqu'à présent tant de saints abbés qui se regardoient comme les vicaires de saint Benoît et les gardiens de son corps. Cet attentat scandalisa tous les gens de bien. Gerbert fut un des plus ardents à soutenir la cause de la justice (2), et ce fut apparemment par le mouvement qu'il se donna que les abbés de Reims s'assemblèrent pour chercher des moyens d'assoupir les troubles que l'ambition avoit suscités ; mais tous furent d'avis qu'il falloit s'éclaircir par les lumières de deux brillantes étoiles, Mayeul, abbé de Cluny, et Gillebert ou Egbert, abbé de Marmoutier. Ces saints, qui étoient fort éclairés, n'eurent pas de peine à découvrir la cause du scandale. Ils prirent le parti des religieux, condamnèrent l'usurpateur, et leur avis étant suivi par les autres abbés, on élut en sa place le saint abbé Abbon, qui répandit depuis son sang pour la justice. On peut juger par là du mérite de notre abbé, puisqu'en une affaire aussi épineuse que celle-là, où il s'agissoit de s'opposer aux rois, aux princes et aux grands du siècle, il fut choisi conjointement avec saint Mayeul pour en être les arbitres. Il ne relâcha rien de sa fermeté, et la puissance des grands ne le fit point mollir, ni quitter les intérêts de la justice. Ceci arriva

(1) Gerbert, *Epist* 89.

(2) Gerbert, *Epist.* 70, 80, 89, 955.

vers l'an 987, et comme le P. Mabillon a cru qu'en ce temps-là Bernerius gouvernoit le monastère de Marmoutier, il a été assez en peine de deviner qui étoit l'abbé Egbert dont il est ici parlé (1); mais s'il avoit su que Bernerius ne fut élu abbé que quelques années après, il n'auroit pas hésité d'assurer que c'étoit notre abbé Gillebert, car il n'y en eut aucun pour lors dans la Touraine dont le nom ressemble mieux à celui d'Egbert.

Nous avons dans notre cartulaire de Touraine deux titres du temps de l'abbé Gilbert, l'un du mois d'août de l'an 986, qui étoit le premier du règne de Louis le Fainéant, et l'autre du mois de janvier de l'an 987, qui tomboit aussi dans la même année. Par ces titres, les religieux de Marmoutier accordent au chanoine Constance et à un homme marié nommé Waningus, un arpent de terre à cens. Le premier est signé par Guillebert, abbé de Marmoutier, Hunebaud, qui en étoit doyen, et dix autres religieux du nombre desquels étoit Gausbert, apparemment celui qui fut abbé après Bernerius. L'autre est aussi signé par Willebert, abbé, Hunebaud, doyen, et treize autres religieux. L'on en trouve deux dans le premier qui ne sont pas dans le second, et six dans le second qui manquent dans le premier. Ce petit nombre fait voir qu'ils ne s'étoient pas encore multipliés depuis leur introduction dans l'abbaye de Marmoutier; mais peu de temps après on en trouvoit jusqu'à cinquante. Le nom de doyen, qu'Hunebaud y prend, fait voir qu'ils ne s'arrêtèrent pas à la discipline de Cluny, où celui qui gouvernoit en l'absence de l'abbé s'appeloit prieur, et qu'usant de la liberté que leur donnoit la règle de saint Benoît (2), ils aimèrent mieux conduire leur monastère par des doyens que par des prieurs. Le second titre contient une particularité remarquable; après la date, on y fait signer un séculier pour les frères qui étoient déjà morts. Cette circonstance est énoncée en ces termes : *Signum (eorum) qui mortui sunt, sed præ ipsos alium elegerunt Herbertum filium Florentii.*

(1) Mabillon, *Sæculum* v *Benedict.*, p. 777.
(2) S. P. Benedicti *Regula*, cap. 65.

L'odeur des vertus des ces saints religieux se répandit bientôt par toute la France et porta plusieurs princes et seigneurs à leur faire des donations considérables. Thibaut, seigneur de l'Ile qui fut depuis appelée l'Ile-Bouchard, frappé de la terreur des jugements de Dieu et souhaitant se le rendre propice, leur donna l'église de Tavent avec une terre libre assez considérable, espérant d'obtenir par leurs prières la rémission de ses péchés, et qu'à sa mort saint Martin arracheroit son âme des mains de l'esprit malin pour l'introduire dans les joies du paradis. Et afin que sa donation eût plus de force, il la fit confirmer par le comte Odon, par ses frères et ses parents, apparemment qu'il n'avoit point d'enfants, et souhaite le sort de Judas et de Simon le magicien, les supplices éternels de l'enfer et toute sorte de malédiction, à ceux qui, après sa mort, auront la témérité de reprendre aux religieux de Marmoutier ce qu'il leur donne. Cet acte est passé à Blois l'an premier du règne de Hugues Capet, qui revient à l'an 987.

L'an 989, Foulques-Nerra, comte d'Anjou, accorda aux religieux de Marmoutier, qui étoient gouvernés par le vénérable Dom Guillebert, abbé, tous les poissons qui lui appartenoient dans la pêche de Bocé en Anjou, excepté seulement les brochets, qu'il se réservoit, peut-être parce que ces religieux étoient si mortifiés et si détachés, qu ils auroient fait scrupule de manger d'un poisson si délicat, et de s'écarter de la manière de vivre dans laquelle ils avoient été élevés à Cluny, où l'on ne mangeoit du poisson que deux fois la semaine, et cela lorsqu'on pouvoit en avoir à bon marché, car pour peu qu'il fût cher, on s'en abstenoit. Il fit cette donation à la prière d'un religieux appelé Thibaut, qui étoit son cousin, et qui pourroit bien avoir été un des religieux venus de Cluny à Marmoutier, d'où peu de temps après il fut tiré pour être abbé de Cormery, et ensuite de Saint-Maur-des-Fossés. Il étoit fils de Bouchard, comte de Paris, et frère de Renault, évêque de la même ville. Il la fit pour le repos de l'âme de Geoffroi Grisegonelle, son père, pour sa mère Adèle, et pour sa femme Elisabeth, et afin d'obtenir par leurs prières et par

l'intercession de saint Martin, des enfants pour succéder à ses États. Elle fut faite publiquement à Angers, au mois d'octobre, la troisième année du règne de Hugues Capet.

Parmi tous les religieux qui se distinguoient par leur vertu à Marmoutier, sous l'abbé Gillebert, il faut mettre le vénérable Osulfe, qui souscrit dans le premier titre dont nous avons parlé. Gerbert, dans une lettre qu'il écrit à l'abbé de Marmoutier au nom d'Alberon, archevêque de Reims, fait son éloge en deux mots, car il l'appelle un homme d'une sainte conversation, un exemple de vie et de mœurs : *Beatæ conversationis alumnum, exemplar vitæ et morum.* Il se réjouit de ce qu'il avoit le bonheur de le posséder à Reims ; ce qui me feroit croire qu'en ce temps l'archevêque Adalberon fonda en cette ville le prieuré de Saint-Maurice pour nos religieux, dont on ignore le temps de la fondation à cause du peu de titres qui sont restés depuis qu'il a été donné aux Pères Jésuites. Si cela est, il faudroit dire que ce prieuré, qui est un des meilleurs de ceux qui dépendent de Marmoutier, étoit bien peu de chose dans son origine, puisque Osulfe y vivoit seul ; ce qui fait dire à Gerbert qu'il s'étoit opposé à l'ennemi pour le combattre seul à seul, et demander à notre abbé le secours de ses prières pour le rendre victorieux dans ce combat.

Gerbert ne fait pas seulement l'éloge d'Osulfe dans cette lettre, il le fait encore de toute la communauté de Marmoutier, de laquelle il dit en deux mots tout ce qui se peut dire ; car après avoir déclaré qu'une bonne terre ne peut être longtemps stérile, et qu'elle produit des fleurs et des fruits admirables, il s'écrie : « Voici que dans le monastère de Saint-Martin une multitude infinie de saints moines commence à revivre, et *l'on connoît dans les disciples la vertu de saint Martin.* » Voilà dans une période un éloge accompli auquel il n'y a rien à ajouter. Gillebert étoit encore en vie au mois d'octobre de l'an 989. Il a pu encore gouverner l'année suivante 990, mais en 991 il avoit un successeur dont il nous faut maintenant parler.

CHAPITRE VIII.

DE BERNERIUS,

III[e] ABBÉ DE MARMOUTIER.

(991 — 1000)

Bernerius fut apparemment un des religieux de Cluny qui vinrent à Marmoutier rétablir l'observance. Abbon, très-saint abbé de Saint-Benoît de Fleury, nous apprend dans une lettre qu'il lui écrit (1), qu'*étant encore enfant il avoit été élevé parmi les maîtres de la sainte religion*, ce qu'il n'auroit pu avancer, si Bernerius eût prit l'habit à Marmoutier depuis le rétablissement de l'observance régulière, puisqu'il n'y avoit tout au plus que neuf ans que ce rétablissement s'étoit fait par saint Mayeul.

Il succéda à l'abbé Gillebert tout au plus tard l'an 991, qu'il fit un échange avec Archambaud, archevêque de Tours, et ses chanoines de Saint-Maurice. Archambaud donna à Bernerius et aux religieux de Marmoutier deux arpents de terre, autant de prés, et un moulin sur la rivière d'Indre à Lorrou (2), qui appartenoient auparavant à l'abbaye de Saint-Vincent, alors dans un faubourg de la ville de Tours, et qui est aujourd'hui une paroisse ou un prieuré-cure, dépendant de l'abbaye de Toussaint d'Angers; et Bernerius et les religieux de Marmoutier cédèrent à l'Église de Tours et au vénérable Archambaud, ou à Robert, qui tenoit ces terres de Saint-Vincent et qui avoit principalement demandé cet

(1) ABBONIS *Epist. ad Bernerium.*

(2) *In loco quem vocant Lavatoria.* C'est sans doute le domaine du *Lavoir*, sur l'Indre, près de Veigné. (C. Ch.)

échange, un arpent et demi de vigne, une maison et un pressoir près de Saint-Barthélemy. L'acte de cet échange fut passé à Tours au mois de septembre l'an 991, qui étoit le cinquième du règne de Hugues Capet, et signé par l'archevêque Archambaud, Robert, qui tenoit ce bien de Saint-Vincent, ses deux fils Rorgon et Sanction, Hugues, doyen de l'Église de Tours et vicomte de Châteaudun, Froterius, trésorier, et par vingt-cinq autres chanoines ou personnes illustres.

Deux ans après, Archambaud, qui avoit été religieux de Saint-Benoît-sur-Loire avant que d'être élevé sur le siége archiépiscopal de l'Église de Tours, et qui avoit toujours conservé de l'inclination pour ceux qui faisoient profession de son premier état, voulut en donner des marques sensibles à l'abbé Bernerius et aux religieux qui vivoient à Marmoutier sous sa discipline, leur accordant pour l'amour de Dieu trois autels ou églises, de Saint-Symphorien, de Saint-Pierre de Parçay, et de Saint-Sulpice *de Orodario* (1), avec tous les droits qui lui appartenoient dessus, tant à lui qu'aux archidiacres; et les religieux lui promirent en récompense de célébrer tous les vendredis une messe pour lui et ses successeurs, de dire tous les jours les psaumes de la pénitence, et de plus le psaume *Ad te levavi* les jours auxquels on ne feroit point de fête de douze leçons; et après sa mort de faire pour lui le jour du trentain et de l'anniversaire les mêmes suffrages qu'ils faisoient pour leur abbé.

A mesure que le nombre des religieux et que la piété croissoient à Marmoutier, Dieu en augmentoit les revenus par les libéralités des princes, des grands du siècle et des évêques, et même des hommes privés. Regnaud, évêque de Paris, du consentement de Burchard, comte de Paris, son père, leur donna l'année suivante une terre dans le village de Gilli au territoire de Blois, laquelle étoit de l'église de Saint-Étienne proche de Sainte-Geneviève. La date du titre de cette

(1) Saint-Symphorien de Tours, Parçay-sur-Vienne, et le Louroux. (C. Ch.)

donation, qui se trouve parmi ceux de Notre-Dame-des-Champs, est remarquable pour fixer le commencement de l'épiscopat de Regnaud, qui ne se trouve pas au *Gallia christiana*, car elle est du 18 des calendes d'avril l'an huitième du règne de Hugues Capet, qui revient à l'an 994, et le quatrième de l'épiscopat de Regnaud, qui par conséquent devoit avoir été ordonné l'an 991.

Peu d'années après, Burchard, son père, donna à Marmoutier l'abbaye de Saint-Ouen (1), et afin que sa donation eût plus de force, il la fit confirmer par Robert, roi de France, qui monta sur le trône l'an 997. Le titre de la donation n'a point de date, mais il est constant qu'elle est faite à l'abbé Bernerius, car nous avons des preuves d'ailleurs que l'abbaye de Marmoutier en étoit en possession avant l'abbé Gauzbert, qui entra en charge l'année 1001. Ainsi, il faut nécessairement la mettre entre l'année 997 et celle-ci ; mais elle avoit été aliénée comme beaucoup d'autres biens. On ne lui donne dans la charte que le nom d'église, quoiqu'il soit certain par d'autres titres que ce fut une abbaye, dont il ne faut point s'étonner, puisque l'abbaye de Marmoutier n'y est appelée qu'un oratoire. On ne sait pas bien où étoit cette abbaye de Saint-Ouen ; on croit qu'elle étoit aux environs de Paris, mais elle avoit du bien dans la Touraine, et il y a bien de l'apparence que l'église de Sainte-Radégonde, dont le premier patron est saint Ouen, en dépendoit.

Eudes, comte de Blois, le restaurateur de Marmoutier, mourut à Tours l'année 995 ou la suivante ; mais avant que de mourir, il voulut encore donner des marques de sa bonté envers notre monastère et de sa piété envers Dieu ; car il donna à Marmoutier une terre libre fort considérable à Châteaudun, appelée Chamars, en latin *Campus martii*, *Chamartium* et *Chamarchum*, qui depuis servit de fonds au prieuré qui porte ce nom (2). Il voulut ensuite prendre

(1) Aujourd'hui Sainte-Radégonde, près de Marmoutier. (C. Ch.)

(2) Deux chartes relatives à cette donation ont été publiées par M. Aubineau dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. III, p. 95. (C. Ch.)

l'habit religieux, qu'il reçut des mains de l'abbé Bernerius (1), afin que paroissant devant le juste tribunal de Dieu avec les livrées de la pénitence, il pût entendre son jugement avec plus d'assurance. Il n'étoit pas extraordinaire de voir autrefois les grands du monde prendre l'habit religieux avant de mourir ; les princes, les rois et les empereurs s'en faisoient honneur. Ils avoient une si haute idée de la profession monastique et de la sainteté de cet état, qu'ils croyoient rendre un grand service à leurs âmes, s'ils en portoient l'habit seulement pendant quelques jours, et même pendant quelques heures. Ils ne doutoient pas qu'il ne servît beaucoup à les décharger du poids de leurs péchés, s'ils portoient au moins pendant quelques moments le joug doux et léger du Seigneur. On les appeloit *monachi ad succurrendum*, parce qu'ils ne prenoient l'habit religieux que pour secourir leur âme par ce dernier acte de pénitence ; et lorqu'ils revenoient de cette maladie, on les regardoit comme de véritables religieux, qui ne pouvoient plus retourner au siècle.

Thibault, fils aîné d'Eudes, lui succéda au comté de Blois et à quelqu'autre seigneurie, mais il n'en jouit pas longtemps. Il y en a qui ne le mettent pas au nombre des comtes de Blois, et qui font succéder Eudes II immédiatement à son père, ce qui cause de la confusion dans l'histoire, comme l'a fort bien remarqué M. Bernier dans son *Histoire de Blois* (2). Ces deux princes ne succédèrent pas moins à l'affection que leur père avoit pour notre monastère, qu'à ses états. Ils en donnèrent des marques en confirmant la donation que Gilduin, apparemment seigneur de Saumur ou de Maillé, avoit faite au monastère de huit arpents de prés situés au-dessous de la tour de Maillé, qu'on nomme aujourd'hui

(1) D'après l'*Art de vérifier les dates* (t. II, p. 612), Eudes seroit mort à Marmoutier et auroit été enterré dans le tombeau de Leutgarde, sa mère. L'historien Richer, écrivain contemporain, affirme au contraire que le comte de Blois mourut à Châteaudun. (C. Ch.)

(2) BERNIER, *Histoire de Blois*, partie II, p. 284.

Luynes, et qui appartenoient apparemment à la petite abbaye de Saint-Venant, avec liberté aux religieux de faire dans ce même lieu tout ce qu'ils voudroient. L'acte de cette donation n'a point de date, mais il est signé du comte Thibault et d'Eudes son frère. Il est assez considérable, puisqu'il confirme le sentiment de M. Bernier, qui fait succéder à Eudes notre restaurateur son fils Thibault; et nous apprend qu'il y avoit à Maillé une petite abbaye de Saint-Venant, qui, depuis devenue prieuré, fut donnée à Marmoutier du temps de l'abbé Barthélemy (1).

Environ le temps dont nous parlons, Bernoin, chanoine de Saint-Martin de Tours, croyant que la vie de chanoine étoit trop douce pour mériter le royaume des cieux, qui ne s'emporte que par la violence, entra dans le chemin qui conduit à la vie, et vint à Marmoutier prendre l'habit religieux, qu'il reçut des mains de l'abbé Bernerius. Mais en même temps il donna au monastère tout son bien de patrimoine, qui consistoit en une terre libre assez considérable à Chambor (2), en des terres labourables et incultes, deux moulins et des prés sur la rivière d'Indre, avec les droits qu'il levoit sur les deux bords. Après avoir ainsi sacrifié à Dieu son bien et sa personne, il persévéra longtemps dans les exercices de la pénitence, et après une longue suite d'années en alla recevoir, comme nous croyons, la récompense dans le Ciel.

Je ne sais si l'exemple de Bernoin ne toucha pas Hervé, trésorier de Saint-Martin, personnage d'une rare piété, et qui sous l'habit d'un séculier pratiquoit les austérités d'un moine. Mais s'il ne fut pas religieux, comme il en avoit eu le dessein si son père, qui étoit tout puissant à la cour de Robert, roi de France, ne l'en eût empêché, il bâtit des monastères pour des moines et des religieuses. L'abbaye de Beaumont, possé-

(1) Du temps de Grégoire de Tours il y avoit déjà un monastère à Maillé, *Malliacense monasterium*, sur le sommet du coteau, au lieu qui depuis fut nommé Saint-Venant. (C. Ch.)

(2) Chambourg, près de Loches. (C. Ch.)

dée encore par des Bénédictines, le reconnoît pour son fondateur, aussi bien que le monastère de Saint-Cosme qu'il bâtit dans une île de la Loire, et qui n'étoit pas fort éloigné de la ville. Après qu'il l'eût mis en état de loger une communauté religieuse, il obtint permission de Hugues, cellerier de Saint-Martin, à qui cette île appartenoit, du doyen et du chapitre, de la donner au monastère de Marmoutier pour y entretenir au moins douze religieux et même davantage, qui offrissent tous les jours à Dieu leurs prières et leurs propres personnes, comme des victimes fort agréables. Ce prieuré, qu'ils possédèrent jusqu'au douzième siècle qu'il fut donné aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, devint fort célèbre dans la suite par la retraite de saint Gautier, abbé de Pontoise, et par la pénitence de l'hérésiarque Bérenger, qui y acheva sa vie comme nous dirons dans la suite (1).

Les chanoines de Saint-Martin ne furent pas les seuls qui donnèrent à notre monastère des preuves de leur libéralité et de leur magnificence; ceux de Saint-Maurice les imitèrent en cela. Hugues, vicomte de Châteaudun, doyen de l'Église de Tours, et qui fut ensuite archevêque, se distingua particulièrement par les bienfaits dont il le gratifia; car il lui donna deux terres libres proches de Chinon, situées en deux villages qu'on nomme en latin *Curciacus* et *Lugiacus* (2), et il fit cette donation pour le repos de l'âme de son père, de sa mère et de ses frères. Il défend à tous ses parents et héritiers de s'y opposer en quelque manière que ce soit, sous peine d'encourir pendant toute l'éternité la colère de Dieu, de saint Martin et des saints, et afin qu'elle eût plus de force, il fit signer l'acte de cette donation par le roi Robert, la reine Berthe, Eudes, comte de Blois, son fils Archambaud, archevêque de Tours, Adelaud, qui étoit son propre frère, Yrrvisus, évêque, et par plusieurs personnes illustres.

(1) Gautier, abbé de Pontoise, se retira à Saint-Cosme en 1007. (Note du manuscrit.)

(2) Peut-être Courcoué et Lusé. (C. Ch.)

Le titre de cette donation, qui se trouve deux fois dans un de nos cartulaires, est suivi d'une notice de la donation de Renaud, fils de Geoffroi, de ce qu'il possédoit dans l'église de Saint-Cyr. Il n'y a point de date dans cette notice, mais le nom de Burchard, comte de Vendôme, qui étoit présent, nous détermine à la mettre en ce lieu.

Dans le temps dont nous parlons, Gautier, d'une naissance noble et proviseur de la ville de Tours, avec sa femme Hersinde et son fils Guanilon, donna quatre serfs au monastère de Marmoutier, dont le vénérable Bernerius étoit supérieur. Il déclare dans l'acte de cette donation qu'il la fait parce qu'il l'a trouvé à propos, tant pour se faire honneur à lui-même que pour soulager son âme, et que son intention est que ces serfs demeurent toujours au service de saint Martin, sans que l'abbé de Marmoutier ni aucun de ses successeurs puissent les en retirer, ou les faire passer à des mains séculières, et souhaite enfin la malédiction de Dieu à ceux qui contrediront cette donation.

Ce fut en ce temps-là qu'Abbon, abbé de Fleury, écrivit une lettre dans laquelle il blâme la conduite d'Archambaud, archevêque de Tours, qui avoit attaqué les priviléges de Saint-Martin. Sa lettre est adressée à tous les religieux de Marmoutier, qu'il nomme *amateurs de Jésus-Christ*, et en particulier à Hérivée, à qui il donne le beau titre de *bonæ indolis speculum*. Mais ces amateurs de Jésus-Christ, qui étoient au nombre de cinquante sans compter ceux qui résidoient dans les prieurés, comme il paroît par un titre de l'an 1000, eurent le malheur d'avoir pour chef un abbé qui en devint l'ennemi. Bernerius, qui par ses belles qualités s'étoit jusqu'alors attiré l'estime et l'amitié des gens de bien, en devint le scandale par des crimes horribles qu'il commit. Et comme il est rare de tomber dans de grands excès sans avoir des complicesde ses fautes, il corrompit quelques religieux, qui étoient apparemment venus de Cluny et en qui il avoit plus de confiance. Lorsque ses fautes commencèrent à éclater, ses religieux, qui aimoient autant le bien qu'il le haïssoit, ani-

més d'un saint zèle pour la beauté de la maison de Dieu, refusèrent de le reconnoître pour leur supérieur, chassèrent de Marmoutier et renvoyèrent honteusement à Cluny tous les religieux qui en étoient venus, qui ne pouvoient pas être encore en grand nombre. Abbon, dans les voyages qu'il avoit coutume de faire à Tours aux fêtes de saint Martin, avoit pu reconnoître dans Bernier de belles qualités et des talents qui le rendoient digne du rang qu'il tenoit, si ces vertus eussent correspondu au reste, ayant eu quelque vent de ce qui se passoit, prit le parti de l'abbé et condamna les religieux comme des téméraires et des séditieux. Il en écrivit à un abbé du voisinage, dont il n'exprime le nom que par la lettre G., et qui selon toutes les apparences étoit Gausbert, abbé de Saint-Julien et de Bourgueil. Sa lettre est très-belle et animée d'un zèle ardent pour la défense de l'abbé, sans prétendre néanmoins le justifier de l'inceste et des sacriléges dont on l'accusoit. Il se plaint d'abord à Gausbert de ce qu'étant voisin il avoit souffert qu'on eût traité son confrère comme avoient fait les religieux de Marmoutier, qu'on ne doit pas condamner les abbés comme on feroit de simples religieux, qu'on ne doit les juger que dans une assemblée d'évèques et d'abbés, ce qu'il prouve par l'autorité de saint Grégoire le Grand, et confirme par une bulle que Grégoire V lui avoit accordée pour le monastère de Fleury; qu'il est inouï que des brebis se soient érigées en juges contre leur pasteur; que Judas a bien trahi son maître, mais qu'il ne l'a ni jugé ni condamné; que les religieux de Marmoutier sont tout à fait blàmables de s'être ainsi soulevés contre leur abbé, eux qui par leur état doivent vivre dans le silence, s'appliquer aux exercices de la contemplation, pleurer aux pieds du Seigneur leurs péchés et ceux d'autrui, au lieu de les rendre publics. Il ajoute que l'abbé s'est offert à se purger par l'épreuve du fer chaud, et que contre toute sorte de justice on lui a refusé; que l'on a chassé honteusement les religieux de Cluny, que même on a méprisé saint Odilon, qui apparemment étoit venu défendre la cause de son religieux; que

c'étoit principalement deux religieux qui étoient les plus ardents à poursuivre la déposition de leur abbé, et qui entraînoient après eux les simples. Il nomme en particulier un certain Frédéric, qui avoit été autrefois son ami. Il le prie de lui mander si Bernier a cédé à la violence de ses frères en se retirant et consentant par écrit au divorce, qu'il ne prétend pas pourtant le justifier s'il est coupable des crimes dont on l'accuse, qui le rendroient entièrement indigne de sa charge s'ils étoient certains, qu'il le prie de l'informer de la vérité des choses.

On ne doute pas que Gausbert ne fît une réponse à Abbon, telle que sa lettre demandoit, et ayant su de lui comme les choses se passoient, il changea aussitôt de ton, et écrivit à Bernier une lettre pleine de ce zèle qui animoit toutes ses actions. Il lui marque d'abord : « qu'ayant été élevé dès son enfance parmi les maîtres et les docteurs de la sacrée religion, il ne peut ignorer ce qui justifie ou condamne ceux qui sont accusés de quelques crimes; que Dieu ne fait acception de personne; que l'habit religieux ne sert qu'à aggraver les péchés de ceux qui ont le bonheur de le porter; que s'il est sage, il ne doit pas attendre un jugement juridique, puisqu'il est entièrement diffamé et qu'il sent assez les remords de sa conscience qui l'accusent; qu'il savoit de bonne part qu'il avouoit déjà une partie de sa faute, et qu'il tâchoit d'en cacher l'autre; qu'il a beau employer son éloquence et le déguisement pour la couvrir, que cela est fort inutile; qu'on l'accuse d'avoir engagé de ses religieux dans le crime honteux dont il étoit coupable, qu'il a frappé d'un coup de couteau ou d'épée un religieux qui l'avoit choisi pour le défenseur de sa vie, qu'il lui avoit donné du poison, et qu'il avoit mis le feu dans les lieux sacrés; que si la Providence a conservé la vie à celui qu'il avoit percé et empoisonné, que si le feu n'a point consumé le lieu où il l'avoit jeté, il ne doit pas pour cela se croire innocent, qu'il n'est pas moins coupable; qu'il rentre sérieusement en lui-même; qu'un homme qui a commis les crimes

dont on l'accusoit est indigne de porter l'habit de moine, et encore plus d'exercer la charge d'abbé ; qu'il prie Dieu que les accusations formées contre lui ne se trouvent pas véritables, mais que si elles sont bien fondées, il lui conseille de ne point attendre un jugement canonique, mais qu'il se démette lui-même de sa charge. »

Ceci arriva un peu avant qu'Abbon allât en Gascogne recevoir la couronne du martyre et la récompense des travaux qu'il avoit soufferts pour Dieu, c'est-à-dire vers l'an 1000, ou le suivant. Nous ne savons pas quelle fut l'issue de cette grande affaire, et comment ce scandale public fut assoupi. Mais il y a bien de l'apparence que Bernier suivit l'avis d'Abbon ; que sans attendre un jugement juridique, il se démit lui-même de sa charge, et qu'il s'en retourna à Cluny avec saint Odilon et les autres religieux qui en étoient venus avec lui pour rétablir la régularité à Marmoutier ; et je ne sais pas s'il ne seroit pas cet abbé Bernier qui fut élu abbé de Tournus l'an 1009, et qui gouverna ce monastère jusqu'en 1028. Il pouvoit avoir fait pénitence de sa faute, et, comme il n'y avoit pas de jugement rendu contre lui, être élu pour conduire une nouvelle abbaye.

Je ne sais si les dernières actions de Bernier n'ont point porté ceux qui ont dressé le catalogue de nos abbés, à en retrancher son nom ; mais je sais bien qu'il ne se trouve point dans un fragment historique imprimé par M. Baluze, qui traite de nos abbés (1). Il ne se trouve pas non plus dans l'Anonyme de Marmoutier, ni dans le *Gallia christiana* de M. Robert. MM. de Sainte-Marthe, après dom Luc d'Achery, lui ont restitué son rang, mais ils se sont trompés en le faisant abbé en 987. Car, comme nous avons montré, Gillebert son prédécesseur étoit encore abbé en 989, au mois d'octobre, et pouvoit l'avoir été encore un mois après. Bernier n'entra dans le gouvernement qu'en 991, ou un peu auparavant, et en 1001 il n'étoit plus abbé. Ils se sont aussi mépris dans le

(1) Baluze, *Miscellan.*, t. II.

temps de son prédécesseur, qu'ils placent en 970, quoiqu'il soit certain qu'en 984 il y avoit encore des chanoines à Marmoutier, que les religieux n'y ont été rétablis que l'an 982, et saint Mayeul ayant été abbé quelque temps, Gillebert n'a pu l'être sitôt. Si l'on en croit le fragment donné par M. Baluze, l'abbaye de Marmoutier fut soumise quatre ans à celle de Cluny, c'est-à-dire à saint Mayeul, qui en étoit abbé. Si cela est, Gillebert n'auroit commencé de l'être qu'environ l'an 986, qui est tout juste le temps où nous le trouvons dans nos chartes avec la qualité d'abbé.

L'un des hommes les plus illustres qui vécurent à Marmoutier sous l'abbé Bernier, fut l'évêque Hyrruisus ou Yrruisus, que nous trouvons dans nos titres quelquefois avec la simple qualité de moine, d'autres fois revêtu de celle d'évêque. Nous ne savons pas de quel troupeau il fut pasteur, ni s'il étoit déjà évêque lorsqu'il se fit religieux à Marmoutier, ni s'il en fut tiré pour recevoir l'imposition des mains et être assis sur le trône épiscopal de quelque Église.

CHAPITRE IX.

DE GAUSBERT,

IV[e] ABBÉ DE MARMOUTIER.

(1001 — 1007)

Gausbert joignoit à une éminente piété une illustre naissance, car il étoit parent d'Eudes, comte de Champagne et de Blois, et d'Emme, comtesse d'Aquitaine et de Poitou. On ne sait s'il fut du nombre des religieux venus de Cluny, ou s'il prit l'habit à Marmoutier. Mais nous savons très-certainement qu'il y avoit ici dès le commencement un religieux nommé Gausbert, puisque nous trouvons son nom dans deux actes, l'un du mois d'août de l'an 986, l'autre du mois de janvier 987. Nous trouvons encore son nom dans deux chartes qui n'ont point de date, avec la qualité de garde des chartes, *chartarius*. Il y a bien de l'apparence que ce fut lui-même qui fut élu abbé de Saint-Julien de Tours vers l'an 987, quoique l'auteur de la *Chroniqve de Saint-Julien* le fasse religieux de son monastère. Il le conduisit avec tant de sagesse, que la comtesse Emme ayant fait bâtir un célèbre monastère dans l'île de Maillezay, elle ne voulut point avoir d'autre abbé pour le gouverner que Gausbert. Il alla en prendre possession avec douze religieux qu'il emmena de Tours.

Peu de temps après, la comtesse, qui avoit beaucoup de piété, ayant encore fondé l'abbaye de Bourgueil, dans le diocèse d'Angers, la donna aussi à Gausbert, qui y vint pour la conduire, après avoir établi prieur de Maillezay Théodelin, qu'il avoit emmené de Tours et que quelques-uns appellent Théoton, pour en avoir soin en son absence (1). Celui-ci, qui

(1) PETRUS MALLEAC., *De antiq. cœnobii Malleac.*, lib. I.

étoit françois de naissance, mais qui avoit été juif avant son entrée en religion, avoit de très-belles parties et de très-grands talents naturels qui lui gagnoient l'affection de tout le monde. Il gagna surtout les grands par ses libéralités et ses façons d'agir nobles, qui donnèrent occasion à l'envie de le décrier auprès de son abbé comme un homme ambitieux et prodigue du bien du monastère. Gausbert le crut aisément, et pesant cette faute au poids du sanctuaire, il se met en chemin pour aller faire la correction à son prieur. Théodelin, informé du sujet qui amenoit son abbé à Maillezay, alla au-devant de lui, et sitôt qu'il le vit, descendit de cheval, et sans avoir égard aux mauvais chemins se prosterna à terre pour lui demander sa bénédiction. Mais Gausbert, avec une fierté qu'inspire une sévérité proportionnée aux fautes, passa devant lui sans dire un seul mot. Théodelin ne s'étonna point de cette conduite, mais adressant la parole à son abbé, lui dit : « Je doute fort, mon père, que votre sévérité ne se laisse vaincre par ma patience. Je vous proteste que je ne me lèverai point d'ici que vous n'ayez la bonté de me le commander. » Gausbert poursuivit toujours son chemin assez loin ; mais enfin ayant su que Théodelin demeuroit toujours humilié dans la boue, il lui envoya dire de se lever et de le suivre. Il vouloit éprouver par là son obéissance, et il la trouva telle qu'il la souhaitoit. Il s'éclaircit des choses, et ayant reconnu l'innocence du prieur, il lui ordonna de poursuivre ce qu'il avoit si heureusement commencé. Il le fit avec tant de sagesse, qu'après la mort de Gausbert il fut élu abbé de Maillezay, et ensuite de Bourgueil où il mourut très-saintement. Nous avons cru devoir rapporter cet exemple pour faire connoître le génie de l'abbé Gausbert, son zèle pour l'observance, et son amour pour la pauvreté, dans laquelle il ne put souffrir aucune altération par des repas et des dépenses inutiles.

Il avoit un très-grand soin de ses monastères, et ce fut pour affermir leur bien et les soutenir dans une bonne régularité qu'il alla à Rome, où il obtint un privilége de Silvestre II

qui confirmoit à son abbaye de Saint-Julien tous les biens qu'elle possédoit, et lui accorda d'autres droits. Il en obtint un du même pape pour son abbaye de Bourgueil, qui donne pouvoir aux religieux de se choisir eux-mêmes leur abbé, qu'ils éliront de leur corps et le présenteront après au duc d'Aquitaine, qui le recevra sans contradiction. Par ce même privilége, qui fut accordé du consentement de Renaud, évêque d'Angers, il est défendu aux évêques d'assembler leur synode dans le monastère de Bourgueil sans le consentement de l'abbé. Il excepte aussi les dépendances du monastère de certains droits que les évêques et les archidiacres y prétendoient.

La *Chronique de Saint-Julien* ne fait pas seulement Gausbert abbé de Maillezay et de Bourgueil, elle l'en fait encore fondateur, non pas qu'il ait effectivement fondé ces monastères, mais parce que c'étoit peut-être à sa persuasion que la comtesse Emme les avoit fondés, comme le dit positivement le pape Silvestre, de Bourgueil. Cette chronique ajoute à ces deux abbayes celle de Saint-Pierre du Mans, dont elle le fait également fondateur. Il y avoit autrefois deux abbayes de Saint-Pierre, l'une d'hommes, qui fut fondée par saint Bertrand, et dont il ne put être tout au plus que le restaurateur ou le bienfaiteur ; l'autre de filles, qui depuis longtemps a été sécularisée et changée en un chapitre de chanoines assez considérable, qui possède le corps de sainte Scholastique.

Gausbert étoit donc déjà abbé de quatre monastères considérables, lorsque les religieux de Marmoutier l'élurent pour être aussi le leur. On ne doute point que ses grandes vertus, son zèle et sa vigilance, n'aient beaucoup contribué à cette élection ; mais il y a bien de l'apparence que les religieux de Marmoutier ayant obligé l'abbé Bernier et les religieux de Cluny à se retirer, ils voulurent encore avoir un appui qui les soutînt par son illustre naissance contre les entreprises que pourroit faire son prédécesseur. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il étoit déjà abbé au commencement de l'an 1000, qu'il termina à l'amiable un différend que son monastère

avoit avec un seigneur nommé Regnaud, et qui, comme je crois, donna le nom à une place forte qu'on nomme Château-Regnaud. Le sujet de ce différend étoit que ce seigneur ne vouloit pas que les religieux de Marmoutier ni leurs sujets passâssent avec leurs bestiaux par un petit bois qui lui appartenoit. Pour apaiser ce seigneur, Gausbert lui donna deux livres d'écus, *duas libras nummorum*. Il accorda non-seulement ce passage, mais encore le pâturage dans son bois aux bestiaux de Marmoutier. Le titre de cette transaction contient en deux mots un grand éloge de Gausbert et de Sicbart, doyen de Marmoutier, car il les appelle *viri bonæ opinionis*.

Lorsque le comte Burchard donna à Marmoutier l'abbaye de Saint-Ouen, un de ses vassaux, nommé Eudes, en avoit un arpent et demi de terre, sur lequel étoit bâti le chapitre de Saint-Julien, qui lui payoit six deniers de cens. Eudes, pour l'amour de Dieu, lui en avoit remis quatre, et s'en étoit seulement réservé deux par reconnoissance, lesquels après la mort d'Eudes revinrent à Marmoutier, qui en jouit pendant quelques années. Mais lorsque Gausbert se vit abbé des deux monastères, il persuada à ses religieux de Marmoutier de remettre encore ces deux deniers de cens à leurs confrères de Saint-Julien, et de se contenter par reconnoissance d'un conge d'hypocras et d'un panier ou d'une corbeille d'oublies, dont les religieux usoient assez communément en ce temps-là, ce qui s'observa assez religieusement durant la vie de l'abbé. Mais après sa mort, les moines de Saint-Julien cessèrent de payer l'une et l'autre reconnoissance.

Gausbert leur rendit encore un autre service en persuadant à sa communauté de leur donner à cens douze arpents de vigne pendant la vie de trois hommes seulement qui leur seroient indiqués par les religieux de Saint-Julien ; ce qui fait voir que le chronologiste de cette abbaye n'a point rendu justice à Gausbert, lorsqu'il a dit qu'il avoit rendu peu de service à sa première abbaye, et qu'il l'avoit dépouillée pour enrichir ses abbayes nouvellement fondées, leur donnant des livres, des

ornements, et d'autres meubles de celle de Saint-Julien. En quoi certainement il ne fit qu'agir en bon père qui doit pourvoir aux nécessités de tous ses enfants, et qui prend du superflu des uns pour satisfaire aux besoins inévitables des autres.

L'an 1004, le même Gausbert, à la prière de la reine Berthe, donna à Gislebert, prévôt de Châteaudun, quatre arpents de terre du prieuré de Chamart, pour en jouir pendant sa vie et celle de sa femme Tugatia, et en payer un cens annuel à l'abbaye de Marmoutier. Comme cette donation s'étoit faite à l'instance de la reine Berthe, aussi en souscrivit-elle l'acte avec son fils Eudes, comte de Champagne, Geoffroi, vicomte de Châteaudun, Gausbert, abbé de Marmoutier, Sichard, qui en étoit doyen, et dix-sept moines.

Environ le même temps, Robert, roi de France, considérant combien il est avantageux de travailler dans le temps pour l'éternité, et de s'acquérir des trésors dans le Ciel par le mépris des choses de la terre, en les distribuant aux pauvres et aux serviteurs de Dieu occupés jour et nuit à chanter ses louanges ; méditant principalement sur la promesse que Jésus-Christ a faite de ne pas laisser sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom, désirant se rendre Dieu propice, donna à Marmoutier en la personne de Gausbert une place située dans le faubourg de Châteauneuf, qui étoit de l'abbaye de Saint-Pierre-Puellier, qui lui appartenoit, afin d'engager par cette aumône les religieux de prier Dieu pour lui tant pendant sa vie qu'après sa mort, et surtout de dire tous les jours pour lui le psaume *Beati omnes qui timent Dominum,* afin de lui obtenir la béatitude du royaume éternel, souhaitant la plus grande de toutes les malédictions, qui est la damnation et la compagnie des diables pendant toute l'éternité, à ceux qui empêcheroient cette donation. Lorsque le roi la fit, il étoit occupé avec le comte Thibault au siége de la ville de Bourges, dont les murailles tombèrent d'elles-mêmes, si nous en croyons un auteur du pays (1), par

(1) *Patriarch. Bituric.*, cap. 56.

un miracle que Dieu fit pour récompenser la piété du roi. L'acte de cette donation est considérable pour confirmer le sentiment de ceux qui prétendent que le Châteauneuf faisoit une ville séparée de celle de Tours, appelée Martinople, puisqu'elle avoit ses faubourgs.

Nous trouvons encore un acte de l'abbé Gausbert par lequel il accorde trente arpents de vigne de la terre de Chisé (1), *Chinsiaco* ou *Cansiaco*, à un nommé Haymon pour en jouir pendant sa vie, celle de sa femme, et celle d'un de ses héritiers, moyennant trois sols de cens qu'ils payeroient tous les ans fort exactement à l'abbaye de Marmoutier. Cet acte, qui est signé de l'abbé Gausbert, de Sicbard, doyen du monastère, de dix autres moines et de cinq autres témoins, fut passé au chapitre de Marmoutier par Eudes, qui en étoit cellerier.

Gausbert étoit encore en vie l'an 1007 qu'il donna à un gentilhomme de la ville de Tours, nommé Acfridus, trois quartiers de vigne des terres de l'abbaye de Saint-Ouen, situées sur le bord de la Loire proche de la fontaine de Colombier, et six autres arpents et demi de vigne situés en un autre endroit, pour en jouir pendant sa vie. Cet acte, qui est le 330e du cartulaire de Touraine, est signé par Hugues, archevêque de Tours, Hecdertus, évêque, peut-être de Saint-Martin, Mainerius, Boson, Fredicus, Hervée, Richard, abbé, peut-être de Cormery, Alon, Burchard, Adralde, et par Hacfridus qui prend la qualité de *miles*, à qui ces vignes avoient été accordées.

Il nous reste peu de connoissance des actions de l'abbé Gausbert. Celui qui a fait l'abrégé de l'histoire de Bourgueil l'appelle *meritis clarus, vir antiqua nobilitate, antiqua religione, antiquis moribus, antiqua pietate, dignus plane immortalitate et illa memoria quæ in omnium sit benedictione.* Comme il étoit abbé de plusieurs monastères, il résidoit peu ici, et demeuroit plus volontiers dans les monastères nou-

(1) Chançay, près de Vernou. (C. Ch.)

vellement fondés, qu'il pouvoit regarder comme son ouvrage et qui avoient plus besoin de sa présence. La bonne observance qu'il y établit donna occasion à la fondation de plusieurs prieurés; étant abbé de Bourgueil, il reçut celle de Saint-Hilaire de Furci, de Saint-Hilaire d'Anziaci, de Notre-Dame de Bucelle, de Notre-Dame de Beaulieu, d'Angoulême, etc. Il mourut à Bourgueil l'an 1007, le 15 d'octobre, et fut enterré dans le chapitre avec cette épitaphe :

Dives in hoc seculo frater Gausbertus laudeque plenus
Nunc jacet hoc tumulo spoliatus, pauper, egenus.
Hunc laudant merita, nullus fuit melior cenobita,
Largus et in vita non fuit ullus ita.
Transeat ad Christum bonus abbas. Plangimus illum.

CHAPITRE X.

DE SICBARD,

Vᵉ ABBÉ DE MARMOUTIER.

(1007–....)

Nous pouvons croire avec beaucoup de fondement que Sicbard, que quelques récents appellent Sichard contre la vérité de nos titres (1), avoit des qualités qui le rendoient digne d'être abbé de Marmoutier, puisqu'il y avoit exercé l'office de doyen sous Gausbert son prédécesseur, et celui de prieur sous l'abbé Bernier, qui étant apparemment un esprit remuant avoit changé le titre de doyen que son prédécesseur avoit établi, en celui de prieur qui étoit en usage à Cluny. Le bel éloge d'homme d'une sainte réputation, *vir bonæ opinionis*, que lui donne un de nos titres, doit nous confirmer dans ce sentiment, et nous persuader que ses vertus et ses rares talents avoient parfaitement bien établi sa réputation.

Comme Gausbert possédoit plusieurs abbayes et qu'il étoit assez ordinairement absent de Marmoutier, Sicbard avoit presque toujours fait les fonctions d'abbé, et il les avoit exercées avec tant de sagesse et de prudence, qu'il gagna l'estime et l'amitié de ses frères : de sorte qu'il ne faut pas être surpris si aussitôt après la mort de Gausbert il fut élu abbé en sa place ; car nous avons des preuves que son élection se fit la même année. Aussitôt qu'il se vit abbé, il s'appliqua à retirer les biens aliénés de son monastère. Un seigneur nommé Gualon avoit usurpé les dîmes de Gastine du temps des chanoines; Sicbard lui persuada pour le bien de son âme

(1) La Chronique de Maillezais l'appelle Sicgard. (Note du manuscrit.)

de les restituer aux religieux de saint Martin. Il le fit de bonne grâce du consentement de sa femme, de ses enfants et de tous ses parents; et Sicbard en reconnoissance lui accorda la participation aux prières des frères, et de plus lui donna soixante sols qui en ce temps-là étoient une somme assez considérable. Cela se fit dès l'année 1007.

Environ le même temps Roscelin, surnommé Guaspaldus, bourgeois de la ville de Tours, étant venu au chapitre de Marmoutier, supplia l'abbé Sicbard et tous ses religieux de lui accorder la participation des prières et bonnes œuvres qui se faisoient dans le monastère. Sicbard lui accorda, et Roscelin en reconnoissance donna à Marmoutier sept arpents de vignes situés près de Saint-Barthélemy. Comme l'aumône de Roscelin étoit considérable, on lui promit qu'après sa mort les religieux l'enterreroient dans leur monastère.

Sicbard acquit encore un moulin situé sur une petite rivière appelée en latin *Bredana* (1), et un arpent et demi de terre d'un nommé Dodon qui porte la qualité de prévôt, et d'un certain Corbon à qui l'on donne en latin celle de *vassus dominicus* et *indominicatus*, lequel fit confirmer cette acquisition par sa femme Aldesinde et ses enfants Corbon, Hardouin, Thibault, et par ses fidèles sujets, qui tous souhaitent la juste colère de Dieu, l'indignation de saint Martin, et la damnation éternelle avec les démons, à tous ceux qui troubleront les religieux de Marmoutier dans la possession de ce bien.

Comme l'abbaye de Marmoutier croissoit de jour en jour en revenus, le nombre des religieux augmentoit à proportion, et leur ferveur étoit si grande qu'elle attiroit de tous côtés la bénédiction du Ciel. Il se distinguoient surtout par leur piété envers le divin sacrifice de nos autels, en sorte que dès la pointe du jour jusqu'à l'heure du dîner, c'est-à-dire au moins jusqu'à midi, et le plus souvent jusqu'à trois heures, ils ne cessoient de célébrer des messes, mais avec une pureté

(1) C'est la Brenne, qui descend de Châteaurenault à Vernou. (C. Ch.)

d'anges, dont on dit que les âmes du purgatoire étoient extrêmement soulagées. Sur quoi il arriva une chose mémorable rapportée par Glaber Rodulfe (1), religieux de Cluny, que je ne dois pas oublier ici. Il dit donc qu'un François voyageant en Afrique, apprit qu'un ermite vivoit depuis vingt ans dans une si grande séparation du monde, qu'il ne parloit à personne, et qu'exposé aux ardeurs du soleil, il passoit les journées entières au travail des mains, ne se nourrissant que de racines. Curieux de voir un homme d'une si grande réputation, il pénétra dans la solitude qu'il habitoit, sans crainte d'être rôti des chaleurs excessives qu'on éprouve en ce pays. Comme il avançoit son chemin, le solitaire l'aperçut le premier, l'appela et lui demanda qui il étoit et d'où il venoit. Et ayant vu par sa réponse que l'unique désir de le voir l'avoit attiré dans ce désert affreux et qu'il ne cherchoit que lui, le solitaire lui dit : « Je sais certainement que vous venez de France; mais je vous prie, dites-moi si vous savez en quel endroit de ce royaume est le monastère de Marmoutier. » Le François lui ayant répondu qu'il connoissoit parfaitement ce monastère : « Si cela est, lui répliqua l'ermite, sachez que de toute l'Église cette maison a un pouvoir admirable à délivrer les âmes de la puissance des démons, et qu'il ne se passe presque pas un seul jour que les messes que les religieux de cette abbaye célèbrent continuellement n'en enlèvent quelques-unes des mains de ces esprits malins. »

Glaber ajoute que c'étoit effectivement la coutume de ce monastère d'offrir à Dieu le divin sacrifice depuis l'aurore jusqu'à l'heure du dîner, et que les religieux le faisoient avec une pureté qui ne cédoit point à celle des anges, et qu'il en a été lui-même témoin. Saint Odilon, ayant lu cette histoire dans Glaber, en fut tellement touché, qu'animé d'un saint désir de soulager les âmes du purgatoire, il établit la commémoration des âmes des trépassés le lendemain de la Tous-

(1) Raoul Glaber. — GLAB. RODULF. *Histor.* lib. v, cap. 1.

saint dans Cluny et dans toutes ses dépendances : en quoi il fut suivi de toute l'Église, qui, par l'autorité du pape Jean XIX, reçut cette institution.

Je sais que Jotsaldus et saint Pierre Damien, qui ont écrit la Vie de saint Odilon après la mort de ce saint abbé, parlant de l'établissement de la commémoration des fidèles trépassés, attribuent au monastère de Cluny ce que nous avons rapporté de celui de Marmoutier, en quoi ils ont été suivis de plusieurs auteurs qui ont écrit après eux, et qui varient aussi dans la manière dont ils racontent cette histoire. Mais il est constant que tous ces écrivains ont confondu l'institution de l'office des morts le lendemain de la fête de tous les saints avec ce qui y avoit donné occasion ; et leur autorité doit sans contredit céder à celle de Glaber Rodulfus, religieux de Cluny, qui ayant écrit son Histoire dans Cluny pour les religieux de Cluny, et l'ayant dédiée à saint Odilon, abbé de Cluny, il n'est pas probable qu'il eût voulu attribuer à un autre une chose qui étoit si glorieuse à son monastère ; outre que ce que cet auteur a écrit se trouve confirmé par celui qui a composé le livre des miracles arrivés à Marmoutier dans l'onzième siècle, et qui a été donné au public par le P. Mabillon (1) ; car encore bien que le commencement de cet ouvrage, qui contenoit l'histoire dont nous parlons, manque, ce qui nous en reste la marque assez nettement pour n'en point douter.

L'auteur de ce livre ajoute que les religieux de Marmoutier avoient une si grande compassion pour les âmes des défunts, que lorsqu'un frère venoit à mourir, on interrogeoit publiquement son confesseur pour savoir s'il ne lui restoit rien de ses pénitences à accomplir, et que sur la réponse du confesseur, on voyoit dans chacun un saint empressement à l'accomplir pour lui, les uns récitant des psaumes, les autres disant des messes, ceux-ci jeûnant pour lui, et ceux-là prenant des disciplines.

(1) MABILLON, *Saecul.* VI *Benedict.*, part. 2.

Tritbème, dans la première édition de son *Histoire d'Hirsauge*, rapporte l'histoire que nous venons de raconter sur l'an mil dix, qui est tout juste le temps que l'abbé Sicbard gouvernoit l'abbaye de Marmoutier. Nous ne savons rien autre chose de lui, sinon qu'il donna à cens dix-huit arpents de terre à un bon prêtre nommé Ermenard, dont dix étoient situés dans le village de Tholai, au lieu que les paysans appeloient *Roffangose*, et huit à Chroia dans la Touraine. L'année et le jour de sa mort nous sont pareillement inconnus, mais il y a bien de l'apparence qu'elle fut précieuse aux yeux de Dieu.

CHAPITRE XI.

DE RICHARD,

VIe ABBÉ DE MARMOUTIER.

(Date incertaine).

Nous ne trouvons le nom de Richard dans aucun catalogue des abbés de Marmoutier, ni dans aucun autre auteur, et nous ne le connoissons que par un seul titre qui se trouve dans notre cartulaire de Touraine: ce qui nous fait croire qu'il n'a gouverné que fort peu de temps, et que ce temps a été si court qu'il n'en a pas eu assez pour se faire connoître. Ce titre marque qu'un sujet de Marmoutier, nommé Ernulfus, avec sa femme Ingelsinde, son fils Ernaldus, et son petit-fils Firmadus, lui avoient demandé à cens quelques terres labourables dépendantes du prieuré de Notre-Dame en Touraine, et qu'il les leur avoit accordées. Comme ce titre est sans date, nous n'en pouvons pas marquer précisément l'année, mais nous avons assez de fondement pour croire que cet abbé doit être placé après Sicbard (1).

(1) Ce Richard ne seroit-il point le même que Richard, abbé de Cormery ? (Note du manuscrit de Tours). — M. B. Hauréau présume que ce nom de Richard pourroit bien être une erreur du copiste pour Sicbard. *Gallia christ.*, t. XIV, col. 201. (C. Ch).

CHAPITRE XII.

DE EBRARD,

VII[e] ABBÉ DE MARMOUTIER.

(1015—1032)

Ebrard ou Evrard ou Euvrard, fut un des plus illustres abbés qui aient gouverné l'abbaye de Marmoutier. Il étoit bien fait de sa personne, éloquent, grave et religieux, et il sembloit que la nature et la grâce avoient conspiré à lui donner des perfections qui lui gagnèrent le cœur de ses frères et lui attirèrent l'estime et la vénération des grands du siècle. Les rois de France lui en donnèrent des marques en confirmant les donations faites à son monastère ; Eudes, comte de Champagne et de Blois, en se servant de lui pour rétablir le bon ordre dans les maisons religieuses ; Foulques, comte d'Anjou, en prenant de ses religieux pour rétablir la régularité dans les maisons nouvellement fondées ; Richard II, duc de Normandie, en faisant des donations à son monastère ; et Alain III, comte de Bretagne, en fondant des prieurés sous sa dépendance. Mais quoique Ebrard eût beaucoup d'accès auprès de ces princes, il ne se servit jamais de son crédit que pour établir le bien et faire cesser l'injustice.

Dès l'an 1015, qui pourroit être le premier de son gouvernement, il fut trouver le comte Eudes et lui représenta que les *coutumes* (c'est ainsi qu'ils nommoient certains droits qu'il levoit sur le port et le marché de Saint-Barthélemy et sur les autres terres du monastère, conjointement avec un certain Gautier et Ebbolus, son petit-fils,) étoient fort à charge à son monastère, et aussitôt ce prince les lui remit. Il ne se contenta pas de cela, il fit venir en sa présence Gau-

tier et Ebbolus, et leur persuada aussi de remettre ces droits onéreux, ce qu'ils firent en sa considération; en quoi ils furent imités par Hugues, archevêque de Tours. Eudes le délivra encore d'un embarras qui n'étoit point de moindre conséquence. Comme l'abbaye de Marmoutier commençoit à devenir puissante, elle possédoit des vicairies depuis la Loire jusqu'à Vendôme, sur lesquelles un vicaire de Rochecorbon, nommé Tedasius, voulut faire quelques entreprises; et quoique son père Tedasius les eût abandonnées et remises, et que cette affaire eût été déjà terminée par Corbon, seigneur des Roches, en présence d'Eudes, comte de Blois et restaurateur de Marmoutier, il ne cessoit d'inquiéter les religieux et les vicaires qui exerçoient la justice en leur nom. Eudes en ayant été averti, fit venir à Tours Tedasius en sa présence, devant Hugues, archevêque de Tours, et, devant toute sa cour termina ce différend à l'avantage du monastère, obligeant Tedasius d'abandonner toutes les vicairies des religieux de Marmoutier. Il ordonna que s'il arrivoit qu'un serf ou colibert fit quelque faute ou commît quelque forfait contre un autre colibert, Tedasius ni aucun autre vicaire n'en pourroit prendre connoissance. Mais si ce colibert commettoit ce forfait contre un homme libre, ou un homme libre contre un colibert ou contre un autre homme libre, Tedasius n'en pourroit non plus prendre connoissance, si ce n'est en quatre occasions, qui sont le rapt, l'incendie, le ban et le vol, et cela après avoir fait quelque déférence et averti l'abbé de Marmoutier; mais qu'à l'égard des personnes attachées au service du monastère, soit de dedans, soit de dehors, il ne pourroit exercer sur eux aucune justice.

Ebrard eut de plus grsand différend avec le seigneur des Châteauregnaud, dont l'issue lui fut bien plus glorieuse. Ce seigneur, dont les ancètres avoient leur sépulture en l'abbaye de Marmoutier, et qui pour cette considération auroit dû avoir quelque égard pour le monastère, l'avoit toujours persécuté, et exercé mille violences sur la terre de Gastine, ancienne possession de l'abbaye. L'abbé et ses religieux

avoient eu beau lui faire des remontrances, comme il ne craignoit ni Dieu ni les hommes, il n'y répondit que par des emportements; et ses violences durèrent jusqu'à ce que Dieu le frappât d'une longue et dure maladie dont il mourut. Les douleurs aiguës qu'il souffroit l'ayant fait un peu rentrer en lui-même, et le danger de la mort qu'il voyoit présente lui ayant donné de la frayeur des jugements de Dieu, auquel il étoit sur le point d'aller rendre compte d'une vie pleine de crimes énormes, il crut dans cette extrémité qu'il ne pouvoit mieux faire que de supplier *le très-religieux* Ebrard, abbé de Marmoutier, de le venir voir pour l'aider à obtenir miséricorde de Notre-Seigneur. Il lui envoya donc un courrier exprès et le pria avec toute l'instance possible de le venir visiter. Ebrard lui ayant accordé cette grâce et l'étant allé trouver, le malade changeant ses emportements en une humble prière, lui marqua la confiance qu'il avoit en ses oraisons, ne doutant point qu'elles ne lui obtinssent pardon de Dieu, s'il vouloit bien les employer pour le salut de son âme. Ebrard, comme un homme sage et expérimenté, ne flatta point son pénitent. Il lui fit comprendre l'énormité de ses crimes, et lui déclara nettement qu'il étoit inutile de prier pour un homme qui par ses injustices et ses violences s'étoit volontairement séparé de l'Église, et déclaré ennemi des saints dont il vouloit implorer le crédit. Il lui remit devant les yeux tous les excès qu'il avoit commis, et en particulier les torts qu'il avoit faits à son monastère, et lui dit qu'il n'y avoit point de salut à espérer qu'il n'eût satisfait ceux qu'il avoit offensés, et réparé les injures qu'il avoit faites. Renaud, c'est le nom du seigneur, de lion furieux devenu un agneau, protesta qu'il étoit prêt de faire tout ce que l'abbé ordonneroit, et sur-le-champ remit tous les droits qu'il prétendoit sur la terre de Gastine. Il fit plus; car s'étant fait amener Wicherius son fils, qui devoit succéder à ses honneurs, il l'obligea de confirmer ce qu'il venoit de faire. Ensuite ayant reçu l'absolution de l'abbé, il laissa des espérances de salut en mourant, et fut enterré honorablement à Marmoutier auprès de ses ancêtres, par Evrard et ses religieux.

Comme Evrard étoit naturellement bienfaisant, Ervée et Eblon le prièrent de leur accorder un bénéfice que le père d'Eblon avoit tenu de Marmoutier pendant sa vie. Evrard leur accorda, mais à condition qu'ils renonceroient à la prébende de Saint-Maurice qui appartenoit au monastère, dont le défunt avoit joui. Ils y renoncèrent; mais Evrard, qui étoit généreux, leur permit d'en jouir pendant leur vie seulement, sans la pouvoir transmettre à leurs héritiers.

L'an 1016, Jonas, sacristain de Saint-Maurice, homme très-religieux, supplia l'abbé Ebrard de donner la liberté à un jeune enfant, son neveu, sujet de Marmoutier, qui avoit été destiné par son père pour être religieux, lequel à cette considération avoit donné au monastère la quatrième partie d'une maison qui étoit à lui.

Le dessein de Jonas en demandant la liberté de son neveu, étoit d'en faire un clerc, et Ebrard, qui étoit fort désintéressé, le lui accorda, à condition néanmoins qu'après la mort du jeune homme le monastère jouiroit de quatre arpents de vignes qui relevoient de la maison de son père et du cellier de Saint-Pierre, lequel cellier devoit être possédé par les religieux de Marmoutier tandis que cet enfant seroit sous la puissance de son oncle. Jonas en même temps devint l'homme de l'abbé, et reçut de lui quatre arpents de vignes que sa sœur lui avoit abandonnés du consentement de l'abbé; et même Ebrard en accorda la jouissance à la mère et au neveu de Jonas s'ils lui survivoient.

Ce fut environ ce temps-là qu'Ebrard, en qualité d'abbé du monastère de saint Martin, avec Gauzbert II, abbé de Saint-Julien de Tours, souscrivit à la charte de fondation de l'abbaye de Fructuaire en Piémont, fondée par saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, dans le lieu de sa naissance (1).

Parmi les chartes du prieuré de Chammars, nous en trouvons plusieurs du temps de l'abbé Ebrard. Dans l'une, il accorde quarante arpents de terre sur le bord de la Loire à Guérin, prévôt de Châteaudun, pour y bâtir une maison,

(1) MABILLON, *saecul.* VI *Bened*, part. 1.

laquelle après sa mort devoit revenir aux religieux de Marmoutier. Cette charte fut dressée en plein chapitre et confirmée par tous les religieux ; mais elle n'est signée que par l'abbé Ebrard, le prieur Vital, et dix religieux seulement. La manière dont les religieux la confirmèrent est remarquable, car ce fut simplement en la touchant de la main : *Ut autem hæc chartula a nobis certius credatur esse facta, in fratrum capitulo sive conventu nostro, omnes manu tangentes, firmavimus.*

Dans une autre charte, Ebrard donne à cens trente arpents de terre à un certain Hérivée ; elle est dressée par Eudes, religieux de Marmoutier, sous le règne du roi Robert, et signée par Ebrard, abbé, Vital, prieur, et trente-quatre religieux.

Dans une troisième, il donne aussi à cens sept arpents et demi de terre à un certain Ebrard. Elle est signée par l'abbé Ebrard, par le prieur Vital, et quarante-neuf religieux, et dressée par Eudes, qui signe en cette sorte : *Odo, ac si indignus, sacerdos et monachus, scholæque primus, signavit. Data apud Majus Monasterium, regnante Rodberto rege.*

Il paroît par ces chartes : 1° que tous les religieux n'avoient pas coutume de les signer, puisqu'en l'une il n'y a que dix religieux qui signent avec l'abbé et le prieur, en l'autre trente-quatre, et en la troisième quarante-neuf ; 2° que tous les religieux ne laissoient point de les confirmer en les touchant de la main, *manibus propriis omnes tangendo firmavimus atque corroboravimus*, dit la troisième charte ; 3° qu'il y avoit à Marmoutier des écoles dans lesquelles on élevoit les religieux en toute sorte de sciences, puisque Eudes en étoit le premier, c'est-à-dire le principal lecteur ou maître.

L'an 1020, l'abbé Ebrard, accompagné d'Hacfredus, doyen de l'Église de Tours, et d'Arderad, religieux de Marmoutier et frère de Bouchard, seigneur du château de l'Isle, situé sur la rivière de Vienne, fut trouver ce seigneur et le pria de vouloir bien confirmer la donation de Tavent que ses oncles Thibault, Amalric et Acfrid, avoient faite quelques années auparavant à Marmoutier, et de leur remettre les droits qu'il y

levoit. Bouchard leur accorda de bonne grâce ce qu'ils lui demandoient, et y ajouta un droit de pêche et le pouvoir de couper dans ses forêts le bois qui seroit nécessaire pour se bâtir une écluse, à condition toutefois qu'on diroit tous les jours une messe à Tavent, cinq psaumes après le chapitre, pour lui, pour ses fils Hugues, Hubert et Aimeri, pour Ermengarde sa première femme, pour Aanor sa seconde, et qu'on feroit tous les ans son anniversaire à Marmoutier, et de plus que tous les jours on donneroit une livre de pain et de vin à un pauvre.

La même année, Foulques-Nerra, comte d'Anjou (1), fonda à Angers l'abbaye de Saint-Nicolas, pour satisfaire au vœu qu'il avoit fait à ce saint, lorsque dans son voyage de Jérusalem il se trouva en danger de perdre la vie dans une tempête qui s'éleva sur mer. Ce prince, qui s'étoit signalé par les grandes actions qu'il avoit faites dans les armes, se signala encore davantage par sa piété, par ses voyages de dévotion, et par les abbayes qu'il fonda. Celle de Saint-Nicolas fut assurément la principale. Lorsqu'elle fut en état, il en fit faire la dédicace par Hubert, évêque d'Angers, qui consacra l'église en l'honneur de saint Nicolas, évêque de Myre, de saint Jérôme et de saint Lazare, et la remplit ensuite d'une colonie de saints religieux qu'il tira de l'abbaye de Marmoutier. Ebrard leur abbé les accorda avec plaisir au prince, ne craignant point d'affoiblir sa communauté en cédant une partie de ses meilleurs sujets. La charité, qui ne recherche point ses propres intérêts, le fit passer sur toutes les considérations humaines pour étendre l'ordre monastique à ses propres dépens et augmenter par là le culte de Dieu. Il leur donna pour abbé un très-saint moine nommé Baudri, qui gouverna son monastère pendant quelques années avec beaucoup de sagesse. Mais l'amour qu'il avoit pour la retraite, joint au poids de sa charge dont il ressentoit la pesanteur, comme la

(1) On peut consulter sur Foulques-Nerra une excellente étude publiée récemment par M. A. de Salies : *Histoire de Foulques-Nerra, comte d'Anjou*. Tours, 1874. (C. Ch.)

ressentent effectivement tous les bons supérieurs, lui fit concevoir le dessein de s'en décharger, et d'expier les fautes que son humilité lui persuadoit qu'il y avoit commises, par une rude pénitence. Il exécuta ce dessein en quittant son abbaye pour se retirer à Tabenne parmi les solitaires d'Orient. Il s'exerça premièrement dans une solitude où se sentant par cette épreuve avoir assez de force pour mettre son dessein en exécution, il vint à Marmoutier, apparemment pour en demander la permission à son abbé et à ses frères, laquelle ayant obtenue, il se rendit à Tabenne, où il finit saintement sa vie dans les exercices laborieux de la pénitence. Albert, qui gouvernoit alors le monastère de Marmoutier, envoya à Saint-Nicolas un autre de ses religieux, nommé Renaud, pour en être abbé. Mais Renaud s'étant attaché à Geoffroy-Martel, qui succéda aux États de Foulques-Nerra son père, celui-ci le fit abbé du monastère de Vendôme, comme nous dirons dans la suite, ce qui obligea Foulques de tirer de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers le prieur Hildin pour le faire abbé de Saint-Nicolas.

Dans le temps que Foulques-Nerra fondoit l'abbaye de Saint-Nicolas, Eudes, comte de Blois et de Champagne, sous la protection duquel étoit celle de Saint-Florent de Saumur, songeoit à y mettre le bon ordre. Cette abbaye avoit été bâtie dans le château de Saumur environ l'an 950 par les libéralités de Thibault, comte de Blois, lorsque le corps de saint Florent, qui dans la persécution des Normands avoit été transféré du monastère de Glonne en celui de Tournus en Bourgogne, y fut apporté par le moine Salomon. Elle avoit eu pour premier abbé Élie, religieux de Saint-Benoît-sur-Loire, religieux de grande vertu, et qui mourut peu d'années après. Il avoit eu pour successeur Amalbert, tiré comme lui de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, dont il fut aussi abbé, après avoir conduit 24 ans celle de Saumur avec tout le succès possible. Robert, qui fut abbé après lui, avoit marché sur ses traces, et son mérite l'avoit fait aussi élire abbé de Saint-Mesmin. Adhelbert qui le suivit l'imita dans sa conduite;

mais Girard, qui en fut le cinquième abbé, y fit autant de mal que les autres y avoient fait de bien. Il étoit de grande naissance, et comme il avoit de la vanité, il entra dans le gouvernement par la porte de l'ambition. Son entrée étant vicieuse, il ne faut pas s'étonner si sa conduite le fut. Elle fut plutôt celle d'un tyran que celle d'un père. Il ne pensa qu'à se donner du bon temps, à satisfaire ses passions, et à repaître sa vanité d'honneurs. Il dissipa le bien du monastère, que ses prédécesseurs avoient acquis avec bien du travail. Il engagea les ornements de l'église, il laissa dépérir les bâtiments, et, qui pis est, négligeant l'édifice spirituel de ses religieux, il leur donna toute sorte de licence. Le comte de Blois, qui avoit cette abbaye sous sa protection, crut qu'il étoit de son devoir d'apporter quelque remède à de si grands désordres, et comme il avoit une haute idée du mérite d'Ebrard, abbé de Marmoutier, il ne jugea personne plus propre à corriger les abus qui s'étoient glissés à Saint-Florent. Dans cette vue, il manda à Girard qu'il eût à se démettre de son abbaye entre les mains de l'abbé de Marmoutier. Girard ne se pressa point d'obéir à cet ordre. Cependant, comme il vit bien qu'il lui seroit difficile de s'en dispenser, il prit le parti d'aller par dévotion à Jérusalem visiter le tombeau de Notre-Seigneur, et cependant de confier la conduite de son monastère à l'abbé Ebrard. Ce dessein fut sans doute l'ouvrage du Saint-Esprit, qui vouloit procurer une occasion à Girard d'expier par le martyre les fautes qu'il avoit commises dans le gouvernement de son abbaye, et à Ebrard de les réparer par son zèle et par sa prudence.

Ebrard néanmoins étoit un peu suspect aux religieux de Saint-Florent, qui craignoient qu'il n'assujettît à Marmoutier leur abbaye; mais il dissipa bientôt cette terreur panique par sa sage conduite. Outre la confusion que Girard avoit laissée dans le temporel et dans le spirituel de son monastère, il avoit été réduit en cendres dans un incendie qui consuma aussi une partie du château de Saumur : Ebrard le rebâtit entièrement et le répara dans sa première splendeur; il retira les biens

aliénés, et dégagea les ornements de l'église que Girard avoit engagés pour satisfaire à ses dépenses. Ebrard ne put faire de si grands biens à l'abbaye de Saint-Florent sans prendre beaucoup sur celle de Marmoutier; mais la charité ne se recherche point soi-même, et si elle a des richesses, elle croit ne les avoir que pour en consoler ses frères, et non pas pour amasser des trésors ou faire des entreprises superflues.

Cependant Girard, continuant son voyage, tomba entre les mains des infidèles avant que d'arriver à Jérusalem, et Dieu qui ménage tout pour le salut de ses élus le permit ainsi pour sa sanctification ; car il fit voir par sa constance qu'il étoit meilleur chrétien qu'il n'avoit été bon abbé ni bon religieux. Les païens le pressèrent assez de renoncer à Jésus-Christ; mais il demeura toujours ferme dans sa foi. Ils lui firent souffrir plusieurs tourments, et il fut toujours inébranlable au milieu des plus durs supplices. Enfin après avoir éprouvé toutes les cruautés que ces barbares voulurent exercer sur son corps, il donna sa tête et sa vie pour la confession du nom de Dieu, en répétant ces paroles : *Omnes sancti, orate pro nobis.*

Ebrard ayant appris la mort de Girard, donna encore des marques de son désintéressement, de son zèle et de sa charité ; car au lieu de retenir pour lui l'abbaye de Saint-Florent, il en fit assembler tous les religieux le 26 d'août 1022, pour procéder à l'élection d'un nouvel abbé. Il voulut qu'elle se fît en présence du comte Eudes, et comme il y présidoit, il fit en sorte qu'elle tombât sur Frédéric, excellent religieux de Marmoutier, dont il connoissoit le mérite et les talents pour la conduite. Afin que le gouvernement du nouvel abbé eût tout le succès qu'il se proposoit, il lui donna pour prieur Letaldus, très-saint religieux de Marmoutier, d'où il tira encore les principaux officiers pour gérer le temporel de Saint-Florent. Et parce qu'il y avoit dans ce monastère des brouillons qui étoient capables d'y causer du trouble, il s'en chargea lui-même et les emmena à Marmoutier, afin d'avoir toujours l'œil sur eux, les obliger de faire leur devoir, et les

mettre dans les voies du salut. Il n'y a que ceux qui connoissent la peine qu'il y a à conduire des religieux déréglés, qui puissent juger de l'excès de la charité d'Ebrard en cette rencontre. Cet expédient lui réussit ; car n'ayant à Saint-Florent que de bons religieux, Frédéric y fit refleurir la piété et l'exacte observance de la règle, et mit le monastère dans un point de splendeur qui l'en fit passer pour un second fondateur.

Ebrard fit à Saint-Julien de Tours ce qu'il avoit fait à Saint-Florent de Saumur. Après la mort de l'abbé Gausbert II, qui arriva l'an 1025, un certain Albert fut intrus dans l'abbaye de Saint-Julien par la puissance des grands du siècle sous la protection desquels il s'étoit mis. Il se conduisit plutôt en tyran qu'en père. Ses religieux ne purent souffrir son ambition et firent si bien qu'au bout de trois ans il fut déposé honteusement. Il fallut mettre en sa place un homme de tête et capable de réparer les brèches qu'il avoit faites. On jeta les yeux sur Frédéric, abbé de Saint-Florent de Saumur, et ce fut, comme nous croyons, par l'avis d'Ebrard, abbé de Marmoutier. Il conduisit le monastère avec tout le zèle possible l'espace de deux ans. Il apaisa les troubles et fit revivre l'esprit de saint Benoît et de saint Odon, que l'intrus avoit voulu étouffer. Mais comme l'abbaye de Saint-Florent avoit autant besoin de sa présence que celle de Saint-Julien, il se retira dans la première et céda la seconde à l'abbé Ebrard, que nous croyons avec tout le fondement possible être le même que l'abbé de Marmoutier. Il ne lui manqua qu'une plus longue vie pour faire de grandes choses dans ce monastère, dont il ne prit la conduite qu'en 1030.

La même année, Hubert, personnage d'une éminente piété, fonda, du consentement de Foulques-Nerra, comte d'Anjou, et de Geoffroi-Martel, son fils, l'abbaye de Noyers en l'honneur de la très-sainte Trinité et de la Vierge pour des religieux de l'ordre de saint Benoît (1). La charte de fondation ne dit point d'où ils furent tirés; mais nous avons tout sujet

(1) Nous avons publié récemment le *Cartulaire de l'abbaye de Noyers* et l'*Histoire de l'abbaye* d'après les chartes. Ce travail forme le tome XXII et la première partie du tome XXIII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. (C. Ch.)

de croire que ce fut de Marmoutier, et que leur premier abbé, nommé Ebrard, étoit le même que l'abbé de Marmoutier qui portoit ce nom, et qui par ses rares mérites étoit capable de conduire plusieurs abbayes ensemble, selon l'esprit de ce temps-là. Ce qui nous fait croire qu'Ebrard, abbé de Marmoutier, est le même que l'abbé de Saint-Julien et celui de Noyers de ce nom, c'est qu'à sa mort ces trois abbayes se trouvèrent en même temps privées d'abbé. Cette fondation fut confirmée par le roi Robert, et comme Ebrard n'y survécut pas longtemps, nous trouvons fort peu de choses qu'il ait faites à l'avantage de Noyers. Ses principaux successeurs dans cette abbaye furent André, qui gouverna depuis l'an 1032 jusqu'en 1057; Etienne, qui fut tiré de Marmoutier; Gaudin, qui eut l'honneur d'être visité dans son monastère par Foulques, comte d'Anjou; Bernier, qui assista au concile de Latran sous Innocent II; et Hugues, député par l'Église de Tours au pape Innocent II pour le supplier de renvoyer à son Église de Tours l'archevêque Hugues, qui étant tombé malade à la Charité y avoit pris l'habit.

Ebrard n'étendit pas seulement l'ordre monastique dans la Touraine et dans l'Anjou, mais aussi dans la Bretagne et dans la Normandie. L'abbaye de Saint-Exupère de Gahard, au diocèse de Rennes, avoit été ruinée par les Normands. Un seigneur de Bretagne, nommé Guiddenoch, conjointement avec ses fils Glef, Mainon et Guiddenoch, eut la dévotion de la rebâtir. Et comme il souhaitoit avoir des religieux qui y fissent revivre le premier esprit de saint Benoît, et dont les vertus éclatantes édifiâssent toute la Bretagne, il jeta les yeux sur Ebrard, abbé de Marmoutier, et lui demanda de ses religieux pour en venir prendre possession. Pour rendre cette action plus solennelle et affermir davantage cette donation, il la fit confirmer par Alain, duc de Bretagne, troisième du nom, qui ayant épousé Berthe, sœur d'Eudes, comte de Champagne et de Blois, ne pouvoit ne point avoir de grands égards pour l'abbaye de Marmoutier. Comme Gahard relevoit du duc de Bretagne, cette confirmation étoit nécessaire pour

rendre la donation solide. Alain se fit un mérite de l'accorder, et souhaita la malédiction de saint Exupère, de saint Martin et de tous les saints, et la damnation éternelle avec les démons et le traître Judas, à tous ceux qui auront la témérité de la contredire. Elle est signée du comte Alain, de son frère Eudes, de sa mère Haduise, du comte Guidhenoch, de Guenquenens, évêque de Dol, qui prend le nom d'archevêque, de Gautier, évêque de Rennes, de Gautier, évêque de Nantes, de Guérin et Ederne, évêques, dont les siéges ne sont pas marqués, par Guiddenoch et ses trois fils, Glef, Mainon et Guiddenoch, et par plusieurs autres. L'année n'est point marquée, mais elle fut faite à Rennes au mois de janvier sous le règne du roi Robert.

Alain ne se contenta pas d'avoir confirmé la donation de Guiddenoch, il voulut lui-même donner à Ebrard et au monastère de Marmoutier des marques de sa magnificence et de sa libéralité, en donnant au prieur de Saint-Exupère de Gahard trois villages appelés en latin *Mons Modestus*, *Campus culticius* et *Tahònus*. Cette donation est signée par Alain, son frère Eudes, sa mère Haduise, l'évêque Guérin, Hamon, vicomte, et plusieurs autres personnes de distinction.

Alain ajouta à cette donation celle de la troisième partie de l'église de Serium, avec autant de terre qu'une charrue en peut labourer, et tous les cens et les dîmes des cens qui lui appartenoient dans la paroisse de Serium. Cette donation, qu'il fait conjointement avec sa mère Haduise et l'abbé Ebrard, est signée par Eudes, son frère, Hildebert, abbé du Mont-Saint-Michel, Mainard, abbé de Saint-Sauveur de Redon, Hynguethon, abbé de Saint-Jacut, Rivallonius, vicaire, Haimon, maître ou précepteur du comte, Guérin, évêque de Rennes, Waultier, évêque de Nantes, etc.

Enfin Alain donna encore aux religieux de Marmoutier tous les droits et toutes les coutumes, comme consulaires ou ducales, qu'il avoit dans la paroisse de Vieuxvic, qui est assez proche de Gahard. Comme ces droits étoient considérables, et pouvoient être à charge aux habitants de Vieuxvic; ils

s'en déchargèrent en donnant en échange aux religieux de Marmoutier les deux tiers des dîmes de leur paroisse, les deux tiers des oblations faites à Noël, à Pâques, et aux Rogations, tout le ban de la paroisse, une aire de moulin sur la rivière de Coisnon, un autre droit exprimé par ces mots latins, *galorium omnium albanorum*, et un autre par ceux-ci : *bidannium sancto Martino infra veterem vicum Albani reddant.* Par le mot *bidannium* on entend l'obligation qu'ont les paysans de travailler pendant quelques jours aux réparations du château de leur seigneur, et principalement pour faire les fossés. Enfin ils cédèrent aux religieux de Marmoutier le droit de faire paître leurs porcs dans la forêt. Alain , Eudes son frère, la comtesse Berthe, l'évêque Guérin, confirmèrent cet échange par leur signature, ce que ce prince ne fit pourtant pas gratuitement, puisqu'il reçut pour ces droits seize livres d'Albert , moine de Marmoutier , qu'il faut distinguer d'Albert qui succéda à Ebrard en sa charge d'abbé.

Celui-ci ayant été établi prieur de Marcillac par Ebrard, gouvernoit encore ce prieuré après qu'Albert fut fait abbé de Marmoutier, et c'est à ses soins que l'on est redevable de l'acquisition de la terre de Boia, située dans la paroisse de Marcillac, qu'il acheta cent sols d'un seigneur nommé Brioc.

Les ducs de Normandie ne firent pas moins de bien à l'abbaye de Marmoutier que les ducs de Bretagne. Nous en avons une preuve en la personne de Richard II, qui donna à l'abbé Ebrard et aux religieux de Marmoutier le village de Hétredville les deux tiers de Quetteville, un quartier du village de Buistot, avec toutes les redevances qui lui appartenoient, et un quartier de Heauville, pour l'amour de Dieu et de saint Martin et pour la rédemption de son âme, de celle de ses parents et de son épouse, et pour le salut de ses enfants. A cette donation, qui est signée par le comte Richard, son fils appelé aussi Richard, Niellus, vicomte de Coutances, Robert, comte, et par quelques autres personnes de considération, l'on attribue les commencements du prieuré

de Heauville dans le diocèse de Coutances, dont le revenu fut beaucoup augmenté par les libéralités des ducs de Normandie successeurs de Richard, et surtout de Guillaume qui prit le nom de Conquérant après avoir conquis le royaume d'Angleterre, par les vicomtes de Coutances et par l'économie des religieux, qui, peu de temps après, acquirent vingt acres de terre d'un certain Rannulfe pour la somme de cinquante sols, et trente acres d'un nommé Alveredus pour le prix de trois livres trois sols, qui lui furent payées par le moine Fredebert. qui étoit préposé par l'abbé Albert pour avoir soin des biens de Marmoutier en Normandie, et qui, apparemment, fut le premier prieur de Heauville. C'étoit un homme d'esprit, adroit et économe, qui pour rendre cette acquisition plus solide, obtint le consentement de Guillaume, comte ou duc de Normandie, qui, dans ces titres, est appelé *notre bienfaiteur*, et par sa femme Adile, lesquels cédèrent encore les droits qu'ils avoient sur ces terres.

Ces deux titres nous apprennent deux choses qui méritent d'être remarquées : la première, qu'un acre de terre en Normandie étoit la même chose qu'un arpent en Touraine, XXX *acros terræ quos nos arpennos appellamus;* la seconde, que Mathilde, fille de Baudouin, comte de Flandre, que Guillaume le Conquérant avoit épousée, se nommoit aussi Adille, et par conséquent qu'elle avoit deux noms, ce qui n'a point encore été observé par les auteurs de Normandie ni d'Angleterre, mais qui n'étoit point extraordinaire en ces temps-là, puisque la reine Constance, femme du roi Robert, se nommoit aussi Blanche. Parmi les témoins qui souscrivirent les titres de ces acquisitions, le plus considérable est Geoffroi, évêque de Coutances. Outre ces deux acquisitions, nous en trouvons encore une de trente acres de terre faite par un religieux de Marmoutier, nommé Thibault, qui les avoit achetés de Raoul de Nocerius pour le prix de treize livres de deniers, *tredecim libras denariorum.*

Nous avons déjà remarqué combien Eudes, comte de Champagne et de Blois, estimoit notre abbé Ebrard, et comme il

ne laissoit passer aucune occasion sans lui donner des preuves de son inclination à faire du bien à son monastère. Il en donna encore une la dernière année de cet abbé en lui restituant l'église de Chousi, près de Blois, qui étoit alors possédée par Alain, comte de Bretagne, et par Eudes, son frère, lesquels l'avoient reçue en bénéfice du comte de Blois. Cette restitution est d'autant plus considérable qu'il fallut retirer l'église des mains de deux princes qui en étoient en possession. Mais Eudes étoit très-persuadé que si les grands du siècle doivent donner aux serviteurs de Dieu une partie du bien qui leur appartient légitimement, ils doivent à plus forte raison leur rendre celui qui leur a été enlevé injustement par force. Ce furent les vues qu'eut ce prince en faisant cette restitution, et afin qu'elle eût toute l'autorité souhaitable, il la fit faire en présence d'Henri, roi de France, qui la signa avec le comte Odon, le comte Manassès, le comte Eudes, Jungoneus, archevêque de Dol, Guérin, évêque de Rennes, et plusieurs autres seigneurs ; ce qui fait voir qu'Alain, duc de Bretagne, qui restitua cette église, fit autoriser cette restitution par les principaux évêques et seigneurs de ses États.

Il nous reste peu de choses à dire de l'abbé Ebrard. Je ne sais pourtant si l'on ne pourroit pas rapporter au temps de son gouvernement, et peut-être à sa sollicitation, l'ordonnance d'Arnoul, archevêque de Tours, pour retrancher certains abus qui se commettoient à Marmoutier aux fêtes de Pâques. C'étoit une ancienne coutume établie presqu'après la mort de saint Martin, que le clergé et le peuple de Tours venoient à Pâques par dévotion visiter la cellule de saint Martin et les lieux qu'il avoit sanctifiés pendant sa vie. Arnoul l'avoit continuée, et ne manquoit pas d'y venir lui-même à la tête de son clergé et de son peuple le mercredi après Pâques ; mais pendant qu'il célébroit les divins mystères, quelques ecclésiastiques de son clergé avec plusieurs séculiers entroient par violence dans les lieux réguliers du monastère, troubloient la paix des religieux, forçoient les portes, maltraitoient ceux qui leur résistoient, exigeoient des repas qui ne leur étoient

pas dus, et commettoient d'autres excès semblables dont toutes les personnes de piété étoient scandalisées. Les religieux en portèrent leurs plaintes à l'archevêque. Arnoul les jugea justes et fit une ordonnance qui est imprimée (1) et que nous trouvons dans un de nos cartulaires, par laquelle il défend expressément à tous ceux qui l'accompagneront à l'avenir dans cette station, d'entrer dans l'intérieur du monastère, d'exiger des religieux aucun repas, de troubler leur repos de quelque façon que ce puisse être, parce que, dit-il, dans des occasions semblables on doit plutôt penser à repaître son âme d'une nourriture spirituelle, que de charger son corps de viandes avec excès, et qu'on ne doit point avoir d'autres vuès que d'honorer Dieu en vaquant à des œuvres de piété. Cette ordonnance, qui n'a point de date, est signée par l'archevêque Arnoul, Guanilon, trésorier, Jonas, archidiacre, Bonon, Geoffroi, Hervée, Robert, Bernier de Sainte-Marie, Frédéric, qui apparemment étoient chanoines de la cathédrale, et Beringerius, qui porte le nom de chapelain, et dont le nom est corrompu dans l'imprimé, où on lit Berin Geringerius, au lieu de Beringerius.

Ebrard eut pour successeur Albert, un des plus illustres abbés de Marmoutier, qui entra dans le gouvernement l'an 1032, et dont il nous faudra parler après que nous aurons dit quelque chose de trois religieux éminents en vertus et en mérites, qui vécurent à Marmoutier sous l'abbé Ebrard, et dont deux en furent tirés pour conduire d'autres abbayes.

DU VÉNÉRABLE FRÉDÉRIC, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE ABBÉ DE SAINT-FLORENT DE SAUMUR ET DE SAINT-JULIEN DE TOURS.

Frédéric n'avoit rien que de bas selon le siècle, mais l'éclat de ses vertus dissipa l'obscurité de sa naissance. Il sortit d'une

(1) MAAN, *Sancta et metrop. Ecclesia Turon.*, p. 248.

famille asservie à l'Église de Tours; mais Dieu, qui ne fait acception de personne, l'affranchit de la servitude en l'appelant à la liberté des enfants de Dieu. Il fit profession de la vie monastique dans l'abbaye de Marmoutier, qui commençoit à se rendre fameuse par l'exacte observance de la règle de saint Benoît, et par le grand nombre de personnes illustres qui venoient de toutes parts y pratiquer les exercices de la pénitence. Frédéric s'y distingua parmi cette multitude de saints moines, de telle sorte qu'il suffisoit de l'imiter pour devenir parfait. Ebrard son abbé l'admiroit, et connoissant les talents que Dieu lui avoit donnés pour la conduite des âmes, il procura son élection à la dignité d'abbé de Saint-Florent de Saumur. Cette élection se fit en présence d'Eudes, comte de Champagne, protecteur du monastère, et de beaucoup de personnes de qualité, le 26 d'août 1020 ou 1022, selon la petite chronique de Saint-Florent, et sept jours après il fut béni à Angers par Hubert, évêque du lieu, en présence de Foulques, comte d'Anjou, et d'Ebrard, son abbé.

Frédéric regarda l'office d'abbé non comme une dignité dont on l'honoroit, mais comme une rude charge qu'on lui imposoit sur les épaules. La Providence lui fournit les occasions d'en ressentir toute la pesanteur, mais son zèle et son amour pour Dieu la rendirent tout à fait légère. Lorsqu'il se vit posé sur le chandelier, il crut que Dieu ne l'avoit élevé au-dessus des autres que pour les éclairer, et qu'il devoit le faire encore plus par ses exemples que par ses paroles. Il devint le modèle de ses frères; il ne leur commandoit rien qu'il ne pratiquât le premier. Le plus mortifié dans les exercices de la pénitence, il mangeoit peu et veilloit beaucoup. Le plus appliqué à la lecture, le plus assidu à l'oraison, il avoit toujours l'esprit élevé à Dieu et goûtoit avec joie les douceurs de la contemplation. Le cœur piqué d'une vive componction, il versoit continuellement des torrents de larmes. Il en versoit surtout avec abondance lorsqu'il vouloit célébrer les divins mystères, qu'il ne manquoit pas un seul jour d'offrir à Dieu à l'exemple de Cassius, évêque de Narnie. Aussi ne doit-on pas

s'étonner si ceux qui ont parlé de lui nous le représentent comme un astre resplendissant par l'éclat de sa sainteté et de sa justice, et si l'auteur du livre des miracles de saint Florent, que l'on trouvera dans les preuves de cette histoire, l'appelle *virum sanctisimæ recordationis*. Comme il étoit extraordinairement humble, il ne pouvoit souffrir l'orgueil dans ses frères. Après son ordination, il voulut aller au monastère de Glonne, appelé aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil, pour en prendre possession. Galon, qui en étoit prieur, lui en ferma l'entrée. Frédéric ne voulut point user de violence avec ce rebelle; mais il députa aussitôt Letaleus, prieur du monastère de Saumur, auprès du comte Foulques pour lui en donner avis. Galon ayant eu avis de cette députation n'en attendit pas le résultat, mais ouvrit aussitôt les portes à son bienheureux abbé, qui, pour punir sa rebellion, lui ôta son office de prieur, et après en avoir établi un autre en sa place, le fit revenir à Saumur, où après l'avoir exercé dans les pratiques des humiliations et l'avoir suffisamment éprouvé, ayant reconnu les talents que Dieu lui avoit donnés et son adresse, le renvoya à Glonne où il acheva sa course par une mort très-religieuse.

L'amour que Frédéric avoit pour la solitude et le repos lui avoit rendu le séjour de son monastère onéreux ; il ne le voyoit placé dans un château qu'avec peine, parce qu'il estimoit impossible que ses religieux ne se ressentissent du tumulte des gens de guerre. Et pour aller au-devant de ce danger, son inclination l'auroit porté à le transférer dans un lieu plus retiré, où ses frères pussent goûter en paix les choses divines. Comme il étoit dans cette pensée, un de ses religieux, nommé Giraud, homme d'une probité reconnue, eut dans l'oraison une vision qui étoit comme un présage de ce qui devoit arriver, car il aperçut dans le lieu même où se devoit bâtir le nouveau monastère sur la rivière du Touet une colonne de feu qui s'élevoit de la terre au ciel. Dans le même temps il survint une furieuse guerre entre Eudes, comte de Blois et de Champagne, et Foulques, duc d'Anjou. Eudes avoit fait fortifier Saumur, et Gilduin, qui en

étoit seigneur, s'étoit rendu recommandable dans les guerres qu'il avoit eues, et jetoit partout où il passoit la terreur dans l'esprit de ses ennemis. Foulques, tout puissant qu'il étoit, ne laissoit pas de le craindre, et lorsqu'il l'avoit à sa rencontre, il disoit ordinairement : « *fuyons le diable de Saumur.* » Aussi crut-il qu'il devoit combattre avec lui plutôt par ruse et par finesse que par la force des armes. Gilduin, qui étoit bien aise d'assister le comte Eudes son souverain dans ses guerres, avoit demandé à Foulques de faire trève ; celui-ci, par une ruse ou plutôt par une fourberie indigne d'un grand prince, fit semblant de lui accorder. Il fit cesser les hostilités et retira ses troupes, mais en même temps il fit bâtir à deux lieues de Saumur une forteresse qui pût servir de barrière aux forces de Gilduin et des Saumuriens, à laquelle il donna le nom de *Trève* pour pouvoir dire qu'il avoit fait trève, comme si Dieu se contentoit de ces équivoques, qui n'ont jamais été permises à un homme d'honneur. Cependant Eudes avoit mis le siége devant le château de Bueil (1), qui étoit situé sur la pointe d'une montagne dans la Touraine, et pour en venir plus facilement à bout, outre les troupes qu'il avoit amenées de France, il avoit appelé à son secours Gilduin avec les Saumuriens, ceux de Chinon et de l'Isle-Bouchard. Foulques se mit en devoir d'aller secourir ce château ; mais comme il étoit en marche, il apprit que l'armée ennemie étoit trop nombreuse pour pouvoir être défaite, et retournant sur ses pas contre la parole qu'il avoit faussement donnée, assiégea Saumur, qu'il savoit être dépourvu d'hommes pour le défendre. Les religieux qui étoient dans le château voulurent tenter un expédient qui avoit réussi en d'autres occasions. Ils prirent le corps de saint Docelin, célèbre en miracles, et

(1) Il s'agit ici, non de Bueil, près de Neuvy-Roi, mais de la forteresse de Montboyau (en latin *Mons Budellus* ou *Bodielus*), assise sur le coteau de la Loire, à l'embouchure de la Choisille, à trois kilomètres de Tours. Nous avons donné la description et les mesures de ce camp retranché dans la séance du 28 janvier 1874 de la Société archéologique de Touraine. (C. Ch.)

le portèrent sur les murailles à l'endroit où la batterie de l'armée étoit plus forte; mais les soldats prirent, et les reliques du saint, qui depuis ce temps furent mises en un lieu où elles demeurèrent longtemps cachées et inconnues, et le château de Saumur, que Foulques résolut de brûler. Frédéric et ses frères en étant sortis avec le corps de saint Florent, ils prirent la route d'Angers. Ceci arriva l'an 1025, trois ou quatre ans après l'ordination de l'abbé Frédéric; et l'on dit que lorsque Foulques eut mit le feu au château, il adressa cette prière à saint Florent : « Saint Florent, laissez brûler votre monastère, je vous en bâtirai un autre bien plus magnifique à Angers. *Sancte Florenti, sinite concremari, meliorem tibi Andegavis habitationem extruam.* » Dieu écouta la première partie de sa prière, car le saint permit que son monastère fût brûlé; mais il ne lui accorda pas la seconde, car Frédéric et ses religieux s'étant mis sur la rivière, lorsque le bateau arriva devant la forteresse de Trève, il s'arrêta tout à coup, et l'on connut que le saint ne vouloit point des oblations des impies. Foulques, averti de ce qui se passoit, traita saint Florent de rustique et de malhonnête qui refusoit le bien qu'il vouloit lui faire dans sa ville d'Angers, et renvoya les religieux s'établir à Saumur, comme ils étoient auparavant. Mais Frédéric, qui avoit éprouvé combien il est dangereux à des religieux d'être mêlés parmi des gens de guerre, et qui souhaitoit d'avoir un lieu plus spacieux et moins angustié, propre à garder une bonne observance, supplia ce prince de lui permettre de s'établir dans un lieu plus commode, ce qu'il lui accorda sans peine, lui promettant de venir avec la comtesse son épouse pour convenir du lieu, et défendant qu'on fît ne aucune violence aux religieux, lesquels retournant sur leurs pas déposèrent les reliques de leur saint patron dans l'église de Saint-Hilaire, située dans un lieu appelé *Crypte*, à trois quarts de lieue de Saumur, où ils s'établirent en attendant que le nouveau monastère fût bâti. Cependant Frédéric ayant retenu avec soi le prieur Letaldus avec sept religieux, envoya sa communauté au

monastère de Glonne, et l'an 1026 au mois d'août, jeta les fondements de la nouvelle abbaye dans le lieu même où le saint moine Giraud avoit vu la colonne de feu s'élever de la terre au ciel, et qui s'appeloit en latin *Bonali Vadum*, situé sur la petite rivière de Touet. Pour avancer l'ouvrage, on prit un grand nombre d'ouvriers ; mais lorsqu'il falloit les payer, il s'en trouvoit toujours un de manque. Il n'est pas difficile à juger quel étoit cet ouvrier, et l'on voit aisément que c'étoit un esprit bienheureux qui avoit pris une forme humaine pour présider à la construction de la maison de Dieu. La pieuse comtesse Hildegarde leur fut d'un grand secours, non-seulement les assistant de ses biens, mais principalement en adoucissant l'humeur féroce de son mari.

Tandis qu'on travailloit à l'édifice du nouveau monastère, Frédéric travailloit à faire la paix entre les deux princes. Au moins nous avons sujet de croire qu'il eut part au traité qui fut conclu entre eux dans une assemblée de moines. Lorsque Gilduin, qui accompagnoit Eudes au siége de Bueil, eut appris que Saumur étoit pris, il pria le comte de la rassiéger. Eudes, qui n'étoit pas bien aise de quitter le siége qu'il avoit commencé, lui dit de ne pas se mettre en peine, que s'il ne reprenoit Saumur il lui donneroit une autre place. Néanmoins, il vint l'attaquer un mois après ; mais rebuté des fatigues de la guerre et pressé par les vendanges qui étoient assez proches, il leva le siége. Il le rattaqua toutefois quelque temps après, et campa dans un clos de vignes qui étoit assez près du nouveau monastère. Mais enfin dans une assemblée de moines les deux princes conclurent la paix, à condition qu'Eudes abandonneroit Saumur, et que Foulques démoliroit le château du mont de Bueil, et pour dédommager Gilduin, Eudes lui céda Chaumont. Ce fut après cela que Gilduin, se ressouvenant de saint Florent qu'il regardoit comme son protecteur, fonda l'abbaye de Pontlevoy, qu'il remplit d'une colonie de moines qu'il fit venir de celle de Saumur.

Cependant l'abbé Frédéric fit une si grande diligence,

qu'en 1030 le nouveau monastère, quoique imparfait, se trouva en état d'y faire la translation du corps de saint Florent. Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, y assista avec son père, sa mère, et les principaux de la ville d'Angers; mais la dédicace ne s'en-fit qu'en 1041. Elle fut faite par Arnoul, archevêque de Tours, Hubert, évêque d'Angers, Isembert de Poitiers, et Gautier de Nantes, en présence de Geoffroi-Martel, de sa mère Hildegarde, et d'Agnès son épouse, et de plusieurs abbés. L'église fut consacrée en l'honneur de la très-sainte Trinité, de la Vierge, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de saint Florent.

Frédéric ne se contenta pas d'avoir bâti le nouveau monastère de Saint-Florent, il songea aussi au rétablissement de celui de Glonne, qui avoit été honoré de la demeure du saint, et qui pour ce sujet porte aujourd'hui le nom de Saint-Florent-le-Vieil. Mais la dédicace de l'église ne se fit que sous Sigo, son successeur, l'an 1061. Il enrichit les églises de l'un et de l'autre monastère de textes sacrés, de croix, de livres d'église, de calices et d'ornements. Dieu voulut consoler ce bon abbé par l'invention qui se fit des reliques de saint Louand, de saint Salic, de sainte Lachie et de saint Coremar, qui étoient enterrés dans le chœur de l'abbaye de Saint-Louand de Chinon dépendante de celle de Saint-Florent de Saumur, desquels on ignoroit le lieu de la sépulture (1).

En ce temps-là, Bellay, seigneur de Montreuil, étant mort, Frédéric fit ses obsèques dans son monastère de Saumur, et l'enterra avec pompe dans le parloir où l'on avoit coutume de laver les pieds des pauvres. Grise, sa femme, qui depuis fut comtesse d'Anjou, du consentement de ses fils, Giraud, qui fut assassiné à Angers un jour de Jeudi-saint, et Renaud, qui depuis fut sacré archevêque de Reims, donna à Saint-Florent une terre et beaucoup d'autres biens qu'elle

(1) Les tombeaux de ces quatre saints ont été retrouvés il y a quelques années dans la crypte de l'ancienne abbaye de Saint-Louand. Voir à ce sujet les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XI, p. 210. (C. Ch.)

possédoit dans le Poitou à Triangle. Agnès, comtesse d'Anjou, l'honora aussi de ses libéralités, lui donnant la terre de Fosse dans le Poitou, qui auparavant avoit appartenu aux religieuses de Sainte-Croix, dont elle obtint le consentement, aussi bien que celui de Pétronille, leur abbesse, et de ses deux fils Guillaume et Gui. Sigebrand de Passavant voulut aussi se signaler par la donation qu'il fit au monastère de Saint-Florent de l'église de Montilier, consacrée à saint Hilaire et érigée en prieuré conventuel l'an 1026. Girorius, noble chevalier, s'étant fait religieux à Saumur du consentement de sa femme Walburge, en recevant le saint habit des mains de l'abbé Frédéric lui donna l'église de Saint-Pierre de Varède et de Saint-Ciltronius, où Fulcodus, moine de Saint-Martin, c'est-à-dire de Marmoutier, fut envoyé pour gouverner le premier cette obédience. Ebroin, noble chevalier, imita la piété de Girorius, donnant au monastère de Saint-Florent le petit monastère de Trémahuc en Bretagne au diocèse de Dol, et se faisant ensuite religieux sous l'abbé Frédéric. Ce fut aussi sous cet abbé que fut fondé le prieuré de Saint-Brice de Cogleys au diocèse de Rennes, et que Gui de Vaucouleur donna à Saint-Florent le prieuré de Saint-Clémentin au diocèse de Maillezais, dont l'église étoit devenue fameuse par le grand nombre de miracles que la vertu divine y opéroit. Enfin l'abbaye de Saint-Florent reçut tant de splendeur par la bonne observance des religieux et par l'accroissement de ses revenus, qu'elle ne cédoit guère en magnificence à celle de Marmoutier, et qu'on commença à la regarder comme le chef de plusieurs monastères ; ce qui fait voir que ce n'est pas sans raison qu'elle considère l'abbé Frédéric comme son second fondateur, et combien elle est obligée au monastère de Marmoutier de lui avoir donné un si illustre abbé. Il gouverna deux ans l'abbaye de Saint-Julien de Tours en qualité d'abbé de ce monastère. Il assista en 1040 à la dédicace de l'abbaye de Vendôme. Pour ne rien omettre de ses devoirs envers le saint patron de son monastère de Saumur, il engagea Renaud, maître des écoles



d'Angers, qui avoit été disciple du fameux Fulbert de Chartres, d'écrire un livre des miracles de saint Florent, de retoucher les répons de son office et de composer des hymnes à son honneur. L'auteur de la chronique de son monastère dit qu'il le gouverna trente-cinq ans un mois et trois jours, et qu'il mourut le 28 d'octobre de l'an 1055, ce qui ne peut s'accorder avec la petite chronique de Saint-Florent, qui met son élection en 1022. Il eut pour successeur le saint abbé Sigo, qui fut aussi tiré de Marmoutier, dont nous parlerons dans la suite.

DE FRÉDÉRIC, SOUS-DOYEN DE SAINT-MARTIN ET ENSUITE RELIGIEUX DE MARMOUTIER.

Joignons à Frédéric, abbé de Saint-Florent, un autre Frédéric. La naissance de celui-ci fut autant illustre que celle du premier étoit ravalée. Il joignit à la noblesse de sa race de grandes richesses, mais il étoit pauvre en vertu. Il embrassa l'état ecclésiastique sans se mettre en peine d'en remplir les devoirs. Il fut même honoré de la dignité de sous-doyen dans la fameuse église de Saint-Martin de Tours ; mais sa vie licencieuse répondoit peu au rang qu'il tenoit dans cet illustre corps. En ce temps-là, Dieu continuoit à faire beaucoup de miracles au tombeau de saint Martin, d'où peu de personnes retournoient sans ressentir les effets de son pouvoir envers Dieu, sinon ceux qui étoient plus infirmes dans leur foi que dans leurs corps. Sa vertu éclatoit surtout dans les énergumènes, qui avoient coutume de s'en retourner délivrés de l'esprit malin qui les possédoit. Un jour qu'on y avoit amené un jeune homme de Prully (1) enchaîné, le démon qui s'étoit rendu maître de son corps se servoit de sa langue pour reprocher à tous les assistants

(1) Sans doute Preuilly en Touraine. (C. Ch.)

leurs péchés. Il nommoit les personnes, le temps, le lieu et les occasions qu'ils avoient été commis, ce qui causoit une grande confusion à tous ceux qui se trouvoient là présents. Frédéric, qui entendit parler de ce qui se passoit, ne put s'empêcher de murmurer contre Dieu du pouvoir qu'il avoit donné au malin esprit sur les hommes et principalement sur les chrétiens. Comme il rouloit ces pensées dans son esprit, il eut la témérité de se présenter devant le démoniaque, et aussitôt le diable s'adressant à lui : « Vous êtes bien hardi, lui dit-il, de venir ici, vous qui cette nuit avez commis un crime honteux avec telle personne et en tel lieu. » Frédéric rougit en entendant nommer son péché avec toutes ses particularités. Il se retira tout honteux, et, la grâce agissant sur son esprit, il se mit en devoir d'expier son crime par la pénitence. Touché d'une vive componction, il fut trouver un prêtre et fit une sincère confession de tous les péchés qui lui pesoient sur la conscience ; et après avoir accepté la satisfaction que son confesseur voulut lui imposer, il retourna au démoniaque qui, le regardant avec des yeux roulants dans sa tête, lui dit : « Retirez-vous d'ici, je ne trouve plus rien en vous. » Frédéric, encore plus touché par cette parole, et préférant la gloire de Dieu à sa propre confusion, confessa devant toute l'assemblée ce qui s'étoit passé, et admirant la vertu du sacrement de la confession, exhorta tous les fidèles à prier Dieu pour la délivrance du possédé. Mais le démon s'écria par sa bouche qu'il ne les craignoit pas, qu'il n'y avoit que Martin qui pût le chasser, et qu'il ne le chasseroit qu'après qu'on auroit chanté une messe à son honneur. On en célébra une solennelle, et comme elle fut achevée et que l'on chantoit au chœur la postcommunion, le démon sortit du possédé, laissant une odeur épouvantable et aussi puante qu'il étoit méchant. Frédéric, encore plus touché de la manière dont le démoniaque avoit été délivré, conçut de nouveaux sentiments de pénitence, et ne croyant pas la vie douce d'un chanoine assez propre pour en pratiquer une telle qu'il désiroit, il se retira

à Marmoutier où à l'exemple de saint Martin il fit profession de la vie monastique. Il ne se contenta pas d'avoir pris l'habit religieux, il conforma sa vie et toutes ses actions à la sainteté de cet état, et il acquit une si grande perfection qu'il mérita d'être élevé aux premières charges du cloître. On l'établit gardien de l'ordre, et en observant les actions des autres, il veilloit avec plus d'attention sur les siennes. Nous ne savons rien davantage de lui, et comme nous ignorons le temps qu'il a vécu, nous l'avons placé ici. Nous sommes redevables de ce que nous en avons rapporté à l'auteur des miracles de saint Martin depuis son retour de Bourgogne, sous le nom d'Héberne, abbé de Marmoutier, que M. Baluze a imprimé (1).

DE RICHER, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE ABBÉ DE SAINT-LAUMER DE BLOIS ET DE SAINT-JULIEN DE TOURS.

Richer, originaire de Bretagne, fut premièrement curé à Tours de l'église de Notre-Dame-la-Pauvre, qu'on nomme aujourd'hui Notre-Dame-la-Riche (2). Non content de son titre, il rechercha un canonicat dans l'église de Saint-Martin de Tours. Mais l'opposition que le doyen forma à son ambition lui ferma l'entrée de cet illustre corps, ou plutôt Dieu, qui vouloit qu'il le glorifiât ailleurs, fit servir l'opposition des hommes aux desseins qu'il avoit sur lui dans les cloîtres. Dégoûté des plaisirs du siècle, et convaincu des périls qui se trouvent dans l'état ecclésiastique, il ne crut point devoir balancer d'embrasser la vie monastique pour mettre son

(1) Le récit de ce miracle a été reproduit dans les nombreuses éditions gothiques de la *Vie et miracles de Monseigneur saint Martin, translatée de latin en françoys*, imprimées au XVIe siècle. (C. Ch.)

(2) Mabillon, *Annal. Benedict.*, t. IV, p. 354.

salut en assurance. Il en fit profession dans l'abbaye de Marmoutier, dont il fut tiré quelque temps après pour exercer l'office de prieur en celle de Saint-Julien de Tours sous les abbés Frédéric et Ebrard. Il pourroit bien avoir été un des religieux qui furent tirés de Marmoutier pour aller avec l'abbé Frédéric réformer le monastère de Saint-Florent de Saumur, ou bien cet abbé le tira immédiatement d'ici pour le faire prieur de son abbaye de Saint-Julien ; car Frédéric ne faisoit nulle difficulté de prendre des religieux de Marmoutier pour les établir prieurs, soit dans ses monastères, soit dans ses prieurés, comme nous avons vu qu'il prit Fulcodius pour gouverner le prieuré de Varède. Quoi qu'il en soit, Richer apprit sous ces deux grands maîtres de la vie monastique l'art de conduire les âmes, et peu après l'élection d'Ebrard, abbé de Saint-Julien, il fut tiré de ce monastère pour aller gouverner celui de Saint-Laumer de Blois en qualité d'abbé. Ce fut en cette qualité qu'il souscrivit une charte du monastère de Saint-Pierre de Chartres avec Albert, abbé de Marmoutier, et Thibault, comte de Blois. La chronique du prieuré de Moissac en Auvergne, qui dépend de Saint-Laumer, fait aussi mention de lui, et nous ne doutons point qu'il ne gouvernât son monastère en bon père.

Sa bonne conduite porta les religieux de Saint-Julien, après la mort d'Ebrard, à le choisir pour lui succéder, ne doutant point qu'il ne fût aussi bon abbé qu'il avoit été bon prieur. Il gouverna d'abord ces deux monastères ensemble, mais ayant été troublé dans les fonctions de sa charge par Eudes, comte de Blois, il fut obligé de quitter son abbaye de Saint-Laumer et de se contenter de celle de Saint-Julien. Après la mort du comte arrivée en l'an 1037, il fut contraint malgré lui de reprendre la conduite du monastère de Blois, qu'Eudes et celui que ce prince avoit mis en la place du légitime abbé avoient presque entièrement ruiné. Il gouverna ensuite les deux monastères comme il avoit fait auparavant. L'histoire de Saint-Julien, écrite par un auteur de son temps, dont l'on trouvera un fragment parmi nos preuves, nous le représente

comme un homme de bien et d'esprit, et qui fut très-utile à son monastère, *viro probo et industrio.... qui eidem loco optime præfuit.* Il dit qu'il fit respirer par son bon gouvernement l'abbaye de Saint-Julien, et que voyant que les édifices menaçoient ruine, l'an 1040, il la rebâtit tout entière depuis les fondements. Il lui acquit la terre de Dierre qu'il acheta d'un certain Tescelin pour la somme de cent livres d'argent et cinquante d'or. La piété qu'il fit régner dans son monastère lui attiroit d'excellents sujets. Entr'autres Hardouin des Roches vint prendre l'habit religieux de ses mains, et en le recevant donna à l'abbaye quantité de belles redevances qui lui appartenoient sur les terres de Saint-Julien de Nouzillé (1). La réputation de cet excellent homme ne se borna point dans la Touraine ; elle vola jusque dans la Bretagne, où un seigneur nommé Manigenius ayant rétabli le monastère de Saint-Cyr, qui étoit tout en ruine, fit venir Richer à Rennes et lui demanda de ses religieux pour le desservir, l'unissant à perpétuité au monastère de Saint-Julien. Et afin que les religieux y pussent vivre plus commodément, il leur donna tout le bien qu'il possédoit, et fit confirmer cette donation par Alain, duc de Bretagne. L'an 1050 Richer accompagna le pape Léon IX avec un grand nombre d'évêques et d'abbés à son retour de France à Rome (2). Il avoit encore la qualité d'abbé de Saint-Julien, quoique dès l'an 1042 nous trouvions un autre abbé de ce monastère, ce qui fait croire que longtemps avant sa mort il se fit élire un successeur. Nous ne savons pas s'il fit la même chose à Saint-Laumer, ni l'année de sa mort. Comme nous n'avons pas de catalogue exact des abbés de ce dernier monastère, nous avons cru que les lecteurs nous sauroient bon gré de le rapporter ici sur les chartes de l'abbaye (3).

(1) Nousilly en Touraine. (C. Ch.)

(2) Mabillon, *Annal. Benedict.*, t. IV, p. 511.

(3) Ici se trouve dans le manuscrit autographe de D. Martène, de la page 306 à la page 310, la liste des abbés de Saint-Laumer de Blois ; mais cette liste a été rayée anciennement, probablement par Martène lui-même, car le manuscrit de Tours ne l'a pas reproduite. Nous ne la reproduisons pas non plus, et nous nous bornons à donner ici cette indication à titre de renseignement. (C. Ch.)

CHAPITRE XIII.

D'ALBERT,

VIII[e] ABBÉ DE MARMOUTIER.

(1032 — 1064)

Albert (1), qui depuis le rétablissement de l'observance fut le huitième abbé de Marmoutier, ne céda en rien à son prédécesseur. Il étoit sorti d'une noble maison de Touraine ou des pays voisins ; mais la gloire qu'il tiroit de sa naissance étoit beaucoup inférieure à celle qu'il s'étoit acquise par ses grandes vertus, qui le firent considérer devant et après sa mort comme un homme éminent en sainteté. La piété qu'il fit régner dans son cloître, et l'exacte observance de la règle qui s'y gardoit par ses soins, attirèrent de toutes parts une si grande quantité de sujets dans son abbaye, que jamais elle ne porta à plus juste titre la qualité de grand monastère, *Majus Monasterium*. On n'y comptoit plus les religieux par nombre, on regardoit cette illustre congrégation comme une multitude infinie, *tota multitudo Majoris Monasterii,* comme l'appelle Guibert de Gembloux. Aussi se trouva-t-elle en état de donner des religieux pour établir la régularité dans les monastères nouvellement fondés, pour la rétablir dans ceux où elle étoit tombée, et pour la conserver dans ceux où elle s'étoit maintenue. Elle donna des évêques à l'Église, des abbés à beaucoup de monastères, et des religieux illustres en vertus et par le don des miracles à l'ordre monastique. On vit fondre dans Marmoutier un grand nombre de personnes de qualité de tout âge, qui, méprisant la sagesse du siècle pour

(1) La chronique de Maillezais l'appelle Audebert. (Note du manuscrit.)

embrasser la folie de la croix, quittèrent les vanités du monde pour n'aspirer plus qu'aux biens solides de l'éternité sous la conduite de l'abbé Albert. Ce fut sous lui que l'on vit un Hervée, vicomte de Blois, un Aimeri, son petit-fils ou son neveu, un Jean, comte de Laval, un Guanilon, comte de Montigni et trésorier de Saint-Martin, un Aimeri, vicomte de Tallemon, un Hertebaud et un Eudes de Damgeau, un Gausbert de Lavardin, un Rotherius, puissant seigneur à Chartres, un Gimon, fils de Gautier des Loges, un Umbaud, un Robert et un Geoffroi, trois frères seigneurs de la ville de Vierzon en Berry, un Foulques et un Berard de Limeri, un Geoffroi, seigneur de Châteauceaux, un Foulques, seigneur de Boire, un Ive de Martigni, un Gautier du Pin, très-puissant seigneur à Belesme, un Ansegise, d'une des premières maisons du Mans, un Raoul surnommé *Méchante-Couronne*, grand seigneur de Normandie, un Pierre, archidiacre de Poitiers, et plusieurs autres distingués tant dans le clergé que dans la noblesse, faire un sacrifice de leur propre personne en se consacrant à Dieu par la profession de la vie monastique dans Marmoutier.

Albert avoit un frère nommé Hubert de la Ferté, qui donna des marques de sa piété par les donations qu'il fit à notre monastère dans les comtés de Blois, de Chartres et d'Orléans, et qui nous font juger qu'il étoit un seigneur fort puissant, puisqu'il avoit sept enfants auxquels il devoit avoir réservé encore de beaucoup plus grands biens. L'on trouve qu'en l'une de ses donations il céda à Marmoutier quinze arpents de terre sur la rivière d'Eure, *super fluvium Aduram*, du consentement de ses fils, et qu'Albert en reconnoissance lui fit présent d'une mule. Le titre de cette donation est signé par le comte Thibaud, le comte Hilduin, Hardouin, vicomte de Chartres, Hervée, vicomte de Blois, et Renaud, prieur de Marmoutier. Dans un autre titre, il accorde à notre monastère un clos de vignes dans le pays d'Orléans, *in pago Aurelianensi*, qu'il avoit fait planter lui-même pour satisfaire à sa dévotion en nous le donnant. Il en porta lui-même le titre

sur l'autel et le fit confirmer par Sanzon, Hubert, Hugues, Baudouin et Sulpice, ses fils, et par Béatrix et Adélaïde ses filles, n'ayant point d'autres vues dans cette donation que d'expier par là ses péchés et ceux de sa femme Béatrix. Il paroît par ce titre que la seigneurie de la Ferté étoit dans l'Orléanois, puisque ce clos de vignes étoit *prope suam firmitatem*, comme porte l'acte de cette donation.

On ne sait point en quel temps Albert se revêtit des livrées de la pénitence dans l'abbaye de Marmoutier, ni quel emploi il y exerça avant d'en être abbé ; mais on ne doute nullement qu'il ne s'y fût rendu digne d'être élevé sur le chandelier, lorsqu'il mérita d'y recevoir le gouvernement d'une communauté nombreuse composée de religieux distingués par leur naissance, leur science, leurs talents, et qui plus est par leur sainteté. On remarque surtout en lui une ardente charité, une compassion sincère pour les misérables, un amour parfait envers ceux qui lui faisoient du mal, et surtout une douceur inaltérable et à l'épreuve de toutes les injures, ce qui lui gagna les cœurs de telle sorte, qu'on eût dit que chacun s'efforçoit à lui faire du bien et qu'on vit accomplir en lui cette prophétie de David, *Mansueti autem hereditabunt terram*, et cette promesse du fils de Dieu, *Beati mites quoniam ipsi possidebunt terram.* Car il se faisoit tous les jours un si grand nombre de donations à son monastère, qu'on peut dire qu'il regorgeoit de biens.

Eudes, comte de Champagne, fit surtout éclater sa magnificence par les dons qu'il fit à Marmoutier ; car dès le commencement du gouvernement de l'abbé Albert, considérant qu'il est indigne d'une âme raisonnable de s'attacher aux biens de la terre, et que c'est se rendre semblable aux bêtes brutes de négliger ceux du Ciel, faisant encore attention à ces paroles du Sauveur, *Donnez et l'on vous donnera*, il résolut de donner quelques petites parties des grands biens qu'il avoit reçus de la main libérale de Dieu, dans l'espérance d'en recevoir un jour le centuple. Ce fut ce qui le porta à donner aux religieux de Marmoutier toutes les eaux de

Fontcher avec le droit de pêche, exemptes de tous droits, coutumes, exactions, ne se réservant pour son usage qu'un vivier ou étang qui n'en étoit pas fort éloigné. Il fit cette donation à la prière de la comtesse Ermengarde, sa femme, que nous devons considérer comme notre principale bienfaitrice, et afin qu'elle eût plus de force, il la fit confirmer et signer par cette princesse, ses deux fils Thibault et Étienne, Guanilon, trésorier de Saint-Martin, Gilduin de Saumur, et quelques autres seigneurs de sa cour.

Cette donation étoit assurément considérable; cependant Eudes crut qu'il lui manquoit encore quelque chose, puisqu'il s'étoit réservé le vivier; c'est pourquoi, faisant réflexion sur le pouvoir qu'a l'aumône pour effacer les péchés, et repassant dans son esprit la multitude de ceux qu'il avoit commis, quelque temps après il ajouta à cette donation celle du vivier, afin d'engager par là les religieux à se ressouvenir de lui sans cesse dans leurs prières, dont il faisoit beaucoup plus d'estime que de tous ses biens. Et afin que la comtesse Ermengarde et ses enfants eussent part à la récompense qu'il espéroit tirer de cette aumône, il les obligea d'en confirmer et d'en signer l'acte de la donation.

Eudes n'en demeura pas là. Un jour que ce prince visitoit ses États, étant à Tours et prenant le divertissement de la chasse aux environs de Fontcher, Burchard, religieux de Marmoutier et préposé à l'obédience de ce lieu, suivit le comte par ordre d'Albert son abbé, et s'étant mêlé parmi les chasseurs et les courtisans du comte, trouva un moment favorable pour lui parler et lui représenter le besoin que son monastère avoit de foin; et comme c'étoit dans le temps de faucher les prés, il le pria pour l'amour de saint Martin de leur permettre de ramasser le foin du lieu où il se trouvoit, et qui s'appelle en latin *Mercuriolus*. Eudes, qui s'étoit proposé d'honorer en tout ce qu'il pourroit saint Martin, accorda sur-le-champ à Burchard non-seulement tout le foin des prés de Mercuriol où il étoit, mais il lui en donna encore à perpétuité le fonds qui étoit de 48 arpents. Il fit cette dona-

tion en présence de plusieurs seigneurs de sa cour, et entr'autres de Guanilon, trésorier de Saint-Martin, et d'Hubert de la Ferté, frère de l'abbé Albert.

Ce fut environ le même temps qu'Eudes donna à Marmoutier pour le salut de l'âme de ses parents, pour la sienne propre, pour celle de sa femme et de ses enfants, trois quartes de terre mesurées dans le lieu appelé en latin *ad Pasnerias*, et le pouvoir de faire paître tous les ans cent porcs dans ses forêts, et de couper autant de bois que le religieux qui auroit soin de ces terres en auroit besoin, tant pour fermer les terres appartenant à Marmoutier, que pour son propre chauffage. C'est ce que nous apprenons d'une notice signée par Eudes, ses deux fils Thibault et Étienne, Nivelon, Hardouin et Robert, prévôt de Blois, dans laquelle on voit encore les trois signes de croix qu'y firent ces trois princes de leur propre main.

Un jour qu'Eudes étoit venu à Marmoutier, Albert et ses religieux prirent la liberté de lui faire d'humbles remontrances sur les vexations que ses gens faisoient au monastère, surtout le trésorier Guanilon et le prévôt Guérin. Eudes les fit non-seulement cesser, mais il obligea de plus ses officiers à réparer par une digne restitution le tort qu'ils avoient fait. Nous avons dans notre cartulaire de Touraine une notice de cette satisfaction, signée par le comte Eudes, par Dodon, le vicomte Hervée, Girbert de Brene et quelques autres.

Ce fut aussi en sa présence et apparemment par son autorité que Gausbert, seigneur de Maillé, aujourd'hui appele Luynes, se relâcha du droit qu'il prétendoit lever sur toutes les choses du monastère qui passoient devant son château, tant par eau que par terre, et des coutumes qu'il disoit lui appartenir sur un moulin que David, religieux de Marmoutier, avoit donné au monastère. Albert s'étant opposé aux vexations de ce seigneur, Gausbert reconnut qu'il avoit eu tort d'exiger un droit qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit osé prendre. Il témoigna s'en repentir et avoua qu'il étoit obligé de restituer les levées injustes qu'il avoit faites jusqu'alors.

Albert, qui étoit bon et généreux, satisfait de l'humiliation de Gausbert, se contenta de la reconnoissance qu'il lui donna de la nullité de son droit prétendu, confirmée par ses fils, Hardouin, Gilduin et Sancelin, lui remit entièrement l'amende et la restitution qu'il étoit obligé de faire à Marmoutier, et de plus lui donna un cheval, estimé trois livres, qui en ce temps-là étoient une somme considérable. Et afin qu'on n'y revînt point, Albert voulut avoir le consentement de Gilduin de Saumur, de qui Gausbert tenoit le château de Maillé. Tout ceci se passa en présence du comte Eudes, de Gilduin de Saumur, du vicomte Hardouin, et de plusieurs autres seigneurs de la cour du comte.

L'on doit aussi rapporter au commencement du gouvernement de l'abbé Albert ou même devant, la conversion d'un jeune seigneur de Berry, nommé Robert, fils d'Umbaud, seigneur de Vierzon, qui quitta volontairement les grands honneurs, les richesses et les plaisirs que le siècle lui offroit, pour embrasser l'humilité, la pauvreté et l'austérité de la vie religieuse dans l'abbaye de Marmoutier. Albert eut une joie d'autant plus grande de cette conversion, qu'il la vit suivie de celle de plusieurs autres qui ne furent pas moins édifiantes. Robert avoit deux frères Umbaud et Geoffroi, qui étoient retenus dans le siècle par des liens bien forts pour des personnes de leur qualité. Mais l'exemple de leur frère les frappa tellement qu'ils résolurent de les rompre, pour aller jouir dans le cloître de la liberté des enfants de Dieu. Umbaud fut le premier à le suivre. Pour Geoffroi, qui avoit succédé aux biens et aux honneurs de son frère, et qui avoit un grand nombre d'enfants, ayant des attachements beaucoup plus grands, différa un peu davantage; mais enfin il passa sur tous les obstacles qui s'opposoient à son salut et à sa perfection.

La conversion de ces trois seigneurs donna commencement au prieuré de Vieuvi. Car comme ils étoient fort puissants, outre la ville de Vierzon qui leur appartenoit, ils possédoient de grandes terres dans le pays chartrain. Umbaud, leur grand-père, en avoit donné quatre mansionilles à l'Église

cathédrale de Chartres, mais la principale étoit celle de Vieuvi. Elle avoit été possédée après la mort d'Umbaud par son fils, qui se nommoit aussi Umbaud et qui avoit un frère nommé Ermennarus. Cet Umbaud en mourant l'avoit laissée à ses trois fils Robert, Umbaud et Geoffroi. Ceux-ci en avoient donné quelque portion à leur sœur, lorsqu'elle épousa Goscelin, surnommé *le Normand*, et comme ils étoient éloignés de cette terre, ils en avoient donné le soin à quelques-uns de leurs sujets, qui, profitant de l'éloignement de leurs maîtres, en avoient usurpé une partie.

D'un autre côté, la guerre qui étoit allumée depuis longtemps avoit tellement ruiné le pays, que depuis sept ans il étoit demeuré inculte et désert sans qu'aucun osât y demeurer, excepté un certain Gautier, surnommé *Méchant ouvrier*, qui fut plus hardi que les autres, encore ne vivoit-il que de miel et des oiseaux et des bêtes qu'il tuoit à la chasse. Lorsque Geoffroi, le dernier des trois fils d'Umbaud, se fit religieux, il fit une donation à Marmoutier de la terre de Vieuvi, du consentement de ses deux frères Umbaud et Robert. Et afin que cette donation eût plus de force, il la fit autoriser et confirmer par ses fils Arnoud, Umbaud, Geoffroi et Robert, et par ses filles Hildesinde et Richilde, aussi bien que par ses petits-fils enfants de ses filles, dont le seul Waning est venu à notre connoissance. Il la fit encore confirmer par les enfants de son frère Robert, Umbaud, Hildesinde et Letgarde, et par les enfants de ses deux nièces.

Afin d'éviter dans la suite toutes les contestations et les procès, les religieux de Marmoutier retirèrent ce qui avoit été usurpé par les sujets de ces trois seigneurs, rachetant chèrement d'eux ce qui ne leur avoit jamais appartenu légitimement. Cela n'empêcha pas toutefois qu'ils ne tombâssent dans l'inconvénient qu'ils avoient voulu éviter. Car ayant cultivé et rétabli ces terres abandonnées, après la mort des trois frères qui les leur avoient données, les chanoines de Notre-Dame de Chartres voulurent s'en emparer, disant qu'elles leur avoient été données par Umbaud, frère d'Er-

mennarus et père de nos trois religieux, et comme on leur demanda leur titre en vertu de quoi ils vouloient se rendre maîtres d'un bien qu'ils avoient attendu plus de trente ans à réclamer, ils produisirent un extrait de leur nécrologe, où étoient écrits ces mots : *Nonis februarii obiit Umbaldus miles, qui res proprietatis suæ, quas habebat in pago Carnotensi, reliquit Sanctæ Mariæ.* Mais on les convainquit aussitôt du contraire, parce qu'Umbaud, père de nos trois religieux, duquel ils prétendoient avoir reçu la terre de Vieuvi, étoit mort le quinzième des calendes de novembre, et non pas aux nones de février. Quoique cela eût dû les satisfaire, ils n'en demeurèrent pas là. Arnoud, fils aîné de Geoffroi, le troisième de nos religieux, voyant leur obstination, s'offrit de terminer lui-même l'affaire par le duel selon la coutume de ces temps-là. Ils acceptèrent la condition, et l'on étoit déjà près d'en venir au combat, lorsqu'on crut qu'il falloit encore attendre. Ce retardement donna le temps d'éclaircir les choses et de reconnoître que l'Umbaud dont il étoit fait mention dans le nécrologe de Chartres, étoit le grand-père de nos trois religieux et non pas leur père, et que par les terres qu'il avoit données à cette Église il falloit entendre les quatre mansionilles dont nous avons parlé, et non pas la terre de Vieuvi. Aussi l'affaire, qui avoit été agitée vers les fêtes de la Pentecôte, ayant été remise sur le bureau à la Nativité de la Vierge, on jugea d'abord que deux Églises ne devoient point terminer leurs différends par le duel ; ensuite on ordonna que les religieux de Marmoutier, qui étoient en possession de la terre, prouveroient par l'épreuve du fer chaud qu'ils en étoient légitimement possesseurs. Ils offrirent aussitôt un de leurs hommes nommé Raoul, et on lui assigna un jour pour faire l'épreuve ; mais les chanoines y ayant fait avec leur évêque de nouvelles réflexions sur leur conduite, reconnurent enfin l'injustice de leur procédé, et aimant mieux vivre en paix et en frères avec les religieux de Marmoutier, ils désistèrent entièrement de leur poursuite.

Cette affaire heureusement terminée, ils en eurent une autre :

car Umbaud, second fils de Geoffroi de Vierzon, engagé dans la cléricature, et qui par cet endroit devoit être plus détaché des biens de la terre, réclama non-seulement tout ce que son père avoit donné à Marmoutier en se faisant religieux, mais encore tout ce que l'on avoit racheté et retiré des mains des usurpateurs. Albert auroit pu lui objecter qu'il avoit lui-même confirmé et autorisé la donation de son père ; mais comme il n'aimoit pas les procès, il crut qu'il devoit l'apaiser en lui accordant la participation aux prières et aux bonnes œuvres de ses religieux, et en lui donnant six livres de deniers avec la jouissance de deux arpents de vignes durant sa vie. Et de la sorte il jouit paisiblement de la terre de Vieuvi.[1] Gauscelin, surnommé le Normand, possédoit la moitié de l'église de la paroisse, et Foulques de la Cour-Léonard et un certain Gunterius la tenoient de lui pendant leur vie ; Aimeri de Condatelle la leur disputoit. Pour les accorder tous, Advaldus, religieux de Marmoutier, qui faisoit valoir les terres de Vieuvi, les engagea à faire une cession de leur droit à saint Martin. Ils la firent volontiers, et en reconnoissance Advaldus donna à Foulques et à Gunter huit livres de deniers, à Aimeri vingt-sept sols de la monnoie de Chartres, et à Gauscelin trois livres, et à sa femme Rainburge dix sols.

Il faut encore rapporter aux commencements de l'administration de l'abbé Albert la fondation de deux prieurés conventuels assez considérables, Saint-Pierre de Chemillé, au diocèse d'Angers, et Saint-Martin de Belesme, dans celui de Séez. Pierre, fils de Sigebrand, seigneur de Chemillé, fut fondateur du premier. Ce seigneur crut rendre un grand service à son âme, s'il pouvoit établir dans l'église de Saint-Pierre de Chemillé une communauté de religieux de Marmoutier et participer par ce moyen à leurs prières et à leurs bonnes œuvres. Il s'adressa pour cet effet à l'abbé Albert, le mit en possession de l'église, et lui assigna un fonds pour bâtir le monastère et entretenir les religieux qu'il voudroit y envoyer, et le pria d'en donner la direction à quelqu'un de ses frères. Le premier revenu de ce prieuré consistoit en une terre

d'une charrue à bœufs, un parc de brebis, un bourg avec tous les droits et coutumes sur ceux qui l'habitoient, qui consistoient en cens, corvées et vicaries, dans un fournil, et dans les sépultures et les oblations de l'église de Chemillé. Pierre offrit tout cela à Dieu, à saint Martin et à l'abbé Albert, le suppliant d'en disposer selon qu'il trouveroit à propos pour le service de Dieu, d'y envoyer tel nombre de religieux qu'il voudroit pour y vivre régulièrement, et pour autant de temps qu'il jugeroit bon ; et il fit confirmer cette donation par Radégonde sa femme et par ses deux fils Sigebrand et Pierre.

Albert donna la conduite de l'édifice à un de ses religieux habile et prudent, nommé Falcardus. Celui-ci fit non-seulement travailler aux lieux réguliers, il fit encore construire une nouvelle église. Lorsqu'elle fut achevée, Eusèbe, évêque d'Angers, en fit la dédicace, et Sigebrand, qui avoit succédé aux biens et aux honneurs de Pierre de Chemillé son père, et Geoffroi surnommé le Gras, la dotèrent, augmentant considérablement le revenu du prieuré. Sigebrand lui donna les dîmes de grains de sept métairies, le cens de quatre arpents et demi de terre, et une terre qui pût porter la semence de deux setiers de grain. En reconnoissance de quoi les religieux lui remirent treize livres qu'il leur devoit. Et Geoffroi, qui étoit un des principaux gentilshommes du château de Chemillé, lui céda la moitié d'un moulin sur la rivière de Cension. Nous aurons encore d'autres occasions de parler de ce prieuré.

Pour celui de Saint-Martin de Belesme, il reconnoît pour son fondateur Hugues de Rochet, qui pour obéir au précepte de l'Apôtre, qui dit : *Faisons du bien à tout le monde, mais surtout aux domestiques de la foi*, donna, avec une dévotion pleine de foi, aux religieux de Marmoutier l'église de Saint-Martin, située près de la ville de Belesme, avec tous ses revenus, les sépultures, les oblations et les dîmes, ne se réservant seulement qu'une petite portion de dîmes durant sa vie. Il ajouta à cela une maison avec quelques terres à Rochet, deux arpents de vignes et deux de prés. A son exemple Restaldus,

un de ses sujets, donna aussi aux religieux une vigne située à Rochet ; Beraldus Minterius et un certain Hugues en donnèrent aussi un arpent, dont il confirma et autorisa les donations, cédant même les droits qu'il avoit sur ces vignes. Il confirma encore toutes les donations qui auroient besoin d'être autorisées par lui, lesquelles ses sujets voudroient ajouter aux siennes. Lui-même fit confirmer ses donations par Ives, évêque de Séez, Eudes, frère d'Henri, roi de France, et par Geoffroi, comte d'Anjou, parce que les biens qu'il avoit donnés relevoient de leurs fiefs. Ives, qui étoit un prélat d'une grandeur d'âme digne de son illustre naissance, confirma non-seulement la fondation, mais y ajouta encore de nouveaux revenus, une terre située entre la ville de Belesme et l'église du prieuré, avec un moulin sur la petite rivière de Maxime. Gautier, surnommé le Roux, y ajouta quelques terres qui n'en étoient pas éloignées. Fulcodius de Crapon donna aussi une maison avec deux arpents de vignes et deux de prés. Ingelbaud de Courtiel y ajouta un autre arpent de fort bonnes vignes situé à Crapon. Fulcherius, surnommé Digladiatus, donna d'un autre côté une maison située au Mont d'Adam, avec toutes les coutumes et la moitié des prés qui lui appartenoient. Enfin Guérin, fils d'un prêtre nommé Jean, ajouta à tout cela autant de terre que quatre bœufs en pouvoient cultiver. Ives confirma toutes ces donations et toutes celles qui dans la suite se feroient par ses fidèles sujets. Ce prélat n'agissoit qu'à la prière de Hugues de Rochet, qui fut le premier et le principal fondateur, et qui, pour donner plus d'autorité à sa fondation, la fit signer par l'évêque Ives, et par Hervée son propre père, avec lesquels il fit le signe de la croix dans l'acte de la fondation, qui fut signé aussi par un grand nombre de personnes de qualité. Eudes, comte de Champagne, et Eudes, frère du roi Henri, servirent de témoins à la confirmation du duc d'Anjou, et ce prince servit de témoin à celle que fit le frère du roi.

Voilà quel fut le commencement du prieuré de Saint-Martin de Belesme. Les revenus s'en augmentèrent beaucoup dans

la suite, même du vivant d'Albert. Gautier du Pin, l'un des principaux seigneurs du pays, s'étant fait religieux à Marmoutier sous cet abbé, il lui donna la moitié de l'église du Pin, soit en offrandes, dîmes, sépultures et autres droits, des bois pour le chauffage et l entretien des bâtiments du prieuré, trois arpents de prés et le droit de pèche dans la rivière appelée ne latin *Spereitus*. Il fit cette donation du consentement de ses enfants, et la fit confirmer par Ives, évêque de Séez, et par Geoffroi-Martel, duc d'Anjou.

Environ le même temps deux frères, Gautier et Guillaume, fils d'Hubert et d'Hodierne, ayant été reçus à la participation des prières et bonnes œuvres des religieux de Marmoutier, donnèrent à saint Martin et à ses frères qui servoient Dieu sous la conduite de l'abbé Albert, un manse libre et exempt de tous droits proche de la ville de Belesme. Ils firent cette donation du consentement d'Eudes de Climcamp leur oncle, et en portèrent l'acte sur l'autel, en reconnoissance de laquelle le moine Raimbaud leur donna à chacun un bouclier.

Environ l'an 1033, Balderic, abbé de Saint-Nicolas-d'Angers, pénétré d'un sentiment d'humilité, renonça à sa charge, et, dans le dessein de vivre inconnu aux hommes et dans les exercices d'une plus austère pénitence, se retira à Tabenne. Sa retraite fit de la peine à Foulques, duc d'Anjou, fondateur du monastère. Il s'adressa à l'abbé Albert pour avoir un autre religieux de Marmoutier qui remplît la place de cet abbé fugitif. Albert lui en donna un de mérite, nommé Reginaldus, qui, avant que d'être béni, s'étant lié à Geoffroi, fils du duc d'Anjou, ce prince naturellement violent et emporté en fut tellement irrité, qu'il renvoya à Marmoutier les religieux qui étoient venus établir la régularité treize ans auparavant dans le monastère de Saint-Nicolas, où ils avoient reçu et formé un nombre suffisant de religieux pour mener une vie régulière. Il leur donna pour abbé un religieux de Saint-Aubin, nommé Hildin. Foulques crut par là humilier beaucoup Reginaldus, mais il se trompa fort, car Geoffroi

Martel ayant fondé une illustre abbaye à Vendôme, il en fit Reginaldus abbé.

La fondation de cette abbaye est trop glorieuse à notre monastère pour ne la pas rapporter ici. Geoffroi-Martel étant dans son château de Vendôme, bâti sur la montagne, un dimanche matin qu'il s'entretenoit familièrement avec Agnès, son épouse, à la fenêtre de sa chambre avant le jour, il aperçut une étoile d'une grandeur prodigieuse qui tomboit dans la fontaine qui étoit dans le pré près de la ville. Cet événement les surprit un peu. Comme ils étoient dans l'étonnement, ils virent tomber une seconde étoile. Leur surprise s'augmentant, ils en virent tomber encore une troisième. Le prince à l'instant descendant du château avec la princesse dans l'église de Saint-Martin, fit dire une messe en l'honneur de la Très-Sainte Trinité. Ayant ensuite consulté sur sa vision plusieurs évêques, abbés et personnes de piété, tous furent d'avis qu'il devoit bâtir une église en l'honneur de la Très-Sainte Trinité et y mettre une communauté de religieux. Geoffroi, suivant leur conseil, fit aussitôt travailler à l'édifice, et proche de l'église où l'autel devoit être à l'endroit de la fontaine, il fit construire des lieux réguliers propres a recevoir et loger un nombre de religieux, dont il donna la conduite à l'abbé Reginaldus, qui prit d'abord avec lui des religieux de divers monastères. Mais parce qu'on ne remarqua pas en eux une grande régularité, et que le comte vouloit que Dieu fût bien servi dans son nouveau monastère, on les renvoya tous dans les maisons d'où ils étoient sortis, et l'an 1039, on choisit du plus régulier monastère qui fût en France, dit l'histoire des ducs d'Anjou, *ex religiosiori monasterio totius Galliæ*, c'est-à-dire de Marmoutier, vingt-cinq religieux qu'on y mit à leur place (1).

L'année suivante se fit la dédicace de l'église en présence d'un grand nombre d'évêques, d'abbés et de barons. Agnès de son côté fit bâtir sur la cime de la montagne une église en l'honneur du martyr saint George, où elle mit des cha-

(1) *Gesta Consulum Andegav.* apud D'ACHERY, *Spicil.*, t. XIII, p. 482.

noines, et voulut que cette église fût appelée la chapelle du duc.

Dans le même temps que Geoffroi-Martel songeoit à fonder l'abbaye de la Trinité de Vendôme, Eudes, comte de Blois et de Champagne, qui avoit déjà fait tant de bien à Marmoutier, fonda à la prière de l'abbé Albert le prieuré de Saint-Médard près de la même ville. Il y avoit à une demi-lieue de là, au village de Courtirast, une ancienne église dédiée à saint Martin et à saint Médard, duquel seul elle retint enfin le nom. Albert la demanda au comte et ce prince, qui ne demandoit qu'à faire du bien à Marmoutier, la lui accorda aussitôt; et comme Salomon de Lavardin, Wautier fils d'Hamelin et Bouchard la tenoient de lui en bénéfice, il voulut avoir leur consentement, qu'ils accordèrent sans peine dans l'espérance que ce consentement leur vaudroit quelque chose pour l'éternité. Il fit de plus confirmer et signer la fondation par plusieurs seigneurs de sa cour, comme par le vicomte Hervée, Girbert de Brenne, Bernard de Saint-Aignan, Gauscelin de Blois, Dadon de Saint-Aignan, et par son fils Dadon, Raimond de Blois et Amauri de Fise.

Outre le comte de Champagne, on peut regarder comme second fondateur du prieuré de Saint-Médard Archambaud, prévôt de Vendôme, qui le propre jour que Pétronille sa femme fut enterrée à Marmoutier, accorda à ce prieuré pour le repos de son âme, de la sienne propre, de celle de ses parents Hugues et Adélaïde, et de son frère Hilgodus, une terre au village de Courtirast, labourable par une charrue de quatre bœufs, qui joignoit à une ferme du même prieuré qu'il changea de ferme en terre libre, *Ut hæc non manufirma sed alodus deinceps existat Majoris Monasterii.* Il accorda encore au religieux qui desserviroit ce prieuré autant de bois de sa forêt qu'il en auroit besoin pour se chauffer, pour faire des échalas dans ses vignes, pour enclore ses maisons, et enfin pour toutes ses autres nécessités. Il ajouta à cela un étang, dont il ne se réserva que le droit de prendre par adresse les oiseaux qui s'y retireroient, et cela sans faire tort

à l'étang, et d'y pêcher quelquefois avec la permission du prieur. Outre cela, il donna encore la moitié d'un moulin avec le pouvoir d'en construire d'autres, avec quelques droits dans le village de Courtirast. Il fit cette donation dans le chapitre de Marmoutier où il étoit venu pour les obsèques de sa femme, et la porta ensuite sur l'autel, s'engageant de la faire confirmer par ses enfants.

Dans le même temps ou environ, Hubert, vicomte de Vendôme, frappé de la terreur des jugements de Dieu et animé par les récompenses qu'il promet à ceux qui le servent fidèlement, donna à Marmoutier une terre libre qu'il possédoit au village de Bussi : *Alodum meum in pago Vindocinensi constantem in villa quæ nuncupatur Buziacus*, tant pour le bien de son âme, que pour l'absolution et le repos de celles de ses père et mère, et pour le salut de l'évêque Hubert son fils. Il déclare dans l'acte de cette donation, que si aucun de ses héritiers est assez téméraire pour vouloir retirer cette terre des mains des religieux de Saint-Martin, il souhaite qu'il encoure la colère de Dieu, de la Vierge Marie et de tous les saints, qu'il ait le sort de Judas et de Simon le magicien, et que pendant toute l'éternité il brûle dans l'enfer.

Un autre seigneur nommé Hugues, qui ne prend point d'autre qualité que celle de *vir armis militaribus deditus*, qui est la même que prend dans sa charte le vicomte Hubert, et qui en ce temps-là étoit fort considérable, fit une semblable donation à Marmoutier dans le même lieu et dans les mêmes termes que la précédente. Adèle, sa femme, qui étoit sortie d'une race noble, et qui avoit pour père Foucher, un des plus puissants seigneurs du pays, en fit une bien plus considérable pour se mettre à couvert de la terreur des jugements de Dieu, car elle donna à Marmoutier toutes les terres libres qu'elle possédoit dans le même lieu, *omnes alodos juris proprii quos in Burziaco habere videor*, déclarant que si quelqu'un de ses héritiers, ou quelqu'autre personne que ce soit, est assez hardi pour inquiéter là-dessus les religieux à qui elle fait cette donation, il doit savoir qu'il aura à faire à saint

Martin même, et qu'elle souhaite qu'il tombe en confusion et que son entreprise n'ait point d'effet.

Ce Foucher, père d'Adèle, pourroit bien être le même que le seigneur Foucher qui, avec son épouse Aldearde et ses fils Ulgrin et Foucher, donnèrent à Marmoutier pour expiation de leurs péchés une terre libre près de Vendôme au village de Rusci; souhaitant la malédiction de Dieu et la damnation éternelle à tous ceux qui présumeroient aller contre sa donation. La liaison des matières nous a obligé de rapporter tout de suite ces donations, dont les chartes n'ont point de date.

En ce temps-là, l'Église d'Angers étoit gouvernée par l'évêque Hubert, un des plus illustres prélats qui aient tenu ce siége, le père des moines et le bienfaiteur de l'abbaye de Marmoutier. Il étoit sorti d'une famille illustre. MM. de Sainte-Marthe et quelques autres font Hubert son père, comte de Vendôme, mais nos titres ne lui donnent que la qualité de vicomte. Sa mère se nommoit Emeline. Il fut élevé dans la piété et embrassa l'état monastique, où il fit tant de progrès dans la vertu, qu'il se rendit digne d'être élu abbé de Saint-Aubin d'Angers. Il exerça cette charge avec un si heureux succès, qu'en 1010 on le tira de son cloître pour le faire évêque d'Angers. Il conserva dans l'épiscopat l'amour pour l'état monastique, et l'estime qu'il avoit pour les religieux lui fit concevoir le dessein de rétablir l'abbaye de Saint-Serge. Elle avoit été fondée dans un faubourg de la ville d'Angers au moins du temps de Clovis II, sous l'invocation de saint Serge et de saint Médard, et avoit eu pour abbés Théodebert du temps de Childebert III[e] du nom, Witboldus, chapelain de Charlemagne, Gairard, environ l'an 850, et Hugues, duc des François et frère de Robert le Fort, qui mourut l'an 885. Ayant ensuite été détruite, à ce que l'on croit, comme beaucoup d'autres, par les Normands, les évêques d'Angers s'en étoient emparés, et Rainon, qui de chanoine de Saint-Martin de Tours avoit été fait évêque d'Angers, fut le premier qui la posséda et qui l'obtint pour lui et pour ses successeurs, d'Alain roi de Bretagne, comme on peut voir dans le titre

que ce prince accorda pour cela à Rainon et qui est rapporté par MM. de Sainte-Marthe au second tome du *Gallia christiana;* après lui saint Loup, Chotard, Hervée, Aimoin, Nefing et Rainaud la possédèrent successivement. Ce dernier évêque, qui avoit été tiré de l'abbaye de Saint-Aubin dont il étoit abbé, conçut le dessein de remettre des religieux en celle de Saint-Serge. Dans cette vue, il fit jeter les fondements de quelques petits édifices, dans lesquels il mit un petit nombre de moines ; mais ce prélat étant mort sans pouvoir exécuter ses pieux projets, Hubert, qui lui succéda l'an 1010, accomplit entièrement ce que Rainaud, son prédécesseur, avoit commencé. Pour en venir à bout, il s'adressa à Albert, abbé de Marmoutier, qu'il nomme un homme vénérable et très-zélé à répandre partout la piété chrétienne dans les cloîtres, et lui demanda un religieux de sa congrégation, homme d'esprit et de sainte vie, à qui il pût donner la conduite de cette sainte œuvre. Albert jeta les yeux sur Wulgrin, prieur de Marmoutier, et le donna à Hubert, qui le bénit abbé de Saint-Serge l'an 1034, et afin qu'il réussît plus parfaitement dans le rétablissement de la régularité, il lui donna le prieuré de Saint-Maurille de Chalonne. Wulgrin, avec ce secours et par ses soins, s'acquitta si bien de son devoir, qu'ayant été fait évêque du Mans l'an 1055 ou le suivant, il laissa soixante-dix religieux à Saint-Serge dans une observance exacte de leur règle, qui par leur piété devinrent l'exemple de la ville d'Angers.

En même temps que le bon évêque Hubert travailloit à rétablir la régularité dans l'abbaye de Saint-Serge, un seigneur de son diocèse songeoit à fonder le prieuré de Saint-Martin de Daumeré. Ce seigneur, nommé Rainaud, animé de l'amour de Dieu et désirant participer aux consolations qui sont promises après les travaux de cette vie à ceux qui s'en seront rendus dignes par leurs bonnes œuvres, donna à Dieu, à saint Martin et à ses religieux de Marmoutier, l'église de Saint-Martin de Daumeré avec les cens et autres coutumes sur le bourg qui étoit autour de l'église et d'autres droits, deux métairies avec des prés, deux arpents et demi de vigne,

les cens qu'il levoit sur les autres vignes du lieu, et un bois appelé en latin *Castellonium*. Il défendit en même temps à ses héritiers et à toute autre personne d'inquiéter les religieux de Marmoutier sur cette fondation, les menaçant, s'ils y contrevenoient, de la colère de Dieu, de la Vierge Marie et de ses saints, et leur souhaitant le sort de Judas et de Simon le magicien, qui brûleront pendant toute l'éternité dans le feu d'enfer. Afin que sa fondation eût plus de force, il la fit en présence de Landri, seigneur de Baugé, dont le bourg de Daumeré relevoit, de Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, et la fit signer par le même Landri, ses fils Jean, Lancelin et Hervée, Eudes, comte de Champagne, Thibaut et Etienne ses fils, Foulques et Geoffroi, comtes d'Anjou, et par Hubert, évêque d'Angers.

Il ne se contenta pas de cela; il fit confirmer en particulier ses donations par Landri, seigneur de Baugé, Jean, Landri qui dans un autre titre est appelé Lancelin, et Hervée ses fils, et Adelaïde sa fille, ce qu'ils firent par un acte dans lequel ils imposent une peine de cent livres d'or à ceux qui auront la témérité d'inquiéter là-dessus les religieux de Marmoutier, et il le fit signer par le comte Geoffroi et plusieurs de ses fidèles sujets. En reconnoissance de cette confirmation, Albert donna cent sols de deniers à Landri.

Outre la confirmation particulière de Landri, Albert voulut encore avoir celle du roi. Il pria pour cet effet l'évêque Hubert d'aller exprès trouver le prince pour la lui demander. Hubert, qui avoit une estime singulière pour l'abbé Albert, ne put lui refuser la grâce qu'il lui demandoit. Il alla se jeter aux pieds de Henri Ier, qui gouvernoit alors la monarchie françoise, duquel il obtint sans peine tout ce qu'il désiroit. Henri confirma aux religieux de Marmoutier l'église de Daumeré, et déclara qu'elle étoit tellement à eux, qu'aucun de ses fidèles sujets, non pas même l'évêque, ni aucun de ses successeurs, ne pourroit en disposer en aucune manière ni prétendre dessus aucun droit, les abbés et les religieux de Marmoutier ayant seuls le droit d'en disposer.

Après ce que nous venons de dire, Albert présenta à l'évê-

que Hubert deux de ses religieux pour prendre la conduite du prieuré, Dom Benoît et frère Moïse ; sur quoi il faut remarquer que l'un de ses religieux est appelé *Dom* et qu'on ne donne à l'autre que la qualité de *frère*, peut-être parce que le premier étoit prêtre, et l'autre ne l'étoit pas, ou pour quelqu'autre raison que nous ne savons pas.

Rainaud avoit un très-proche parent nommé Simon, lequel avoit deux fils, Rainaud et Marcoard, qui étoient encore enfants lorsque leur père mourut. Étant devenus un peu plus grands et en âge de jouir des honneurs de leur père, ils vinrent à Marmoutier, où ayant été reçus dans le chapitre à la participation des bonnes œuvres et prières des religieux, ils confirmèrent la fondation du prieuré de Daumeré faite par Rainaud, leur plus proche parent, et toutes les autres donations qui avoient été faites par leurs sujets, surtout celle de Fromond et de Hersinde, sa femme. Albert, en reconnoissance, donna à Rainard trente sols, et à Marcoard un tapis très-précieux, qu'il donna au mariage de sa sœur Ansgarde, qui portoit le surnom de Blanche.

Ce Marcoard néanmoins, ou son fils, ne laissa pas dans la suite de faire bien de la peine aux religieux de Marmoutier. Mais comme ils étoient parfaitement bien instruits des maximes du fils de Dieu, ils ne se vengèrent des outrages qu'il leur fit qu'en lui rendant tout le bien qu'ils purent. C'est ce qu'ils firent particulièrement lorsque Marcoard, ayant été blessé à mort d'un coup d'épée, il se fit apporter à Marmoutier, où il fut traité avec tant de soin et de charité, qu'ayant recouvré la santé par leur moyen, il commença à ouvrir les yeux et à reconnoître combien il avoit été injuste de faire tant de mal à des gens à qui il étoit redevable de la vie, si bien qu'étant touché de leur charité, il vint en leur chapitre et leur donna l'église de Saint-Germain, avec pouvoir de recevoir toutes les dîmes qu'on voudroit leur donner dans sa seigneurie de Daumeré. Il ajouta à cela deux maisons avec des terres et des vignes.

Il y a bien de l'apparence que ce fut vers le même temps que fut fondé le prieuré de Saint-Quentin en Mauge. L'église en

étoit possédée par un prêtre nommé Hardouin, qui en tenoit la moitié d'un seigneur de Monrevel, nommé Tescelin, et l'autre par Gui de Boire. Tescelin donna sa moitié aux religieux de Marmoutier, et ceux-ci achetèrent l'autre moitié de Hardouin vingt sols, du consentement de Gui et de Raoul son frère. Mais lorsque l'on fit la dédicace de l'église, Gui se montra plus libéral, et peu de temps après, étant près de mourir, il ajouta encore à cela des vignes et d'autres biens.

Après cela, Albert étant venu visiter le prieuré de Saint-Quentin, il y fut visité lui-même par tout ce qu'il y avoit de gens de mérite dans le pays, qui se faisoient tous un plaisir de l'honorer de quelques dons. Parmi ceux-là Sigebrand de Chassennerie et Adeline sa femme se distinguèrent le plus, donnant à Albert une terre libre nommée en latin *Molarias*, sans demander autre chose en reconnoissance que la participation aux prières et aux bonnes œuvres de ses religieux, dont ils faisoient beaucoup plus de cas que de tous les biens de la terre. Roger, seigneur de Monrevel, Tescelin de Monrevel et Gui de Boire confirmèrent cette donation.

On pourroit aussi rapporter à ce temps la fondation du prieuré de Montjean, qui dans nos titres est appelé quelquefois *Mundus Johannis*, quelquefois *Mons Johannis*, et étoit déjà possédé par les religieux de Marmoutier du temps de l'abbé Albert, quoiqu'on en ignore l'origine et le fondateur. Il a pour patron saint Martin, abbé de Verton.

Hubert, évêque d'Angers, ne donna pas seulement des marques de l'estime qu'il avoit pour Albert et pour sa congrégation dans l'éloge qu'il fit de ce grand abbé dans le choix d'un de ses religieux pour rétablir la régularité dans le monastère de Saint-Serge d'Angers, et dans le soin qu'il eut de confirmer et de faire confirmer par le roi les donations faites à Marmoutier. Il en donna des preuves encore plus authentiques par les donations qu'il fit lui-même à notre monastère. Nous ne pouvons pas nous dispenser de parler ici au moins de trois. Dans la première, il donne à Marmoutier pour le repos de l'âme de son père, le vicomte Hubert, et de sa mère

Emeline, le fief que tenoit de lui un prêtre nommé Léger, dans la Cour d'Aulnay, *in Curia Alnelensi*, c'est-à-dire un moulin avec le ban ordinaire, une maison avec des terres labourables, et fait confirmer cette donation par le vicomte Raoul et sa femme Emeline, et leurs fils Hubert et Raoul appelé Païen, parce qu'encore qu'il fût déjà assez grand il n'étoit pourtant point encore baptisé, et par leurs filles Hadeberge et Godohilde. Cette Emeline pourroit bien être la mère même de l'évêque Hubert, qui, après la mort d'Hubert son premier mari, auroit épousé en secondes noces le vicomte Raoul.

La seconde donation de l'évêque est celle de l'oratoire de Saint-Vincent de Chalonne, appelé anciennement le monastère d'Aia. Albert y envoya un religieux pour le desservir, lequel donna de la jalousie aux moines de Saint-Serge d'Angers qui étoient au prieuré de Saint-Maurice de Chalonne. Car après la mort de l'évêque Hubert, craignant que ce religieux n'attirât une partie des dévotions et des oblations qu'ils avoient coutume de recevoir, par une entreprise sacrilége et qu'il est difficile de comprendre, ils vinrent un jour avec des gens armés, et, tout pleins de fureur, sans aucun respect des choses saintes, entrèrent dans l'église, en chassèrent avec outrage le religieux qui y prioit Dieu, tirèrent de l'autel les reliques de saint Vincent auquel il étoit consacré, ruinèrent l'édifice de fond en comble, et ravagèrent ou enlevèrent tout ce qui appartenoit dans ce lieu à Marmoutier.

La nouvelle d'une entreprise aussi surprenante que scandaleuse ayant été apportée à Tours, Albert envoya deux de ses religieux à Angers pour porter ses plaintes à l'évêque Eusèbe, successeur d'Hubert, et à l'abbé Wulgrin. Tous deux condamnèrent la conduite de ces moines furieux, et Wulgrin, qui avoit été religieux de Marmoutier, déclara en particulier qu'il n'avoit eu aucune part à ce sacrilége, et qu'il étoit prêt de réparer l'injure que ses moines avoient faite, rebâtir l'église qu'ils avoient renversée, et restituer tout ce qu'ils avoient emporté. Albert qui étoit un homme pacifique n'eut pas de peine à accepter ces offres. Wulgrin fit re-

bâtir l'église; la dédicace en fut faite par l'évêque Eusèbe, qui mit dedans l'autel les reliques du bras de saint Vincent, et en remit en possession les religieux de Marmoutier, lesquels firent ensuite une transaction avec ceux de Saint-Serge sur les prétentions qu'ils avoient les uns sur les autres, en présence de l'évêque Eusèbe, et de Thierri, abbé de Saint-Aubin. On pourra la trouver dans les preuves de cette histoire.

Enfin Hubert avant que de mourir voulut encore donner des preuves de son affection pour Marmoutier par une troisième donation qu'il fit de quelques terres près de Chalonne à notre monastère, et parce qu'étant au lit malade il ne pouvoit plus agir lui-même, il fit ce don par deux de ses sujets, Ingelbaud prévôt, et Ingelbert maire, et deux religieux de Marmoutier le reçurent au nom de leurs confrères: Wulgrin, abbé de Saint-Serge, et Inisianus médecin, qui apparemment étoit venu de la part d'Albert, son abbé, assister ce bon évêque durant sa maladie.

C'est ici le lieu de parler du seigneur Germain de Morenne, qui après la mort de sa première femme vint offrir à Dieu et à saint Martin ses deux enfants, accompagnant cette offrande d'une donation assez considérable. Il n'étoit pas extraordinaire en ce temps-là de voir les pères et les mères offrir leurs enfants dans les monastères, sur lesquels ils n'avoient plus aucun droit après une oblation solennelle, parce que par cette action ils s'étoient dépouillés de celui qu'ils avoient. Les enfants de leur côté étoient tellement liés à la religion par leur oblation, qu'il ne leur étoit plus libre de retourner dans le siècle. Et cette discipline étoit encore en usage dans le temps dont nous parlons, ainsi que nous l'avons prouvé dans notre *Commentaire sur la Règle de saint Benoît*. Mais l'oblation de Germain de Morenne a cela de particulier, qu'il s'étoit réservé le soin de les élever et nourrir tandis qu'il vivroit, mais que s'il venoit à mourir avant qu'ils fussent grands, Albert et ses religieux se chargeroient du soin de leur éducation jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés en âge de raison; qu'alors il souhaitoit qu'ils se fissent religieux, mais qu'au cas qu'ils

ne voulùssent pas embrasser l'état monastique, il leur ôtoit le pouvoir de donner, vendre ou changer les biens qu'il leur laissoit, dont il prétendoit que les religieux de Marmoutier fussent les maîtres. Il déclare encore que s'il a des enfants de sa seconde femme, ils ne pourront rien prétendre aux biens qu'il laisse à Marmoutier.

Joignons à cette oblation la conversion de deux frères, seigneurs de Limeri (1), Foulques et Bernard, qui quittèrent les vanités du siècle pour se procurer les biens solides du Ciel et se firent religieux à Marmoutier l'un après l'autre sous l'abbé Albert. Pour attirer plus efficacement les secours de la grâce sur eux en se consacrant à Dieu, ils donnèrent à Marmoutier la terre libre de Saint-Ouen du Pin, située entre Amboise, Châteauregnaud et Fontaine-Melan. Le monastère en jouit paisiblement durant leur vie ; mais après la mort de ces bons religieux, un certain Maurice voulut s'en rendre maître, ou du moins objecta de grandes prétentions sur ce lieu, et fit beaucoup de peine à nos religieux. Albert, qui étoit l'homme du monde le plus pacifique, arrêta les pilleries et les injustices que ce seigneur faisoit à son monastère, en lui donnant dix sols et la participation aux prières et aux bonnes œuvres de ses religieux, et le gagna tellement, que non-seulement il se désista de ses poursuites, mais donna encore à Marmoutier le bois de Chaumon, laquelle donation fut confirmée par son fils qui se nommoit aussi Maurice, et qui la porta sur l'autel de saint Martin en présence de plusieurs témoins.

Tout ce que nous avons rapporté jusqu'à présent s'être passé à Marmoutier sous le gouvernement du saint abbé Albert, étoit pour la plupart arrivé avant l'an 1037, qui fut celui de la mort d'Eudes, comte de Champagne, l'un des principaux bienfaiteurs de notre monastère. Quelque désastreuse que soit la fin de ce grand prince, il nous appartient par tant d'endroits que nous ne pouvons nous dispenser de la rapporter ici. Raoul, roi de Bourgogne, dont il étoit neveu par sa mère, ayant disposé son royaume en faveur de Henri

(1) Probablement Limeray, près d'Amboise. (C. Ch.)

son petit-neveu, Eudes prit cette disposition pour un mépris de sa personne et pour une injustice qui lui étoit faite, et traitant Raoul d'usurpateur, entra dans la Bourgogne avec une puissante armée, prit plusieurs villes et châteaux, s'avança jusqu'au Mont Jura, assiégea Vienne qui se rendit à lui, et déjà il se disposoit à s'y faire couronner roi. Poussant ses conquêtes plus loin, il entra dans la Lorraine et se rendit maître de Bar-le-Duc. Raoul, qui se sentit pressé, ne manqua pas de lui opposer les forces de Conrad, roi d'Italie et d'Allemagne, qui fut depuis empereur et qui étoit père du jeune Henri. Conrad envoya contre lui le duc Gosselin ou Gozelon avec des troupes toutes fraîches. Celui-ci lui livra bataille proche de Bar-le-Duc. Le combat fut opiniâtre, la victoire balança longtemps de part et d'autre, mais enfin l'armée d'Eudes fut défaite, lui-même périt dans la mêlée, et Gosselin envoya sa tête à Conrad. Son corps ayant été reconnu entre les morts par sa femme même à la faveur d'une marque dont elle seule avoit connoissance, Roger, évêque de Châlons, et Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, l'enlevèrent et le donnèrent à cette princesse, qui le fit porter à Tours et enterrer dans le chapitre de l'abbaye de Marmoutier proche de son père. M. Bernier, dans son *Histoire de Blois* (1), dit qu'il fut enterré dans l'église; il se trompe certainement, et il auroit pu apprendre le contraire de Jean, religieux de Marmoutier, dans son *Histoire des comtes d'Anjou*. Le même auteur se trompe encore lorsqu'il dit qu'Eudes, dont nous parlons, avoit introduit à Marmoutier les religieux de Cluny en la place des chanoines qu'il en avoit chassés; car ce n'est pas lui, mais son père, qui rétablit la régularité dans ce monastère. Il s'est encore mépris en confondant Jean, religieux de Marmoutier, et l'Anonyme de Marmoutier, imprimé par M. Bochel à la fin de l'*Histoire* de Grégoire de Tours, lequel auteur fait entrer Eudes dans le Ciel par l'entremise de saint Martin, qui pour reconnoître le bien qu'il avoit fait à son monastère arracha, dit-il, son âme des mains du démon qui s'en étoit saisi au

(1) *Histoire de Blois*, partie 2e, ch. 8, p. 288.

moment qu'il fut tué ; car ces deux auteurs ont vécu en des temps éloignés l'un de l'autre d'environ deux cents ans (1).

Je ne sais si la fin tragique de ce malheureux prince ne toucha point Hervé, vicomte de Blois, et s'il ne lui ouvrit pas les yeux pour voir l'inconstance de la fortune et à quoi aboutissent les desseins ambitieux des grands. Mais je sais bien qu'après cela, méprisant les honneurs du siècle, il fit résolution de mettre toute sa gloire dans les opprobres de la croix, ce qu'il exécuta en prenant l'habit religieux en l'abbaye de Marmoutier, à laquelle il donna la terre libre de Tilli, *alodum de Tiliaco*, un clos de vignes à Blois, et remit au monastère toutes les coutumes et droits qu'il avoit sur la terre de Gilliac qui appartenoit à Marmoutier. Il fit confirmer cette donation par le comte Thibaud, qui avoit succédé à Eudes, par ses fils Gilduin, Geoffroi et Étienne, dont le premier entroit dans les honneurs de son père, et par ses filles Ermengarde et Girberge, qui se nommoit aussi Claricie. Thibaud, confirmant cette donation, demanda aux religieux de Marmoutier pour reconnoissance de cette grâce et des autres bienfaits qu'il leur faisoit tous les jours, une messe basse toutes les semaines de l'année, ce qu'ils lui accordèrent sans peine.

Depuis ce jour-là Hervé devint un parfait modèle de vertu, et comme c'étoit un homme d'esprit, il entroit dans toutes les grandes affaires qui se traitèrent à Marmoutier de son temps. Il avoit un neveu ou un petit-fils nommé Aimeri, qui lui avoit donné l'exemple du mépris du siècle par la profession qu'il avoit faite dans le même monastère.

Peu après la mort désastreuse du comte Odon ou Eudes, l'abbé Albert, en conséquence d'un ordre qu'il avoit reçu de ce prince, se transporta à Troyes pour présider à l'élection d'un abbé du monastère de Moutiers-la-Celle, que les anciens appellent tantôt *Cella Trecensis*, tantôt *Cella Boboni*, et d'autres fois *Insula Germanica*. L'abbaye étoit vacante par la mort de Guérin, et le comte, qui souhaitoit avoir un abbé de

(1) André Salmon donne de bonnes raisons pour démontrer que le moine Jean et l'Anonyme de Marmoutier sont un seul et même personnage. Voyez *Chroniques de Touraine*, introduction, p. 88. (C. Ch.)

mérite, étant encore en vie avoit prié Albert de présider à l'élection, et je suis bien trompé si ce n'étoit pas pour y mettre un religieux de Marmoutier; quoi qu'il en soit, ce fut par son conseil et son autorité que les moines choisirent Bernard pour abbé, qu'ils louent pour la probité de ses mœurs. Ce qui me fait croire que ce Bernard étoit religieux de Marmoutier, c'est que dans l'acte de son élection, rapporté par M. du Chesne (1) parmi les lettres de Fulbert de Chartres, ils ne disent pas qu'il fut leur frère, ni choisi de leur corps, mais *elegimus fratrem quemdam probitate morum ornatum Bernardum;* ce mot de *quemdam* semble marquer un étranger qui leur étoit inconnu : en effet, j'ai remarqué que lorsque l'abbé Albert assistoit à l'élection d'un abbé dans quelqu'autre monastère, on menoit toujours un religieux de Marmoutier qu'il présentoit. Gauzmarus, successeur de Bernard, fut tiré de Marmoutier, ce qui me fait croire que les moines de la Celle s'étant bien trouvés de Bernard sorti de Marmoutier, ils voulurent lui donner un successeur tiré du même lieu. Enfin Albert présenta lui-même Bernard à la comtesse H. (2) et à son fils le comte Étienne, pour recevoir d'eux le temporel de son abbaye, et à l'évêque Mainard pour recevoir de lui le spirituel avec la bénédiction abbatiale, comme une personne qui lui appartenoit.

Parmi les bienfaits du comte Thibault, il faut sans doute mettre la fondation du prieuré de Ventillay au diocèse de Reims, à laquelle il eut bonne part, donnant aux religieux de Marmoutier tant pour le repos de l'âme de son père que pour attirer sur sa personne les grâces du Ciel, tout ce que le comte Eudes son père avoit possédé. Pour donner plus de force à cette donation, il la fit signer par le roi Henri, par le comte Étienne son frère, par sa mère Hermengarde, par le comte Hilduin, par Wildo, archevêque de Reims, Berard, évêque de Soissons, Isembert qu'on croit avoir été évêque de Laon, par Nargaudus, abbé, et par plusieurs autres seigneurs de la cour.

Peu de temps après, un seigneur nommé Sesgualon donna

(1) *Histor. Franc.*, t. IV, p. 191.
(2) Hermengarde, veuve de Eudes II, mère de Thibault et d'Étienne. (Note du manuscrit.)

aux religieux de Marmoutier l'église parochiale de Vehtelai. Il l'avoit déjà donnée à sa fille Aremburge, lorsqu'elle épousa un seigneur nommé Nivelon. Mais quatre religieux de Marmoutier prièrent cette dame et son mari de céder leur droit sur cette église, et de confirmer la donation que Sesgualon en venoit de faire aux religieux de Saint-Martin, ce qu'ils firent tant pour l'amour de leur père que pour le bien de leurs âmes. Ils la firent encore confirmer par Ermentrade leur fille, et son mari nommé Étienne, fils d'Anscutus. Elle fut encore confirmée par Hugues, seigneur du château de Baselges, *de Baselgis*, qui avoit été marié à une autre fille de Sesgualon, et par ses deux frères Gervais et Foulques. Tout ceci se passa dans la chapelle de Thibaud, évêque de Soissons, et il y a bien de l'apparence que ce bon évêque n'y contribua pas peu, car il aimoit les religieux de Marmoutier, et avoit d'eux une estime si grande qu'il voulut être admis lui et son clergé à la participation de leurs prières, et les admit réciproquement à la participation de ses prières et de celles de son clergé. Ainsi il se fit en cette occasion une sainte société entre la cathédrale de Soissons et le monastère de Marmoutier.

Thibaud, comte de Champagne, confirma en particulier cette donation par une charte dans laquelle ayant exposé l'obligation qu'ont les grands de faire l'aumône aux pauvres, il déclare qu'après une mûre délibération il n'a point trouvé de pauvres plus dignes des aumônes des riches, que les religieux qui ont renoncé aux biens qu'ils possédoient dans le siècle pour servir Dieu dans un entier dépouillement, lesquels sont d'autant plus proches de Dieu, qu'ils sont éloignés du tumulte du monde, *qui quanto a strepitu mundi hujus remotiores, tanto sunt Deo viciniores*, ce qu'il applique ensuite aux religieux de Marmoutier. Rainald, archevêque de Reims, confirma la même donation dans un concile tenu à Soissons l'an 1084, et fulmina contre ceux qui voudroient l'empêcher, un anathème qui fut signé par ses suffragants, Roger, évêque de Châlons, Elinand de Laon, Gérard de Cambray, Roricon d'Amiens, Wido de Beauvais, Ratbod de Noyon et Gerard de Terouenne.

Après la mort d'Eudes, comte de Champagne, Thibaud, qui avoit succédé à ses États et qui ne fut pas moins magnifique envers notre monastère que son père, avoit donné à Marmoutier pour le repos de l'âme du comte son père la terre de Juvigny dans le territoire de Troyes, donation qu'il avoit faite conjointement avec son frère le comte Étienne, et la pieuse comtesse Ermengarde sa mère, dont la mémoire sera en bénédiction tant que notre maison subsistera. Mais comme ce bien étoit un peu éloigné, Albert, que le prince honoroit de sa familiarité, prit la liberté de le prier de donner à son monastère un autre bien plus proche en échange de celui-là. Aussitôt Thibaud lui accorda une lieue en carré de son bois de Blitmart, exempte de tout droit et coutume, dont il avoit déjà donné autant trois ans auparavant. Il ajouta à cela une partie de la rivière de Sisce (1). Et afin de donner plus de force à cette donation, il la fit confirmer par le roi Henri, l'année qu'il fit couronner son fils Philippe, peu de jours avant son couronnement, lorsqu'il étoit occupé au siége du château de Theodemer, *Teodemerense*, qu'un certain Guaszon avoit fait bâtir dans le territoire de Chartres. Il la fit aussi confirmer, et d'une manière fort authentique, par son fils Henri.

Quoique Thibaud eût donné à Marmoutier le bois de Blitmart exempt de tout droit et coutume, Regnaud, seigneur de Châteauregnaud, qui portoit la qualité de secrétaire du bois de Blitmart, ne laissa pas d'en exiger avec beaucoup de violence certains droits, et continua ses vexations jusqu'à ce qu'ayant été fait prisonnier dans un combat contre les Bretons, il commença à ouvrir les yeux sur les injustices qu'il avoit faites aux religieux, à craindre que sa captivité ne fût une juste punition de ses violences, et à reconnoître qu'il est dangereux d'avoir saint Martin pour ennemi. Il écrivit donc à ses fils pour sa rançon, à laquelle Albert, dont le caractère étoit de rendre le bien pour le mal, contribua de dix livres, somme en ce temps-là fort considérable. Ayant obtenu ensuite sa liberté, il vint à Marmoutier avec sa femme Élisabeth,

(1) La Cisse, qui après avoir coulé parallèlement à la Loire, vient se jeter dans le fleuve près de Vouvray. (C. Ch.)

entra dans le chapitre, renonça à tous ses droits et prétentions sur le bois de Blitmart, et porta l'acte de son désistement sur l'autel de saint Martin. Quelque temps après, il mena ses deux fils Regnaud et Guicher à la cour de Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, et en sa présence les obligea de confirmer le désistement qu'il avoit fait, et donna à saint Martin et à ses religieux pour caution de leur bonne foi le comte Geoffroi, qui déclara que si jamais ils y contrevenoient, il s'opposeroit à leurs pernicieux desseins et prendroit le parti des moines. Cela se passa un samedi avant le dimanche des Rameaux, le 3 d'avril, en présence d'un grand nombre de seigneurs. Trois jours auparavant, il avoit aussi obtenu à Château-Gontier le consentement de Melisinde sa fille. Regnaud fit tout ceci de si bonne grâce, qu'Albert pour lui en témoigner sa reconnoissance lui donna encore mille sols, qui lui servirent à achever le prix de sa rançon et celle de ses fils.

La donation que Thibaud fit à Marmoutier du bois de Blitmart donna occasion à l'établissement de deux prieurés, Fontaine-Meland (1) et Orcheze, dont nous ne trouvons point d'autres fondateurs que les religieux de Marmoutier même, qui envoyèrent dans ces lieux des moines pour faire valoir les biens qu'ils y possédoient. Sur quoi il ne faut pas oublier qu'un jour que le comte Thibaud étoit à Blois, Pierre, prieur de Marmoutier, le fut trouver avec quelques-uns de ses religieux, pour se plaindre à lui des vexations de ses officiers, qui vouloient établir des coutumes onéreuses sur notre terre de Fontaine-Melan, et exigeoient par violence un droit qu'ils appeloient commendise, *commendisia*, sur les paysans qui logeoient sur nos terres, ce qu'ils avoient fait à l'égard de quelques sujets des chanoines de Saint-Martin de Tours, lesquels ayant refusé de payer ce droit injuste, un de ces officiers leur enleva par force quatre livres de deniers, *quatuor libras denariorum*. Thibaud ayant entendu cette plainte, fit aussitôt venir en sa présence Hugues, son prévôt, et Ascelin, auteurs de ce prétendu droit, et après leur avoir défendu de rien

(1) Voir les *Recherches historiques sur le prieuré de Mesland*, par M. Dupré, dans le *Bulletin de la Société archéol. de Touraine*, t. I, p. 358. (C. Ch.)

exiger de semblable à l'avenir, il contraignit Ascelin de restituer les quatre livres qu'il avoit prises. Ceci se passa en présence de Guérin, comte de Rosni, de Gérard, sénéchal du comte, de Rainald, son chambellan, et de Geoffroi, doyen de Saint-Martin.

Le même jour, nos religieux portèrent aussi leurs plaintes à la comtesse Adelaïde contre celui qui étoit préposé pour lever les droits du comte dans le port de Blois, qui, contre les priviléges accordés autrefois à notre monastère par la reine Berthe, aïeule du comte son mari, ne laissoit pas de les lever sur nos vaisseaux qui y passoient. Adelaïde, comme une très-pieuse princesse, eut de la douleur de la vexation de son officier, et sans différer davantage elle l'obligea de restituer tout ce qu'il avoit levé injustement.

Pendant que les officiers de ces princes exerçoient des vexations sur notre monastère, Dieu inspiroit à plusieurs personnes de piété de lui faire du bien. Tel fut, environ le temps dont nous parlons, un ecclésiastique nommé Amilius, qui dans le seul désir de participer aux prières de nos religieux et de procurer quelqu'avantage à son âme nous donna un moulin qu'il possédoit à Fontaine-Melan avec un étang et quelques terres.

Ce fut environ ce temps-là que furent fondés trois prieurés assez considérables dans le territoire de Vendôme, et qu'on fit plusieurs donations dans les lieux circonvoisins à notre monastère. Salomon de Lavardin et sa femme Adèle, du consentement de leurs filles Mathilde et Aveline, fondèrent celui de Saint-Gildéric sur le bord de la rivière du Loir. Ce seigneur, après avoir loué la bonté infinie de Dieu, qui ne cesse d'inviter les hommes à retourner à lui et à racheter leurs péchés par les bonnes œuvres, déclare qu'effrayé de la multitude de ses péchés et par la crainte des jugements de Dieu, désirant être du nombre des bénis du Père céleste à qui le royaume des cieux est préparé, il donne au lieu de Marmoutier, bâti et consacré par saint Martin en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, une terre sur le bord du Loir qu'il avoit acquise des chanoines de Saint-George, où il avoit bâti une église en l'honneur de saint Gildéric, et à laquelle il avoit

joint un fonds pour l'entretien des religieux avec certains droits, afin que participant à leurs prières il obtienne de Dieu une miséricorde si abondante, qu'à l'heure de la mort l'ennemi commun des hommes n'ait point le plaisir de ravir son âme, et que saint Martin par son intercession lui procure la joie du paradis. Il déclare ensuite que si aucun de ses parents est assez téméraire pour inquiéter là-dessus les religieux, il souhaite qu'il encoure la colère de Dieu, de la Vierge, de saint Martin et de tous les saints, qu'il descende dans l'enfer avec Judas et Simon le magicien, et que tous les supplices des damnés affligent et tourmentent leur âme. Il fait ensuite confirmer cette excommunication par Hubert, évêque d'Angers, qui peut-être étoit son parent, ou de qui pouvoit relever le bien du prieuré ; puis le signe lui-même avec sa femme, ses deux filles, Roger son gendre, et beaucoup d'autres personnes de qualité.

Salomon fut ensuite trouver le comte Thibaud et le pria de confirmer la fondation qu'il avoit faite, ce que ce prince fit avec sa bonté ordinaire en présence de plusieurs seigneurs de sa cour et en particulier du vicomte Hervée, qui peut-être n'étoit pas encore religieux.

Salomon ajouta à cette fondation une nouvelle grâce. Il avoit certains droits assez considérables sur les maisons d'un prêtre nommé Herbert et de son neveu Scherius. Ce neveu se fit religieux de Marmoutier, et en se consacrant à Dieu donna ses maisons au monastère. Salomon lui remit en même temps tous ses droits qui consistoient en ce qu'au temps des vendanges il levoit sur chaque maison un vendangeur, dans le temps des fenaisons un faucheur, autant d'hommes pour conduire des chariots et des corvées d'ânes, un denier sur chaque muid de vin, six deniers sur chaque maison pour le droit de gîte, et d'autres droits pour les forfaits.

Le revenu de ce prieuré augmenta considérablement par les libéralités de plusieurs seigneurs, même du vivant de l'abbé Albert. Drogon de Bucellis, du consentement de sa femme Niva, donna une terre labourable par deux bœufs,

libre et exempte de toute coutume, et en reconnoissance Albert lui accorda la participation des prières de ses frères.

Hugues, prévôt de Blois, du consentement de sa femme Praxède et de ses fils Guérin, Pierre et Hugues, donna aussi une terre à Villene en présence du comte Thibaud, qui confirma sa donation. Robert de Vierzon, ce seigneur qui quitta de si grands biens pour se faire religieux à Marmoutier, reçut sa donation au nom de ses confrères.

Foucher de Vendôme fit encore une donation plus considérable de la terre libre de Spinochias, *alodum qui Spinochias appellatur*, éloignée de quatre milles de la ville de Vendôme, ajoutant à cela vingt arpents de terre.

Je ne dois pas omettre ici une action de piété du jeune Aimeri, surnommé Gaunard, seigneur de Lavardin, qui du consentement de sa sœur Béatrice, donna la liberté à un de ses serfs nommé Bertran pour le repos de l'âme de son père Salomon. Afin de rendre cet affranchissement plus authentique, il le fit sur la tombe même de son père, en présence de plusieurs témoins, entr'autres d'Ulgerius, prêtre, à qui Bertran donna cinq sols pour dire trente messes pour le repos de l'âme de Salomon, en considération duquel il avoit recouvré la liberté.

Environ le même temps un autre seigneur nommé Robert, qui demeuroit à Lavardin, étant mort, ses fils Hubert et Hugues le firent apporter à Marmoutier pour y recevoir la sépulture, et donnèrent au monastère un colibert nommé Fulbert.

Le second des prieurés dont nous avons parlé est celui de Lancey, assez près de Vendôme. Rainal, fils d'Odon de Dammeray, en fut le fondateur, et il donna pour le fonds de ce prieuré la terre qu'il possédoit à Monceau et à Lancey, qui consistoit en terres labourables, prés, vignes et bois. S'il est le même que Rainal, neveu de Girard de Regni, il faut dire qu'il ajouta à cela la terre de Regni, *de Regniaco*, comme il paroît par une notice que nous avons, signée de lui et de l'évêque Hubert.

Dans le même temps un ecclésiastique nommé Salomon,

s'étant persuadé que la fin du monde et par conséquent la fin de sa vie approchoit, désirant se rendre Dieu propice, donna à Marmoutier une terre libre qu'il possédoit au territoire de Vendôme dans le village de Faverilles, *in villa quam Faverillas nominant*, déclarant sacriléges ceux qui auroient la présomption de contrevenir à ses intentions, et les avertissant en même temps qu'ils auroient à faire au plus grand de tous les évêques, qui est saint Martin.

Le troisième prieuré est celui de Ville-Belford fondé par Nivelon, qui donna à Marmoutier pour le repos de son âme, celles de son père Guérin-sans-Barbe et de sa mère Hersinde, la terre de Ville-Belford exempte de tous droits et coutumes, avec les eaux appartenantes à cette terre, la place d'un moulin, un colibert nommé Hildebert et toute sa postérité. Il fit confirmer cette donation par Ives de Courbeville son seigneur, et ses enfants Girogius, Raoul, Ives et Hugues. Et parce qu'Ives de Courbeville relevoit de Guanilon, trésorier de Saint-Martin, il la fit encore confirmer par Guanilon. Albert de son côté fit donner en reconnoissance à Nivelon cinquante sols, monnoie de Châteaudun. Après cela Fulcradus de Vendôme donna à Marmoutier la sépulture de Ville-Belford qui appartenoit à son église de Conon. Il fit ensuite confirmer cette donation par Pierre de Montigni, de qui il tenoit en fief cette sépulture, et par les frères du même Pierre de Montigni, Gui et Adhuise, comme aussi par le trésorier Guanilon, de qui elle relevoit. Albert, par reconnoissance, fit donner cinquante-cinq sols à Fulcradus, à condition qu'il seroit permis à ses religieux de faire bâtir une église à Ville-Belford, ce qu'il accorda du consentement de Pierre de Montigni, pourvu qu'il ne perdît point ses oblations ordinaires, que les habitants de Ville-Belford reçussent le baptême en l'église de Conon et s'y rendissent avec leurs offrandes, c'est-à-dire un pain et un cierge, aux fêtes de Noël et de Pâques et aux Rogations, et même à la fête du patron, mais sans offrande en cette fête.

Pierre de Montigni ajouta à cela les dîmes de Ville-Belford,

ce qu'il fit en considération des services que Tetbert, religieux de Marmoutier et excellent médecin, avoit rendus à Gui son frère dans la dernière maladie, dont il mourut après s'être fait porter à Marmoutier, où il reçut l'habit religieux. Mais parce que Pierre de Montigni n'avoit que cinq parties des dîmes de Ville-Belford, Nivelon qui avoit la sixième en fit une donation particulière. Il faut ajouter à cela la donation d'une terre considérable à Ville-Bergerulfe dans le territoire de Blois, faite par Robert de *Villa in oculo*, et confirmée par le comte Thibaud.

Nous ne pouvons pas différer plus longtemps la conversion d'un jeune seigneur nommé Ratherius, dont une de nos chartes parle en cette sorte : *Carnotenæ quondam civitatis indigena, rebus dives, professione miles, ætate juvenis, suavis moribus, nomine Ratherius.* Étant encore dans le siècle, il avoit résolu de faire une donation considérable après sa mort à notre monastère, et du consentement de ses trois sœurs Milesinde, Rainsoinde et Adelaïde, il avoit légué à Marmoutier la terre de Saint-Pérégrin et celle de Mérésente, *Mater Sennita,* dans le territoire de Châteaudun, avec celle d'Humblières dans celui de Chartres. Et le comte Thibaud et sa mère Ermengarde avoient confirmé ce testament. Mais comme il avoit beaucoup de piété, il crut que cette offrande étoit trop imparfaite, non-seulement parce qu'elle ne devoit avoir son effet qu'après sa mort, mais encore parce qu'il se réservoit soi-même. Cela ne dura pas longtemps ; car dégoûté de tous les avantages qu'il avoit et pouvoit encore espérer dans le monde, il se dépouilla volontairement de tout ce qu'il possédoit pour suivre Jésus-Christ dans la pauvreté de la vie religieuse; il secoua le joug pesant du siècle qu'il avoit porté jusqu'alors pour se charger du joug doux et léger du Sauveur. En se consacrant à Dieu il lui consacra aussi les biens qu'il lui avoit donnés, et consomma en peu de temps sa course d'une manière si heureuse, que nous avons sujet de croire qu'il alla recevoir la couronne de gloire que Dieu a promise à ceux qui le suivent. C'est ce que nous apprend la charte

que nous avons déjà citée : *Multos in brevi complens annos, et de divitiarum exoneratione et fastus ambitusque secularis abrenunciatione, et floridæ juventutis edomatione, terrenæque nobilitatis contemptu nobiliora seculis exempla relinquens, felici ad Dominum obitu migravit.*

Après sa mort Adelaïde sa sœur, qui avoit épousé un seigneur nommé Rainald *de Spiceriis*, fit un procès aux religieux de Marmoutier à l'occasion des biens qu'il y avoit donnés en se faisant moine ; mais soit par un effet des prières que les religieux offrirent pour cela à saint Martin, soit par la bonté de l'abbé Albert qui lui fit donner dix livres, elle rentra en son devoir, et faisant réflexion sur l'injustice de ses vexations elle vint avec son mari la veille de Pâques à Marmoutier, où, en présence de tous les religieux, ils confirmèrent l'un et l'autre les donations de Ratherius en touchant de la main le titre des donations, puis portèrent sur l'autel l'acte de leur confirmation. Il semble que dans ce temps-là Rainald fut touché de Dieu et conçut quelque dessein d'embrasser l'état monastique, puisqu'Albert lui promit alors de le recevoir gratuitement s'il vouloit se faire moine, pourvu que sa femme lui promît de ne se point remarier de son vivant, ou s'il mouroit étant encore dans le siècle, de lui donner la sépulture dans son monastère si l'on vouloit y faire apporter son corps.

L'an 1044 fut fatal au bon comte Thibaud. Le roi l'avoit brouillé avec Geoffroi-Martel son ennemi passionné, qui, se sentant appuyé, ne manqua pas de trouver bientôt un prétexte pour s'emparer de la ville de Tours, qui accommodoit fort son comté. Mais comme Thibaud y avoit mis une bonne garnison, il ne lui étoit pas fort aisé de s'en rendre maître. Il ne laissa pas de mettre le siége devant la place, qui fit une telle résistance, que le siége dura un an entier ans pouvoir la prendre. Lisois de Bazougières, maréchal de l'armée de Geoffroi, voyant qu'il s'ennuyoit de la longueur du siége et que d'ailleurs Thibaud venoit en personne secourir la ville, lui conseilla de lever le siége, d'aller au-devant de l'ennemi

et de l'attaquer en chemin, ce qu'il fit proche le bois de Braye (1) avec un succès si heureux, que malgré les preuves que Thibaud donna de sa valeur il fut fait prisonnier le 21 d'août 1044.

La *Chronique de Tours*, qui rapporte cet événement à l'an 1042, attribue cette victoire à la protection de saint Martin sur Geoffroi qui portoit dans ses armées l'étendard du saint, dont les ennemis furent tellement effrayés qu'ils prirent la fuite, s'imaginant voir des hommes revêtus de blanc dans les troupes du comte d'Anjou. Quoi qu'il en soit, le roi, qui vouloit seulement humilier Thibaud, le voyant prisonnier, fit son accommodement avec le comte d'Anjou, qui fut conclu à condition qu'il céderoit la ville de Tours pour sa rançon. La *Chronique de Tours* y ajoute Chinon et Langeais, mais les chroniques d'Angers données par le P. Labbe ne parlent que de la ville de Tours; encore Thibaud ne la céda-t-il qu'à condition que Marmoutier lui resteroit, en quoi l'on voit l'affection que ce prince avoit pour notre monastère.

La ville de Tours ayant changé de maître, changea aussi de face et de gouverneur. Gautier, vicomte de Tours, et son fils Guanilon, trésorier de Saint-Martin, perdirent les honneurs qu'ils avoient reçus des comtes Eudes et Thibaud. Geoffroi pourvut de cette vicomté Airard, qui étoit son prévôt. Celui-ci, se voyant revêtu d'une charge aussi honorable, s'appliqua à connoître les droits dont ses prédécesseurs avoient joui dans la Touraine. Un certain Etienne, qui avoit été maréchal de Gautier, l'avertit que son prédécesseur jouissoit sur les terres de Marmoutier du droit de maréchaussée, qui consistoit en ce que chaque maison lui devoit un denier et un pain, et chaque bergerie un agneau ou un mouton. Airard ne manqua pas de vouloir exiger ce droit. Les religieux le lui refusèrent, protestant que jamais ils ne l'avoient payé. L'affaire fut portée devant le comte Geoffroi

(1) Cette bataille se livra à Nouis, entre Montlouis et St-Martin-le-Beau. (C. Ch.)

et son épouse Agnès, et terminée en leur faveur par le serment.

Le même comte rendit justice au monastère de Marmoutier sur un autre différend qu'il eut avec un seigneur d'Amboise nommé Bérenger, qui prétendoit avoir le droit de commendise sur notre terre de Pasnager, *de Pasnageriis*, et sur une partie du bois de Blitmart que nos religieux avoient défrichée. Il exigeoit ce droit avec tant de violence, qu'il enlevoit de force ce qu'on ne vouloit pas lui donner de gré. Cette affaire fit assez de bruit pour être portée à Tours devant le comte Geoffroi qui y tenoit sa cour. Le comte ordonna que la cause se termineroit par le duel. Aussitôt les religieux de Marmoutier produisirent leur champion avec le bouclier et le bâton, tout prêt à se battre et à vaincre son adversaire. Mais Bérenger ne voulut ni venir ni envoyer personne à Tours pour y défendre son droit, prétendant que le combat se devoit faire à Amboise. Gautier, religieux de Marmoutier, qui avoit la conduite de cette affaire, vit bien que son adversaire se défioit de son droit et ne cherchoit qu'à fuir ; c'est pourquoi il alla trouver Geoffroi, qui étoit déjà retourné à Angers. Le comte ordonna que Bérenger viendroit à Tours ; mais afin qu'il n'eût aucun sujet de se plaindre, il voulut qu'il y fût défrayé, lui et trois hommes de sa suite, jusqu'à ce que le différend fût terminé ; Bérenger ayant refusé de venir nonobstant cet ordre, perdit son procès et fut obligé de restituer le butin qu'il avoit enlevé.

Nous remarquerons ici en passant que les duels pour terminer les différends ne se faisoient point avec l'épée ou d'autres armes capables de donner la mort, mais avec un simple bâton et un bouclier, ce qui paroît non-seulement par la charte dont nous avons tiré ce que nous venons de dire, mais aussi par une autre que l'on pourra voir dans les preuves de cette histoire.

Ce fut environ le temps où nous sommes qu'Hardouin, seigneur de Maillé, étant tombé malade et voyant la fin de sa vie assez proche, fit venir auprès de lui quelques religieux de

Marmoutier, et leur donna la terre de Martigni, qu'il avoit promise à saint Martin longtemps auparavant dans une autre maladie dont il étoit revenu. Il chargea ensuite Gilduin son frère, qui devoit succéder à ses honneurs, de les en mettre en possession, et de donner d'autres choses en échange à ses sujets qui tenoient de lui cette terre. Mais celui-ci, ni son frère Sanzo qui étoit engagé dans la cléricature après la mort d'Hardouin, ne se mirent pas beaucoup en peine d'exécuter les ordres de leur frère. Albert, pour les y engager de bonne grâce, leur donna cent sols et la valeur de quarante sols en d'autres choses. Cela les gagna, et ils vinrent ensemble avec Bernard Bloins qui avoit épousé Milesinde leur sœur, au chapitre de Marmoutier, où ils confirmèrent le don de leur frère. Ils le firent aussi confirmer par Milesinde et par son fils Geoffroi, et par une autre sœur nommée Tedhilde qui n'étoit pas encore mariée, enfin par tous ceux dont la confirmation étoit requise selon les lois de ce temps-là.

Quelque temps après, Albert passant par Baugé, il fut voir Geoffroi de Chaumon, fils de Gilduin de Saumur, qui étoit là prisonnier de Geoffroi-Martel, et parce que la terre de Martigni relevoit de son fief, il lui en demanda la confirmation qu'il lui accorda avec plaisir, le priant par ses oraisons et par l'intercession de saint Martin de lui obtenir la liberté. Quelque temps après, Albert étant encore abbé de Marmoutier, Ives de Martigni s'étant fait religieux à la fin de sa vie, ajouta à cette donation une maison avec quelques terres et toutes les dîmes qu'il levoit à Martigni et à Acanaise, et fit confirmer son don par Adelaïde et Ermengarde ses sœurs, et par Raoul et Patrice ses parents.

Quoique la terre de Martigni eût été donnée à Marmoutier exempte de tous droits, Geoffroi de Prulli étant devenu seigneur des Roches de Tours, voulut y imposer celui qu'ils nommoient en latin *Torris;* mais Albert par sa douceur et ses manières honnêtes le gagna en lui donnant quatre livres, et du consentement de sa femme Almode, de Gausbert son fils,

et de ses trois filles Almode, Heldiarde et Adenorde, il renonça à ses prétentions.

Nous venons de voir que lorsque Hardouin de Maillé donna à Marmoutier la terre de Martigni, Gilduin son frère, qui avoit succédé à ses honneurs, ne se pressa pas d'exécuter ses dernières volontés. Ce ne fut pas la seule injustice qu'il fit à notre monastère. Les droits qu'il exigeoit avec autorité sur tout ce qui passoit devant son château, soit par eau, soit par terre, ne furent pas moins injustes. Ils étoient inouïs, et Gausbert son père n'avoit jamais pu les introduire. Albert, avec toute sa douceur, ne put souffrir cette vexation. Il cita Gilduin devant Geoffroi-Martel qui, en présence de toute sa cour, condamna ce seigneur à restituer à Marmoutier cent-sept sols qu'il avoit exigés injustement. Gilduin, se voyant condamné, eut recours aux prières et n'eut pas de peine à obtenir d'un homme aussi bon qu'étoit notre saint abbé, la remise de cette restitution. Albert fit davantage; car pour l'obliger de renoncer de bon cœur à ses droits prétendus, outre les cent-sept sols qu'il remit à Gilduin, il lui donna encore trente autres sols. Gilduin se désista de toutes ses violences, renonça pour toujours à ses prétendus droits en présence de plusieurs seigneurs du pays, et fit confirmer l'acte de son renoncement par ses frères et ses sœurs.

Cela ne l'empêcha pourtant pas de s'efforcer encore de prendre une partie de notre bois de Sapaillé. Mais Albert le gagna de même manière. Gilduin devoit aller à Rome: Albert lui donna un cheval et un muid de froment, et cinq sols à sa femme, qui se nommoit Agnès. Ils furent l'un et l'autre si contents de la générosité de l'abbé, qu'ils renoncèrent à leur prétention, et accordèrent le droit de faire paître notre bétail sur leur terre; ce que Hugues, Hardouin, Gausbert, Ameline et Marguerite, leurs enfants, confirmèrent.

Quelque temps après la prise de Tours, Guanilon, trésorier de Saint-Martin et seigneur de Montigni, pénétré des pensées de l'éternité, crut que pour mériter d'avoir un jour quelque part à la gloire dans le Ciel, il devoit se dépouiller d'une

partie des biens qu'il possédoit sur la terre, en faveur des serviteurs de Dieu. Ce fut dans cette vue qu'il fonda le prieuré de Saint-Hilaire-sur-Hière, tout près de son château de Montigni. Pour cet effet, il donna à Marmoutier l'église qui étoit là consacrée à ce saint évêque, avec ses dîmes, offrandes et autres choses qui lui appartenoient. Il ajouta à cela une terre libre si considérable, qu'elle pouvoit occuper douze charrues, la rivière d'Hière avec un serf qui étoit à lui. Afin de rendre cette fondation plus authentique, il la fit confirmer par le roi Henri, les comtes Thibaud de Champagne et Geoffroi d'Anjou, et tous ses parents (1).

Quelque temps après, entièrement dégoûté du monde, il en secoua le joug pour se charger de celui de Jésus-Christ, dont il éprouva la douceur en se faisant religieux à Marmoutier; et pour lors se dépouillant de tous ses biens, il fit de nouveaux dons au monastère. Nous nous réservons à parler de lui encore en particulier, après que nous aurons rapporté de suite ce qui regarde l'abbé Albert.

Il faut joindre à cet illustre religieux Gimon, fils de Gautier, seigneur des Loges, qui quitta le monde pour embrasser la vie monastique en notre monastère, en considération duquel son père donna à Marmoutier l'église de la Membrolle, pour laquelle on ne laissa pas de lui donner vingt sols de deniers. Mais comme ce jeune religieux ne vécut pas longtemps, après sa mort son père et ses frères voulurent rentrer dans ce bien. Mais Albert les fit rentrer en leur devoir en leur accordant la participation aux prières et bonnes œuvres de ses religieux, et leur donnant un demi-muid de froment et cinq sols. Ils vinrent au chapitre de Marmoutier, et là Gautier, Adelaïze sa femme, Gautier, Almare et Hildegarde leurs enfants, firent de nouveau un don de l'église de la Membrolle, du pré dans lequel cette

(1) La fondation du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Hière doit être au plus tôt de l'an 1047, puisque Thibault, comte de Champagne qui la confirma, ne succéda à son frère Étienne dans ce comté qu'en 1047 ou 1048, suivant l'*Art de vérifier les dates*. (Note du manuscrit.)

église est bâtie, d'un moulin, de quelques terres et quelques droits qui y étoient attachés. Mais sur la fin de la vie de l'abbé Albert, Sulion, Hugues et Guanilon, fils de Tedasius des Roches de Tours, ne se contentèrent pas de disputer ce bien à nos religieux, ils s'en emparèrent entièrement. Comme ces saints moines avoient appris de leur saint père à terminer leurs différends plutôt par les voies de douceur que par les procès, ils arrêtèrent les violences de ces seigneurs par leurs bienfaits, en leur accordant la participation aux prières et bonnes œuvres des frères, en leur promettant la grâce de la sépulture, en donnant à Hugues et à Guanilon vingt-cinq sols, et cinq à Richilde femme de Sulion, et à celui-ci huit livres de deniers et un cheval de soixante sols. Cet accommodement se fit la première année de l'ordination de l'abbé Barthélemy.

L'abbaye de Marmoutier ayant été rétablie dans la régularité par celle de Cluny, il y eut toujours une union très-étroite entre ces deux illustres monastères. Ce fut peut-être ce qui porta l'abbé Albert à s'informer si curieusement des particularités de la mort de saint Odilon, qui avoit quitté la terre pour aller jouir de la gloire dans le Ciel le 1er de janvier l'an 1049. La guérison d'un aveugle natif de Tours qui avoit reçu la vue au tombeau du saint, avoit pu encore exciter là-dessus sa curiosité. La réponse des religieux de Souvigny, où l'abbé Odilon étoit mort, contient en deux mots l'éloge d'Albert(1) ; car il y est appelé « un homme aussi illustre par sa sainteté que par la noblesse de sa naissance, un olivier chargé de fruits dans la maison de Dieu, l'abbé des abbés, un père très-saint. » Nous avons sujet de croire que cette qualité d'*abbé des abbés* n'étoit pas une simple dénomination extérieure, mais qu'effectivement Albert étoit considéré comme le premier abbé de son temps. C'est pourquoi, dans l'ouverture de la châsse de saint Denis, premier évêque de Paris, qui se fit l'an 1050 ou 1053 par ordre du roi en présence de toute la cour et d'un

(1) MABILLON, *saecul.* VI *Benedict.*, pars I, p. 673.

grand nombre d'évêques et abbés, pour fermer la bouche aux Allemands, qui prétendoient avoir les reliques de saint Denis à Ratisbonne, Albert tenoit le premier rang parmi les abbés après l'abbé de Saint-Denis, qui dans son monastère ne devoit avoir personne au-dessus de lui.

En ce temps-là Léon IX remplissoit la chaire de saint Pierre, et dans un concile tenu à Rome avoit fulminé anathème contre tous les laïques qui jouissoient des biens de l'Église, qui ne devoient être possédés que par ceux qui sont dévoués au service des autels. Il avoit de même exercé son zèle au concile de Reims contre les simoniaques, où il déposa Pudicus, évêque de Nantes, qui s'étoit trouvé coupable de ce crime (1). Désirant remplir son siége d'un digne sujet, il avoit jeté les yeux sur Airard, cardinal de la sainte Église romaine et abbé du monastère de Saint-Paul de Rome (2), lequel étant arrivé dans son diocèse, ne manqua pas de prêcher avec une ardeur digne de son zèle contre les laïques qui possédoient les dîmes, oblations et autres biens donnés aux autels, et publia les décrets du concile de Rome qui les excommunioient. Ses prédications ne furent pas inutiles, car encore bien que plusieurs fermâssent les oreilles à ses avertissements, un grand nombre les écoutèrent avec un esprit de soumission, prêts à faire tout ce qu'il voudroit; ce qui donna lieu à la fondation de beaucoup de prieurés dans la Bretagne, dont il nous faut maintenant parler.

Le premier qui se présente à nous est celui de Berey; il reconnoît pour fondateur Briant, qui donna son nom à la ville de Château-Briant. Il y avoit déjà longtemps que ce seigneur avoit eu desseiu de fonder une petite abbaye sur ses terres, et qu'il avoit prié Cavaillon, abbé de Redon, de lui donner quelqu'un de ses religieux pour avoir soin des édifices

(1) *Concil. Rem.*, ann. 1049.

(2) Suivant D. Morice, t. I, p. 73, l'évêque de Nantes qui fut déposé au concile de Reims en 1049, pour cause de simonie, s'appeloit Budic et non Pudic, et ce fut Quiriac, fils d'Alain Cagnart, qui lui succéda. Voyez aussi les *Annales* de D. Mabillon sur l'an 1049. (Note du manuscrit.)

et les faire bâtir de manière convenable à un monastère. Celui-ci lui avoit envoyé un de ses frères nommé Glaimenac, qui s'acquittant assez mal de sa commission, fut renvoyé comme inutile dens son cloître. Briant jeta ensuite les yeux sur Jean, qui avoit été abbé de Saint-Mélaine et qui apparemment menoit alors une vie privée; mais Jean, s'étant aussi bientôt rebuté des embarras inséparables de la direction d'un bâtiment, s'en étoit retourné de lui-même. Cela fit changer de dessein au seigneur Briant, et au lieu d'une abbaye qu'il avoit résolu de fonder, il se contenta d'un bon prieuré conventuel, qu'il voulut être desservi par les religieux de Marmoutier, afin, dit-il dans la charte de fondation, que lui, Teuharius son père, Innoquen sa mère, Geoffroi et Teuharius ses fils, et Adelaïde sa femme, assistés par leurs prières, pûssent être admis au nombre de ceux qui par leurs aumônes se sont rendus agréables à Dieu. Lorsque ces édifices furent en état de loger des religieux, il fit dédier l'église en l'honneur du Saint-Sauveur et la donna à Albert, abbé de Marmoutier, avec un fonds suffisant pour l'entretien des religieux qu'il voudroit y envoyer. Il ne lui imposa aucune charge, il lui fit un don pur et simple pour disposer de toutes choses comme bon lui sembleroit. Il déclare seulement que si quelqu'un de ses héritiers ou autres sont assez téméraires pour retrancher ou changer quelque chose de sa fondation, ils auront pour vengeur de leur sacrilége celui qui par une prérogative suréminente est appelé la perle des prélats. Et afin de donner plus de force à sa donation, il la fit signer par sa mère, sa femme, ses enfants, ses fidèles sujets et plusieurs autres personnes de probité. Comme les évêques de Nantes prétendoient que l'église de ce prieuré étoit bâtie sur un fonds qui relevoit de leur église, Airard confirma la donation de Briant l'an 1050, qui étoit la première de son épiscopat. Il confirma en même temps toutes les autres donations ou acquisitions qui seroient faites dans la suite, se réservant néanmoins deux deniers de pur or de cens, payables tous les ans à son église le jour de la fête de saint Pierre, patron de sa cathé-

drale. Depuis ce temps-là, les religieux de Marmoutier desservirent ce prieuré et en jouirent paisiblement selon l'intention du fondateur. Mais après sa mort et celle d'Airard, Almodus, abbé de Redon, qui avoit succédé à Cavaillon, prétendoit que le prieuré de Berey dépendoit de son monastère et ne pouvoit être desservi que par ses moines. Pour s'en rendre maître par les voies ordinaires de justice, il cita Albert devant Quiriac, évêque de Nantes, qui avoit succédé à Airard, pour se voir condamner à déguerpir et sortir de Berey comme d'un lieu qui ne pouvoit nullement lui appartenir. Quiriac, plein de vénération pour la sainteté d'Albert, ne voulut pas lui donner la peine de venir jusqu'à Nantes, mais épargnant sa vieillesse, lui assigna la ville d'Angers où il se trouveroit au temps qu'il lui marqua. Quiriac s'y rendit avec quelques-uns de ses clercs le v des ides de février l'an 1062, et afin de mieux juger ce différend il y appela Otbrand, abbé de Saint-Aubin, avec les plus savants de ses moines, Renaud, archidiacre d'Angers, Girard qui en étoit chantre, et Jean Piperel, trois des plus honorables d'entre le clergé de la ville. Il y appela aussi les plus habiles laïques dans le droit, savoir : Eudes de Blazon, Rainier de la Tour, Robert prévôt d'Angers, et Aimeri prévôt de Baugé. Tous étant assemblés dans l'église cathédrale, Almodus exposa aux juges ses plaintes contre Albert et ses religieux, disant qu'ils avoient injustement accepté le don de l'église de Berey, qui auparavant avoit été fait à son monastère par le seigneur Briant et sa mère Innoquen. Il forma cette plainte sans produire aucun titre ni même aucun témoin. On commanda ensuite à Albert de répondre; il le fit, mais en sa manière ordinaire pleine d'honnêteté et de détachement, disant que lorsqu'il avoit reçu le don de l'église de Berey, il avoit ignoré qu'elle eût été donnée à un autre avant lui, et que si cela étoit, il étoit encore prêt d'y renoncer et de la remettre à ceux à qui elle appartenoit. Innoquen, qui étoit encore en vie et présente à ce plaidoyer, eut ordre ensuite de parler. Elle exposa aux juges de quelle manière le prieuré de Berey avoit été fondé par son fils et

comme il étoit venu ès mains des religieux de Marmoutier, et déclara que ceux de Redon n'y avoient jamais eu aucun droit. Après qu'elle eût parlé, les juges prononcèrent, et l'évêque Quiriac dit que pour une plus grande sûreté on vouloit qu'elle confirmât par serment la vérité de ce qu'elle venoit d'avancer, qu'on lui assignoit pour cela le premier jour du mois de juillet suivant, et que si en attendant ce temps l'abbé de Redon pouvoit trouver des témoins en sa faveur, on ne se contenteroit pas du simple serment, mais qu'elle seroit obligée d'y ajouter l'épreuve du fer chaud. Innoquen se présenta hardiment au jour assigné par l'évêque, prête à faire le serment et l'épreuve du feu, mais elle en fut dispensée parce que les religieux de Redon ne purent produire ni témoins ni titres. Ils choquèrent même l'évêque, car voyant que leur cause alloit mal, ils demandèrent qu'elle fût jugée par le comte de Nantes et par les grands de Bretagne; mais cette proposition fut rejetée comme contraire aux sacrés canons et à la discipline de l'Église, qui ne veut pas que les causes ecclésiastiques soient jugées par des laïques, et ils perdirent entièrement leur procès, dont nous verrons qu'ils voulurent se relever plus d'une fois.

La fondation du prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux au diocèse de Nantes pourroit bien être un fruit des prédications d'Airard, car il paroît que Geoffroi, seigneur du lieu, qui en fut le fondateur, n'eut point d'autre fin en le fondant que d'employer ses richesses d'iniquité pour se faire des amis qui pûssent un jour lui procurer une place dans les tabernacles éternels. Ce fut dans cette vue qu'il donna aux religieux de Marmoutier l'église de Saint-Jean de Châteauceaux et celle de Fayac avec les dîmes qui lui appartenoient, un droit sur les bateaux qui montoient ou descendoient sur la Loire, la moitié de sa pêche dans la rivière de Loire, et des vignes pour l'entretien des religieux qui devoient desservir ce prieuré; ce qu'il fit du consentement de ses frères Hardouin, Odric, Gausselin et Raoul, imposant une amende de dix livres d'or payables au comte de Nantes, à tous ceux qui auroient la

témérité d'aller contre ses volontés. Et afin de donner plus de force à cette fondation, il la fit signer par Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, qui imprima le signe de la croix, et par ses fidèles sujets.

Quelque temps après, ayant reçu une blessure mortelle à la tête étant à Amboise, il se fit apporter à Marmoutier, où il voulut prendre l'habit religieux afin de pouvoir aller comparoître devant le seigneur des seigneurs revêtu des livrées de la pénitence. Avant que de le recevoir, il fit un nouveau don à notre monastère.

Après sa mort, Odric son frère, qui succéda à ses honneurs, ne se montra pas moins libéral envers Marmoutier, car ce fut lui qui lui donna la terre de la Frenchai, la moitié des dîmes de Landennont, un canonicat dans Châteauceaux, la troisième partie de la pêche de Drunic, avec quelques droits et un arpent et un quartier de vignes à Varennes. Il fit aussi signer cette donation par le comte Geoffroi-Martel et par son frère Gausselin. Par une autre donation il nous donna encore des droits à lever dans Châteauceaux le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, et en reconnoissance de ce bienfait, Albert reçut gratuitement à l'habit monastique Hugues, son chapelain.

Entre les seigneurs de Bretagne, celui qui fut le plus touché des prédications d'Airard fut sans doute Rualde ou Rodalde, qui pour obéir à l'inspiration de Dieu qui lui parloit par son prophète et par son évêque, renonça de la meilleure grâce du monde à toutes les églises, autels et décimes qu'il possédoit, et même à celles que quelques prêtres et laïques tenoient de lui, et s'en démit volontairement entre les mains de son évêque en faveur des religieux de Marmoutier, pour le salut de son âme et de celle de ses parents. La principale de ces églises étoit celle de Notre-Dame du Pèlerin, qu'il voulut être chef des autres églises qu'il donna, savoir : de Saint-Pierre de Rais, *de Radesia*, près de Sainte-Oportune, de Saint-Nazare de Sinnuaire, *de Sinuario*, de Senbblac, de Donge et de Varade. Mais avant toutes choses, il travailla à ce que les réparations de l'église du Pèlerin fussent faites, et qu'on y

entretint toujours au moins deux religieux, lesquels après avoir pris leur subsistance de ces églises, le reste du revenu devoit retourner à Marmoutier. Il fit cette donation du consentement de sa femme Orhuande, de son fils Cadelabrius et de son frère Jarnegonius, et il la fit signer par Mathias, comte de Nantes, Ermengarde son épouse, l'évêque Airard, et plusieurs de ses fidèles sujets.

Outre le prieuré du Pèlerin, Rodalde fonda encore celui de Pontchâteau, dont le monastère néanmoins n'entra en jouissance que sous l'abbé Bernard, comme nous le dirons dans son lieu.

Mainon, seigneur de Fougères, imita la piété de Rodalde. C'est à lui que nous sommes redevables du prieuré de Saint-Sauveur des Landes au diocèse de Rennes. Animé par ces paroles de Jésus-Christ: *Donnez et on vous donnera*, et par celles de l'Apôtre, qui nous exhorte à faire le bien pendant que nous avons le temps, surtout envers les domestiques de la foi, il le fonda en faveur des religieux de Marmoutier qui servoient Dieu sous la conduite de l'abbé Albert, auxquels il donna l'église de Saint-Sauveur située dans le territoire de Rennes et de. . . . . . .*Vendellensi*, avec des fonds pour l'entretien des religieux qui devoient desservir le prieuré, exempts de tous droits, coutumes, tributs, exactions, et fit confirmer sa fondation par Conan, duc de Bretagne, Berthe, mère du comte, Eudes son oncle, qui la firent aussi signer par Mathias, comte de Nantes, Gautier, évêque de Nantes, Judhale, qui prend le nom d'archevêque, apparemment de Dol, et par un grand nombre de seigneurs de Bretagne (1).

L'église des Landes étoit assez peu de chose lorsqu'elle fut donnée aux religieux de Marmoutier, et n'avoit coutume de payer à l'évêque de Rennes que deux sols pour le droit de procuration; mais elle ne fut pas plus tôt entre leurs mains,

(1) Mainon, ou Meen, seigneur de Fougères, donna l'église de Saint-Sauveur-des-Landes en l'an 1049. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 896. Le même ajouta à ce don celui de la terre de Louvigny en 1060, et de celle de Savigny en 1090. (Note du manuscrit.)

qu'elle changea entièrement de face. Meen, qui gouvernoit alors l'Église de Rennes, la voyant en meilleur état, prétendit que les religieux lui devoient donner de bons repas, comme faisoient les autres églises plus considérables, et sur le refus qu'ils lui en firent appuyés sur l'ancienne coutume, il jeta l'interdit sur cette église et y fit cesser trois ans entiers le service divin. Albert ne put souffrir une vexation si grande, et assistant au concile de Tours assemblé l'an 1055 par Hildebrand, légat du Saint-Siége, contre les erreurs de Bérenger, il porta ses plaintes contre ce prélat. Hildebrand les jugea fort justes et condamna l'évêque à se contenter de trois sols tous les ans pour son droit de procuration.

Mainon n'en demeura pas là; mais désirant toujours de plus en plus se rendre Dieu propice, il fit une nouvelle donation à Marmoutier de l'église de Louvigni et de quelques terres. Mainon, son aïeul, avoit déjà fait un don de cette église et d'une partie des terres; Alfride son père avoit confirmé cette donation; cependant il semble qu'on ne s'étoit pas encore pressé d'en mettre en possession nos religieux. Mainon confirma de nouveau la donation de son aïeul et de son père, exécuta leur volonté et y ajouta même le bourg et trois champs qu'ils s'étoient réservés. Comme il en mettoit en possession Albert et ses religieux, et qu'ils parcouroient avec lui les terres qu'il leur avoit données, Raganet, un autre seigneur du pays qui avoit une terre joignante, la leur donna aussi, s'estimant trop heureux de pouvoir par ce moyen participer à leurs prières et bonnes œuvres. L'acte de cette donation est signé des comtes Conan et Eudes, de Mainon de Fougères, d'Adelaïde sa femme, d'Eudes fils de Mainon fils, de Raoul, évêque, de la comtesse Agnès, d'Adèle, abbesse, de Raganet et de plusieurs autres seigneurs.

Outre les deux donations dont nous venons de parler, Mainon en fit encore une troisième non moins considérable de l'église de Savigni et des biens qui lui étoient attachés, laquelle avoit été donnée autrefois à des chanoines par le seigneur Tescelin. Il fit cette donation du consentement d'Adelaïde sa femme,

et de son fils Juthal, et parce que Savigni est dans la Basse-Normandie, il la fit confirmer par le comte Guillaume, qui depuis fut roi d'Angleterre, et par Guillaume comte de Mortain, et plusieurs autres seigneurs du pays, et imposa une peine d'un talent d'or contre ceux qui auroient la témérité de contrevenir à ses volontés. Je ne sais pourtant si jamais les religieux de Marmoutier sont entrés en possession de cette donation. Peut-être que les chanoines à qui elle avoit été donnée autrefois y formèrent quelque opposition, et qu'étant fort détachés des biens de la terre ils aimèrent mieux tout abandonner que d'avoir des contestations. L'an 1112, Raoul de Fougères, successeur de Mainon, donna Savigni à l'abbé Vital, qui y bâtit un fameux monastère qui devint un chef d'ordre, que saint Serlon, qui en fut troisième abbé, donna à saint Bernard et à l'ordre de Cîteaux avec trente-six autres monastères qui en dépendoient.

Je trouve encore dans les titres du prieuré de Fougères que Mainon acheta la terre de Champigni pour en faire un don à l'église de Marmoutier, et qu'elle en jouit jusqu'en l'an 1089 qu'un certain Guillaume voulut la lui ravir ; mais Raoul, fils de Mainon, qui étoit alors seigneur de Fougères, le réduisit à la raison.

Comme Mainon souscrivit à l'acte de fondation du prieuré de Soyal qui n'a point de date, je ne vois point d'endroit où l'on puisse mieux le placer qu'ici. Elle fut l'ouvrage d'Haymon, seigneur breton, fils de Gingomar, surnommé Bloceus, qui pour attirer sur sa personne les bénédictions du Ciel, et pour le repos de l'âme d'Hervée son frère qui avoit été tué et enterré à Marmoutier, donna aux religieux de ce monastère l'église de Soyal avec des fonds et deux autres églises. Pour rendre plus solide cette fondation, il la fit confirmer par le comte Conan et le comte Odon son oncle, par Mainon, dont il relevoit, Adelaïs, la femme de ce seigneur, Juthal son fils, et Hugues son beau-fils, par Rotrude sa propre femme, Richard son fils, Guranton, Hingant, Poulin, Mainon, Dodoman et Gingomar, ses frères.

Dans le temps dont nous parlons, la piété des religieux de Marmoutier étoit si éminente, que les plus grands seigneurs du siècle se faisoient honneur d'avoir quelque part aux mérites de leurs prières. Conan, duc de Bretagne, étant venu à Blois pour y voir le comte Thibaud son oncle (1), voulut passer exprès par l'abbaye de Marmoutier, tant pour y faire ses dévotions à saint Martin, que pour obtenir la grâce d'être associé aux bonnes œuvres de tant de saints moines. Il étoit accompagné d'un grand nombre de barons de sa cour, qui supplièrent l'abbé de leur accorder une pareille grâce; l'ayant obtenue, les religieux profitèrent de cette occasion pour demander au prince la confirmation de tous les biens qu'ils possédoient dans ses États. Conan le fit avec d'autant plus de plaisir qu'il étoit persuadé que la justice demandoit cela de lui, et qu'il ne pouvoit se dispenser d'accorder une grâce temporelle à des serviteurs de Dieu qui venoient de lui en faire une spirituelle infiniment plus considérable.

Airard, évêque de Nantes, ne fut pas le seul qui prêcha fortement contre les laïques qui avoient usurpé les biens de l'Église. Hildebrand, légat du Saint-Siége, qui depuis fut pape sous le nom de Grégoire VII, ne le fit pas moins efficacement, et l'on peut attribuer à son zèle la restitution que Geoffroi-Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, fit d'une terre considérable joignant à la forêt de Gastine, qui, en latin, est appelée *Villa Montis Hildulfi*, et dans nos vieux titres *Hildudel*, dans laquelle il semble que la terre du Sentier étoit renfermée. Ce prince, qui dès ses plus tendres années s'étoit proposé d'honorer les serviteurs de Dieu, de les aider et défendre contre leurs ennemis, et de leur faire du bien, appréhendoit surtout de faire de la peine aux religieux de Marmoutier, parce qu'il étoit pénétré de leur piété et de la sainteté de leur observance. Il n'ignoroit pourtant pas que les comtes de Vendôme avoient usurpé sur cette terre; car ils lui avoient

(1) Suivant D. Morice, t. I, p. 75, Conan II alla voir Thibault, comte de Chartres, en 1065; il mourut l'année suivante, âgé de 26 ans. (Note du manuscrit.)

fait souvent là-dessus des plaintes, et lui avoient même fait voir cette usurpation d'une manière si claire qu'il ne pouvoit douter que la terre ne fût à eux. Ils firent de nouvelles instances là-dessus au concile de Tours, auquel Hildebrand, légat du Saint-Siége, présidoit. Il ne put résister davantage à ces remontrances, et rentrant en lui-même après de sérieuses réflexions, il fut obligé de céder à la justice et rendit aux religieux de Marmoutier cette terre exempte de tous droits et coutumes, avec deux églises dont l'une avoit été premièrement consacrée en l'honneur de saint Genès, martyr, et ensuite de saint Pierre, appelée communément la chapelle du Sentier; l'autre en l'honneur de saint Etienne, qui étoit l'église du Mont-Hidulfe. Il avoit déjà donné une de ces églises aux religieux de Vendôme, mais il les obligea de la rendre à Marmoutier, moyennant un cens de vingt sols par an. Il dédommagea aussi quelques-uns de ses fidèles sujets qui tenoient de lui quelques portions de cette terre. Geoffroi-Martel étoit à Saumur lorsqu'il fit cette restitution; mais pour la rendre plus authentique, il vint à Tours avec Barthélemy, qui en étoit archevêque, Eusèbe, évêque d'Angers, Thierry, abbé de Saint-Aubin, Vulgrin, abbé de Saint-Serge, et plusieurs seigneurs de sa cour, et en leur présence la renouvela dans le chapitre de Marmoutier et la fit confirmer par ses neveux, Foulques, comte naturel de Vendôme, Geoffroi et un autre Foulques. Enfin pour donner plus de force à cet acte, il le fit confirmer par le roi Henri. Les religieux de leur côté, pour prendre leur sûreté et faire voir qu'ils n'acquéroient point un nouveau droit sur cette terre, mais qu'ils ne faisoient que rentrer dans un bien qui leur appartenoit et qu'ils rachetoient du comte, lui donnèrent trois mille sols, qu'il accepta, dit-il, ayant assez de moyen de leur faire d'autre bien. Il leur demanda aussi d'être admis à la participation des bonnes œuvres et prières de leur congrégation, et de faire après sa mort son anniversaire avec la même solennité qu'ils célébroient celui de leurs abbés, ce qu'ils lui accordèrent. Enfin pour que personne ne troublât les religieux de

Marmoutier dans la possession de la terre qu'il restituoit, il imposa pour peine à ceux qui contrediroient ses volontés, de payer autant d'or que leur corps pèseroit, et dix fois autant d'argent.

Ceci doit être arrivé l'an 1055, que se célébra le concile de Tours contre Bérenger, avant que Vulgrin, abbé de Saint-Serge, dont le P. Bondonnet met l'ordination dans cette même année, fût élu évêque du Mans (1). Thierry, abbé de Saint-Aubin, qui fut présent à cette action avec lui, avoit été religieux de Marmoutier aussi bien que lui, et à la persuasion de l'abbé Albert avoit été tiré de notre monastère pour conduire cette illustre abbaye. La *Chronique d'Angers* (2) met son ordination en l'an 1056; mais il y a bien de l'apparence qu'elle se fit quelques années auparavant, puisque outre le titre de la restitution de la terre du Mont-Hidulfe où il servit de témoin, il étoit aussi présent à la transaction que fit Vulgrin, abbé de Saint-Serge, avec Albert, abbé de Marmoutier, au sujet de l'église de Saint-Vincent de Chalonne, où, comme nous avons vu ci-dessus, il est appelé abbé de Saint-Aubin.

Je ne sais si l'on doit différer plus longtemps la mort d'Ansbert, premier abbé de Pontlevoy (3). Il avoit été religieux de Saint-Florent de Saumur, où il s'étoit distingué par sa sagesse et par sa piété; ce qui apparemment avoit porté l'abbé Girard à le mener avec lui lorsqu'il fit le voyage de Jérusalem. Avant que d'arriver dans les Lieux saints, ils furent pris tous deux par les infidèles, qui firent mourir l'abbé et endurer beaucoup de supplices à Ansbert pour la confession de la foi. A son retour, il raconta à ses frères les circonstances du martyre de leur père, et continua de vivre en bon religieux à Saint-Florent sous l'abbé Frédéric. Gil-

(1) Bondonnet, *Vies des évêques du Mans.*

(2) Labbe, *Biblioth. manuscript.*, t. I, p. 276. *S. Albini Andegav. chron.*

(3) Ansbertus, primus Pontilev. abbas, Vindocinensis ecclesiæ dedicationi interfuit die 31 maii 1040. Insequenti, die 6 januarii Turonis casu apud Majus Monasterium decedens, ibidem sepultus est. *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1381. (Note du manuscrit.)

duin, seigneur de Chaumont, ayant fondé l'abbaye de Pontlevoy l'an 1035, tira des religieux de celle de Saumur pour y mettre, auxquels Frédéric donna Ansbert pour abbé. Ce fut en cette qualité qu'il assista l'an 1040 à la dédicace de l'église de Vendôme avec plusieurs évêques, abbés et barons. Il gouverna plusieurs années son monastère avec sa prudence ordinaire, forma dans la piété et dans l'observance un grand nombre de religieux, et vint enfin finir sa vie et recevoir la sépulture à Marmoutier, comme nous apprenons de la chronique manuscrite de Saint-Florent de Saumur.

Nous avons déjà vu des marques de la libéralité de Guillaume, duc de Normandie, envers notre monastère, lorsque nous avons parlé de l'abbé Ebrard ; il en donna de nouvelles par le don de six églises de l'île de Guenere, *de Grenerodio*, au diocèse de Coutances, qu'il fit à l'abbé Albert. Ces églises étoient Saint-Pierre-du-Port, Saint-André *de Putenti pomerio*, Saint-Samson, Saint-Martin *de Laberlosa*, Notre-Dame de Tortevalle, et la Trinité. Il les donna avec toute leur intégrité et toutes les décimes qui en dépendoient, tant en grains qu'en bestiaux. Il y ajouta les dîmes de quatre charrues qu'il possédoit dans cette île, et une maison pour loger le religieux qui auroit soin de ces biens. Pour autoriser davantage cette donation, il la fit signer par la comtesse Mathilde sa femme, par son fils Robert, par Eudes, évêque de Bayeux, Geoffroi, évêque de Coutances, Raoul, abbé du Mont-Saint-Michel, et par plusieurs barons de sa cour. Cet abbé étant mort l'an 1058, on ne peut retarder plus longtemps cette donation (1).

Nielle, vicomte de Coutances, la confirma par un acte particulier, et la fit confirmer aussi par Adile sa femme, Roger, deux Guillaume et Girard ses fils, Emme, Bilelde et Mathilde ses filles, et par tous ceux qui pouvoient avoir quelques droits sur ces églises.

(1) La fondation doit précéder l'an 1058, puisque Guillaume, duc d'Aquitaine, qui la confirma, mourut cette année même. (Note du manuscrit.)

Le même prince, continuant à donner des preuves de sa bonté envers nos religieux, accorda par une autre donation à l'abbé Albert, aux abbés ses successeurs et aux religieux de Marmoutier, surtout à ceux qui serviroient Dieu à Valogne dans le Cotentin, une langue de baleine tous les ans. Enfin Guillaume étant à la Hogue-Boiville, *apud Hogam Boivillæ*, l'an 1062, fut prié par Fredebert, religieux de Marmoutier, qui avoit soin des biens que notre monastère possédoit en Normandie, de nous relâcher toutes les coutumes qu'il levoit sur les biens que nous avions dans ses États, et il l'accorda avec sa bonté ordinaire.

Il ne faut pas oublier que ce fut aussi ce prince qui fit bâtir le dortoir de notre monastère du temps de l'abbé Albert ; et Mathilde son épouse, ne lui cédant point en piété, fit construire le beau réfectoire qui subsiste encore aujourd'hui, et qui se ressent de la grandeur de celle qui le fit bâtir, comme il est une preuve du grand nombre de religieux qu'il y avoit alors à Marmoutier.

Guillaume nous donna encore deux beaux candélabres et un calice d'or de quatre-vingts marcs et d'autres ornements , et Mathilde une très-belle chape et autres choses.

Il nous faut maintenant parler de la fondation de quelques prieurés du diocèse de Poitiers. Le premier qui se présente est celui de Saint-Jean-l'Évangéliste-des-Fontaines, qui fut séparé de ce diocèse lorsque Jean XXII érigea l'abbaye de Luçon en évêché, dans lequel il entra. Guillaume, vicomte de Talmond, le fonda pour le repos de l'âme de Guillaume son père et de sa mère Ameline, aussi bien que pour le salut de son frère Pépin, qui consentit à cette fondation, avec Milesinde, épouse du vicomte. Il est situé entre Courson et Talmond. L'église étoit consacrée en l'honneur de la Très-Sainte Trinité lorsqu'il fut donné à Marmoutier, avant l'an 1058. Guillaume, seigneur de Talmond, désirant que Dieu fût servi dans ce lieu et que les offices divins s'y célébrâssent, vint expressément à Marmoutier supplier l'abbé

Albert de lui donner des religieux pour exécuter ses pieuses intentions, et assigna un fonds considérable pour l'entretien des religieux qui y seroient envoyés. Il leur permit en même temps de prendre dans ses forêts tout le bois dont ils auroient besoin, tant pour bâtir le monastère que pour subvenir à leurs nécessités, et voulut que cette fondation fût confirmée par Guillaume, duc d'Aquitaine, Geoffroi son frère et Agnès leur mère.

Lorsque le nouveau monastère fut bâti, Isembert, évêque de Poitiers, qui en fit la dédicace, le consacra en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste, et lui accorda plusieurs beaux priviléges, l'exemptant de toute sorte de servitude, des interdits qui pourroient être jetés dans le lieu, et de l'obligation d'aller prendre le saint chrême à Poitiers et d'y assister aux synodes. Les témoins de ce privilége furent Achard de Bran, Gautier, archiprêtre de Courson, l'abbé Albert, et cinq religieux qui étoient apparemment ceux qui desservoient le prieuré. Le dernier de ceux-ci étoit Aimeri, moine, frère du vicomte, dont nous n'avons connoissance que par cet endroit.

Après la mort de l'abbé Albert, Gauscelin, archevêque de Bordeaux, et ses frères Gilduin et Ebon, fils de Guillaume de Parthenay, firent un procès à Marmoutier au sujet de ce prieuré, parce que Fontaines relevant de leur fief, ils prétendoient qu'on devoit avoir leur consentement. Barthélemy qui étoit alors abbé, leur donna trois cents sols, et aussitôt ils confirmèrent sans peine cette fondation. Pierre en étoit alors prieur, qui dans un de nos titres est appelé un homme de Dieu, *homo Dei*.

Nous pouvons rapporter ici le commencement du prieuré de la Roche-sur-Yon au diocèse de Luçon. Il s'accrut insensiblement par diverses donations des vicomtes de Thouars, et devint recommandable par le bonheur qu'il eut de posséder les reliques de saint Leonius plus que par son revenu, qui néanmoins étoit assez considérable. Geoffroi, vicomte de Thouars, et sa femme Adenors, du consentement de leur fils

Aimeri de Savari, en jetèrent les premiers fondements, donnant au monastère de Marmoutier, du temps de l'abbé Albert, deux mensures de terre labourable sur la rivière d'Yon dans la paroisse de Moutiers, ainsi appelée à cause de deux basiliques qui apparemment avoient été autrefois des églises de quelque monastère. Il y ajouta la moitié des sépultures de la paroisse, et tout le vin qu'il avoit coutume de lever sur les paysans du lieu, et par une autre donation il céda un cens de cent sols par an qui lui étoit dû sur cette paroisse.

Deux autres seigneurs, frères selon la chair, Bérenger le Bouvier et Herbert de Bran, en augmentèrent encore beaucoup le revenu, donnant à Marmoutier toutes les églises de l'île d'Oye avec tout ce qui leur étoit annexé, toutes les sépultures, toutes les offrandes et autres revenus qu'ont coutume de recevoir ceux qui servent aux autels. Ils ajoutèrent à cela une mensure de fort bonne terre avec la moitié des dîmes de tout le grain de l'île, et quant aux menues dîmes Herbert donna la moitié de sa portion, et Bérenger donna la sienne tout entière avec un demi-arpent de vignes. Guillaume de Talmond, et Guillaume et Pépin ses fils, signèrent cette donation avec plusieurs autres seigneurs.

Il semble aussi que la fondation du prieuré de Segournai soit l'ouvrage de plusieurs autres particuliers qui, du temps de l'abbé Albert, firent plusieurs donations à Marmoutier, dont le fonds servit à l'entretien des religieux qui le desservoient. Nous pouvons néanmoins donner la principale gloire de cette fondation à une noble matrone nommée Adelende, qui du consentement d'Engelbaud Goël son mari, donna à Marmoutier la moitié de l'église de Saint-Germain de Prinsai, *de Prisciaco*, et du bourg du même lieu, et parce que ce bien relevoit du fief d'un certain Zacharie, il confirma cette donation. Aimeri, vicomte de Thouars, et sa mère Ermengarde la confirmèrent aussi. Du temps de l'abbé Bernard, un prêtre nommé Rainald donna l'autre moitié de l'église de Saint-Germain, et parce que Isembert, qui gouvernoit le diocèse de Poitiers dans le temps de la première donation, ne l'avoit

point confirmée, afin d'éviter les procès, Bernard fit confirmer l'une et l'autre par l'évêque Pierre, qui avoit succédé à Isembert. Ce que ce prélat fit de la meilleure grâce du monde avec un bon nombre de ses chanoines, et même avec Simon, évêque d'Agen, l'an 1092.

Deux ans auparavant, Bernard faisant la visite du prieuré de Segournai, un seigneur nommé Tetmarus lui fit une nouvelle donation en faveur de ce prieuré, permettant aux religieux qui le desservoient de prendre dans sa forêt de Chosi, *de Chaciaco*, tout le bois dont ils auroient besoin tant pour se bâtir que pour se chauffer et pour leurs autres usages. Il leur permit encore d'y faire paître leurs porcs, et ajouta à cela d'autres biens.

Peu de temps après, un seigneur nommé Menard s'étant fait religieux à Marmoutier, donna les dîmes de Segournai et la huitième partie d'un moulin. Rainaud Clairel ayant embrassé la même profession presqu'au même temps, donna aussi la moitié des dîmes qui étoient entre Orcaire et Segournai, quelques terres et un jardin. Enfin Gilduin, vicaire de Segournai, s'étant aussi fait religieux, fit de même une donation, en quoi il fut imité par Guillaume de Saint-Paul. Je n'en fais point le détail parce que l'on pourra le trouver dans les preuves de cette histoire.

Le prieuré de Saint-Benoît d'Azenai, au diocèse de Luçon, eut pour fondateur un certain Arnoul, fils d'Airemare, qui du temps de l'abbé Albert donna un fonds assez considérable pour l'entretien de ceux qui le desserviroient. Nous ignorons ses qualités, mais eu égard au fonds qu'il céda, elles devoient être grandes selon le monde. Tehilde sa femme, et Etienne, Raoul et Ranulfe ses enfants, autorisèrent sa donation, et Aimeri, comte de Thouars, la confirma. Il n'eut point d'autres vues en cela que de faire du bien à son âme par les secours qu'il espéroit retirer des prières des religieux de Marmoutier. Mais Albert, qui étoit fort reconnoissant, lui fit donner soixante sols par le moine Constance, qui avoit ménagé cette fondation. Un certain Guillaume, fils d'Alcrius, en augmenta

beaucoup le revenu par une donation considérable qu'il fit du consentement d'Adeline sa femme, d'Aimeri, Alerius, Simon, Raoul, Guillaume et Adenaure ses enfants, auxquels Albert par reconnoissance fit donner trois cents sols et un cheval de six livres, qui en ce temps étoient une somme assez grande.

Nous avons rapporté tout de suite les fondations de ces quatre prieurés qui étoient autrefois dans le diocèse de Poitiers, parce que nous en ignorons l'année, et que nous savons seulement qu'ils furent fondés du temps de l'abbé Albert. Il faudroit y joindre celles des prieurés de Cernai et de Salaterne, qui sont dans le même diocèse; mais comme nous en ignorons les fondateurs, nous nous contentons de dire qu'ils appartenoient déjà à Marmoutier du temps de l'abbé Albert.

Nous ne croyons pas devoir différer plus longtemps l'élection que firent les moines de Saint-Florent de Saumur, de Sigo, religieux de Marmoutier, pour être leur abbé. Ils s'étoient si bien trouvés du gouvernement de Frédéric, qui avoit été tiré de notre monastère, qu'ils ne crurent pas pouvoir mieux faire qu'en lui choisissant un successeur du même lieu. Ils ne se trompèrent point dans leur choix; Sigo ne céda en rien à Frédéric, si même il ne le surpassa pas en mérite et en sainteté. Et c'est principalement à ces deux grands abbés que le monastère de Saint-Florent est redevable de toute sa splendeur, ce qui n'est pas une petite louange pour l'abbé Albert d'avoir formé de si illustres disciples, une moindre gloire à l'abbaye de Marmoutier d'avoir renfermé dans son sein un si grand nombre de religieux éminents en toutes sortes de mérites. La *Chronique de Saint-Florent* met l'élection de Sigo au IV des nones de novembre de 1055, qui fut à peu près le temps de celle de Thierri, abbé de Saint-Aubin d'Angers, à laquelle nous aurions dû joindre celle-ci. Nous nous réservons à parler en particulier de Sigo après que nous aurons parcouru ce qui regarde l'abbé Albert.

Le prieuré de Crot au diocèse d'Évreux reconnoît pour son fondateur un grand seigneur nommé Guaszon, qui apparemment est le même que ce Guaszon auquel appartenoit

le château de Theodemer dans le territoire de Chartres, que le roi Henri ne jugea pas indigne d'être assiégé par lui-même l'année 1059, qui fut celle que son fils Philippe fut sacré roi de France. Et il y a bien de l'apparence que la perte que Guaszon fit de cette place qui avoit occupé un grand roi, lui ouvrit les yeux pour reconnoître les vanités du monde et l'inconstance de la fortune. Les réflexions qu'il fit sur le peu de solidité des biens de la terre et sur l'éclat de la gloire préparée dans le Ciel à ceux qui méprisent pour Dieu celle d'ici-bas, la terreur des jugements de Dieu, la vue continuelle de l'énormité de ses crimes, lui firent prendre résolution de se rendre propice le souverain juge par le bon usage des grands biens qu'il avoit reçus du Ciel. Il ne le crut pas pouvoir mieux faire qu'en les consacrant à Dieu, et en les distribuant à ceux qui le servoient avec un si grand dégagement dans l'abbaye de Marmoutier sous la conduite de l'abbé Albert. Il leur donna donc, du consentement de Frodeline son épouse, de Hugues, de Gausbert et de Guaszon ses fils, tout le domaine qu'il possédoit dans le village de Crot, l'église avec tous les biens annexés à son autel, la famille de l'un et de l'autre sexe, ses prés, ses vignes, ses moulins, ses rivières, ses pêches, ses terres labourables et incultes, excepté sa forêt, dont néanmoins il leur permit de couper autant de bois qu'ils en auroient besoin, les terrages et les dîmes de toutes les terres qui la joignoient, avec les autres menues dîmes. Il leur donna encore tout ce qu'il possédoit à Neuville des bienfaits du roi, hommes, femmes, prés, vignes, bois, moulins, eaux, terres cultivées et incultes. Il leur donna de plus le village de Pain-Cuit. Il ajouta à cela l'église de Favarolle avec autant de terres qu'une charrue en peut labourer; enfin l'église et tout ce qu'il possédoit à Baldoval. Après avoir fait ce don à Marmoutier, il supplia l'abbé Albert d'envoyer à Crot un nombre de religieux pour y faire l'office divin, et y attirer sur lui les bénédictions du Ciel par le secours de leurs prières. Il laissa tout à la disposition de l'abbé, sans rien déterminer sur le nombre et la qualité des

religieux qu'il y enverroit, ce qu'il abandonna entièrement à sa prudence et à sa volonté. Comme cette fondation étoit considérable, il la fit confirmer par le roi, qui eut la bonté de signer et d'y faire apposer son sceau. Ceci se passa à Orléans les derniers jours de novembre, l'an 1060, qui étoit le premier du règne du roi Philippe (1).

Quelques jours auparavant, le roi étant à Étampes, signa et fit apposer son sceau aux lettres d'Agebert évêque de Chartres, qui à la prière de l'abbé Albert son ami intime, permit aux religieux de Marmoutier de se bâtir une église en l'honneur de saint Barthélemy à Orchèze, afin que les religieux qui auroient soin des biens qui leur appartenoient en ces quartiers-là eussent au moins un lieu pour prier Dieu. Agebert donna ces lettres du consentement des chanoines de l'Église de Chartres, dans lesquelles il marque assez nettement l'estime extraordinaire qu'il faisoit de nos religieux. Car après avoir exposé comme l'abbé Albert lui avoit demandé permission de bâtir en ce lieu une église, il dit qu'il n'avoit pu lui refuser cette grâce sans s'exposer à un très-grand danger, en se privant du secours qu'il attendoit par ce moyen de leurs prières.

Ce grand prélat donna encore de nouveaux témoignages de l'estime extraordinaire qu'il avoit de nos religieux, en leur accordant une prébende dans son église cathédrale, du consentement de tout son chapitre, en quoi il fut imité de quelques autres évêques, comme nous verrons dans la suite de cette histoire.

Les religieux de leur côté lui accordèrent et à tout son chapitre la société de leurs prières et bonnes œuvres, et lui promirent d'écrire son nom et celui de tous les évêques ses successeurs dans leur nécrologe, de réciter cinq psaumes et de célébrer solennellement la messe pour tous les chanoines, sitôt qu'ils apprendroient la nouvelle de leur mort. Pour une plus grande authenticité de cette concession, il la fit signer par le roi Henri et par plusieurs grands seigneurs.

(1) La fondation du prieuré de Saint-Nicolas de Rouci, par Hilduin, comte de Rouci, est de l'an 1060. *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 738. (Note du manuscrit.)

Ce fut ce même évêque qui fit la dédicace de l'église de Chaine, qu'il consacra en l'honneur des saints Gervais et Protais. Ce prieuré, qui est dans le diocèse de Chartres, reconnoît pour son fondateur un saint prêtre nommé Guillaume le Prêcheur, qui, pour satisfaire à sa dévotion, fit bâtir l'église et les lieux réguliers, et dans l'espérance de participer aux prières et bonnes œuvres des religieux de Marmoutier, le donna à l'abbé Albert pour en disposer à sa volonté et y envoyer tel nombre de religieux qu'il voudroit, sans que jamais on le pût ériger en abbaye, ordonnant expressément qu'il demeurât à perpétuité membre dépendant de celle de Marmoutier. Comme ce prieuré et tout le bien qu'il possédoit, relevoit de Gilduin de Breteuil, ce seigneur le confirma par un acte particulier avec son fils Hardouin, vicomte de Chartres. Mais après sa mort, Ebrard son frère et son successeur dans ce vicomté, fit là-dessus quelque peine à nos religieux, qui l'apaisèrent partie par raison, partie par prières, et partie par argent, et il confirma aussi ce que Gilduin son père et son frère Hardouin avoient autrefois confirmé, lorsqu'Agebert ou Agobert, qui dans nos titres est aussi appelé Aivert, et Aviert, fit la dédicace de l'église. Ives, seigneur de Courville, en augmenta la dot; car selon l'ancienne discipline, jamais les évêques ne dédioient d'église qu'ils ne vissent un fonds assuré qui leur servoit de dot pour la subsistance des clercs ou des religieux qui y devoient faire le service divin. Lorsque Guillaume le Prêcheur en avoit jeté les fondements, il avoit déjà donné le moulin de Trenchac et une église avec les biens qui lui étoient annexés. Lorsqu'on en fit la dédicace, il donna sa terre de Charmet avec dix hôtes, *cum hospitibus decem*, un petit bois et un grand pré avec quelques droits sur le bourg du prieuré, de sorte qu'on le peut regarder comme fondateur aussi bien que Guillaume le Prêcheur. Gilduin de Breteuil et ses fils, Hardouin, vicomte de Chartres, et Ebrard, confirmèrent ces donations, et Agebert fulmina anathème contre ceux qui en usurperoient les biens.

Nous avons encore un prieuré dans le diocèse de Chartres, dont on peut rapporter les commencements aux dernières

années de l'abbé Albert, puisqu'il fut fondé du temps du roi Philippe, quoique nous ignorions l'année. Il est situé près de la ville de Mantes, et eut pour son fondateur Guillaume, seigneur de Mantes, surnommé Rufin, qui pour le salut de son âme et de celle de ses parents, donna aux religieux de Marmoutier la chapelle de Saint-Gilles avec un fonds pour bâtir des lieux réguliers et nourrir ceux qui la desserviroient. Afin de rendre cette fondation plus authentique, il la fit confirmer par le roi Philippe, qui eut la bonté d'imprimer de sa propre main le signe de la croix dans la charte qui en fut faite. Guillaume Rufin avoit un fils nommé Odon Rufin, lequel étant tombé malade à mort, appela quelqu'un de nos religieux qui desservoient ce prieuré, et les ayant priés de lui donner l'habit monastique, afin d'aller paroître devant Dieu avec plus d'assurance, leur fit une nouvelle donation, qui fut confirmée par Galon Rufin son frère. Guerric de la Porte, intime ami de nos religieux, augmenta aussi le revenu de ce prieuré, qui s'accrut encore par le don que lui fit un certain Raoul de Limets. Ce seigneur ayant tué Odard de Veschemont, *de Veschomonte*, étoit poursuivi par les parents du défunt, qui ne lui donnoient aucun relâche. Dans cet embarras, il eut recours à Isembert, prieur de Saint-Gilles, et lui promit de faire don d'une partie de son bien à Saint-Martin et à Saint-Gilles, s'il pouvoit par son entremise le réconcilier avec ses ennemis. Isembert crut que la charité l'obligeoit de pourvoir au salut du mort et à celui de l'assassin, et s'employa si efficacement qu'il fléchit les parents d'Odard. Les ayant disposés à la paix, un jour que Guillaume, archevêque de Rouen, faisoit la dédicace d'une église de paroisse, il les fit tous trouver à la cérémonie, et Raoul de Limets s'étant prosterné aux pieds de l'archevêque, ce prélat le réconcilia, et en même temps il accomplit sa promesse par une donation fort considérable, qui se trouvera dans les preuves de cette histoire. Enfin Louis VII, roi de France, pour dédommager les religieux de Saint-Gilles de Mantes des dégâts que son armée avoit faits sur leurs terres en

passant en Normandie, leur donna une foire la veille de leur patron, et ainsi par diverses donations faites en divers temps le revenu du prieuré devint considérable.

La guerre qui s'alluma en Bretagne entre Robert de Vitré et le seigneur de Château-Briant donna occasion à la fondation du prieuré de Carbé au diocèse d'Angers, entre Pouencé et Château-Briant, lieu fameux dans l'histoire par le droit que le comte d'Anjou accordoit autrefois à ses habitants de se choisir un roi parmi eux, dont l'autorité royale ne duroit qu'un jour. Jonas, religieux de Marmoutier, qui étoit préposé à l'obédience de Marciliac, et qui dans un titre est appelé d'un nom barbare Gingomare, qui veut peut-être dire Jonas, ne se croyant pas en sûreté à cause des incursions des ennemis, pourvut à son salut par la fuite, et s'étant saisi de tout ce qu'il put enlever de Marciliac, vint se jeter aux pieds de Geoffroi, comte d'Anjou, et lui demander dans ses États un lieu où il pût se retirer. Geoffroi étoit à dîner lorsque Jonas l'aborda, et comme il aimoit nos religieux, il le reçut avec une bonté digne d'un grand prince. Ayant su le sujet qui l'amenoit, il lui demanda où il souhaitoit se retirer. Jonas lui ayant répondu que le lieu de Carbé étoit tout à fait à sa bienséance, « Je doute fort, dit Geoffroi, que le seigneur Briant, mon ennemi juré, vous y laisse en paix. — Il m'a donné sa parole là-dessus, lui répliqua Jonas. — Si cela est, répartit le prince, je vous accorde ce que vous me demandez. » Jonas se retira bien content, et traita avec tous les particuliers de Carbé qui occupoient le lieu qu'il demandoit. Nous ne savons pas précisément le temps que ceci arriva, et nous ne croyons pas pouvoir placer cet événement plus tôt que dans les dernières années de la vie de l'abbé Albert.

Nous ignorons aussi l'origine du prieuré de Montjean au diocèse d'Angers, mais l'acquisition de l'église de la Pommeraye, qui en fait une bonne partie, se fit l'an 1062. Deux ans avant la mort d'Albert, nous avions déjà une partie des oblations et tous les baptêmes et les sépultures, qui nous avoient été donnés par Albert, seigneur du lieu, et par Milesende

son épouse. Hildebert, prieur de Montjean, qui dans nos titres est appelé *Mundus Johannis* et *Mons Johannis*, acquit le reste et généralement tout ce qui en dépendoit, d'un clerc nommé Junior.

Pour achever ce qui nous reste à dire de l'abbé Albert, il nous faut encore traiter de la fondation de quelques prieurés du Maine. Celui de Saint-Martin de Laval est assurément un des plus considérables. Il reconnoît pour son fondateur Gui, comte de Laval, qui le fut aussi de la ville qui porta son nom, laquelle avant lui n'étoit qu'un lieu champêtre, ainsi que nous apprenons de nos titres, où il est appelé *castri quod appellatur Vallis, in pago Cenomanensi, conditor et possessor*. Il avoit quatre fils, Hamon, Jean, Gui et Gervais, et trois filles, Hildelinde, Agnès et Hildeburge. Jean, âgé de 29 ans, s'étant fait religieux à Marmoutier, engagea son père a fonder un prieuré à Laval en l'honneur de saint Martin. Gui ne put refuser cette grâce à son fils, pour lequel il avoit une amitié vraiment paternelle. Il donna donc aux religieux de Marmoutier un quartier de la ville devant la porte de Rennes avec des droits considérables, et quelques terres pour la subsistance des moines qui devoient y demeurer. Lorsqu'ils eurent mis les choses en état, les religieux de la Couture leur firent un procès, prétendant que le lieu que le seigneur de Laval avait donné à Marmoutier pour y faire un bourg, appartenoit à leur église d'Alvers, parce que Gui avoit autrefois donné ce lieu au moine Guérin à condition qu'il en dépendroit. Ce Guérin étoit un religieux de Saint-Calais, qui s'étant retiré de la juridiction de son abbé, Gui de Laval lui avoit donné cette terre pour y bâtir un monastère dont il vouloit le faire abbé; mais ce moine ayant été tué avant que d'exécuter ses desseins, Gui avoit substitué en sa place les religieux de Marmoutier; ainsi ceux de la Couture n'y avoient aucun droit. Ils ne laissèrent pas de citer nos religieux à Laval devant Gui, qui en étoit seigneur. Gui, qui pouvoit mieux savoir les choses que personne, déclara que bien loin d'avoir donné au moine Guérin les terres dont Marmoutier étoit en possession à condition qu'elles dépendroient de l'église d'Al-

vers, il avoit prétendu au contraire que cette église dépendoit de l'abbaye que Guérin devoit bâtir. Cette déclaration devoit terminer le procès; cependant les juges, qui semblent avoir voulu favoriser les religieux de la Couture, au préjudice de la justice qu'ils devoient rendre à ceux de Marmoutier, ordonnèrent que Gui confirmeroit par serment ce qu'il venoit d'avancer, et même par l'épreuve du fer chaud ou autre épreuve usitée en ces temps-là. Quoique ce seigneur vît l'injustice de cette sentence, et crût que son serment devoit suffire sans épreuve, il ne laissa pas de s'y soumettre, et offrit sur-le-champ un de ses serviteurs à Rainald, abbé de la Couture, pour faire cette épreuve. Mais les juges, pour prolonger la décision de cette affaire, remirent à un autre temps à juger si l'on se contenteroit du serment de Gui, ou si on y ajouteroit l'épreuve. Ce terme venu, Gui offrit à l'abbé Rainald, qui étoit à Evron, de faire l'épreuve. Tous ceux qui se trouvoient présents à cette offre témoignèrent que c'étoit une dureté bien grande de vouloir obliger ce seigneur à l'épreuve. Cela obligea les parties à s'en rapporter au jugement d'Eusèbe, évêque d'Angers. Cette voie n'ayant pas mieux réussi, l'affaire fut portée devant Guillaume, duc de Normandie, qui s'étoit rendu maître de la ville du Mans (1). L'on plaida en sa présence; mais s'étant aperçu que les sentiments des juges étoient partagés et que cela venoit de ce qu'ils n'agissoient pas droit, il remit le jugement à un autre temps, parce que les grandes affaires qui l'occupoient, ne lui permettoient pas de vaquer à celle-ci. Cependant il ordonna à Gui de reprendre sa terre, jusqu'à ce qu'ayant examiné les choses, il pût porter un jugement décisif, ce qu'il fit quelque temps après en faveur des religieux de Marmoutier, étant à Domfront où il tenoit sa cour. Ce procès fut jugé en présence d'Eudes, évêque de Bayeux, de Jean, évêque d'Avranches, de Hugues, abbé de Lonlai, de Jean de Laval, notre religieux, du moine Lanfranc, qui pourroit bien être saint Lanfranc, de Rivallonius de Dol,

(1) Suivant l'*Art de vérifier les dates*, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, se rendit maître de la ville du Mans en 1062. (Note du manuscrit.)

de Richard, vicomte d'Avranches, de Ranulfe, vicomte de Bayeux, et de plusieurs autres seigneurs.

La fondation du prieuré de Saint-Martin de Laval ne fut pas le seul bienfait que Jean de Laval procura à Marmoutier. Nous lui sommes encore redevables de celle du prieuré de Vesli dans le Vexin, au diocèse de Rouen, dont il doit être reconnu le premier fondateur, ayant donné à Marmoutier l'église de Gournay et de grands biens qui lui étoient venus en ce pays-là de la succession de Rotrude sa mère. Robert de Tœnniac, *de Tœnniaco*, son oncle maternel, y fit quelque opposition; mais après y avoir bien pensé il s'en désista et confirma les donations de son neveu, à condition néanmoins que s'il vouloit être religieux, on le recevroit gratuitement dans Marmoutier, qu'à son défaut l'on feroit la même grâce à son frère Berenger surnommé l'Épine, et que si Dieu ne donnoit ni à l'un ni à l'autre vocation pour la vie religieuse, et que Robert vînt à avoir un fils, on le recevroit de même manière, ce qui lui fut accordé pourvu que ce fils eût atteint l'âge de vingt ans, qui étoit apparemment l'âge qu'Albert demandoit dans ceux qui vouloient embrasser l'état de la vie monastique. Cette convention se fit premièrement en présence de Guillaume duc de Normandie, et ensuite au chapitre de Marmoutier devant l'abbé Albert, l'an 1063.

Ce fut environ ce temps-là que le prieuré de Notre-Dame de Torci, à une lieue de Bonnétable au diocèse du Mans, fut aussi fondé. Nous en sommes redevables à Burchard, fils de Foucher Crapon, qui donna à Marmoutier l'église de Torci, ses dîmes, ses sépultures, et autres droits qui lui étoient annexés, avec deux mansures de terres et deux arpents de prés. Hamelin son frère confirma cette donation en la cour du vicomte Hubert à Beaumont, en présence de Geoffroi de Mayenne et de son fils Gautier qui la confirmèrent aussi, parce que cette donation étoit dans leur fief.

L'on croit que Juhel, seigneur de Mayenne, fut fondateur du prieuré que nous avions autrefois dans cette ville. Le plus ancien titre qui nous en est resté est celui qui contient la

donation qu'Hamelin de Lavari fit à Marmoutier de l'église de Saint-Martin de Mayenne, avec toutes les dîmes, et les deux tiers des oblations et des sépultures : donation qui fut confirmée par Geoffroi de Mayenne, Mathilde son épouse, et Hamelin, Gautier et Hersinde leurs enfants, et à laquelle le même Geoffroi ajouta la terre que l'on nommoit *le vieux bourg de Mayenne*. Ce prieuré se trouva d'abord en état de nourrir deux religieux. Sulio et Fulcodius, qui le desservoient, en augmentèrent beaucoup le revenu par leur industrie et par plusieurs acquisitions qu'ils firent. Les guerres qui s'allumèrent entre les rois de France et d'Angleterre obligèrent les seigneurs de Mayenne à le transférer dans leur château, et pour lors on lui donna pour titulaires saint Étienne et saint Laurent. Mais enfin ils se trouvèrent dans la nécessité de le supprimer entièrement, sans néanmoins priver Marmoutier de son revenu, qui fut attribué au prieuré de Fontaine-Gebart, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

Le prieuré de Saint-Cyrice et Sainte-Julitte de Boire est l'ouvrage des libéralités de Foulques, seigneur de ce lieu, qui pour ce sujet donna à Marmoutier une partie du bien qu'il possédoit, espérant que Dieu lui rendroit un jour au centuple dans le Ciel ce qu'il lui consacroit de si bon cœur sur la terre. Cela pourtant ne le contenta pas, et il crut n'avoir fait que la moindre chose s'il se réservoit encore lui-même. C'étoit un sacrifice qui lui restoit à faire, et il l'offrit à Dieu en odeur de suavité en prenant l'habit religieux à Marmoutier. Il quitta tout pour Dieu, et il trouva tout en Dieu. Simon son fils, qui avoit succédé à ses honneurs, confirma les donations qu'il avoit faites, et vint un jour à Marmoutier avec Robert le Bourguignon, proche parent du roi, et les deux fils de ce seigneur, Rainald et Robert, et demanda d'être admis à la participation des prières et bonnes œuvres des religieux. Il y confirma une seconde fois celles qu'avoit faites son père, et on leur accorda à tous deux, aussi bien qu'à Mathieu, beau-frère de Simon, la grâce qu'ils demandoient.

Ce Robert le Bourguignon est appelé dans nos titres neveu

du roi Henri, *nepos Henrici regis*. Il étoit seigneur de Craon et de Sablé, mais il ne croyoit pas se ravaler ni faire tort au rang qu'il tenoit à la cour, de venir exprès à Marmoutier pour s'y recommander aux prières des religieux. La vertu de ces saints moines les rendoit respectables aux plus grands du monde, et la participation à leurs bonnes œuvres sembloit à ceux-ci un plus précieux trésor que toutes les richesses qu'ils possédoient dans le siècle. Un jour Robert vint exprès à Marmoutier avec Haduise son épouse, surnommée Blanche, pour y offrir à Dieu leurs prières et demander d'être associés aux prières de la congrégation. Albert leur accorda avec cette bonté qui lui étoit naturelle, et le prince en reconnoissance exempta le monastère des péages qu'il payoit à Craon, à Sablé, et généralement dans toutes ses terres. Il crut avoir peu donné en cette remise pour un si grand bien, et après en avoir investi les religieux dans le chapitre avec un petit morceau de bois, selon la coutume de ce temps-là, il le porta lui et sa femme sur l'autel de saint Martin.

Il y a bien de l'apparence que ce Robert le Bourguignon étoit parent du seigneur Hugues le Bourguignon qui fut tué dans la place de Sainte-Maure qu'il défendoit pour le roi contre Geoffroi, comte d'Anjou, qui l'assiégeoit (1). La mort de ce vaillant capitaine toucha vivement Mathieu et Drogon de Montoire ses frères. Ils eurent soin de lui faire des obsèques dignes du rang qu'il tenoit dans le monde, et le firent enterrer à Marmoutier, à qui ils donnèrent pour le soulagement de son âme la terre de Chassain dans la Touraine, à trois lieues de Nouâtre vers le Poitou, qui étoit fort considérable, et parce qu'elle relevoit du fief de Hugues, seigneur de Genetet, *de Genetensi castro*, ce seigneur retournant de l'abbaye de Charroux, où il avoit été faire ses dévotions, passa par Marmoutier et confirma en plein chapitre cette donation avec son épouse Agnès.

(1) Voyez à ce sujet le *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, charte CDLXXII, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXII, p. 509. (C. Ch.)

Je ne sais si l'on ne pourroit pas rapporter à ce temps ce que nous lisons dans une charte de Geoffroi le Grand, frère de Geoffroi le Gras de Chennité, lequel allant à la guerre où devoit se livrer une sanglante bataille entre Henri, roi de France, et Geoffroi, comte d'Anjou, il vint exprès à Marmoutier pour se recommander aux prières des religieux, et afin d'attirer sur ses armes la bénédiction du Ciel, leur donna l'église de Creret avec ses offrandes, sépultures et autres droits annexés, la moitié des dîmes, une terre labourable par une charrue de quatre bœufs, le droit de faire paître leurs porcs dans ses forêts, et d'y prendre le bois qui seroit nécessaire tant pour bâtir que pour se chauffer, un arpent de pré, les poissons de son grand étang et la dîme d'un moulin, à quoi il ajouta encore d'autres biens s'il venoit à mourir dans cette guerre.

L'an 1063, le 14 de mars, Geoffroi, comte d'Anjou et de Touraine, étant venu à Marmoutier, Albert prit la liberté de le prier de se relâcher de quelques coutumes injustes qu'il avoit établies sur les sujets du monastère, prétendant que toutes les fois qu'il entreprendroit quelques guerres, ou qu'il iroit à quelque expédition, il avoit droit d'enlever ceux qu'il lui plairoit depuis la Loire jusqu'au fief de Vendôme : ce que ses officiers avoient déjà mis en exécution, prenant de force deux hommes du monastère lorsqu'il alla secourir le comte du Mans contre les Bigots. Jean de Chinon, Albert, prévôt de Tours, et Mathieu de Montoire, se joignirent à Albert et assurèrent le comte que ni Geoffroi-Martel son oncle, ni les comtes Eudes, Foulques et Thibaud, n'avoient jamais rien prétendu de semblable ni obligé personne de prendre les armes, sinon ceux qui s'étoient enrôlés volontairement. Le prince se rendit à ces remontrances et fit cesser ses vexations.

L'année d'auparavant, Guicher de Château-Regnaud, qui dans les guerres des comtes Thibaud de Blois et de Geoffroi d'Anjou avoit perdu Château-Regnaud, s'étoit retiré à Blois, et comme c'est le propre des afflictions de nous faire rentrer

en nous-mêmes, Guicher se relâcha de certains droits de corvée qu'il prétendoit sur nos fermiers de Gastine.

Il nous reste à parler de la fondation du prieuré de Saint-George de Dangeau, qui fut le dernier donné à Marmoutier sous le gouvernement de l'abbé Albert. Nous en sommes redevables à Herlebaud de Dangeau, lequel ayant été blessé à mort, voulut prendre l'habit religieux, et donna à Marmoutier la moitié de l'église de Dangeau et tout le domaine qu'il y possédoit. Eudes son frère confirma sa donation, et pour marque de sa bonne foi embrassa le moine Ademare qui la recevoit au nom de ses confrères. Lui-même ayant été quelque temps après blessé à mort, envoya querir Dom Herbert et Dom Hugues, qui desservoient ce prieuré, et leur demanda avec instance l'habit monastique, qu'ils lui donnèrent, et en le recevant fit une nouvelle donation qui fut depuis confirmée par Ernaud de Beaugency, qui avoit épousé Osilide leur sœur.

La fondation du prieuré de Dangeau se fit l'année 1064, qui fut celle de la mort d'Albert, comme il paroît par un acte de la même année qui en fait mention. Il mourut le 20 du mois de mai, auquel jour nous trouvons son nom dans le nécrologe de Saint-Bénigne de Dijon et dans celui de Saint-Germain-des-Prés, et nous ne pouvons point douter qu'au mois de septembre il n'eût un successeur, puisque nous avons un acte passé dans le chapitre de Marmoutier, *præsidente nobis domno abbate Bartholomæo*, *anno ab incarnatione* MLXIIII, *mense septimo*. Il fut enterré devant l'autel de Saint-Maurice, qui étoit à droite de l'église.

Albert parvint à une profonde vieillesse. Dans une de nos chartes il est appelé *vetulus*. C'étoit un homme d'une probité reconnue. Sa piété pouvoit le faire proposer à tous les abbés et religieux comme un modèle accompli de sainteté. Orderic Vital le met au nombre de ceux qui, par leur vie exemplaire, s'étoient rendus utiles à plusieurs, et avoient répandu leur réputation avec éclat jusque dans les lieux les plus éloignés (1);

(1) ORDERIC. VIT. *Histor. ecclesiast.* lib. IV, apud DUCHESNE, *Histor. Normann. Script.*, p. 505.

ce qui paroît par le soin qu'ont eu les religieux de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Germain-des-Prés de mettre son nom dans leurs nécrologes. Ses religieux appellent sa mort une mort glorieuse, *gloriosum patris nostri Alberti transitum*, et lui donnèrent la qualité de *saint* incontinent après sa mort. Son véritable caractère étoit la douceur, qui l'avoit rendu aimable à tout le monde et qui attira de si grands biens à son monastère, comme il paroît tant par les fondations des prieurés que par une infinité de donations dont le récit ne pourroit être qu'ennuyeux, puisque des seuls serfs, qui en ce temps-là faisoient une partie du revenu des monastères, nous avons près de cinquante donations, et que celles des autres biens les surpassent de beaucoup. Celle de la terre de Malevalle, *de Malavalle*, une des plus considérables de la Touraine, ne fut pas une des moindres. Elle avoit été autrefois à Ardouin, archevêque de Tours, qui la donna à ses neveux Corbon et Ardouin, lesquels la vendirent à un certain Raimbert et à son frère Fredebert. Ce Fredebert eut un fils nommé Hugues, qui, s'étant fait religieux à Marmoutier, la donna au monastère (1).

La charité envers les misérables étoit très-profondément gravée dans le cœur d'Albert. Il les assistoit avec profusion, et bien loin que ses libéralités appauvrîssent le monastère, c'étoit au contraire ce qui l'enrichissoit. Nous en avons un exemple dans un certain Viventius qu'Hildebert, religieux de Marmoutier, nourrit dans un temps de famine. Cet homme fut si reconnoissant de la charité qu'avoit exercée ce moine en son endroit, qu'il donna au monastère la moitié du moulin *de Bergete*.

Il avoit une aversion mortelle des procès et il les évitoit avec tout le soin possible. Il ne faisoit nulle difficulté de sacrifier ses propres intérêts lorsqu'il s'agissoit de les terminer par les voies de douceur. Nous en avons vu plusieurs exemples dans ce que nous avons rapporté de lui, et il seroit

(1) *Chart. Turon.*, c. 277.

aisé d'en produire ici encore plus de cinquante que nos cartulaires nous fournissent. Il alloit au-devant, et il prit les mesures les plus justes pour que ses frères ne fussent pas inquiétés après sa mort.

Son amour pour ceux qui lui faisoient du mal ou à son monastère, étoit admirable. Il s'appliquoit particulièrement à leur faire du bien. Nous avons pu le remarquer en quelques occasions, et nous pourrions en produire de nouvelles preuves. Un gentilhomme du territoire de Blois, nommé Girbert, avoit usurpé par violence quatre arpents de terre sur le bien que le monastère possédoit à Ville-Aitard, et comme il agissoit avec beaucoup de hauteur, on n'avoit pu le réduire à la raison. On le cita à la cour de Blois, où il fut condamné à restituer les quatre arpents. Alors s'étant humilié devant Albert, le saint abbé lui en accorda la moitié durant sa vie. Il usa d'une semblable clémence envers deux paysans qui retenoient avec opiniâtreté quelque bien usurpé. Il traita avec beaucoup plus de miséricorde un certain Arnoul, surnommé *Mauvaise-Fin*, qui avoit voulu tuer un religieux, et qui l'auroit effectivement tué, s'il n'avoit évité le coup en se jetant de cheval ; car ayant été condamné pour ce crime à donner à Marmoutier tout ce qu'il avoit sur les terres du monastère, Albert se contenta d'une légère amende. Il traita avec un peu plus de rigueur un certain Robert d'Avantiniac, qui avoit frappé un religieux à l'autel ; car pour expier ce sacrilége, Robert vint en demander pardon en plein chapitre, se rendit sujet de Marmoutier, fit serment de fidélité entre les mains de l'abbé Albert, donna une mansure de sa terre de Buxède, *de terra sua apud Buxedium unam mansuram*, un arpent de pré à Avantiniac, un arpent de vignes, un étang avec deux arpents de terre sous certaines conditions.

Si l'abbé Albert eut un si grand amour pour son prochain, on ne peut douter que celui qu'il avoit pour Dieu ne fût encore plus grand. Ce fut sans doute cet amour qui lui fit faire plusieurs beaux réglements tant pour le service divin que pour la régularité, et établir les saintes coutumes qui

s'observèrent depuis avec tant de succès dans son monastère, et que les plus zélés religieux du royaume empruntèrent de lui pour vivre régulièremen'. La chronique du monastère d'Andres, au diocèse de Boulogne, nous apprend que celui de Charroux au diocèse de Poitiers, un des plus fameux de son temps, s'y conforma entièrement (1). Ce fut à la prière de Guillaume, duc d'Aquitaine, qui écrivit jusqu'à trois fois à l'abbé Albert d'envoyer à Charroux quelques-uns de ses religieux les plus fervents observateurs de la règle de saint Benoît, qui pûssent servir de modèle aux moines de cette maison, et décharger du poids du gouvernement leur abbé (2). Il ne demandoit pas moins de dix religieux, dont apparemment l'un devoit prendre la place de l'abbé, qui vouloit se démettre. Nous avons encore ces coutumes dans un ancien manuscrit (3), telles qu'elles furent rédigées par écrit environ soixante ans après la mort d'Albert, sous le gouvernement de l'abbé Odon Ier, mais un peu altérées et dans un ordre confus, qui fait juger que l'Anonyme de Marmoutier a eu raison de dire que celui qui a voulu les changer les a gâtées, quoiqu'elles ne laissent pas, en l'état qu'elles sont, de renfermer beaucoup d'excellentes choses et des points de discipline fort remarquables.

Entre les coutumes établies par Albert pour la bonne conduite, il faut mettre en premier lieu la célébration des chapitres généraux. Le nombre des prieurés s'étant beaucoup accru dans le temps de son administration, il crut que le bon ordre demandoit qu'il convoquât tous les ans les prieurs pour lui rendre compte de leur conduite, tant dans le spirituel que dans le temporel. Il fut donc le premier qui assembla des chapitres généraux à Marmoutier, dont l'usage avant lui étoit assez rare dans l'ordre de saint Benoît et même dans Cluny. Dans ces assemblées les prieurs, après avoir pris leur subsistance du revenu de leur prieuré, apportoient le surplus à leur abbé

(1) D'ACHERY, *Spicileg.*, t. IX, p. 341.

(2) *Epist.* 53 inter FULBERT. *Epist.* apud DUCHESNE, *Histor. Francor.*, t. IV.

(3) Ms. n° 5.

pour en disposer en faveur du monastère, comme on le peut voir dans la charte de fondation du prieuré de Pèlerin.

Albert ne crut point que les chapitres généraux fussent suffisants pour maintenir la discipline régulière dans l'ordre de Marmoutier. Il établit la visite des prieurés, afin de voir par lui-même si les religieux qu'il y envoyoit y conservoient l'esprit de piété et de régularité dans lequel il avoit tâché de les former dans le monastère ; et pour lors les vassaux de l'abbaye étoient obligés de lui fournir des chevaux pour faire ses voyages tant en France qu'en Normandie, en Bretagne et ailleurs, comme on le peut voir dans le cartulaire de Touraine, c. 309 et 390. Ce qui montre la modestie de l'abbé Albert, qui n'entretenoit point de chevaux à Marmoutier pour son usage.

Si l'on recevoit des enfants à Marmoutier sous le gouvernement d'Albert, on n'en recevoit que fort peu, et il semble qu'Albert ait imité en cela les religieux du Mont-Cassin que Pierre Damien (1) loue de n'en point recevoir, parce que encore que saint Benoît ait ordonné dans sa Règle qu'on les élevât dans ses monastères, toutefois, comme il est rare de travailler à leur instruction sans que la régularité n'en souffre quelque déchet, plusieurs grands personnages n'ont pu approuver qu'on en reçût dans les monastères. Pour les adultes, il semble qu'Albert ne les recevoit qu'à l'âge de vingt ans, comme nous l'avons remarqué ailleurs.

Outre les religieux de chœur qui étoient destinés à chanter les louanges de Dieu et au service des autels, il semble qu'Albert recevoit encore des frères laïques et des frères convers; car nous trouvons dans notre cartulaire de Touraine: *Domnus Burchardus laicus monachus noster et Johannes conversus*; et dans le *Livre des serfs* : *Issembertus, monachus conversus*.

Il recevoit encore des séculiers qui se donnoient au service de son monastère ou de ses prieurés pour être associés aux

(1) *Opuscul.* 36, cap. 16.

prières des religieux, à peu près comme font aujourd'hui nos *commis*. Nous avons un exemple de ceci dans un certain Gautier, natif de Chartres, mais qui s'étoit habitué à Chemillé, qui crut recevoir une grande grâce d'Albert, s'il le recevoit pour le service du prieuré de Chalonne, ou de quelque autre lieu qu'il lui plairoit. En se donnant à Albert, il lui donna une partie de son bien, et ne se réserva que ce qui lui étoit nécessaire pour se vêtir ; ainsi il donna et son bien et sa personne, à condition néanmoins qu'on le revêtiroit de l'habit religieux le jour qu'il mourroit.

Mais c'est assez parlé d'Albert ; il nous faut présentement dire un mot de quelques hommes illustres qui sont sortis de notre monastère de son temps.

DE VULGRIN, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ENSUITE ABBÉ DE SAINT-SERGE ET ENFIN ÉVÊQUE DU MANS.

Vulgrin sortit d'une noble maison de Vendôme. Il y a bien de l'apparence qu'il étoit fils du seigneur Foucher et d'Aldéarde son épouse, qui firent une donation à notre monastère d'une terre libre au village de Roussi dans le territoire de Vendôme. Il étoit proche parent de Hubert, vicomte de Vendôme. L'auteur de l'*Histoire des évêques du Mans* donnée au public par le P. Mabillon, semble dire que Vulgrin porta quelque temps les armes ; mais s'il prit ce parti, cela ne dura pas longtemps, et il ne tarda guère à s'enrôler dans une milice plus sainte, s'engageant dans la cléricature. L'expérience qu'il fit dans cet état du bonheur qu'il y a de servir Dieu, lui fit concevoir encore un dessein plus noble. Il quitta tous les biens qu'il possédoit dans le monde, il renonça à ses plaisirs, il méprisa tous les avantages qu'il lui présentoit, et sans avoir égard aux grands bénéfices et dignités ecclésiastiques qu'un jeune homme de sa qualité pouvoit espérer, il

s'enferma dans l'abbaye de Marmoutier pour y vivre inconnu aux hommes, et y travailler à l'œuvre de son salut par les pratiques de l'humilité et de la pénitence.

Il ne fut pas longtemps à s'y distinguer par ses rares vertus, qui obligèrent Albert son abbé à l'élever au-dessus de ses frères en lui donnant la charge de prieur. Cet emploi ne servit qu'à faire connoître qu'il étoit digne d'un rang plus élevé, et la sagesse de sa conduite fit voler sa réputation jusqu'à la ville d'Angers, où le comte Geoffroi et l'évêque Hubert son parent le demandèrent à son abbé pour rétablir l'observance régulière dans l'abbaye de Saint-Serge. Albert, qui étoit un homme fort zélé pour la propagation de l'ordre monastique, leur accorda sans peine Vulgrin, mettant à part ses propres intérêts et les secours qu'il tiroit d'un prieur de son mérite.

Hubert trouva dans Vulgrin un homme tel qu'il le désiroit, et il ne l'eut pas plus tôt ordonné abbé qu'il vit toutes ses espérances parfaitement remplies dans la vigilance du nouveau supérieur. Le monastère de Saint-Serge, qui avoit été fondé du temps de Clovis II, avoit éprouvé la fureur des Normands, qui l'avoient entièrement ruiné. Raimald, évêque d'Angers, avoit tenté d'y rétablir la régularité et y avoit mis douze moines ; mais la mort ne lui permit pas d'exécuter le pieux dessein qu'il s'étoit proposé. La gloire en étoit réservée à Vulgrin, qui en vingt ans d'administration mit cette abbaye dans un point de splendeur qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Il y fit bâtir une église magnifique, il l'enrichit de vaisseaux sacrés et d'ornements, et rétablit tous les lieux réguliers. Il assembla jusqu'à soixante-dix religieux, qui par leur bonne observance et par leur piété devinrent l'admiration du pays, et excitèrent plusieurs personnes puissantes à leur faire du bien. Hubert, ravi de cet heureux succès, choisit l'abbaye de Saint-Serge pour le lieu de sa sépulture, quoique, ayant été abbé de Saint-Aubin, il dût naturellement s'y faire enterrer. Vulgrin l'assista à la mort, ce qui fait voir jusqu'à quel point cet évêque avoit mis sa confiance en lui,

voulant toujours l'avoir auprès de lui pour l'aider à aller paroître devant Dieu. Vulgrin engagea ce prélat à faire de nouveaux dons aux serviteurs de Dieu. Il lui demanda une prébende de son église cathédrale pour son abbaye de Saint-Serge. Hubert, du consentement de ses chanoines, la lui accorda. Il fit encore une donation à l'abbaye de Marmoutier, que Vulgrin, en qualité de religieux de ce monastère, reçut au nom de ses confrères. Hubert avoit une nièce vicomtesse du Mans, qui voulut aussi être enterrée au monastère de Saint-Serge à l'exemple d'Etienne et d'Adeberge, ses père et mère, qui avoient été enterrés dans le cimetière de cette abbaye. Gervais, évêque du Mans, célébra ses obsèques avec Frédéric, abbé de Saint-Florent, Vulgrin de Saint-Serge, et tous les autres abbés de la ville. Raoul, vicomte du Mans, fit une donation considérable à Saint-Serge pour le repos de son âme.

L'an 1055, le v des ides d'octobre, l'évêque Gervais ayant été transféré de l'Église du Mans à celle de Reims, Geoffroi-Martel, qui connoissoit parfaitement le mérite de Vulgrin, engagea le clergé et le peuple du Mans à le choisir pour leur évêque. Le succès de cette élection fit juger que le Saint-Esprit y avoit présidé. Vulgrin fut un digne successeur de tant de saints évêques qui avoient gouverné l'Église du Mans. Il n'oublia point qu'il étoit religieux, il continua d'en pratiquer tous les exercices qui pouvoient s'accorder avec les fonctions de son ministère, et c'est peut-être la raison pourquoi l'auteur de l'*Histoire des évêques du Mans* dit qu'il fut plus pauvre que les autres évêques ses prédécesseurs. Mais à cela il ajoute un mot qui fait l'éloge de cet illustre prélat, disant qu'encore bien qu'il fût plus pauvre qu'eux, il ne laissa pas d'entreprendre de plus grandes choses. Car dès la cinquième année de son épiscopat, il jeta les fondements d'une superbe église, mais il auroit eu besoin d'une plus longue vie pour l'achever. Il fit aussi beaucoup de bien aux monastères, et c'est à lui que l'abbaye d'Evron est redevable du prieuré de Saint-Pavin. L'*Histoire des évêques du Mans*

dans un endroit lui donne neuf ans huit mois et onze jours d'épiscopat, et dans un autre elle ne lui en donne que huit ans neuf mois et onze jours. Cet auteur dit qu'il monta par cinq degrés; car de clerc il se fit moine, de moine il fut élu prieur, de prieur abbé, et d'abbé évêque, où il est à remarquer qu'il met l'état monastique au-dessus de la cléricature, bien éloigné du sentiment des ecclésiastiques d'aujourd'hui, qui regardent le monachisme avec un mépris insupportable. Vulgrin choisit l'abbaye de Saint-Vincent pour le lieu de sa sépulture. Il y fut enterré dans le chapitre. Son nom se trouve le dix de mai dans un ancien calendrier de son abbaye de Saint-Serge. Il se trouve aussi le même jour dans le nécrologe, où sa mort est marquée l'an 1065.

DE THIERRY, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE ABBÉ DE SAINT-AUBIN D'ANGERS.

Pour faire l'éloge de Thierry, il suffit de dire qu'il fut religieux de Marmoutier, disciple de l'abbé Albert, formé dans la discipline régulière par ce grand homme, et élu abbé de Saint-Aubin à sa persuasion. Si nous en croyons l'auteur de l'*Histoire de Saint-Aubin*, cette élection se fit le 14 de janvier de l'an 1056, Gautier son prédécesseur étant mort le 29 décembre de l'année précédente. Albert, abbé de Marmoutier, fut appelé pour y présider, et ce fut par son conseil aussi bien que par son autorité que tous les religieux donnèrent leur voix à Thierry, comme à un homme d'une probité reconnue. Et cette élection leur donna une si grande joie, que pour le témoigner à tout le monde, lorsqu'ils l'entendirent nommer ils s'écrièrent tous d'une voix commune, mais plus encore du fond du cœur, *feliciter*, *feliciter*, *feliciter*.

Albert le présenta ensuite à Geoffroi, comte d'Anjou, comme à son seigneur, pour recevoir de lui l'investiture du

temporel de son abbaye, et à Eusèbe, évêque d'Angers, pour en recevoir la conduite des âmes et la bénédiction ecclésiastique. Ce fut en cette occasion que Thierry donna des preuves de sa générosité et de sa fermeté inébranlable ; car s'étant informé des religieux qui l'avoient élu, si le comte d'Anjou n'exigeoit pas d'eux des choses contraires à leur salut et à leur perfection, et ayant appris par leur réponse que Foulques-Nerra les avoit autrefois priés de l'aider à garder les places de ses frontières; et que ce que l'on avoit d'abord obtenu d'eux par prières, on l'avoit exigé dans la suite par violence, et que Geoffroi-Martel, qui étoit là présent, les y contraignoit, il refusa de recevoir le bâton pastoral des mains de ce prince, disant avec un courage invincible qu'il n'étoit point venu pour garder les châteaux des princes, mais pour veiller sur la maison de Dieu, *se non ad castella principum, sed ad domum Dei venisse custodiendam*, et qu'il n'accepteroit jamais le gouvernement à une condition si injurieuse à l'état monastique. Le comte, surpris de la hardiesse de Thierry, mais admirant en même temps sa vertu, conféra avec les seigneurs et les ecclésiastiques de sa cour qui se trouvèrent là présents, et entre autres avec Eusèbe, évêque d'Angers, Albert, abbé de Marmoutier, Adralde, abbé de Saint-Nicolas, et les principaux du clergé, et ayant appris d'eux que ce n'étoit pas l'office des moines de garder des places de guerre, eux dont le principal devoir est de gémir et de prier pour les calamités publiques, il renonça pour toujours à cette mauvaise coutume, et promit au nouvel abbé sa protection dans toutes les occasions où elle lui seroit nécessaire. Thierry vint ensuite à Tours avec ce prince et avec Albert son ancien abbé, et Vulgrin de Saint-Serge, et assista avec eux au chapitre de Marmoutier, où il signa en qualité d'abbé de Saint-Aubin la restitution que le comte fit à ce monastère de la terre du Mont-Hidulfe.

Thierry ne fit point paroître une moindre constance envers Aimeri, vicomte de Thouars, qui prétendoit qu'à chaque changement d'abbé au monastère de Saint-Aubin, le nouvel abbé

lui devoit un cheval de cent sols, ou au défaut de cheval, cette somme en argent. Les officiers de ce seigneur ne manquèrent pas de lui persuader d'exiger de Thierry ce droit prétendu ; mais Thierry ayant reconnu qu'il n'étoit point dû, alla après à Thouars pour remontrer au vicomte l'injustice de sa demande, et tâcher de le convaincre par raison. Cette voie ne lui ayant pas réussi, il offrit de terminer le différend par l'épreuve du fer chaud ou par le duel. Aimeri accepta le duel ; mais ses barons lui ayant remontré de nouveau l'injustice de la coutume qu'il vouloit établir, et le tort qu'elle feroit à l'Église et à l'ordre monastique, lui conseillèrent de se désister de sa demande. Lui-même étant sage et fort prudent, voyant le danger où il exposeroit ceux qui se battroient, renonça volontairement à son prétendu droit pour l'amour de Dieu, et pour le soulagement de l'âme de son père, dont on célébroit ce jour-là l'anniversaire, à condition néanmoins que Thierry l'admettroit lui et son épouse à la participation des bonnes œuvres des religieux de Saint-Aubin.

Il ne manqua à Thierry qu'une plus longue vie pour rendre son gouvernement recommandable, car il mourut au commencement de l'an 1060. Mais en ce peu de temps, il mit son monastère sur un si bon pied, qu'on peut dire qu'il changea entièrement de face. L'acte manuscrit de son élection dit positivement que les religieux qui l'élurent étoient en très-petit nombre, *nos fratres pauci in cœnobio sancti Albini episcopi pro posse Domino famulantes*, et à l'élection de son successeur il s'en trouva jusqu'à soixante et dix-sept. On peut juger par là de ce qu'auroit fait ce grand homme, s'il eût vécu plus longtemps. On lui attribue un livre des *Miracles de saint Aubin*, patron de son monastère.

DU VÉNÉRABLE SIGO, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE ABBÉ DE SAINT-FLORENT DE SAUMUR.

Sigo ne fut pas seulement un des plus illustres disciples de l'abbé Albert, il fut encore un des plus grands hommes de son siècle : grand par sa science, grand par son rang, grand par sa sainteté. Il embrassa l'état monastique dans l'abbaye de Marmoutier, et en fit profession entre les mains d'Albert, qui le forma si bien dans la discipline régulière, que de disciple il devint bientôt maître. Frédéric, abbé de Saint-Florent de Saumur, étant mort l'an 1055, les religieux de cette abbaye jetèrent les yeux sur Sigo pour être leur abbé. Il semble qu'il avoit conversé déjà assez longtemps avec eux, et ils le donnent assez à entendre lorsque dans l'acte de son élection ils disent qu'ils ont éprouvé de longue main sa patience, son humilité, sa chasteté et sa sobriété, et que tous d'un commun consentement ils rendent témoignage qu'on ne peut mener une vie plus réglée qu'avoit été la sienne jusqu'alors. Il n'étoit pas extraordinaire en ce temps-là de voir à Saumur des religieux de Marmoutier remplir les premiers emplois du monastère, et nous avons déjà remarqué que l'abbé Frédéric s'en servoit avec plaisir pour y exercer les principaux offices. Quoi qu'il en soit, Sigo ayant été élu unanimement abbé, ses religieux, avec l'abbé Albert et quelques-uns de ses moines qui avoient assisté avec lui à cette élection, allèrent le présenter à Geoffroi, comte d'Anjou, comme à son seigneur, pour le prier de confirmer par son autorité le choix qu'ils avoient fait, et afin que le nouvel abbé reçût de ce prince l'investiture du temporel du monastère. Ils le menèrent ensuite au vénérable Eusèbe, évêque d'Angers, afin qu'il lui conférât le soin des âmes avec la bénédiction ecclésiastique.

Sigo ne fut pas longtemps à faire connoître à ses frères qu'ils ne s'étoient point trompés dans le choix qu'ils avoient fait de sa personne. Ils trouvèrent en lui un pasteur qui joignoit à la prudence du serpent la simplicité de la colombe :

chéri de Dieu et des hommes, instruit des plus profondes connoissances tant du Nouveau que de l'Ancien Testament, versé dans les belles-lettres, dans la grammaire, dans la dialectique, dans la rhétorique, dans l'arithmétique, dans la musique, et généralement dans tous les arts libéraux, toujours appliqué à méditer les saintes Écritures, plein de charité et de miséricorde, aumônier jusqu'à la profusion, compatissant aux foiblesses, et apportant les remèdes convenables aux infirmités du corps et de l'âme, il se réjouissoit avec ceux qui étoient dans la joie, versoit des larmes avec ceux qui pleuroient, ce qu'il faisoit surtout lorsque quelqu'un venoit lui demander pénitence. Car lorsqu'il lui confessoit ses péchés, les larmes qu'il voyoit sortir de ses yeux excitoient celles du pénitent. Sa prudence à tenir cachées les fautes secrètes le faisoit particulièrement aimer de tout le monde, et lui attira l'estime du dedans et du dehors.

La connoissance parfaite qu'il avoit des langues grecque et hébraïque lui fit entreprendre la correction de la Bible qui se conservoit dans son monastère. Il corrigea aussi le psautier, les missels, les textes qui servoient à la célébration des divins mystères, les épîtres de saint Paul et les Actes des apôtres. Les grands du siècle, les comtes , les évêques, les abbés et les principaux du clergé l'honoroient comme un homme digne de vénération. Saint Hugues, abbé de Cluny, entre les autres, qui porta à si juste titre le surnom de Grand, le regardoit comme son supérieur, et l'appeloit communément son maître. Sa réputation vola par toute la France, elle le fit admirer dans l'Aquitaine, elle pénétra et se répandit même dans l'Italie. Aussi ne faut-il pas s'étonner si son monastère devint si fameux qu'on y voyoit venir de tous côtés des personnes de la première condition, tant du clergé que de l'État, se revêtir des livrées de la pénitence, et y faire profession de la vie monastique, ou si ceux qui n'avoient pas assez de vertu pour donner à Dieu leur personne, lui consacroient au moins une partie de leurs biens par les donations qu'ils faisoient à l'abbé Sigo, et les prieurés qu'ils fondoient et qu'ils soumettoient à son monastère.

L'an 1059, Gui de la Rochefoucault et Ademare son frère, du consentement de Maguntia sa femme, et Gui et Arnaud ses deux fils, fondèrent celui de Saint-Nicolas de Couture d'Argenson au diocèse de Poitiers, et en tirent à Dieu la donation étant à Saumur en présence de l'abbé Sigo, du prieur Even, et de plusieurs autres religieux. Vingt-huit jours après, une noble dame nommée Alaordis ajouta à la donation de ces seigneurs la moitié de l'église du prieuré, et plusieurs autres biens qu'elle donna à Saint-Florent pour le salut de son âme et de ses fils Hugues et Fulchard.

L'année suivante, les mêmes seigneurs, Ademare surnommé Donzel, et Gui son frère surnommé de la Rochefoucault, avec ses deux fils Gui et Arnaud, fondèrent un autre prieuré à la Rochefoucault.

Celui de Saint-Martin de Pons au diocèse de Saintes fut aussi fondé du temps de Sigo, l'an 1067, par Guillaume, vicomte d'Aunai, et par son fils Cadilon, qui en firent signer la fondation par Goderan, évêque de Saintes, Guillaume, évêque d'Angoulême, Guillaume, comte, et Foulques, comte d'Angoulême.

Isembert, seigneur de Thoarcé, fils de Galzo, après avoir fondé le prieuré de Thoarcé au diocèse d'Angers, et donné trois églises à Saint-Florent, et en avoir fait confirmer la donation par Grégoire VII, se donna encore lui-même prenant l'habit religieux à Saumur, qu'il reçut de l'abbé Sigo.

L'an 1069, le prieuré de Gounort au diocèse d'Angers fut donné à Sigo par Eusèbe, évêque d'Angers, et par Vienne, noble dame de Vihiers, qui en sont considérés comme les fondateurs. Enfin ce fut encore à Sigo qu'Aimeri de Lodun, seigneur de la Faye (1), surnommé le Riche, donna le prieuré de Notre-Dame de Veners en Lodunois au diocèse de Poitiers, lequel voulut aussi être enterré dans le chapitre du monastère de Saint-Florent.

C'étoit sans doute la piété de ce saint abbé et de ses reli-

(1) Faye-la-Vineuse, près de Richelieu. (G. Ch.)

gieux qui attiroit ces fondations et une infinité d'autres donations qui furent faites à son monastère, ce qui n'est pas une petite gloire pour lui. Mais le rétablissement de l'observance dans la célèbre abbaye de Saint-Mélaine de Rennes lui est incomparablement plus honorable. Elle étoit réduite à une si extrême pauvreté, qu'à peine pouvoit-elle nourrir un religieux qui seul y étoit resté. Geoffroi, surnommé le Bâtard, comte de Bretagne, voyoit avec compassion cette désolation, et désirant y apporter remède, de l'avis de Berthe sa femme, il pria l'abbé Sigo d'en entreprendre le rétablissement et de vouloir accepter le don qu'il lui en faisoit. Sigo, après avoir mûrement délibéré sur la demande du comte, se rendit à ses humbles prières, et lui envoya Even son prieur, homme d'une naissance illustre et recommandable par sa piété et par son savoir-faire. Even ne fut pas plus tôt abbé de Saint-Mélaine que cette pauvre abbaye changea entièrement de face. Il en rétablit les lieux réguliers, il enrichit l'église d'ornements, il fournit des livres à ses religieux, il reçut un grand nombre de moines et les forma dans une bonne observance, ce qui répandit sa réputation si loin, que le siége de l'Église de Dol étant venu à vaquer, et le pape Grégoire VII ayant cassé l'élection qui avoit été faite d'un jeune enfant de qualité, mais dans lequel il ne remarquoit pas les talents nécessaires à un évêque, il fit élire Even et le consacra lui-même archevêque. Mais il aimoit tant son état de moine et ses religieux, qu'avec son archevêché il voulut encore conserver son abbaye de Saint-Mélaine. Il la gouverna avec tant de prudence, qu'en 27 ans qu'il en fut abbé, il la remit dans sa première splendeur, et y laissa cent religieux lorsqu'il mourut, le premier jour d'octobre l'an 1081, ou peut-être quelques années après ; et depuis ce temps-là, l'abbaye de Saint-Mélaine demeura sujette à celle de Saint-Florent.

Si la gloire du fils doit retourner sur le père, je ne sais quelle louange on doit donner à l'abbé Sigo d'avoir formé un si grand homme. MM. de Sainte-Marthe disent que Dieu fit

connoître sa sainteté par l'éclat de ses miracles. En effet, l'auteur de la chronique de Saint-Florent rapporte qu'un jour que le vénérable abbé descendoit sur la Loire du monastère de Saumur à celui de Glonne, étant arrivé au confluent de la Maine et de la Loire, surpris de la nuit, il fut obligé de coucher dans une île où un pêcheur lui apporta du poisson pour son souper, lequel s'en retournant chargé des bienfaits du bon abbé, comme il repassoit la rivière il fit naufrage et disparut avec sa barque. Un accident si inopiné affligea fort le bon abbé Sigo ; il passa la nuit en inquiètude et en prières, les ténèbres de la nuit empêchant de faire aucune perquisition. Mais il fut bien surpris lorsqu'on vint lui dire le matin que le pêcheur étoit sain et sauf, et qu'on l'avoit trouvé attaché à un pieu d'une écluse. Interrogé de quelle manière les choses étoient arrivées, il répondit qu'il avoit été protégé dans les eaux par les habits de l'abbé, et qu'il l'en avoit retiré avec son bâton, car il en portoit toujours un à cause qu'il étoit incommodé de la pierre. On ne douta point après ce récit qu'il ne fût redevable de sa vie aux prières et aux mérites de Sigo.

Normand, seigneur du petit château de Montrevel, s'étant brouillé avec le comte d'Anjou et étant trop éloigné de ses terres pour les ravager, se jeta sur celles de Saint-Florent de Glonne, qui étoient sous sa protection. Sigo, averti des incursions de ce seigneur, lui envoya deux religieux pour le prier d'épargner les terres de son monastère comme un bien consacré à Dieu; mais il ne fit pas semblant de les écouter. Son zèle pour la gloire de la maison de Dieu l'obligea d'aller lui-même trouver Normand et de lui offrir cinq cents sols pour l'apaiser, et cela ne l'ayant pas encore satisfait, il se jeta à ses genoux pour tâcher de le fléchir par cet acte d'humilité, mais sans aucun succès; car Sigo s'étant retiré dans une ferme de son monastère, Normand envoya aussitôt un parti du côté de Montjean, qui enleva un butin incroyable. Dans le même temps, Dieu inspira à Raoul, vicomte du grand château de Montrevel, de prendre la défense des religieux, et

ayant promptement ramassé quelques-uns de ses gens, vint à la hâte au monastère de Glonne, demanda au sacristain l'étendard de saint Florent, et ayant poursuivi les ennemis, les défit entièrement, leur enleva leur butin, et fit prisonniers les deux frères de Normand. Ce grand capitaine ne s'attribua pourtant point l'heureux succès de cette victoire, car il avoua que durant le combat il avoit vu dans l'air l'abbé Sigo revêtu d'un habit blanc, portant son bâton en sa main, qui l'aidoit à vaincre.

Puisque nous sommes sur le monastère de Glonne, je ne dois pas omettre que du temps de l'abbé Frédéric les comtes d'Anjou avoient bâti tout près un château pour servir d'asile dans les temps de nécessité. Cela s'étoit fait du consentement de l'abbé, qui ne l'avoit donné qu'en recevant promesse que cette place ne feroit aucun tort au monastère et qu'elle lui seroit même avantageuse. Mais comme on n'étoit pas convenu qui en seroit le maître, quoique les religieux l'eussent gardée par leurs sujets pendant quinze ans, les officiers du comte Geoffroi s'efforcèrent de lui persuader que c'étoit à lui d'en donner la garde à ceux qu'il voudroit. Mais Sigo, voyant combien le repos de ses religieux seroit interrompu si l'on mettoit dans le château des gens de guerre, pria le prince de ne rien innover et d'en laisser la garde à ceux que les religieux y mettroient. Geoffroi eut pour lui cette déférence. Ceux qui savent combien les princes sont jaloux de la garde des places fortes, jugeront par là de l'autorité qu'avoit Sigo sur l'esprit du comte d'Anjou, et de son peu de complaisance à flatter l'ambition des grands quand il s'agissoit de la gloire de Dieu et de la discipline régulière. En voici une nouvelle preuve :

Lorsque Foulques-Nerra prit le château de Saumur, il brûla le monastère de Saint-Florent qui étoit bâti dedans, et les religieux, pour éviter le bruit des armes et pratiquer leurs exercices plus en repos, s'étoient établis hors de la ville, sans néanmoins renoncer au lieu de leur premier monastère, qu'ils avoient fait réconcilier par Hubert, évêque

d'Angers, après y avoir fait quelques réparations, et y avoient toujours laissé six moines jusqu'au temps que Foulques donna Saumur à son fils Geoffroi-Martel. Celui-ci ayant voulu obliger les religieux à retourner au château comme auparavant, et ayant trouvé en eux de la résistance parce qu'ils appréhendoient d'y perdre leur repos au milieu des armes, il en chassa les six religieux et y mit des chanoines en leur place, qu'il fonda du revenu des moines. Frédéric avoit souffert cette violence en patience, et avoit mieux aimé être moins riche que d'être moins religieux, et cela dura jusqu'après la mort de Geoffroi, qui avant que de mourir avoit donné ordre que l'on réparât les torts qu'il avoit faits. Geoffroi le Barbu son neveu ayant succédé à ses États, Sigo demanda à rentrer dans le bien que son oncle avait ôté à son monastère; l'affaire ayant été examinée par le comte, Eusèbe, évêque d'Angers, et par d'autres juges, tous estimèrent que la demande de Sigo étoit juste. Néanmoins on se contenta de lui restituer la terre de Mauni, *Mauniacum*, avec l'église et les biens qui lui appartenoient, et l'on continua à laisser les chanoines dans le château. Mais Foulques-Richin ayant fait son frère prisonnier quelque temps après, et s'étant emparé de ses États, les chanoines s'adressèrent à lui pour rentrer dans le bien qui avoit été restitué à Saint-Florent. Dans le même temps, le cardinal Étienne, légat du Saint-Siége, arriva à Saumur avec Barthélemy, archevêque de Tours, et beaucoup d'autres personnes de considération, tant du clergé que de l'État. L'affaire fut plaidée en leur présence, et bien loin d'accorder aux chanoines la restitution de la terre de Mauni, ils ordonnèrent au contraire qu'ils sortiroient du château et restitueroient aux moines tout ce qu'ils possédoient d'eux. Après ce jugement, on eut quelque compassion des chanoines, et l'on pria Sigo et ses moines de leur laisser de quoi subsister, et de les laisser au château durant leur vie, sans pouvoir céder leurs places à d'autres.

Enfin Sigo s'acquit une si grande estime dans l'esprit des grands, que ses ennemis même l'honoroient. Normand de

Montrevel disoit que c'étoit le plus grand homme qu'il eût vu. Sigo gouverna le monastère de Saint-Florent 14 ans 7 mois et dix jours. Il parvint jusqu'à une extrême vieillesse, et quitta la terre pour aller jouir de la gloire le second des ides de juin l'an 1070, selon la petite chronique de Saint-Florent et selon la chronique de Maillezais ; ce qui nous fait croire qu'il y a une erreur de copiste dans la grande chronique de Saint-Florent, qui ne lui donne que 13 ans 7 mois et vingt jours de gouvernement. Il fut enterré dans l'église, proche de Frédéric son prédécesseur, devant l'autel du crucifix. On ne pouvoit lui donner la sépulture dans un lieu qui lui fût plus convenable, puisqu'il avoit toujours mis sa gloire dans les opprobres de la croix.

DE GUANILON, TRÉSORIER DE SAINT-MARTIN, COMTE DE MONTIGNI, ET ENSUITE RELIGIEUX DE MARMOUTIER.

Guanilon sortit d'une noble maison de Touraine. Gautier son père étoit gouverneur ou proviseur ou vicomte de Tours, sa mère s'appeloit Hersinde, lesquels conjointement avec leur fils Guanilon, qui devoit être fort petit, donnèrent à Marmoutier quatre serfs à la prière de l'abbé Bernier. Il avoit une sœur nommée Milesinde, qui donna trois arpents de terre à notre monastère près de Saint-Barthélemy. Guanilon, aussi bien que son père Gautier, fut fort considéré des comtes Eudes et Thibaud, qui les honorèrent des premières charges. Il fut aussi pourvu de la dignité de trésorier du fameux chapitre de Saint-Martin de Tours, et de la comté de Montigni. Il fut marié, et sa femme se nommoit Agnès, qui semble aussi nous avoir fait quelque donation. Mais quoique sa famille fût dévouée au monastère de Marmoutier, il ne laissa pas de lui faire ressentir quelques vexations, qui obligèrent Albert et ses religieux de s'en plaindre un jour au comte Eudes qui étoit venu à Marmoutier, et qui jugeant que la plainte des

religieux étoit juste, obligea Guanilon et le prévôt Guérin de leur faire satisfaction.

L'an 1044, Geoffroi comte d'Anjou ayant fait prisonnier le comte Thibaud, et ce prince ayant été contraint de céder la ville de Tours pour sa rançon, le seigneur Gautier et son fils Guanilon se ressentirent de sa mauvaise fortune; car Geoffroi les priva de toutes les charges dont Eudes et Thibaud les avoient honorés. Mais Dieu s'en servit pour leur faire connoître l'instabilité des grandeurs de la terre, et l'avantage qu'il y a d'en faire un généreux mépris pour suivre les maximes de l'Évangile. Ce fut apparemment ce qui porta Guanilon à fonder le prieuré de Saint-Hilaire-sur-Hière tout proche de son château de Montigni, et de consacrer ensuite sa propre personne à Dieu en se faisant religieux à Marmoutier.

Guanilon étant moine prenoit les intérêts de son monastère, et lorsque l'occasion se présentoit il ne la laissoit pas échapper sans lui procurer quelque avantage. Robert le Bourguignon, neveu du roi Henri, seigneur de Craon et de Sablé, étant venu faire ses dévotions à Marmoutier, Guanilon, à qui son illustre naissance donnoit un grand accès auprès du prince, le pria de remettre au monastère les droits que ses officiers exigeoient sur tout ce qui passoit à Craon, à Sablé et dans les autres lieux qui lui appartenoient. Robert l'accorda de bonne grâce à sa prière.

Guanilon avoit un neveu nommé Guanilon comme lui, fort puissant et considéré dans la ville de Loches, qui à la prière de son oncle donna aussi à Marmoutier quelques coliberts, qui étoient des serfs du premier rang. Cette donation se fit l'an 1063. Il ne faut pas croire pourtant que Guanilon fût uniquement occupé à procurer des avantages temporels à son monastère. Sa principale occupation étoit celle de son salut, et après les exercices réguliers il employoit son temps à l'étude des saintes lettres, dans lesquelles nous avons sujet de croire qu'il fit quelques progrès. Dans ce temps-là, saint Anselme, le soleil de son siècle, avoit voulu s'éclipser dans

l'abbaye du Bec en Normandie, mais sa lumière étoit si éclatante qu'elle pénétroit au travers de son désert. A peine s'étoit-il caché dans cette solitude que son abbé l'exposa sur le chandelier en lui donnant la charge de prieur. Dans les moments que les exercices de son office lui laissoient libres, il s'occupoit à la composition de quelque traité de théologie et de piété pour l'instruction de ses frères et de toute l'Église. Entre les différents traités qu'il écrivit étant prieur du Bec, celui qui a pour titre *Proslogium* est plein d'une onction digne d'un saint Anselme. Ce traité étant tombé entre les mains de Guanilon, il y trouva cette proposition : *Id quod majus cogitari nequit est saltem in intellectu, ergo et necessario reipsa existit.* Il crut qu'elle n'étoit pas soutenable et fit un écrit pour l'impugner, en quoi il a été suivi d'un grand nombre de théologiens, mais sans perdre le respect pour l'auteur de la proposition qu'il combat, dont il loue la piété, l'onction, l'éloquence et l'utilité de l'ouvrage. Aussi saint Anselme, en répondant à cet écrit (1), remercie Guanilon et de la charité avec laquelle il l'avoit impugné, et des louanges qu'il avoit données à son ouvrage, qui sont des preuves éclatantes qu'il n'avoit point écrit contre lui par jalousie, mais dans le seul désir d'éclaircir la vérité. Aussi le saint voulut-il que dans le recueil de ses ouvrages l'on mît après son *Proslogium* l'écrit de Guanilon. En quoi il fit voir sa grande humilité. Et bien loin d'avoir du ressentiment lorsque quelqu'un s'adressoit à lui pour savoir son avis sur le genre de vie qu'il devoit embrasser, s'il lui conseilloit d'embrasser la vie monastique, il l'envoyoit plutôt à Marmoutier que de le recevoir au Bec. C'est ce qu'il fit à l'égard d'un soldat nommé Cadule. Celui-ci ayant résolu de quitter le service pour prendre les armes de la croix, voulut conférer avec le saint. Comme il alloit au Bec, il entendit une voix qui l'appela trois fois par son nom. Cadule s'étant arrêté, et le séducteur s'étant informé du sujet de son voyage, lui dit :

(1) S. Anselm. *Contra insipientem*, cap. 10.

« Gardez-vous bien de vous ouvrir à ce méchant prieur ; c'est un hypocrite qui est tout autre qu'il ne paroît, et dont les actions sont bien différentes des paroles. Il en a déjà séduit plusieurs, ne vous laissez pas éblouir par l'éclat de sa fausse réputation, et si vous voulez me croire, vous retournerez sur vos pas. » Cadule, qui avoit déjà quelque expérience des ruses de l'esprit malin, n'eut pas de peine à reconnoître que ce discours venoit de lui, et faisant le signe de la croix il poursuivit sa route, conféra avec le saint, et par son avis se fit religieux à Marmoutier, où nous avons sujet de croire qu'il fit une fin proportionnée à de si beaux commencements.

Guanilon étoit naturellement éloquent, et avoit un don particulier pour toucher les âmes. Un jour qu'li assistoit à la mort d'Adeleime de Semblançay, il lui parla d'une manière si pathétique, que ce seigneur, persuadé de ces vérités, que l'homme n'a rien de plus précieux que son âme en ce monde, et que tout ce qu'il possède au-delà du nécessaire est superflu et complètement inutile s'il n'en fait des aumônes pour l'amour de Dieu, et faisant réflexion sur le besoin qu'il avoit de quelques intercesseurs auprès de Dieu pour obtenir le pardon de ses péchés, il donna à saint Martin et à ses religieux de Marmoutier la moitié d'une terre et du four de son bourg. Il ajouta à cela une seconde donation de la dîme du paturage de son bois, et la dîme des porcs qui y naîtroient. Après cette donation, étant sur le point d'expirer, il fit appeler auprès de lui quelques religieux de Marmoutier et en reconnoissance du don qu'il leur avoit fait, les pria de dire mille messes pour le repos de son âme et de faire trois mille aumônes, ce qu'ils lui promirent et exécutèrent. Robert son frère, qui avoit fait quelque résistance à cette donation, voyant la charité des religieux de Marmoutier, et désirant y avoir autant de part que son frère, y donna son consentement. Ceci arriva l'an 1083, de sorte qu'il faut que Guanilon soit parvenu à une extrême vieillesse, et qu'il ait au moins vécu environ 90 ans. Il pouvoit avoir six ou sept ans lorsque ses parents donnèrent à

Marmoutier quatre serfs, environ l'an 1000, et il y a apparence que Milesinde sa sœur n'étoit pas encore née, puisqu'il n'est point parlé d'elle dans cette donation. Nous ne savons pas s'il survécut longtemps à la mort d'Adeleime de Semblançay ; ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne trouvons plus rien de lui.

DE RAOUL MÉCHANTE-COURONNE,
RELIGIEUX DE MARMOUTIER D'UNE ÉMINENTE VERTU.

Raoul, surnommé *le clerc* à cause de sa profonde science, et aussi *Méchante-Couronne* parce qu'il avoit porté les armes dans sa jeunesse, joignoit une éminente vertu à une naissance illustre. Geroius son père, l'un des plus grands seigneurs de Normandie, tiroit sa noblesse des premières maisons de France et de Bretagne, et se distingua autant par sa probité que par les grandes actions qu'il fit dans les armes sous les rois de France Hugues-Capet et Robert (1). Il eut sept fils et quatre filles, dont Raoul fut le cinquième des garçons. On eut soin de lui donner une éducation qui répondît à sa naissance, et dès sa plus tendre jeunesse on l'appliqua à l'étude des belles-lettres. Comme il avoit l'esprit beau et pénétrant, il n'eut pas de peine à y réussir. Pour s'y perfectionner, il parcourut les plus fameuses universités de France et d'Italie (2), et il acquit de si profondes connoissances dans tous les arts libéraux, qu'il n'y avoit rien de beau dans la grammaire, rien de subtile dans la dialectique, rien d'élevé dans l'astronomie, rien d'agréable dans la musique, qui lui fût caché. Mais il se surpassoit lui-même dans la connoissance des choses naturelles et dans la médecine, en sorte que dans la ville de Salerne, qui a toujours été féconde en habiles médecins, on n'en trouvoit aucun qui pût lui être comparé.

(1) ORDER. VITAL. *Histor. eccles.*, lib. III, pp. 463, 464.
(2) Ibid., p. 477.

Mais quelque inclination qu'il eût pour les sciences, il fut obligé d'interrompre ses études pour aller à la guerre. Il y donna des marques de sa valeur, ne craignant point de s'exposer au danger lorsqu'il s'agissoit de défendre les intérêts de son prince. Mais s'il fut un homme de main, il étoit encore plus homme de tête. Je ne sais si Dieu ne se servit pas des rencontres où il se trouva pour lui ouvrir les yeux, et lui faire connoître la vanité de tout ce que les hommes recherchent avec tant d'ardeur. Il s'en dégoûta peu à peu, et après avoir soulagé dans le siècle les pauvres par le moyen des secrets qu'il avoit appris dans l'étude de la médecine, il résolut de le quitter entièrement et de renoncer à toutes les espérances dont il le flattoit. Guillaume son frère lui avoit déjà donné l'exemple du mépris qu'il devoit faire des richesses de la terre, et du bon usage de ses grands biens par l'emploi qu'il avoit fait des siens à rétablir l'abbaye de Saint-Evroul, qu'il bâtit entièrement et dota d'un revenu suffisant pour entretenir un grand nombre de moines. Il résolut donc de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique. L'abbaye de Saint-Evroul sembloit s'offrir à lui pour l'exécution de ce généreux dessein ; mais ayant contribué de ses biens à sa fondation, il y auroit peut-être été trop considéré pour un homme qui vouloit faire pénitence. Les abbayes du Bec et de Jumiéges ne le tentèrent pas non plus, quoiqu'il eût pu y être attiré par la bonne régularité qui s'y observoit. Il choisit celle de Marmoutier, la plus fameuse en réputation de sainteté. Il y trouva le saint abbé Albert qui seconda ses pieuses intentions, et qui en peu de temps le forma si bien qu'il en fit un disciple accompli. Raoul étoit si pénétré de l'énormité de ses péchés, que pour les expier par une digne pénitence il demanda à Dieu avec d'instantes prières de devenir lépreux. Dieu, qui vouloit en faire un modèle de pénitence, lui accorda sa demande, et quoiqu'il fût un habile médecin, et qu'il sût une infinité de secrets excellents, nous ne voyons pas qu'il ait employé aucun remède pour guérir sa lèpre.

Peu de temps après la profession de Raoul, Robert de Gren-

temenil son neveu fut élu abbé de Saint-Evroul, et comme il crut qu'il avoit besoin de ses conseils et de ses consolations, il pria Albert son abbé de lui permettre de se rendre auprès de lui. Albert, qui le crut entièrement confirmé dans le bien, le lui permit. Il le fut donc trouver à Saint-Evroul; mais comme il n'étoit point allé là pour se dissiper et se répandre au dehors, il ne resta point dans le monastère, mais se retira dans une chapelle qui avoit été sanctifiée autrefois par les prières de saint Evroul, et qu'il fit consacrer par Hugues, évêque de Lisieux, en l'honneur de saint Evroul, de saint Benoît, de saint Maur et de saint Leufroi. Raoul ne pensoit qu'à se sanctifier dans cette retraite, lorsqu'un moine brouilla Robert son neveu avec Guillaume duc de Normandie, de telle sorte qu'après trois ans de gouvernement il fut obligé de sortir de Normandie et d'aller trouver le pape Alexandre II, avec onze de ses moines. Le pape les reçut parfaitement bien. Il se retira ensuite en Sicile, où on lui donna l'abbaye de Sainte-Euphémie. Judith et Emma ses sœurs, qui avoient pris le voile sacré à Saint-Evroul, oubliant l'obligation qu'il leur imposoit, le quittèrent et suivirent leur frère en Italie, où Judith épousa Roger, comte de Sicile, et Emma un autre comte, dont elles n'eurent point d'enfants. Raoul, voyant une si grande calamité sur sa famille, ne put rester davantage à Saint-Evroul, où il ne pouvoit être que le spectateur de l'affliction de ses parents. Il revint donc à Marmoutier, où après sept ans de profession il termina sa vie par une glorieuse fin, le xiv des calendes de février.

DE JEAN, TETBERT ET INISIEN,
TROIS FAMEUX MÉDECINS ET RELIGIEUX DE MARMOUTIER
SOUS L'ABBÉ ALBERT.

Raoul ne fut pas le seul médecin qui fit profession de la vie monastique dans l'abbaye de Marmoutier sous l'abbé Albert.

J'en trouve encore trois assez fameux qu'il put lui-même perfectionner, ou même les y former, s'ils n'y avoient point été appliqués dans le siècle. Le premier se nommoit Jean, qui ayant donné une médecine à Geoffroi, vicomte de Châteaudun, ce seigneur eut une telle reconnoissance du bienfait qu'il crut avoir reçu de ce moine, qu'il donna à Marmoutier la terre de Sapaillé en Touraine.

Tetbert fut le second, qui ayant guéri Guinehoc d'Ancenis, ce seigneur profita si bien de la vie qu'il lui avoit conservée, qu'il l'employa entièrement au service de Dieu et se fit religieux à Marmoutier.

La guérison qu'il fit en la personne de Geoffroi Fuel ou Focadus, seigneur de l'Isle-Bouchard, ne fut pas infructueuse; car ce seigneur en reconnoissance donna au prieuré de Tavent tous les droits et coutumes qu'il levoit sur les terres de ce prieuré, exprimées par ces mots : *consuetudines omnes, hoc est vicariam, carrucationem, cujuslibet generis angariam et universas remisit alias*. Le nombre des terres qu'il exempte de ces droits fait juger que le revenu de ce prieuré étoit considérable. Elles sont exprimées en ces termes dans la charte de Geoffroi : *Terra de Lentiniaco, alodium de Cruento, terra de Bor, terra de Jam ibi Cornant, alodium de Britanniolis, alodium de Anchia, terra de Sazilliaco* (1).

Inisien, le troisième, servit avec beaucoup de charité Hubert, évêque d'Angers, l'un de nos bienfaiteurs, dans sa dernière maladie ; et ce fut lui et Vulgrin, abbé de Saint-Serge, qui au nom de leurs confrères reçurent la dernière donation que ce prélat fit à Marmoutier avant que de mourir.

(1) Les Bretignolles, Anché et Sazilly, bourgs ou domaines situés entre l'Isle-Bouchard et Cravant, sur la rive gauche de la Vienne. (C. Ch.)

CHAPITRE XIV.

DU BIENHEUREUX BARTHÉLEMY,

IX[e] ABBÉ DE MARMOUTIER.

(1063 — 1084)

La perte que nous avons faite du livre de la Vie et des miracles de l'abbé Barthélemy, écrit par un ancien auteur, nous prive de la connoissance de plusieurs grandes actions qui auroient donné beaucoup de lustre à cette histoire ; mais le peu que nous allons ramasser des débris de ce naufrage ne laissera pas de suffire pour faire voir que ce n'est pas sans raison qu'Orderic Vital l'a mis au nombre des abbés éminents en sainteté, qu'on lui a donné le titre de *Bienheureux*, et qu'on a placé son nom dans le martyrologe bénédictin au 23 février.

Barthélemy n'étoit que diacre lorsqu'il fut élu abbé de Marmoutier, soit que son humilité l'eût empêché de prendre l'ordre de prêtrise dans un monastère où le grand nombre des messes qui s'y disoient tous les jours semble faire croire qu'on y faisoit prêtres tous les religieux de chœur, soit qu'il n'eût pas encore l'âge requis par les saints canons pour être honoré de ce redoutable caractère, soit que le peu de temps qu'il y avoit qu'il étoit religieux ne lui eût pas permis de recevoir cet ordre, comme n'étant encore qu'un néophyte, ce qui ne peut être qu'honorable à ce grand homme d'avoir été jugé digne en ces cas d'être élevé à la dignité d'abbé d'un des plus illustres monastères de France, rempli d'une infinité de saints moines, distingués par leur piété, leur naissance, leur doctrine et leurs rares talents.

Nous avons sujet de croire qu'il fut élu abbé du vivant d'Albert son prédécesseur, et que ce grand homme, à l'exemple des saints abbés de Cluny, Aimar et Mayeul, voulut se faire donner un successeur étant encore en vie, de

crainte qu'après sa mort les grands du siècle, se mêlant de l'élection, n'en ôtâssent la liberté et n'y causâssent le trouble ; car nous trouvons quelques chartes qui mettent les années de son élection avant la mort d'Albert. Mais les précautions de ce saint abbé ne réussirent pas aussi heureusement qu'il se l'étoit proposé. Geoffroi le Barbu, qui avoit succédé aux comtés d'Anjou et de Touraine à Geoffroi-Martel son oncle, voulut s'assujettir l'abbaye de Marmoutier et obliger Barthélemy à recevoir l'investiture et le bâton pastoral de sa main, espérant peut-être obtenir cela facilement d'un homme qu'il savoit faire profession d'humilité (1) ; mais il ignoroit que l'humilité ne peut souffrir de bassesse, et qu'elle inspire au contraire une grandeur d'âme à ceux qui la possèdent. Aussi Barthélemy ne put-il se résoudre à commettre une lâcheté semblable. Il fut trouver avec quelques-uns de ses moines le prince, et sans sortir des bornes du respect qui est dû à la grandeur des souverains, lui remontra avec force que Dieu l'ayant élevé à la dignité d'abbé de Marmoutier, il se croyoit indispensablement obligé d'en soutenir les droits, qu'il prétendoit lui imposer un joug auquel nul de ses prédécesseurs n'avoit voulu l'assujettir, qu'aucun abbé de Marmoutier n'avoit reçu le bâton pastoral des mains des comtes de Tours, Eudes et Thibaud, auxquels il avoit succédé, que même ce dernier, en cédant la Touraine pour sa rançon à Geoffroi-Martel son oncle, n'avoit point voulu y comprendre l'abbaye de Marmoutier, sur laquelle, par une suite nécessaire, il n'avoit aucun droit ; qu'enfin son monastère ne reconnoissoit aucun seigneur pour le temporel que le roi de France, et pour le spirituel que le pape, et qu'il lui feroit voir quand il voudroit les priviléges que les rois et les souverains pontifes lui avoient accordés sur ce sujet.

Ce discours auroit dû sans doute mettre le comte à la raison ; mais il étoit trop brutal et trop violent pour se rendre à ces remontrances. Barthélemy eut recours à quel-

(1) *Spicileg.*, t. X, p. 484.

ques-uns de ses amis, et même aux principaux seigneurs de sa cour, qui ne pouvoient voir sans peine les entreprises de leur maître sur notre monastère. Ils employèrent tout ce qu'ils avoient de crédit auprès du prince ; mais bien loin de le fléchir, ils l'irritèrent davantage, et il porta sa colère si loin qu'il se saisit de tous les revenus du monastère, maltraita les religieux, et si l'on en croit la *Chronique de Tours*, ruina même l'abbaye. Ceci se passa, selon cette chronique, l'an 1063, ce qui confirme le sentiment que nous avons de l'élection de l'abbé Barthélemy avant la mort d'Albert son prédécesseur. Barthélemy n'opposa à tous les outrages du comte que ses prières et celles de ses frères. Ils les avoient employées jusqu'alors ; mais, pour obéir plus parfaitement au conseil de l'Évangile, ils les redoublèrent avec plus de ferveur ; et pour fléchir plus efficacement la colère de Dieu, qui devoit éclater bientôt sur ce malheureux prince, l'abbé ordonna une procession au tombeau de saint Martin, où tous ses religieux allèrent nu-pieds, faisant marcher devant eux une troupe de pauvres et de lépreux qui tiroient leur subsistance des charités de l'abbaye. Mais le temps n'étoit point encore arrivé ; Dieu, qui vouloit sanctifier l'abbé Barthélemy et épurer sa vertu par une persécution si cruelle, endurcit ce nouveau Pharaon, qui persista toujours dans son mauvais dessein contre Marmoutier.

En ce temps-là saint Hugues gouvernoit l'abbaye de Cluny, et comme il ne se peut rien ajouter au crédit qu'il avoit auprès des grands du siècle ; que les princes, les rois, les empereurs et les papes mêmes se faisoient un honneur et un plaisir de suivre ses conseils et ses volontés, Barthélemy s'adressa à lui, et après lui avoir demandé le secours des prières de ses frères, il le supplia de venir à Tours pour le consoler. Saint Hugues ne put refuser cette grâce à un lieu qui avoit reçu ses observances de l'abbaye de Cluny. Il vint à Marmoutier, consola tous les religieux, et fut avec l'abbé Barthélemy trouver le comte Geoffroi pour le prier de faire cesser la guerre qu'il avoit déclarée à l'abbaye de Marmoutier ; mais

l'éloquence et les prières de ce saint homme n'eurent pas assez de force pour vaincre ce cœur endurci. Saint Hugues, par un dernier effort, se prosterna à genoux devant lui, mais cette humilité se trouva encore trop foible pour dompter un prince superbe. Alors se relevant et changeant de ton, il prit le comte par son habit, et lâchant la boucle qui l'attachoit, lui dit ces terribles paroles d'un prophète : *Divisum est regnum tuum*, dont on vit les tristes effets peu d'années après, que Foulques Richin, son frère, lui ayant déclaré la guerre, s'empara de tous ses États, se saisit de sa personne, le resserra dans une prison pendant trente ans, où son esprit s'affoiblit, et où selon la plupart des auteurs il finit misérablement sa vie.

Cependant saint Hugues s'en retourna à Cluny, où l'abbé Barthélemy l'accompagna. Il y a bien de l'apparence que ce saint homme fut bien aise de s'absenter, pour ôter de devant les yeux de Geoffroi l'objet de sa fureur. Peut-être aussi fit-il ce voyage pour aller porter ses plaintes au cardinal Etienne, légat du Saint-Siége en France ; car nous apprenons d'une lettre de Hugues, archevêque de Lyon, aussi légat du Saint-Siége sous le pape Grégoire VII, que ce cardinal excommunia le comte d'Anjou à cause des excès qu'il avoit commis contre les religieux de Marmoutier. Ce fut le dernier remède qu'employa l'abbé Barthélemy. Il avoit auparavant tenté toutes les voies de douceur ; elles ne lui avoient point réussi ; ce ne fut que dans la dernière extrémité qu'il se servit du glaive de saint Pierre, afin d'obliger ce prince, par le retranchement de la communion de l'Église, de rentrer en son devoir et de retourner à Jésus-Christ, dont il s'étoit séparé par les violences qu'il avoit exercées sur ses serviteurs. Cette voie réussit enfin ; l'excommunication fut un coup de foudre qui réveilla ce léthargique. Geoffroi rentra en lui-même, il cessa de persécuter l'abbé et son monastère. Nous avons même quelques titres qui nous font croire qu'il lui fit ensuite quelque bien.

Barthélemy qui, dans ce voyage, avoit pris l'ordre de

prêtrise pour satisfaire aux saints canons qui veulent que les abbés soient honorés du sacerdoce, retourna ensuite à Marmoutier, où ses enfants le reçurent avec la joie que l'on peut s'imaginer après une si grande affliction. Il commença par réparer les ruines que le comte Geoffroi y avoit causées, et il y a bien de l'apparence que ce fut en ce temps-là qu'il jeta les fondements de cette église superbe que le pape Urbain II consacra sous l'abbé Bernard son successeur. Mais son soin principal fut de travailler à l'édifice spirituel, et il eut la consolation d'y placer un grand nombre de pierres vivantes, qui venoient de tous côtés se jeter entre les mains de ce saint architecte pour recevoir de lui les impressions de la grâce. L'on vit alors comme sous son prédécesseur une infinité de personnes de tout âge, de toute condition, aborder à Marmoutier pour s'y sanctifier par les exercices de la pénitence. L'on comptoit parmi ceux-là un Adelme de Ponthieu, un Baudoin de Flandre, un Ingelran de Bohon, un Roalde de Forpe, un Ebrard, comte de Breteuil, ou, comme l'appellent nos titres, vicaire de Chartres, un Salomon de Sablé, un Bérenger de Saint-Loup, un Fulcrad de Langeais, frère de l'archevêque de Tours, un Milon de Veli, un Budic de Lyre, un Bernard surnommé *le Fléau*, un Guidenoc d'Ancenis, un Hugues de Rocer, un Hervé de Vitré, un Gui fils de Roscelin, un Fulbert de Lavardin, tous personnes de qualité et de distinction, qui prirent à Marmoutier l'habit religieux sous l'abbé Barthélemy.

L'année de son ordination, un riche marchand de la ville de Tours, nommé Morin, inspiré d'aller en pèlerinage en quelque lieu de dévotion qu'on ne nomme pas, et Ingelrée son épouse, firent don de tous leurs biens au monastère, à condition néanmoins qu'il n'en jouiroit qu'après leur mort, et qu'au cas qu'elle arrivât avant que leur fils, qui étoit encore enfant, fût adulte, ce fils et tout son bien appartiendroit à l'abbé qui prendroit soin de son éducation. Que si avant leur mort il venoit à vaquer quelque place des enfants que l'on élevoit à Marmoutier dans la piété et dans les

sciences, elle seroit donnée à ce fils, lequel étant grand seroit reçu moine s'il désiroit se consacrer à Dieu en cette profession ; mais que s'il n'avoit pas cette dévotion, on lui donneroit pendant sa vie la troisième partie de son patrimoine, laquelle après sa mort reviendroit au monastère. Ce fait est remarquable pour prouver qu'il y avoit autrefois à Marmoutier des écoles, et qu'on y élevoit la jeunesse aussi bien dans les sciences que dans la piété, et ce pourroit bien être dans ces écoles que fut instruit Suger, abbé de Saint-Denis, d'où il dit qu'il vit les commencements du monastère de Fontevrault, qui n'en est pas fort éloigné (1).

Ce fut dans les premières années de l'administration de l'abbé Barthélemy, ou même plus tôt, qu'Adelelme de Ponthieu, surnommé Costard, issu de l'illustre maison des comtes de Ponthieu, pressé depuis longtemps du désir d'accomplir le conseil de l'Évangile, renonça à tous les grands biens qu'il possédoit dans le siècle, se sépara de sa femme, quitta son pays, tous ses parents et tous ses amis, et vint du fond de la Picardie chercher un asile à son salut dans l'abbaye de Marmoutier, où il acheva sa vie dans la pratique continuelle des exercices de la pénitence. Ce ne fut pas par un mouvement de légèreté qu'il embrassa la vie monastique. Il avoit conçu ce dessein depuis longtemps, et en l'exécutant il pourvut au soulagement de l'âme de ses parents par une donation considérable qu'il fit à Marmoutier de la troisième partie du village de Villaire, *villæ quæ appellatur Villaris*, et de la quatrième partie de Saint-Riquier, *domni Richerii* (sur le dos de la charte il y a *sancti Richerii*), qu'il fit confirmer par Gui, comte de Ponthieu, son parent, qui imprima de sa propre main le signe de la croix dans la notice de cette donation, par la comtesse Ada son épouse, et par son propre frère qui se nommoit Henri. Il fit cette donation en présence de plusieurs personnes de qualité, parmi lesquelles on comptoit le vicomte Geoffroi.

(1) *Epist.* 88, apud DUCHESNE, t. IV.

Ce fut environ le même temps que Gautier, surnommé le Roux, se fit aussi religieux à Marmoutier, et en quittant le siècle fit un don au monastère du moulin de Butin, de deux bourgeois qui demeuroient dans notre bourg, de la dîme de ses chasses tant en cerfs qu'en sangliers et chevreuils, de la dîme du moulin d'Orignac, et d'une terre dont le labour pouvoit occuper deux bœufs. Letgarde son épouse, et Gautier de Préaux, Guillaume, Hamelin, Geoffroi ses fils, et Avine sa fille, aussi bien que Raoul et Gui du Pré ses neveux, confirmèrent cette donation. Le bien venoit ainsi à Marmoutier à mesure que la piété y croissoit, et Dieu, qui avoit voulu éprouver la vertu de l'abbé Barthélemy par les persécutions de Geoffroi le Barbu, le consoloit sensiblement en lui envoyant de quoi réparer les pertes que le monastère avoit souffertes par les vexations de ce comte. Cela parut bien plus dans le grand nombre des prieurés qu'on venoit offrir tous les jours au saint abbé, et que les grands du siècle le pressoient avec instance d'accepter : car comme remarque fort bien le P. Mabillon, les religieux étoient tant amateurs de la pauvreté et si détachés des biens de la terre, qu'ils étoient bien éloignés de mendier ces fondations. C'étoient les grands qui les contraignoient de les prendre, et qui s'estimoient heureux lorsqu'ils pouvoient avoir auprès d'eux quelques religieux de Marmoutier pour s'édifier de leurs exemples et participer à leurs saintes prières.

Ce fut ainsi que Bérenger, seigneur de Saint-Loup dans le Maine, assez près de Sablé, donna tout son bien à l'abbaye de Marmoutier, et pour ne rien réserver se donna encore lui-même en se faisant religieux. Cette donation servit de fonds au prieuré de Saint-Loup, dont Salomon de Sablé, qui embrassa aussi la vie monastique à Marmoutier, augmenta le revenu par une nouvelle donation. Hugues son fils étant venu l'an 1068 au chapitre de Marmoutier, confirma le don de l'un et de l'autre, et s'engagea de défendre ce prieuré contre ceux qui voudroient en usurper les biens. Barthélemy par reconnoissance lui accorda la participation aux prières de ses

frères. On ne sait pas précisément l'année de cette fondation, mais il y a toute apparence qu'elle est du commencement de l'administration de l'abbé Barthélemy.

Il faut mettre dans le même temps la fondation d'un autre prieuré de Saint-Loup de Rillé, dans le diocèse d'Angers. Geoffroi Pappebœuf, seigneur du lieu, qui en fut le fondateur, avoit eu ce dessein longtemps auparavant, et dès l'an 1063, Albert étant encore vivant, il avoit donné aux religieux de Marmoutier une place près de son château de Rillé pour y faire une église et bâtir autour quelques maisons qui devoient composer un bourg, avec un fonds considérable pour l'entretien de ceux qui à l'avenir desserviroient ce prieuré. Mais il y a bien de l'apparence que les troubles survenus par la persécution de Geoffroi le Barbu, comte d'Anjou et de Touraine, avoient empêché l'exécution de ce pieux dessein. Ces troubles apaisés par la paix que le comte donna au monastère, le seigneur de Rillé, impatient de satisfaire à sa dévotion, trouva un expédient qui facilita entièrement la chose. Airard, gouverneur de la ville de Tours, seigneur de Rillé avant lui et son beau-père, avoit bâti dans son château de Rillé une église sous l'invocation de la très-sainte Vierge et de saint Loup, et y avoit mis quatre chanoines pour la desservir. Mais ceux-ci s'acquittèrent si mal de leur devoir, qu'au lieu d'édifier le pays ils étoient un sujet de scandale. Comme ils avoient leurs biens ailleurs, la plupart du temps ils étoient absents et abandonnoient leur église sans service divin. Lorsqu'ils résidoient, ils le faisoient si mal, que leurs prières étoient plutôt capables d'irriter la colère de Dieu que de la fléchir. Le bon Geoffroi Pappebœuf en porta ses plaintes à Eusèbe, évêque d'Angers, qui lui permit de mettre en leur place d'autres clercs mieux réglés, s'il pouvoit en trouver, ou bien des moines, comme étant d'un ordre beaucoup plus religieux que n'est celui des chanoines. Après cette permission, Geoffroi n'eut pas de peine à se déterminer. Il jeta aussitôt les yeux sur les religieux de Marmoutier, et au lieu de leur donner la peine de se bâtir une église dans le lieu qui

leur avoit été accordé par la première donation de l'an 1063, il leur donna celle des chanoines avec tous les revenus qui en dépendoient, qu'il augmenta encore. L'évêque Eusèbe confirma cette translation avec une joie d'autant plus grande, que les religieux de Marmoutier lui promirent en reconnoissance de célébrer son anniversaire après sa mort, ce qu'il regardoit comme un des plus grands avantages qui pussent lui arriver. Ils accordèrent la même grâce aux chanoines expulsés, auxquels ils eurent même la bonté de donner à chacun une somme de quatorze livres.

Barthélemy ne se contenta pas de cela; mais comme il y avoit une partie des biens que Geoffroi Pappebœuf avoit donnés, qui relevoit de Hugues de Saint-Christophe, il pria ce seigneur de confirmer la donation de Geoffroi. Hugues ne put refuser cette grâce à des religieux qui édifioient toute l'Église, et qui même le combloient de leurs biens; car en reconnoissance de cette confirmation ils lui donnèrent quatre cents sols de deniers et une livre d'or, à condition que si jamais il portoit ses armes contre Geoffroi Pappebœuf ou contre le comte d'Anjou, il ne feroit aucun tort aux biens du prieuré de Saint-Loup, et qu'il le défendroit de tout son pouvoir contre ceux qui entreprendroient de lui nuire. Richilde sa femme la confirma aussi, et Barthélemy accorda encore à l'un et à l'autre la participation aux prières de ses frères, et leur promit que s'ils étoient fidèles à défendre et à conserver les biens du monastère, il feroit écrire leurs noms dans le nécrologe de Marmoutier; grâce qui parut si grande à ce seigneur, qu'il embrassa de joie le saint abbé et tous les religieux qui étoient avec lui.

Comme Barthélemy désiroit rendre les donations solides, il fit encore confirmer celle-ci par Geoffroi de Prulli (1), qui portoit le surnom de Jourdain; ce que ce seigneur fit à la persuasion d'Almode sa mère, à condition que les religieux de Marmoutier écriroient dans leur nécrologe le nom de son

(1) Preuilly en Touraine. (C. Ch.)

père, et qu'ils nourriroient tous les jours un pauvre pour le repos de son âme dans le prieuré de Rillé ; ils lui donnèrent de plus et à sa mère la somme de dix livres de deniers ; ce qui fait voir que ces seigneurs ne donnoient point pour rien leur consentement aux donations que l'on faisoit à nos monastères, et qu'ils vendoient bien cher leur confirmation.

L'église de Rillé ne fut pas la seule qui passa des mains des chanoines en celles des moines ; j'en trouve encore deux autres dans le même temps, qui de collégiales furent changées en prieurés en faveur des religieux de Marmoutier. La première est celle de Saint-Guingalois de Château-du-Loir dans le diocèse du Mans. Le seigneur Gervais, qui la donna à l'abbé Barthélemy, nous apprend qu'elle avoit été fondée par ses aïeux Amelin et Hildeburge, et par Gervais, qui d'évêque du Mans fut fait archevêque de Reims, qui y mirent douze chanoines pour la desservir, et leur donnèrent un fonds suffisant pour vivre selon leur état. Mais la guerre qui survint entre le comte Geoffroi et le seigneur de Château-du-Loir causa une telle désolation dans le pays que tout y étoit en désordre. L'armée du comte brûla et ravagea tout ce qui étoit à l'entour, et n'épargna pas davantage ce qui appartenoit à l'Église, si bien que les chanoines, réduits par là à une extrême pauvreté, et n'ayant pas de quoi vivre, crurent pouvoir abandonner le service divin, ou s'ils le continuoient, ils le faisoient avec tant de négligence qu'il auroit autant valu qu'ils l'eûssent abandonné entièrement. Gervais, qui voyoit les pieuses intentions de ses ancètres frustrées de leur fin, en conçut une grande douleur, et comme il ne se trouvoit pas en état de fournir à la dépense nécessaire pour réparer les dommages causés par la guerre, il commença à méditer sur les moyens qu'il pourroit prendre pour rétablir les bâtiments et l'office divin dans cette église, et après de fréquentes réflexions, il crut qu'il devoit chercher des personnes qui eûssent assez de biens pour réparer les fermes et les édifices, assez de piété pour y chanter les louanges de Dieu avec édification et attirer par leurs prières les grâces du Ciel sur sa propre personne,

sur celles de Robert son père, d'Élisabeth sa mère, d'Aremburge son épouse, d'Amelin et d'Hildeburge ses aïeux, et de l'archevêque Gervais, qui avoient fondé cette église. Il consulta là-dessus ses barons, ses amis, et surtout Ernaud, évêque du Mans, qui furent tous d'avis qu'il ne pouvoit trouver personnes plus propres à exécuter son dessein que les religieux de Marmoutier. Sur cette résolution, il pria l'abbé Barthélemy de le venir trouver. Il lui ouvrit son cœur, lui déclara le sujet qui l'avoit engagé de l'appeler, et lui fit tant d'instances d'accepter cette église, qu'il ne put le refuser. Avec son consentement, il crut avoir obtenu une très-grande grâce, parce que persuadé qu'il n'avoit pas assez de vertu pour expier ses péchés par le jeûne et par de longues oraisons, il regardoit l'aumône comme l'unique ressource qui lui restât pour y satisfaire, et il n'en voyoit point de plus agréable à Dieu que celle qu'il croyoit faire en cela. Aussi ne différa-t-il pas d'en mettre en possession Barthélemy, lui donnant pleine liberté d'en disposer selon sa volonté, et d'y mettre tel nombre de religieux qu'il jugeroit à propos. Afin de rendre les choses plus solides, et qu'à l'avenir on ne fît aucun procès là-dessus au monastère de Marmoutier, Barthélemy donna au seigneur Gervais quatre mille sols, sur lesquels on distribua une certaine somme à tous les chanoines, soit pour soulager leur pauvreté, soit pour les récompenser des fonds qu'ils abandonnoient aux religieux. Il donna encore d'autres sommes d'argent à quelques-uns des parents de Gervais qui avoient donné leur consentement à cette bonne œuvre. Enfin pour que rien ne manquât à la solidité de cette donation, il obligea Gervais d'en demander la confirmation au Saint-Siége. Alexandre II la lui accorda par une bulle qu'il adressa à l'abbé Barthélemy tant pour satisfaire à l'inclination qu'il avoit de faire du bien au monastère de Marmoutier pour l'amour de saint Martin, que pour ôter tous les prétextes qui auroient pu causer du trouble aux religieux. Sa bulle est datée du 23 de septembre l'an VII de son pontificat, de l'Incarnation de Jésus-Christ 1067, indiction VI.

La seconde église collégiale convertie en prieuré dans le commencement de l'administration de l'abbé Barthélemy est celle de Saint-Malo de Sablé, qui prit ensuite le nom de Saint-Nicolas. Les anciens monuments de notre monastère nous apprennent que saint Julien, premier évêque du Mans, bâtit une église à Sablé en l'honneur de la sainte Vierge ; que cette église, ayant été détruite, fut rebâtie en l'honneur de saint Martin et servit de paroisse; qu'un comte du Mans, dont on ne dit pas le nom (M. Ménage prétend que c'est Hubert de Beaumont, vicomte du Mans, seigneur de Sablé), bâtit tout proche une autre église en l'honneur de saint Malo, dans laquelle il mit quatre chanoines, et leur donna cette église de Saint-Martin et toutes les autres églises du lieu; que ces chanoines, s'étant abandonnés à des passions honteuses, devinrent le scandale du pays, si bien que Robert le Bourguignon, que M. Duchesne, MM. de Sainte-Marthe, M. de Marolles, le P. Labbe et d'autres font sortir de la maison de Bourgogne, et M. Ménage de celle de Nevers, et qui étoit petit-fils d'Henri Ier roi de France, étant devenu seigneur de Sablé par Avoise sa première femme, fille de Geoffroi de Sablé de la maison de Beaumont-le-Vicomte, ne pouvant souffrir leur licence, et craignant qu'ils n'attirâssent sur ses États la colère de Dieu au lieu de l'apaiser, crut rendre un grand service à ses sujets de mettre en leur place de saints religieux, qui par leurs prières leur procureroient les grâces du Ciel, et par leur vie exemplaire répareroient le scandale que ceux-ci avoient causé.

Il n'eut pas de peine à se déterminer sur le choix qu'il devoit faire de ceux-là. La haute estime qu'il avoit de la piété des religieux de Marmoutier lui persuada aisément qu'il n'en pouvoit trouver de plus fidèles dans l'observance de leur règle. Il pria donc l'abbé Barthélemy de vouloir accepter l'église de Saint-Malo et d'en remplir les places par ses religieux à mesure que les chanoines viendroient à mourir. Il lui donna en même temps toutes autres églises de Sablé qui dépendoient de celle-là, et ajouta à cela un fonds consi-

dérable pour entretenir un bon nombre de religieux. Il fit cette donation conjointement avec son épouse Avoise, pour attirer les miséricordes de Dieu tant sur eux-mêmes que sur le comte Geoffroi et sur leurs parents. Il la fit confirmer par le roi Philippe Ier, alors occupé au siége du château de Chaumont, par Baudouin, fils de Baudouin, comte de Flandre, et parent du roi, par Geoffroi, comte d'Anjou, par Julite son épouse et Foulques son frère. Il la fit encore confirmer par Barthélemy, archevêque de Tours, qui gouvernoit l'Église du Mans, dont le siége n'avoit point été rempli depuis la mort de Vulgrin. Enfin pour que rien ne manquât à sa solennité, il la fit en présence de beaucoup de personnes de qualité, et surtout de trois évêques, Geoffroi de Paris, Adhericus d'Orléans, et Ives de Séez. L'acte en fut passé le VII des ides d'août l'an 1067, qui étoit la neuvième du règne de Philippe roi de France à compter du jour de son couronnement.

L'abbé Barthélemy, qui vouloit éviter les contestations et pour ce sujet rendre les choses solides, ne se contenta pas de la confirmation de l'archevêque de Tours durant la vacance du siége du Mans. Ernaud ayant été élu pour le remplir, il le fut trouver au Mans et le pria de confirmer tout ce que le monastère de Marmoutier possédoit et pourroit à l'avenir posséder dans son diocèse, surtout les prieurés de Saint-Guingualois de Château-du-Loir, de Saint-Hippolyte de Vivoin, de Saint-Martin de Laval et Saint-Malo de Sablé. Ernaud le lui accorda l'an 1068 en son palais épiscopal du Mans, et Barthélemy par reconnoissance lui donna 20 livres de deniers, payant bien grassement la gratification de cet évêque, qui parut en cela avoir l'âme basse; aussi étoit-il d'une naissance assez obscure de Basse-Normandie dans le territoire d'Avranches. Il avoit un oncle nommé Robert, qui, ayant de la science, fu appelé au Mans pour y enseigner les saintes lettres. Il fut élevé sous sa discipline et lui succéda dans la conduite des écoles sous les évêques Gervais et Vulgrin, auxquels il succéda après plus de deux ans de vacance. Mais comme il étoit fils de prêtre, on lui disputa son siége, sur lequel on préten-

doit qu'il étoit monté contre les canons; si bien qu'il fut obligé d'avoir recours au pape Alexandre II. Pour aller à Rome, il passa par Marmoutier, où il trouva Raoul Ier, archevêque de Tours, qui se disposoit aussi d'aller à Rome pour s'y justifier de quelques crimes honteux dont on l'accusoit, et qui avant que de partir vint nu-pieds au chapitre de Marmoutier afin d'y recommander à leurs prières l'heureux succès de son voyage: où l'on remarquera en passant la haute estime que cet archevêque avoit du mérite de nos religieux, qui l'obligeoit de s'humilier jusqu'à venir nu-pieds implorer le secours de leurs prières. Ces deux prélats étant dans le chapitre, on y lut la confirmation qu'Ernaud avoit faite en l'an 1068, et il la ratifia et confirma de nouveau avec l'archevêque Raoul. Ceci arriva apparemment l'an 1072, qui fut l'an de l'ordination de l'archevêque, et non pas l'an 1070, comme l'a écrit M. Maan, que nous pouvons aisément réfuter par la date d'une charte de notre cartulaire de Touraine exprimée en ces termes: *Actum hoc per manum domni Bartholomæi abbatis anno Incarnationis Dominicæ* M LXX III, *anno vero ordinationis domni abbatis Bartholomæi* VIIII, *anno etiam consecrationis domni Radulfi archiepiscopi primo*, III *nonas martii*, *secundo ab illo die quo Deo propitiante confirmata est treuga apud Turonum.*

Les précautions de l'abbé Barthélemy n'empêchèrent pas les religieux de la Couture de faire un procès à ceux de Marmoutier, prétendant que les sépultures de Sablé appartenoient à leur prieuré de Solesmes, fondé l'an 1010, selon M. Ménage, par Geoffroi de Sablé, qu'à la mort de chaque chanoine de Saint-Malo, ils devoient jouir de sa prébende pendant trente jours, et que les offrandes du jour de saint Malo leur devoient revenir. Ils s'adressèrent à Robert le Bourguignon pour lui demander justice sur ces trois chefs, et ce seigneur les renvoya à la décision de l'archevêque de Tours et de l'évêque du Mans. On s'assembla à Sablé dans une maison de la paroisse de Saint-Martin ; mais lorsqu'il fallut plaider, l'abbé Barthélemy objecta aux religieux de la Couture qu'ils étoient sans abbé, à quoi ils répondirent que l'évêque Ernaud leur tenoit

lieu d'abbé, et qu'ils acceptoient et approuvoient tout ce qu'il feroit en leur nom. L'évêque consentit à prendre leur défense. Ils exposèrent ensuite leurs prétentions, et produisirent leur titre de la fondation de Solesme, qui leur accordoit effectivement les sépultures de Sablé, et après qu'ils eurent achevé de parler, l'évêque du Mans commanda à Robert le Bourguignon, au nom de Dieu et de saint Julien l'apôtre du pays, et par toute l'autorité que la qualité d'évêque lui donnoit sur lui, de répondre à cela sans déguiser la vérité. Robert lui protesta qu'il la diroit toute pure, et après avoir exposé ce que la tradition lui apprenoit de la fondation des églises de Sablé, il avoua de bonne foi que lorsqu'on fit la dédicace de l'église de Solesme, Geoffroi de Sablé, qui en étoit fondateur, lui donna les sépultures de Sablé; mais il déclara en même temps qu'elle n'en avoit jamais été en possession, et que les chanoines de Saint-Malo les avoient toujours contestées aux religieux de la Couture; que pour la prébende des chanoines défunts, qu'ils demandoient pendant trente jours après leur mort, ils ne pouvoient prouver leur demande par aucun titre ; qu'il avouoit néanmoins qu'ils avoient eu une fois la prébende d'un chanoine qui s'étoit fait moine à sa mort, mais que ç'avoit été par une pure grâce de ses confrères, qui avoient bien voulu leur accorder cette aumône en faveur du défunt, sans s'obliger pour les autres dans la suite. Pour les offrandes de la fête de Saint-Malo, il déclara qu'il avoit appris des anciens chanoines qu'ils avoient fait une société avec les moines du prieuré de Solesme, et que selon cette société ils alloient le jour de saint Pierre faire l'office avec eux, et dînoient ensuite dans leur réfectoire, et que réciproquement les moines de Solesme venoient le jour de Saint-Malo en leur église, que leur prieur ou même l'abbé de la Couture y célébroit la messe et y recevoit les offrandes, mais qu'après l'office il les rendoit aux chanoines, et qu'ils ne pouvoient prouver ni par titres ni par témoins qu'elles leur appartinssent.

Après que Robert eût parlé de la sorte, l'archevêque demanda aux deux parties si elles convenoient de ce qu'il avoit

dit. Elles l'approuvèrent, ensuite de quoi il conféra avec l'évêque, ses ecclésiastiques et les siens, et prononça en ces termes : « Après avoir ouï vos raisons de part et d'autre, nous allons vous déclarer le jugement que nous avons rendu, et nous ne croyons pas qu'aucun ose y contredire, étant prêt de le soutenir et devant l'archevêque de Lyon notre primat et devant le Saint-Siége, s'il est nécessaire. Dans le titre de la fondation de Solesme il n'est point dit que le fondateur ait jamais rien accordé aux religieux de la Couture dans l'église de Saint-Malo, que les sépultures de Sablé : sur quoi nous ne prononçons rien. Pour tout le reste, qu'ils ne peuvent prouver ni par titres ni par témoins leur appartenir, nous déclarons que le seigneur Robert a pu le donner aux religieux de Marmoutier, et qu'il leur appartient. Pour les prébendes des chanoines défunts qu'ils demandent pendant trente jours, et les offrandes de la fête de saint Malo, à moins qu'ils ne prouvent par titres ou par témoins qu'elles leur appartiennent, on ne peut obliger les religieux de Marmoutier à les leur donner. Enfin pour ce qu'ils ajoutent que les chanoines avoient coutume de se faire enterrer chez eux et les faisoient héritiers de leurs biens, nous déclarons que cela leur étoit libre, et qu'il est permis à tout le monde de choisir sa sépulture où il lui plaît, et de donner son bien à qui il veut. Si quelqu'un a quelque chose à opposer à cette décision, qu'il le déclare maintenant afin qu'on lui rende justice. » Tout le monde se tut et acquiesça à cette sentence.

Après un jugement si juridique, il sembloit que tout le différend devoit être terminé ; mais Dieu, qui vouloit sanctifier l'abbé Barthélemy en éprouvant sa vertu, lui en fit naître de nouveau sujet. Les jours suivants, comme ils étoient tous assemblés dans le logis de l'archevêque de Tours, Ernaud, évêque du Mans, pria Robert le Bourguignon de chasser les religieux de Marmoutier de l'église de Saint-Malo et d'y rappeler les chanoines. On ne peut comprendre comme une pensée si extravagante put venir dans l'esprit d'un évêque, car c'est comme s'il avoit dit à ce seigneur : « Vous avez écarté

l'abomination du lieu saint, faites-l'y rentrer. Vous y avez introduit la piété, mettez-là dehors et qu'elle cède la place au vice. » Mais comme il falloit avoir un prétexte, Ernaud objecta que l'introduction des religieux de Marmoutier dans l'église de Saint-Malo s'étoit faite sans son consentement. Mais l'abbé Barthélemy le lui montra par écrit, et l'archevêque de Tours, qui l'avoit signé autrefois avec lui, l'en convainquit et servit de témoin.

Ernaud ne se rendit point à cela, il fit de nouvelles instances auprès de Robert pour expulser les religieux de Marmoutier, et sur le refus qu'il en fit, il jeta un interdit sur l'église de Saint-Malo et sur la ville de Sablé. Robert eut beau lui représenter l'injustice de son procédé, il persista toujours avec opiniâtreté dans sa résolution, jusqu'à ce qu'ayant été appelé à Tours pour l'ordination de Silvestre, évêque de Rennes, avec Eusèbe d'Angers et l'évêque de Poitiers, tous les évêques assemblés le pressèrent de lever l'interdit ; et comme on vit encore en lui de la résistance, on lui déclara que l'archevêque de Tours suppléeroit à son défaut et lèveroit ses injustes censures. Cette menace ne le détermina point encore ; mais, comme il se voyoit pressé, il demanda du temps pour consulter là-dessus son chapitre. L'archevêque de Tours, voyant tant de subterfuges, vouloit passer outre, mais les autres évêques furent d'avis de lui donner huit jours de délai. On les lui accorda et en même temps on envoya un religieux avec lui pour savoir sa dernière résolution, et pour faire célébrer les divins offices au bout de ce terme, s'il ne levoit lui-même l'interdit. Tout ceci est tiré d'un acte authentique signé de Raoul, archevèque de Tours, d'Eusèbe, évêque d'Angers, et de Silvestre, évêque de Rennes, dans lequel on voit encore les sceaux de cire de ces trois prélats. Celui de l'archevêque le représente vêtu de son pallium, la crosse en main, mais sans mitre, avec cette inscription : *Rodulfus Turonensis archiepiscopus*. Celui d'Eusèbe le représente aussi en habit d'évêque, mais sans mitre. Pour celui de Silvestre il est difficile d'en distinguer les linéaments, mais il est facile de

marquer l'année que ce fameux différend fut terminé, par l'année de l'ordination de cet évêque que MM. de Sainte-Marthe mettent en 1075.

M. Ménage remarque que le prieuré de Saint-Malo de Sablé fut transféré hors de la ville du vivant de Robert le Bourguignon, et que l'église en fut consacrée en l'honneur de saint Nicolas, auquel ce seigneur avoit grande dévotion. Mais comme il falloit pour cela avoir le consentement de l'évêque du Mans, Ernaud, qui étoit animé contre les religieux de Marmoutier, le leur refusa, sans autre raison sans doute que parce qu'il étoit bien aise de leur fairede la peine et de satisfaire sa passion, vengeance indigne d'un évêqne, d'un successeur des apôtres, d'un vicaire de Jésus-Christ. Barthélemy en porta ses plaintes au concile de Poitiers, où l'archevêque de Lyon et tous les autres évêques qui s'y trouvèrent en firent des reproches à ce prélat, qui le couvrirent de confusion et l'obligèrent d'écrire à Foulques, doyen de son église, de se transporter incessamment à Sablé avec Hilbert, moine de Marmoutier, à qui il avoit donné de l'eau bénite par un évêque, avec un autel et une croix de fer, afin d'y faire l'aspersion de l'eau bénite, et d'y planter la croix au lieu que ce moine lui montreroit.

On voit par là jusqu'à quel point cet évêque avoit porté son animosité contre les religieux de Marmoutier. Il la fit encore éclater dans une autre occasion, où son injustice ne se montre pas moins. Ce fut lorsqu'il voulut leur ôter l'église de Vivoin dont Vulgrin son prédécesseur et tout son chapitre leur avoient fait une donation des plus authentiques qu'on pût désirer. L'abbé Barthélemy lui écrivit une belle lettre où, sans perdre le respect dû au caractère épiscopal, il lui représente qu'il paroît étrange qu'un évêque qui, par les devoirs de sa charge, est obligé de s'opposer aux vexations que les séculiers font aux serviteurs de Dieu, les persécute lui-même ; qu'il ne peut ignorer la donation que Vulgrin son prédécesseur et tout son chapitre avoient faite de l'église de Vivoin à son monastère, et que quand il l'ignoreroit, la

société entre l'Église du Mans et l'abbaye de Marmoutier à laquelle elle avoit donné lieu, la publieroit à toute la terre. Le P. Mabillon dit que Barthélemy ajouta à cette lettre des présents qui fléchirent l'évèque peut-être plus que les remontrances de l'abbé, dont la conduite en cette occasion ne put être que celle d'un saint (1).

Mais pour revenir à Sablé, nous trouvons parmi les titres de ce prieuré une notice du don que Guillaume Martin, seigneur de Gréez, entre le Mans et Evron, fit à l'abbaye de Marmoutier de la métairie de Coudré, *de Coldreio*, s'engageant d'y bâtir une église et une maison monastique, si on vouloit lui donner un religieux pour y demeurer, de fournir à ce religieux des livres, des ornements et toutes les autres choses nécessaires à la célébration des divins mystères, de lui donner des meubles, un valet et un cheval, de le nourrir et de le vêtir durant sa vie, et promettant qu'après sa mort il laisseroit la terre où ce prieuré seroit situé pour fournir à cette dépense et à l'entretien du prieur. L'offre parut trop considérable aux religieux de Marmoutier pour la refuser; ils lui accordèrent un religieux prêtre, nommé Pierre, et aussitôt il fit ce don dans le chapitre de Marmoutier, et le porta ensuite sur l'autel, après avoir prié les religieux de le recevoir au nombre de leurs frères, et de lui donner l'habit monastique au moins à la fin de ses jours. L'année n'est point marquée dans cette notice, mais nous croyons qu'elle fut faite presque aussitôt que la fondation du prieuré de Sablé. On ne sait pas non plus combien de temps ce prieuré subsista; il y a bien de l'apparence que l'Église ayant défendu aux religieux de demeurer seuls, on l'unit à celui de Sablé.

La connexion des matières nous a obligé de rapporter tout de suite ce qui regarde le prieuré de Sablé; nous aurions pu y joindre la confirmation de Renaud, fils de Robert le Bourguignon, qui en fut le fondateur et un des principaux bienfaiteurs de Marmoutier. Il la fit à la demande de l'abbé Barthélemy dans le chapitre, où il étoit venu se recom-

(1) *Saecul.* VI *Benedict.*, pars II, p. 388.

mander aux prières des religieux pour l'heureux succès de son voyage de Rome, confirmant et autorisant tout ce que nous avions et ce que nous pourrions avoir dans les terres de son père et dans les siennes. Il faut présentement reprendre les choses de plus haut.

Barthélemy, deux ans après son ordination, envoya en Normandie Jean de Laval son religieux, fils de Gui, comte de Laval, prier le duc Guillaume de faire confirmer par son fils Robert, qui commençoit d'être grand et en âge de le faire de son bon gré, tout ce qu'il nous avoit donné et tous les biens qu'il nous avoit permis d'avoir dans ses États. Le duc, qui aimoit les religieux de Marmoutier, et qui n'avoit jamais laissé échapper aucune occasion de leur marquer son estime, fit venir aussitôt le jeune prince, et lui ayant exposé le sujet du voyage de Jean, le pria de lui donner la confirmation qu'il demandoit. Robert l'accorda avec cette bonté qui étoit héréditaire à sa maison, et eut pour témoin Jean évêque d'Avranches, Roger de Montgomeri, et plusieurs autres seigneurs de la cour du duc.

Ceci arriva l'an 1066, lorsque Guillaume se préparoit à passer la mer pour aller recueillir la couronne d'Angleterre, dont saint Édouard l'avoit fait héritier en mourant. Les Anglois, nation fière et impatiente du joug des étrangers, après la mort de leur saint roi s'étoient choisi eux-mêmes un souverain, et avoient élu Hérald pour leur roi, qui se mit aussitôt en possession du royaume, et traita avec mépris les ambassadeurs du duc Guillaume. Cette conduite obligea Guillaume à lever des troupes, à demander du secours aux princes voisins, et à équiper une flotte de plus de huit cent quatre-vingts gros vaisseaux sans parler des petits. Un armement si considérable et capable de donner la terreur aux plus puissants monarques, n'étonna point Hérald. La défaite des Norvégiens, qui avoient fait une descente en Angleterre et assiégé la ville d'Yorck, l'avoit rendu plus fier. Le cœur enflé de cette victoire, il crut aisément en remporter une complète sur les Normands, et l'on ne voit pas qu'il fît aucun

mouvement pour empêcher la descente de son ennemi. Cependant Guillaume arriva au port de Pevensé en le comté de Suthsex, où après avoir débarqué, il fit mettre le feu à sa flotte pour marquer à ses troupes qu'il falloit ou vaincre ou périr. Il vouloit néanmoins conserver le sang de ses soldats, et avant que de les exposer il envoya un moine à Hérald pour lui faire des propositions. Ce moine pourroit bien avoir été Guillaume Faber, religieux de Marmoutier, qui avant que d'être moine avoit été officier du duc, et de qui on rapporte qu'un jour étant à la chasse avec d'autres officiers, les flèches leur ayant manqué, il prit les outils d'un ouvrier et en fit lui-même de si bien travaillées que le surnom de Faber lui en resta (1). Ce pourroit bien, dis-je, avoir été ce moine, car il étoit alors en Angleterre soit pour accompagner le duc, soit pour faire la fondation du prieuré de la Sainte-Trinité d'Yorck, soit pour quelqu'autre raison. Quoi qu'il en soit, les propositions que Guillaume fit à Hérald furent, ou de lui céder entièrement et pleinement le royaume d'Angleterre, ou s'il vouloit le retenir, de le tenir à l'avenir des ducs de Normandie et de leur en faire hommage, ou de terminer leur différend seul à seul, ou de prendre le pape pour arbitre. Hérald rejeta toutes ces propositions, si bien qu'il fallut se préparer au combat. Guillaume fit avancer son armée, et elle joignit bientôt celle de son ennemi. Hérald, plus fier que jamais, passa la nuit en bonne chère et en divertissements; Guillaume, mettant plus sa confiance dans le bras du Tout-Puissant que dans la valeur de ses troupes, la passa en prières et fit vœu de bâtir un monastère, si Dieu le rendoit victorieux. Le matin les armées se rangèrent en bataille; les deux prétendants animèrent chacun de son côté le soldat; le combat qui se donna ensuite commença à sept heures et dura jusqu'au soir. La victoire balança longtemps, mais enfin elle pencha du côté de la justice. Les Normands perdirent six mille hommes, mais l'armée anglaise fut entièrement défaite. Hérald fut tué sur la place et le

(1) *Monast. Anglic.*, t. I, p. 311.

champ de bataille demeura à Guillaume, qui depuis cette journée fut reconnu roi d'Angleterre.

Il poursuivit ensuite ses conquêtes et ne pensa plus qu'à s'affermir la couronne que sa valeur lui avoit conquise. Mais il crut que pour la conserver il devoit la mettre sous la protection du Dieu des armées. Il voulut avant toute chose lui donner des marques de sa reconnoissance par de très-humbles actions de grâce et accomplir le vœu qu'il avoit fait de fonder un monastère. Il ordonna qu'on le bâtit au lieu même où s'étoit donnée la bataille, et que l'autel fût érigé à l'endroit où le cadavre d'Hérald son ennemi avoit été trouvé. Guillaume Faber pria le roi qu'elle fût consacrée en l'honneur de saint Martin, patron de son monastère, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir. Le roi fit davantage ; car comme il désiroit que ce lieu fût desservi par de très-saints religieux qui priâssent Dieu jour et nuit pour le salut du roi Édouard qui l'avoit fait héritier de sa couronne, pour sa propre personne, toute la famille royale et tous ses successeurs, pour tous ceux qui l'avoient aidé à vaincre et pour tous les soldats qui étoient morts dans le combat, il voulut avoir des religieux de Marmoutier qu'il regardoit comme le modèle des plus accomplis qui fût dans l'Église. Il donna la direction de l'édifice à Guillaume Faber, et lui commanda de faire venir au plus tôt des religieux de son monastère pour l'aider en cette œuvre. Guillaume, ayant reçu cet ordre du roi, partit aussitôt pour se rendre à Marmoutier, d'où ayant fait connoître les intentions du prince à l'abbé Barthélemy, il retourna sans perdre de temps accompagné de quatre religieux d'un singulier mérite et d'une piété distinguée, Thibaud surnommé le Vieux, Guillaume Coche, Robert de Boulogne et Robert Blancard, qui habitèrent d'abord de petites loges en attendant que le monastère fût en état. Lorsqu'il fut assez avancé, le roi souhaita qu'ils élûssent entre eux son abbé, et le sort tomba sur Robert Blancard. Après son élection il voulut aller par dévotion à Marmoutier, peut-être aussi pour y recevoir de l'abbé Barthélemy les instructions nécessaires pour bien

gouverner et se faire absoudre lui et ses frères de l'obéissance qu'ils lui avoient promise. Comme il s'en retournoit comblé de l'amitié de ses confrères, étant sur le point d'aborder en Angleterre, il survint une tempête si violente qu'il fit naufrage et périt dans les eaux.

Le roi en étant informé, donna ordre à Guillaume Faber de demander un autre abbé au monastère de Marmoutier. Barthélemy y envoya Gausbert, religieux d'une piété exemplaire, d'une douceur charmante, et orné de toutes sortes de vertus; il lui donna quatre autres religieux, Jean, Hamelin, Ainard et Loffelme, pour aller avec lui établir la régularité dans la nouvelle abbaye, et participer à ses travaux. Ils arrivèrent heureusement en Angleterre, et l'an 1076, Gausbert fut ordonné abbé du monastère de la Bataille, neuf ans après que ses confrères en eurent jeté les premiers fondements.

Il n'est pas nécessaire que je m'étende sur les grandeurs de cette abbaye, qui se ressentoit en tout de la magnificence royale du nouveau conquérant. Le roi la fonda d'abord pour soixante religieux, se réservant d'en augmenter le nombre jusqu'à cent-quarante lorsqu'on en feroit la dédicace. Il voulut qu'elle fût exempte de toute juridiction épiscopale, immédiate au Saint-Siége, et qu'elle fût aussi privilégiée que la sainte Église de Cantorbery. Il voulut encore qu'elle fût exempte de la soumission qu'elle devoit naturellement à l'abbaye de Marmoutier, qu'elle devoit reconnoître pour sa mère; et pour le civil, il lui donna tous les droits qui sont capables de rendre une abbaye considérable.

La bonne odeur des religieux qui l'habitèrent se répandit bientôt par toute l'Angleterre, et l'on en tira des abbés pour gouverner les plus illustres monastères de l'île. L'abbaye de Thorne (1) dans le territoire de Cambrige, fondée autrefois par le saint évêque Adebrode, reçut un nouveau lustre par ce moyen. Guillaume le Conquérant l'avoit donnée à Fulcard,

(1) Au lieu de Thorne, lisez Torve, en latin *Torveia*. Voyez Orderic Vital dans le recueil de DUCHESNE, *Rerum Norm.* etc , pp. 834 et 835. (Note du manuscrit de Tours.)

moine de Saint-Bertin, dont Orderic Vital loue l'érudition dans les belles-lettres et dans la musique (1). Il la gouverna l'espace de 16 ans sans être ordonné abbé, mais enfin les différends qu'il eut avec l'évêque de Lincoln l'obligèrent de céder et de se retirer. Guntier, religieux de l'abbaye de la Bataille, natif du Mans, qui avoit été archidiacre de Salisberi, fut mis en sa place. Il fit revivre la première piété dans ce monastère, en y établissant les observances de l'abbaye de Marmoutier. Il y jeta les fondements d'une nouvelle église magnifique, et y rebâtit tous les lieux réguliers.

Le prieuré de la Sainte-Trinité d'Yorck fut fondé en même temps que l'abbaye de la Bataille. Raoul Paynel, l'un des plus puissants seigneurs d'Angleterre, qui en fut le fondateur, nous apprend que cette église avoit été bâtie autrefois pour des chanoines, mais que par le malheur des temps, et peut-être encore plus par la malice des hommes, étant comme abandonnée et presque réduite à rien, le roi la lui avoit donnée ; que s'étant proposé l'exemple des grands hommes de l'Ancien-Testament, qui par leurs bonnes œuvres s'étoient rendus illustres devant Dieu et devant les hommes, il avoit cru ne pouvoir rien faire qui lui fût plus utile pour l'éternité bienheureuse, que de rétablir le divin service dans cette église ; que pour cet effet il l'avoit donnée à saint Martin et aux religieux de Marmoutier pour en disposer comme ils jugeroient à propos, dans l'espérance que par l'assiduité de leurs prières, ils lui procureroient une part avantageuse dans la résurrection bienheureuse. Il ajouta à cela plusieurs autres églises et de grands biens pour y entretenir une communauté assez nombreuse. On ne sait pas le nombre de religieux qu'on y mit d'abord; il y a apparence qu'il étoit grand, puisqu'après tant de révolutions causées par les guerres dans le temps du malheureux schisme qui sépara l'Angleterre de l'Église catholique, il y avoit encore quinze moines avec le prieur. Le pape Alexandre II confirma la donation de Raoul Paynel,

(1) ORDER. VIT. *Histor. eccles.*, p. 834.

aussi bien que le roi Henri, duquel nous avons encore dans nos archives le titre de la confirmation.

Nous croyons qu'il faut rapporter au même temps l'origine du prieuré de Notre-Dame de Tikcfort dans le comté de Buk au diocèse de Lincoln. La charte d'Édouard, roi d'Angleterre, que nous avons dans nos archives, et qui est imprimée dans le premier tome du *Monasticum Anglicanum*, page 685, nous apprend que Fulcodius Paynel en fut le fondateur, et qu'il donna à Marmoutier un fonds si considérable qu'il étoit capable d'entretenir un bon nombre de religieux. Il y en avoit encore dix avec le prieur lorsque le schisme causé par Henri VIII y fit cesser les observances monastiques avec la religion catholique. Ce Fulcodius Paynel étoit apparemment frère ou père, ou du moins parent de Raoul Paynel fondateur du prieuré de la Trinité d'Yorck. Il semble que leur illustre maison eut pour son partage la magnificence envers les serviteurs de Dieu et surtout envers les religieux de Marmoutier, et qu'ils la laissèrent avec la piété héréditaire à leurs descendants. C'est ce que prouvent clairement les chartes de Gervais, Fulcodius, Guillaume et Hervisia Paynel, imprimées dans le *Monasticum Anglicanum*, tome II, page 910, et celles que nous avons encore dans nos archives; en sorte que l'on peut dire que c'est principalement à eux que notre monastère est redevable de la plus grande partie des biens qu'il possédoit en Angleterre.

De ces deux prieurés conventuels relevoient plusieurs autres prieurés moins considérables. Selon notre pastoralier ou pouiller, de la Trinité d'Yorck relevoient les prieurés de Leddes, d'Estone et de Tielle. Le *Monasticum Anglicanum*, tome I, page 565, y ajoute le prieuré de Hedlaic, dont les principaux bienfaiteurs furent Hippolyte de Bram, Adam, fils de Pierre Berkin, et Pierre de Middelton. Du prieuré de Tickfort relevoient ceux de Quinquefort et de Spenone.

Outre ces prieurés nous avions encore celui d'Alverton, fondé par Richard de Maulevrier et confirmé par Henri II. Le *Monasticum Anglicanum*, tome I, pages 599 et 1037, y

ajoute encore celui de Withiham, qui fut supprimé l'an 1414 par le roi Henri V, de sorte que l'abbaye de Marmoutier possédoit dix prieurés dans l'Angleterre.

En Normandie, Hugues de Chaumon fonda celui de Saint-Ouen de Gisort la première année du règne de Guillaume le Conquérant. Le désir qu'il eut d'obéir au précepte de l'Évangile et de rendre à Dieu en la personne des pauvres une partie des grands biens qu'il lui avoit donnés, l'engagea à faire cette fondation. Il la fit du consentement de Mahault, sa femme, et de ses fils Thibaud, Drogon, Hugues et Lambert, et la fit confirmer par le roi d'Angleterre, qui étoit pour lors en Normandie dans son palais de Léons, et par la reine Mathilde, donnant une pleine et entière liberté à l'abbé Barthélemy et à ses successeurs abbés de Marmoutier de disposer du bien et du revenu du prieuré comme bon leur sembleroit, et d'y mettre tels religieux et en tel nombre qu'il leur plairoit.

Mais à peine cette fondation fut-elle faite, qu'Odilon, abbé de la Croix Saint-Leufroi au diocèse d'Evreux, fit un procès aux religieux de Marmoutier au sujet de l'église du prieuré consacrée à saint Ouen. L'affaire fut plaidée en la cour de l'archevêque de Rouen, en présence de l'archevêque, qui étoit Jean, ci-devant évêque d'Avranches, et de Roger de Beaumont, qui avoient été choisis juges par les parties. Chacun dit ses raisons, et celles de l'abbé de Saint-Leufroi s'étant trouvées trop foibles, il renonça de lui-même à ses prétentions. Nicolas, abbé de Saint-Ouen de Rouen, dont dépendoit l'abbaye de Saint-Leufroi, qui étoit venu défendre sa cause, donna aussi les mains, et Barthélemy pour le bien de la paix et entretenir la charité, donna à Odilon six livres de deniers. Ils firent leur désistement le XIII des calendes de mars, l'an 1070, en présence de plusieurs seigneurs de Normandie, des principaux du clergé de Rouen et des plus fameux religieux de l'une et de l'autre abbaye, entre lesquels on doit sans doute donner le premier rang à Guimond, moine de Saint-Leufroi, qui se rendit si illustre par ses écrits contre Bérenger, et que son mérite éleva sur le siége pontifical de l'Église d'Aversa dans le royaume de Naples.

Les religieux de Marmoutier, qui étoient ennemis des contestations, pour une plus grande solidité firent tout ratifier le lendemain dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Ouen, et trois jours après dans celui de l'abbaye de Saint-Leufroi.

Comme l'église de Saint-Ouen de Gisort relevoit de la cathédrale de Rouen, il falloit avoir la confirmation de l'archevêque pour affermir la fondation. L'archevêque Jean se fit un plaisir de l'accorder, mais à condition que les religieux qui desservoient ce prieuré reconnoîtroient qu'ils sont dotés des biens de l'Église de Rouen, et que pour cet effet ils payeroient tous les ans une redevance à l'archevêque et à ses successeurs, que le prieur seroit obligé de porter trois fois l'an les dépêches de l'archevêque au roi de France ; car en ce temps-là on avoit une si haute idée de l'état monastique, que les évêques et les grands du siècle ne croyoient pas pouvoir confier une négociation plus sûrement qu'à des moines, sur la probité desquels il se reposoient entièrement. L'archevêque ajouta encore à cela une condition dont il faisoit beaucoup plus de cas, qui fut que lorsque les religieux de Marmoutier recevroient la nouvelle de sa mort, ils célébreroient pour le repos de son âme un trentain de messes, dont la première seroit solennelle, et les autres basses, et que pour chacun de ses chanoines défunts ils en célébreroient trois solennelles. L'abbé Barthélemy lui accorda toutes ces conditions, et l'archevêque et le chapitre de Rouen lui promirent de faire la même chose pour les abbés et pour les religieux de Marmoutier. Ainsi il se fit une sainte association entre cette illustre Église et l'abbaye de Marmoutier, qui apparemment a duré longtemps, et qui subsisteroit peut-être encore, si les abbés commendataires n'avoient point mis les prieurés hors d'état d'entretenir une régularité raisonnable, en les donnant à des séculiers qui en bannissent bien souvent la piété et en emploient les revenus à des usages tout profanes.

Le revenu de ce prieuré augmenta beaucoup par les donations de plusieurs particuliers qui furent faites avant l'an 1077, desquelles on trouve encore les titres dans notre cartu-

laire de Normandie. Drogon en étoit alors prieur, qui apparemment étoit le fils du fondateur, lequel touché de la conversation sainte des religieux, voulut augmenter leur nombre, et après sa profession fut établi prieur par l'abbé Barthélemy, tant pour honorer sa vertu, que pour consoler Hugues de Chaumon, son père. Parmi les particuliers qui firent des donations au prieuré de Gisort, il faut mettre un gentilhomme nommé Ilbert, qui y donna une maison qu'il avoit tout proche, les autres édifices qu'il feroit bâtir, et tous les biens meubles qu'il auroit lorsqu'il mourroit, excepté son cheval et ses armes qu'il avoit déjà donnés au monastère de Saint-Germer. Il fit cette donation entre les mains de l'abbé Barthélemy, et la porta sur l'autel de Saint-Ouen.

La même année que fut fondé le prieuré de Gisort, Hugues de Rocet, fondateur de celui de Saint-Martin de Belesme, prit la résolution de se faire religieux à Marmoutier. Il y a quelque apparence que la vie de ce seigneur n'avoit pas été des mieux réglées dans sa jeunesse, puisque dans un de nos titres je trouve un Gérard, son fils illégitime, et que non content d'avoir donné à Dieu pour l'expiation de ses péchés une partie considérable de ses biens en fondant le prieuré de Belesme, il crut n'avoir offert qu'une partie du sacrifice en se réservant lui-même, qui en devoit être la principale victime. C'est pourquoi il prit enfin résolution d'immoler sa propre personne en faisant profession de la vie monastique dans l'abbaye de Marmoutier. Mais avant que d'exécuter ce dessein il fit au monastère une donation de ce qu'il s'étoit réservé sur l'église du prieuré avec le consentement d'Ives de Belesme, évêque de Séez, de qui il relevoit. Il y eut néanmoins une difficulté là-dessus, parce que Hugues de Rocet avoit fait un pacte avec Hervé de Bréviard, son parent, que celui qui mourroit le premier des deux feroit héritier de ses biens celui qui survivroit à l'autre ; mais Eudes et Béralde, religieux de Marmoutier, entre les mains desquels Hugues avoit fait cette donation, firent désister ce seigneur en lui donnant quatre livres de deniers, et s'engageant à lui payer

tous les ans dix sols, lui accordant de plus quelques droits pendant sa vie. Ceci arriva l'an 1067 le VIIIe du mois de décembre, qui fut le jour auquel Guillaume, comte de Nevers, donna sa fille à Hubert, vicomte du Mans. La notice de cette donation est signée par Philippe, roi de France, Hugues, comte de Meulent, Hugues du Puiset et plusieurs autres seigneurs.

La fondation du prieuré de Saint-Georges de Bohun suivit de bien près celle de Saint-Ouen de Gisort, mais elle ne se fit point avant l'an 1068, auquel Michel, évêque d'Avranches, qui signa la confirmation qu'en fit Guillaume le Conquérant, fut honoré du caractère pontifical. L'église de Bohun avoit été desservie par quatre chanoines, mais comme leur vie étoit bien éloignée de celle des moines, Umfroi, seigneur de Bohun, la donna à Marmoutier pour la remplir d'autant de religieux à mesure que les chanoines viendroient à mourir. Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, confirma cette donation avec la reine Mathilde, son épouse, et leurs deux fils Robert et Guillaume, qui la signèrent tous avec Michel, évêque d'Avranches, Eudes, évêque de Bayeux, et Roger de Montgomeri. Il n'y eut qu'un chanoine nommé Geoffroi qui fit quelques difficultés pour sa prébende ; mais les oppositions qu'il forma furent rejetées en la cour du roi par les évêques de Coutances, de Bayeux, de Lisieux et d'Avranches, et par le vicomte Eudes.

Umfroi ne se contenta pas de donner à Marmoutier les prébendes des chanoines, il y ajouta encore quelques revenus, et s'il est le même que Umfroi de Homet, *de Ulmo*, comme l'on croit, il donna à sa mort tout son bien à Marmoutier. La conversion de son fils Ingelran qui s'y fit religieux, put aisément le porter à cela. Richard de Merer, le second de ses fils, n'eut pas pour notre monastère la même bonté, car il inquiéta les religieux de Bohun pour la culture d'une terre qui étoit proche de ce prieuré. Mais enfin on l'apaisa en lui promettant d'élever un de ses fils et de lui apprendre les belles-lettres soit à Bohun, soit dans une autre maison, et

même de le recevoir pour être religieux, si Dieu lui en donnoit la vocation. Les remontrances aussi que lui fit son frère ne servirent pas peu à le contenir en son devoir, et non-seulement il se désista de ses entreprises, mais il confirma encore tout le bien que son père avoit donné au monastère, s'en déclara le protecteur, et promit de le défendre contre tous ceux qui voudroient lui faire du tort dans toute la Normandie, et de servir partout nos religieux, comme feroit même un valet de cuisine; ce sont les termes dont se servit ce seigneur pour exprimer son affection.

Roald Deltorpe augmenta le revenu de ce prieuré par le don qu'il y fit de tout ce qu'il possédoit *in Pomenaldo et apud Poretem Dominæ,* lorsqu'il quitta le monde pour se faire religieux à Marmoutier. Jean seigneur de Maltiz et Umfroi de Bohun confirmèrent sa donation. Environ ce même temps, Roger de Montgomeri accorda aux religieux de Marmoutier le passage libre de tout ce qui leur appartient dans ses terres. La charte de cette concession se trouve dans le cartulaire de Normandie, où elle est suivie d'une lettre que Guillaume le Conquérant écrivit à la reine Mathilde, par laquelle il lui mande qu'il accorde ou plutôt qu'il confirme aux religieux de Marmoutier l'église de Notre-Dame des Puits, *de Podiis*, avec une terre libre appartenant à cette église, qui leur avoit été donnée par un prêtre nommé Hilgo. Il défend en même temps qu'on lève aucun impôt sur toutes les terres que le monastère de Marmoutier possédoit en Normandie, et ordonne que l'on fasse connoître là-dessus ses intentions à Hugolin de Cherbourg. Le même prince confirma encore à Marmoutier une terre libre, qu'un certain Turgisus possédoit à Turfriville, et qu'Umfroi, fils d'Auschitille, son seigneur, lui avoit donnée du consentement de Roger de Beaumont et de ses fils.

Pendant que les rois, les princes et les grands seigneurs se faisoient un mérite de donner leurs biens à Marmoutier, et de confirmer ceux qui y avoient été donnés par d'autres, les religieux de Redon s'efforçoient de lui ravir une de ses meilleures dépendances. Nous avons déjà vu comme du vivant

de l'abbé Albert ils avoient voulu se rendre maîtres du prieuré de Berey, près de Château-Briant aussitôt après la mort du fondateur, et que n'ayant pu prouver ni par titres ni par témoins qu'il leur appartenoit, ils avoient été déboutés de leurs prétentions par un jugement juridique en la cour de l'évêque de Nantes. Mais ils n'en demeurèrent pas là. Étienne, cardinal de la sainte Église romaine et légat du Saint-Siége en France, qui avoit rendu à Saumur un jugement en faveur des religieux de Saint-Florent, l'an 1067, étant allé en Bretagne pour y exercer ses fonctions de légat, et peut-être pour y terminer le fameux différend entre l'Église de Tours et celle de Dol, logea dans l'abbaye de Redon. Almodus, qui en étoit abbé, lui fit une réception digne de la personne qu'il représentoit, et voyant que le cardinal en étoit content, il ne crut pas trouver une occasion plus favorable pour renouveler ses prétentions sur le prieuré de Berey. Il cita aussitôt les moines de Marmoutier devant le légat. L'abbé Barthélemy, qui étoit ennemi des contestations, y envoya quelques-uns de ses religieux avec la sentence qui avoit été rendue en leur faveur par l'évêque de Nantes sous Albert, son prédécesseur. Ce titre devoit terminer le différend; mais le cardinal, qui étoit bien aise d'obliger les religieux de Redon, ne s'en contenta point, et pour les favoriser autant qu'il pouvoit, il ordonna qu'ils prouveroient par trois témoins avec serment que ce prieuré leur avoit été donné, et ordonna aux deux parties de se trouver au concile qu'il alloit tenir à Bordeaux, où il se proposoit de juger cette affaire. Là, les religieux de Marmoutier ayant exposé leur droit à l'assemblée, les évêques de Poitiers, d'Angoulême et de Saintes, avec saint Hugues, abbé de Cluny, déclarèrent au légat que selon les lois du royaume l'affaire avoit été très-bien jugée, et qu'on ne pouvoit pas y revenir sans injustice. Le légat ne s'étant pas rendu à cela, l'évêque de Nantes se leva, et dit que le lieu dont il s'agissoit étoit de son Église, qu'il l'avoit donné aux religieux de Marmoutier, et que c'étoit de lui et par son autorité qu'ils le tenoient; que ceux de Redon ne

pouvoient montrer qu'il leur en eût jamais fait aucun don, ni qu'il leur eût permis de l'avoir. Cette nouvelle instance étonna le cardinal; il dit qu'on ne lui avoit point encore dit ce qu'il venoit d'avancer. Il auroit dû en demeurer là; mais comme il avoit de la peine à se désister de son premier jugement, quoique les évêques l'y invitâssent, il renvoya les parties devant le pape, et leur assigna un terme pour se rendre auprès de lui et plaider leur cause en sa présence. Les religieux de Marmoutier comparurent au terme indiqué, mais ni ceux de Redon, ni le cardinal leur protecteur n'osèrent paroître.

Cependant l'abbé, qui prévoyoit bien que sa cause iroit mal à Rome, fut trouver le seigneur de Château-Briant et acheta de lui le prieuré; mais comme ce seigneur alloit l'en mettre en possession, on leur dit que l'abbé de Marmoutier y étoit; si bien qu'ils n'osèrent rien faire. Barthélemy cependant resta à Berey jusqu'au retour de son procureur de Rome. Lorsqu'il fut revenu, il invita l'abbé de Redon à se rendre devant le pape pour recevoir de Sa Sainteté la décision de leur procès, et il le pressa tant qu'ils y envoyèrent tous deux leur procureur. Le pape examina cette affaire avec beaucoup de soin, mais ayant vu que les lettres de l'évêque de Nantes et le procureur qu'il avoit aussi envoyé à Rome confirmoient tout ce que les religieux de Marmoutier avançoient, avant que de prononcer en dernier ressort, il ordonna que l'évêque de Nantes feroit serment par son envoyé que ni lui, ni Airard son prédécesseur, n'avoient jamais donné à Redon le prieuré de Berey avant que les religieux de Marmoutier s'en missent en possession. Les deux parties se soumirent à cette décision et s'en revinrent en France.

Le temps assigné par le pape étant expiré, on s'assembla à Tours, où se trouvèrent dans le chapitre de Saint-Maurice les évêques de Séez et de Vannes, les doyens et les trésoriers des églises de Tours et de Saint-Martin, Barthélemy abbé de Marmoutier, Almodus de Redon, Sigo de Saint-Florent de Saumur, Isembert de Saint-Laumer de Blois, Gui de

Pontlevoi, Fulcodius de Bonneval, Albert de Saint-Mesmin et Simon de Saint-Méen. On y lut les lettres du souverain pontife, et aussitôt l'évêque de Nantes se leva et s'offrit de faire le serment ordonné par Sa Sainteté ; mais l'abbé de Redon ne voulut point le recevoir, ne doutant point que ce serment ne fût la perte de sa cause, et, sortant de l'assemblée avant sa décision, s'en retourna en Bretagne.

Poursuivant sa première résolution, il fut trouver Tuhalde, seigneur du lieu, et convint avec lui du prix de ce prieuré et du temps qu'il l'en mettroit en possession. Mais avant qu'il payât la somme dont il étoit convenu, Jean, religieux de Marmoutier, qui avoit été à Rome pour cette affaire, lui défendit de la part du pape de la payer ni d'entrer dans cette maison par une voie si peu canonique, et le cita de nouveau devant le Saint-Siége en présence de plusieurs témoins. Almodus, se moquant de la défense, exécuta son pernicieux dessein ; mais le pape, informé de sa conduite par les lettres des religieux de Marmoutier, envoya deux rescrits, l'un adressé aux évêques de Nantes et de Vannes, par lequel il leur ordonnoit d'avertir de sa part Tuhalde de restituer à Marmoutier le prieuré de Berey, sinon qu'il l'excommunioit et qu'eux-mêmes l'excommuniâssent aussi avec tous ceux qui favoriseroient son entreprise ; l'autre à l'abbé de Redon, par lequel il lui commandoit de se trouver à Rome au concile qui s'y célébreroit quinze jours après Pâques, pour y rendre compte de sa désobéissance au Saint-Siége et de l'injure qu'il avoit faite à Marmoutier. Les évêques, ayant reçu ce rescrit, vinrent à Château-Briant, lurent publiquement les lettres du pape et avertirent Tuhalde de rétablir les religieux de Marmoutier à Berey ; mais Almodus l'en empêcha et lui promit de l'excuser au synode devant le pape et de détourner de lui l'excommunication.

L'abbé Barthélemy ayant su qu'Almodus avoit promis d'aller à Rome, y renvoya le moine Jean, qui apparemment étoit Jean de Laval, homme d'esprit et employé dans les grandes affaires. Aussitôt qu'il y fut arrivé, il fut trouver

l'archidiacre Hildebrand, l'un des plus intègres et des plus zélés pour la vérité qui fûssent alors à la cour romaine, dont il occupa le siége après Alexandre III sous le nom de Grégoire VII; Hildebrand lui donna pour avocat Amauri, chanoine de l'Église de Reims, qui se disposa à bien défendre sa cause ; mais après avoir attendu longtemps, l'abbé de Redon ne comparut point. Il se défioit même tellement de son méchant droit, qu'il n'osa envoyer personne de sa part au synode, ce qui irrita tellement le pape qu'il excommunia Almodus et Tuhaldus jusqu'à ce que les religieux de Marmoutier fûssent rétablis dans Berey, et fit expédier une bulle de cette excommunication qu'il donna au moine Jean. Celui-ci étant revenu en France, assembla à Château-Briant l'évêque de Nantes, Almodus et Tuhaldus, et leur mit entre les mains la bulle du pape qui fut lue devant plusieurs témoins. Lorsque Tuhaldus eût appris par la lecture qui s'en fit, qu'il étoit excommunié, il fit des reproches à l'abbé de Redon de sa témérité, et sans différer davantage rétablit les religieux de Marmoutier dans le prieuré de Berey. Ainsi se termina ce grand différend, que les moines de Redon réveillèrent une troisième fois du temps de l'abbé Guillaume.

Le séjour que l'abbé Barthélemy fut obligé de faire à Berey pour y défendre ses droits contre les religieux de Redon, put donner occasion à la fondation de plusieurs autres prieurés de Bretagne qui fut faite de son temps, mais dont nous ignorons l'année; car ce saint homme imprimoit un si grand respect par sa seule présence, qu'elle pouvoit aisément toucher plusieurs seigneurs du pays, et leur inspirer le désir d'avoir auprès d'eux des religieux formés d'une si sainte main. Il est certain qu'il étoit à Château-Briant lorsque le prieuré de la Sainte-Trinité de Combour fut fondé, et qu'il étoit dans le cloître du monastère de Berey lorsque la fondation lui en fut apportée. Rivallonius, seigneur de Combour, en doit être reconnu pour le fondateur, puisqu'il nous assure lui même que du consentement d'Arémburge sa femme, et de ses enfants Guillaume, Jean, Gilduin et Advoise, il a donné aux

frères qui servent Dieu au monastère de Marmoutier sous la conduite de l'abbé Barthélemy, un lieu de son domaine consacré en l'honneur de la Très-Sainte Trinité dans Combour, avec tous les biens qui y étoient attachés, dans l'espérance que les prières de ces saints religieux lui obtiendront de Dieu la grâce d'être mis au nombre de ceux qui par leurs aumônes se sont rendus agréables à Dieu. Il ajouta à cela un fonds considérable, tant pour bâtir les lieux réguliers que pour y entretenir un nombre de religieux. Après cette donation, il pria l'abbé Barthélemy de lui envoyer quelques moines pour en prendre possession et pour y rester, lui laissant une pleine et entière liberté tant pour le nombre et la qualité des religieux qu'il y enverroit, que pour la disposition des biens. Il fit tout cela avec beaucoup de solennité dans Combour même, mais afin d'y donner plus de vigueur, il fit confirmer cette donation par Conan, duc de Bretagne, qui imprima de sa propre main le signe de la croix sur le titre et en investit l'abbé Barthélemy à Château-Briant dans le cloître de Berey (1).

Avant cela, il semble que Rivallonius avoit déjà voulu fonder un prieuré dans Combour, puisque dès le temps de l'abbé Albert nous trouvons que du consentement d'Aremburge sa femme, et de Guillaume, Jean, Gilduin, Geoffroi et Avoise ses enfants, il avoit donné à Marmoutier, pour le soulagement des âmes d'Haimon son père, et de Raenteline sa mère, la moitié de l'église de Notre-Dame qui étoit la principale du lieu; mais il y a lieu de douter si l'on en jouit de son temps, quoique Conan, duc de Bretagne, eût confirmé cette donation, car je trouve que les fils de Rivallonius ont possédé après lui cette moitié de l'église de Notre-Dame, quoique par des voies injustes.

Guitmond, fils de Gansbert, possédoit l'autre moitié, mais parce que lui et ses pères l'avoient eue par des voies simo-

(1) Conan, deuxième du nom, duc de Bretagne, mourut l'an 1066, suivant l'*Art de vérifier les dates*; conséquemment la fondation du prieuré de Combourg, qui fut confirmée par ce prince, est au plus tard de l'an 1066. (Note du manuscrit.)

niaques, il avoit là-dessus de terribles remords de conscience. Les plus gens de bien qu'il consulta lui conseillèrent de s'en défaire en faveur des serviteurs de Dieu, et il n'en trouva point qui lui parûssent plus saints ni plus dignes de l'avoir que les religieux de Marmoutier, par les prières desquels il se promettoit que Dieu lui feroit miséricorde. Il leur en fit donc un don, du consentement de Guillaume et de Boterus ses fils, et de Roseinde son épouse. Guitmond et Guillaume son fils, qui étoit déjà prêtre, poussèrent les choses plus loin ; car dégoûtés du monde et animés de l'esprit de pénitence, ils vinrent à Marmoutier et supplièrent avec instance l'abbé et les religieux de leur accorder le saint habit de la religion. Mais parce que Guitmond avoit encore sa femme, elle consentit à la séparation et lui accorda la permission requise par les canons en de semblables occasions, *legalem licentiam*, pour se faire moine, et promit de son côté de garder toute sa vie la continence. Les religieux de Marmoutier, voyant la générosité et la piété de cette dame, lui promirent de la regarder aussi à l'avenir comme leur sœur et de lui faire tout le bien qu'ils pourroient. Ils promirent même à Boterus, son second fils, de le recevoir aussi parmi eux, s'il vouloit imiter la piété et la constance de son père et de son frère.

Cependant l'autre moitié de cette église, qui avoit été donnée autrefois à l'abbé Albert par Rivallonius, étoit encore possédée par ses enfants et par leur oncle Raoul, fils d'Hervée. L'exemple de Guitmond toucha Raoul, et voyant qu'il la possédoit injustement, il la donna aussi à Marmoutier et fit consentir à cette donation Orguen son épouse et Poherius son fils. Guitmond, surnommé le Chat, fils aîné de Rivallonius, donna aussi la portion qu'il avoit de cette église et promit de faire ce qu'il pourroit pour engager ses frères à donner aussi la leur. Benoît, évêque de Saint-Malo, confirma ces donations l'an 1099, un jeudi de la première semaine de carême.

Guitmond exécuta sa promesse, et engagea son frère Haimon à donner aussi sa portion à Marmoutier. Ainsi le monastère jouit paisiblement de l'église de Notre-Dame pendant

plusieurs années. Mais après la mort de Guitmond le Chat, Haimon son fils eut la témérité d'enlever de dessus l'autel une oblation qui y avoit été faite, disant qu'il n'avoit point confirmé la donation de son père. Cette action sacrilége parut si impie à l'évêque qu'il l'excommunia, et cette excommunication fut aussitôt suivie d'une maladie mortelle. Alors Haimon, sentant la main de Dieu qui l'avoit frappé, lui demanda pardon avec de très-grands sentiments de componction, et fit reporter par son médecin le don sur le même autel d'où il l'avoit ravi. Haimon son oncle, qui l'avoit porté à cette violence, éprouva une punition de Dieu encore plus sensible. Se voyant dans un péril de mort évident, il se fit porter au monastère, demanda pardon aux moines, confirma la donation qu'il avoit faite autrefois avec son frère Guitmond, et y ajouta ce qu'il n'avoit pas encore accordé. C'est ce que nous apprenons d'une charte du prieuré de Combour. Mais nous en trouvons une autre dans notre cartulaire de Bretagne, où ce fait est expliqué plus en détail. Selon ce titre, Haimon surnommé aussi le Chat comme son frère, poussé par le démon, ayant voulu rentrer dans la portion de l'église de Notre-Dame qu'il avoit donnée autrefois, Dieu l'en punit par une violente maladie; étant dans le prieuré de Combour, il perdit la parole depuis neuf heures jusqu'à minuit. Cependant les religieux offrant à Dieu leurs prières pour lui, il recouvra la parole. Le premier usage qu'il fit de cette grâce fut d'appeler le prieur, qui se nommoit Étienne, et ses frères; après avoir rendu grâces à Dieu du recouvrement de la parole, il lui demanda pardon et supplia les religieux de lui donner leur habit, ce qu'ils lui accordèrent; en même temps il renonça à toutes ses prétentions, du consentement d'Aremburge son épouse, et de son fils Even. Ceci arriva l'an 1132, mais la connexion des matières nous a obligé de les rapporter tout de suite.

Outre l'église de Notre-Dame de Combour, un seigneur du pays nommé Mainon donna encore aux religieux qui desservoient ce prieuré les églises de Saint-Martin de Guguen et de

Saint-Martin de Voel, en reconnoissance de la santé miraculeuse que le bienheureux abbé Barthélemy avoit rendue à ses deux fils, et voici comme cela arriva. Un jour que Barthélemy étoit occupé à faire la visite des prieurés de Bretagne dépendant de son monastère, étant à Combour, Mainon le vint supplier de lui faire la grâce de descendre jusqu'à Guguen pour y visiter Haimon et Gautier, ses deux fils, qui étoient dangereusement malades. Barthélemy y alla et se contenta de faire le signe de la croix sur leur front, et à l'instant ils s'endormirent, et à leur réveil se trouvèrent en parfaite santé. Mainon, voyant un miracle si évident, n'eut pas de peine d'en croire deux autres qu'on lui avoit racontés de ce saint homme, le premier d'avoir guéri un lépreux en le baisant, et l'autre d'avoir changé l'eau en vin, et ne crut pas pouvoir témoigner plus efficacement sa reconnoissance que par le don des églises de Guguen et de Voel, auxquelles un certain Alain ajouta celle du Tronchet. Balderic et Hugues, archevêques de Dol, confirmèrent la donation de l'église de Guguen.

Puisque nous sommes tombés sur les miracles de l'abbé Barthélemy, nous allons rapporter de suite quelques faits miraculeux arrivés de son temps à Marmoutier. Nous avons remarqué ailleurs qu'une des principales dévotions des religieux de cette abbaye étoit de soulager les âmes du purgatoire par leurs prières et le saint sacrifice, et que lorsqu'un religieux venoit à mourir, il y avoit une sainte émulation parmi ses frères à qui feroit les pénitences qui lui restoient à accomplir lorsqu'il sortoit de ce monde, soit à réciter des psaumes, soit à célébrer des messes, soit à faire des jeûnes ou à prendre des disciplines. Mais quelque zèle qu'il y eût en cela parmi eux, il ne laissoit pas de s'en trouver quelques-uns négligents à s'acquitter des suffrages ordinaires prescrits par l'usage du monastère pour les défunts. Barthélemy, qui faisoit son exercice le plus familier de l'oraison, étant un jour en prière, deux frères morts de son temps lui apparurent, et après avoir loué son assiduité à la prière, ils l'avertirent qu'il y avoit quelques religieux négligents à s'acquitter des oraisons qu'ils

étoient obligés de faire pour les morts ; qu'il eût à les reprendre en particulier de leur infidélité, et de leur faire savoir de la part de Dieu que ceux qui auroient négligé de faire les prières prescrites pour les morts, lorsqu'ils viendroient à mourir, les suffrages que l'on feroit pour eux seroient appliqués à ceux pour lesquels ils devoient prier.

C'étoit une pieuse coutume établie dans tous les monastères, mais particulièrement dans celui de Marmoutier, que lorsqu'un religieux approchoit de la mort, tous les frères, quittant leur repos, leur repas, leurs occupations, accouroient en la chambre du malade pour faire la recommandation de l'âme, récitant le symbole des apôtres au nom du moribond, comme pour marquer que c'étoit là la foi dans laquelle il avoit vécu et dans laquelle il alloit mourir. Un jour qu'un religieux étoit à l'extrémité, un des frères qui prioient autour de son lit, aperçut un ange sur l'autel qui attendoit que l'âme du malade se séparât du corps pour la recevoir et la conduire au Ciel ; il aperçut aussi le démon qui s'efforçoit de nuire au moribond. Enfin le frère étant mort, il vit son âme en la forme d'un petit enfant sur son cadavre, qui sembloit appréhender la présence du malin esprit. Dans le même instant la communauté arriva, chacun récitant le *credo*, et pour lors le frère connut la force de la profession de notre foi, car à leur arrivée il aperçut le démon qui s'enfuit, et l'ange qui enleva au Ciel l'âme du mort, au moment que le chantre eût entonné le répons *Subvenite, sancti Dei, occurrite angeli Domini.*

Il y avoit dans le monastère un saint religieux nommé Hildebrand ou Hildebert, à qui son abbé avoit donné le soin d'entendre les confessions des frères. Quelques jours après la mort d'un frère qui s'étoit confessé à lui avant que de mourir, il s'apparut à lui sur la minuit et lui dit : « Je m'étois confessé, mon père, à vous comme au vicaire de Jésus-Christ, et je croyois après cela être sauvé selon la foi de l'Église ; cependant les démons me font souffrir de terribles tourments. » Hildebert lui répondit : « Il est vrai que vous vous êtes confessé à moi comme à Jésus-Christ même ; aussi serai-je votre

caution auprès de lui au jour du jugement. » A cette parole, les démons se retirèrent confus, les supplices cessèrent, et le défunt entrant dans la liberté des enfants de Dieu, remercia son confesseur de l'avoir délivré de ses ennemis. On voit par là quel est le pouvoir de la confession.

Il y avoit à Marmoutier un religieux qui étoit venu prêtre en religion. Celui-ci étant tombé malade après sa profession, pria son infirmier de lui faire venir son abbé, parce qu'il vouloit se confesser à lui d'un péché qu'il avoit commis dans le siècle, dont il venoit de se ressouvenir. L'infirmier le pria d'attendre après la méridienne, parce que le saint abbé, qui passoit une partie de la nuit en prières, se réparoit le jour par le sommeil que la règle accorde depuis le dîner jusqu'à none. « La nécessité n'a point de loi, répliqua le malade; mais pour n'être incommode à personne, je me confesserai sans peine à vous, qui nous représentez la personne de l'abbé, car je suis fort pressé. » L'infirmier reçut sa confession, lui imposa une pénitence qu'il accomplit; ensuite de quoi le malade lui dit: « Je vais entrer dans un rude combat; je vous prie, mon père, de ne me point abandonner, afin de m'aider par vos prières. » A peine eut-il achevé ces paroles, qu'il entra dans des convulsions si horribles, que ce pauvre frère en trembloit de peur, se mit à réciter les psaumes de la pénitence. Lorsqu'il les eût achevés avec les litanies, le malade revint à soi et lui dit: « Mon père, allez vous présentement prendre un peu de repos, parce que cette nuit vous serez obligé de veiller pour m'aider à mourir. » L'effet suivit cette parole.

Environ le même temps, le démon apparut à un très-saint religieux malade, mais en une forme terrible, se jeta sur lui et le pressa de telle sorte, que ne pouvant se remuer, il ne put que lui cracher au visage; affront que l'esprit malin ne put supporter, et voyant qu'il avoit si mal réussi par la violence, il crut devoir user d'artifice. Il lui présenta donc de l'or, de l'argent, des habits précieux et tout ce qui est capable de flatter un homme sensuel, et lui dit: « Voilà la gloire que tu as quittée pour te rendre misérable; tu aurois pu en jouir si tu

avois suivi mes conseils. » Le malade le confondit une seconde fois en lui répondant : « Ta gloire est une gloire fragile ; pour moi je ne veux point d'autre gloire que celle qui se trouve dans la croix de Jésus-Christ. » La prononciation d'un nom si auguste dissipa la troupe infernale, et en même temps saint Martin apparut au malade, le consola et l'assura de sa protection. Le frère appela ensuite l'infirmier et lui demanda l'extrême-onction, parce qu'après cela il ne devoit plus ni parler ni manger. Il assura même que c'étoit saint Martin qui le lu avoit ordonné. On lui donna ce dernier sacrement, et en même temps il cessa de parler et de manger.

Hervée, prêtre de Saint-Épain, dont la vie ne correspondoit guère à la sainteté de son caractère, étant tombé malade à l'extrémité, et voulant mieux employer ces derniers moments qui lui restoient de vie, fit appeler auprès de lui quelques religieux de Marmoutier, se confessa à eux, et pour expier ses péchés, qu'il tâchoit de laver de ses larmes, il distribua une partie de ses biens aux pauvres, et donna le reste au monastère, demanda l'habit monastique, se fit porter à Tours, où ayant fait profession de la règle il expira dans les exercices de pénitence. Parmi ses débiteurs il avoit un de ses amis, à qui il avoit prêté soixante livres ; celui-ci n'ayant pas de quoi payer si promptement une si grande somme, qui en ce temps-là étoit considérable, lui demanda du terme. Il lui accorda un an, au bout duquel il le chargea de payer cette somme à Marmoutier. Cependant Hervée étant mort, son débiteur, qui savoit que personne n'avoit connoissance de sa dette, ne se mit point en peine de l'acquitter. L'année finie, Hervée apparut en habit de moine à son ancien chapelain qui venoit de Saint-Épain à Tours, et lui dit qu'il avoit été un très-grand pécheur, qu'il étoit redevable de son salut aux prières des religieux de Marmoutier, qu'il avoit souffert des peines inconcevables dans le purgatoire, dont il étoit délivré par les suffrages que ces saints moines avoient offerts à Dieu pour lui ; que l'infidélité de son ami à payer la somme qu'il devoit à Marmoutier, retardoit sa parfaite gloire ; qu'il eût à

l'avertir de l'acquitter au plus tôt, s'il vouloit éviter une punition de Dieu exemplaire ; après quoi il disparut. Le chapelain s'acquitta de la commission, mais le misérable prêtre eut la témérité de nier qu'il dût aucune chose au défunt. Le jour suivant, il éprouva la vérité des menaces qui lui avoient été faites ; saisi de douleurs si aiguës qu'il crut expirer à l'heure même, il avoua la dette, fit avertir les religieux de Marmoutier de la venir recevoir, et imitant l'exemple de son ami défunt, il se donna encore lui-même et tout ce qu'il avoit de bien au monastère.

Il y avoit dans le monastère deux saints frères qui étoient unis encore plus étroitement par les liens de la grâce que par ceux de la chair. L'un des deux ayant été envoyé par son abbé en Angleterre pour y rétablir l'observance régulière, il y vécut et mourut dans la pratique des exercices les plus saints. La même nuit qu'il expira en Angleterre, il apparut à Marmoutier à son frère pour lui demander les suffrages prescrits selon l'usage du monastère. Le frère s'étant éveillé là-dessus, rejeta la vision comme un songe auquel il ne devoit nullement s'arrêter. Étant allé là-dessus à matines, il s'y endormit et eut la même vision. Reposant après matines, il l'eut pour la troisième fois. Après prime il fut trouver un des gardiens de l'ordre, lui raconta ces trois visions, sur lesquelles il lui demanda conseil. Celui-ci lui répondit que ce n'étoit point la coutume de faire des prières publiques pour les morts que l'on n'eût reçu le bref qui s'envoyoit dans les maisons religieuses pour annoncer le jour de leur décès. Le même jour le bref du défunt arriva, et on célébra aussitôt l'office des morts pour le repos de son âme. Son frère cependant, curieux de savoir les circonstances de sa mort, fut chercher celui qui avoit apporté le bref pour s'en informer, mais ses recherches furent inutiles, celui-là étant disparu. On connut par là quelle étoit la miséricorde de Dieu envers ce défunt, qui avoit voulu faire savoir sa mort à Marmoutier par le ministère d'un ange.

Il y avoit à Marmoutier un religieux nommé Urric, intelli-

gent dans les affaires, et qui pour son habileté avoit été établi procureur du prieuré de Tavent, mais d'ailleurs dur et difficile à donner aux frères leurs nécessités. Il étoit même si inhumain, qu'il retranchoit les aumônes prescrites pour les morts. Or il arriva qu'une nuit qu'il reposoit, deux frères décédés lui apparurent et lui firent des reproches de sa cruauté; mais il traita cette vision de rêverie. Les deux frères lui apparurent une seconde fois, et ajoutèrent aux reproches des menaces s'il n'acquittoit les aumônes dont ils espéroient recevoir du soulagement. Urric ne s'en mit pas plus en peine pour cela. Enfin ils lui apparurent une troisième fois, et le fustigèrent si vivement qu'il en demeura six mois malade sur le grabat, eut toute la peine du monde à s'en relever, et n'eut jamais depuis cela une parfaite santé.

Je reviens maintenant aux fondations des prieurés de Bretagne sous l'abbé Barthélemy. Celle de la Trinité de Fougères fut l'ouvrage de la piété d'Adelaïde et de Raoul, son fils, seigneur de Fougères. Après la mort de Mainon son mari, qui fit tant de bien au monastère de Marmoutier, et celle de son fils Judale, étant demeurée veuve avec Raoul son second fils, une violente et dangereuse maladie qui survint à celui-ci la mit en péril de n'avoir plus de fils. L'inutilité des remèdes humains l'obligea d'avoir recours au céleste médecin, et afin de donner de la force à ses prières elle crut devoir joindre l'aumône à l'oraison. Quoique Mainon son mari eût déjà fait de grands biens à Marmoutier, elle résolut d'y en ajouter de nouveaux, et de fonder un prieuré en l'honneur de la Très-Sainte Trinité à Fougères dans le lieu même où se tenoit tous les samedis le marché. Elle n'eut pas plus tôt pris cette résolution que son fils commença à se mieux porter, et recouvra après une parfaite santé. Raoul n'eut pas de peine à exécuter le vœu de sa mère. Mainon évêque de Rennes et tout le chapitre de Saint-Pierre l'y exhortèrent, et lorsque l'église fut achevée, ce prélat en consacra les autels et le cimetière. Raoul la donna ensuite à l'abbé Barthélemy et lui permit de bâtir autour un bourg, ajoutant à cela un bon

fonds pour la subsistance des religieux qui desserviroient le prieuré. Il lui donna encore, du consentement de l'évêque, l'église de Saint-Sulpice avec tout ce qui en dépendoit, c'est-à-dire toute la paroisse et la sépulture du château de Fougères, excepté la famille du seigneur, qui pourroit entendre la messe en l'église de Notre-Dame, quoique d'ailleurs elle fût obligée de recevoir le baptême et la sépulture en l'église de Saint-Sulpice.

Raoul promit de plus à l'abbé Barthélemy que si jamais il avoit dévotion de mettre des moines en la place des chanoines qui desservoient l'église de Notre-Dame, il n'y mettroit jamais d'autres religieux que des moines de Marmoutier. En quoi il ne fit que suivre les intentions de Mainon son père, qui de son consentement avoit fait la même promesse. Raoul ajouta encore à cela d'autres biens après la mort de sa mère Adelaïde, qui fut enterrée auprès de Mainon son mari et de Judhale son fils dans l'église de Saint-Sauveur, et depuis passant par Marmoutier pour aller à Rome, en esprit de pénitence il confirma en plein chapitre tout ce qu'il avoit donné au monastère.

Cependant il arriva que Raoul, ayant pris résolution de mettre des moines en l'église Notre-Dame au lieu des chanoines, la donna aux religieux de Saint-Florent au préjudice des droits de l'abbaye de Marmoutier, à qui Mainon son père et lui-même s'étoient engagés, au cas de changement, de n'y jamais mettre d'autres religieux que des leurs. L'affaire leur parut d'assez grande conséquence pour y former quelque opposition ; ce qui choqua tellement ce seigneur, qu'il ôta l'église aux moines et aux chanoines et se la réserva à lui-même. Cependant, comme les religieux de Marmoutier le pressoient, et qu'il avoit besoin d'argent, il les pria de lui prêter 225 livres monnoie de Rennes, qu'il promit de leur rendre dans un certain temps qu'il leur marqua, et en reconnoissance de la grâce qu'ils lui faisoient, il les mit en possession de l'église de Notre-Dame et de toutes ses dépendances.

Quelque temps après, Urbain II, étant en France, excom-

munia dans le concile de Clermont tous ceux qui vendoient et achetoient des églises. La même année (1096) Marbodus fut fait évêque de Rennes, et comme c'étoit un homme savant et fort versé dans la connoissance des canons de l'Église, il fit un point de conscience au seigneur Raoul d'avoir vendu l'église de Notre-Dame, et aux religieux de Marmoutier un scrupule d'en avoir reçu l'investiture des mains d'un laïque et par une voie qui approchoit de la simonie, quoiqu'ils n'eûssent point donné leur argent, mais seulement prêté, et que peut-être ils eûssent pu le faire pour se rédimer de la vexation et entrer dans un bien qui leur appartenoit. Néanmoins, pour une plus grande sûreté et par une déférence aveugle pour un évêque qu'ils honoroient beaucoup, et qui de son côté les aimoit fort tendrement, les deux parties remirent tous leurs droits entre les mains de Marbodus, qui, du consentement de son chapitre et de son clergé, investit les religieux de Marmoutier de l'église Notre-Dame, et Raoul leur redonna tout ce qui regardoit la personne laïque.

Après un acte si authentique, les choses en devoient demeurer là ; mais la cupidité s'étant emparée du cœur de ce seigneur, Raoul leur ôta tout ce qui leur avoit été donné si juridiquement. Ils portèrent leurs plaintes de cette violence au pape Paschal II, qui avoit succédé à Urbain II, et qui au concile de Troyes jeta l'interdit sur les terres de Raoul, donnant ordre à Gérard, évêque d'Angoulême, son légat apostolique en France, qui devoit en peu de temps aller en Bretagne , de faire rendre aux religieux l'argent qu'ils avoient prêté, aussi bien que les églises qu'ils redemandoient, à moins que le seigneur de Fougères ne prouvât par de bonnes raisons qu'elles ne leur appartenoient point. Gérard étant en Bretagne tint un concile à Nantes, où exécutant les ordres qu'il avoit reçus du pape, il obligea Raoul, sous peine d'excommunication, de faire justice aux religieux de Marmoutier dans quinze jours. Raoul se sentant pressé par le pape, par le légat, par l'évêque de Rennes et par sa propre conscience, ne put résister davantage ; mais comme il avoit

fait serment de ne jamais rendre aux religieux de Marmoutier les églises de Fougères, il les remit entre les mains de son évêque, qui en même temps en investit Guérin de Loringan, moine de Marmoutier. Et pour l'argent qui lui avoit été prêté, il promit de le rendre dans cinq ans, permettant, s'il y manquoit, qu'on mît ses terres en interdit.

Nous sommes redevables de la fondation de Sainte-Croix de Vitré à Robert, seigneur de Vitré, qui du consentement d'Innoguent sa mère, de Berthe sa femme, d'André et de Robert ses deux fils, donna à Marmoutier le lieu de l'ancien château pour y bâtir une église, des lieux réguliers et autour un bourg, avec un fonds considérable pour fournir à la dépense des bâtiments et à la subsistance des religieux qui devoient y demeurer, auxquels il accorda de fort beaux droits pour le rendre plus considérable. Il en investit premièrement Ervodius, moine de Marmoutier, à Vitré, en présence de beaucoup de personnes de toute sorte de conditions. Ayant ensuite entrepris le voyage de Rome, il passa par Tours, vint à Marmoutier, entra dans le chapitre et en investit de nouveau l'abbé Barthélemy par un couteau qu'il lui donna et qu'il porta ensuite sur l'autel. Avant que de commencer à bâtir, il pria Mainon, évêque de Rennes, qui se trouva à Vitré avec l'abbé de Marmoutier, de confirmer sa donation, d'avoir la bonté de tracer le plan du nouveau monastère, de marquer avec son bâton pastoral le circuit du cimetière et de l'asperger d'eau bénite selon les lois de l'Église; ce que l'évêque exécuta avec sa bonté ordinaire.

Les conditions de la fondation de ce prieuré furent qu'il y auroit toujours douze religieux pour y faire le service divin; que le prieuré de Marcillac seroit uni à celui de Vitré; que ce qui resteroit de revenu après la subsistance des douze religieux seroit attribué à l'abbaye de Marmoutier selon l'usage des prieurés de ce monastère; enfin que s'il arrivoit qu'on donnât au prieuré de Sainte-Croix quelque église ou quelque lieu qui demandât la résidence de quelques religieux, ces religieux seroient tirés, non du nombre des douze, mais

de l'abbaye de Marmoutier. Toutes lesquelles conditions l'abbé Barthélemy accepta.

Les revenus de ce prieuré augmentèrent par les donations qu'y firent plusieurs particuliers. Entre ceux-là, on doit mettre Robert, chapelain de Vitré, qui y donna une maison, et de plus se consacra lui-même à Dieu dans l'abbaye de Marmoutier, où il fit profession de la vie monastique ; et comme apparemment il avoit la voix belle, il fut fait chantre du monastère.

Hervée, fils d'un autre Hervée de Marcillac, fit la même chose, donnant au prieuré de Marcillac, qui, comme nous avons dit, fut uni à celui de Sainte-Croix, un pré et un champ avec quelques autres biens, lorsqu'il se fit religieux à Marmoutier. Artusius son oncle confirma cette donation, aussi bien que Robert de Vitré, sur les terres duquel ces biens étoient situés.

Les religieux de Marmoutier servirent Dieu en paix et avec édification au prieuré de Sainte-Croix du vivant de Robert de Vitré leur fondateur; mais après sa mort Gautier de Poencé, surnommé le Haï, *Oditus,* leur fit une persécution si ouverte qu'on ne doit pas s'étonner d'où lui est venu le surnom de Haï. Ce seigneur, on ne sait pas sur quoi fondé, prétendit avoir droit de gîte au prieuré de Sainte-Croix, en sorte que toutes les fois que bon lui sembloit, il vouloit y loger avec un grand train et y être traité de manière convenable à sa qualité. Les religieux, qui ne reconnoissoient pas ce droit prétendu, lui firent toutes les remontrances possibles pour le mettre à la raison ; mais n'ayant pu en venir à bout, et d'ailleurs ne se sentant pas assez forts pour résister à ses violences, ils aimèrent mieux quitter le prieuré que de perdre leur repos, et être obligés de faire tête à un grand seigneur, ou lui abandonner le bien qui ne leur avoit été donné que pour nourrir des serviteurs de Dieu. Ils s'en revinrent donc à Marmoutier, d'où l'abbé renvoya au seigneur Gautier, Eudes, prieur du monastère, Guillaume de Rameru, et Guillaume, autrefois archidiacre de Nantes et

pour lors moine de Marmoutier, lesquels avec plusieurs des prieurs d'alentour de Poencé vinrent le trouver, et traitèrent avec lui de son prétendu droit de gîte pour une grosse somme qu'ils lui donnèrent, achetant ainsi la paix, qui ne peut être trop payée, et donnant à leurs successeurs un rare exemple de désintéressement. Cette transaction fut signée par Basilie, épouse de Gautier, et par leurs fils Gautier et Geoffroi, et Emme leur fille.

Nous pouvons rapporter ici la fondation du prieuré de Notre-Dame de Lyré, près d'Ancenis au diocèse de Nantes, dont on ignore l'année. Archambaut de Lyré en fut le fondateur. Il donna pour le bâtir et y faire un bourg, une terre libre et exempte de tous droits et coutumes; il ajouta à cela les deux tiers de l'église paroissiale de Lyré, le droit de prendre dans la forêt tout le bois nécessaire pour bâtir et pour l'usage des religieux, le droit de pêche et d'autres biens. Il donna pour caution de sa donation Guidhenoc d'Ancenis, et la fit confirmer par son fils Budic, par Thibaut, seigneur de Châteauceaux, de qui Lyré relevoit, et Baudri de Glisson.

Budic son fils augmenta de beaucoup le revenu lorsqu'il se fit religieux de Marmoutier, y donnant le bien qui avoit servi de dot à sa mère, du consentement de son père qui étoit encore vivant, et à qui il donna quinze sols pour l'obtenir. Il restitua aussi la pêche qu'il avoit ôtée aux religieux, et Judicael son frère y ajouta encore d'autres bienfaits à sa considération. Environ le même temps, ou même auparavant, Gautier, fils d'Arnaud, s'étant fait aussi religieux à Marmoutier, y donna le fief presbytéral de la paroisse de Lyré, qui consistoit en la troisième partie des dîmes. Eudes, son frère, autorisa cette donation, et à sa prière y ajouta la troisième partie d'une ferme qu'il avoit proche de l'église, et qu'il donna tout entière après sa mort. Foucher de la Motte leur oncle confirma aussi la donation de son neveu Gautier, et à sa considération donna aussi une ferme qu'il possédoit dans l'Anjou, en reconnoissance de quoi l'abbé B. lui accorda la participation des bonnes œuvres qui se faisoient dans son

monastère; et ces donations furent confirmées par Thibaud de Châteauceaux, Archambaud de Lyré et Budic son fils, qui par conséquent ne se fit moine qu'après Gautier. Le prieuré de Lyré fut depuis uni au collége de Marmoutier et enfin au monastère de Bonne-Nouvelle d'Orléans.

Il nous faut maintenant revenir en Touraine pour y examiner l'origine du prieuré de Rivière; mais pour la raconter avec ordre, il faut reprendre les choses de plus haut. Lorsque Thibaud, comte de Champagne et de Blois, étoit maître de la Touraine, le château et la ville de l'Isle étoient possédés par un puissant seigneur nommé Hugues, lequel avoit deux frères, Haimeri et Geoffroi surnommé Fuel. Hugues, étant mort assez jeune, laissa héritier de ses biens un fils nommé Bouchard, qui fut apparemment celui qui donna son nom à la ville, qui depuis fut appelée l'Isle-Bouchard; mais comme il n'étoit encore qu'enfant, il ne se trouvoit pas en état de gouverner. Le comte Thibaud ayant appris la mort de Hugues, vint à l'Isle pour voir de quelle manière il en disposeroit en qualité de souverain seigneur; mais les habitants, qui appréhendoient qu'il ne donnât le gouvernement à la mère de l'enfant, qu'ils n'aimoient point, ne lui en accordèrent l'entrée qu'en recevant des otages et promesse qu'il ne feroit rien que de leur avis. Haimeri, profitant de la disposition des habitants, les engagea à demander au comte le gouvernement pour lui. Mais Thibaud, qui savoit qu'il appartenoit de droit à Bouchard, ne voulut point commettre cette injustice à l'égard de cet enfant. Néanmoins pour les contenter, il trouva un tempérament, qui fut d'accorder le gouvernement à Haimeri , non pas en qualité d'héritier d'Hugues son frère, mais comme avocat et protecteur de Bouchard, qui étoit le véritable héritier, et cela durant quinze ans seulement; après quoi la mère se retira avec son enfant à la cour du comte Thibaud, où il fut élevé dans tous les exercices convenables aux personnes de sa qualité.

Haimeri ne garda le gouvernement de l'Isle que pendant dix ans, au bout desquels, dégoûté des plaisirs du siècle, il

alla en chercher de plus solides dans les exercices du cloître, où il prit l'habit religieux, et le laissa à son frère Geoffroi Fuel pour les cinq ans qui lui restoient. Ce fut dans ce temps-là que Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, s'étant rendu maître de la Touraine, chassa tous les seigneurs particuliers de leurs châteaux, et par conséquent Geoffroi Fuel de celui de l'Isle, et s'étant emparé de tous les biens du petit Bouchard que son oncle avoit sous sa protection, il donna aux religieux de Vendôme l'église de Rivière qui appartenoit à ce jeune seigneur. Fuel ayant trouvé moyen de rentrer en grâce avec Geoffroi-Martel, ce prince lui donna le gouvernement de l'Isle et il laissa les religieux de Vendôme dans Rivière, plutôt par complaisance pour le comte que de gré. Mais, après la mort de Geoffroi-Martel, il les en chassa comme d'un bien qu'ils possédoient par une voie illégitime, et dont il croyoit n'avoir pu être dépouillé sans injustice.

Cependant le jeune Bouchard étant devenu grand, rentra dans l'Isle malgré son oncle, qu'il en chassa. Geoffroi Fuel, quoique justement expulsé, ne put digérer cet affront ; il déclara la guerre à son neveu, et pour la lui pouvoir faire avec plus de commodité et d'assurance, vint se camper dans le prieuré de Tavent, dépendant de Marmoutier, qu'il fortifia. Mais Bouchard rendit bientôt inutiles toutes ses entreprises. Il leva promptement des troupes, investit Tavent et le pressa si vivement qu'il contraignit son oncle de se retirer dans l'église et de s'emparer du clocher, d'où il se défendoit assez bien ; mais comme à la guerre on n'épargne pas plus le sacré que le profane, Bouchard fit mettre le feu au monastère, obligea toute la garnison à se rendre et fit son oncle prisonnier, qu'il tint enfermé jusqu'à sa mort. Il y avoit alors dix-huit religieux qui servoient Dieu dans le prieuré de Tavent, lesquels n'ayant pu sauver de l'embrâsement que leurs personnes, s'en revinrent à Marmoutier dépourvus de tout. Barthélemy leur abbé les reçut avec des entrailles de père, et envoya en leur place deux religieux pour rebâtir l'église, réparer les lieux réguliers et remettre tout en état de recevoir une com-

munauté. Je n'explique pas ce qu'ils y eurent à souffrir. Cependant Bouchard, ayant eu le temps de réfléchir sur le mal qu'il avoit fait en détruisant un lieu dont ses ancêtres étoient les fondateurs, et d'en avoir chassé nus de saints religieux qui jour et nuit prioient Dieu pour lui et pour ses parents, commença à songer de quelle manière il pourroit réparer le mal. Il assembla tous ses barons, et de leur avis il fit venir Barthélemy, abbé de Marmoutier, et lui donna la moitié de l'église de Rivière. Quelque temps après, étant tombé malade à mort, il appela auprès de lui tous ses barons, y fit même venir son oncle qu'il avoit détenu jusqu'alors en prison, et leur déclara qu'étant sur le point d'aller rendre compte à Dieu de sa vie, il désiroit comparoître devant lui avec les livrées de la pénitence, que Dieu lui avoit inspiré le dessein de prendre l'habit religieux, et qu'il étoit bien aise de donner aux religieux de Marmoutier l'autre moitié de l'église de Rivière. Tous ayant approuvé son dessein, il leur demanda des assurances comme ils ne permettroient et ne consentiroient jamais que cette église ni aucune chose de ses dépendances fût jamais ôtée à Marmoutier; et aussitôt quarante des plus qualifiés de l'Isle lui firent serment de fidélité. Geoffroi Fuel son oncle lui jura aussi qu'il ne permettroit jamais que l'abbaye de Marmoutier fût dépouillée de la moindre des choses qu'il projetoit de lui donner, et qu'il la défendroit contre tous ceux qui entreprendroient de lui faire tort.

Barthélemy ni aucun de ses religieux ne savoient rien de ce qui se passoit, lorsque Bouchard le fit appeler, lui offrit l'autre moitié de l'église de Rivière pour réparer les torts qu'il avoit faits à Tavent, et pour marque d'un sincère repentir le pria de lui donner l'habit monastique. Barthélemy le lui ayant accordé, trois jours après il mourut, et fut enterré dans le chapitre de Tavent, où le saint abbé fit lui-même ses obsèques, auxquelles assistèrent Foulques, comte d'Anjou, Geoffroi Fuel son oncle, Jean de Chinon, Joslin de Blo, Guillaume de Montsorel, Hugues de Sainte-Maure, Gui de Nevers,

et toute la noblesse de l'Isle. Après la cérémonie, Geoffroi Fuel pria le comte d'Anjou de confirmer la donation que son neveu avoit faite de toute l'église de Rivière ; il la confirma lui-même et la fit confirmer par tous les barons de l'Isle. La mort de Bouchard arriva l'an septième de l'abbé Barthélemy, qui revient à l'an de Jésus-Christ 1070. Le plaisir que Geoffroi Fuel avoit d'avoir recouvré la liberté et d'avoir hérité des États de son neveu, lui fit tenir quelque temps la promesse qu'il lui avoit faite; mais il ne tarda guère à fausser son serment et à chasser de Rivière les religieux de Marmoutier. Polochin, neveu de Bouchard, eut honte de la perfidie de Fuel, et lorsqu'il devint maître de l'Isle, il les y rétablit, en se réservant néanmoins durant sa vie une partie de Rivière.

Puisque nous sommes dans la Touraine, nous pourrions parler ici de la fondation des prieurés de Semblançay et de Sonzay, fondés du temps de Barthélemy, mais dont on ignore l'année. Le prieuré de Saint-Martin de Semblançay reconnoit pour son fondateur Adelelme, seigneur de Semblançay, dont la maison étoit autrefois fort considérable en France. Ce fut lui qui, du consentement de Rosalde son épouse, donna à Marmoutier l'église de Saint-Martin de Semblançay, avec tous les biens qui y étoient annexés, la chapelle de son château, les dîmes, un lieu pour bâtir un bourg de cent maisons, exempt de toutes coutumes, une terre suffisante pour entretenir une charrue, le droit de faire paître cent porcs dans ses forêts, et d'y couper du bois pour l'entretien des religieux. Le même Adelelme, étant malade à mort, ajouta à cela d'autres biens, comme nous avons dit ailleurs. Ce prieuré, qui fut uni dans la suite à l'office de sacristain, n'a jamais été fort considérable, et l'on ne trouve pas qu'il y ait jamais eu plus de deux religieux avec le prieur.

Le prieuré de Sonzay, qui est sur les limites de la Touraine et de l'Anjou, eut pour fondateur Hugues, seigneur du château de Saint-Christophe, qui, du consentement de Richilde son épouse, de Hugues et de Geoffroi ses fils, et d'Adelaïde sa fille, donna à l'abbé Barthélemy l'église de Sonzay. Raoul,

archevêque de Tours, confirma la fondation. Ce prieuré, aussi bien que le précédent, fut uni, il y a plus de trois cents ans, à l'office de sacristain.

L'an mil soixante et dix, un seigneur, nommé Girard Brunel, donna à Marmoutier la terre de Sionville dans le diocèse de Chartres, pour le salut de son âme, de celle de sa femme, de ses enfants et de tous ses parents, espérant que Dieu le feroit participant des biens du Ciel, en récompense de ceux de la terre qu'il quittoit pour son service. Il ne se peut rien ajouter à la foi de ce seigneur, car les religieux de Marmoutier l'ayant par reconnoissance admis à la participation de leurs prières et de leurs bonnes œuvres, il crut en cela avoir reçu beaucoup plus d'eux qu'il ne leur avoit donné. Mais ce qui combla sa joie fut la promesse qu'ils lui firent de le recevoir, si Dieu lui donnoit vocation pour être moine, et de lui donner sépulture dans leur monastère s'il y faisoit apporter son corps. Il fit confirmer cette donation par Ermengarde son épouse, Hilgodus, Hugues et Adam ses fils, et par un quatrième fils dont nous ignorons le nom, auquel les religieux donnèrent un psautier et promirent de l'entretenir deux ans à Châteaudun s'il vouloit l'y envoyer étudier. L'acte de cette donation fut écrit par Eudes, prieur de Marmoutier, l'an 1070, le huitième de l'abbé Barthélemy à compter du jour de son élection.

Ce fut environ le même temps qu'un autre seigneur, nommé Haimeri de Villaret, étant tombé malade, fit venir auprès de lui quelques religieux de Marmoutier, auxquels il donna l'église de Saint-Piat dans le diocèse de Chartres, et leur promit de se faire moine si Dieu lui rendoit la santé. Dieu la lui ayant rendue, il ne se pressa point d'exécuter sa promesse, ni les religieux de Marmoutier de prendre possession de cette église. Il se passa de la sorte plusieurs années jusqu'à ce que l'an 1087, ayant fait le voyage de Rome, il tomba si malade à son retour, qu'on fut obligé de le rapporter dans une litière en sa maison de Colombiers. Là il fit appeler trois religieux de Marmoutier, et renouvela le don qu'il avoit

fait quelques années auparavant, et les pria de le porter eux-mêmes au chapitre de Marmoutier, où il les en investit par un couteau fermé. Havie sa mère, Élisabeth son épouse, et Garnier son fils confirmèrent cette donation en présence de plusieurs témoins. La maladie d'Haimeri croissant de jour à autre, l'emporta enfin, et après sa mort Payen, fils de Jean de Chinon, son parent, donna à Marmoutier pour le repos de son âme tout le bois mort de sa forêt de Raret.

Le prieuré de Notonville, l'un des plus considérables de l'abbaye de Marmoutier, fut un don de l'illustre Ebrard, vicomte de Chartres, que Guibert de Nogent appelle comte de Breteuil. Ce saint homme, (car nous pouvons bien lui donner ce nom, ayant fait des actions de saint,) ayant connu la vanité du monde, résolut de le quitter et de dire un éternel adieu à tous les honneurs du siècle. Il laissa à ses frères ses grandes seigneuries, et choisit pour son partage l'humilité de la croix, qu'il embrassa avec une joie incroyable dans le monastère de Marmoutier. Avant que d'y prendre l'habit religieux des mains de l'abbé Barthélemy, il donna l'an 1073 la moitié de la terre de Notonville dans le diocèse de Chartres, assez près de Bonneval, avec l'église d'Averdon. Hugues, seigneur de Puiset, son frère, qui lui succéda dans la vicomté de Chartres, confirma non-seulement ce don, mais à la considération d'Ebrard il y ajouta l'autre moitié de la terre de Notonville. Cette terre, qui aujourd'hui est une riche baronnie possédée par l'abbé de Marmoutier, étoit dès ce temps-là fort seigneuriale, et lorsqu'on étoit obligé de faire l'épreuve du fer chaud ou de terminer un différend par le duel, on venoit de toute ancienneté vider la querelle en présence du seigneur de Notonville. On l'appelle encore aujourd'hui *l'abbaye* à cause du grand nombre de religieux qui y résidoient autrefois, quoiqu'elle n'ait jamais été qu'un prieuré. Non-seulement Hugues de Puiset confirma la donation d'Ebrard, mais encore Gualeran de Breteuil son second frère. Barthélemy ne se contenta pas de cela; mais comme la donation étoit considérable, il pria le comte Thibaud de la

confirmer aussi en particulier. Ce prince, qui dans notre titre porte la qualité de comte de France, de défenseur et de protecteur de l'abbaye de Marmoutier, le fit avec une bonté qui répondoit à ces beaux titres, aussi bien que son fils Étienne Et en reconnoissauce de la grâce qu'il accordoit, il pria l'abbé de Marmoutier de lui faire dire cent messes par ses religieux ; ce que Barthélemy fit d'autant plus volontiers que la santé et la conservation de ce prince ne pouvoit être que très-utile à son monastère. Cette confirmation se fit à Blois un dimanche 17 avril, en présence de Gilduin vicomte de Blois, de Gui abbé de Saint-Laumer, et de plusieurs autres personnes de qualité.

De la seigneurie de Notonville relève la terre de Villeau, qui fut donnée à Marmoutier presqu'en même temps par un autre seigneur nommé Gui, fils de Roscelin, lequel se fit aussi religieux dans notre monastère. Cette terre étoit considérable, puisqu'elle occupoit quatre charrues, sans parler des prés et des bois.

Passons présentement du diocèse de Chartres à celui de Beauvais, où un seigneur, nommé Adelard, fonda le prieuré d'Anneuil. Nous ignorons l'année de la fondation, qui se fit du temps de l'évêque Gui, qui gouverna l'église de Beauvais au moins depuis 1064 jusqu'à l'an 1078. Adelard dans cette bonne œuvre n'eut point d'autre vue que de se rendre agréable à Dieu, et par les mérites des prières des saints religieux de Marmoutier gouvernés alors par l'abbé Barthélemy, avoir un jour quelque part à la gloire que Dieu a promise à ceux qui se le rendent propice par leurs aumônes. Dans cette intention, il donna à Marmoutier l'église d'Anneuil avec un fonds pour entretenir les religieux qui la desserviroient. Beletia son épouse, Jean son fils et la comtesse sa fille y donnèrent leur consentement ; et en reconnoissance les religieux de Marmoutier donnèrent un demi-marc d'argent à son fils et un anneau d'argent à sa fille. L'évêque Gui confirma la donation qui se fit en présence de plusieurs témoins.

Nous pouvons mettre ici la fondation du prieuré de Saint-

Vigor de Perrières au diocèse de Séez, à laquelle souscrivit Gilbert, évêque d'Évreux, qui fut élu l'an 1072, laquelle par conséquent ne pouvoit être faite avant cette année, mais qui l'étoit déjà avant 1076. Il reconnoit pour son fondateur Richard, seigneur de Courci, *de Curciaco*, qui pour avoir quelque part à ce centuple évangélique que Jésus-Christ a promis à ceux qui quitteroient leurs biens temporels pour l'amour de lui, crut devoir donner une partie de ceux qu'il avoit reçus de sa libéralité aux pauvres de Jésus-Christ qui le servoient jour et nuit dans l'abbaye de Marmoutier sous la conduite de l'abbé Barthélemy. Il leur donna donc l'église de Saint-Vigor, située assez près de la rivière de Dive, avec un fonds suffisant pour l'entretien de ceux qui demeureroient dans le prieuré, avec une pleine et entière liberté d'en disposer comme bon leur sembleroit. Et afin que sa fondation eût plus de force, il la fit confirmer et signer par Guillaume, roi d'Angleterre et duc de Normandie, par la reine Mathilde, par Jean archevêque de Rouen, Eudes évêque de Bayeux, Gislebert d'Evreux, et par plusieurs autres personnes de qualité, imposant une amende de dix livres d'or pur payable au duc de Normandie, à tous ceux qui auroient la témérité de violer en quoi que ce soit sa fondation.

Peu de temps après, Hebrea, mère de Richard, laissa en mourant aux religieux de Marmoutier une terre suffisante pour l'entretien d'une charrue dans le village de Brennart, dont Richard confirma la donation, et y ajouta les dîmes de deux moulins, les églises d'Iort et de Saint-Martin d'Espagni, *de Spaniaco*. Il fit cette donation du consentement de Wandelmode son épouse, et de Robert et de Guillaume ses deux fils, l'an 1076.

Nous sommes obligé de mettre ici de suite les fondations de plusieurs prieurés faites du temps de l'abbé Barthélemy, dont on ignore l'année. Celui de Saint-Célerin, que l'on appelle en latin tantôt *Sancti-Celerini* et d'autrefois *Sancti-Cerenici*, au diocèse du Mans, eut pour fondateur Hugues de Bratel, qui, du consentement d'Erme son épouse, donna à

Marmoutier une église qu'ils avoient commencé de bâtir en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité dans la paroisse de Saint-Célerin. Il lui donna encore l'église de Saint-Célerin avec trois métairies situées dans la même paroisse, à quoi il ajouta tout ce qu'il possédoit dans la terre de Boixé, *de Buxo*. Il étoit en pleine santé lorsqu'il fit cette donation; mais étant tombé malade de la maladie dont il mourut, l'abbé Barthélemy le fut voir comme un bienfaiteur de son monastère pour le consoler et lui donner quelque avis salutaire pour l'aider à faire une bonne mort; et pour lors il confirma cette donation et y ajouta un arpent de vignes et un de ses trois moulins, dont il donna le choix aux religieux; ce que Hervise sa fille et Geoffroi son fils confirmèrent.

Il confirma encore les donations que firent à Marmoutier deux de ses barons, Alcherius et Adelard de Bratel. Alcherius, du consentement d'Erma son épouse, de Hugues seigneur de Bratel, d'Erma sa femme, d'Hervise sa fille unique, de ses neveux, Robert de Mont-Boon, Geoffroi et Guillaume, donna au monastère de Marmoutier sa part de toutes les fermes qu'il possédoit à la Chapelle-Guillaume, conjointement avec Fulcodius, fils d'Eudes *de Mortria*, pour en jouir après sa mort, desquelles il en donna deux entières par avance, dont l'une s'appeloit la ferme de Tetard, et l'autre la ferme d'Herbert; et Adelard donna une ferme qu'il possédoit dans le même lieu de la Chapelle-Guillaume, ce qu'il fit du consentement d'Hubertine sa femme, de Robert et de Lesceline ses enfants, et de Hugues seigneur de Bratel, d'Erme son épouse, d'Hervise sa fille et de ses trois neveux. Ainsi le revenu du prieuré de Saint-Célerin s'accrut par ces donations et par celles de quelques particuliers. Mahaud, fille de Gontier d'Aloie, *de Aloia*, et épouse de Geoffroi de Mayenne, étant venue à Marmoutier demander d'être associée aux prières et bonnes œuvres des religieux, leur accorda le passage libre et exempt de tout impôt pour le transport de tout ce qui leur appartiendroit et qui passoit sur ses terres, surtout ès châteaux de Montmirel et de Braye. Elle accorda la même grâce

à tous les étrangers qui y passeroient pour venir demeurer à la Chapelle-Guillaume, terre dépendante du prieuré de Saint-Célerin. Ce qu'elle fit du consentement de ses fils Guillaume, Hamelin, Wautier, et de ses filles Hildeburge, Richilde et Hersinde, en présence de Hugues de Bratel et de beaucoup d'autres personnes de qualité.

Le prieuré de Saint-Palais, dans le diocèse de Bourges, eut pour fondateurs Pierre de Meun et ses deux fils Etienne et Pierre, lesquels du consentement de Richard, archevêque de Bourges, donnèrent aux religieux de Marmoutier l'église de Saint-Palais avec le fief presbytéral, les oblations de Noël, de l'Epiphanie, de la Purification, de Pâques, et de la fête de saint Palais et de la Toussaint, les sépultures et plusieurs autres droits, un lieu pour se bâtir des maisons et pour faire un bourg, avec le pouvoir de couper dans ses forêts tout le bois dont ils auroient besoin. Il investit de cette donation Drogon et Robert, religieux de Marmoutier, avec les clefs de l'église et les cordes des cloches qui sonnoient actuellement. Richard n'ayant été fait archevêque de Bourges qu'en 1071, l'on ne peut mettre plus tôt les commencements de ce prieuré, mais comme il a été longtemps archevêque, on ne peut fixer son origine à aucune année.

L'on est redevable de la fondation du prieuré de Notre-Dame de Treize-Vents, autrefois dans le diocèse de Poitiers, maintenant dans celui de la Rochelle, à Pierre, fils de David de Maulevrier, qui donna aux religieux de Marmoutier l'église de Notre-Dame située hors de son château et communément appelée de Treize-Vents, avec toutes les autres églises du château de Maulevrier, qui reconnoissoient pour leur mère celle de Notre-Dame. Il ajouta à cela un bon fonds pour l'entretien des religieux qu'on devoit y mettre. Il n'eut point d'autre vue dans cette fondation que de faire prier Dieu pour son père, pour sa mère et pour lui. Aimeri, vicomte de Thouars, Pierre, fils d'Anstère de Mortagne en Poitou, Bouchard de Mortagne, Pierre, fils de Geoffroi de Gondoye, confirmèrent cette fondation, dont l'année n'est point

connue. Il paroît néanmoins par le différend que nos religieux eurent avec les chanoines de Mauléon au sujet de la chapelle de Maulevrier , qu'elle étoit faite au moins 12 ou 15 ans avant la mort d'Isembert, évêque de Poitiers, qui arriva l'an 1086, et qu'ainsi elle pourroit bien avoir été faite vers l'an 1070.

Cette chapelle avoit été donnée à Marmoutier en même temps que l'église de Notre-Dame de Treize-Vents, et nos religieux en avoient joui paisiblement durant douze ou quinze ans, lorsque le prêtre Constantin, qui la tenoit d'eux de telle sorte qu'ils pouvoient la lui ôter quand bon leur sembleroit, et y mettre un autre en sa place, ayant été fait chanoine à Mauléon, donna aux chanoines de cette église la chapelle de Maulevrier. Pierre, fils d'Austerius, de qui nos religieux avoient eu principalement cette chapelle, ayant su ce qui se passoit, défendit aux chanoines d'en prendre possession. Ils portèrent leurs plaintes des violences qu'ils prétendoient recevoir de ce seigneur en cela, à l'évêque de Poitiers, qui étoit Isembert, lequel pria Pierre de trouver bon qu'il nommât des juges pour terminer ce différend par les voies de justice. Ces juges furent Rainaud, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, Umbert, doyen de Poitiers, et Haimeri des Planches, qui adjugèrent la chapelle aux religieux de Marmoutier. Quelque temps après, Haimeri, vicomte de Thouars, ayant chassé du château de Maulevrier Pierre, fils d'Austerius, voulut les engager à changer la chapelle en une église. Les religieux lui ayant répondu qu'ils ne pouvoient pas entreprendre cela sans le consentement de Pierre qui la leur avoit donnée, et à qui il avoit enlevé le château, les chanoines de Mauléon vinrent trouver ce seigneur et lui promirent d'en bâtir une, s'il vouloit leur donner la chapelle. Il la leur accorda sans peine. Mais Dieu, qui se plaît à se jouer des desseins des hommes, permit peu de temps après qu'ils eurent commencé à bâtir leur église, que le comte d'Anjou prît le château de Maulevrier sur le vicomte de Thouars, et le rendît à Pierre son légitime possesseur, qui

renversa tout ce que les chanoines avoient fait. Dieu lui ayant fait connoître ensuite la vanité du monde, il se fit religieux en l'abbaye de Saint-Michel en l'Herme, et laissa son fils Guillaume Jothard héritier de son château. Les chanoines de Mauléon, profitant de cette circonstance, s'adressèrent à ce jeune seigneur, qui n'étant pas bien informé du droit des parties leur accorda la chapelle. Néanmoins, comme il avoit de la probité, il ne la donna qu'à condition de rendre justice aux religieux de Marmoutier s'ils la redemandoient. Ceux-ci, avertis de ce qui se passoit, envoyèrent quelques-uns de leurs frères à Pierre, évêque de Poitiers, qui avoit succédé à Isembert, pour lui demander justice. Il n'eut pas de peine à terminer l'affaire en leur faveur après qu'il eût entendu Pierre, fils d'Ansterius, qui étoit venu de Saint-Michel en l'Herme à Poitiers pour rendre témoignage à la vérité, et informer l'évêque de quelle manière toutes les choses s'étoient passées. Cette affaire fut jugée en présence de l'abbé de Maillezais, de Machaire, abbé de Montierneuf, de Guérin, abbé de Saint-Michel en l'Herme, de l'abbé de Saint-Cyprien, de Guillaume, archidiacre de Poitiers, et de plusieurs religieux de mérite. Nous avons cru devoir faire ici le détail de ce différend, parce qu'il contient plusieurs points d'histoire que les savants seront bien aise de ne pas ignorer.

Un auteur du douzième siècle (1) nous apprend que dans le temps où nous sommes, plusieurs des principaux monastères de France étant tombés dans le relâche à cause de l'abondance de leurs richesses, et voulant se relever, cherchoient des abbés dans les abbayes les mieux réglées, principalement dans celles de Marmoutier et de Cluny. Il nous auroit fait un fort grand plaisir de nous marquer les abbés qui furent alors tirés de notre monastère ; cela serviroit sans doute à relever beaucoup cette histoire ; mais Dieu, dont les desseins sont impénétrables, quoique toujours

(1) *Monastic. Anglic.*, t. II.

justes, a voulu nous cacher la plupart de ces grands hommes, qui, jouissant aujourd'hui de la récompense de leurs travaux dans la gloire, se mettent fort peu en peine d'être connus des hommes. L'an 1077, Gebuin, archidiacre de Langres, ayant été élevé sur le siége pontifical de l'Église de Lyon, ne trouva pas apparemment dans les monastères de son diocèse autant de régularité qu'il auroit souhaité, et voulant pourvoir celui de Savigny, illustre dans l'antiquité, et qui conservoit encore quelque chose de son ancienne noblesse, d'un digne pasteur et propre à y faire revivre le premier esprit de saint Benoît, il écrivit à Raoul, archevêque de Tours, pour obtenir de l'abbé Barthélemy un religieux de Marmoutier pour l'en ordonner abbé. Il falloit que la réputation des religieux de Marmoutier se fût non-seulement répandue bien loin, mais qu'elle fût bien solidement établie, pour obliger l'Église de Lyon à venir chercher si loin un abbé, elle qui avoit à sa porte la célèbre abbaye de Cluny, si féconde en grands hommes, illustres en sainteté, en science et en mérite. Peut-être que l'odeur des vertus que l'abbé Barthélemy avoit répandue dans ce pays, lorsqu'il y fut avec saint Hugues pour éviter la persécution de Geoffroi le Barbu, y avoit fait de l'impression dans les esprits, et que cette impression l'avoit porté à demander un abbé formé des mains d'un si saint homme. On ne doute point que Barthélemy ne satisfît au désir de l'archevêque, et qu'il n'envoyât un abbé à Savigny, qui, selon la chronologie des abbés de ce monastère donnée par MM. de Sainte-Marthe, ne peut-être que l'abbé Gui, dont ils ne nous apprennent que le nom, mais qui pourroit bien être ce Gui, fils de Roscelin, duquel nous avons parlé ailleurs (1).

L'an 1078, l'abbaye de Saint-Maixent, une des plus fameuses du Poitou, vint aussi chercher dans celle de Marmoutier un pasteur pour la gouverner, et on lui donna

(1) L'abbé de Savigny était en 1077 Dalmace, qui mourut en 1080. Entre lui et Iterius, qui étoit déjà abbé en 1084, on trouve Gui et Bernard; mais il n'est pas certain qu'ils aient été tirés de Marmoutier. (Note du manuscrit.)

pour abbé Anségise, religieux d'une grande vertu, qui satisfit pleinement aux désirs de ceux qui l'avoient élu, et dont nous parlerons plus au long après que nous aurons rapporté de suite ce qui regarde l'abbé Barthélemy.

L'on ne venoit pas seulement chercher à Marmoutier des abbés pour gouverner les plus grands monastères du royaume ; l'on y voyoit encore de saints abbés quitter leurs abbayes pour s'y retirer dans un asile assuré. Le plus fameux fut saint Gautier, qui ayant été tiré du monastère de Rebais pour gouverner l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, ne fut pas plus tôt chargé du soin de son troupeau, qu'il commença à ressentir la pesanteur de sa charge (1). Son humilité lui en faisant voir tous les dangers, il crut devoir pourvoir à son salut par la fuite. Il quitta donc son monastère et se retira secrètement en la célèbre abbaye de Cluny, où il vécut quelque temps inconnu, édifiant cette sainte communauté par ses rares vertus, et s'édifiant lui-même des exemples de sainteté qu'il lui étoit facile de remarquer dans ce nombre infini de religieux distingués par leur observance et par leur piété. Mais enfin ses brebis l'ayant découvert, vinrent redemander leur pasteur avec des lettres de Jean, archevêque de Rouen, adressées à saint Hugues, abbé de Cluny, qui ne put refuser une si juste demande. Le saint revint donc en son abbaye, mais il n'y demeura pas longtemps. Il s'enfuit une seconde fois ; on ne doute pas que sa dévotion pour saint Martin, patron de son monastère, ne l'attirât à Marmoutier ; mais parce qu'il y auroit peut-être été reconnu trop aisément, il pria l'abbé Barthélemy de lui accorder une retraite dans le prieuré de Saint-Côme, qui dépendoit encore en ce temps-là de Marmoutier. Là, il mena quelque temps une vie angélique ; détaché de tous les embarras, il n'avoit point d'autre soin que de penser à Dieu ; jour et nuit il le regardoit d'un œil fixe dans les exercices de la contemplation. Mais comment pouvoir cacher la lumière ? L'éclat des vertus de saint

(1) MABILLON, *Sæcul.* VI *Benedict.*, pars II, p. 316.

Gautier le fit bientôt connoître. Les principaux de la ville, tant des laïques que du clergé, le vinrent voir et entendre de lui les avis salutaires à leurs âmes. Ils lui firent des présents qui ne firent que passer de ses mains dans celles des pauvres ; car il étoit fort charitable, ne pouvoit rien refuser aux misérables, si bien qu'un jour leur ayant tout distribué ce qu'on lui avoit donné, il leur donna ses livres. Il fit la même chose d'une tunique et d'une cucule que les religieux de Marmoutier lui avoient envoyées, dont il revêtit Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Le saint vécut là quelque temps dans la pratique de toute sorte de vertus, fort content de n'être point connu ; mais enfin ayant été découvert par un pèlerin, il fut obligé de retourner à Pontoise, où il consomma son sacrifice.

Ce fut environ le même temps que l'hérésiarque Bérenger, après avoir séduit beaucoup de monde et scandalisé toute l'Église par ses fréquentes rechutes, abjura enfin ses hérésies et vint en faire pénitence dans le même lieu. Cet homme est trop fameux pour ne parler de lui qu'en passant ; le bruit qu'il a fait autrefois demande un plus long discours que nous nous réservons de faire après avoir fini ce qui s'est passé à Marmoutier du temps de l'abbé Barthélemy.

L'abbaye de Marmoutier est redevable à la très-illustre maison des comtes de Roussi de la fondation de trois de ses meilleurs prieurés, de Saint-Nicolas de Roussi au diocèse de Laon, de la Celle en Brie au diocèse de Meaux, et de Notre-Dame de Rameru au diocèse de Troyes. On ne sait point l'année que fut fondé celui de Saint-Nicolas. Hilduin, comte de Roussi, Adelaïde son épouse, et Ebalus, André et Hugues leurs fils, en firent un don à l'abbaye de Marmoutier avant que l'église en fût dédiée. Mais après ce don la comtesse, qui avoit de l'inclination pour les religieux de Saint-Thierry qui n'en sont pas fort éloignés, voulut les en mettre en possession, et elle l'auroit fait apparemment, si Hugues, religieux de Marmoutier et prieur de Ventia, ne s'y fût opposé lorsque l'évêque de Laon en vint faire la dédicace. Car en présence

de la comtesse et de tous les barons de sa cour, il fit voir à Raiboldus, abbé de Saint-Thierry, qu'il ne pouvoit prétendre à ce prieuré sans commettre une injustice criante, et il fallut nécessairement se rendre à ses raisons.

Quelque temps après, c'est-à-dire l'an 1079, Barthélemy, qui étoit bien aise d'éviter toute contestation, et pour cet effet de donner toute la solidité possible aux fondations qu'on faisoit en faveur de son monastère, obtint d'Elinand, évêque de Laon, la confirmation de celle du prieuré de Roussi. Ce prélat la donna d'autant plus volontiers qu'il avoit une véritable estime de la vertu du vénérable abbé et de tous ses moines. Il fut même bien aise d'avoir cette occasion pour lui demander, tant en son nom qu'au nom de tout son chapitre, d'être associé aux prières de son monastère, lui promettant réciproquement celles de son Église, en sorte qu'à l'avenir les chanoines de Laon et les religieux de Marmoutier se regardâssent comme frères. Barthélemy y consentit sans peine, et en reconnoissance de cette grâce l'évêque accorda aux religieux de Saint-Nicolas de Roussi qu'ils pûssent célébrer en particulier les divins offices dans un temps d'interdit. Il leur permit encore de sonner les cloches pour les défunts, quelque excommunication qu'on fulminât sur les terres de Roussi.

La Celle fut dans son origine une abbaye fondée par les comtes de Roussi. Il paroît par la donation qu'y fit Wautier, évêque de Meaux, des paroisses de la Celle et de Wairat, qu'elle subsistoit déjà l'an 1045. Mais, soit que les premiers religieux qu'on y avoit mis eussent peu de régularité, soit que par fragilité humaine ils fussent déchus de leur primitive observance, ils étoient tombés dans un si grand relâche, que la propriété étoit commune parmi eux, l'obéissance ne se rendoit plus à l'abbé, qu'ils ne considéroient que comme un autre homme, les autres observances de la régularité n'alloient pas mieux, et comme il arrive ordinairement que le temporel des monastères suit le sort du spirituel, la vertu en étant bannie, les revenus en étoient presque réduits à

rien. Ebalus, comte de Roussi, André son frère, comte de Rameru, et Hugues comte de Dammartin, leur cousin, trois seigneurs d'une éminente piété, qui savoient que cette abbaye avoit été fondée par leurs ancêtres, ne purent souffrir un si grand désordre. Ils méditèrent souvent sur les moyens de remédier à un si grand mal, et après plusieurs réflexions, ils crurent que si dans l'administration des choses temporelles il est permis de casser des officiers que l'on trouve négligents, et d'en mettre en leur place d'autres que l'on reconnoît être plus vigilants, l'on doit à plus forte raison faire la même chose pour le spirituel, où il s'agit du salut des âmes, dont la perte est irréparable. Ils savoient d'ailleurs quelle étoit la sainteté des religieux de Marmoutier, leur fidélité dans la pratique exacte de leur règle, leur adresse à rétablir les lieux ruinés, et leur zèle à en bâtir de nouveaux, et il leur sembloit ne pouvoir rien faire de mieux que d'assujettir l'abbaye de la Celle à leur monastère. Thibaud, comte de Champagne et de Brie, les confirma dans ce sentiment. Mais ce qui acheva de les déterminer, fut le statut que fit Hugues, légat du Saint-Siége, dans le concile qu'il venoit de célébrer à Meaux, de donner à Marmoutier ou à Cluny toutes les abbayes de dix religieux et au-dessous (1).

Cette résolution prise, ils invitèrent l'abbé Barthélemy à faire un voyage en Brie, et le prièrent ensuite de vouloir accepter l'abbaye de la Celle. Barthélemy, qui étoit un homme fort détaché, fit beaucoup de difficultés de la prendre, soit qu'il eût de la peine à mettre la faucille dans la moisson d'autrui, soit qu'il prévît le travail qui se trouve ordinairement à réformer les maisons déréglées, dans lesquelles il est plus difficile de remettre le bon ordre que d'en fonder de nouvelles. Mais ces seigneurs lui firent tant d'instances, qu'il lui fut impossible de ne pas céder à leur piété. Hugues, comte de Dammartin, l'investit donc de l'abbaye de la Celle

(1) Le concile de Meaux, qui ordonna de soumettre à Marmoutier ou à Cluny toutes les abbayes de dix religieux, se tint l'an 1082. *Art de vérifier les dates*, tome I, p. 181. (Note du manuscrit.)

et de tous ses revenus, tant en son nom qu'au nom des comtes Ebalus et André, ses cousins, et tous les habitants du lieu tant libres que serfs lui firent serment de fidélité. Après cela Barthélemy fut trouver le comte Thibaut à Châtillon, où se trouva aussi Ebalus, et ils le prièrent de confirmer la donation qu'ils avoient faite, par son conseil, de l'abbaye de la Celle au monastère de Marmoutier. Thibaut, qui aimoit l'abbé Barthélemy et ses religieux comme ses propres enfants, la confirma aussitôt avec la comtesse Adelaïde son épouse, et le jour suivant il renouvela cette confirmation, qu'il fit faire aussi au comte Etienne son fils. Barthélemy ne se contenta pas de cela. Pour mieux cimenter cette affaire, il fut à Châteauneuf visiter les comtes Ebalus et André, qui l'y avoient invité et qui le reçurent avec une bonté digne de leur piété et de la sainteté du bienheureux abbé. Là, Ebalus et Sibille son épouse, André son frère, et Manassès, prévôt de l'Église de Reims, leur oncle, confirmèrent de nouveau la donation faite aux religieux de Marmoutier de l'abbaye de la Celle en Brie, du prieuré de Saint-Nicolas de Roussi, et de celui de Notre-Dame de Rameru avec toutes leurs dépendances, leur laissant un plein pouvoir d'en disposer comme bon leur sembleroit, d'y envoyer tel prieur et tel nombre de religieux que l'abbé et son chapitre jugeroient à propos, de changer tant le prieur que les religieux, ainsi qu'il se pratiquoit dans les autres prieurés de l'abbaye de Marmoutier. Après cela, l'abbé Barthélemy accorda à ces seigneurs la participation des prières et des bonnes œuvres de ses religieux, dont ils faisoient beaucoup plus de cas que de tout ce qu'ils avoient donné, comme ils le témoignent assez par ces paroles : *His ita peractis, donaverunt nos domnus abbas cetérique fratres cariori pignore, videlicet recipiendo nos in consortio fraternitatis suæ, ut deinceps participes simus tam beneficii eleemosynarum quam et orationum Majoris Monasterii omni tempore.* Ce qui fait voir combien on estimoit en ce temps-là les religieux et surtout ceux de Marmoutier. Barthélemy leur promit de plus de faire tous les ans l'anniversaire de Hilduin

leur père, d'Adelaïde leur mère, et de Hugues leur frère, et de faire devant Dieu une éternelle mémoire de tous ceux qui avoient contribué à ce don. Tout ceci arriva l'an 1082, qui étoit le 23e du règne de Philippe roi de France, et le premier de l'épiscopat de Robert, que le légat avoit sacré évêque de Meaux. La même année, Barthélemy pria le roi Philippe et l'évêque Robert de confirmer la donation de l'abbaye de la Celle. Philippe la confirma par des lettres scellées de son sceau et signées tant du roi que de Galeran son chambellan, de Gervais, de Thibaut son connétable, d'Adelard son bouteiller, et de Hugues frère du roi, et souscrites par Gillebert, clerc du roi, pour Geoffroi, évêque de Paris, le chancelier. Par ces lettres, Philippe ne confirma pas seulement cette donation, il confirma encore toutes celles que ses fidèles sujets feroient à Marmoutier. L'évêque de Meaux la confirma aussi et y ajouta deux églises, celle de Court-Evroul et celle de Villiers.

Le prieuré de Notre-Dame de Rameru, au diocèse de Troyes, fut fondé la même année que l'abbaye de la Celle fut donnée à Marmoutier pour être convertie en prieuré. Il eut pour fondateurs les mêmes seigneurs qui avoient donné l'abbaye de la Celle, le comte Ebalus et son épouse Sibille, le comte André et son épouse Adelise, le comte Hugues et son épouse Rothaïs ou Roës, lesquels ayant une parfaite connoissance du peu de solidité des biens de la terre, et persuadés que c'est une extrême folie d'y attacher son cœur, et une véritable sagesse de les distribuer pour l'amour de Jésus-Christ, donnèrent à l'abbé Barthélemy et à toute la congrégation de Marmoutier l'église de Notre-Dame de Rameru avec toutes ses dépendances, pour en jouir et disposer selon leur bon plaisir.

André, à qui le comté de Rameru étoit demeuré, ne se contenta pas de cela, il y ajouta plusieurs autres donations qu'il fit en des lieux et en des temps différents. Du consentement de Guindesmod sa seconde femme, et de ses fils Hugues et Olivier, il donna aux religieux de Rameru tous ses moulins

de Grand-Pré pour en jouir après sa mort, dont il leur donna pour reconnoissance pendant sa vie les dîmes, tant des moulins que de la pêche, avec un serf nommé Gislebert. Il leur donna encore, pour le repos de l'âme d'Adalise sa première femme, le moulin de Vincelle. Il leur donna aussi pour le repos de l'âme de son frère Ebalus la dîme de Branvilliers, et après sa mort tout ce qu'il possédoit dans le même lieu. Il n'est pas nécessaire de spécifier ici toutes ses donations, qui rendirent ce prieuré considérable. Ce seigneur avoit une affection si tendre pour les religieux de Marmoutier, qu'on peut dire qu'il les aimoit comme ses propres enfants; aussi ne pouvoit-il souffrir qu'on leur fît aucune violence. Un jour ses officiers voulurent les inquiéter pour un droit qu'ils avoient sur la vente des bois. Il les fit tous venir en sa présence, et après avoir entendu les raisons des deux parties en présence de tous ses barons, il termina le procès en deux mots: « Ou mon père, dit-il, a donné ce droit aux religieux, ou il ne leur a pas donné; s'il leur a donné, il leur appartient; s'il ne leur a point donné, je leur donne. » Une autre fois, ses officiers prétendirent que les gages d'un serf des religieux lui appartenoient, et ils l'avertirent du différend qu'ils avoient avec eux sur ce sujet; mais le comte les renvoya avec confusion en leur disant qu'ils n'avoit aucun droit sur les terres du prieuré de Notre-Dame. Son prévôt voulut prendre la parole et lui dit: « Monseigneur, cela vous appartient et vous avez coutume de lever ce droit; » mais il lui ferma aussitôt la bouche en lui disant: « Je ne voudrois pas en jouir pour tout le bien que vous possédez. »

Ce comte eut un fils nommé Ebalus, qui fut évêque de Châlons en Champagne, et qui hérita par sa mort du comté de Rameru, de ses honneurs et de ses biens. Ebalus, inspiré de Dieu, *divina admonitione*, de confirmer toutes les donations que son père avoit faites à Dieu, à saint Martin et à ses religieux de Marmoutier, vint exprès à Tours accompagné des principaux de son clergé, entra dans le chapitre, donna tout de nouveau et confirma tout ce que son père avoit donné au

monastère, signa la confirmation de sa main, la fit sceller de son sceau. Et afin d'y ajouter quelque chose du sien, il donna toutes les dîmes qu'il avoit eues après la mort de son père dans le diocèse de Troyes. Ceci arriva l'an 1123, du temps de l'abbé Guillaume.

Dans le même temps que ces trois seigneurs de Champagne faisoient de si belles fondations en faveur de l'abbaye de Marmoutier, ceux de Normandie signaloient leur zèle à continuer de lui faire du bien. Dès le temps de l'abbé Ebrard, elle possédoit une partie de la terre d'Heauville dans le diocèse de Coutances. Eudes, fils de Turstin, lui avoit donné la portion qu'il y possédoit, et le roi Guillaume, la reine Mathilde et plusieurs seigneurs de Normandie avoient signé sa donation. Mais Guillaume, comte de Mortain, frère du roi, lui donna la terre tout entière; et parce que Guillaume d'Hestré, *de Hestra*, la tenoit de lui, il le dédommagea en lui donnant d'autres biens en échange. Il fit cette donation à Oiselle, *apud Oisellum*, qu'on nomme communément l'île de Bedasne, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, l'an 1082, et elle fut signée par le roi Guillaume, ses deux fils Robert et Guillaume, le comte Roger, Robert comte de Mortain, la comtesse Mathilde, son épouse, et par leur fils Guillaume.

Les abbés de Marmoutier avoient donné le soin de faire valoir cette terre à un religieux nommé Fretbert, homme intelligent et laborieux, à qui le roi Guillaume, n'étant encore que duc de Normandie, avoit donné pouvoir de défricher des terres incultes sans qu'il fût obligé de lui payer aucun droit. Il lui accorda cette permission étant à dîner à la Hogue de Boiville; et comme Hugues le forestier voulut s'y opposer, le prince en fut si irrité qu'il prit un jambon pour le lui jeter à la tête; d'où l'on peut juger jusqu'à quel point il portoit son affection pour les religieux de Marmoutier. Il en donna une nouvelle preuve lorsque longtemps après Robert Bertrand, vicomte de Coutances, prétendant cause d'ignorance de la permission qu'il avoit donnée, enleva les effets des religieux de Marmoutier; car le moine Gauslin ayant passé en Angleterre

pour lui porter ses plaintes de l'action du vicomte, il se mit dans une grosse colère et renvoya sur-le-champ Bernard son chapelain avec ce moine, pour dire de sa part à la reine, qui étoit alors en Normandie, d'obliger Robert Bertrand de restituer ce qu'il avoit enlevé aux religieux et de ne les plus troubler à l'avenir ; ce qu'elle fit un jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste qui fut apparemment celui que Robert, comte de Mortain, fit donation de la terre d'Heauville. Le vicomte alla plus avant, car il fit un don à Marmoutier de tous les bois qu'il possédoit dans le Cotentin, leur donnant un plein pouvoir d'en couper autant qu'ils voudroient, tant pour bâtir que pour se chauffer, et pour leurs autres usages, et d'y faire paître leurs animaux. Il investit le monastère de ce don par un cuir de cerf, qu'il envoya au chapitre de Marmoutier par le moine Rainald, qui apparemment étoit prieur de Heauville. En reconnoissance, on lui accorda à lui et à Machaut, son épouse, l'association aux prières et bonnes œuvres des religieux. Outre ce que nous venons de dire, le roi Guillaume accorda encore aux religieux de Marmoutier le passage libre dans toutes les terres de ses États, sans qu'ils fussent obligés de payer aucun impôt pour les transports.

Je reviens à Robert, comte de Mortain. Dans le même temps que ce prince donna la terre de Heauville à Marmoutier, il fonda aussi le prieuré de Notre-Dame de Mortain au diocèse d'Avranches, pour attirer les grâces du Ciel sur la personne du roi Guillaume son frère, sur celle de la reine Mathilde, sur la sienne propre, et sur celle de la comtesse son épouse et sur leurs enfants, aussi bien que pour le repos de l'âme de son père et de sa mère. Pour cet effet, il donna à l'abbaye de Marmoutier l'église de Notre-Dame, située près de son château de Mortain, avec la terre qui servoit de prébende à Norgodus, chanoine de l'église collégiale de Mortain, dédiée à saint Evroul, auquel il donna d'autres biens en échange, du consentement du doyen et de tous les chanoines. Il ajouta à cela beaucoup d'autres biens, afin d'entretenir dans ce prieuré un bon nombre de religieux. Il semble même que son dessein

n'étoit pas de fonder un simple prieuré, mais qu'il avoit envie d'en faire une abbaye. La fondation fut signée par le roi Guillaume, Robert et Guillaume ses deux fils, le comte Roger, Guillaume, archevêque de Rouen, Michel, évêque d'Avranches, Gislebert, évêque de Lisieux, le comte et la comtesse de Mortain, et par leur fils Guillaume, l'an 1082.

Robert, qui avoit envie de rendre ce prieuré considérable, lui donna six ans après une prébende dans son église collégiale de Saint-Evroul, en sorte que si ce prieuré étoit converti en abbaye, l'abbé y feroit sa semaine comme les autres chanoines et y assisteroit les fêtes à la messe et à vêpres ; mais s'il restoit prieuré, le prieur ou en son absence quelqu'un de ses moines feroient la même chose, et qu'à l'avenir tous les chanoines de Saint-Evroul et leurs serviteurs seroient enterrés au cimetière de Notre-Dame et associés à l'avenir aux prières et bonnes œuvres des religieux de Marmoutier, qui les considéreroient comme leurs frères, de telle sorte que si le doyen du chapitre avoit dévotion de se faire moine, on le recevroit gratuitement. Cette donation fut faite l'an 1078 (1), Robert, fils de Guillaume le Conquérant, étant duc de Normandie, et signée par le comte Robert, Almode sa seconde femme, Guillaume son fils, et plusieurs autres personnes de qualité.

Il paroît par le titre de cette donation que la comtesse Mathilde, première femme de Robert, étoit déjà morte aussi bien que le roi son frère. C'étoit une bonne princesse, dont la mort causa de la tristesse à la cour d'Angleterre, parce qu'elle étoit aimée de tout le monde. Aussi le roi consentit-il que tout ce qu'elle possédoit, soit en or, soit en argent, soit en meubles, soit en terres, fût distribué aux monastères et aux pauvres pour le repos de son âme. Dans cette distribution, le roi et le comte Robert son frère n'oublièrent point les religieux de Marmoutier qui desservoient le prieuré de Mortain. Ils leur donnèrent pour leur part le manoir de Pidel dans le comté de

(1) Lisez 1088. (Note du manuscrit.)

Dorsete, terre si considérable qu'il falloit dix charrues pour la labourer ; car c'est ainsi que l'on doit entendre le terme anglais *decem hiddarum*, comme le prouvent très-clairement ces mots d'Orderic Vital (1), *omnes carrucas terræ, quas Angli hydas vocant, annuente rege Guillelmo Rufo, Rannulfus prssimus clericus anno* 1089, *per totam Angliam descripsit*, et les édits du roi Guillaume, qui ordonnent que dans toute l'Angleterre on lui paye six sols de tribut annuel *ex qualibet hyda, seu carruca.* (*Vide leges Canuti regis*, cap. 12.)

Le comte de Mortain n'en demeura pas là. Gautier de Richarville, vicomte de Penevesel, avoit usurpé injustement les terres de Bracheham, d'Alwine, Coteboc et Tucheuorc. Le comte les lui ôta par un jugement juridique de ses barons, tant d'Angleterre que de France, et les donna à son prieuré de Notre-Dame de Mortain. Robert, qui en étoit prieur, en reconnoissance lui donna dix livres de deniers monnoie du Mans. Le comte ajouta à cela Wideham, qu'il lui donna à ferme pour sept livres, en attendant qu'il fît un don absolu de cette terre. Peu de temps après, Dieu l'ayant retiré de ce monde, le comte Guillaume son fils la donna à Mortain pour le repos de l'âme de ses père et mère, et le prieur lui donna 23 livres monnoie du Mans avec un excellent cheval. Il confirma de plus les donations de son père, et le roi Henri, Mathilde son épouse, saint Anselme, archevêque de Cantorbie, l'évêque Gondulfe, et Adelide, comtesse d'Oux, signèrent cette confirmation. Enfin ce jeune comte, marchant sur les traces de son père, et désirant avoir au moins 20 religieux au prieuré de Notre-Dame de Mortain, ajouta à toutes ces donations le manoir de Wiungle en Angleterre, et confirma tout de nouveau toutes les donations que son père avoit faites à Marmoutier et à ce prieuré.

Nous avons déjà parlé du prieuré de Saint-Pierre de Chemillé au diocèse d'Angers, fondé sous l'abbé Albert par Pierre, seigneur de Chemillé. Sigebrand son fils en avoit aug-

(1) *Histor. eccles.*, lib. 8, p. 678.

menté le revenu lorsqu'on fit la dédicace de l'église, et étant tombé dangereusement malade, il y donna de nouveau l'église de Notre-Dame dont le revenu étoit considérable, pour en jouir après la mort du prêtre Viventius. Sigebrand étant mort, les religieux de Marmoutier prièrent Pierre son fils, qui avoit succédé à ses honneurs, de les en mettre en possession; ce seigneur ne se rendit pas si facile à leurs demandes. Mais enfin, ayant vu le titre de la donation de son père, persuadé qu'il ne lui seroit pas honorable de rompre ce qu'il avoit fait, il en fit un nouveau don étant à Rochefort, sur le bord de la Loire, le jour de la Nativité de la Vierge, l'an 1082, qu'il renouvela le lendemain de la fête de saint Maurice dans le chapitre de l'Église d'Angers, du consentement de l'évêque Geoffroi qui y étoit présent, et de tout son clergé.

L'année suivante Frioul, vicomte de Donges au diocèse de Nantes, donna aux religieux de Marmoutier un lieu près de son château de Donges, assez près de la Loire et fort agréable, pour y bâtir une église et y faire un bourg. Il ajouta à cela d'autres biens pour l'entretien des religieux qui desserviroient ce prieuré; ce qu'il fit du consentement de Hoel, comte de Nantes, et de quelques autres seigneurs du pays, qui contribuèrent par des donations à la fondation de ce prieuré. Frioul ne se contenta pas de cela, il fit confirmer ce qu'il avoit fait par Quiriac, évêque de Nantes, qui exempta les religieux qui devoient demeurer en ce lieu, de toute exaction, coutume et soumission, se contentant de la simple obéissance que tous les moines sont obligés de rendre aux évêques.

Après cela, l'abbé Barthélemy étant venu à Nantes dans l'octave de l'Ascension, le vicomte Frioul l'y vint trouver avec Geoffroi, le plus jeune de ses enfants, et tous trois s'étant rendus dans le bas-chœur de l'église de Saint-Pierre, l'abbé pria ce jeune seigneur de confirmer les donations de son père, ce qu'il fit en présence de plusieurs personnes, tant du clergé que des laïques, le jour de Saint-Urbain, qui étoit le jour de l'octave de l'Ascension de l'an 1083. En même temps et au même lieu, un certain Coquinus se désista de ses prétentions

sur l'église de Sainte-Radégonde de Nantes, que son père avoit donnée aux religieux de Marmoutier. Le jour suivant, le vicomte vint encore trouver l'abbé Barthélemy à Sainte-Radégonde avec son fils aîné, nommé Roald, qui confirma tout ce que son père avoit fait en faveur de Marmoutier.

Quelques années après, Frioul étant venu à Marmoutier, remit entre les mains du moine Thibaut vingt-une livres de deniers, une écuelle d'argent et trois marcs d'argent, à condition que s'il vouloit faire le voyage de la Terre-Sainte on lui rendroit, et s'il venoit à mourir, tout resteroit à la maison. Après la mort du vicomte, Geoffroi son fils répéta tout cela, mais les religieux l'apaisèrent en lui donnant trois cent douze livres, ce qui lui fit si grand plaisir, qu'il promit de rendre cette somme si Dieu lui donnoit une longue vie.

Sur la fin de la vie de l'abbé Barthélemy, Hardouin, seigneur de Maillé (1), donna à Marmoutier l'église de Saint-Venant avec toutes ses dépendances, exempte de tout droit et coutume. Il leur donna encore l'église de Saint-Solenne et de Fondet (2) avec toutes leurs dépendances ; il ajouta à cela d'autres biens et droits pour fournir abondamment à la subsistance des religieux qui desserviroient ce prieuré. Peu de temps après, Barthélemy étant mort et l'abbé Bernard lui ayant succédé, Hardouin vint au chapitre de Marmoutier, et y amena avec lui Hugues son frère, et en présence de tous les religieux il déclara de nouveau en détail tout ce qu'il leur avoit donné, et parce que Hugues n'avoit pas encore confirmé sa donation, il la lui fit confirmer, et en reconnoissance les religieux donnèrent quatre livres de deniers. Hardouin s'en étant ensuite retourné à Maillé, Foulques, que son abbé y avoit envoyé, lui représenta la difficulté du passage de l'église de Saint-Venant aux terres qu'il leur avoit données ; et aussitôt ce seigneur lui donna un passage libre au milieu de ses terres. Ce qu'il fit l'an 1084.

(1) Aujourd'hui Luynes, près de Tours (C. Ch.)

(2) Fondettes, près de Tours. (C. Ch.)

Il semble aussi que ce fut sur les dernières années de l'abbé Barthélemy que Giroius, seigneur de Courville, et son épouse Philippe, du consentement de ses frères Thibaud et Simon, donnèrent à Marmoutier l'église de Saint-Nicolas bâtie dans leur château de Courville. Mais afin que cette donation fût plus solidement établie, ils crurent qu'il la falloit faire confirmer par l'évêque de Chartres. Ce fut pour cet effet qu'ayant fait venir l'abbé Barthélemy, ils allèrent ensemble trouver ce prélat, qui accomplit parfaitement leur désir. Ce fut en cette occasion que l'on vit la piété des fondateurs ; car après que l'évêque Geoffroi eût confirmé leur donation, et eût investi l'abbé Barthélemy de l'église de Saint-Nicolas, ils se prosternèrent à ses pieds pour l'en remercier, car ils crurent que l'évêque leur avoit fait une grande grâce, et rendu un signalé service d'avoir donné leur bien aux serviteurs de Dieu, tant étoit grande l'estime qu'ils avoient de la sainteté des religieux de Marmoutier.

L'abbé Barthélemy gouverna l'abbaye de Marmoutier depuis la mort d'Albert, son prédécesseur, environ vingt ans. Il fut non-seulement un des plus saints abbés de Marmoutier, mais encore un des plus grands hommes de son temps. Il posa pour fondement de cette haute perfection à laquelle il s'éleva, une profonde humilité, dont il donna des marques bien sensibles aussi bien que de sa mortification dans les caresses qu'il faisoit aux lépreux, caresses qui furent si agréables à Dieu qu'il les honora d'un insigne miracle, lorsqu'un jour ayant baisé amoureusement un de ces misérables, il se trouva tout à coup guéri. Il ne faut pas croire pourtant que son humilité et sa mortification lui inspirâssent rien de bas ; il avoit une grandeur d'âme qui le mettoit à l'épreuve des plus fâcheux événements. Dieu, qui vouloit le sanctifier, l'épurer et faire éclater sa vertu, permit qu'on lui suscitât des persécutions, qui tournèrent toutes à la confusion de leurs auteurs, et à la gloire de celui qui les souffrit. Il éprouva la fureur de Geoffroi le Barbu comte d'Anjou, la jalousie d'Ernaud, évêque du Mans, et les mauvais effets de la cupidité d'Almodus, abbé de

Redon; mais il vint à bout de tout sans opposer autre chose que sa patience, ses prières et sa fermeté. S'il soutint les intérêts de son monastère, ce ne fut point par un amour déréglé des biens de la terre; jamais personne n'en fut plus détaché. Il fit assez paroître son détachement dans les difficultés qu'il fit à accepter les prieurés que l'on vouloit donner à son monastère. Il n'avoit d'attache que pour les choses du Ciel, il soupiroit sans cesse après, employant la plus grande partie du jour et de la nuit aux exercices de la contemplation. Il inspiroit les mêmes sentiments à ses frères, aussi en vit-on plusieurs arriver à une haute perfection. Son oraison continuelle étoit un effet de son amour pour Dieu, dont le feu sacré le dévoroit agréablement. Sa charité pour le prochain le faisoit compatir à toutes ses misères et donna quelquefois occasion à des miracles publics, que Dieu fit pour faire éclater sa sainteté et récompenser sa vertu. Ennemi des contestations, il vouloit que ses frères se dépouillâssent plutôt de leurs intérêts que de soutenir leurs droits par des voies de hauteur, et ils étoient si bien formés dans ces saintes maximes, qu'ils aimoient mieux donner du leur, que de faire des procès avec trop de chaleur. En voici un exemple arrivé l'année même qu'il mourut. Geoffroi, surnommé Freslavene, et Rosceline son épouse, avoient donné à Marmoutier la terre de Chatenay, *de Cattiniaco*, du consentement de leurs fils Robert et Drogon, et en reconnoissance on leur avoit promis de les enterrer à Marmoutier ou au prieuré de Lavardin, s'ils mouroient dans la communion de l'Église. Mais l'an 1084 Drogon se mit à inquiéter là-dessus nos religieux, et il poussa son animosité si loin, qu'un jour il ôta de force le cheval de Gautier, moine de Saint-Hilaire-sur-Hierre. Ives, qui en étoit prieur, fut trouver ce seigneur et lui représenta vivement, quoique sans sortir des bornes de l'humilité, l'injustice qu'il commettoit en cela. Drogon lui avoua qu'il avoit tort, mais que la pauvreté l'avoit obligé d'en venir à ces excès. C'étoit apparemment quelque mauvais ménager, qui avoit dissipé son bien en luxe, en bonne chère et en dépenses inutiles. Ives

entendant cela, lui céda à l'heure même le cheval qu'il avoit enlevé, et lui donna de plus vingt sols. Ce qui gagna tellement ce seigneur qu'il protesta qu'il ne souffriroit jamais qu'ils fussent à l'avenir inquiétés là-dessus. Voilà de quelle manière les disciples de l'abbé Barthélemy vidoient leurs procès, et cette voie chrétienne, bien loin de leur être dommageable, leur étoit toujours avantageuse. Barthélemy ne négligeoit pas pourtant le temporel, il savoit qu'il est le soutien du spirituel, dans lequel il est difficile que les religieux puissent se maintenir, si par le moyen du temporel ils n'ont leurs nécessités. Il avoit un grand soin que les églises qui dépendoient de son abbaye fussent desservies par de bons prêtres, et parce qu'en ce temps-là ils étoient fort rares, il ne faisoit point de difficulté de donner la liberté à ceux de ses serfs dans lesquels il remarquoit plus de probité et de meilleures dispositions, et de les honorer de la cléricature, et ensuite de l'ordre sacré de la prêtrise, pour les envoyer desservir les églises de la dépendance de son monastère. Le *Livre des serfs* de l'abbaye de Marmoutier nous en fournit un exemple remarquable en la personne d'un certain Maurice, fils d'Engelbaud, à qui il donna la liberté et ensuite la cléricature, à condition que lorsqu'il auroit atteint l'âge requis par les canons, il recevroit la prêtrise, desserviroit les églises de l'abbaye dans lesquelles l'abbé l'enverroit, y garderoit la chasteté et y vivroit en continence, et qu'au cas qu'il prétendît rester dans le simple degré de clerc, ou qu'il violât la continence, il retourneroit lui et ses enfants dans sa première condition de serf. Nous devons observer deux choses considérables dans ce titre : la première, que Barthélemy conféra lui-même la cléricature à ce serf, et par conséquent que les abbés de Marmoutier conféroient la tonsure, non-seulement à leurs religieux, mais encore aux séculiers, ce qui pourroit bien être commun à tous les autres abbés, puisque nous trouvons dans les Actes de saint Convoyon, abbé de Redon, qu'il donna la tonsure à un séculier et qu'il le fit clerc (1) ; la seconde est la condition avec laquelle

(1) MABILLON, *Saecul. IV Benedict.*

Barthélemy donna la liberté à ce serf, qu'il garderoit la continence, précaution nécessaire dans un siècle où la corruption des mœurs et l'ignorance étoient si grandes, que l'on voyoit les prêtres et les évêques mêmes se marier publiquement, quoique rien ne fût plus contraire aux canons et à la discipline de l'Église.

Barthélemy, selon l'Anonyme de Marmoutier, mourut le 24 du mois de février; mais son nom se trouve le jour précédent dans le martyrologe bénédictin en ces termes: *Turonibus, sancti Bartholomæi abbatis Majoris Monasterii.* Il fut enterré dans l'église devant l'autel de saint Pierre, mais depuis, ses sacrés ossements furent tirés de son tombeau et renfermés dans une caisse de bois, laquelle fut mise dans un petit sépulcre long et profond d'environ trois pieds, creusé dans le roc dans la chapelle de l'Annonciation, sur lequel on mit une petite pierre avec cette épitaphe: HIC JACET BARTHOLOMÆUS QUONDAM ABBAS ISTIUS LOCI. Il y a bien de l'apparence que cette translation se fit lorsqu'on bâtit la nouvelle église, qui fut commencée environ cent trente ans après sa mort par Geoffroi Ier, qui fut fait abbé l'an 1210. Nous ne trouvons pas depuis ce temps-là qu'on ait remué ses ossements jusqu'au mois d'avril de l'an 1696 qu'on répara la chapelle, et qu'ayant fouillé dans l'endroit sur lequel étoit l'épitaphe, on trouva la caisse toute réduite en cendres avec la plus grande partie de ses ossements; la serrure même et les autres ferrements de la caisse étoient tellement consumés de rouille, qu'ils s'en alloient en poussière. Il ne s'étoit conservé que huit os des plus grands et plusieurs petits, une partie considérable du chef et dix-huit dents. Nous les lavâmes avec respect dans du vin, et après les avoir enveloppés dans un linge fin et un voile de soie, nous les remîmes dans le même lieu; mais afin qu'à l'avenir les os ne se confondissent point avec la terre, nous les enfermâmes dans un petit sépulcre de brique long d'environ deux pieds, fait sur le bas du roc; mais le maçon qui répara la chapelle, au lieu de mettre dessus la tombe sur laquelle est gravée son épitaphe, il la recula un pied plus loin contre la muraille.

La Vie et les miracles de l'abbé Barthélemy furent écrits par un ancien auteur dont l'ouvrage s'est conservé longtemps à Marmoutier. Il s'y conservoit encore il y a cent cinquante ans, et on l'y trouvoit à la fin du lectionnaire qui servoit à faire la lecture du réfectoire. C'est ce que nous apprenons d'un manuscrit de ce temps-là, dans lequel nous lisons les paroles suivantes : *Hujus Vitam signis et virtutibus et miraculis plenam qui scire voluerit, in nostro armario reperire poterit. Hic etiam ecclesiam istam multis obedientiis ampliavit. Vita hujus sancti in calce libri lectionum in refectorio scribitur. Hic liber incipit : Vigilia omnium sanctorum. Vide miracula ejusdem, quem dignum ascribi in albo Sanctorum putes.*

Barthélemy avoit un frère religieux de Marmoutier nommé Hamelin, qui vécut dans l'obscurité et sans emploi ; ce qui fait voir la grande modestie et le désintéressement de ce saint abbé, qui ne produisit son frère dans aucune occasion et ne lui donna aucune charge, mais le laissa toujours simple religieux. Bernard son successeur lui rendit plus de justice, car il le fit hôtelier, qui étoit un office considérable, et l'employoit dans les occasions, comme il paroît par deux de nos chartes, l'une de l'an 1093, et l'autre de 1095.

D'ANSÉGISE, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE ABBÉ DE SAINT-MAIXENT.

Anségise sortit d'une des plus illustres maisons de la ville du Mans ; mais ni les richesses, ni les plaisirs, ni les honneurs que sa famille lui offroit, ne purent le retenir dans le siècle. Le désir de son salut lui fit tout mépriser pour suivre Jésus-Christ dans sa pauvreté et dans l'abjection de sa croix. Il l'embrassa avec plaisir dans l'abbaye de Marmoutier, où il se fit religieux sur les dernières années du gouvernement de l'abbé Albert. Abesin, son père, qui étoit chanoine de l'église de Saint-Pierre, fit beaucoup de bien au monastère à la consi-

dération de ce cher fils, ou bien si nous l'en voulons croire, par un ordre particulier de Dieu, *jubente Deo*, car il donna à Marmoutier plusieurs maisons qu'il possédoit dans la ville du Mans, des vergers, des vignes, dont il fit une donation publique en présence de Guillaume, duc de Normandie, qui s'étoit rendu maître de la ville du Mans, de l'évêque Vulgrin, et de plusieurs autres personnes distinguées tant dans le siècle que dans le clergé.

Anségise se comporta avec tant de sagesse dans le cloître, que Barthélemy son abbé le jugea digne d'être employé aux principales affaires du monastère. Ce fut lui qui réduisit à la raison Hardouin de Maillé, qui levoit des impôts injustes pour le transport des choses qui appartenoient à Marmoutier. Ses ancêtres s'étoient relâchés de ce droit ; mais ce seigneur ayant succédé aux honneurs de Gilduin de Maillé son père, étant encore enfant, ses officiers s'étoient mis en possession de lever ce droit. Lorsque Hardouin fut un peu avancé en âge, on lui représenta l'injustice de cette vexation. Mais quoiqu'il la reconnût fort bien, il avoit de la peine à s'en relâcher. Ce fut le moine Anségise qui l'y détermina, et qui lui persuada de se désister d'un droit auquel ses ancêtres avoient renoncé en faveur de Marmoutier. Mais afin de l'engager à cela de meilleure grâce, il lui donna quarante sols et un cheval de soixante, achetant en quelque façon la justice qu'il lui demandoit.

Dans ce temps-là, les plus fameux monastères de France s'estimoient heureux d'avoir pour abbés des religieux de Marmoutier. Celui de Saint-Maixent, un des plus illustres du Poitou, se choisit Anségise, dont l'élection est marquée dans l'histoire de ce monastère l'an 1078, quoique la chronique de Maillezais ne mette son ordination qu'au 29 septembre de l'an 1080 (1). Il y a apparence qu'Anségise sachant que le comte Geoffroi s'étoit emparé de quelques biens considérables du monastère, refusa d'accepter l'abbaye jusqu'à ce

(1) Labbe, *Nova biblioth.*, t. II, p. 212. *Chronicon Malleacense.*

qu'il les eût restitués, et qu'il se passa du temps à déterminer ce prince, qui enfin ayant promis de rendre ce qu'il avoit pris, Anségise reçut l'ordination l'an 1080. Quoi qu'il en soit, il n'eut pas plus tôt pris le gouvernement, qu'il fit travailler à réparer les édifices, et il le fit avec tant de diligence que l'année d'après son ordination il le vit tout achevé. Mais Dieu vouloit éprouver sa patience ; il eut le déplaisir deux ans après de le voir entièrement ruiné par un accident de tonnerre qui brûla les deux monastères, l'église de Saint-Léger et mille maisons de la ville, avec une perte très-considérable. C'est ce que nous apprennent ces vers de la *Chronique de Maillezais* :

Mirificis signis fuit intolerabilis ignis,
Maxentii villæ comburens atria mille;
Cuncta monasteria combussit intus et extrà,
Urbani festi fuit ignis nocte sequenti,
Anni tunc Christi mille octuaginta duo sunt.

Ce ne fut pas là la seule épreuve d'Anségise. Comme il avoit du zèle, et qu'il se signaloit contre les usurpateurs des biens de son monastère, il eut de grandes prises avec Gui Geoffroi, duc de Guyenne. Lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Maixent, ce prince avoit promis aux religieux de Marmoutier et de Saint-Maixent, qu'il rendroit tout ce qu'il avoit usurpé. Anségise, après son ordination, supplia Geoffroi de tenir sa parole, et lui redemanda la moitié du péage de la ville, la forêt de Savre et celle de Grosbois, que les religieux avoient achetées de son père Guillaume et de sa mère Agnès. Geoffroi refusa tout, ce qui choqua tellement Anségise, rebuté d'ailleurs par d'autres mauvais traitements de ce prince, qu'il quitta son abbaye et s'en retourna à Marmoutier, le lieu de sa profession, déclarant qu'il ne reviendroit pas que la restitution ne fût faite. Cette démarche ne toucha point Geoffroi, et Foulques, qui levoit le péage en son nom, étant mort, il voulut le donner ou même le vendre à un autre ; mais les religieux, qui souffroient avec peine l'absence d'Anségise,

aimèrent mieux acheter eux-mêmes ce péage deux mille deux cents sols. Sur cela Anségise revint, mais il ne trouva pas le prince plus traitable, et je ne sais si ce ne fut pour lui faire de la peine qu'il donna Grosbois aux religieux de Montierneuf. Quoi qu'il en soit, Anségise en porta ses plaintes à Poitiers devant Geoffroi même en présence de plus de deux cents personnes de distinction, entre lesquelles on met Rainaud, abbé de Saint-Cyprien, et Bertrand de Maillé. Il fit encore ses plaintes au synode de Poitiers. Le prince de son côté porta les siennes au concile de Charroux, auquel présidoit Amé, légat du Saint-Siége. On ne sait pas de quelle manière l'affaire se termina. Dieu tempéroit les peines d'Anségise par la consolation qu'il avoit de voir d'autres biens venir à Saint-Maixent par les donations que lui firent plusieurs particuliers. Mais enfin, préférant son repos particulier à l'inquiétude où il se trouvoit tous les jours, il permit à ses religieux de se choisir un autre abbé, et revint à Marmoutier, où il mourut l'an 1091 (1).

DU VÉNÉRABLE EBRARD,
COMTE DE BRETEUIL, VICOMTE DE CHARTRES, ET SEIGNEUR DU PUISET, RELIGIEUX DE MARMOUTIER ET ENSUITE ABBÉ DE SAINT-CALAIS.

Le peu que nous savons des actions mémorables du vénérable Ebrard nous donne une juste indignation contre les écrivains de son temps, d'avoir négligé de laisser à la postérité la Vie d'un si grand serviteur de Dieu, dont la lecture n'auroit pas peu contribué à l'édification de l'Église, à l'instruction des peuples, et à former de saints religieux. Nous avons l'obligation de ce qui en est venu à notre connoissance à Guibert, abbé de Nogent, qui s'estimoit heureux d'avoir l'honneur d'être son

(1) *Chronicon Malleacense.*

parent, et qui en passant a parlé de lui avec éloge dans un de ses ouvrages (1). Ce sera de lui et de ce que nous trouvons dans nos chartes que nous puiserons ce que nous allons raconter de ce grand homme.

Ebrard fut un des plus grands seigneurs de son temps ; c'est ainsi qu'en parle Guibert de Nogent : *Vir inter primores Franciæ undecumque famosus.* Le titre de la donation de la terre de Notonville l'appelle *Illustris Carnotensium vicecomes* ; Guibert, qui étoit son parent, qui l'avoit vu et qui lui avoit parlé, lui donne la qualité de comte de Breteuil, et nous trouvons encore dans quelques titres qu'il est appelé Ebrard du Puiset. Ainsi on ne peut pas douter qu'il n'ait été un des plus puissants seigneurs du royaume, puisqu'en même temps il étoit comte de Breteuil, vicomte de Chartres, et seigneur du Puiset. Il eut deux frères : Gualeran, qui après lui posséda le comté de Breteuil, dont il hérita lorsqu'il quitta le monde, comme nous l'apprend M. Duchesne dans son *Histoire de la maison de Dreux* ; et Hugues, qui fut après lui vicomte de Chartres et seigneur du Puiset, seigneur si puissant qu'il donna bien de l'exercice au roi de France, qui avec une grosse armée eut assez de peine de le réduire.

Ebrard fut élevé comme on avoit coutume d'élever les jeunes seigneurs de sa qualité, dans les plaisirs, dans les divertissements, dans les désirs d'ambition, dans l'amour des richesses. Il étoit bien fait, et tout lui rioit selon le siècle ; mais son âme étoit aussi difforme que son corps étoit beau. Il suivit le torrent du siècle, il en aima le luxe et les honneurs, il jouit avec plaisir de tout ce qu'il y a d'agréable, et se précipita dans toutes sortes de vices. Il marchoit ainsi dans la voie large qui conduit à la perdition, lorsque Dieu leva le bandeau de dessus ses yeux, pour lui faire voir la difformité de son âme. Il en vit avec horreur toute la laideur, et reconnut clairement que la route qu'il avoit tenuë jusqu'alors aboutissoit au puits de l'abîme, et que dans toute sa conduite

(1) Guib. Novig. lib. 1 *de Vita sua*, cap. 9

il n'avoit travaillé qu'à se perdre et à perdre les autres. Ensuite de cette première grâce, Dieu lui ayant inspiré des désirs de son salut, il fit de sérieuses réflexions sur les moyens qu'il pourroit prendre pour y parvenir, et il crut que c'étoit à lui-même que Jésus-Christ adressoit cette parole : *Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple ;* et celle-ci : *Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.* Cette voix, qui ne servit qu'à lui faire mieux connoître la pesanteur du poids qui l'accabloit, lui donna une sainte crainte de perdre le royaume des cieux, si, négligeant de la suivre, il s'attachoit à celui de la terre, et songeant comment il pourroit s'approcher plus près de Dieu, il connut clairement que rien ne l'en éloignoit davantage que les grandeurs du siècle, dont il avoit été comme enivré. Il regarda donc tous ses grands biens et tous ses grands honneurs comme les plus grands obstacles à son salut ; et la grâce achevant son ouvrage, le détermina efficacement à tout quitter pour suivre Jésus-Christ dans la pauvreté et dans l'abjection de la croix. Mais comme les œuvres de Dieu veulent être secrètes, il ne s'ouvrit qu'à ceux des siens qu'il vit disposés à l'imiter, et conféra avec eux des moyens que Dieu lui avoit inspirés de quitter le monde. La résolution prise, il distribua aux pauvres tout ce qu'il avoit d'or et d'argent, fit de grands dons aux monastères, parmi lesquels celui de Marmoutier eut la moitié de la terre de Notonville. Il quitta ses habits magnifiques, se revêtit en pauvre, et disparut tout d'un coup, laissant à ses deux frères ses honneurs et ses riches possessions ; à Galeran le comté de Breteuil, et à Hugues la vicomté de Chartres et la seigneurie du Puiset. Je n'explique pas ici quels furent les sentiments du monde sur une action si extraordinaire ; je ne doute point que ceux qui suivoient ses maximes ne la condamnâssent, que quelques-uns ne suspendissent leur jugement ; mais je suis persuadé que les personnes éclairées qui avoient vu les aumônes qu'il avoit faites

pour se préparer à ce parfait renoncement, ne l'approuvâssent comme une action digne d'un saint.

Ebrard se proposa en cette occasion l'exemple de saint Thibaud, lequel sorti de l'illustre maison des comtes de Champagne, élevé dans la délicatesse ordinaire aux personnes de sa qualité, aimé et honoré des siens, sortit nu-pieds de son pays, s'en alla d'abord en Allemagne, fit plusieurs pèlerinages en divers endroits, et enfin fixa sa demeure en Italie. Ce fut sur ce modèle qu'Ebrard se formant, quitta son pays, ses parents et sa femme, pour se retirer dans une terre étrangère, où inconnu aux hommes, il pût expier ses péchés par une pénitence d'autant plus agréable à Dieu qu'elle seroit moins connue des hommes. Celle qu'il choisit fut d'exercer le métier de charbonnier, d'aller dans les villes et villages vendre son travail, et vivre en pauvre de ce qu'il pouvoit gagner à la sueur de son front. Il vécut longtemps de la sorte, estimant n'avoir jamais été plus véritablement riche que lorsqu'il avoit commencé d'être pauvre pour Jésus-Christ.

Mais cette vertu étoit trop éclatante pour ne pas faire de la jalousie au prince des ténèbres. Un jour le démon lui apparut sous la figure d'un homme bien fait, et, après lui avoir fait plusieurs questions, le pressa avec tant d'importunité de lui dire qui il étoit, qu'après s'en être défendu assez longtemps avec une sainte modestie, il ne put s'empêcher de lui dire sous le secret : « Je suis Ebrard, autrefois comte de Breteuil, qui, comme vous le savez, ai fait assez belle figure en France, mais qui pour expier mes péchés me suis volontairement exilé en ce lieu de pénitence. » Il n'eut pas plus tôt achevé de parler que le spectre disparut, et le couvrit de confusion. Ebrard admira l'impudence de l'ennemi, puis se tournant vers ses compagnons qui avoient été présents à ce dialogue, il leur dit qu'encore bien qu'ils pûssent se sanctifier dans l'exil volontaire qu'ils avoient choisi, il voyoit bien par les discours que le démon leur avoit tenus, qu'ils devoient aller s'établir pour toujours dans un autre lieu, où, vivant dans l'humilité et la

soumission, ils fussent exempts de vanité; que l'abbaye de Marmoutier étoit un lieu très-propre pour exécuter le dessein qu'ils avoient pris de se consacrer à Dieu, et d'achever leurs jours dans les exercices de la pénitence; que c'étoit là qu'ils devoient fixer leur demeure sur la terre pour mériter d'en avoir un jour une permanente dans le Ciel.

Après ce discours la bénite troupe prit le chemin de Tours et vint se jeter aux pieds de l'abbé Barthélemy, qui les reçut comme des anges du Ciel. Mais il se trouva une difficulté qui retarda un peu l'accomplissement de leurs vœux. Ebrard, étant marié, ne pouvoit faire profession de la vie monastique sans ce consentement de son épouse, et ce n'étoit pas si facile d'obtenir ce consentement d'une jeune dame d'une naissance illustre, qui se voyoit presque aussitôt veuve que mariée. Comme l'affaire étoit délicate, l'abbé Barthélemy se chargea lui-même de la négocier, retenant cependant Ebrard au monastère dans son habit séculier.

Lorsqu'on eût appris que le saint fugitif étoit à Marmoutier, Hugues son frère, qui lui avoit succédé dans la vicomté de Chartres et dans la seigneurie du Puiset, s'y transporta aussitôt, on ne sait pas à quel dessein, si ce fut simplement pour voir un cher frère qu'il croyoit perdu, ou bien pour tâcher de le détourner de sa résolution. Mais Ebrard lui parla de Dieu, du mépris du monde, du soin qu'il devoit lui-même avoir de son salut, en des termes si touchants, que ce seigneur, piqué d'une vive componction, donna à Marmoutier l'autre moitié de la terre de Notonville à la considération de son frère, et porta sur l'autel de saint Martin l'acte de cette donation en présence de Guicher, seigneur de Château-Regnault, de Sulpice de Chaumont, et de plusieurs autres personnes de qualité. Gualeran, comte de Breteuil, qui se trouva au Puiset comme l'abbé Barthélemy y sollicitoit la séparation d'Ebrard avec son épouse, confirma de son côté la donation de ses deux frères.

Ebrard ayant obtenu le consentement de sa femme, prit l'habit religieux et fit profession de la vie monastique. Ce fut alors une chose digne de l'admiration des anges et des

hommes, de voir un seigneur si puissant dans le siècle, dont rien n'étoit capable de satisfaire le luxe dans les habits, à qui personne ne pouvoit rien dire impunément qui lui déplût, porter avec plaisir des robes vieilles et usées, se soumettre aveuglement à toutes les volontés de ses frères, pratiquer avec empressement les plus vils exercices du cloître, les yeux toujours baissés, mortifié et modeste dans sa contenance, pénitent dans toute sa vie, affectant une certaine simplicité et grossièreté qui l'auroit plutôt fait passer pour un homme rustique que pour un comte illustre. Son abbé ne laissa pas de l'employer dans les affaires d'importance et de lui confier plusieurs négociations. Mais elles ne servirent qu'à faire éclater davantage son mépris du monde et son humilité; car dans tous les voyages qu'il fit par son ordre, on ne put jamais l'engager, je ne dis pas de loger, mais seulement d'entrer pour un moment dans aucun des châteaux qu'il avoit abandonnés pour l'amour de Jésus-Christ.

Les grands exemples de vertus qu'Ebrard donna dans le monastère, rendirent son nom célèbre dans le monde et dans les cloîtres, et obligèrent les religieux de Saint-Calais de le choisir pour leur abbé. Au moins trouvons-nous dans un titre fait sur la fin de l'onzième siècle un Ebrard religieux de Marmoutier, auquel on donne la qualité d'abbé de Saint-Calais, ce qui ne peut convenir qu'à notre Ebrard, dont il n'est plus fait mention après cela dans aucune de nos chartes. Nous ne savons rien de l'administration de l'abbé Ebrard ; mais nous ne doutons point que la fin de ce grand homme n'ait parfaitement correspondu à un si beau commencement, et que sa mort n'ait été aussi sainte que sa vie. Guibert, qui avoit appris de sa propre bouche la plus grande partie de ce que nous venons de dire, nous le propose comme le modèle le plus accompli d'une parfaite conversion, et il la met à la tête de toutes celles qui étoient arrivées de son temps, comme la plus considérable.

DE L'HÉRÉSIARQUE BÉRENGER, ET DE SA PÉNITENCE AU PRIEURÉ DE SAINT-COSME DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE MARMOUTIER.

Bérenger, selon l'opinion la mieux reçue, naquit à Tours environ l'an mille, de parents assez accommodés selon le monde. Il étudia les sciences primitives dans les écoles de la célèbre église de Saint-Martin, où il avoit un oncle nommé Wautier qui en étoit chantre. De là il passa à Chartres pour y apprendre les sciences supérieures sous le fameux Fulbert, qui fut fait évêque de cette ville l'an 1007, aussi illustre dans l'Église par sa sainteté que par son érudition. Bérenger donna dès lors des marques de ce qu'il devoit être un jour. Comme il avoit de l'esprit, il se rendit habile, mais en même temps inquiet et indocile, s'éloignant assez souvent des sentiments de son maître, pour en suivre de moins sûrs et éloignés de ceux des Pères de l'Église. Le bon Fulbert voyoit cela avec douleur, et le prenant assez souvent en particulier avec Adelman, qui depuis fut évêque de Bresse, les prioit tous deux, la larme à l'œil, de marcher dans le droit chemin, de suivre les routes frayées par les saints, et de ne se point laisser aller à des nouveautés dangereuses, qui les précipiteroient dans des labyrinthes dont jamais ils ne pourroient se débarrasser. Mais toutes ces remontrances firent peu d'effet sur l'esprit de Bérenger, enflé de son propre mérite. Guillaume de Malmesbury dit que Fulbert étant au lit de la mort, et Bérenger étant entré dans sa chambre, il l'en chassa avec indignation, parce qu'il avoit aperçu à son côté un démon qui par ses flatteries le portoit à corrompre beaucoup de monde (1).

Après avoir achevé ses études, il retourna à Tours, où il fut honoré de la cléricature; et comme il passoit pour un homme fort habile dans la grammaire et dans la philosophie,

(1) GUILL. MALMESB. lib. 3 *De regno Angl*,

on le fit enseigner à Saint-Martin. Il le fit d'abord avec assez de succès, et si l'on en croit Baudri, abbé de Bourgueil, ensuite évêque de Dol, il rendit les écoles de Saint-Martin si célèbres, qu'elles surpassoient toutes celles qui fussent alors. C'est ce qu'il exprime par ces vers latins qui disent plus que tout ce qu'on sauroit dire :

Tota Latinorum facundia marcida floret,
Dum Berengario Turoni floruere magistro.
Porro Latinorum facundia florida marcet,
Invida sors Turonis ubi tantum lumen ademit.

Et ce fut peut-être ce qui lui mérita la chambrerie de l'église de Saint-Martin, qui est un office assez considérable. Il eut plusieurs disciples d'un mérite distingué, et entr'autres Bruno, appelé aussi Eusèbe (qu'il ne faut pas confondre avec saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux), qui, ayant été élu évêque d'Angers l'an 1047, fit Bérenger son archidiacre. Chargé de bénéfices, il n'en devint point meilleur, et quoique son archidiaconé demandât sa présence à Angers, il ne quitta pas les écoles de Saint-Martin. Il continua d'enseigner comme auparavant avec sa réputation ordinaire, mais la vanité et la jalousie le précipitèrent bientôt dans l'erreur.

Dans le temps dont nous parlons, Lanfranc étoit passé d'Italie en France, et, après avoir enseigné avec applaudissement deux ans à Avranches, il se fit religieux au Bec, où saint Herluin son abbé le fit prieur du monastère, et comme il joignoit une solide piété à une profonde érudition, il lui commanda de dresser au Bec une académie de sciences aussi bien que de vertu. La réputation du maître attira bientôt des écoliers de tous les endroits du royaume, qui venoient en foule écouter la sagesse de ce nouveau Salomon. Bérenger, qui vit par là sa classe dégarnie, en conçut de la jalousie, et pour retenir ses écoliers à Tours, passa de la philosophie à la science de la théologie. Mais il ne fut pas longtemps sans s'égarer. L'envie qu'il avoit de paroître savant lui fit aisément donner des opinions nouvelles. Il enseigna que l'on ne devoit point

baptiser les enfants, parce que Jésus-Christ n'avoit reçu le baptême qu'à l'âge de trente ans, qu'on ne lisoit point que les apôtres en eussent jamais baptisé, et qu'ils ne pouvoient dans un âge si tendre rendre raison de leur foi. Il condamna les légitimes mariages, permettant d'user indifféremment de toutes les femmes. Il ne croyoit pas que Jésus-Christ après sa résurrection fût entré les portes fermées dans la chambre où étoient les apôtres. Enfin il combattit la foi de l'Église touchant la manière dont Jésus-Christ existe au très-saint sacrement de l'autel. Il s'attacha même tellement à cette erreur, qu'il semble avoir abandonné les autres pour soutenir celle-ci avec plus d'opiniâtreté, et il s'y confirma entièrement par la lecture qu'il fit du livre de Jean Scot, auteur anglois, qui vivoit du temps de Charles le Chauve, à qui il dédia la traduction qu'il avoit faite des livres attribués à saint Denis.

Lorsque Bérenger fut condamné au concile de Rome sous le pape Léon IX, il y avoit déjà environ dix ans qu'il dogmatisoit, comme il paroît par une lettre de Gozechin, dont on est redevable au P. Mabillon (1), et qu'il infectoit ses disciples du venin de ses erreurs. Il s'étoit déjà fait un parti, mais pour l'affermir, il crut qu'il falloit y engager quelques personnes savantes et d'un rare mérite. Il avoit quelque commerce de lettres avec Lanfranc, le plus fameux de son temps, et son ambition alla jusqu'à vouloir rendre ce grand docteur esclave de ses sentiments ; mais il s'adressoit bien mal. Lanfranc n'eut pas plus tôt connoissance de sa doctrine, qu'il la rejeta avec horreur. Bérenger ne laissa pas de continuer de lui écrire pour l'exhorter à embrasser les sentiments de Jean Scot sur l'Eucharistie. Lanfranc étant allé à Rome pour assister au concile que le pape Léon IX y avoit indiqué au mois d'avril de l'an 1050, et la lettre de Bérenger ne l'ayant pas trouvé en Normandie, celui qui en étoit le porteur l'ouvrit et la fit lire à d'autres, qui en furent scandalisés et l'envoyèrent à Rome par un clerc de l'Église de Reims. Elle fut

(1) *Analecta*, t. IV, p. 386.

cause que Bérenger fut déféré au Saint-Siége, et la lecture qui s'en fit en plein concile donna de sinistres soupçons de la créance de Lanfranc, dont il fut obligé de se purger en rendant compte de sa foi. Cependant on prononça une sentence d'excommunication contre l'auteur de la lettre, parce qu'il y louoit avec excès Jean Scot, et y parloit de Paschal Radbert avec le dernier mépris. Le pape indiqua ensuite un second concile à Verceil au mois de septembre, y cita Bérenger pour y rendre compte de sa foi, et retint auprès de lui saint Lanfranc afin qu'il pût aussi y assister.

Bérenger ayant appris que le pape examinoit sa doctrine, commença à se remuer, et fit tous ses efforts pour tâcher d'attirer dans son parti tout ce qu'il pourroit de gens savants et puissants. Dans cette vue il passa en Normandie et descendit à l'abbaye de Préaux au diocèse de Lisieux, où il fut reçu charitablement de l'abbé Ansfroi; mais d'abord qu'il s'aperçut que ce méchant homme étoit venu là pour lui présenter son poison, il le rejeta avec indignation comme un blasphémateur et un perfide. Bérenger crut qu'il feroit mieux ses affaires auprès du prince Guillaume, et qu'à cause de sa jeunesse il lui persuaderoit aisément ce qu'il voudroit; mais il trouva dans cette jeunesse plus de prudence qu'il ne s'y étoit attendu. Guillaume fit assembler tout ce qu'il y avoit de gens savants et pieux à Brionne, petite ville à une lieue du Bec, qui ayant examiné la doctrine de Bérenger, la condamnèrent et couvrirent son auteur de confusion, aussi bien qu'un de ses disciples qu'il avoit amené avec lui, sur l'éloquence duquel il se reposoit beaucoup et se promettoit de remporter une entière victoire. Mais Dieu fit triompher la vérité; on imposa silence à Bérenger et on l'obligea de rétracter son erreur.

Cette rétractation forcée ne fut pas de longue durée ; elle ne subsista qu'autant que la présence de ceux qui l'avoient condamné lui donna de la crainte. Car étant allé de là à Chartres, il y enseigna publiquement ses erreurs. Il eut même l'insolence d'écrire des lettres injurieuses contre le saint pape Léon IX. Henri Ier, roi de France, ennemi déclaré des héré-

tiques, ayant appris ce qui se passoit, indiqua un concile à Paris au mois d'octobre, où il donna ordre à Bérenger de se trouver. Dans le même temps, l'hérésiarque écrivit une lettre à Ascelin, savant moine du Bec, qui avoit assisté avec lui à l'assemblée de Brionne, dans laquelle il lui déclare qu'il avoit résolu de garder le silence sur les matières de l'Eucharistie jusqu'à la décision des évêques de Paris, et que c'étoit pour cette raison qu'il ne répondoit pas aux arguments de ceux de son parti, et que c'étoit faussement que le duc Guillaume publioit qu'il n'avoit osé nier dans l'assemblée que Jean Scot ne fût hérétique. Cependant Théoduin, évêque de Liége, ayant su que le roi avoit indiqué un concile à Paris, lui écrivit une lettre, où après avoir loué son zèle pour arrêter la nouvelle hérésie, il dit que Bruno, évêque d'Angers, se trouvant impliqué dans l'affaire de Bérenger, on ne pouvoit procéder contre lui sans l'autorité du pape. Mais le roi n'eut pas d'égard à cette remontrance. Dans le même temps Adelman, qui avoit étudié à Chartres avec Bérenger, et qui depuis fut évêque de Bresse, lui écrivit pour l'exhorter à quitter ses erreurs. Il écrivit aussi à Paulin, primicier de l'Église de Metz, ami de Bérenger, et le supplia de tâcher de le ramener dans son devoir. Mais tout cela fut inutile.

L'on tint donc un concile au mois de septembre à Verceil, auquel assista le pape Léon ; mais Bérenger n'y comparut pas. On y lut le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie, on le condamna et on le jeta au feu. On exposa aussi la doctrine de Bérenger, qui fut pareillement condamnée. La foi orthodoxe, que Lanfranc défendoit avec Paschase, y fut confirmée (1). Il y parut deux ecclésiastiques, qui se disoient envoyés par Bérenger ; mais ils ne purent jamais soutenir leur sentiment, et ils furent obligés de se rendre dès les premiers arguments. Bérenger ne comparut pas non plus au concile de Paris, où sa propre conscience lui faisoit assez voir qu'il seroit fort mal venu ; mais en son absence Isembert, évêque

(1) ANFR. *De Eucharist.*, c. 4.

d'Orléans, y lut une de ses lettres à son ami Paulin, qu'il avoit interceptée. Elle étoit si infectée du venin de cet hérésiarque, que tout le concile en eut horreur. Il condamna Bérenger et tous ceux qui suivoient ses sentiments. Il condamna aussi le livre de Jean Scot, d'où ils avoient été tirés, et il ordonna que s'ils n'abjuroient leurs erreurs, on les abandonneroit au bras séculier pour être justement punis du scandale qu'ils causoient dans l'Église. Durand dit qu'effrayés de cette sentence, ils firent profession de la foi catholique, et la confirmèrent par serment sur les reliques des saints. Mais ils ne furent pas longtemps à retourner à leur vomissement. On ne voit pas que ce concile ait rien décidé contre Bruno, ou Eusèbe, évêque d'Angers, parce que ses sentiments étoient tout à fait opposés à ceux de Bérenger, et que les soupçons qu'on avoit conçus contre lui, n'étoient fondés que sur l'amitié que ce prélat avoit pour ce méchant homme, qui avoit été son maître et qui étoit son archidiacre. Il paroît par une lettre de Bérenger au trésorier de Saint-Martin de Tours, que le roi l'avoit privé du revenu de son bénéfice pour le punir de son opiniâtreté, et qu'il employa le crédit de ses amis auprès du prince pour se le rendre propice (1). Il écrivit aussi une lettre à Richard pour le prier de persuader au roi que l'opinion de Jean Scot n'étoit point hérétique, et que celle de Paschase méritoit d'être condamnée, et que le clergé de Chartres l'avoit injustement calomnié auprès de Sa Majesté.

Après la mort de Léon IX arrivée l'an 1054, Victor II, qui lui succéda au Saint-Siége, confirma dans un concile tenu à Florence tout ce qui avoit été fait contre Bérenger par son prédécesseur. La même année 1055, il se tint aussi un concile à Tours auquel présidèrent les légats du pape, Gérard, et Hildebrand qui n'étoit encore que sous-diacre, dans lequel les erreurs de Bérenger furent de nouveau proscrites. L'on fit la même chose dans un autre concile célébré la même année à Rouen sous l'archevêque Maurille, où il semble qu'on dressa

(1) Mabillon, *Saecul.* vi *Benedict.*, pars ii, praefatio, p. 17.

une profession de foi contre les erreurs de Bérenger, laquelle fut renouvelée dans un autre concile de Rouen après la mort de Maurille. On estimoit sa doctrine si dangereuse que pour empêcher qu'elle ne prévalût dans l'Église, on commença à interroger les évêques avant leur ordination sur leur créance touchant la présence réelle de Jésus-Christ au très-saint sacrement, comme l'on peut voir dans deux anciens pontificaux, l'un de l'Église de Lyon et l'autre de Rouen (1).

Nicolas II ayant été élevé au souverain pontificat après la mort d'Étienne IX, qui avoit succédé à Victor II, tint un concile à Rome l'an 1059 de 113 évêques; Bérenger y assista, mais il n'osa point y soutenir sa méchante doctrine (2). Il demanda au pape une formule de foi à laquelle il pût s'arrêter. Le cardinal Humbert la dressa, comme elle se trouve dans saint Lanfranc. Il la souscrivit et jura qu'il la garderoit. Sa conversion donna une joie extrême au pape, qui envoya des copies de son écrit dans toutes les villes de l'Italie, de France, d'Allemagne et autres qu'il avoit infectées du venin de son hérésie. Mais cette joie ne fut pas de longue durée; car à peine fut-il sorti du concile qu'il déclama à pleine bouche contre le cardinal Humbert, qui avoit dressé la formule de foi.

Deux ans après, Alexandre II, qui avoit succédé à Nicolas, lui écrivit une lettre pleine de bonté pour le ramener à son devoir. Mais bien loin de suivre les avis salutaires du pape, il eut l'impudence de lui mander qu'il n'en feroit rien, et continua de dogmatiser à son ordinaire.

Grégoire VII étant monté sur le siége de saint Pierre l'an 1073, on célébra un concile à Poitiers la seconde année de son pontificat, auquel Gérard, évêque d'Ostie, son légat en France, présida. On y examina la doctrine de Bérenger qui s'y trouva présent, et l'on fut tellement indigné de son opiniâtreté à soutenir ses erreurs, que peu s'en fallut qu'il ne fût assommé

(1) *De antiq. Ecclesiæ ritibus*, t. II, p. 327.

(2) LANFR., cap. 2.

de coups. Mais cela ne le rendit pas plus sage. Le pape eut encore la bonté de lui donner audience en deux conciles célébrés à Rome, l'un en 1078 et l'autre en 1079. Bérenger, après bien des disputes, ne put nier que sa doctrine ne fût contraire à la foi de toute l'Église. Bruno, moine bénédictin, qui peu après fut évêque de Segni, et Alberic, religieux du Mont-Cassin, furent ses principaux adversaires dans le dernier concile, et comme dans le précédent on lui avoit donné une formule de foi que l'on croit qu'il avoit dressée lui-même, où la vérité n'étoit pas assez nettement expliquée, Alberic en dressa une autre qui ôtoit toutes les équivoques. Bérenger la signa et laissa le pape dans la persuasion qu'il avoit véritablement abjuré son hérésie. Dans cette vue, il lui donna des lettres de recommandation à l'évêque d'Angers, dans lesquelles il défendoit sous peine d'anathème de le traiter d'hérétique et de lui faire aucune injure. En effet, M. de Roye croit qu'après le dernier concile de Rome, Bérenger fut de bonne foi catholique. Mais le P. Mabillon a trouvé un ouvrage de lui dans la bibliothèque de Gembloux en Flandre qui prouve le contraire, et qui nous apprend qu'il ne fut pas plus tôt retourné en France, qu'il viola son serment et combattit de vive voix et par écrit la profession de foi qu'il avoit signée, et s'emporta contre le moine Alberic qui l'avoit dressée, et qu'il n'eut pas de honte d'appeler un démoniaque.

Il fallut donc assembler un nouveau concile à Bordeaux l'an 1080, auquel présidèrent Amat et Hugues, légats du Saint-Siége. Raoul, archevêque de Tours, y amena Bérenger pour l'obliger à rétracter tout ce qu'il avoit avancé contre la foi orthodoxe. Ce fut ici le dernier coup de foudre qui terrassa cet hérétique à ne s'en pouvoir relever, et qui lui imposa un éternel silence. On s'étonnera peut-être de la patience des papes, des évêques et de toute l'Église à supporter Bérenger pendant plus de trente ans, condamné par tant de conciles et toujours relaps. Mais rien ne fait mieux voir la bonté de l'Église à l'égard des pécheurs et surtout des hérétiques. Bérenger méritoit sans doute d'être arrêté et puni

après avoir violé son serment plusieurs fois; mais on le regardoit toujours comme un homme qui se rapprochoit des sentiments orthodoxes, et lorsqu'on le pressoit, on voyoit qu'il ne s'en éloignoit pas beaucoup ; car le P. Mabillon, qui a examiné et traité son histoire avec son érudition ordinaire (1), prouve très-bien qu'il admettoit au moins de parole la présence réelle de Jésus-Christ au très-saint sacrement de l'autel, et qu'il ne nioit que la transsubstantiation ; aussi s'emporta-t-il étrangement contre le moine Alberic, qui, dans la dernière profession de foi que le pape Grégoire lui fit signer, avoit mis que la substance du pain et du vin étoit changée au sacrement en la substance du corps et du sang du Sauveur : *Corde credo et ore confiteor panem et vinum, quæ ponuntur in altari, per mysterium sacræ orationis et verba nostri Redemptoris substantialiter converti in veram et propriam ac vivificatricem carnem et sanguinem Domini nostri Jesu Christi.*

Mais enfin la force d'une grâce victorieuse acheva ce que tant de conciles par leurs décisions, tant de savants moines par leurs doctes écrits, et toute l'Église par sa patience et ses exhortations avoient commencé. Bérenger abjura parfaitement ses hérésies, répara le scandale qu'il avoit donné à tous les fidèles, et expia ses péchés par une sévère pénitence, qu'il embrassa et continua jusqu'à la fin de ses jours. Un de mes amis, homme savant et d'une grande lecture, m'a dit avoir lu de lui ces paroles dans un ancien auteur dont il avoit oublié le nom : *Postea autem resipuit et pœnitentialem sancti Benedicti habitum suscepit.* M. Chevreau qui, dans la première édition de son *Histoire du monde* avoit dit *que Bérenger fut le fondateur, à Tours, du monastère de Saint-Cosme de l'ordre de saint Augustin, et qu'il y mourut saintement,* dans la seconde édition écrit *qu'ayant pris l'habit de saint Benoît, il se retira dans le prieuré de Saint-Cosme, à deux lieues de Tours, et qu'il y mourut saintement l'an* 1088. Et M. de Frontignières,

(1) Mabillon, *Sæcul.* vi *Benedict.*, pars ii, præfatio, p. 23.

dans ses remarques françoises sur l'Avertissement de Vincent de Lérins, dit de même *qu'il fut si convaincu et si touché de ses égarements, que, de retour en France, il prit l'habit de saint Benoît pour faire pénitence dans le prieuré de Saint-Cosme qui est dans une île de Loire à deux lieues au-dessous de Tours. Il y passa le reste de ses jours en très-grande austérité et mourut fort saintement l'an 1091 âgé de plus de quatre-vingts ans*. Il n'y a aucune apparence que ces savants écrivains aient avancé cette proposition de leur chef, et nous devons être persuadés qu'ils l'ont puisée dans quelques anciens auteurs, comme dans une bonne source ; et c'est peut-être ce qui a donné lieu au moine de Toulouse qui a écrit une histoire françoise de Bérenger, citée par M. Roye, de dire que Bérenger étoit mort moine de Cluny. Mais ce qui lève tous les doutes que l'on pourroit avoir là-dessus, c'est que le prieuré de Saint-Cosme étoit un membre dépendant de Marmoutier, desservi selon la fondation par douze religieux que les abbés y envoyoient, et que l'abbaye en a joui plus de cent ans, et en jouissoit encore lorsque Bérenger y a fait pénitence. Ainsi l'on ne peut douter qu'il ne soit mort avec l'habit monastique, en quoi il fut imité par plusieurs chanoines de Saint-Martin, qui, à son exemple, se firent moines. L'on demandera peut-être pourquoi les abbés de Marmoutier ne le retinrent pas dans l'abbaye où il avoit fait profession et aimèrent mieux l'envoyer à Saint-Cosme. La raison en est facile à deviner. Bérenger étoit un homme inconstant qui, pendant trente ans, s'étoit joué des papes, des évêques et de toute l'Église, qui avoit abjuré plusieurs fois ses hérésies et qui les avoit soutenues après avec plus d'opiniâtreté qu'auparavant; ainsi, quelque conversion qu'il fît paroître, l'on avoit toujours sujet de se défier de sa sincérité, et il étoit à craindre que s'il restoit à Marmoutier, où il y avoit un grand nombre de religieux, et qu'il retombât encore dans ses erreurs, il n'en gâtât plusieurs de la communauté, ce qui n'étoit pas à appréhender à Saint-Cosme, où il n'y en avoit qu'un petit nombre dont l'abbé étoit assuré. Et d'ailleurs, la vie de

Bérenger avoit été si scandaleuse, qu'elle demandoit un lieu plus retiré pour faire une digne pénitence.

Celle qu'il fit à Saint-Cosme parut si sincère que quelques-uns le regardèrent comme un saint, et ils ne doutent nullement qu'il ne soit mort dans le sein de l'Église. La *Chronique de Tours* le dit assez nettement : *L'an de Jésus-Christ 1088, mourut le docte Bérenger, excellent grammairien, homme fidèle et sincèrement catholique.* Elle rapporte ensuite son épitaphe composée par Hildebert, archidiacre et ensuite évêque du Mans, et puis archevêque de Tours, qui comprend un éloge si accompli qu'on a cru qu'il avoit excédé dans ses louanges. Nous nous contenterons d'en mettre ici quelques vers qui feront aisément juger du reste :

Quem modo miratur, semper mirabitur orbis,
Ille Berengarius non obiturus obit
Quem sacræ fidei vestigia summa tenentem
Jam quinta dies abstulit, ausa nefas.

Il poursuit sur le même ton et finit par ces vers :

Vir verè sapiens et sorte beatus ab omni
Qui cœlos anima, corpore ditat humum.
Post obitum vivam secum, secum requiescam,
Nec fiat melior sors mea sorte sua.

Après de telles expressions, on ne doit pas s'étonner si l'on a regardé Bérenger comme un saint. Baudri, qui de moine et d'abbé de Bourgueil fut enfin archevêque de Dol, a fait une autre épitaphe sur Bérenger, plus courte et moins flatteuse, mais qui pourtant en dit encore assez, et qui rend témoignage de sa foi et de sa mort dans le sein de l'Église. Le témoignage de ces grands hommes est d'autant plus considérable qu'il est rendu par des auteurs contemporains, et qui étant pour ainsi dire sur les lieux, parloient comme ils avoient vu. Clarius, religieux du monastère de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, qui écrivit dix ans après la mort de Bérenger,

parle aussi de lui en ces termes sur l'an 1083 (1) : « Bérenger, maître de Tours, philosophe admirable, amateur des pauvres, fleurit en ce temps-ci. Il composa l'oraison qui commence : *Juxte judex, J·su Christe,* après quoi il finit sa vie en bon fidèle et en véritable catholique. » Guillaume de Malmesburi, qui vivoit dans le même temps (2), après avoir dit qu'Hildebert avoit excédé dans les louanges qu'il avoit données à Bérenger, reconnoit néanmoins sa pénitence, qui fut telle, qu'il ne voulut pas seulement voir ni parler à une femme ; et parlant de sa mort qui arriva le jour de l'Épiphanie, il dit qu'un peu avant que d'expirer, faisant réflexion sur ce grand nombre d'âmes qu'il avoit infectées du venin de ses hérésies, il s'écria avec un grand soupir : « Je dois aller paroître devant mon seigneur Jésus-Christ aujourd'hui, qui est le jour de son apparition, et j'espère à cause de la pénitence que j'ai faite, que ce sera pour aller jouir de sa gloire, quoique j'aie sujet de craindre que ce ne soit aussi pour recevoir la juste punition que j'ai méritée pour tant d'âmes que j'ai perdues. » Mathieu Paris, excellent historien anglois, parle comme les autres de la pénitence de Bérenger. Il dit qu'encore bien qu'il ait terni sa réputation dans sa jeunesse par son hérésie, qu'en sa vieillesse il a effacé cette tache par sa pénitence, et qu'il est sans contredit qu'il passoit dans l'esprit de quelques-uns pour un saint, à cause de son humilité et des bonnes œuvres qu'il a pratiquées sur la fin de sa vie. Il mourut âgé d'environ quatre-vingt-dix ans, l'an 1088, selon quelques-uns, ou 1091 selon d'autres. Il fut enterré dans le cloître de Saint-Cosme à l'entrée du chapitre, où l'on voit encore aujourd'hui une tombe d'ardoise, mais sans épitaphe. Les chanoines de Saint-Martin y vont tous les ans en procession la troisième fête de Pâques, et y disent un *de profundis* pour le repos de son âme. Son nom se trouve dans le nécrologe de l'Église d'Angers, preuve nouvelle qu'il est mort dans

(1) *Spicileg.*, t. II.

(2) *De rebus Angl.*, lib. 3.

le sein de l'Église. Plaise au Seigneur que ceux qui l'ont suivi dans ses erreurs en ces derniers temps, l'imitent aussi dans sa pénitence ! Ceux qui voudront s'instruire plus à fond de ce qui regarde Bérenger peuvent lire la dissertation de M. Roye, professeur en droit dans l'Université d'Angers, et le P. Mabillon au second tome de ses *Analectes*, et dans sa préface sur la seconde partie de son sixième siècle bénédictin.

Bérenger avoit un frère nommé Hubaldus, chanoine et chambrier de Saint-Martin, qui, comme il paroît par nos titres, étoit intime ami des religieux de Marmoutier. Son amitié ne leur fut pas infructueuse, puisqu'il fit faire une table d'or à leur autel, leur fit présent d'une chasuble très-précieuse, et leur donna quatorze mille sols pour acheter des terres et autres choses. Il y a bien de l'apparence que ce chanoine voulut faire par ces présents une espèce de réparation au très-saint sacrement de l'autel pour des opinions que son frère avoit soutenues contre le plus auguste de nos mystères, et marquer par cette libéralité combien il étoit sensible à la charité qu'on avoit eue pour ce pauvre relaps en le recevant à l'abbaye de Marmoutier et en lui donnant un lieu et le moyen de faire pénitence.

CHAPITRE XV.

DE BERNARD DE SAINT-VENANT,

Xe ABBÉ DE MARMOUTIER.

(1084 — 1100)

Bernard de Saint-Venant ne fut pas moins le successeur des vertus de l'abbé Barthélemy qu'il le fut de sa dignité. Sa rare piété lui acquit l'estime et la vénération des princes et des rois, qui se firent un plaisir de lui donner des marques de leur bienveillance ; des évêques et des papes, qui l'honorèrent de leurs grâces et de leur familiarité ; des peuples, qui le regardèrent comme un abbé éminent en sainteté ; et de ses frères, qui ne jugèrent personne plus digne que lui pour remplir la place que le bienheureux Barthélemy laissoit vacante par sa mort. Ils jetèrent donc les yeux sur lui, et l'élurent le dixième abbé de Marmoutier depuis le rétablissement de l'observance.

Peu de jours après son élection, il reçut la bénédiction de Raoul Ier, archevêque de Tours, et, sans avoir égard aux priviléges de son monastère et faire beaucoup de réflexions, lui promit obéissance, cérémonie jusqu'alors inusitée et introduite en ce temps par les évêques, qui causa de grands troubles dans les monastères, comme nous le dirons dans la suite. L'archevêque ayant été excommunié par Amat, légat du Saint-Siége, on ne manqua pas de faire un scrupule à l'abbé Bernard d'avoir reçu de lui la bénédiction, et quelques-uns même prétendoient qu'il ne pouvoit à cause de cela exercer aucune juridiction sur ses frères. On se plaignit encore de ce qu'il avoit promis obéissance contre l'usage commun de tous les monastères, même de ceux qui étoient soumis à l'évêque.

Il y a bien de l'apparence que Raoul étant dans l'exercice des ordres sacrés, Bernard crut que la sentence d'excommunication avoit été levée, et que comme c'étoit un homme qui alloit rondement, il reçut de bonne foi la bénédiction de l'archevêque, sans trop approfondir les choses, et lui promit obéissance de même manière. Quoi qu'il en soit, Ives de Chartres lui écrivit une fort belle lettre là-dessus (1), tant pour le consoler que pour lever le scrupule de ceux qui peut-être feroient difficulté de lui obéir, où après avoir prouvé par l'autorité de saint Augustin et du pape Anastase, que les bénédictions faites dans l'Église par des ministres indignes, ne laissent pas d'avoir leur effet, il dit que ce n'est pas tant de la bénédiction de l'évêque que les abbés tirent leur autorité, que de l'élection des religieux qui les choisissent pour leur supérieur et qui se soumettent à eux; que l'on a vu une infinité d'abbés dans l'Égypte et dans la Palestine, qui jamais n'ont reçu la bénédiction épiscopale, et qui cependant n'ont pas laissé d'exercer une pleine autorité sur ceux qui les avoient élus; que cette bénédiction n'imprime aucun caractère, et ne consiste qu'en une oraison que l'on dit sur le nouvel abbé, pour attirer sur lui la grâce de bien conduire son troupeau ; et pour l'obéissance qu'on lui reprochoit d'avoir faite à son archevêque, il lui dit qu'il n'a fait en cela que ce que les évêques et les papes mêmes font à leur ordination.

Il y a bien de l'apparence que la conduite de l'abbé Bernard plut fort à l'archevêque, puisque la même année, qui fut 1084, et apparemment dans le même temps, il vint au chapitre de Marmoutier et lui donna l'église de Saint-Quentin en Touraine, près de Loches, et confirma toutes les donations ou ventes de biens faites au monastère par les laïques.

Bernard, se voyant chargé de la conduite d'un monastère aussi considérable qu'étoit celui de Marmoutier, ne pensa qu'à en procurer tout le bien qu'il lui seroit possible. Ce fut ce qui lui fit en-

(1) Ivo Carnot., Epist. 73.

treprendre un voyage en Bretagne, peu de temps après sa bénédiction, apparemment pour visiter les prieurés de sa dépendance situés dans cette province. Ce voyage donna lieu à la fondation du prieuré de Saint-Martin de Lamballe au diocèse de Saint-Brieuc, dont on est redevable à la piété du comte Geoffroi, surnommé Boterelle, fils d'Eudes, comte de Bretagne, qui donna à l'abbé Bernard, l'an 1084, un fonds considérable à Lamballe, tant pour y bâtir une église et des lieux réguliers pour y loger les religieux que pour y faire un bourg. Il fit cette donation à Bernard en présence de Robert son frère et de plusieurs personnes de qualité. Peu de temps après, le comte étant à Dol, il y appela l'abbé Bernard et lui donna le Vieux-Lamballe et augmenta le revenu de ce prieuré par une nouvelle donation encore plus considérable que la première. Parmi les témoins de cette nouvelle donation, l'on met au nombre des religieux l'abbé Bernard, Drogo son bailli, *bajulus ejus*, qui avoit été, dit la charte, archevêque de Reims (1), Ebrard du Puiset, André de Gomez, Robert, abbé de Bonneval, et Gausmare abbé de Troyes, *Trecacencis*. Elle fut confirmée par les frères du comte Geoffroi, Brient, comte d'une terre d'Angleterre, Alain le Roux, qui fut son successeur, Alain le Noir, et Enisan de Pleuven son beau-frère.

La même année Gérard, évêque de Therouenne, fonda deux prieurés considérables en faveur de l'abbaye de Marmoutier, celui de Beaurain, près de Montreuil-sur-Mer, et celui de Niepéglise dans le Hainaut, tous deux sous l'invocation de saint Martin. Ce fut à la prière de Hugues, seigneur de Baurain, qui se fit religieux à Marmoutier, qu'il donna l'église

(1) Son nom ne se trouve pas dans la liste des archevêques de Reims; mais il y a bien de l'apparence qu'il fut élu pour remplir la place de l'archevêque Manassès déposé pour ses crimes, et peut-être à la prière des comtes de Champagne, qui considéroient beaucoup les religieux de Marmoutier, ou bien des parents même de Manassès, à qui l'abbaye de Marmoutier se trouve redevable des prieurés de Roussi, de Rameru et de la Celle en Brie, et que pour éviter les contestations qui sont presque inévitables en de semblables rencontres, il aima mieux retourner dans son cloître pour y vivre en paix, et qu'il procura en sa place l'élection de Rainald, trésorier de Saint-Martin de Tours. (Note de D. Martène.)

paroissiale de ce lieu pour y mettre des religieux qui la desservissent. Géraul, abbé de Ham en Artois, de qui elle dépendoit, y donna son consentement. Gervis, épouse de Galeran, vicomte de Montreuil, excitée par l'exemple de Hugues de Beaurain, augmenta cette fondation du don de l'église de Saint-Remi, de toutes ses dépendances, et de quelques autres biens qu'elle fit à Marmoutier du consentement de son mari. Mais Galeran, après la mort de Gervis, s'en empara de nouveau, et pour le réduire à la raison il fallut envoyer à la cour de Gui, comte de Ponthieu, le moine Adelelme de Saint-Paul, qui fit voir si clairement le droit de nos religieux, qu'il obligea le vicomte de Montreuil à se désister de ses prétentions. Cet Adelelme de Saint-Paul est aussi appelé en quelque titre Adelelme de Ponthieu. Il avoit été marié avant que d'embrasser la vie monastique à Marmoutier, et avoit un fils nommé Henri et un frère de même nom.

Pour le prieuré de Niepéglise ou de Niepkerke, aujourd'hui du diocèse d'Ipres, dans la châtellenie de Bayeul, assez près de la rivière du Lys, il fut très-considérable dès son origine, et on le regarda comme un monastère capable d'être érigé en abbaye. C'est pourquoi Gérard, évêque de Therouenne, qui, l'an 1084, donna à Marmoutier l'église de Niepéglise à la prière de Lysiarde, dame de Niepéglise, et de son fils Baudoin, ordonne dans l'acte de la fondation que si jamais ce prieuré est érigé en abbaye, l'élection de l'abbé dépendra de l'abbé de Marmoutier. Cet acte est signé par l'évêque Gérard, son archidiacre, trois abbés, Jean, Gérald, et Andencus, dont on ne marque point les abbayes, Baudoin comte de Gisnes, Ernoul et Vaudemâre de Ardres, et Gui de Montreuil.

Si l'on en croit Sanderus (1), Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, choisit Nierpéglise pour le lieu ordinaire de sa demeure, et combla de grâces et de priviléges le prieuré de Saint-Martin, renonça à tous les droits qu'elle et ses prédécesseurs comtes de Flandre avoient eus sur le mo-

(1) SAND., *Fland. illustr.*, t. II, p. 560.

nastère, le prit sous sa protection et sauvegarde, et pour le spirituel ne voulut pas qu'il fût soumis à d'autres qu'au pape et à l'abbé de Marmoutier, faisant en sorte qu'il fût exempt de toute juridiction épiscopale, privilége néanmoins qui étoit commun à tous les autres membres de l'abbaye, comme il sera aisé d'en donner des preuves dans la suite de cette histoire.

Geoffroi, évêque de Paris, ne signala pas moins son zèle à établir des religieux de Marmoutier dans son diocèse, puisque l'an 1094, qui fut le 35e de son épiscopat et le 36e du règne de Philippe Ier à compter du jour de son sacre, il leur donna quatre églises considérables qui devinrent autant de prieurés dépendant de notre monastère: l'église de Notre-Dame-des-Champs, celles de Saint-Julien de Versailles, de Saint-Germain de Villepreux, et de Saint-Denis dans un village appelé en latin *Vincinas*. Il déclare qu'il fit cette donation par un pur motif de charité, n'ayant pas d'autre vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Afin qu'elle eût plus de solidité, il obtint le consentement de son chapitre, et la fit signer par le doyen, le chantre, trois archidiacres, douze chanoines, trois prêtres, trois diacres, trois sous-diacres et trois chanoines, auxquels on ne donne que la qualité de *pueri*. On met à la tête des prêtres Wautier, évêque de Meaux, qui n'avoit point de scrupule d'avoir plusieurs bénéfices et d'être en même temps évêque et chanoine.

Si l'on en croit les auteurs qui ont travaillé sur les antiquités de Paris (1), l'église de Notre-Dame-des-Champs étoit originairement un temple de Mercure ou de Cérès, qui fut sacré par saint Denis, premier évêque de Paris, en l'honneur de la sainte Vierge, après y avoir fait un miracle, et rebâtie par le roi Robert. La piété des religieux de Marmoutier qui la desservirent, la rendit un des plus vénérables lieux de Paris, et l'on avoit coutume d'y porter les corps des rois de France après leur mort, avant que de leur donner la sépulture dans l'église de Saint-Denis. Le P. Félibien nous en

(1) Bonfons et Dubreuil, *Antiq. de Paris*, p. 195.

fournit des exemples dans la personne des rois Charles VII et Charles VIII, d'Anne de Bretagne et de François Ier. Le P. Bouhours nous apprend aussi dans la Vie de saint Ignace de Loyola, que ce saint fondateur de la Compagnie de Jésus, étant à Paris, avoit coutume de se retirer à Notre-Dame-des-Champs, et qu'il y vaquoit les journées entières à la contemplation des choses divines.

L'évêque de Paris ne fut pas néanmoins le seul qu'on doive regarder comme le fondateur du prieuré de Notre-Dame-des-Champs; il semble même n'avoir que confirmé la donation qu'en avoit faite un laïque nommé Payen, fils d'un certain Gui, et avec lui Gui le Lombard qui la tenoit de lui durant sa vie; lesquels étant venus à Marmoutier un lundi de la quatrième semaine de carême, l'an 1084, après avoir demandé avec beaucoup d'humilité dans le chapitre d'être admis à la participation des prières et bonnes œuvres des religieux, en firent un pur don entre les mains de l'abbé Bernard peu de temps après son élection. Ce Payen fut tellement charmé de la modestie et de la piété des religieux de Marmoutier, que le jour suivant, étant rentré dans le chapitre, il ajouta à sa première donation un serf et tous ses biens, et les sépultures des églises d'Issy et de Fontenet.

Ce Payen avoit un frère nommé Geoffroi, mais qui n'étoit pas aussi homme de bien que lui. Celui-ci étant passé contre toutes les lois de l'Église de l'ordre clérical à l'état de pur laïque, et s'étant ensuite marié, Dieu lui envoya une grosse maladie qui lui ouvrit les yeux sur l'état pitoyable dans lequel il s'étoit précipité pour satisfaire sa passion; il rentra dans lui-même, fit pénitence, demanda aux religieux de Marmoutier qui desservoient le prieuré de Notre-Dame-des-Champs l'habit monastique, et en le recevant leur donna sa terre de Ceaulx du consentement de son frère Payen. Mais après sa mort, sa prétendue femme réclama ce bien, qui étoit considérable, pour l'enfant qu'elle avoit eu de lui, quoiqu'elle vît bien qu'elle ne pouvoit y rentrer sans commettre une injustice. Mais les religieux l'apaisèrent, et à la persuasion de Payen

lui donnèrent cent sols, persuadés qu'on doit éviter les procès, surtout les religieux, quoiqu'il en coûte quelque chose, et que la paix est un si grand bien qu'on ne sauroit l'acheter trop cher. Payen, continuant ses bienfaits envers les religieux de Notre-Dame-des-Champs, leur fit une nouvelle donation de trois arpents de vignes à Paris, d'une terre suffisante pour occuper une charrue à Fontenet, et de quatre arpents de prés.

Dans le temps dont nous parlons, l'abbaye de Sainte-Ciline de Meaux étoit réduite à un état pitoyable. Il n'y avoit qu'environ cinquante ou soixante ans qu'elle avoit été fondée. On l'avoit vue dans l'abondance, et on y avoit compté jusqu'à 68 religieux, qui n'avoient manqué de rien tandis qu'ils avoient été attachés aux devoirs de leur profession; mais s'en étant malheureusement écartés, soit par la négligence de ceux qui les conduisoient, soit par leur propre malice, ou par cette foiblesse à laquelle le péché a réduit tous les hommes, ils étoient tombés en des désordres si grands, qu'ils devinrent le scandale des séculiers. On ne les regardoit plus que comme des personnes corrompues dans leurs mœurs, uniquement appliqués à vivre dans la volupté. Le mépris qu'ils firent de leur règle les rendit méprisables aux yeux du monde; la disette, compagne ordinaire du désordre, les obligea de réduire à cinq ce grand nombre de moines, et ces cinq avoient à peine de quoi vivre. Pressés par une extrême pauvreté, ils se trouvoient contraints de mendier leur vie. Un seigneur nommé Hugues, petit-fils du fondateur, et qui ne prend point d'autre qualité que celle de *miles Meldensis*, ne put voir sans horreur une si grande confusion dans la maison de Dieu. Sensible à un relâchement si honteux, et entrant dans les intentions de son aïeul, il résolut d'apporter quelque remède à un si grand mal; il consulta ses amis et les gens de bien, et après plusieurs réflexions et avoir traité l'affaire devant Dieu, il ne trouva point de meilleur expédient que de faire à l'abbaye de Sainte-Ciline ce que l'on avoit fait peu d'années auparavant à celle de la Celle en Brie, c'est-à-dire de la donner à l'abbaye de

Marmoutier, et de la réduire en prieuré où l'abbé enverroit des religieux et leur donneroit un prieur révocable à sa volonté, comme il se pratiquoit dans les autres prieurés dépendant de l'abbaye. Ce conseil plut au seigneur; il appela l'abbé Bernard et lui soumit son abbaye de Sainte-Ciline pour en disposer absolument comme il lui plairoit, pour la gloire de Dieu et l'utilité de l'ordre monastique.

La piété des religieux de Marmoutier qui desservoient les prieurés de la Celle et de Sainte-Ciline, put donner occasion à la fondation de celui de Notre-Dame-de-Courtevroul au diocèse de Meaux, qui se fit environ le même temps. Hilderic de Courtevroul étoit un seigneur d'une probité reconnue, qui possédoit l'église du lieu selon la mauvaise coutume de ce temps-là, auquel les laïques n'avoient aucun scrupule de posséder des églises, de jouir du revenu des bénéfices, et de les laisser en mourant à leurs héritiers. Il avoit quatre fils, Gautier, Isembert, Robert et Geoffroi, auxquels il partagea en mourant les grands biens que Dieu lui avoit donnés. Dans cette distribution, les deux parties de l'église de Courtevroul échurent à Gautier et à Isembert, avec un fief qu'il tenoit de Thierry de Cricey; Robert et Geoffroi héritèrent d'autres biens, mais Gautier et Robert, plus spirituels que les autres, qui croyoient que leur père n'avoit pu posséder légitimement un bien ecclésiastique qui doit être la portion de ceux qui sont entièrement dévoués à Dieu, et qui désiroient eux-mêmes de s'y consacrer parfaitement, résolurent de donner à l'abbaye de Marmoutier l'église et le revenu de Courtevroul, et d'y joindre encore d'autres biens pour l'entretien des religieux qui y seroient envoyés par l'abbé. Mais parce que Gautier n'en possédoit qu'une partie, il céda à son frère Isembert le fief de Cricey et d'autres biens pour la sienne; et quant à la troisième partie, qui appartenoit proprement à l'autel, il dédommagea encore ceux qui en étoient propriétaires, et la donna ainsi tout entière aux religieux de Marmoutier. Il leur donna encore un moulin et un arpent de vigne pour le repos

de l'âme d'Hermengarde sa mère, à qui les religieux de Courtevroul avoient fait une sépulture honorable.

Mais parce que l'église de Courtevroul étoit dans le fief de l'évêque de Meaux, Gautier, qui gouvernoit en ce temps-là le diocèse, fit une nouvelle cession aux religieux de Marmoutier de tout ce que Gautier, sa mère et ses deux frères Robert et Geoffroi, avoient donné et leur donneroient à l'avenir. Il fit cette cession dans sa maison, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, l'an 1088, en présence de plusieurs témoins.

Robert Goeschins, qui se fit religieux à Courtevroul, augmenta de beaucoup cette fondation par les grands biens qu'il donna à ce prieuré en quittant le monde, qu'on pourra voir dans les preuves de cette histoire.

Ce ne fut pas là l'unique marque de l'affection de l'évêque de Meaux envers les religieux de Marmoutier ; il leur en donna de nouvelles preuves l'an 1096, qu'il leur accorda de nouveau et leur confirma les donations des églises de Sainte-Ciline et de quatre autels ou paroisses de Notre-Dame de Courtevroul et de Saint-Jacques de Jaillifer et de tous leurs revenus. Pour donner plus de force à cet acte, qu'il fit pour honorer saint Martin, et pour l'amour qu'il portoit à Bernon, prieur de Sainte-Ciline, il la fit en plein chapitre en présence de tous ses chanoines, qui confirmèrent pareillement tout ce qu'il avoit fait.

Dans le temps que Bernon étoit encore prieur de Sainte-Ciline, la comtesse Adela, cette princesse si pieuse, si sage, si prudente, que nos pères ont regardée comme leur protectrice et leur mère, s'étant aperçue que nos religieux souffroient beaucoup de la part de ses officiers, pour arrêter les vexations de ceux-ci, et soustraire ceux-là à leur autorité, elle donna aux religieux de Sainte-Ciline ce que l'on appeloit le *consulat* sur toute leur terre au-delà du pont de la ville de Meaux, pour le repos de l'âme du comte Étienne son mari, et pour célébrer tous les ans son anniversaire, aussi bien que celui de ses fils Guillaume, Thibaud, Étienne et Eudes. Elle fit cette fondation du consentement et avec l'agrément du comte son

fils, en présence de Manassès, évêque de Meaux, des abbés de Saint-Faron et de Rebais, et de plusieurs personnes de qualité.

Je ne sais si l'exemple des évêques de Therouenne, de Paris et de Meaux, excita le zèle d'Hilgodus, évêque de Soissons, ou si la considération d'André son frère, qui étoit religieux à Marmoutier, le porta à faire du bien à ce monastère et à le favoriser en tout ce qu'il put ; mais je sais bien que dès la première année de son pontificat, qui fut l'an 1085, il confirma la fondation du prieuré de Saint-Sulpice de Pierrefont dans son diocèse, assez près de Compiègne, faite par Thibaud de Pierrefont, l'un de ses prédécesseurs; et parce que ce prélat qui avoit fait cette fondation du temps de l'abbé Barthélemy, et qui avant que d'être évêque de Soissons avoit possédé cette église en qualité de personne ou de principal recteur, et depuis sa promotion à l'épiscopat en qualité d'évêque, en la donnant aux religieux de Marmoutier n'avoit point pourvu d'une personne à qui il confiât le soin des âmes, Hilgodus, voyant que Thibaud n'avoit fait qu'une partie du bien qu'il s'étoit proposé de faire, et d'ailleurs connoissant que l'amour que les religieux avoient pour la retraite et le repos les obligeoit de fuir l'administration des cures, il ordonna, avec le consentement de son clergé, qu'à l'avenir le doyen de sa cathédrale auroit le soin des âmes de l'église de Saint-Sulpice en qualité de personne ou de principal recteur, et que pour ce sujet il toucheroit tous les ans le jour de la fête de saint Gervais, patron de sa cathédrale, cinq sols de cens du revenu de cette église, pour l'usage des chanoines dont il étoit doyen, et que les religieux de Marmoutier qui demeureroient à Pierrefont jouiroient de tout le reste du revenu. Il fit cette ordonnance à la prière de l'abbé Bernard et des religieux de Marmoutier; ce qui fait voir combien nos religieux avoient d'éloignement de la conduite des âmes, et que ce n'étoit que dans les plus grandes nécessités et pour des raisons indispensables, qu'ils s'en chargeoient quelquefois.

Les seigneurs de Pierrefont n'en demeurèrent pas à la seule

église de Saint-Sulpice. La piété des religieux qui y demeuroient les charma de telle sorte qu'ils crurent ne pouvoir leur faire trop de bien. Il y avoit dans le château de Pierrefont une chapelle consacrée à saint Maxime, desservie par quelques chanoines. Je ne sais si leur vie étoit un peu trop libre, ou si la seule sainteté des religieux de Marmoutier persuada au seigneur Nivelon et à son épouse Advoise que Dieu y seroit mieux servi par eux; mais je sais bien qu'ils résolurent d'y mettre cinq ou six moines à mesure que les chanoines viendroient à mourir. Les exhortations d'Hugues, évêque de Soissons, leur frère, ne servirent pas peu à les y déterminer, surtout celles qu'il leur fit lorsqu'il étoit sur le point d'aller à la Terre-Sainte. La résolution prise du consentement de leurs fils Pierre, Anseul, Nivelon et Drogon, ils en firent une entière cession aux religieux de Marmoutier et en investirent Hugues, prieur de Saint-Sulpice, par le livre des collectes qu'ils lui mirent entre les mains, et posèrent ensuite le don qu'ils en faisoient sur l'autel de Saint-Sulpice en présence de plusieurs personnes de qualité et de beaucoup de témoins.

L'exécution néanmoins de ce pieux dessein ne se fit pas si tôt; il y a bien de l'apparence que la mort de l'évêque de Soissons leur frère, qui arriva à Aquila l'an 1103, comme il faisoit son voyage de Jérusalem, fut la première cause de ce retardement, et ensuite l'opposition du chapitre de Soissons. Cependant Nivelon, persuadé qu'il ne pouvoit rien faire de meilleur, de plus agréable à Dieu, de plus propre à expier l'énormité de ses péchés et à s'attirer les grâces du Ciel, pressoit avec instance l'évêque Lisiard, qui avoit succédé à son frère Hugues, de mettre au plus tôt les religieux de Marmoutier dans l'église de Saint-Maxime. Le sujet de la résistance des chanoines de Soissons étoit qu'ils voyoient le peu de soumission aux évêques de certains religieux des environs, lesquels, au mépris de l'autorité épiscopale, refusoient de garder les interdits qu'ils étoient obligés de mettre sur certaines églises pour le maintien de la discipline ecclésiastique, et communiquoient sans scrupule avec les excommuniés. Ils

appréhendoient que nos religieux, sous prétexte de leurs pri viléges, ne refusàssent d'obéir aux évêques et ne fussent peut-être encore plus arrogants que les autres. Mais ce n'étoit guère connoître la vertu des religieux de Marmoutier. Guillaume, leur abbé, leva cette vaine crainte en promettant toute sorte de soumission de la part de ses moines, et consentit que si jamais ils refusoient de garder les interdits de l'évêque et du chapitre de Soissons, ou communiquoient avec ceux qu'ils auroient excommuniés, ils fussent soumis à la correction du chapitre. Les chanoines, rassurés par cette promesse solennelle, consentirent enfin à l'introduction de nos religieux dans l'église de Saint-Maxime, ce qu'ils firent le IX des calendes du mois de novembre l'an 1113.

Nivelon, qui avoit poursuivi avec tant de chaleur cette introduction, avoit aussi donné une maison pour y faire des lieux réguliers propres à loger des religieux tout proche de l'église, et dès ce jour-là, ils commencèrent à l'habiter, sans toutefois quitter leur première demeure de Saint-Sulpice. Car, selon l'opinion de quelques savants, qui paroît la plus probable, il y eut d'abord des moines dans les deux églises de Saint-Sulpice et de Saint-Maxime, quoique dans la suite celle-ci fût réunie à celle-là, qui porte encore aujourd'hui le titre de Saint-Sulpice. Il est aisé de juger de là que le prieuré de Pierrefont fut considérable dès son origine. Il le fut encore davantage dans la suite par les nouvelles donations qui y furent faites. Une des principales fut celle que le roi Philippe-Auguste y fit d'une partie de la forêt de Guise, laquelle fut confirmée par une bulle du pape Honoré III donnée à Viterbe le V des calendes de mai, l'an quatrième de son pontificat.

Environ le même temps que les évêques dont nous avons parlé s'appliquoient à établir des religieux de Marmoutier dans leurs diocèses, pour édifier les fidèles soumis à leur conduite par la vie exemplaire de ces saints moines, Foulques-Richin, comte d'Anjou, tomba dans une maladie qui le réduisit bientôt à l'extrémité. La pensée de la mort qu'il voyoit présente, et la frayeur du jugement terrible qui la suit de

près, lui ayant fait faire de sérieuses réflexions sur l'instabilité des grandeurs du monde, et sur l'énormité de ses péchés, il s'humilia devant Dieu, lui demanda pardon avec abondance de larmes, le supplia par l'intercession de saint Martin, qu'il prit pour son patron et son avocat, de lui accorder le temps nécessaire pour faire une sincère pénitence, et se mit en disposition d'obtenir de lui miséricorde. La haute idée qu'il avoit de la vertu des religieux de Marmoutier, qu'il regardoit comme les plus saints religieux de l'Église, le porta à choisir leur monastère pour le lieu de sa sépulture, et il voulut accompagner ce choix d'un don considérable. Il leur avoit donné les années précédentes la moitié d'une forêt appelée en latin *Silva Carvenosa* (1), mais en même temps il avoit reçu d'eux une somme de 25 livres. Honteux d'avoir pour ainsi dire vendu ce qu'un prince généreux auroit dû donner libéralement, il promit à Dieu de la leur donner tout entière. Foulques n'eût pas plus tôt fait ce vœu, qu'il commença à se mieux porter. Il ne douta pas que les mérites de saint Martin et les prières de ses religieux de Marmoutier ne l'eûssent arraché des bras de la mort, et voulant leur en témoigner une prompte reconnoissance, étant encore au lit, il envoya Robert son chapelain à Marmoutier, pour leur faire cette donation en son nom, et voulut qu'il portât avec lui son sceau pour sceller dans le chapitre le titre de la donation. C'est ce que fit Robert en présence de plusieurs personnes de qualité, la veille des ides du mois de mars. Foulques ne se contenta pas de cela; ayant recouvré une parfaite santé, il vint lui-même à Marmoutier, confirma en plein chapitre la donation qu'il avoit faite par son chapelain, en porta le titre lui-même sur l'autel, et voulut être reçu à la participation des prières et bonnes œuvres de ces saints religieux, ce qu'on lui accorda en lui présentant le texte des Évangiles en présence de plusieurs sei-

(1) *Silva Canevosa.* Cette forêt s'étendoit entre le Cher et l'Indrois, aux environs de Luzillé, de Saint-Quentin et de Sublaines, et de la Champeigne tourangelle (*Campania*). DUFOUR a publié le texte de la charte de donation dans le *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*, t. II, p. 63. (C. Ch.)

gneurs de sa cour qui l'avoient accompagné. Ceci se passa le cinquième de mai l'an 1085.

Deux ans après, c'est-à-dire l'an 1087, Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, l'un des plus grands bienfaiteurs de l'abbaye de Marmoutier, étant passé en Normandie, y mourut à Rouen le 19 de septembre. Il fut porté à Caen où il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Etienne dont il étoit fondateur. Il y a bien de l'apparence que ce fut en ce temps-là que l'abbé Bernard étant passé en Normandie, y eut une longue conférence avec le roi. A son retour il tomba malade au prieuré de Perrières, dans le diocèse de Séez, où Emma, fille de Roger le Barbu, lui donna le fief de la forêt, *feodum forestæ*, et tout ce qui appartient au fief du château de Beaumont, *castellationis de Bellomonte*.

Dans le même temps Durand, prêtre de Croson dans le diocèse de Bourges, pénétré des avantages de l'aumône et du bien qu'elle procure à ceux qui l'exercent, frappé des paroles de Jésus-Christ qui dit que ce que l'on fait au moindre des siens il le tient fait à lui-même, et qui exhorte les fidèles à employer les richesses d'iniquité à se faire des amis, afin que lorsqu'ils viendront à manquer ils les reçoivent dans les tabernacles éternels, il vint trouver l'abbé Bernard, et, après s'être recommandé à ses prières et à celles de ses frères, il lui offrit ses biens et sa propre personne. Bernard admira sa foi, et lui promit de lui donner l'habit religieux quand il voudroit. Durand, ravi de cette promesse, la regarda comme la plus grande grâce que l'abbé pût lui faire, et à l'heure même donna au monastère de Marmoutier l'église de Saint-Michel-du-Puy, *de Podio*, avec toutes ses dépendances, la moitié de l'église de Saint-Germain de Croson et l'autre moitié après la mort du prêtre qui la desservoit; un étang, un moulin et des terres, l'église de Notre-Dame d'Aguirande avec une maison, l'église de Notre-Dame de *Argenteria*, et lui promit de lui donner le reste de son bien en prenant l'habit religieux, et le fit son héritier universel au cas qu'il vînt à mourir avant que Dieu lui fît cette grâce. L'archevêque

Richard, qui gouvernoit alors le diocèse de Bourges, loua, approuva et confirma ces donations, et en investit Humfroi, moine de Marmoutier. Elles servirent de fondement à la fondation des prieurés de Croson, d'Aguirande et de Pontrond, qui aujourd'hui sont réunis. Gérard de Roragerie, malade à l'extrémité, en augmenta le revenu par une donation qu'il fit la même année, dont le titre nous apprend que Humfroi étoit alors prieur d'Aguirande.

Dans le même temps l'archevêque Richard, qui avoit, une grande estime des moines de Marmoutier, leur donna l'église Saint-Martin-des-Champs, autrefois appelée Brive de près de la ville de Bourges, avec tous les revenus qui en dépendoient, dont il avoit retiré une partie des mains des laïques. Pour mieux cimenter cette donation, il la fit du consentement des chanoines de sa cathédrale. Il y fit aussi consentir les laïques qui avoient possédé ces biens quoiqu'injustement et par violence, dont les noms étoient Herbert, Gimon, Sarlon et Pierre. Il y fit encore consentir leurs femmes et leurs enfants, afin qu'à l'avenir ils ne troublâssent point nos religieux par des chicanes et des procès. Enfin il la fit confirmer dans un concile assemblé à Issoudun, auquel Hugues, évêque de Die et légat du Saint-Siége, présidoit, et dont tous les évêques signèrent avec plaisir le titre de la donation au nombre de dix-sept, Hugues de Die, Amat d'Oleron, Richard de Bourges, Durand de Clermont, Richer de Sens, Gauscelin de Bordeaux, Raoul de Tours, Wido de Limoges, Haganon d'Autun, Hugues de Nevers, Robert d'Auxerre, Helinand de Laon, Roger de Châlons-sur-Marne, Ratbod de Noyon, Wido de Beauvais, Geoffroi de Paris et Rainier d'Orléans.

Quelque soin qu'eût pris l'archevêque Richard de retirer les biens ecclésiastiques des mains des laïques, il n'avoit pas empêché les enfants d'Herbert, que l'on croit avoir été de l'illustre maison des seigneurs de Sully, de se retenir une partie des dîmes de vin de l'église de Saint-Martin-des-Champs. Gilon, un de ses fils, étant tombé malade, donna à Marmoutier la quatrième partie de ces dîmes du consente-

ment de ses frères, Garnier et Pierre Milon, en présence d'Ebrard de Salis et de Roger Gaverna ses oncles, et avant que de mourir vint prendre l'habit de saint Benoît dans notre abbaye. Après sa mort, Garnier et Pierre Milon, ses deux frères, donnèrent une autre quatrième partie de ces dîmes pour l'usage des moines de Saint-Martin-des-Champs; mais les chanoines de Saint-Ursin ne leur en laissèrent pas longtemps la possession paisible, de sorte qu'il fallut traiter à l'amiable avec eux sous le pontificat de l'archevêque Léger, qui monta sur le siége de Bourges l'an 1097. L'acte de la transaction faite avec les chanoines nous apprend qu'il y avoit alors huit religieux au prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Les revenus s'en augmentèrent par les donations qu'y firent plusieurs particuliers. Arnustus de Rogo donna une manse sur la rivière de Mulion, *super fluvium Mulionem*, qui consistoit en terres, prés, bois, moulin. Etienne de Meun et Beatrix sa fille y donnèrent aussi la terre qui étoit devant la porte du monastère entre l'église de Saint-Martin-des-Champs et celle de Saint-Julien; et Hamelin de Bourges étant venu au chapitre de Marmoutier, après y avoir été reçu à la participation des prières et bonnes œuvres des religieux, donna l'église ou la chapelle de Saint-Julien, qui étoit assez proche de celle de Saint-Martin, avec les revenus qui y étoient attachés. Cette donation se fit l'an 1094 sous l'abbé Bernard, environ sept ou huit ans après la fondation du prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

L'exemple de l'archevêque Richard et du bon prêtre Durand excita le zèle d'Élie de Sainte-Sévère, qui, après avoir admiré la bonté de Dieu d'avoir fourni aux hommes un moyen si facile pour expier leurs péchés par les aumônes, et pour acquérir des trésors éternels dans le Ciel par le mépris des richesses périssables, touché d'une vive componction, donna à saint Martin et à ses religieux de Marmoutier une terre seigneuriale de Landrant pour y bâtir une église en l'honneur de saint Nicolas, et outre cela promit de leur don-

ner pour l'édifice de l'église tous les ans cent sols, la dîme de son four seigneurial de Sainte-Sévère et le droit de faire paître leurs porcs dans ses bois. Il fit cette donation conjointement avec son épouse Guilburge et ses deux fils Pierre Elie et Geoffroi, l'an 1090, sous le règne du roi Philippe Ier, sous le pontificat de l'archevêque Richard, et sous le gouvernement de l'abbé Bernard.

Ce fut aussi environ ce temps-là que Ganagius de Saint-Aignan, du consentement de ses frères Irvisus et Geoffroi, donna à Marmoutier l'église de Paulmier, *Palmeriacensis*, avec un fonds considérable pour y bâtir un cloître et des lieux réguliers. Il en investit deux religieux de l'abbaye, Robert de Vierzon, qui devoit être alors bien vieux, et Gautier. En reconnoissance de ce don on lui promit de l'admettre à la vie monastique, si Dieu lui donnoit la vocation pour être religieux, ou de lui accorder la sépulture dans l'église de Marmoutier, si après sa mort il s'y faisoit apporter.

L'an 1090, Guillaume de Bratel ayant fait quelques vexations à nos religieux qui desservoient le prieuré de Saint-Celerin, ils portèrent leurs plaintes à Hoël, évèque du Mans, qui excommunia ce seigneur. Guillaume, frappé de l'anathème, rentra en lui-même, vint se présenter à son évèque aux fêtes de Pâques, promit de faire satisfaction aux religieux, demanda et obtint l'absolution des censures qui avoient été fulminées contre lui.

La même année, Herbert de Durestal, du consentement de son frère Gervais, donna aux religieux de Marmoutier une mansure de terre dans sa forêt de Malepaire, *de Malaparia*, exempte de tous droits et coutumes, pour le salut de son âme et de celles de son père et de sa mère. Un autre seigneur d'Anjou, nommé Daniel de Vado, donna la même année à saint Martin et à ses religieux de Marmoutier une terre qui ne pouvoit être cultivée que par six bœufs, exempte de toutes coutumes, avec les dîmes, terrages et autres droits désignés par ces mots, *incendium, furtum, sanguinem et fodrum*, et toutes les autres coutumes qui pouvoient relever

de cette terre. Il fit cette donation du consentement de Plaisance son épouse, et de ses fils Hugues, Rainald, Guillaume, Corbin, Guérin, et de sa fille Domneta, pour l'amour de Dieu, pour le salut de leurs âmes, pour obtenir la participation aux prières et bonnes œuvres des religieux, et après leur mort la sépulture dans l'abbaye. Il paroît par là qu'en même temps que Dieu permettoit les vexations que quelques seigneurs faisoient à nos religieux pour éprouver leur vertu, il excitoit le zèle et la charité de plusieurs autres pour leur faire de plus grands biens que n'étoient les maux qu'ils souffroient.

Il faut rapporter à cette même année l'origine du prieuré de Notre-Dame de Briencourt sur la rivière d'Anthie au diocèse d'Amiens, qui reconnoît pour ses fondateurs Anscher de Saint-Riquier, Lietceline son épouse et Hugues le Seigneur, *Senioratus*, fils de Lietceline, qui seul même pourroit être regardé comme le principal fondateur. Anscher et Lietceline nous avertissent dans le titre de la fondation, qu'épouvantés par la multitude de leurs péchés, excités par le désir sincère de leur salut, et animés par la ferme espérance qu'ils avoient en celui qui justifie l'impie, ils avoient fait bâtir une église en l'honneur de la Vierge dans un lieu qui leur appartenoit sur la rivière d'Anthie, et que pour obéir à cette parole de l'Écriture : *Honorez le Seigneur de votre substance*, ils y avoient assigné une portion de leurs biens, et qu'ensuite à la prière et à la persuasion d'Adelelme de Saint-Paul, moine de Marmoutier, qui étoit peut-être leur parent, ils en avoient fait une donation à saint Martin et à ses religieux de Marmoutier, l'an 1090, sous l'abbé Bernard. Il paroît par le dénombrement des biens qu'ils donnèrent à ce prieuré, que le revenu en fut considérable dès son origine, et qu'il falloit que ces seignèurs fussent très-puissants.

Vingt-quatre ans après, saint Godefroi, qui, d'abbé de Nogent-sous-Couci, avoit été fait évêque d'Amiens, à leur prière et à la demande de l'abbé Guillaume, confirma cette fondation. Ce saint nous apprend que du temps de Gervin,

son prédécesseur, Anscher de Saint-Riquier et son illustre épouse Lietceline avoient bâti une église en l'honneur de la Vierge dans un lieu appelé Briencourt, par le moyen de Hugues Seniorat, fils de Lietceline, et qu'ils l'avoient donnée avec tous ses revenus aux religieux de Marmoutier à cause de leur piété et de leur régularité connue de tout le monde, *propter notam ipsorum religionem*, et que de son temps Hugues le Seniorat, avec ses frères Anscher, abbé de Saint-Riquier, et Robert, ses fils Hugues et Drogon, Lietceline sa mère, et Anscher son beau-père, étoit venu au nouveau monastère de Briencourt qu'il avoit fait bâtir, et qu'en présence de tous il avoit porté le titre de la fondation sur l'autel de Notre-Dame ; que pour donner plus de force à cette nouvelle donation et seconder la piété de ces seigneurs, il les avoit fait venir à Amiens, et que là dans l'église cathédrale Hugues Seniorat avoit remis tous les fonds du prieuré entre ses mains, et qu'ensuite il en avoit fait lui-même une solennelle donation à l'abbé Guillaume, et fulminé anathème contre ceux qui auroient la témérité d'en ravir aucune partie. Il dit qu'ensuite ces pieux fondateurs l'avoient prié d'ajouter quelque chose à ce qu'ils avoient fait ; que dans la dédicace des églises qu'il consacroit, il excommunioit les laïques qui retenoient les dîmes et les églises, et qu'à sa prière et par l'avis des fondateurs, un seigneur nommé Robert Filieul avoit donné aux religieux de Briencourt l'église de Saint-Aubin et quelques autres biens assez considérables, et qu'il avoit même porté sa piété si loin, qu'il avoit promis de se faire religieux à Marmoutier. Il parle ensuite de deux autres seigneurs qui firent aussi des donations à ce prieuré.

Guérin, qui succéda à saint Geoffroi après Ingelran, et qui prend la qualité de frère Guérin, apparemment parce qu'il avoit été religieux, confirma aussi l'an 1134 toutes les donations qui avoient été faites au prieuré de Briencourt. Je ne sais s'il ne fit pas cette confirmation dans un synode, car il dit qu'il l'a faite avec Simon son archidiacre et son clergé, et elle est signée par deux archidiacres, deux prêtres, deux

diacres, deux sous-diacres, deux acolytes, sept abbés et trois doyens ; et il fulmine anathème contre ceux qui la violeront.

La fondation du prieuré de Saint-Thibaud de la Basoche sur la rivière de Ville au diocèse de Soissons, avoit précédé de quelques années celle de Briencourt. Manassès, seigneur de la Basoche, qui semble en avoir été fondateur, en avoit fait une donation légitime et juridique à saint Martin et à ses religieux de Marmoutier. Rainald, archevêque de Reims, avoit approuvé et consenti à cette donation, et Hilgodus y avoit non-seulement consenti, mais l'y avoit porté. Cependant, comme les hommes sont assez inconstants dans le bien qu'ils font, Manassès n'eut pas de scrupule de reprendre une partie du bien qu'il avoit donné à Marmoutier ; mais il ne persévéra pas longtemps en cette faute, car étant rentré en lui-même il en fit pénitence, et, de son propre mouvement, sans y être contraint de personne, il vint à Soissons où, touché d'une vive componction sur son invasion injuste, en présence de l'évêque Henri, qui avoit succédé à Hilgodus, il rendit aux religieux de Marmoutier tout ce qu'il leur avoit ravi dans le prieuré de Saint-Thibaud.

Hugues de Pierrefont, qui succéda à Henri dans l'évêché de Soissons, confirma aux religieux de Marmoutier tout ce que ses prédécesseurs leur avoient accordé à Saint-Thibaud, et renonça aux prétentions qu'il disoit avoir sur une de leurs terres, ce qu'il fit à la prière de Guillaume, prieur de Saint-Thibaud, et de l'avis de l'archevêque Rainald, d'autant plus volontiers qu'il espéroit par là se procurer les prières de ces saints religieux pendant sa vie et après sa mort. Il fit cette confirmation et cette renonciation du consentement d'Ingelran son archidiacre, et de son chapitre, qu'il signa avec ses chanoines, et scella de son sceau où il est représenté en habits pontificaux, la crosse en main, mais sans mitre, peut-être parce que les évêques de Soissons n'en portoient point encore, car nous avons fait voir ailleurs que les évêques ont été longtemps sans porter la mitre, et que pour la prendre ils demandoient permission au pape. Nous apprenons de la si-

gnature de cet évêque qu'il étoit en même temps évêque, doyen et chancelier de l'Église de Soissons. Pour donner plus de force à ce qu'il venoit de faire, il en porta le titre au concile qui se célébroit à Reims la troisième semaine de carême de l'an 1093, qui étoit la première de son épiscopat, et le fit signer de tous les évêques et de tous les abbés qui y assistoient. Ces évêques étoient Rainald de Reims, Elinand de Laon, Foulques de Beauvais, Gervin d'Amiens, Ratbod de Noyon, Girard de Boulogne. Les abbés étoient Henri de Saint-Remi, Eudes de Saint-Médard, Jean de Saint-Nicaise, Nocher de Sainte-Hélène ou de Hautvillier, Burchard de Saint-Basle et Baudri de Bourgueil, lesquels tous fulminèrent anathème contre ceux qui violeroient ce qui avoit été arrêté.

Nous ne pouvons différer plus longtemps à parler de la fondation du prieuré de Saint-Martin de Sacé en Basse-Normandie, dans le diocèse d'Avranches. Il doit son origine au vicomte Robert de Bodiac, *de Bodiaco*, qui s'étant fait religieux à Marmoutier donna une terre d'une charrue, c'est-à-dire de soixante acres ou arpents, comme explique notre titre. Il ajouta à cela tout ce qu'il possédoit dans l'église de Sacé. Harsentus, son neveu, qui étoit apparemment seigneur de la ville de Saint-Hilaire, et qui lui a laissé le nom de Saint-Hilaire du Harcoi, y donna aussi les deux tiers des dîmes. Raoul, fils du vicomte Robert, confirma ces donations, et ces seigneurs y en ajoutèrent plusieurs autres qu'ils firent en divers temps, et qu'il seroit trop ennuyeux de rapporter en détail, aussi bien que celles de Mathilde, épouse de Harsentus, d'Evanus Sequar, et de son cousin Payen, lesquelles furent toutes confirmées par Michel, évêque d'Avranches, dans le cloître du prieuré de Saint-Jemme, *Sancti Jacobi*, dépendant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, l'an 1090, qui étoit le troisième du gouvernement de Robert duc de Normandie.

Turgisus, qui monta sur le siége de l'Église d'Avranches l'an 1096, affermit entièrement ce prieuré et en augmenta de beaucoup le revenu, en y donnant l'église de Sacé, celle

d'Argouge et la chapelle du Montasnel, *Osmundi Aselli.* L'église de Sacé avoit été possédée jusqu'alors par un seigneur nommé Ansgerius, fils de Raoul, qui étoit apparemment le fils du vicomte Robert, religieux de Marmoutier et le premier fondateur du prieuré. Par un principe de conscience, ne croyant pas pouvoir jouir par droit d'héritage d'un bien ecclésiastique, il l'avoit remis entre les mains de son évêque, et l'avoit prié d'en faire un don aux religieux de Sacé. Turgise exécuta aussi ses intentions et en investit Guérin, prieur de Sacé, avec le même couteau dont Ansgerius l'en avoit investi. Et parce qu'elle étoit dans le fief de Harsentus, ce seigneur, son épouse Mathilde, et Eudes et Philippe ses deux fils, y donnèrent leur consentement. Peu de temps après, Ansgerius ne croyant pas encore son sacrifice parfait, se donna lui-même et se fit religieux à Marmoutier. Et ce fut alors que la joie fut entière, que ses amis et ses parents confirmèrent cette donation, surtout Basilie, son épouse, Rivallonius son fils, et Hugues, fils de Rorgon, père de Basilie et ses deux fils Guillaume et Robert. La chapelle de Montasnel et l'église d'Argouge avoient été de même possédées par des laïques. Turgisus leur persuada de s'en défaire en faveur des religieux de Marmoutier, et ce fut à sa persuasion que Guillaume Daspresses leur céda ce qu'il possédoit de la chapelle de Montasnel, et qu'Eudes fils de Harsentus leur donna l'église d'Argouge, ce qu'il confirma de son autorité épiscopale.

Après Turgisus, Richard de Belfago donna encore à Marmoutier l'église d'Ancée, *de Alceio*, et de la sorte le revenu de ce prieuré s'augmenta insensiblement par les diverses donations de plusieurs particuliers, et principalement des évêques d'Avranches et des personnes de qualité qui se firent religieux à Marmoutier.

L'on a pu aisément remarquer la même chose dans plusieurs prieurés qui sont redevables de leur fondation ou de leur accroissement à divers seigneurs qui embrassèrent la vie monastique. Outre les exemples que nous venons de rapporter, nous en avons un considérable sous notre abbé Bernard,

car ce fut de son temps qu'un homme de qualité nommé Borrellus, seigneur de Beauvoir, *Belverii*, donna au prieuré de Salaterne tous les biens qu'il avoit acquis par son travail et par son industrie, et se fit ensuite religieux à Marmoutier ; ce qui augmenta le revenu de ce prieuré dont on ignore l'origine, mais qui subsistoit déjà du vivant de l'abbé Barthélemy, et même du vivant d'Albert. Les neveux de Borrellus eurent un peu de peine de se voir frustrés des biens dont ils espéroient hériter ; ils portèrent leur chagrin si loin, qu'ils voulurent s'en rendre les maîtres. On les cita à la cour de Pierre, seigneur de Gasnap, *Gasnapia*, pour les réduire à la raison ; mais comme nos religieux ont toujours été fort éloignés des procès, ils aimèrent mieux les gagner par des dons. Cette voie leur réussit, et les biens qu'on leur avoit ravis leur furent rendus.

Dans le temps dont nous parlons, Gui, seigneur de Laval, qui avoit succédé aux honneurs d'Haimon, mais non pas à ses bonnes inclinations envers les religieux de Marmoutier, suivant le penchant de la jeunesse et ses cupidités, s'empara des droits que ses prédécesseurs leur avoient donnés dans le bourg où étoit situé le prieuré de Saint-Martin de Laval. Il exerça cette vexation assez longtemps, et il n'ouvrit les yeux sur l'injustice qu'il avoit commise qu'à la mort de sa femme. Comme il l'aimoit beaucoup, il fut vivement touché sur la perte qu'il venoit de faire, et, après de sérieuses réflexions sur ses vexations, il commença à craindre la justice de Dieu, dont il croyoit déjà ressentir des effets terribles. Dans ce sentiment, il fit appeler Guiart, prieur de Laval, et lui remit tous les droits qu'il avoit ravis, en fit porter l'acte sur l'autel de Saint-Martin, prit Dieu à témoin, en présence de plusieurs personnes, qu'il ne feroit jamais aucune vexation à nos religieux, et les pria d'avoir soin de la sépulture de son épouse, qu'il souhaitoit être enterrée à Marmoutier auprès de son père Haimon. Guiart exécuta ces ordres, et l'on apporta à Tours le corps de cette dame, où on lui fit des obsèques

magnifiques et dignes de la grandeur de sa naissance. Ceci arriva l'an 1090.

La même année, l'abbé Bernard faisant la visite des prieurés de Bretagne dépendant de son monastère, trouva beaucoup de refroidissement dans Benoît, évêque de Nantes. Ce prélat, qui étoit frère selon la chair du saint évêque Quiriac, l'un des principaux bienfaiteurs de Marmoutier, et qui avoit été tiré du monastère de Sainte-Croix de Quimperlé pour lui succéder dans l'évêché de Nantes, avoit d'abord suivi ses traces, et s'étoit fait un plaisir de jouir de l'amitié et de la fraternité de nos religieux ; mais par je ne sais quel mouvement, ce premier feu se ralentit, et il commença à avoir des prétentions sur les prieurés d'Anort, de Donges et autres, qui allèrent jusqu'à inquiéter nos religieux. Comme la vertu a des charmes auxquels il est impossible de résister, Bernard ne se fut pas plus tôt présenté devant l'évêque, qu'il le désarma, lui fit renoncer à ses prétentions, et lui inspira des sentiments plus favorables et semblables aux premiers qu'il avoit eus.

Nous avons parlé ailleurs du prieuré de Saint-Martin du Vieux-Belesme, fondé par Hugues de Rochet. La bonne odeur que les religieux qui le desservoient répandirent dans tout le pays, embauma de telle sorte Robert de Belesme, fils de Roger de Montgomeri et de Mabille de Belesme, qu'il résolut de leur donner l'église de Saint-Léonard, qui étoit la principale de la ville, de laquelle dépendoient toutes les autres. Elle avoit été fondée du temps du roi Robert par Guillaume de Belesme, son bisaïeul, qui y transféra les reliques de saint Léonard, abbé du Maine, qu'il ne faut pas confondre avec saint Léonard honoré dans le Limousin. Si nous en croyons Gilles Bry en son *Histoire des comtes d'Alençon et du Perche*, elle fut bâtie avec beaucoup de magnificence, et ce seigneur n'épargna rien pour faire voir en cela sa soumission au Saint-Siége, qu'il crut honorer en la personne de l'antipape Léon VIII auquel il s'étoit confessé étant à Rome, et qui lui avoit imposé pour pénitence de faire

construire en son château de Belesme une église qu'il soumit immédiatement au pape; et comme elle étoit belle et grande, il fallut au moins quarante ou quarante-cinq ans pour la bâtir. Lorsqu'elle fut en état d'être consacrée, il pria le roi Robert d'en vouloir honorer la dédicace de sa présence. Ce prince, qui étoit fort pieux, voulut bien lui accorder cette grâce, et se rendit à Belesme avec toute sa cour et plusieurs évêques, qui firent la cérémonie avec beaucoup de pompe; et pour exécuter sa pénitence en tous ses points, du consentement du roi, de l'évêque de Séez et de l'archevêque de Rouen, l'église fut exempte de la juridiction des évêques de Séez, et soumise immédiatement au pape. Guillaume y mit des chanoines qui la desservirent de son temps, et sous ses fils Robert de Belesme et Guillaume Talvas, et Roger de Montgomeri qui avoit épousé Mabile sa fille. Robert, fils aîné de Roger et de Mabile, ayant remarqué beaucoup de licence dans ces chanoines, les chassa et mit en leur place des religieux de Marmoutier, auxquels il donna aussi une place pour se bâtir des lieux réguliers. Rainald de Cholet et Richard de la Rochelle furent choisis pour en porter la donation au chapitre de l'abbaye de Marmoutier, et l'abbé Bernard en reconnoissance unit le prieuré du Vieux-Belesme à celui de Saint-Léonard, et envoya l'acte de cette union par ces deux chevaliers, et donna ordre à Guillaume, prieur de Vivoin, de le porter sur l'autel de Saint-Léonard. Pour donner plus de vigueur à cette donation, Robert de Belesme la fit confirmer par le roi Philippe, ce qu'il fit l'an 1092. La même année, Gérard, évêque de Séez, voyant que cette église avoit changé d'état, et que de canoniale elle étoit devenue monacale, crut pouvoir l'assujettir à sa juridiction, et empêcher qu'on y introduisît les coutumes des moines; mais comme cette église avoit été exempte de la juridiction des évêques de Séez par les fondateurs mêmes, les priviléges des chanoines furent confirmés aux moines.

Nous avons déjà parlé du prieuré de la Roche-sur-Yon, et nous avons remarqué que son revenu s'étoit accru par diffé-

rentes donations de divers particuliers. La principale fut sans doute celle de Bernard, seigneur de la Roche, puisqu'elle pourroit seule suffire pour lui faire donner le nom de fondateur. Ce fut lui qui donna l'église de saint Leonius, qui est aujourd'hui le patron du prieuré ; l'église de la paroisse de Saint-Hilaire, qui est hors de la Roche, avec les sépultures et le droit d'y bâtir un bourg ; l'église de Notre-Dame du château de Luco ; l'église de Petret, *de Petreto*, avec trois mansures de terres. Il fit toutes ces donations uniquement pour le salut de son âme, et ne demanda rien autre chose à l'abbé Bernard que le secours des prières de ses frères et la grâce de participer à leurs bonnes œuvres. Mais quoique les vues de ce seigneur fussent si pures, les religieux ne voulurent pas paroître ingrats à de si grands bienfaits ; c'est pourquoi Hilgodus, qui étoit alors prieur d'Origni, lui donna par reconnoissance cent livres de deniers. Il donna aussi charitablement trois cents sols de deniers et une coupe d'argent à Haimeri, fils de Joscelin de la Roche, parce qu'il avoit cédé tout ce qu'il avoit usurpé de cette église. La notice que nous avons de cette donation ne marque pas en quelle année elle se fit, non plus que le titre de la confirmation de Pierre, évêque de Poitiers, et de son chapitre; mais la cession que les chanoines de Saint-Hilaire firent du droit qu'ils avoient sur l'église de Saint-Leonius marque positivement l'an 1092.

Cet acte d'un chapitre aussi illustre qu'est celui de Saint-Hilaire de Poitiers est trop honorable à notre monastère pour n'en pas faire une plus ample mention. Guillaume, qui en étoit trésorier, et dont le nom se trouve toujours à la tête des anciens actes de ce chapitre ; Etienne, qui en étoit doyen, et généralement tous les chanoines de Saint-Hilaire déclarent que le vénérable abbé Bernard et les religieux de Marmoutier les avoient suppliés de leur accorder un canonicat que leurs prédécesseurs avoient autrefois possédé dans leur église, de leur céder aussi l'église de Saint-Leonius de la Roche-sur-Yon qui appartenoit à leur chapitre, afin d'y augmenter le service divin ; qu'ils avoient favorablement écouté

leurs prières, dans le désir de se rendre saint Martin propice, et de participer aux prières de tant de saints religieux; que pour cet effet ils leur accordoient avec joie à eux et à leurs successeurs un canonicat dans leur église, et leur cédoient de bon cœur celle de Saint-Leonius de la Roche-sur-Yon. Et pour lier une fraternité solide entre les deux églises de Saint-Hilaire et de Marmoutier, ils les prièrent de leur accorder les secours de leurs prières et de leurs autres bonnes œuvres pendant leur vie et après leur mort, tant pour eux que pour leurs successeurs, leur promettant de leur côté le réciproque; ce que les religieux de Marmoutier accordèrent sans peine. Ils voulurent de plus donner aux chanoines une marque plus sensible de la sincérité de leur amitié et de leur reconnoissance, en leur faisant présent d'une précieuse chape de saint Martin, *egregiam cappam sancti Martini;* on croit que c'étoit une chape qui avoit servi à saint Martin. Enfin, pour reconnoître que c'étoit de leur chapitre qu'ils avoient l'église de Saint-Leonius, ils s'engagèrent de leur payer tous les ans dix sols de cens à la fête de saint Hilaire, qui se célébroit aux calendes de novembre. Cet acte fut passé dans les deux chapitres de Saint-Hilaire et de Marmoutier l'an 1092, sous le règne de Philippe Ier, roi de France, de Guillaume duc d'Aquitaine, et de Pierre évêque de Poitiers, et signé par le trésorier, le doyen, le chantre, le sous-chantre, le maître d'école et les autres chanoines de Saint-Hilaire, par l'abbé Bernard, Bernard prieur de Marmoutier, Bernard sous-prieur, Hilgodus évêque, et plusieurs autres religieux et laïques. Il finit par un anathème prononcé au nom de Dieu, de saint Hilaire et de saint Martin, contre ceux qui le violeront.

Dans le temps dont nous parlons, Elinand, évêque de Laon, ayant dévotion d'aller à Saint-Jacques en Galice implorer l'intercession de ce saint apôtre, ne crut pas satisfaire entièrement à sa piété s'il ne venoit à Tours visiter les lieux que saint Martin avoit honorés autrefois de sa présence. Il étoit accompagné d'Ebalus son archidiacre, de Robert, chantre et chancelier de son Église, d'un chanoine nommé Gautier, et

d'Adalberon, abbé de Saint-Vincent de Laon, et d'un de ses moines appelé Gausbert. Étant à Marmoutier, il voulut y laisser des marques de l'estime qu'il faisoit des religieux de ce monastère par la donation qu'il leur fit d'une église de son diocèse, située dans un lieu appelé en latin *Bariacus*. Il la fit la seconde fête de Pâques de l'an 1092, dans le temps que le roi Philippe tenoit sa cour à Tours pour la première fois.

Elinand n'en demeura pas là ; quatre ans après, il donna au prieuré de Saint-Nicolas de Roussi une autre église de son diocèse, située dans un lieu appelé en latin *Curtis superior*. Persuadé que le devoir d'un véritable pasteur est de faire observer les saints canons, et de donner de quoi vivre aux serviteurs de Dieu qui lui ont consacré leurs corps et leurs âmes et qui sont tout occupés à l'honorer, il fut trouver Ebalus, comte de Roussi, et lui représenta avec force qu'étant un laïque, il ne pouvoit pas posséder en bénéfice des églises, bien moins les donner à ses soldats, comme il faisoit, sans violer les règles les plus saintes de l'Église. Ebalus fut touché de ses remontrances, et ayant retiré cette église de ses soldats, la remit entre les mains de son évêque, mais avec cette condition qu'il la donneroit aux religieux de Marmoutier qui desservoient le prieuré de Roussi. Elinand n'eut pas de peine à accepter la condition. Il ne l'exécuta néanmoins qu'avec l'avis de son chapitre, et en engageant les moines à se ressouvenir tous les jours de lui dans leurs prières durant sa vie, et après sa mort de célébrer tous les ans son anniversaire.

La même année qui était 1096, Elinand confirma de nouveau toutes les donations qui avoient été faites au prieuré de Saint-Nicolas. Ce grand prélat, bien éloigné de croire, comme font certains ecclésiastiques de nos jours, que les moines sont inutiles au public, les croyoit au contraire très-nécessaires ; car après avoir dit qu'ils sont exempts de tous les soins du siècle, que leur vie est pure, qu'ils se reposent sans cesse entre les bras de l'Époux par l'exercice de la contemplation, il ajoute qu'ils font tant de bien par les suffrages de leurs oraisons, qu'on ne peut douter qu'ils ne soient très-néces-

saires : *orationum suffragio saluti hominum probantur esse necessarii.* Mais parmi eux, dit-il, les religieux de Marmoutier se sont distingués de notre temps par leur régularité et la sainteté de leurs mœurs. Ce fut ce qui l'anima à écouter la prière que lui avoit fait le comte Ebalus, à confirmer les donations qui avoient été faites au prieuré de Saint-Nicolas de Roussi, et à céder aux religieux qui le desservoient les prébendes de l'église de Saint-Remy située dans le même lieu, et à fulminer anathème contre ceux qui auroient la témérité et la hardiesse de ravir aucun des biens donnés par différentes personnes de qualité et dont il fait le dénombrement. L'acte de cette confirmation est datée du XIII des calendes de décembre, l'an 1096, et scellé du sceau de l'évêque Elinand.

Si l'idée que ce grand évêque s'étoit formée de la piété et de l'exacte observance des religieux de Marmoutier étoit grande, celle qu'en avoit le roi Philippe ne lui cédoit en rien. Persuadé que Dieu n'a donné l'autorité aux princes que pour maintenir le bien dans leurs États et en bannir le vice, il résolut de corriger les désordres qui s'étoient glissés dans son royaume. Il crut qu'il devoit commencer par la maison de Dieu, afin que s'appliquant plus vivement à procurer le culte de Dieu, il disposât ensuite sans peine ce qui regardoit le temporel. L'abbaye de Saint-Magloire de Paris, qui étoit alors devant le palais, où est aujourd'hui la paroisse de Saint-Barthélemy qui en avoit été le premier patron, et qui le fut ensuite conjointement avec saint Magloire après la translation et des reliques de ce saint à Paris, étoit tombée dans un tel désordre par la négligence des abbés, qu'ils en avoient été plutôt les destructeurs que les pères. Ils avoient mis la confusion et dans le spirituel et dans le temporel. Mais l'abbé Hamon, qui la gouvernoit alors, avoit porté sa nonchalance à un tel excès, que cette abbaye étoit presque réduite à rien. On n'y remarquoit presque aucun vestige de religion. Les revenus en avoient été tellement dissipés, qu'à peine restoit-il de quoi nourrir un très-petit nombre de moines qui y étoient encore. Dépourvus de toutes les choses nécessaires pour vivre en bons

religieux, ils étoient réduits à mener une vie toute séculière; au lieu de la pauvreté qui doit faire la richesse de ceux qui se sont consacrés à Dieu, ils avoient chacun leur bourse. Le reste de la régularité n'alloit pas mieux ; ce n'étoit partout qu'une transgression générale de toutes les observances du cloître. Un scandale si public à la face de la cour frappa vivement tous les gens de bien. Le roi, plus sensiblement touché que les autres, manda Hamon pour venir lui rendre compte de son administration. Ce pauvre abbé, qui n'avoit point de bonnes raisons à donner pour justifier sa conduite, et qui ne pouvoit cacher sa négligence et le mauvais exemple qu'il avoit donné à ses moines, épouvanté de la présence d'un roi puissant, rongé des remords de sa conscience, honteux d'une vie aussi scandaleuse, avoua de bonne foi tous les désordres qu'on lui reprocha, et consentit à remettre son abbaye à des religieux propres à réparer le scandale et les fautes qu'il avoit commises. Ceux de ses religieux qui avoient encore quelques restes de sentiment pour leur salut le demandoient, les gens de bien le souhaitoient, et le roi de son autorité le vouloit; mais sur qui jeter les yeux pour une si grande œuvre? La bonne odeur qu'avoient répandue par toute la France les religieux de Marmoutier et l'exacte régularité qu'ils observoient dans Paris au prieuré de Notre-Dame-des-Champs déterminèrent bientôt Philippe. Il choisit donc l'abbé Bernard et ses religieux pour réformer l'abbaye de Saint-Magloire. Il voulut et ordonna de son autorité royale qu'elle fût à l'avenir dépendante de celle de Marmoutier, et que l'abbé et ses successeurs en disposâssent de même manière qu'ils disposoient des prieurés qui leur étoient soumis. Et afin que cette ordonnance eût tout son effet, et qu'elle ne fût jamais violée, il imposa une peine de cent livres d'or payables au trésor royal à tous ceux qui y contreviendroient. Les lettres du roi sont datées de l'an 1093, et signées du roi, d'Ursion évêque de Senlis, de Hugues frère du roi, de Gui maître d'hôtel du roi, d'Adelelme connétable, de Simon de Neaulfe, de Manassès vicomte de Melun, de Hugues de *Avoto*, de Henri Loheran,

d'Eirius cuisinier du roi, de Goslin et Gautier, chambellans du roi, *cambellarii regis*, de Guillaume et d'Harduin, chambellans de la reine, *cambellarii reginæ*. On met parmi les moines de Marmoutier qui furent présents et témoins de ce que le roi avoit fait, Hilgodus évêque de Soissons, André son frère, Robert de Paris, prieur claustral de Marmoutier, et Robert du Château, qui avoit été maître d'hôtel du roi, *dapiferi regis*, c'est-à-dire qui avoit été un des premiers officiers de la cour; par où l'on voit qu'il venoit à Marmoutier des lieux les plus éloignés des personnes de la première qualité chercher un asile à leur salut, comme nous en avons déjà vu des exemples en la personne de l'illustre Ebrard de Breteuil, vicomte de Chartres et seigneur du Puiset, un des plus puissants seigneurs du royaume, et de quelques autres.

La même année, trois seigneurs de Normandie s'étant mis en chemin pour aller faire leurs dévotions à Saint-Gilles, passèrent par Marmoutier. Ils y furent reçus avec cette charité qu'une hospitalité chrétienne et religieuse inspire; comme ils avoient de la piété, ils demandèrent d'être admis à la participation des bonnes œuvres de la communauté. On leur accorda leur demande de la meilleure grâce du monde; mais ils ne voulurent point sortir du chapitre sans laisser dans le monastère des marques de leur piété et de leur reconnoissance. Guillaume du Fresne, maître d'hôtel de Richard de Courcé, fondateur du prieuré de Perrière, donna à saint Martin et à ses religieux une carrière qu'il possédoit à Perrière et qui étoit fort à la bienséance de ce prieuré. Arnoul, surnommé Betfroid, donna toutes les dîmes qu'il possédoit dans Courcé; et un troisième nommé Rainald donna l'écluse, *sclusagium*, d'un moulin de Betnières, *apud Betnarias*.

Ce fut à peu près dans le même temps qu'un ecclésiastique de Chalonne, nommé Mathias, fils de Gautier le Bourguignon, et un gentilhomme appelé Girard le Diable, digne sans doute d'un nom plus honorable, firent aussi quelques donations à Marmoutier dans l'Anjou, et furent reçus à la participation des prières et bonnes œuvres des religieux, dont ils faisoient

beaucoup plus d'estime que des biens qu'ils quittoient pour Dieu.

Nous avons déjà vu plusieurs exemples du désintéressement des religieux de Marmoutier et de leur éloignement des contestations. L'année 1093 dans laquelle nous sommes, nous en fournit encore deux exemples considérables; le premier en la personne de Hardouin de Maillé. Ce seigneur avoit donné à Marmoutier un droit de transport, tant par terre que par eau sur ses terres; le monastère en avoit joui du vivant de l'abbé Barthélemy et sous l'abbé Bernard, qui étoit alors en la dixième année de son gouvernement. Après une si longue possession Hardouin s'avisa de leur disputer ce droit et de les chicaner là-dessus. Il étoit aisé à l'abbé Bernard et à ses religieux de se défendre par les voies ordinaires de la justice; mais l'aversion qu'ils avoient pour les procès leur fournit un autre moyen de maintenir leur droit. *Sed quia vicinus et amicus noster est*, disent-ils, *noluimus cum eo contendere, nec placitare.* Ils lui donnèrent donc cent dix sols et un beau cheval qui valoit encore cent sols, et trente sols à Béatrix son épouse. Hardouin fut si content de cette conduite, qu'il vint au chapitre de Marmoutier, renonça à toutes ses prétentions, et on cimenta les choses de telle sorte qu'il n'y eut plus à revenir. L'acte en fut passé le 19 de mai, jour de sainte Potentienne, l'an 1093, qui étoit le dixième de l'ordination de l'abbé Bernard, sous le règne de Philippe roi de France, et de Foulques-Richin duc d'Anjou.

Le différend que les religieux de Marmoutier eurent avec Pierre, seigneur de Chemillé, fut beaucoup plus considérable Le grand-père de ce seigneur, nommé aussi Pierre, avoit fondé le prieuré de Saint-Pierre de Chemillé dès les premières années du gouvernement de l'abbé Albert, et l'avoit donné aux religieux de Marmoutier. Sigebrant son fils et son héritier confirma cette donation, et y ajouta l'église de Notre-Dame. Pierre, fils de Sigebrant, confirma aussi la donation de son père dans le chapitre de l'église cathédrale d'Angers, et y ajouta l'église de Saint-Gilles en présence et avec le consen-

tement de l'évêque Geoffroi et de tous ses chanoines. Il y avoit déjà longtemps que les religieux de Marmoutier jouissoient paisiblement de ces églises, lorsqu'il prit envie à ce seigneur de fonder dans Chemillé une petite collégiale de chanoines. Les moines, qui prévirent qu'ils n'auroient jamais de paix s'ils avoient une fois des chanoines auprès d'eux, qui ne manqueroient point de s'attribuer les droits qui leur appartenoient, et de s'ingérer dans les églises qui leur avoient été données, crurent devoir y former quelque opposition. Pierre en fut irrité, et pour s'en venger et leur faire de la peine, il voulut leur ôter les églises de Notre-Dame et de Saint-Gilles, et ériger en abbaye le prieuré, lorsqu'il y auroit de quoi entretenir douze religieux. Il n'y avoit rien de plus injuste que les demandes de ce seigneur, et rien n'étoit plus facile que de le faire condamner dans une justice réglée. On étoit sur le point de plaider cette cause à Chalonne. Mais l'abbé Bernard et ses religieux, ennemis des procès, aimèrent mieux la terminer par un accommodement. Ils consentirent donc que Pierre fît bâtir l'église collégiale qu'il s'étoit proposé, à condition qu'il n'y auroit point de baptistère, qu'il ne s'y feroit point de sépulture, que les chanoines ne prendroient rien de ce qui étoit aux églises de Saint-Pierre, de Notre-Dame et de Saint-Gilles, et qu'aucun seigneur de Chemillé, ni les chanoines mêmes, ne pourroient jamais céder leur église à d'autres, soit chanoines, soit religieux, qu'à l'abbaye de Marmoutier. Pierre accepta avec joie toutes ces conditions en présence de son évêque, et eut pour témoins de cette transaction quatre personnes illustres par leur naissance, Robert le Bourguignon, Geoffroi de Mayenne, Gui de Touraine et Rainald de Chaulet. Parmi les moines de Marmoutier qui y furent présents, on met l'abbé Bernard, l'abbé de Noyers Étienne, Ebrard du Puiset, André de Gommez, Gautier abbé de Bonneval, Bernard prieur de Marmoutier, et Pierre frère Geoffroi le Gras de Chaulet.

Ce seigneur ne bornoit point ses prétentions à ce que nous venons de dire. Il inquiétoit nos religieux sur plusieurs autres points, mais après cette transaction il n'eut pas de

peine à céder tout le reste. S'étant donc fait saigner, un troisième dimanche après l'octave de la Pentecôte, étant encore dans son lit, il fit appeler Bernard, prieur de Marmoutier, Raoul, prieur de Chemillé, et Pierre frère Geoffroi le Gras, et quelques-uns de ses barons, et en leur présence renonça volontairement à toutes ses prétentions, et fit confirmer tout ce qu'il avoit fait par Milesende son épouse, Galvanus, Pierre et André ses fils.

Ce fut environ le même temps que Vallonius, fils d'Hildegaire fils de Salomon de Chemillé, prit l'habit religieux et donna au prieuré de Chemillé un moulin. Il vécut si saintement qu'on dit de lui que les anges portèrent son âme dans le Ciel : *Ultimum vale faciens, ab angelis in cœlo æternæ gloriæ, ut credo, est laurea coronatus.*

Nous avons déjà parlé des différends que l'abbaye de Marmoutier eut avec les religieux de la Couture à l'occasion des prieurés de Laval et de Sablé, et nous avons vu que ceux-ci avoient succombé dans tous les jugements qui avoient été rendus. Du temps de l'abbé Barthélemy l'affaire avoit été portée devant Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, de glorieuse mémoire. Ce prince, ayant entendu les raisons de part et d'autre, jugea en faveur des religieux de Marmoutier. Néanmoins, pour le bien de la paix et pour faire vivre la charité entre les deux monastères, il conseilla à l'abbé Barthélemy d'offrir aux religieux de la Couture une somme d'argent, et qu'après cela ils demeurâssent en repos. Barthélemy, qui avoit le cœur généreux, leur offrit aussitôt mille sols monnoie du Mans. Mais devenus plus fiers par cette offre, ils les refusèrent absolument. Bernard ayant succédé à Barthélemy, ils renouvelèrent le procès comme auparavant. Cet abbé ayant été obligé d'aller à Saint-Calais redemander Salomon de Lavardin, moine de Marmoutier, qui, s'oubliant de la grâce que Dieu lui avoit faite en lui faisant mépriser les grandeurs du siècle pour embrasser la vie pénitente du cloître, avoit quitté sa profession, étoit retourné dans le monde et s'étoit mis sous la protection de Hoël, évêque du Mans ; il y trouva Jubel, abbé

de la Couture. L'évêque trouvant l'occasion favorable, invita l'abbé Bernard à terminer cette affaire ou par un accomodement ou par un jugement. Bernard témoigna tre disposé à l'un et à l'autre, et pour marque de sa bonne volonté il offrit aux religieux mille sols monnoie du Mans, ou pour mille sols d'ornements d'église, ou de plaider s'ils vouloient. Mais ils refusèrent d'accepter toutes ces offres, et l'affaire demeura indécise jusqu'en l'an 1094, que les deux abbés s'étant trouvés à Sablé le premier dimanche après l'Épiphanie, qui étoit le jour de la fête de saint Félix, ils terminèrent tous leurs différends en se cédant réciproquement plusieurs choses, dont le détail seroit ennuyeux, de telle sorte néanmoins que ce que les religieux de Marmoutier cédèrent à ceux de la Couture étoit bien plus considérable que ce que ceux-ci leur cédèrent. Mais Bernard, qui étoit un homme généreux, d'un cœur droit et pacifique, crut avoir beaucoup gagné que de s'être procuré la paix et le repos. Rare exemple pour ses successeurs, qui doivent apprendre de là à acheter la paix au prix de l'or, et être persuadés qu'on ne sauroit l'acheter trop cher. Pour rendre cet accord plus solide et le cimenter par la charité, Bernard promit à l'abbé de la Couture et à ses successeurs, qu'aussitôt que l'on apprendroit à Marmoutier la nouvelle de leur mort, l'on y diroit un office des morts de neuf leçons, et le lendemain une messe solennelle en chapes, qu'on donneroit le même jour aux pauvres tout le pain et le vin qui reviendroit du réfectoire, et que chaque religieux prêtre diroit pour eux une messe basse. L'abbé de la Couture promit de son côté de faire la même chose dans son monastère pour les abbés de Marmoutier. Bernard promit encore que lorsqu'il viendroit à mourir quelque religieux à la Couture, on célébreroit pour lui à Marmoutier une grande messe, chaque prêtre en diroit une basse, et l'on donneroit ce jour-là aux pauvres tout le pain et le vin qui reviendroit du réfectoire. Et ceux de la Couture promirent d'en faire autant pour dix religieux défunts de Marmoutier, qu'ils promettoient de faire pour chaque religieux de la Couture en particulier. Ce qui fait voir

qu'il y avoit en ce temps-là dix fois autant de religieux à Marmoutier qu'à la Couture, qui étoit néanmoins une abbaye assez considérable; autrement il y auroit eu de l'injustice dans ceux de la Couture s'ils n'avoient fait que pour dix religieux de Marmoutier à la fois, ce que ceux-ci faisoient pour chaque religieux de la Couture en particulier.

Mais puisque nous sommes sur le soin que nos pères ont eu de se procurer la paix, même à leurs propres dépens, je ne veux point oublier un fait arrivé du temps de l'abbé Bernard, qui est une preuve de son extrême bonté. Un très-méchant homme, nommé Martin Tirol, entreprit de faire aux religieux de Marmoutier tout le mal qu'il pourroit, mais il exerça principalement sa malice sur ceux qui desservoient le prieuré de Ville-Belford. Un jour que le prieur, nommé Haton, revenoit de la campagne, il le démonta, lui prit ses chevaux et l'obligea de marcher à pied. Il poussa sa malice enragée bien plus loin, car il mit le feu aux lieux réguliers et les brûla. Mais enfin après tant de maux, la patience des religieux le fit rentrer en lui-même, ou plutôt la grâce ayant touché son cœur, pénétré du désir d'en faire une sincère pénitence, il vint à Marmoutier nu-pieds, le corps tout dépouillé, les verges à la main, et en cette posture se présenta à l'abbé Bernard et à ses frères, et s'offrit à leur faire telle satisfaction qu'ils voudroient de lui. Bernard, touché d'un exemple si rare de pénitence, lui pardonna de bon cœur tous les outrages qu'il avoit faits à ses frères; et comme cet homme étoit pauvre et dans l'impuissance de réparer le tort qu'il avoit fait à ses religieux, il se contenta de sa bonne volonté et de l'offre qu'il lui fit de servir toute sa vie très-fidèlement le monastère. Il fit plus, car il le rendit participant des bonnes œuvres des religieux. Voilà ce qu'on appelle rendre le bien pour le mal.

Nous avons vu ci-dessus comme saint Hugues prédit à Geoffroi, comte d'Anjou, qu'en punition de la persécution qu'il faisoit au saint abbé Barthélemy et aux religieux de Marmoutier, il perdroit ses États, et qu'en conséquence de cette prédiction, Foulques-Richin son frère l'ayant fait pri-

sonnier, s'étoit mis en possession du comté d'Anjou, lequel, bien qu'appuyé en cela par Étienne, légat du Saint-Siége, ne laissa pas d'être excommunié par le pape. Mais l'an 1094, Hugues, archevêque de Lyon et aussi légat du Saint-Siége, étant à Saint-Florent de Saumur, leva l'excommunication fulminée contre Foulques, en présence d'Audebert archevêque de Bourges, de Hoël évêque du Mans, et de plusieurs abbés, et entr'autres de Bernard, abbé de Marmoutier (1).

Le prieuré de Notre-Dame de Pouencé au diocèse d'Angers doit son origine à Gautier, seigneur de Pouencé, surnommé le Haï, *Oditus*, à cause sans doute qu il s'étoit rendu odieux par ses vexations ; car nous avons vu ailleurs de quelle manière il avoit traité nos religieux de Vitré, et comme il avoit été gagné par les bontés de l'abbé Barthélemy. Mais s'il fit quelque mal, il le répara enfin par ses bonnes œuvres, puisque c'est à lui que nous sommes redevables du prieuré de Pouencé. Il en donna tout le fonds conjointement avec Basilie son épouse; il donna de quoi y bâtir une église et s'engagea de faire les frais de sa dédicace lorsqu'elle seroit achevée. Il fit cette donation l'an 1094 étant à son château de Pouencé, et en investit nos religieux par un couteau qu'il envoya au chapitre de Marmoutier. Ayant entrepris ensuite le voyage de Rome et de Bari pour y faire ses dévotions à saint Nicolas, il vint à Marmoutier, et étant entré dans le chapitre il en investit de nouveau l'abbé Bernard avec le même couteau qu'il avoit envoyé un peu auparavant, et qu'il porta sur l'autel matutinal qui étoit dédié à saint Martin. Peu de temps après, un certain Haimeri Capel, du consentement du seigneur Gautier, donna à Marmoutier ce qu'il possédoit dans les églises de Pouencé, de Senonc et de la Poivrerie, excepté quelques décimes et quelques prés.

Ce fut environ ce temps-là que mourut Hugues du Puiset, l'un des plus grands seigneurs du royaume, frère du vénérable Ebrard religieux de Marmoutier. Dès que l'abbé Bernard

(1) Vide apud SIRMONDUM, *Opera varia*, t. III, p. 619, Hugonis epistolam præmissam *Epistolis* GOFFRIDI VINDOCIN. — *Gallia christ. nova*, t. IV, Instrum. Eccles. Lugdun., col. 10. — BOUQUET, *Histor. de France*, t. XII, col. 664.

sut le danger où il étoit, il crut qu'il étoit de son devoir de lui rendre visite, tant pour lui donner des marques de sa reconnoissance, que pour lui donner des avis salutaires et l'aider à bien mourir. Pour Ebrard, il ne crut pas que la maladie de son frère, tout puissant qu'il étoit, fût un sujet légitime pour le faire sortir de son cloître et violer la résolution qu'il avoit prise de ne plus revoir ces palais magnifiques qu'il avoit quittés pour embrasser l'humilité de la croix, qu'il étoit venu chercher dans notre monastère. Cependant la visite de Bernard ne fut pas infructueuse. Hugues lui donna l'église de Saint-Martin du Puiset, qu'il avoit fait bâtir quelques années auparavant pour des chanoines. Il lui donna encore l'église de Saint-Victure de Blois, et confirma tout ce que le monastère possédoit à Villepreux. Adelise son épouse, Ebrard son fils aîné, et Gui et Hugolin ses deux autres fils, confirmèrent ces donations, aussi bien que celle qui avoit été faite par leur oncle Hébrard de la terre de Notonville. Après sa mort, l'abbé Bernard fit faire un service solennel poor le repos de son âme à Marmoutier. Il eut soin d'en faire autant le jour de son anniversaire. Ebrard son frère exerça plus que tout autre les devoirs de la charité chrétienne envers le défunt. Il ne crut point que son détachement pour tout ce qu'il avoit eu de plus cher au monde, dût aller jusqu'à lui faire oublier un frère qui pouvoit avoir d'autant plus besoin de prières, qu'il avoit été grand et puissant dans le monde. Mais comme il étoit bien aise de faire faire à l'avenir son anniversaire au monastère, pour établir quelque chose de solide il voulut avoir un fonds assuré pour en affermir la fondation. Ce fut ce qui l'engagea d'aller trouver Ebrard son neveu et fils aîné d'Hugues du Puiset. Lorsqu'Ebrard sut que son saint oncle venoit le voir, il partit aussitôt puor venir au-devant de lui jusqu'à la plaine de Blois avec trois autres seigneurs, Geoffroi Breton son cousin, Eudes Malherbe, et Adelard son prévôt de Chartres, tant pour honorer sa vertu, que parce qu'il savoit apparemment qu'il étoit si mort au monde qu'il ne voudroit pas entrer dans aucun de ses

châteaux. Lorsque le jeune Ebrard eut appris le sujet du voyage de son oncle, il reçut avec un très-profond respect tous les avertissements qu'il lui donna, lui accorda tout ce qu'il demanda, donnant à Marmoutier tout ce qu'il possédoit à Mairole et à Periac, *apud Maierolias et Periacum*, dans le Blésois, tant en serfs, servantes et coliberts, qu'en terres maisons, vignes, rédhibitions, coutumes et droits. Il ajouta à cela une vigne à Saint-Victor près de Blois, et en investit son oncle par le couteau du seigneur Eudes Malherbe, et le donna ensuite au moine Bernard surnommé le *Fléau*, pour le porter en son nom à Marmoutier.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de la magnificence des comtes de Blois et de Champagne, et de leur inclination à faire du bien au monastère de Marmoutier ; il seroit difficile de rien ajouter à l'amour que lui ont témoigné les deux Eudes et Thibault leur fils. Étienne, qui succéda à celui-ci l'an 1088, ne voulut point leur céder en bonté, et il semble n'avoir eu de regret que d'avoir un peu attendu à faire du bien aux religieux de Marmoutier. C'est ce que nous apprenons du titre de la fondation du prieuré de Morée, situé sur la rivière du Loir, entre le château de Fréteval et de Manteaufroid (1), *Frigidum Mantellum*, dans le comté de Blois, dont nous lui sommes redevables. Ce grand prince, qui, par ses rares vertus, a mérité de porter le nom de *Sage*, de *Père du conseil* et de *Pacifique* (2), après avoir rapporté succinctement les bienfaits de ses ancêtres, comme le comte Eudes avoit rétabli l'observance régulière dans notre monastère après en avoir chassé les chanoines, comme il l'avoit choisi pour le lieu de sa sépulture, aussi bien que Hugues, archevêque de Bourges, son frère, comme le comte Thibaud son père avoit porté son affection pour Marmoutier jusqu'à se réserver cette abbaye, lorsqu'ayant été fait prisonnier par Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, il fut obligé de lui céder la ville de Tours et quelques autres pour sa rançon, il témoigna se savoir très-mau-

(1) Saint-Jean-Froidmantel, sur le Loir. (C. Ch.)

(2) Bernier, *Histoire de Blois*, p. 292.

vais gré d'avoir laissé passer six ans depuis la mort de son père sans y faire du bien; et pour réparer cette faute et celles qu'il pourroit avoir commises par le défaut d'obéissance à son père, il avoit mandé deux religieux de Marmoutier qu'il honoroit de sa familiarité, Bernard le Fléau, qui étoit apparemment un homme de qualité, et Gausbert de Louis, qui avoit eu soin de lui mettre souvent devant les yeux l'exemple de ses ancêtres, et de l'exhorter à faire comme eux quelque aumône à leur monastère; qu'étant en son château de Colombier avec Adèle son épouse, et se disposant au voyage de la Terre-Sainte avec l'armée chrétienne que le pape Urbain II y envoyoit, il leur donna, non-seulement du consentement, mais même aux instantes prières d'Adèle, une partie considérable de sa forêt de Sologne, *Salvalonia*, tant pour le repos de l'âme de ses ancêtres et de ses successeurs, que pour obtenir de Dieu par l'entremise de saint Martin et de ses religieux de Marmoutier, un véritable pardon des fautes qu'il avoit commises par son peu de respect envers son père, sa protection durant le voyage qu'il alloit entreprendre pour la gloire de son nom, et la conservation de la princesse Adèle et de ses enfants. Il pria ensuite les religieux de se bâtir dans ce lieu une demeure, où Dieu pût être servi par un nombre de religieux, espérant recevoir par leurs prières beaucoup de grâces durant sa vie, et un grand soulagement après sa mort; et afin qu'ils pussent le faire plus facilement, il leur accorda encore certains droits sur le reste de la forêt qu'il s'étoit réservé, et avant que de partir il chargea la princesse Adèle de faire exécuter ses intentions ; ce qu'elle fit avec cette bonté qui lui a fait mériter dans quelques-uns de nos titres la qualité de *Majoris Monasterii amatrix ferventissima*. Et parce que le comte avoit voulu que la donation qu'il avoit faite fût libre et exempte de tous droits, coutumes et exactions, on donna à ce prieuré le nom de *Francheville*. Depuis, on l'appela Morée pour des raisons que je ne sais pas.

Adèle ne se contenta pas de faire exactement donner aux

religieux de Marmoutier tout ce que le comte Étienne leur avoit destiné, elle eut la bonté de demander elle-même à Ives, évêque de Chartres, la permission de bâtir une église dans ce lieu, et si nous en croyons ce prélat, elle se donna même la peine de l'aller trouver pour cela, ce qui n'est point éloigné de la piété de cette princesse. Ives ne put refuser une si juste demande, qui lui étoit faite par une personne d'un si rare mérite, et pour des religieux qu'il estimoit infiniment. Il lui accorda la permission de bâtir une église, mais une église libre de ce qu'il appelle *synodus*, *circada*, *altaris redemptio*, droits que tous les évêques avoient coutume de se réserver en de semblables occasions. Les lettres de l'évêque sont datées du quatrième des ides de septembre, indiction VII, ce qui revient à l'an 1099.

Quoique le comte Etienne et Adèle son épouse soient les principaux fondateurs du prieuré de Francheville ou de Morée, il faut néanmoins avouer que Nivelon, fils de Foucher, seigneur de Fréteval, y fit aussi de grandes donations. Je n'entreprends pas d'en faire ici le détail, pour ne me pas rendre ennuyeux aux lecteurs; on pourra les voir dans les preuves de cette histoire. Ce qui est de particulier dans sa donation, c'est que pour faire voir la sincérité de son cœur, il envoya Ascelin son prévôt jurer sur les saintes reliques, qu'il ne feroit jamais aucune violence aux religieux qui desserviroient le prieuré de Francheville, et qu'il n'exigeroit jamais aucun droit sur ce qui leur appartiendroit. Cependant, comme il est rare que les hommes soient constants dans leurs résolutions, ce seigneur, qui avoit témoigné tant de bonté, changea de telle sorte après la mort du comte Etienne, que non-seulement il leur ôta tout ce qu'il leur avoit donné, mais il leur fit encore un procès sur la donation du comte. On ne sait pas ce qui avoit ainsi aliéné l'esprit de ce seigneur; mais on sait très-certainement que sa colère ne fut pas de longue durée, et que pour quelques droits que nos religieux lui cédèrent, il rendit tout ce qu'il avoit ravi et renonça à toutes ses prétentions en présence du comte Thibaud et de son fils

Ursion, et fit confirmer cette transaction par Béatrix son épouse. Ceci se passa au prieuré de Bouche-d'Aigre, qui dépend de l'abbaye de Tiron, l'an 1119.

Il faut encore mettre parmi les bienfaiteurs de ce prieuré un certain Hubert, qui porte dans nos titres la qualité de prévót ; il y donna une terre qu'il possédoit proche le chàetau de Fréteval, dans un lieu où il y avoit eu autrefois un château appelé en latin *Foliolum.* Outre cette donation qu'il fit l'an 14 du gouvernement de l'abbé Bernard, qui revient à l'an 1097 ou 1098, il en fit encore une autre de tout ce qu'il avoit de terres entre un lieu appelé *Chainstra* et les moulins de Morée. Et en reconnoissance, les religieux de Marmoutier lui donnèrent la sépulture dans leur abbaye ; ce qui fait voir que cet homme étoit de qualité et puissant, puisqu'on l'apportoit de si loin pour être enterré. Sa femme s'appeloit Esceline, et il avoit un fils nommé Eudes.

On ne sait point en quelle année fut fondé le prieuré de Saint-Nicolas de Fréteval au diocèse de Chartres. Des savants croient qu'on en doit rapporter l'origine à Foucher, seigneur de Fréteval, qui fit bâtir le château qui porte ce nom, et qu'il fonda ce prieuré à peu près dans le même temps que le comte Étienne fonda celui de Francheville ou de Morée. Il est certain qu'il subsistoit déjà l'an 1096 qu'un seigneur nommé Robert Michel et son frère Almarus y firent de grandes donations, du consentement de Nivelon et d'Hamelin, fils de Foucher, seigneur de Fréteval.

Tandis que les rois, les princes, les seigneurs, les évêques et généralement tous les gens de bien donnoient des témoignages sensibles de l'estime qu'ils avoient pour les religieux de Marmoutier, deux archevêques de Tours les persécutèrent avec tant d'excès, qu'il ne fallut rien moins que l'autorité du pape et de plusieurs conciles pour arrêter leurs violences. C'étoit une ancienne coutume, qui avoit commencé presque après la mort de saint Martin, que les archevêques de Tours venoient à la tête de leur clergé et de leur peuple le mercredi après Pâques faire une station à Marmoutier. Ils y célébroient

les divins mystères, ils y annonçoient la parole de Dieu à leur peuple, et visitoient avec dévotion la cellule de saint Martin. Il n'y avoit rien que de saint dans cette institution, et si les choses en fussent demeurées là, il n'y auroit eu que des sujets de bénir Dieu. Mais y a-t-il rien de si saint sur la terre où il ne se glisse des abus ? Ceux qui se glissèrent dans ces stations furent si grands, que pendant que l'archevêque célébroit les divins mystères, plusieurs tant du clergé que du peuple entroient par violence dans l'intérieur du monastère, forçoient les portes, maltraitoient ceux qui leur résistoient, exigeoient des repas qui ne leur étoient point dûs, commettoient plusieurs sacriléges et en venoient presque à des homicides. Les religieux en avoient porté leurs plaintes aux archevêques de Tours ; Arnoul, comme nous avons vu ailleurs, avoit tâché d'apporter quelque remède à un si grand mal, mais soit par la négligence de ses successeurs, soit par la difficulté qui se trouve à arrêter le cours d'une mauvaise coutume invétérée, les ordonnances de ce prélat furent si mal observées, qu'on en vint jusqu'à commettre des homicides et à exiger de droit des choses qui n'avoient jamais été dues. L'abbé Bernard ne put voir sans douleur de si grands désordres, et sans gémir sur la profanation des lieux saints. D'ailleurs on sait combien la paix et le repos tiennent à cœur à de saints religieux, tels qu'étoient ceux de Marmoutier qui regardoient l'éloignement des séculiers et leur solitude comme un paradis anticipé. Il crut donc qu'il étoit de son devoir de faire cesser le scandale, et de procurer à ses religieux la tranquillité après laquelle ils soupiroient, et comme cela ne pouvoit se faire qu'en retranchant entièrement la station qui y donnoit occasion, il déclara à Raoul de Langeais, archevêque de Tours, et à ses chanoines, la résolution que lui et ses religieux avoient prise de ne la plus souffrir ; qu'en cela ils n'avoient point d'autres vues que d'arrêter des désordres qu'ils auroient dû retrancher eux-mêmes ; qu'ils ne songeoient qu'à se procurer le repos qui convient à des moines ; qu'ils ne préjudicieroient en rien à leur droit et à leur autorité, puisque étant

immédiats au Saint-Siége on ne pouvoit les contraindre de leur donner l'entrée dans leur église, comme ils avoient fait jusqu'alors, et comme ils seroient prêts de faire à l'avenir si les choses se passoient dans l'esprit de leur institution.

Bernard et ses religieux avoient tout sujet d'espérer que l'archevêque entreroit dans leur sentiment. Ce prélat avoit un frère religieux à Marmoutier. On l'avoit vu venir nu-pieds de son archevêché au monastère demander l'assistance de leurs prières dans ses afflictions. Il les avoit protégés contre les injustices de l'évêque du Mans, il avoit béni l'abbé Bernard. Enfin il avoit fait des dons au monastère et leur avoit témoigné de la bonté en toute occasion. Cependant, soit qu'il fût animé par ses chanoines, soit par le désir de dominer, ou par ses propres passions, il fut tellement irrité à cette proposition, qu'il devint autant aliéné des religieux de Marmoutier qu'il leur avoit été auparavant favorable. Bien loin de retrancher la station de Pâques, il résolut de faire venir les religieux de Marmoutier aux processions de la ville, et de les soumettre entièrement à sa juridiction. Si l'on en croit M. Maan (1), l'archevêque et les chanoines de Tours étant venus à l'ordinaire en procession le mercredi de Pâques, les religieux leur fermèrent la porte de l'église, mais cet auteur n'apporte aucune preuve. Il paroît au contraire que les religieux firent ce qu'ils purent pour les réduire à la raison, et qu'ils leur offrirent de faire terminer cette affaire en tel tribunal qu'il leur plairoit. Mais l'archevêque, qui perdit patience, fulmina une sentence d'excommunication contre eux, invita les autres évêques d'en faire autant, s'efforça de les décrier auprès des princes et des rois qui les honoroient de leur bienveillance et de leur estime, enfin aliéna tellement l'esprit des peuples, qu'ils croyoient rendre un grand service à Dieu lorsqu'ils avoient fait quelque tort au monastère. Tous leurs biens d'alentour furent exposés en proie ; et si l'on n'eût apporté des lieux un peu éloignés les choses

(1) *Sancta et metropol. Ecclesia Turon.*

nécessaires à la vie des religieux, ils auroient été obligés de quitter leur maison. Il n'y avoit pas même jusqu'aux religieux du voisinage qui ne refusâssent de communiquer avec eux, et ce procédé empêcha plusieurs personnes d'embrasser la vie religieuse.

Bernard et ses religieux voyoient assez la nullité des censures de l'archevèque, dont il ne pouvoit frapper des sujets qui n'étoient point soumis à sa juridiction ; mais il falloit ôter les préjugés des peuples, et faire revenir tous ceux que Raoul avoit aliénés d'eux. Ce fut ce qui les obligea de s'adresser à Amat, archevêque de Bordeaux, légat du Saint-Siége, pour le supplier de leur faire rendre justice. Amat, qui avoit excommunié l'archevêque pour des fautes qui ne sont pas venues jusqu'à nous, déclara nulle la sentence que lui et ceux qui prenoient son parti avoient prononcée contre les religieux de Marmoutier, et reprit ceux-ci, non pas d'avoir voulu retrancher les stations que l'archevèque prétendoit faire dans leur église, mais d'avoir communiqué avec un prélat qu'il avoit excommunié ; et après leur avoir imposé pénitence pour cette faute, les renvoya avec des assurances de trouver en lui un protecteur contre toutes les entreprises de l'archevêque.

Peu de temps après, cet archevêque mourut vers l'an 1087, après avoir tenu le siége de l'Église de Tours environ 14 ou 15 ans, car l'on n'a rien de bien certain du temps de son épiscopat, qu'il passa avec beaucoup de traverses. A peine avoit-il été élu archevêque, qu'il trouva de l'opposition à son élection, et il fut obligé d'aller à Rome se justifier auprès du pape Alexandre II, sur les trésors de l'Église destinés à des aumônes, qu'on l'accusoit d'avoir ravis. Grégoire VII, qui succéda à Alexandre, ayant condamné les investitures des laïques, et remarqué dans ce prélat la même opposition à ces sortes d'investitures, le considéra ; mais Foulques-Richin, comte d'Anjou, à la persuasion du roi le chassa de son siége. Il fit aussi quelques fautes qui obligèrent Amat, légat du siége apostolique, à l'excommunier ; il renouvela l'affaire de Dol, il

se brouilla avec les religieux de Marmoutier et les chanoines de Saint-Martin, qui en font un hideux portrait dans leur *Pancarte noire ;* enfin il s'acquit une si mauvaise réputation, qu'on ne faisoit point de difficulté de le surnommer dans les actes publics, *Ennemi de Dieu ;* c'est ce que l'on peut voir dans un titre de l'église de Loches qui parle de la translation des reliques de saint Baldus faite l'an 1086, *consentiente ad hoc Fulcone Richin, comite Andegavensi et Turonico, et Radulfo Inimico Dei cognominato archiepiscopo Turonensi* (1). Il eut pour successeur, Raoul frère de Jean, évêque d'Orléans, sous lequel il posséda la prévôté et l'archidiaconé de cette Église. Sorti d'une maison illustre de la ville d'Orléans, il avoit été élevé à la cour du roi Philippe, qui le prit en affection, et qui, sans attendre les suffrages du clergé, le nomma de son autorité à l'archevêché de Tours. Ceux qui savent la peinture qu'en font Ives de Chartres et Geoffroi de Vendôme, n'auront pas de peine à comprendre comme le religieux qui a écrit l'histoire de ce grand différend, a dit qu'ayant été délivrés d'un ours à la mort de Raoul de Langeais, ils étoient tombés dans la gueule d'un lion à la promotion de Raoul d'Orléans. Cependant comme sa vie n'étoit pas des plus réglées et que son élection n'étoit guère canonique, de crainte que les religieux de Marmoutier ne s'opposâssent à son ordination, il rechercha d'abord leur amitié, condamna la conduite de son prédécesseur, protesta qu'il vouloit vivre en paix avec eux, et qu'il étoit prêt à renoncer à toutes les prétentions qui avoient fait la matière du différend, s'ils vouloient obtenir de Rome une bulle en sa faveur ; qu'après cela ils pourroient compter sur lui, qu'ils n'auroient point de meilleur ami ni de plus véritable protecteur. Les religieux de Marmoutier, qui ne songeoient qu'à se procurer la tranquillité, obtinrent de Victor III, qui tenoit alors le Saint-Siége, une bulle telle que demandoit l'archevêque ; mais ce prélat ne se vit pas plus tôt honoré du caractère épiscopal par l'imposition des mains de l'évêque du Mans, qu'il leva le

(1) Maan, *Sancta et metropol. Eccles. Turon.*, p. 94.

masque, et se fit connoître tel qu'il étoit. Il renouvela toutes les querelles de son prédécesseur avec autant et plus de violence, et donna sujet de croire que Ives de Chartres avoit eu raison, lorsqu'écrivant à l'archevêque de Lyon, a dit de lui : *a versutia Turonensis archiepiscopi diligenter vobis cavete ne plus noceat amicus, quam nocere poterit inimicus* (1). Urbain II, successeur autant de la sainte vie que du souverain pontificat de Victor III, informé de cette conduite, fit savoir à Raoul qu'il ne devoit pas attendre de lui le *pallium* s'il ne rendoit la paix aux religieux de Marmoutier. Le pape fit même expédier une nouvelle bulle donnée à Rome au mois d'avril de l'an 1090, qui étoit le troisième de son pontificat, dans laquelle il déclare que *par le respect qu'il a pour saint Martin, et en considération de la bonne conduite des religieux de Marmoutier, il prend leur monastère sous sa protection, confirme tous les biens qu'ils possédoient, défend à toute personne de les troubler, et en particulier aux archevêques de Tours de faire aucune station en leur église, ou de les contraindre d'assister aux stations et enterrements qui se faisoient dans la ville, défend à tous évêques ou archevêques d'excommunier leur monastère ou aucun de leurs religieux, en quelque lieu et pour quelque cause que ce soit, se réserve toutes les causes majeures de leurs religieux, leur donne une pleine et entière liberté d'élire eux-mêmes leurs abbés, ordonne à l'archevêque de Tours de le bénir gratuitement, et sans exiger de lui aucune promesse d'obéissance; et à son défaut il déclare que l'abbé élu pourra recevoir la bénédiction du pape même, ou de tout autre évêque que bon leur semblera, et dit la même chose du saint chrême, des saintes huiles, de la consécration des églises et de l'ordination des moines.* Enfin il appelle l'abbaye de Marmoutier son monastère, *monasterium nostrum,* la déclare entièrement libre et exempte de toute juridiction, et soumise seulement au Saint-Siége apostolique.

Des termes si précis devoient sans doute obliger l'arche-

(1) IVON. CARNOT. *Epist.* 59.

vêque à donner la paix aux religieux de Marmoutier ; mais s'il la leur donna, elle ne fut pas de longue durée. Il promit bien au pape qu'il renonçoit à toutes ses prétentions, il consentit à tout ce qui étoit porté dans la bulle d'Urbain, et l'assura qu'il l'observeroit ponctuellement ; mais à peine se vit-il revêtu du *pallium* qu'il recommença ses premières vexations. De saints religieux, qui étoient incapables de duplicité, ne pouvoient comprendre qu'un archevêque dût manquer de bonne foi et aller contre la parole qu'il avoit donnée au vicaire de Jésus-Christ ; mais il ne falloit pas attendre autre chose d'un prélat que les plus graves écrivains de son temps nous représentent comme un homme d'une vie très-licencieuse, qui s'étoit efforcé d'apporter le trouble et la confusion dans l'Église d'Orléans à l'élection du successeur de son frère, qui donnoit l'absolution aux excommuniés sans les obliger à faire satisfaction aux parties lésées ; enfin d'un évêque de cour, qui n'eut pas de honte de consentir au mariage incestueux du roi Philippe avec Bertrade de Montfort ; qui, contre la défense expresse du légat du pape, ne fit point difficulté d'imposer les jours de fêtes la couronne sur la tête de ce prince, et qui, abusant du crédit qu'il avoit auprès du monarque faisoit emprisonner, exiler ou dépouiller de leurs biens les ecclésiastiques qui lui étoient contraires. Nous ne parlons qu'après Ives de Chartres et Geoffroi de Vendôme, deux des plus célèbres écrivains de leur temps, et qui n'ont écrit de Raoul que ce qu'ils savoient d'une notoriété publique (1).

Raoul ne se contenta pas de persécuter les religieux de Marmoutier, il s'efforça encore de les rendre odieux à tout le monde, et de les faire excommunier par les autres évêques. Dans le temps dont nous parlons, le roi Philippe vint à Tours, il y vit Bertrade, épouse de Foulques, comte d'Anjou. Épris de sa beauté, il la fit enlever, répudia la reine son épouse légitime, et contracta avec Bertrade un mariage qui scandalisa toute l'Église. Eudes, évêque de Bayeux, en fut le ministre, et Raoul, archevêque de Tours, eut la lâcheté de l'approuver.

(1) IVON. CARNOT. *Epist.* 54, 59, 66, 67. — GOFFRIDI VINDOC., lib. I, *Epist.* 17 ; lib. II *Ep.* 39.

Foulques, outré de l'injure qu'il crut en cela avoir reçue de ce prélat, s'en vengea sur ses biens qu'il fit ravager. L'archevêque opposa à cette violence les foudres de l'excommunication; mais ce n'étoit pas assez pour lui d'avoir excommunié ce prince, il falloit encore comprendre sous la même sentence l'évêque d'Angers et les moines de Marmoutier. Ce fut pour cela qu'il porta ses plaintes devant les évêques de la province de Lyon avec tant d'adresse, qu'il les engagea à prononcer une sentence de suspension contre l'évêque d'Angers et d'excommunication contre le comte Foulques et les moines de Marmoutier. C'est ce que l'on peut voir dans les lettres d'Hagano évêque d'Autun, de Robert évêque de Langres, de Gautier évêque de Châlon, et de Landry évêque de Mâcon, qui conduisoit alors l'Église de Lyon pour le primat, adressées à tous les évêques, abbés et ecclésiastiques de la métropole de Tours.

Ce fut apparemment ce qui obligea l'abbé Bernard d'envoyer quelques-uns de ses religieux au concile de Brioude, auquel présidoit Hugues, archevêque de Lyon, primat des Gaules et légat du Saint-Siége, accompagné des archevêques d'Auch et de Narbonne, et d'un grand nombre d'évêques et d'abbés. Bernard de Marmoutier ne jugea pas à propos d'y aller lui-même. Il avoit des raisons plus pressantes qui le retenoient dans l'exercice de ses fonctions, mais il y envoya quatre de ses religieux d'un mérite distingué, Bernard son prieur, Hilgodus évêque de Soissons, André frère de celui-ci, et Jacques, médecin. L'archevêque Raoul ne manqua pas de s'y trouver avec tous ses partisans. Il y fit valoir toutes ses prétentions avec ses artifices ordinaires, mais les députés de Marmoutier se défendirent avec tant de solidité, que ce pauvre archevêque eut la confusion de se voir condamné par ceux-là mêmes qu'il avoit engagés dans son parti, lesquels avouèrent publiquement qu'ils s'étoient trompés dans le jugement qu'ils avoient porté contre les moines de Marmoutier. Foulques, de son côté, appela de la sentence de l'archevêque et des autres évêques au Saint-Siége, et s'offrit à se justifier ou à faire satisfaction s'il étoit coupable. Le pape donna ordre à l'arche-

vêque de Lyon de se transporter dans les États de ce prince; d'examiner sa cause, et de l'absoudre s'il le méritoit. L'abbaye de Saint-Florent de Saumur fut choisie pour le lieu de cette cérémonie. Le légat s'y étant trouvé le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, l'an 1094, accompagné d'Audebert, archevèque de Bourges, de Hoël, évêque du Mans, des abbés Guillaume de Saint-Florent, Bernard de Marmoutier, Bernard de Saint-Serge, Girard de Saint-Aubin, Nualdus de Saint-Nicolas d'Angers, Baudri de Bourgueil, et Geoffroi de Vendôme, on y examina le sujet de son excommunication, et l'on n'en apporta point d'autre que l'invasion des États et la détention de Geoffroi le Barbu son frère, qu'il tenoit en prison depuis tant d'années. Foulques se justifia très-bien de l'un et de l'autre, déclarant que son frère ayant été excommunié par le cardinal Étienne, légat du Saint-Siége, pour ses violences excessives contre les religieux de Marmoutier, le même légat l'avoit privé de ses États par autorité apostolique, et les lui avoit donnés, et que son frère étoit si insensé, qu'il n'étoit pas en état de gouverner. L'archevêque de Lyon ne se contenta pas de cette réponse; mais s'étant fait représenter Geoffroi le Barbu et l'ayant interrogé, il le trouva si peu raisonnable qu'il ne vouloit pas même qu'on le tirât de prison, le jugea incapable entièrement de conduire son État, et, de l'avis unanime de tous les assistants, on absout Foulques de son excommunication, après lui avoir fait promettre que si jamais son frère revenoit en son bon sens, il s'accomoderoit avec lui, ou subiroit un nouveau jugement, et qu'il n'épouseroit point de nouvelle femme; condition qu'on exigea de lui à cause que le roi de France retenoit la sienne, et qu'on l'accusoit d'en avoir eu plusieurs en même temps.

Environ quatre mois après, le légat tint un nouveau concile à Autun, où il excommunia le roi Philippe pour avoir répudié la reine Berthe, fille de Florent comte de Hollande, et avoir épousé publiquement Bertrade de Montfort. Il y fit plusieurs beaux règlements contre les simoniaques, les partisans de l'antipape Guibert, l'incontinence des prêtres, etc.

L'archevêque de Tours ne manqua pas de s'y trouver avec l'évêque du Mans et ceux de son parti. Il y renouvela ses anciennes querelles contre les religieux de Marmoutier; on les examina, mais plus on les examina, plus on trouva la cause de ce prélat insoutenable. Les députés de Marmoutier, qui étoient les mêmes qui avoient assisté au concile de Brioude, firent voir leur bon droit avec tant d'évidence, qu'il étoit impossible de ne s'y pas rendre. Ainsi les Pères du concile persuadèrent à l'archevêque de se réconcilier avec ses moines et de leur donner la paix. Ils exhortèrent aussi ses religieux à faire ce qu'ils pourroient pour vivre en bonne intelligence avec lui. On n'eut pas de peine à persuader aux religieux une chose qu'ils souhaitoient avec tant d'ardeur; mais pour l'archevêque, sa réconciliation ne subsista qu'autant que dura le concile et il ne fut pas plus tôt fini qu'il fallut le recommencer. Dès la même année ou la suivante, il fallut plaider. La cause fut examinée dans le colloque de Dol, où se trouvèrent les deux légats du pape, Hugues archevêque de Lyon, et Amat archevêque de Bordeaux, les évêques de Poitiers et du Mans, et plusieurs autres tant évêques qu'abbés. Bernard, abbé de Marmoutier, s'y trouva aussi avec l'archevêque Raoul; mais tous ces examens ne servirent qu'à faire condamner cet archevêque.

Après tant de sentences si authentiques, il falloit avoir une obstination telle que celle de l'archevêque pour vouloir encore contester. Mais il fut impossible à ce prélat de laisser les religieux de Marmoutier en repos; il les obligea par de nouvelles vexations d'avoir enfin recours au pape même qui étoit venu en France, où il tint un concile à Clermont dans l'octave de Saint-Martin, l'an 1095. Il y publia une croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte, et excommunia le roi Philippe à cause de son mariage incestueux et adultère. L'archevêque et les religieux de Marmoutier y furent cités. L'abbé Bernard s'y trouva avec un grand nombre de ses religieux; et l'archevêque avec ceux de son parti. Les religieux portèrent leurs plaintes au pape, qui fut irrité de la

conduite de l'archevêque et des vexations qu'il avoit faites à de saints religieux qui ne demandoient que la paix, après tant de jugements rendus juridiquement contre lui. Ce prélat débuta par un insigne mensonge, car il eut la hardiesse de dire qu'il n'avoit jamais appelé excommuniés les moines de Marmoutier, ou que s'il les avoit appelés excommuniés, ç'avoit été par précipitation et sans réflexion. On vit en cette occasion une grande modération dans les religieux de Marmoutier, qui sans relever ce mensonge dont toute la France étoit témoin, et en particulier les deux légats du pape qui avoient déjà prononcé contre lui dans les conciles de Brioude, d'Autun et de Dol, prirent ce mensonge même pour une rétractation tacite de ce qu'il avoit fait contre eux.

On reprit ensuite la cause dans son origine, on examina le sujet du différend, les procédures qui avoient été faites de part et d'autre, les jugements qui avoient été rendus par les deux légats qui étoient présents, et enfin on donna la liberté à l'archevêque de dire tout ce qu'il pourroit en sa faveur. Mais il fut si pressé des remords de sa conscience, qu'il demeura muet sans pouvoir dire un seul mot. Cela seul suffisoit pour le condamner ; mais afin qu'on n'en parlât plus, le pape se fit représenter la bulle qu'il avoit donnée cinq ans auparavant en faveur des religieux, il la fit lire en plein concile, et donna liberté à l'archevêque d'y répondre et de produire ce qu'il avoit à dire contre. Il donna la même liberte à ceux de son parti. Enfin il permit à tous les Pères de dire librement ce qu'ils trouvoient à redire dans sa bulle. Tous l'approuvèrent unanimement. Il n'y eut que ceux du parti de l'archevêque qui, n'ayant rien à dire, murmuroient entre eux. Après cela, le pape s'étant levé et ayant imposé silence à tout le monde, fit un excellent discours, confirma toutes les sentences qui avoient été prononcées dans les conciles dont nous avons parlé, et tout ce qui étoit porté dans la bulle. Ainsi finit ce grand différend, qui avoit duré plus de dix ans ; et depuis ce temps-là nous ne voyons pas qu'aucun archevêque de Tours ait fait de station à Marmoutier. Le religieux qui nous en a laissé l'histoire a confondu plusieurs faits qui sont de Raoul II,

qu'il a attribués à Raoul Ier. Nous avons tâché de le rectifier par l'ordre de la chronologie.

Le concile fini, le pape vint à Tours, et honora l'abbaye de Marmoutier de sa présence durant huit jours qu'il y logea avec toute sa cour. Le pape admira la piété des religieux ; il fut charmé de leur régularité, et l'exactitude qu'il remarqua en eux ne contribua pas peu à le confirmer dans la bonne opinion qu'il avoit conçue de leur bonne conduite. Il prenoit plaisir à converser avec eux, il assistoit à leur chapitre, et les traitoit avec une familiarité si grande, qu'elle leur faisoit prendre la liberté de lui demander l'éclaircissement de quelques doutes. Un jour que le pape étoit en chapitre, ils lui demandèrent si aux messes des jeûnes des Quatre-Temps qui arrivent dans l'octave de la Pentecôte, on devoit dire la préface, les *Communicantes* et *Hanc igitur oblationem* de la Pentecôte, et le pape leur répondit qu'on devoit les dire. Ils le prièrent encore de les absoudre des fautes qu'ils pourroient avoir commises dans l'acquisition de quelques églises et de quelques décimes, parce qu'en ce temps-là la simonie étoit si commune, que les plus saints religieux et les meilleurs ecclésiastiques la croyoient licite, et pourvu qu'on ne donnât point d'argent pour recevoir les ordres sacrés, on estimoit tout le reste permis. Le pape leur accorda cette absolution, et réhabilita tout ce qu'il y avoit peut-être de défectueux dans leur conduite.

Dans ce temps-là la nouvelle église, qui apparemment avoit été commencée par le saint abbé Barthélemy, fut achevée; les religieux n'osèrent prier le pape d'en faire la dédicace à cause du travail de la cérémonie. Mais Amat, archevêque de Bordeaux, légat du Saint-Siége, l'en pria pour eux, et le pape voulut bien encore leur donner ce témoignage de bonté.

Le jour qui devoit précéder la dédicace, Urbain, après avoir célébré les divins mystères, accompagné d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques, de cardinaux, et d'une foule de peuple qui étoit accourue de toute part pour le voir, s'avança sur le bord de la Loire, où il monta en chaire, et

dans un excellent discours fit l'éloge des religieux de Marmoutier, condamna les vexations qu'on leur avoit faites, les prit sous sa protection, les recommanda à tout son auditoire, mais particulièrement au jeune Foulques, comte d'Anjou, et fulmina anathème contre ceux qui les troubleroient ou leur feroient à l'avenir quelque mal. Après le sermon, le pape mangea au réfectoire avec deux archevêques, un évêque et ses cardinaux. Le même jour Bruno, évêque de Signi, consacra la chapelle des infirmes par ordre du pape, où l'on passa la nuit en prières devant les saintes reliques qui devoient être mises dans le grand autel. Le jour suivant le pape, assisté des archevêques de Tours, de Lyon et de Rhegio, fit la dédicace de l'église avec toute la solennité possible. Les archevêques de Tours et de Lyon y apportèrent sur leurs épaules les saintes reliques, qu'ils furent prendre dans la chapelle des infirmes. Le même archevêque de Tours fit avec sa crosse l'alphabet latin sur de la cendre que l'on avoit répandue sur le pavé, et Rangerius, archevêque de Rhegio et cardinal, fit l'alphabet grec. Ces deux mêmes prélats firent encore avec les saintes huiles les croix prescrites dans le pontifical contre les murs de l'église. Et pendant que le pape continuoit les cérémonies, l'archevêque de Tours consacra l'autel du Crucifix, qui étoit dans la nef. Il est remarquable que lorsque le pape consacra le grand autel, il y mit trois portions d'une hostie consacrée, sur quoi l'on peut voir ce que nous avons dit au troisième livre de nos *Rits ecclésiastiques*, page 240. Avec l'eucharistie, il mit dans le grand autel une portion du bois de la vraie croix, des vêtements de la Vierge, des cheveux de saint Pierre, des habits de saint Jean l'Évangéliste, des reliques des saints martyrs Etienne, Maurice, Cyprien, Ermete, Saturnin, Ferréole, Nérée, Achillée et Pancrace, des saints confesseurs Maurille, Avit, Sulpice, Gundulfe, Didier, et des saintes vierges Anatolie et Praxède. L'autel et l'église furent consacrés en l'honneur de la sainte croix, de la sainte Vierge, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de saint Martin. Le pape appela ensuite le comte Foulques pour l'ex-

horter à doter la nouvelle église, car c'étoit une ancienne coutume que les évêques ne consacroient jamais d'église qu'elle ne fût dotée, et qu'ils ne vissent un fonds assuré pour l'entretien des ministres qui devoient y servir Dieu. Il appela aussi, à la prière des religieux, Hugues seigneur d'Amboise et de Chaumont, qui vouloit leur ravir une terre que lui étant fort jeune leur avoit donnée conjointement avec sa mère. Il l'invita à doter la nouvelle église et lui demanda pour dot la terre qu'il vouloit ôter aux religieux. Aussitôt ce seigneur en fit un don qu'il mit entre les mains du pape, et le porta ensuite sur l'autel nouvellement consacré. Robert des Roches fut encore un de ceux qui dotèrent l'église avec plusieurs autres seigneurs en lui offrant leur protection. Je ne sais si ce ne fut pas dans cette occasion que Hugues de Chaumont, Haimeri de Curron et plusieurs autres seigneurs prirent la croix dans l'église de Marmoutier des mains du pape, pour s'en aller ensuite en Jérusalem, où ils signalèrent leur valeur contre les infidèles (1).

Le même jour l'archevêque Rangerius, et Bruno évêque de Signi, bénirent le cimetière des religieux, et le lendemain le pape bénit celui de Saint-Nicolas, accompagné des archevêques de Lyon et de Rhegio, qui firent l'aspersion de l'eau bénite jusques sur le bord de la Loire. Cette dédicace se fit le 10 de mars de l'an 1095, selon ceux qui commençoient l'année à Pâques, ou de 1096 selon ceux qui la commençoient au mois de janvier. Mais parce que ce jour arrive toujours en carême, qui est un temps de tristesse, on en remit la fête au 19 de juin, comme il paroît par les anciens sacramentaires du monastère; aujourd'hui nous la célébrons le 27 de novembre, peut-être à cause d'une autre dédicace de la nouvelle église.

Cette cérémonie achevée, le pape partit aussitôt pour se rendre à Tours, où il célébra un concile dans l'église de Saint-Martin, qui dura jusqu'au 17 avril. Il y confirma les décrets

(1) D'ACHERY, *Spicil.*, t. X, p. 556, *Liber de castro Ambasiæ*.

du concile de Clermont, et les priviléges de l'église de Saint-Martin, mais il retrancha l'évêque qu'elle avoit eu depuis plusieurs siècles, ne voulant pas qu'elle en eût d'autre à l'avenir que le souverain pontife. Il y a bien de l'apparence que cet évêque faisoit ombrage à l'archevêque de Tours, et que ce fut pour le contenter que le pape l'ôta, sans préjudicier aux priviléges de cette illustre église. Ce fut encore dans ce concile que le pape délivra le monastère de Glannefeuil de la domination des abbés de Saint-Maur-des-Fossés, et qu'il le remit sous la juridiction des abbés du Mont-Cassin, d'où il avoit été retiré depuis environ 300 ans.

Huit jours après la dédicace de l'église, Gui de Laval étant venu au concile de Tours, fit une donation considérable à l'abbaye de Marmoutier, de quelques vignes, d'un bourg, d'un four et d'un moulin. Hersinde sa mère en avoit déjà fait une donation pour le repos de l'âme de Hamon son mari ; mais Gui, qui avoit succédé aux charges et dignités de son père, s'y étoit opposé jusqu'à ce jour. Il est remarquable que dans le titre de cette donation, qui se trouve dans notre cartulaire du Maine, Gui et Hamon son père ne sont pas simplement appelés *domini Vallis*, mais *domini Lætævallis*.

La même année, le pape tint un autre concile à Nîmes, où l'on croit qu'il réconcilia Philippe roi de France. Il y déposa Guibert, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, pour des crimes infâmes dont il fut convaincu. Cet abbé, sorti d'une maison illustre pour sa noblesse, mais très-méchant moine et plus méchant abbé, avoit entièrement ruiné la régularité de cette abbaye en dix ans qu'il l'avoit gouvernée. Le pape, qui aimoit le bien, gémit de voir le lustre d'un monastère renommé par toute la France, terni par la mauvaise conduite de Guibert, et désirant le rétablir dans sa première splendeur, commanda à l'évêque d'Auxerre d'y remettre le bon ordre, et pour en venir plus aisément à bout, il lui conseilla de tirer quelque bon religieux de l'abbaye de Marmoutier, ou de Cluny ou de la Chaise-Dieu, et de l'établir en la place de l'abbé qu'il venoit de déposer. L'évêque prit cet avis pour un

ordre, et, retournant du concile, écrivit à l'abbé de Cluny de lui envoyer quelque religieux déchargé de l'obéissance qu'il lui devoit, capable de relever les ruines de ce fameux monastère, afin de l'en établir abbé. L'abbé de Cluny lui envoya aussitôt Ives, prieur de Cluny, homme de probité et de grande érudition, à qui il donna quinze religieux, lesquels étant entrés dans le chapitre de Saint-Germain d'Auxerre, déclarèrent qu'ils venoient prendre possession de l'abbaye et l'assujettir à celle de Cluny. Cette proposition déplut tellement au clergé et au peuple de la ville, qu'on les pria de se retirer ; mais ils eurent recours au comte de Champagne, afin d'exécuter par son autorité ce qu'ils n'avoient pu par leur entreprise. Cependant l'évêque d'Auxerre écrivit aux abbés de Marmoutier et de la Chaise-Dieu pour leur demander un abbé tel qu'il souhaitoit. Mais les Clunistes, qui avoient envie de se rendre maîtres de cette abbaye, remuèrent de telle sorte qu'ils empêchèrent ce coup, et saint Hugues, leur abbé, se résolut enfin d'accorder aux prières du comte Étienne et de l'évêque d'Auxerre un religieux de mérite qui gouvernât ce monastère sans aucune relation à l'abbaye de Cluny. On eut sujet d'être content de son choix. C'étoit son propre neveu, nommé Hugues comme lui, élevé dès son enfance dans Cluny à la piété, qui répondit effectivement à l'espérance que l'on avoit conçue de lui.

Peu de temps auparavant, les religieux de Hasnon, au diocèse d'Arras, étant en division et voulant secouer le joug des moines de Saint-Amand qui travailloient à s'assujettir cette abbaye, firent une députation à l'abbé de Marmoutier pour lui demander un abbé de sa maison (1). Tous les plus anciens et les plus sages étoient de ce sentiment ; mais les jeunes religieux faisant le plus grand nombre s'y opposèrent et l'emportèrent.

Lorsque le pape sortit de Tours, l'abbé Bernard en sortit aussi pour aller visiter les prieurés de sa dépendance. Il sem-

(1) *Anecdot.*, t. III.

ble qu'il commença par ceux de Poitou, où il étoit après Pâques. Étant en celui de Saint-Martin de Brand, un certain Malbert Geraud avec son fils Othon et sa femme Clémence vinrent l'y trouver, et lui donnèrent un pré et une terre. Nous n'avons point parlé jusqu'à présent de la fondation de ce prieuré, parce que le temps n'en est pas bien certain. Il y a bien de l'apparence qu'on doit en rapporter l'origine à la donation des églises de l'île d'Oye, que deux seigneurs, Bérenger surnommé le Bouvier, et Herbert de Brand, firent à Marmoutier du temps de l'abbé Albert, lesquelles firent d'abord une partie du revenu du prieuré de la Roche-sur-Yon, ou plutôt à la donation des églises de Saint-Nicolas et de Saint-Martin de Brand et de Sainte-Foy, faite à Marmoutier par Ragimond fils de Bérenger. Il ne se peut rien ajouter au zèle de ce seigneur, car comme il vit qu'Alexandre, abbé de Sainte-Croix de Talemon, formoit quelque difficulté sur sa donation, pour le dédommager de ses prétentions il lui donna dix livres et s'offrit à devenir son vassal, et fit approuver cet accommodement par Pierre, évêque de Poitiers.

De Brand, l'abbé Bernard passa à Nantes pour recevoir la fondation du prieuré de Pont-Château, dont on est redevable à un seigneur nommé Rodald, homme savant, quoique engagé dans le mariage, lequel s'étant fait religieux à Marmoutier sur la fin de ses jours, avoit chargé Benoît, évêque de Nantes, successeur de Quiriac son frère, de donner à Marmoutier l'église de Pont-Château, dont il avoit joui durant sa vie. Rodald étant mort fort peu après, l'évêque appela l'abbé Bernard pour l'en mettre en possession, et sitôt qu'il fut arrivé à Nantes, l'alla trouver au prieuré de Sainte-Radégonde, qui n'est plus aujourd'hui qu'une paroisse, où après lui avoir donné toutes les marques d'estime que méritoit sa sainteté, il l'investit de cette église par un missel en présence de plusieurs témoins. Quelques jours après, l'évêque le pria d'aller à Pont-Château pour en prendre possession, car il falloit prier et presser nos pères d'accepter les prieurés qu'on leur offroit, et les évêques ne croyoient pas s'abaisser trop de les

venir eux-mêmes trouver pour cela. Bernard s'y rendit donc, et l'évêque l'ayant suivi aussitôt, assembla toute la noblesse du pays, et en leur présence lui donna une seconde fois cette église avec tous ses revenus, du consentement d'Orven, épouse de Rodald. L'évêque dit ensuite à l'abbé Bernard que Rodald lui avoit recommandé sa femme et son fils Ulric, qui étoit encore au berceau, mais qu'étant devenu lui-même son héritier, il le prioit de vouloir bien se charger du soin de la mère et du fils. Bernard, qui voyoit de quelle conséquence étoit cette demande, et combien ces sortes de soins conviennent peu à des moines, le refusa tout net. Mais l'évêque ne s'étant point rebuté, et toute la noblesse s'étant jointe à lui, on lui fit de si grandes instances qu'il lui fut impossible de résister à tant de personnes de qualité. Il leur promit donc que les religieux qui desserviroient le prieuré de Pont-Château se chargeroient de la subsistance d'Orven, si elle le vouloit, durant sa vie, et que pour son fils ils lui feroient apprendre les belles-lettres, lui donneroient l'habit monastique, si Dieu lui donnoit vocation pour l'état religieux, lorsqu'il seroit en âge de cela, ou s'il vouloit rester dans le siècle ils lui donneroient de quoi subsister durant sa vie. La modestie et la charité de Bernard furent admirées de tous ceux qui en furent témoins. Et ce fut peut-être ce qui porta Daniel, seigneur de Pont-Château, à lui donner dans le même temps la dîme de ses moulins et de ses pêches, et une partie de son château, don qui fut confirmé par Agnès son épouse, et par ses trois fils Jarnigonius, Geoffroi, et Judicaël, en quoi il fut imité par un autre seigneur du lieu, nommé Élie, fils de David, qui donna aussi à l'abbé Bernard quelques dîmes et quelques autres biens ; ce qui ne servit pas peu à mettre un nombre de religieux au prieuré de Pont-Château.

Cet Élie avoit un fils nommé Thomas, qui s'étoit fait religieux à Saint-Cyprien de Poitiers ; il souhaita que Thomas passât de cette abbaye en celle de Marmoutier, et il obtint de Rainald son abbé et de toute sa communauté des lettres de translation ; peut-être espéroit-il par ce moyen le voir un jour

auprès de lui dans le prieuré de Pont-Château, ou plutôt fut-il touché de la réputation de l'abbaye de Marmoutier, et le désir de la sanctification de son fils l'obligea de travailler à cette translation. Quoi qu'il en soit, elle ne fut pas infructueuse pour Marmoutier, puisqu'elle donna occasion à de nouvelles donations que ce seigneur y fit en considération de son fils.

Il n'étoit rien de plus commun dans les temps dont nous parlons que de terminer les différends par l'épreuve du fer chaud ou par le duel; nos chartes en pourroient fournir cent exemples si nous voulions les rapporter. L'année de la dédicace de l'église de Marmoutier par Urbain II nous en propose un que je toucherai ici en passant, parce qu'il contient quelques circonstances qu'on ne trouve pas ailleurs. Un certain Hervé, fils de Milesinde des Roches, ayant fait un procès aux religieux pour deux arpents des prés de Monteaux, Robert, seigneur des Roches, devant qui l'affaire fut portée, ordonna que les religieux de Marmoutier, qui étoient en possession des prés, prouveroient par l'épreuve du fer chaud qu'ils leur appartenoient véritablement. Comme la chose étoit très-certaine, ils n'eurent point de peine à trouver un homme qui voulût s'y exposer en leur nom, ne doutant point que le Dieu de vérité ne lui fît la grâce de porter le fer chaud sans se brûler. Hervé Vaslin de Parçay, un de leurs vassaux, s'offrit sans hésiter de faire cette épreuve; on l'enferma, et le jour suivant on le baigna dans la Loire quoiqu'il fît extrêmement froid: *Termino itaque judicii portandi sigillatus est, inde et in crastino balneatus in Ligeri non sine magno frigore; ingens quippe frigus atque gelu erat.* Il ne restoit plus qu'à manier le fer chaud, lorsqu'Hervée, désespérant de sa mauvaise cause, de l'avis de Robert des Roches et de ses barons, dit qu'il se contenteroit du serment d'Hervé Vaslin, au lieu de toucher le fer chaud. Alexandre des Roches dressa la formule du serment, lequel étant fait en présence de plusieurs témoins, termina le différend.

L'année suivante 1097, un seigneur de Rillé, nommé

Herbert de Champmarin, ayant pris la croix pour aller avec l'armée chrétienne à la Terre-Sainte, vint à Marmoutier implorer l'assistance du Dieu des armées, et, après avoir été admis à la participation des prières des religieux, il leur donna pour l'heureux succès de son voyage un cens de huit deniers et d'un demi-muid de vin, dont il les investit par un petit bâton qu'il porta lui-même sur l'autel.

La donation que fit dans le même temps Robert le Bourguignon fut un peu plus considérable. Ce seigneur si puissant et proche parent du roi de France ayant pris résolution de faire le voyage de la Terre-Sainte, comme il s'y préparoit, l'abbé Bernard arriva au prieuré de Saint-Nicolas de Sablé dont il étoit le fondateur; pénétré de la nécessité qu'ont les grands d'expier leurs péchés par l'aumône, et pour attirer les bénédictions du Ciel pour l'heureux succès de son entreprise, il lui donna cinq arpents de vignes, et un bourg qu'il avoit commencé de faire. Berthe son épouse et Robert son . . . . . y donnèrent leur consentement. Quand il fallut partir, il ajouta à cela deux mansures de terre à Bellenoue, et parce que l'abbé Bernard n'étoit plus au prieuré de Sablé, il en investit Alfrid qui en étoit prieur. Robert s'étant mis en chemin, ne voulut point quitter la France sans venir à Marmoutier s'y recommander aux prières des religieux. Il y fut reçu avec tout l'honneur que méritoient et son illustre naissance et ses bienfaits. Il entra dans le chapitre accompagné d'un grand nombre de seigneurs de sa suite. Il y demanda aux frères le secours de leurs prières, renouvela les deux donations qu'il avoit faites à Sablé entre les mains de l'abbé Bernard et du prieur Alfrid, et en investit de nouveau Raoul, grand-prieur de Marmoutier, qui présidoit au chapitre en l'absence de son abbé, avec un anneau d'or qu'une de ses filles lui avoit donné ; il ajouta à cela de nouvelles donations, et le lendemain il en porta lui-même les titres sur le grand autel, que le pape Urbain II avoit consacré deux ans auparavant. Dans le même temps un des seigneurs de sa suite, qui alloit avec lui à Jérusalem, nommé Hardouin de Vion, fit aussi à Marmoutier un don de huit deniers de cens, et en porta le titre sur le même autel.

L'an 1098 Raimbaud de Colombier donna à Marmoutier tout ce qu'il possédoit de dîmes dans un lieu appelé en latin *Petroniacus*, avec un arpent et demi de pré à Mercuriole, et sa terre du Champ de Florence tout entière pour le repos de l'âme de sa femme, qui avoit été enterrée cette même année à Marmoutier devant les portes du cloître ou de la nef, *ante januas galileæ*, car le mot de *galilea* se prend quelquefois pour la nef de l'église, quelquefois aussi pour le cloître, et les chartreux n'entendent point autrement leur grand cloître. Parmi les témoins qui furent présents à cette donation, l'on met Belece de Sainte-Maure, mère de la défunte. La même année, une dame de Blois nommée Oudete, et ses deux fils Gradulfe et Guérin, du consentement de leurs sœurs Jérosalie, Roscie et Agnès, donnèrent et vendirent en partie tout ce qu'ils possédoient à Ville-Étard, tant en terres, vignes, maisons et autres choses, pour le repos de l'âme de Guérin, mari de Oudete, qui avoit été enterré à Marmoutier, où Gradulfe son père s'étoit fait religieux quelques années auparavant. Il y a bien de l'apparence que ce Guérin étoit une personne de grande naissance, puisqu'il se faisoit apporter de si loin pour recevoir la sépulture. Ce qui fait voir en même temps qu'il y avoit une grande observance en cette abbaye, car qu'est-ce qui auroit pu porter tant de personnes de qualité de tant d'endroits si éloignés, à y choisir leur sépulture, sinon la piété qu'ils y voyoient régner dans les religieux ?

Ce fut sans doute cette même piété qui leur attira l'estime d'Yves de Chartres, et qui porta ce grand prélat à leur donner l'église de Basenville et celle de Bisconcelle, qui avoient été possédées jusqu'alors par Simon de Neaulfe, frère d'Ilgotus et d'André, religieux de Marmoutier, qui les lui demandèrent, auxquelles il ajouta encore de son bon gré celle de Bouville, *de Boveni villa*, donation qu'il fit du consentement de son clergé, le troisième des ides de mai l'an 1098.

Ce fut aussi sur la réputation de leur sainteté répandue par tout le royaume, que l'on vit des évêques et des abbés se

dépouiller avec plaisir du rang illustre qu'ils tenoient dans l'Église pour avoir une petite place dans leur monastère. C'est ce qu'on vit dans un Ilgodus, évêque de Soissons, et dans un Gautier, abbé de Bonneval, qui quittèrent, l'un son évêché et l'autre son abbaye, pour être simples religieux au monastère de Marmoutier. La retraite de ce dernier fit beaucoup de peine à Yves de Chartres, qui prenant un grand soin de son diocèse étoit ravi d'avoir de bons abbés pour conduire à Dieu les moines que sa Providence avoit confiés à sa sollicitude pastorale. Il écrivit à l'abbé Bernard pour le prier de le lui renvoyer, afin d'examiner le sujet de sa retraite, pour l'approuver s'il le jugeoit juste, ou pour l'obliger de reprendre la conduite de son abbaye s'il ne le trouvoit pas légitime (1). Nous ne savons pas ce que fit l'abbé Bernard, nous savons seulement que Gautier resta à Marmoutier, et qu'on mit en sa place un autre abbé, nommé Robert, lequel, comme nous croyons, fut tiré de l'abbaye de Marmoutier pour conduire celle de Bonneval; car nous trouvons son nom dans quelques-uns de nos titres parmi nos autres religieux avec sa qualité d'abbé de Bonneval. Il est assez vraisemblable que Gautier n'ayant pas voulu quitter Marmoutier, Bernard, pour contenter Ives de Chartres, lui donna un de ses religieux pour le faire abbé de Bonneval.

Mahaut, comtesse du Mans, étant décédée l'an 1099, quelques jours après, le comte Élie son mari, qui avoit hérité d'elle le Château-du-Loir, vint au chapitre des religieux de Marmoutier qui desservoient le prieuré de Saint-Quingualois du Château-du-Loir, le 27 mars, 15 jours avant Pâques, et leur donna sa chapelle qui étoit au pied de la tour du château pour le repos de l'âme de la défunte et de ses prédécesseurs.

La même année, l'abbé Bernard faisant la visite des prieurés de sa dépendance, deux jeunes hommes, Clamalioc Belter et Isembard d'Amblinviller, vinrent le trouver en celui

(1) Ivon. Carnot. Epist. 4.

de Ville-Belford, et lui déclarèrent qu'animés du désir de jouir un jour de la liberté des enfants de Dieu dans le Ciel, et d'être délivrés de la servitude du péché, ils venoient s'offrir à lui pour être les esclaves de saint Martin, et lui consacrer les services de toute leur vie dans son abbaye de Marmoutier. Bernard accepta leur offrande, et aussitôt ils se mirent à genoux devant lui, et on leur mit quatre deniers sur la tête, ce qui étoit la marque de la servitude. Ce ne furent pas là les seuls serfs qui se donnèrent au monastère de Marmoutier durant le gouvernement de l'abbé Bernard ; nous pourrions en produire plusieurs si nous ne craignions de lasser les lecteurs par un détail qui peut-être leur seroit ennuyeux. Mais en même temps que ce grand abbé recevoit des serfs pour le service du monastère, il en affranchissoit d'autres qui vouloient bien s'engager dans la cléricature, pour administrer ensuite les sacrements dans les lieux dépendant de son abbaye. Nous en avons un exemple dans un certain Lambert, à qui il donna la liberté un jour de l'Assomption de la Vierge, l'an 1094, étant dans le chapitre, mais à condition qu'il garderoit la chasteté toute sa vie, qu'il honoreroit les religieux et les serviroit comme ses seigneurs. A ces conditions, il lui donna avec sa liberté la permission de jouir de son héritage sans néanmoins le pouvoir donner ni vendre, et le même jour il lui donna la tonsure à la grand'messe, ce qui fait voir que les abbés donnoient autrefois la tonsure, non-seulement à leurs religieux, mais encore aux purs laïques.

Nous avons déjà parlé plus d'une fois du prieuré de Saint-Pierre de Chemillé, et nous avons vu comme il avoit été fondé dès les premières années du gouvernement de l'abbé Albert par Pierre, seigneur de Chemillé ; comme Sigebrand, son fils, avoit ajouté à cette première fondation les églises de Notre-Dame et de Saint-Gilles ; et comme Pierre, fils de Sigebrand, avoit confirmé ces donations dans le chapitre de l'église d'Angers en présence de l'évêque et de ses chanoines. Cependant, après des titres si authentiques et une possession si longue, ces chanoines s'avisèrent de vouloir se rendre maîtres de

toutes ces églises, excepté de la principale qui étoit consacrée à saint Pierre. Ils portèrent leurs plaintes à leur évêque, et lui demandèrent justice contre les religieux de Marmoutier, qui avoient usurpé des églises qui leur appartenoient. L'évêque en écrivit à l'abbé Bernard et lui manda de se trouver à Angers pour répondre aux demandes de son chapitre, qui prétendoit que les églises de Chemillé lui appartenoient. Bernard, qui vit l'injustice de cette demande, crut qu'il falloit temporiser, et qu'elle pourroit tomber d'elle-même; c'est pourquoi il ne se pressa point d'aller à Angers. Mais l'évêque lui fit de nouvelles instances si fortes, qu'il n'y eut pas moyen d'y résister, car il lui commanda au nom du pape même de venir rendre justice à ses chanoines. Un nom si respectable obligea l'abbé Bernard de se rendre. Il fut à Angers accompagné d'un bon nombre de ses religieux, tous distingués par leur mérite et par leur naissance. Il y trouva Marbodus, évêque de Rennes, et Hildebert, nouvellement ordonné évêque du Mans, qui y étoient venus pour y examiner cette cause et la juger avec l'évêque. Bernard soutint son droit par deux endroits, qui tous deux devoient lui donner gain de cause, par des titres authentiques et par une longue possession. Les chanoines, de leur côté, prétendirent que le lieu de Chemillé et toutes ses dépendances relevant d'eux et de l'évêque, s'ils avoient perdu la principale église dédiée à saint Pierre par la longue possession dans laquelle les moines étoient, ils ne devoient point perdre celles qui dépendoient de celle-là, qu'ils avoient acquises de leur temps; et ils produisirent un titre pour soutenir ce qu'ils avançoient. Après une exacte discussion des raisons des deux parties faite par les évêques, Hildebert du Mans, au nom de tous les juges, prononça en faveur des religieux de Marmoutier, et déclara que les titres des chanoines n'étoient pas suffisants pour leur faire perdre des églises qu'ils possédoient par des voies si justes, et qui avoient été approuvées par l'évêque même et par les chanoines. Parmi les personnes illustres qui se trouvèrent présentes à ce jugement, l'on met Geoffroi, évêque d'Angers,

Marbodus, évêque de Rennes, Hildebert, évêque du Mans, Guillaume, abbé de Saint-Florent, Gérard, abbé de Saint-Aubin, Geoffroi, doyen de Saint-Julien du Mans, et Rainald, seigneur de Craon, fils de Robert le Bourguignon. Les religieux de Marmoutier, que l'abbé Bernard avoit amenés avec lui, furent Ébrard, abbé de Saint-Calais, Hilgodus, évêque de Soissons, André son frère, Ébrard qui peu auparavant étoit vicomte de Chartres, *modo vicecomes Carnotensis*, et qui étoit sans doute le neveu du fameux Ébrard de Breteuil, fils aîné de Hugues du Puiset, qui, à l'exemple de son saint oncle, méprisa toutes les grandeurs du siècle pour embrasser l'humilité de la croix; Eudes, prieur de Chemillé, Geoffroi, chambrier de Marmoutier, et Guillaume, ci-devant archidiacre de Nantes.

Bernard ne survécut pas longtemps à ce jugement. Il mourut non pas le 8 du mois de mai, comme dit l'Anonyme, mais le 7 d'avril, ainsi que nous lisons dans la lettre circulaire envoyée par ses religieux aux monastères de leur société, l'an 1100 (1), le samedi après Pâques, à la pointe du jour, comme un homme qui sortoit des ténèbres pour entrer dans les jours éternels, et y participer à la glorieuse résurrection de celui qui s'est nommé la lumière du monde. L'éloge qu'en font ses religieux montre que ce n'est pas sans raison qu'Orderic Vital l'a mis au nombre des abbés éminents en sainteté. Ils nous le représentent comme un homme très-vénérable, recommandable par sa foi, sa douceur, sa sagesse, sa piété, comme un modèle accompli de religion et de toute sorte de vertus, comme un homme d'une sainte sévérité, ennemi du vice, des plaisanteries, des paroles vaines et inutiles, et qui avoit inspiré ses sentiments à ses enfants. Ce fut pour s'y conformer qu'annonçant sa mort à leurs associés, ils les prient de ne point écrire de vers à sa louange dans leur lettre circulaire, mais de se contenter d'offrir à Dieu le sacrifice de leurs prières pour le soulagement de son âme.

Bernard avoit de très-belles qualités qui le rendoient digne de commander, une exactitude incomparable à faire observer

(1) *Chronic. Malleac.*, apud LABBE, *Nova biblioth.*, t. II, p. 216.

les règles, qui parut dans les fréquentes visites qu'il fit de ses prieurés, un soin admirable du salut de ses frères, qui l'obligea d'aller lui-même rechercher les fugitifs, comme un bon pasteur qui court après la brebis égarée pour la ramener au bercail, ce qu'il fit en la personne de Salomon de Lavardin, une douceur et une modestie charmante, qui lui fit fuir les procès, pardonner les injures, faire du bien à ses persécuteurs et acheter la paix à ses propres dépens ; un amour sincère pour la retraite et pour le silence, qui l'obligeoit à fuir le grand monde et à ne se produire que rarement, mais sans manquer aux devoirs de sa charge, qui demandoient de lui qu'il se présentât quelquefois devant les princes, les rois, les papes. Il eut des entretiens avec Guillaume, roi d'Angleterre ; mais c'étoit pour l'utilité de son monastère ; il alla à la cour de Philippe, roi de France, mais c'étoit le prince qui l'y avoit appelé pour lui confier la réforme des monastères. Il parla au pape Urbain II : mais ce fut pour justifier sa conduite et défendre ses religieux de l'oppression d'un archevêque passionné. Dieu, qui le vouloit sanctifier, lui donna de grandes occasions de pratiquer la patience. Il vit les biens de son monastère enlevés, ses enfants maltraités, lui-même considéré comme un excommunié et abandonné de ceux qui auroient dû le protéger. Mais cela ne servit qu'à faire éclater sa vertu, et tourna à la confusion de ceux qui le persécutèrent. Ce fut de son temps qu'arriva un petit fait rapporté au troisième livre de la Vie de saint Robert, abbé de Chaise-Dieu, où il est dit qu'un jour que le prieur faisoit la ronde du monastère après complies, pour voir si tout le monde étoit retiré, et s'il ne se passoit rien contre le bon ordre, il trouva dans le cloître le démon en habit de moine, mais tout difforme, qui lui dit qu'après avoir été à Cluny, à Marmoutier et à Marseille, il venoit à la Chaise-Dieu voir s'il ne trouveroit personne sur qui il eût droit, et qu'alors le prieur, qui se nommoit Robert, faisant le signe de la croix, lui dit : « Retire-toi d'ici, malin esprit ; tu n'y trouveras rien qui t'appartienne, » et qu'en même temps l'ennemi s'enfuit avec grand bruit par la cham-

-bre des novices. L'historien ne dit pas ce que le démon fit à Marmoutier et aux autres monastères; mais il y a bien de l'apparence qu'il n'y réussit pas mieux qu'à la Chaise-Dieu. L'observance y étoit dans toute sa vigueur, et ce fut la piété exemplaire des religieux qui porta tant de seigneurs à fonder des prieurés, et à donner leurs biens à Marmoutier; ce fut leur régularité qui attira un si grand nombre de sujets distingués par leur naissance, leur rang et leurs talents. L'on vit parmi ceux-là un second Ebrard vicomte de Chartres, un Robert du Château, maître d'hôtel du roi Philippe, c'est-à-dire un des plus grands seigneurs du royaume, un André de Neaulfe, un Hilgodus évêque de Soissons, un Hugues seigneur de Beaurain, un Gilon de Sully, un Robert vicomte de Bodiac, un Ansgerus, puissant seigneur de Basse-Normandie, un Borellus seigneur de Beauvais, un Budic seigneur d'un lieu de Bretagne appelé en latin *Plogonius*, un Rodald de Pont-Château, un Durand prêtre de Croson, un Raoul neveu de Gislebert, évêque de Lisieux, un Guillaume archidiacre de Nantes, et plusieurs autres, mépriser les grandes richesses, les honneurs et les dignités que le siècle leur avoit offerts, pour embrasser l'humilité de la croix sous la conduite de l'abbé Bernard, et Dieu donna une si grande bénédiction à ses soins, qu'il vit des évêques devenir ses disciples, et ses disciples devenir évêques. C'est ce que nous allons bientôt voir dans Hilgodus, évêque de Soissons, et dans Rangerius, archevêque de Rhegio et cardinal de la sainte Église romaine, dont il faut maintenant parler.

DE RANGERIUS, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE CARDINAL ET ARCHEVÊQUE DE RHEGIO.

Il y a apparence que Rangerius étoit natif de la ville de Reims, ou de quelque lieu d'alentour; au moins est-il certain que ce fut dans cette ville qu'il fit ses études. Il eut pour maître saint Bruno, qui fut depuis instituteur de l'ordre des

Chartreux, et il se glorifie avec raison d'avoir été son disciple. Le soin qu'eut Bruno d'inspirer à ses disciples le mépris du monde en même temps qu'il leur enseignoit les sciences, fit un fruit merveilleux. Eudes, chanoine de Reims, quitta une vie douce pour embrasser la pénitence en l'abbaye de Cluny, d'où il fut tiré pour être fait cardinal et évêque d'Ostie, et enfin pape sous le nom d'Urbain II. Bruno lui-même abandonna sa chaire pour se retirer aux déserts affreux de Chartreuse pour y mener une vie des plus austères. Rangerius renonça aussi au siècle, quitta son pays et vint à l'abbaye de Marmoutier. Quelques auteurs ont cru qu'il ne s'étoit fait religieux qu'après avoir été évêque, mais ils se trompent. Il est vrai qu'il mena une vie assez obscure dans les commencements de sa profession religieuse; et soit que son humilité lui inspirât le désir d'être caché, soit pour d'autres raisons que nous ne savons pas, nous ne lisons pas que son abbé l'ait jamais produit au dehors, jusqu'au temps du fameux différend avec les archevêques de Tours; car pour lors l'abbé Bernard, qui étoit fort prudent, étant dans la nécessité d'envoyer à Rome solliciter le privilége dont nous avons parlé, il jeta les yeux sur Bernard Ponce, prieur de Marmoutier, natif de Reims, et sur Rangerius, non-seulement parce qu'étant sages et hommes d'esprit, il les jugea propres à son dessein, mais sans doute encore parce qu'étant de Reims et y ayant pu connoître le pape, et y avoir été ses condisciples, il crut qu'il pourroit obtenir plus facilement de lui ce qu'il désiroit.

Quand Bernard envoya Rangerius à Rome, il n'avoit point d'autre dessein que de l'envoyer poursuivre un privilége; mais Dieu, dont les desseins sont bien au-dessus des vues des hommes, l'y conduisoit pour recevoir le chapeau de cardinal et l'archevêché de Rhegio. Le pape reçut les deux députés avec beaucoup de bonté, et comme leur demande étoit juste, il leur accorda tout ce qu'ils souhaitoient. La bulle expédiée, le prieur Bernard revint en France, et Rangerius resta à Rome, soit par ordre de son abbé qui prévoyoit qu'il pourroit avoir encore besoin de lui auprès du pape, soit que le

souverain pontife, qui connoissoit son mérite, le retint auprès de lui pour se servir de son conseil comme il avoit fait de saint Bruno, son maître. Mais Rangerius, qui aimoit son état, se retira pendant quelque temps en l'abbaye de Cave près de Salerne, qui étoit alors dans une grande observance. Le pape ne l'y laissa pas longtemps jouir des douceurs de la solitude, il le rappela à Rome, et pour se l'attacher inséparablement, il le créa prêtre-cardinal.

Peu de temps après, l'archevêché de Rhegio en Calabre étant venu à vaquer par la mort de l'archevêque Arnoul, saint Bruno fut élu d'un commun consentement du clergé et du peuple pour le remplir; mais ce saint, qui ne cherchoit qu'à se cacher dans un profond désert, ne put se résoudre à accepter une dignité qui devoit le faire connoître au monde; et, soit à sa sollicitation, soit par un ordre exprès du pape, soit par le choix du chapitre de Rhegio, Rangerius fut mis en sa place l'an 1090. Cependant saint Bruno s'étant retiré dans la Calabre, s'établit d'abord dans le désert de Torré, *Turris*, au diocèse de Squillace, où il bâtit une église en l'honneur de la Vierge et de saint Jean-Baptiste, et où l'évêque Théodore lui fit une donation considérable, le 7 décembre de l'an 1090, qui fut confirmée par l'archevêque Rangerius, qui n'étoit pas encore sacré. Je n'explique pas quelle joie il eut de donner cette petite marque d'amitié à son ancien maître, à qui le comte Roger donna deux ans après l'église et le désert de Saint-Étienne. L'année 1091, l'archevêque Rangerius souscrivit au privilége donné par le pape au monastère de Cave, rapporté par Baronius et dans le bullaire du Mont-Cassin. L'année suivante, 1092, il accompagna le pape qui fit la dédicace de l'église de Cave, et par son commandement il consacra tout près une église en l'honneur de la sainte Vierge. Trois ans après, Urbain II étant venu en France, Rangerius l'y suivit et assista avec lui au concile de Clermont. Le concile fini, il vint avec le pape à Marmoutier visiter ses confrères, qui n'eurent pas une petite joie de le voir revêtu de la pourpre et honoré du souverain pontife. Il y aida le pape

dans la dédicace qu'il fit de l'église, et ce fut lui qui fit l'alphabet grec et qui consacra le cimetière, et qui le jour suivant aida encore le pape dans la consécration du cimetière de Saint-Nicolas.

Le pape ayant repris la route d'Italie, Rangerius l'y suivit et continua ses fonctions pastorales. L'an 1102, saint Bruno étant allé jouir de la gloire, il pleura la mort de son bon maître, et lorsqu'on lui apporta le rouleau qui contenoit la lettre circulaire de sa mort, il y écrivit ces mots, qui m'ont été communiqués par le R. P. Dom Innocent Bouchard, religieux de la grande Chartreuse : *Ego Rangerius, viri venerabilis Brunonis quondam discipulus, precum supplicationes offerre desiderabo Deo omnipotenti, ut qui illum tanta honestavit gratia, tanta pietate decoravit, secundum fidei suæ meritum conferat et coronam. Specialiter autem ei pro debito speciali et amoris privilegio anniversariam ejus memoriam exhibebo pro opportunitate rerum et temporis.* Rangerius assista encore au concile de Guastalle sur le Pô en Lombardie, tenu l'an 1106 sous le pape Paschal II. Ughellus a fait son éloge en deux mots lorsqu'il l'a appelé *vir magnæ existimationis.* Il falloit effectivement qu'il fût un homme d'un rare mérite pour être tiré d'un cloître si éloigné, afin de remplir les premières dignités de l'Église.

DE GAUSBERT, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE ABBÉ DE TULLE EN LIMOUSIN.

Si nous en croyons M. Baluze (1), Gausbert étoit issu de l'illustre maison des vicomtes de Comborn ; et c'est pour cette raison qu'on fut le chercher si loin pour le faire abbé de Tulle : car, dit-il, il y a bien de l'apparence que les vicomtes de Comborn, qui avoient coutume de donner l'abbaye, ne jetèrent les yeux sur lui que parce qu'il étoit

(1) Baluze, *Historia Tutelensis*, lib. II, cap. 8.

leur parent. Mais cette raison paroîtra bien foible à ceux qui savent que si la réputation des religieux de Marmoutier avoit bien pu attirer Gausbert du fond du Limousin pour s'y venir consacrer à Dieu, elle n'avoit pas eu moins de force pour persuader aux religieux de Tulle d'y venir chercher un abbé de mérite. On y venoit en chercher encore de plus loin. Quoi qu'il en soit, Gausbert fut tiré de Marmoutier l'an 1085 pour gouverner l'abbaye de Tulle, une des plus considérables du Limousin, et qui dans la suite fut érigée en évêché par Jean XXII. Mais son élection fut traversée par deux hommes très-illustres, saint Hugues abbé de Cluny, et Ademar abbé de Saint-Martial. Nous n'en savons pas la raison. En ce temps-là saint Hugues travailloit avec beaucoup de zèle à soumettre à Cluny toutes les abbayes. Il avoit déjà réussi en celle de Saint-Martial et en plusieurs autres; il pouvoit avoir quelque vue sur celle de Tulle, et l'élection de Gausbert, tiré d'un monastère qui avoit un grand nom, rompant les mesures qu'il pouvoit avoir prises pour cela, il crut pouvoir s'opposer à son élection. Quoi qu'il en soit, Gausbert se voyant traversé par ces deux abbés, crut qu'il devoit s'aboucher avec eux afin d'éviter toutes les contestations. Pour cet effet, il alla à Limoges à la fête de saint Martial, afin d'avoir quelque entretien avec l'un et avec l'autre, car saint Hugues y étoit alors. Mais Ademar ne voulut pas lui parler, ni souffrir que saint Hugues lui parlât; il ne voulut pas même lui donner l'hospitalité. Gausbert lui en fit des reproches, et lui dit qu'il se faisoit plus de tort par cette conduite qu'il ne lui faisoit de peine. M. Baluze m'a dit autrefois que Gausbert avoit fait un excellent ouvrage pour sa défense, où il prouve par les canons que son élection étoit très-canonique. Il parloit de cette pièce comme d'un chef-d'œuvre, et je ne sais comment il ne l'a pas donnée dans son *Histoire de Tulle*. Cette pièce eut tout son effet; car Gausbert resta abbé de Tulle sans oublier son premier état. C'est pourquoi dans la plupart des titres il prend la qualité d'abbé de Tulle et de religieux de Marmoutier. Il gouverna dignement son monastère l'espace de six ans, et mourut

l'an 1091, après avoir reçu à l'habit Ebalus, fils de Boson, vicomte de Turenne, qui dans la suite fut abbé de Tulle.

D'ÉTIENNE, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE ABBÉ DE NOYERS.

Sur la fin du gouvernement de l'abbé Barthélemy, ou au commencement de celui de Bernard, vers l'an 1084, Étienne fut tiré de Marmoutier pour conduire l'abbaye de Noyers en Touraine après l'abbé Régnier, l'un des meilleurs et des plus saints abbés de ce monastère. Nous ne savons que fort peu de chose de lui. Celui qui a fait l'abrégé de l'histoire de Noyers, nous le représente comme un abbé pieux et saint, qui, par son adresse et son économie, acquit de beaux biens à son monastère, qui par sa prudence et son équité s'acquit une si grande estime, que toute la noblesse du pays ne vouloit point d'autre juge que lui pour terminer leurs différends. Il sut par sa sagesse gagner tellement l'esprit de Raoul II, archevêque de Tours, que ce prélat l'honora de son amitié, le vint souvent visiter à Noyers, et approuva et confirma les donations que Hugues de Sainte-Maure avoit faites à son monastère. Il assista au concile de Clermont l'an 1095, avec son ancien abbé Bernard de Marmoutier. Il engagea Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siége, à venir à son monastère y prier Dieu sur les tombeaux de Goscelin et de Hugues, fils de Hugues de Sainte-Maure, qui avoient été tués en trahison, et les absoudre de leurs péchés autant qu'ils en étoient capables.

Comme Étienne avoit beaucoup de piété, il s'étoit acquis l'estime des personnes de la première qualité. Un seigneur de Montbazon, nommé Hubert Pétrosille, avoit surtout pour lui une affection tendre et sincère. Étant tombé dangereusement malade, il pria l'abbé Étienne de le venir voir, lui demanda l'habit religieux et lui fit de grands dons. Hubert, ayant recouvré la santé, vécut encore longtemps en bon religieux

au monastère de Noyers ; car selon la discipline de ces temps-là, lorsqu'une personne avoit pris l'habit religieux dans une maladie, il ne lui étoit plus permis de le quitter, et sa vêture passoit pour sa profession. Anneric, vicomte de Châtelleraut, aimoit tant l'abbé Étienne et ses religieux, qu'il choisit son monastère pour le lieu de sa sépulture. Il y fut effectivement enterré du temps de l'abbé Bernier.

Si les personnes de qualité aimoient l'abbé Étienne, les pauvres n'avoient pas moins d'estime pour lui, et comme ils n'avoient rien à lui donner, ils se donnoient eux-mêmes et se faisoient serfs du monastère de Noyers. Nous trouvons entr'autres un certain Arnaud Bootiers qui se donna avec ses enfants et toute leur postérité à l'abbé Étienne avec cette formule : *Ego me trado tibi in servum et filios meos, ut amodo sim servus, et filii mei sint servi et omnis fructus eorum in perpetuum Deo et B. Mariæ ac monachis istius loci, sicut alii vestri hereditarii servi istius loci.*

Lorsque l'abbé Barthélemy gouvernoit le monastère de Marmoutier, les religieux de Noyers firent bâtir à l'Isle-Bouchard une église en l'honneur de saint Gilles sur le fonds du prieuré de Tavent. Barthélemy s'en plaignit comme d'une usurpation ; mais comme c'étoit un homme tout à fait désintéressé, on n'eut pas de peine à le gagner. Régnier, abbé de Noyers, lui déclara qu'il étoit prêt de subir le jugement de son entreprise en la justice de Tavent même. Cette démarche plut fort au saint abbé, qui ne pouvant se trouver à Tavent, y envoya deux de ses religieux. Régnier s'y trouva aussi avec quelques-uns de ses moines, et l'on convint qu'on laisseroit en paix les religieux de Noyers. Régnier, qui vouloit prendre ses sûretés, ne se contenta pas de cela, mais il vint à Marmoutier rendre compte à Barthélemy de la résolution qui avoit été prise. Barthélemy qui étoit ennemi des procès, s'y soumit, et pour marque d'une sincère amitié donna une chasuble à l'abbé de Noyers. Mais les successeurs de ce saint abbé ne furent pas si faciles, et du temps de Guillaume, abbé de Marmoutier, et d'Étienne de Noyers, l'affaire fut renouvelée et terminée à

l'amiable par une transaction par laquelle les religieux de Noyers cédèrent à ceux de Marmoutier cinq sols de cens pour l'église de Saint-Gilles. Voilà tout ce que nous trouvons de l'abbé Étienne, qui mourut l'an 1112 (1).

DE ROBERT, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE ABBÉ DE SAINT-REMI DE REIMS.

Robert, que Trithème appelle Rupert, fut par son rare savoir un des plus célèbres personnages qui ait gouverné l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Il pourroit bien être le même que Robert de Paris, qui étoit prieur claustral de Marmoutier l'an 1093, et qui se trouva présent à l'établissement des religieux de Marmoutier dans l'abbaye de Saint-Magloire de Paris. Quoi qu'il en soit, Henri Ier, abbé de Saint-Remi, étant mort le 17 mars de l'an 1094, Robert, religieux de Marmoutier, fut postulé par les religieux de cet archimonastère pour remplir sa place. L'année suivante il assista au concile de Clermont où l'on conclut une croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte ; Robert fut un des premiers à l'embrasser, et resta deux ans en Orient avec des frais qu'on peut bien s'imaginer. Comme ce n'est pas le fait d'un moine de faire des voyages dans les lieux saints, et bien moins d'aller à la guerre, quelque sainte qu'elle paroisse, saus une vocation de Dieu tout extraordinaire, et qu'il est indigne d'un bon pasteur de quitter son troupeau pour de semblables sujets, Dieu ne donna point de bénédiction au voyage de Robert. Retourné l'an 1097 en son monastère, il fut regardé d'un fort mauvais œil par ses moines, qui le traitèrent de dissipateur

(1) On trouvera les plus abondants détails sur l'abbé Étienne dans le *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, t. XXII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, pages 89-416, et dans notre *Histoire de l'abbaye de Noyers d'après les chartes*, t. XXIII des mêmes Mémoires, pages XL-CIV. L'abbé Étienne fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps. (C. Ch.)

du bien du monastère, et portèrent leurs plaintes à Bernard de Marmoutier, son ancien abbé. Bernard, vivement touché de la mauvaise conduite de son religieux, le rappela à Marmoutier pour s'y justifier des accusations qu'on formoit contre lui. Il en écrivit aux évêques et abbés de la province de Reims qui étoient assemblés en cette ville par ordre de leur archevêque, et les pria de lui renvoyer Robert, parce qu'en lui permettant d'accepter l'abbaye de Saint-Remi, ç'avoit été sans préjudice de sa profession et de la soumission qu'il devoit aux abbés de Marmoutier, ce que l'archevêque de Reims avoua de bonne foi être véritable. Bernard ajoute qu'ayant reçu de grandes plaintes de Robert, il l'avoit cité juridiquement de se trouver au terme qu'il lui avoit assigné au chapitre de Marmoutier pour y répondre sur les chefs dont on l'accusoit, sinon qu'il le condamneroit comme violateur de la règle et transgresseur de sa profession.

Robert, tout homme d'esprit qu'il fût, ne laissa pas d'être embarrassé de cette citation, et consulta l'archevêque de Reims sur ce qu'il avoit à faire en cette rencontre. L'archevêque, non-seulement lui conseilla d'obéir à son abbé, mais qui plus est lui déclara que si Bernard prononçoit contre lui quelque sentence, il la confirmeroit. Robert ne prit point ce parti-là et ne comparut point à Marmoutier au temps qui lui avoit été assigné. Sur quoi l'abbé Bernard fulmina contre lui une sentence d'excommunication qui fut confirmée par le concile de Reims. Mais l'abbé Robert s'en mit fort peu en peine et appela de leur sentence et de toutes leurs procédures au Saint-Siége. Lambert, évêque d'Arras, écrivit au pape au nom du concile pour supplier le Saint Père de confirmer leur sentence. Mais le pape, au lieu de la confirmer la cassa, et déclara Robert indépendant de l'abbé de Marmoutier, parce que du moment qu'il avoit été juridiquement élu et béni abbé de Saint-Remi, il avoit été émancipé et retiré de sa juridiction.

Cependant les évêques ayant déposé l'abbé Robert, Manassès, archevêque de Reims, leur proposa de mettre en sa place saint Godefroi, abbé de Nogent-sous-Couci, choix qui

fut approuvé de tout le monde. Mais on ne persuade pas si facilement aux saints de quitter un petit troupeau pour dominer sur un grand, et comme les évêques lui firent de grandes instances, il leur allégua l'autorité du concile de Nicée qui défend les translations. Sur son refus, ils installèrent en sa place Burchard, que quelques-uns croïent être le même que Burchard abbé de Saint-Basle. M. Marlot au contraire croit que ce Burchard étoit religieux de Bourgueil, aussi bien que Robert, fondé sur ces vers, que Baudri, abbé de ce monastère, écrit à Eudes évêque d'Ostie :

Et potes, et debes, nisi me contempseris, Odo,
Abbatem sancto reddere Remigio.
Burchardum commendo meum, quem diligo multum,
Tutelæque tuæ, consilioque tuo.

Il y avoit effectivement alors à Bourgueil un religieux nommé Burchard, homme d'un rare mérite, qui avoit fait quelque figure dans le monde, et qui en se faisant religieux avoit donné à son monastère l'église de Sainte-Croix de Tours, six maisons qui étoient autour, et d'autres biens. Mais comme il s'est trompé sur l'abbé Robert, il pourroit bien aussi s'être mépris sur Burchard, qui peut-être aussi étoit religieux de Marmoutier, où il est certain qu'il y avoit un religieux de ce nom dès l'an 1070.

Robert, se voyant déposé par les évêques et abbés de la province de Reims, se retira au prieuré de Senuce, membre dépendant de son abbaye, où il composa une excellente histoire des guerres de la Terre-Sainte divisée en dix livres, à la prière de Bernard son ancien abbé, qu'il qualifie d'homme savant et de probité. MM. de Bonghart, qui ont donné au public cet ouvrage, ont douté si cet abbé qui engagea Robert à écrire son histoire, étoit Bernard de Marmoutier ou Bouchard de Saint-Remi, parce que le manuscrit dont ils se sont servis ne le désigne que par la première lettre B., lequel manuscrit est apparemment celui de Saint-Remi à la marge duquel on lit

cette note : « *On peut prendre par cette lettre B. ou Bouchard abbe de Saint-Remi, ou Bernard abbè de Marmoutier.* » Mais le manuscrit que nous avons dans notre bibliothèque (1) lève le doute ; car il écrit le nom de Bernard tout entier. Cependant les moines de Saint-Remi ne se contentèrent point d'avoir fait déposer leur abbé, ils se plaignirent encore de son peu de soin à conserver le temporel de son prieuré, et obtinrent de Calixte II une bulle pour le rappeler au monastère de Saint-Remi, où il mourut l'an 1122, le 23 d'août. Trithème parle de lui avec éloge, et dit qu'il étoit continuellement appliqué à l'étude de l'Écriture sainte, qu'il possédoit en perfection les belles-lettres et les sciences séculières, qu'il avoit l'esprit beau, le style net, et qu'il laissa des productions de son esprit qui rendirent son nom recommandable à la postérité; mais de tous ses ouvrages il n'avoit lu que son histoire, qu'il appelle avec justice *historiam insignem*. Ce portrait est bien différent de celui qu'en firent ses religieux, et je ne sais s'il n'y auroit point eu un peu de jalousie de leur part, et s'ils n'ont point fait passer pour négligence et dissipation de leur temporel l'application que leur abbé avoit à l'étude des lettres divines.

DE GUILLAUME, RELIGIEUX DE MARMOUTIER, ET ENSUITE ABBÉ DE SAINT-PIERRE DE CHARTRES.

Si Robert, abbé de Saint-Remi, passa pour un dissipateur des biens de son monastère, on peut dire que Guillaume, abbé de Saint-Pierre-en-Vallée, qui avoit été tiré de Marmoutier aussi bien que lui, fit autant de bien à son abbaye qu'on prétend que Robert avoit fait de mal à la sienne. Dans le temps

(1) Ms. 166 de la bibliothèque de Marmoutier. — Ce manuscrit se trouve aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Tours sous l'ancien numéro 166; il est intitulé : *Incipit textus historiæ de expeditione christianorum contra impiam gentem Turcorum et paganorum*, etc. L'auteur dit en parlant de l'abbé Bernard : *Quidam etenim abbas nomine Bernardus, litterarum scientia et morum probitate præditus*, etc. (C. Ch.)

que l'abbé Barthélemy gouvernoit l'abbaye de Marmoutier, Robert, évêque de Chartres, voulut avoir un de ses religieux nommé Thierry pour gouverner celle de Saint-Pierre-en-Vallée, qui étoit la principale de son diocèse; mais les religieux de ce monastère, qui souhaitoient un religieux de leur corps, élurent malgré lui Hubert un de leurs confrères. L'évêque eut beau s'y opposer, ils tinrent toujours bon, et, pour justifier leur conduite, ils objectèrent à l'évêque qu'il vouloit leur donner un abbé suspect des erreurs de Bérenger. Robert, voyant leur obstination, les excommunia et mit l'interdit sur leur église qui demeura fermée durant trois mois. Pendant ce temps-là ils s'adressèrent au pape, qui leva les censures et confirma l'élection d'Hubert, et enjoignit à son légat de le bénir. Mais le pauvre abbé ne fut pas longtemps paisible possesseur de sa dignité. Airard, qui succéda à l'évêque Robert, l'entreprit si vivement, que pour se mettre à couvert de ses poursuites, il fut obligé de s'enfermer avec quelques-uns de ses religieux dans le château de Dreux, où il demeura jusqu'à la mort d'Airard, qu'il en sortit l'an 1078 pour reprendre la conduite de son abbaye; mais il la trouva remplie par Eustache, à ce qu'on croit moine de Corbie, qui, à la faveur de l'évêque Geoffroi, successeur d'Airard, s'étoit fait élire. Hubert, voyant que la place n'étoit point tenable pour lui, se démit de son abbaye pour aller en la même qualité au monastère de Saint-Denys de Nogent, membre pour lors dépendant de Saint-Pierre de Chartres; mais la comtesse Béatrix, qui, après la mort de Rotrou son mari, vouloit établir à Saint-Denys des religieux de Cluny, l'obligea de se retirer au prieuré de Saint-Germain, où il finit ses jours.

Il y a bien de l'apparence que l'élection d'Eustache n'étoit pas trop canonique, ou que sa conduite étoit défectueuse, puisqu'on tira de Marmoutier le moine Guillaume pour gouverner l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres. Eustache ne laissa pas de retenir son nom d'abbé et d'en faire les fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1102. Mais c'étoit l'abbé Guillaume qui faisoit toutes les principales fonctions et qui

étoit partout à la tête de la communauté. Comme il étoit parent d'Eustache, il avoit pour lui des égards, lui souffroit le nom d'abbé, et d'en faire certaines choses qui ne tiroient pas à conséquence, et il crut devoir cela à son illustre naissance. Guillaume étoit allié des principaux seigneurs de la province, et toute la noblesse du pays l'avoit en singulière vénération. Plusieurs même d'entre eux furent si touchés de ses remontrances, qu'ils quittèrent le monde pour embrasser l'état religieux. Les papes Paschal et Honoré II, Louis le Gros roi de France, la comtesse Adèle, Ives de Chartres, lui marquèrent leur estime par leurs bienfaits, ce qui n'augmenta pas peu le revenu du monastère. En 1100, il fut à Rome et en rapporta de beaux priviléges pour son monastère, qu'il fit fulminer dans le chapitre de la cathédrale, l'évêque présent. A la requête de ses religieux, il ordonna qu'on célèbreroit tous les ans à perpétuité le lundi après l'octave de la Pentecôte un anniversaire solennel pour leurs parents, ce qui s'observe encore à présent. Il mourut l'an 1130, l'onzième des calendes de janvier.

CHAPITRE XVI.

DE HILGODUS, ÉVÊQUE DE SOISSONS,

ET ENSUITE RELIGIEUX ET XIe ABBÉ DE MARMOUTIER.

(1100 — 1104)

La mort de l'abbé Bernard causa une douleur extrême à ses frères, non-seulement pour la perte qu'ils avoient faite d'un si saint père, mais encore pour l'embarras où ils se trouvèrent à lui donner un successeur. Ce n'est pas qu'ils n'eussent parmi eux un grand nombre d'excellents sujets capables de remplir dignement sa place, mais ils prévoyoient que l'archevêque Raoul ne manqueroit point de les troubler quand il faudroit en venir à sa bénédiction. Leur crainte étoit d'autant mieux fondée que ce prélat avoit eu l'inhumanité de défendre aux religieux de Saint-Julien et aux autres des environs d'assister aux funérailles de l'abbé Bernard, et, contre la défense du pape Urbain II, les avoit excommuniés et décriés comme tels partout où il avoit pu. D'ailleurs, les évêques commencèrent en ce temps-là à vouloir exiger une promesse d'obéissance de tous les abbés qu'ils bénissoient. Arnoul évêque d'Orléans fut, ce semble, le premier qui voulut introduire cette cérémonie jusqu'alors inusitée, en la personne de saint Abbon, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, à la fin du dixième siècle (1). Foulques son successeur inquiéta Goslin, successeur du saint, pour le même sujet, après lesquels les choses en étoient demeurées là jusqu'à la fin de l'onzième siècle, que tous les évêques prirent cette affaire fort à cœur, et trouvèrent dans tous les abbés une résistance à laquelle ils

(1) MABILLON, *Præfat. ad sæcul. VI Benedict.*

ne s'étoient pas attendus. Raoul I[er], archevêque de Tours, l'exigea d'abord de Bernard abbé de Marmoutier, et Ives évêque de Chartres de Godefroi abbé de Vendôme, lesquels firent bonnement et sans beaucoup de réflexion ce que ces deux prélats leur firent faire. Cette nouveauté ayant ému les autres abbés, Bernard de Marmoutier obtint d'Urbain II une bulle qui défendoit aux archevêques de Tours d'exiger à l'avenir de ses successeurs une semblable promesse, et Godefroi écrivit une lettre assez vive à Ives de Chartres, par laquelle il rétracte la promesse d'obéissance qu'il lui avoit faite par surprise et que le pape avoit improuvée (1). Il fit plus, car il composa un petit ouvrage (2) contre cette pratique, qu'il condamne comme une nouveauté et comme une chose qui ressentoit la simonie, puisque exiger une parfaite soumission pour récompense de la bénédiction que les évêques donnoient aux abbés, c'étoit exiger plus que s'ils avoient exigé de l'argent. Saint Anselme, abbé du Bec, et qui peu après fut archevêque de Cantorbie, condamna le même usage dans une lettre qu'il écrivit à l'abbé Ernulfus, et deux abbés de Saint-Evroul aimèrent mieux se passer neuf ans de bénédiction que de promettre obéissance à l'évêque de Lisieux, qui céda enfin aux ordres qu'il reçut du roi d'Angleterre de les bénir sans leur faire faire cette promesse. La résistance des abbés ne fit qu'exciter davantage l'envie des évêques, et ils firent tant qu'au concile de Reims, sous Calixte II ou sous Innocent II, il fut ordonné que les abbés promettroient obéissance aux évêques lorsqu'ils les béniroient ; mais les abbés, qui regardoient cette promesse comme un nouveau joug qu'on leur imposoit, ne se soumirent pas si facilement à ce règlement, et Hugues, archevêque de Rouen, ayant voulu l'exiger par force et sous peine des censures ecclésiastiques, Alain, abbé de Saint-Vandrille, refusa toujours constamment de s'y soumettre ; l'archevêque s'en plai-

(1) Lib. II, *Epistol.*

(2) *Opusc.* 10.

gnit au pape, qui lui promit sa protection et la confirmation de ses censures, et écrivit en même temps à l'abbé de Saint-Vandrille une lettre pleine de menaces, avec ordre de recevoir la bénédiction de son archevêque et de lui promettre obéissance. Quelque pressant que fût cet ordre, Alain ne se pressa pas d'y obéir; mais, de l'avis de sa communauté et de Boson, abbé du Bec, son ami, il passa en Angleterre, et engagea le roi Henri à écrire au pape en faveur de tous les abbés de Normandie; ce qui lui réussit, car le pape ne voulant pas désobliger le roi dans un temps de schisme, écrivit à Hugues, archevêque de Rouen, de se relâcher et de bénir les abbés sans exiger d'eux promesse d'obéissance, quoique cela eût été résolu au concile de Reims. L'on trouve encore dans un manuscrit de Saint-Vandrille la lettre du roi Henri II au pape, et celle d'Innocent II à l'archevêque Hugues, lesquelles ont été imprimées au second tome du *Spicilége* de Dom Luc d'Acheri sur un manuscrit de Cluny. Nous voyons aussi que Geoffroi, évêque de Chartres et successeur d'Ives, se relâcha en faveur de Fromond et d'Hubert, abbés de Vendôme, qu'il bénit sans qu'ils lui promissent obéissance. Enfin Guérin, abbé de Saint-Julien de Tours, ayant été élu en 1150, refusa le serment de fidélité et d'obéissance à l'archevêque Josse. Aujourd'hui tous les abbés exempts ou non exempts promettent sans difficulté obéissance aux évêques qui les bénissent, parce qu'ils entendent cela de l'obéissance qu'ils peuvent leur rendre sans préjudice de leurs droits et de leurs priviléges.

Dans la disposition où se trouvoient alors tous les abbés à l'égard des évêques, et les religieux de Marmoutier à l'égard de l'archevêque Raoul, ils crurent que pour se tirer d'embarras ils ne pouvoient mieux faire que d'élire Hilgodus, que son illustre naissance, son caractère épiscopal, sa longue expérience et son éminente vertu rendoient digne d'être leur abbé, parce qu'étant déjà évêque, ils ne pensoient pas qu'il eût besoin d'une bénédiction.

Hilgodus étoit sorti de la noble maison des seigneurs de Néaulfe; il eut deux frères, Simon, seigneur de Néaulfe,

considéré à la cour du roi Philippe, et qui remit entre les mains d'Ives de Chartres deux églises en faveur de Marmoutier, et André, qui embrassa la vie monastique en notre abbaye, où il exerça l'office d'hôtelier. Il fut élu évêque de Soissons pour succéder à saint Arnoul, qui avoit volontairement renoncé à l'épiscopat pour se renfermer dans son ancienne retraite et y vaquer aux exercices de la contemplation ; ce qui arriva, selon le P. Mabillon, l'an 1084 (1). L'année suivante, Hilgodus assista au concile de Compiègne, et confirma comme évêque de Soissons la fondation du prieuré de Saint-Sulpice de Pierrefont. Il consentit aussi et exhorta Manassès, seigneur de la Basoche, à faire celle du prieuré de Saint-Thibaud dans son diocèse, preuve incontestable et de sa piété et de son inclination à faire du bien à l'abbaye de Marmoutier.

Comme il n'avoit que Dieu en vue dans toute sa conduite, il ne fut pas longtemps évêque sans ressentir la pesanteur du poids de l'épiscopat, et sans en découvrir les dangers. Ils lui parurent si grands, qu'ils lui firent peur. D'un autre côté l'exemple de son frère André, qui avoit abandonné les grandeurs du siècle pour assurer son salut dans les humiliations du cloître, et de saint Arnoul son prédécesseur, qui, tout saint qu'il étoit, ne s'étoit pas cru assez fort pour porter le poids de l'épiscopat et avoit quitté son siége pour se retirer dans une étroite retraite; ces exemples, dis-je, firent en lui de si fortes impressions, qu'il se résolut de quitter son évêché pour embrasser la vie monastique en l'abbaye de Marmoutier. C'est ce qu'il exécuta l'an 1088 après trois ou quatre ans d'épiscopat. En passant par Beauvais, il fut voir le fameux Ives de Chartres, qui étoit alors abbé des chanoines réguliers de Saint-Quentin de cette ville, et qu'il aimoit beaucoup à cause de ses vertus, qui lui avoient acquis une grande réputation dans tout le royaume. Comme il s'étoit rendu familier avec lui, il lui ouvrit son cœur, et lui décou-

(1) *Saecul. VI Benedict.*, pars II, pag. 505.

vrit enfin la résolution qu'il avoit prise de quitter son évêché (1). Ives, qui étoit fort zélé pour l'épiscopat, et qui ne souhaitoit rien tant que de le voir rempli par de saints ministres, s'opposa de toutes ses forces à l'exécution de ce dessein ; il épuisa tout ce qu'il avoit de raisons et d'éloquence pour l'obliger de rester dans son premier état. Il releva l'épiscopat autant qu'il le mérite, et rabaissa l'état monastique comme vil et méprisable. Mais ce qu'il espéroit devoir fléchir ce grand prélat, fut cela même qui le confirma dans la résolution qu'il avoit prise, et il lui ferma la bouche par une réponse qui mériteroit d'être écrite en lettres d'or. « J'aime beaucoup mieux me sauver dans un lieu humble, lui dit Hilgodus, que de me perdre pour une éternité dans un lieu élevé. » Ives admira une si grande foi dans un homme d'une si noble naissance, à qui le siècle offroit toutes les faveurs dont on peut jouir en ce monde, dont il faisoit litière pour se charger de l'aimable et doux joug de Jésus-Christ, et, changeant de langage, il devint son approbateur et loua hautement son pieux dessein.

Hilgodus arriva enfin à Marmoutier, et l'abbé Bernard l'y reçut comme un ange du Ciel que Dieu lui envoyoit. Comme il avoit l'esprit beau et pénétrant, et qu'il joignoit à l'expérience et à beaucoup de savoir-faire une grande piété, il n'eut pas plus tôt fait profession, que son abbé le fit entrer dans toutes les grandes affaires du monastère, et l'heureux succès avec lequel il les terminoit lui acquit sa confiance et l'estime de tous ses frères. Ce fut lui principalement que l'abbé Bernard envoya aux conciles de Brioude, d'Autun et de Dol, où se jugea le différend avec l'archevêque de Tours. Il le mena aussi avec lui au concile de Clermont et en d'autres assemblées ecclésiastiques. Un peu avant sa mort, il l'envoya à Poitiers pour y défendre les droits de Marmoutier contre l'abbé de Quinci, qui vouloit s'emparer du prieuré d'Azenay. Hilgodus, en deux assemblées, y parla d'un ton si décisif,

(1) Ivonis *Epistol.* 88.

qu'il démonta et ses parties et ses uges, surtout l'évêque de Poitiers, qui tout enclin qu'il fût à favoriser l'abbé de Quinci, fut obligé de laisser les religieux de Marmoutier dans la possession où ils étoient depuis plusieurs années de ce prieuré. C'est ce que l'on peut voir dans l'arrêt rendu sur ce différend, que l'on trouvera plus au long dans les preuves de cette histoire.

L'abbé Bernard étant mort le samedi d'après Pâques, l'an 1100, Hilgodus fut élu d'un commun consentement pour remplir sa place. Tout conspiroit à lui rendre cet honneur: une naissance illustre, une longue expérience dans les affaires, un discernement admirable qui lui découvroit toutes les difficultés, un esprit aisé pour les résoudre sans peine et sans se tromper, enfin une solide piété qui l'a fait passer pour un homme éminent en sainteté parmi les historiens de son temps. Mais ce qui détermina davantage ses frères à le choisir, fut sa qualité d'évêque, parce qu'ils crurent qu'elle les tireroit de l'embarras où un autre auroit été de recevoir la bénédiction de l'archevêque de Tours, leur plus grand ennemi.

Mais il semble que cette prévoyance n'empêcha point l'archevêque, animé par ses chanoines, de les inquiéter encore. On murmura de ce choix, et l'on dit que c'étoit faire injure à l'épiscopat de faire abbé un homme honoré de ce caractère; car, ajoutoit-on, il ne peut être abbé s'il ne reçoit la bénédiction, et s'il la reçoit c'est ravaler la bénédiction épiscopale. C'est ainsi, dit Ives de Chartres (1), que raisonnoient ceux qui prenoient plus de plaisir à voir régner un mal ordinaire et commun qu'un bien extraordinaire et qui n'arrive que rarement. Ce qui fait voir que l'archevêque et ceux de son parti prétendirent que le caractère épiscopal d'Hilgodus ne devoit pas l'empêcher de recevoir une nouvelle bénédiction si on le faisoit abbé. Il fallut consulter là-dessus le pape, que les ennemis du nouvel abbé prévinrent, et, joignant

(1) *Epistol.* 88.

aux artifices la calomnie, ils le firent passer auprès de Sa Sainteté pour un très-méchant homme, qui avoit été déposé de son siége pour des crimes notoires. Mais Dieu ne permit pas que la calomnie prévalût, et il suscita un défenseur à Hilgodus, qui fit son apologie auprès du pape. Ce fut le grand Ives de Chartres, qui écrivit une belle lettre à Paschal II, où il détruit en peu de mots tous les préjugés que ses ennemis s'étoient efforcés de lui donner, faisant connoître au pape qu'Hilgodus avoit toujours vécu sans reproche dans le siècle, que l'unique crainte des périls de l'épiscopat l'avoit obligé de quitter son siége, et que depuis son entrée dans le monastère, la vie innocente et toute sainte qu'il y avoit menée se faisoit assez connoître par le choix que ses frères avoient fait de lui pour être leur abbé ; qu'au reste on attendoit sa résolution pour savoir si étant déjà évêque il devoit recevoir une nouvelle bénédiction, laquelle le pape, non plus qu'Ives de Chartres, ne jugea pas nécessaire ; et c'est peut-être pour cela que nous trouvons une de nos chartes datée de la première année non de son ordination, mais de son établissement, *substitutionis ejus anno* I.

Hilgodus, pleinement justifié auprès du pape, crut qu'il devoit profiter de la bonne opinion que le Saint-Père avoit conçue de sa personne afin de lui demander un privilége pour son monastère. Le demander et l'obtenir lui fut une même chose. Paschal lui accorda avec plaisir tout ce qu'il pouvoit souhaiter, et lui fit expédier une bulle à Saint-Jean de Latran, datée du 19 novembre de l'an 1100, qui étoit le second de son pontificat, laquelle renferme à peu près la même chose que celle du pape Urbain II. Paschal y déclare d'abord que, s'il est obligé de témoigner de la bonté à tous ceux qui sont consacrés au service de Dieu, il doit principalement faire éclater sa charité envers ceux qui se distinguent des autres par leur religion et leur exacte observance, comme faisoient les moines de Marmoutier ; que pour cette considération, *pro vestræ religionis prærogativa*, il prend leur monastère sous sa protection, confirme toutes les donations qui

leur ont été ou seront faites légitimement, défend à qui que ce soit de les troubler dans la possession de leurs biens, et en particulier à l'archevêque de Tours ou à tout autre évêque de célébrer ou d'instituer malgré eux des stations dans leur église, ou de les obliger à se trouver aux enterrements et processions qu'ils ordonnoient ; réserve au Saint-Siége toutes les causes majeures des religieux de Marmoutier, sans qu'il soit permis ni à l'archevêque ni à aucun évêque de les excommunier, pour quelque sujet et en quelque lieu que ce puisse être ; permet à tous les religieux qui résident dans leurs prieurés et à leurs domestiques de célébrer les divins offices les portes fermées dans les temps d'interdit, pourvu qu'ils n'y admettent point les externes ; déclare nulles les censures de l'archevêque Raoul, qui, contre les défenses d'Urbain II son prédécesseur, avoit eu la hardiesse de les excommunier, et de défendre aux religieux de Saint-Julien et aux autres religieux et abbés de se trouver aux obsèques de l'abbé Bernard. Enfin il leur permet après la mort de leur abbé de s'en choisir eux-mêmes un autre pour lui succéder, lequel ils pourront faire bénir ou par le pape même, ou par tel évêque catholique que bon leur semblera ; que pour le saint chrême, les saintes huiles, la consécration des églises et des autels et l'ordination des religieux, ils s'adresseront aux ordinaires des lieux, et que du reste leur monastère demeurera immédiatement sujet au Saint-Siége.

Environ le même temps un seigneur de Touraine, nommé Jean d'Aluia, qui avoit épousé la fille de Robert de Semblançay dont la maison passoit autrefois pour une des plus nobles du royaume, étant venu à Marmoutier, y confirma les donations que son père et son frère y avoient faites aux religieux, et se déclara leur protecteur et leur défenseur contre tous ceux qui voudroient leur faire tort soit au près, soit au loin, dans tous les lieux où il y auroit quelque autorité. C'est ce que nous apprenons d'une charte du cartulaire de Touraine datée de l'an de l'Incarnation 1100, le premier de l'institution de l'abbé Hilgodus.

Dieu, qui vouloit sanctifier Hilgodus et lui faire ressentir le poids de la supériorité aussi bien dans le cloître que dans l'épiscopat, permit que son gouvernement, quoique fort court, fût troublé par des procès qu'on fit à son monastère, qui demandoient et de la patience et de la résolution. L'an 1101, les chanoines de Saint-Calais de Blois prétendirent lever des dîmes sur les bois défrichés du prieuré de Francheville, qu'on nomme aujourd'hui Morée, et ils étoient fondés sur une donation qui leur avoit été faite par le comte Étienne avant la fondation de ce prieuré. Quoique ce prince et la comtesse Adèle, son épouse, en fondant ce prieuré, eussent prétendu qu'il fût exempt de toute sorte de levées, et que pour ce sujet ils lui eussent donné le nom de Francheville, on ne voyoit comment répondre aux chanoines, parce qu'une chose qui a déjà été donnée, ne peut être donnée une seconde fois par la même personne. La pieuse comtesse, qui aimoit tendrement les religieux de Marmoutier, qui pour ce sujet l'appeloient quelquefois leur sœur, d'autres fois leur dame, ayant su l'embarras où ils se trouvoient, appela auprès d'elle Raoul, prieur de Marmoutier, Bernard surnommé le Fléau, qui en étoit panetier, Gausbert, Hugues et Adelelme Costar ou de Ponthieu, et ayant assemblé avec eux les chanoines dans le chœur de l'église de Saint-Calais, elle les obligea de renoncer à leur prétention pour les dîmes des bois de Francheville, et leur promit de les dédommager, comme en effet elle les dédommagea la même année en leur donnant d'autres biens en échange. L'année suivante, le comte Etienne son mari étant mort en la Terre-Sainte, et ses enfants étant encore fort jeunes, elle gouverna le comté de Blois et de Champagne avec beaucoup de conduite, reçut le pape Paschal II en sa ville de Chartres, et Innocent II à Blois l'an 1131, et enfin, dégoûtée des grandeurs du siècle, se fit religieuse à Marcigni où elle mourut saintement l'an 1137. Après qu'elle eût renoncé au monde, les chanoines de Saint-Calais ayant voulu renouveler leur ancienne querelle et faire revivre leurs prétentions sur les dîmes de Francheville, elle écrivit deux lettres, l'une au

comte Thibaud son fils, et l'autre à Geoffroi évêque de Chartres pour les avertir que cette affaire avoit été terminée en sa présence, lorsqu'elle étoit encore dans le monde, et les prier de prendre sous leur protection les religieux de Marmoutier.

Le différend que le monastère eut avec l'évêque et le chapitre d'Angers et les chanoines de Chemillé fut beaucoup plus considérable, et fit bien un autre éclat. Nous avons vu ailleurs comme Pierre, seigneur de Chemillé, ayant résolu de fonder une petite collégiale de chanoines à Chemillé, l'abbé Bernard et les religieux de Marmoutier, qui se trouvoient intéressés dans cette fondation, y donnerent leur consentement à condition qu'on n'y feroit ni baptistère ni cimetière, et que ni les seigneurs de Chemillé, ni les chanoines même ne pourroient céder leur église à d'autres qu'aux religieux de Marmoutier. Pierre accepta ces conditions avec joie et leur en témoigna sa reconnoissance en renonçant à d'autres prétentions qu'il avoit sur eux. Mais, soit qu'il fût excité par les chanoines, soit pour d'autres raisons que nous ne savons pas, il y a bien de l'apparence qu'il ne s'en tint pas à ces conditions, puisque, sans avoir égard aux droits des religieux, il fit bâtir de son autorité privée l'église des chanoines, qui fut consacrée à saint Barthélemy et à saint Léonard. Il y a encore bien de l'apparence que, pour faire de la peine aux religieux de Marmoutier, il excita les chanoines d'Angers à se rendre les maîtres des églises de Notre-Dame et de Saint-Gilles de Chemillé, et comme ces chanoines furent déboutés de leurs demandes et de leurs prétentions par un jugement solennel rendu par des évêques à leur propre requête, on ne doute point que Geoffroi leur évêque, qui portoit fort haut leurs intérêts, n'en eût bien de la peine, et ce fut peut-être cela qui l'obligea à se faire des prétentions sur les prieurés de Daumeré, de Saint Quentin en Mauge et de Chalonne, tous situés dans son diocèse, et il porta son ressentiment si loin qu'il fit enlever à Chalonne le sel qui appartenoit aux religieux de Marmoutier. Ceux-ci portèrent leurs plaintes au pape sur les violences que leur faisoit ce prélat, et Urbain II

lui donna ordre de rendre le sel ou de s'accorder avec les religieux. Ce pape étant mort peu après, en 1099, Paschal II son successeur lui renouvela le même commandement, et comme il ne se pressa pas beaucoup de l'exécuter, le pape l'interdit lui et son château de Chalonne. Il lui commanda encore de ne plus inquiéter les religieux de Marmoutier pour le prieuré de Daumeré, et de défendre à ses clercs de retenir davantage la prébende de Saint-Léonard de Chemillé, dont ils s'étoient emparés nonobstant l'opposition des religieux.

Il écrivit aussi une lettre à Pierre de Chemillé, où, après l'avoir loué d'être un peu revenu des violences qu'il avoit faites aux religieux de Marmoutier, il l'exhorte à les investir de l'église de Saint-Léonard et à continuer de les aimer. Cette lettre n'ayant pas eu tout l'effet qu'elle devoit avoir, le cardinal Benoît, légat du Saint-Siége, interdit l'église de Saint-Léonard et toutes les autres de Chemillé. D'un autre côté l'évêque Geoffroi, redoutant les censures dont il avoit été frappé, écrivit à ce seigneur pour le porter à obéir au pape et à son légat, interdit son château de Chemillé, et le menaça même de l'excommunication s'il n'obéissoit avant le premier dimanche après l'octave de Pâques. Il défendit aussi aux chanoines de Saint-Léonard de faire l'office dans leur église ni dans celle de Saint-Étienne, jusqu'à ce que les religieux de Marmoutier fûssent investis de l'église de Saint-Léonard, et sur le refus qu'ils en firent, il les excommunia.

Le seigneur de Chemillé, après un ordre si précis, effrayé des menaces de l'excommunication, obéit aux ordres du pape et de son évêque, investit les religieux de Marmoutier de l'église de Saint-Léonard, et pour satisfaire à toutes les violences et au tort qu'il leur avoit fait, il y ajouta l'église de Saint-Étienne bâtie aussi dans leur paroisse et qui devoit relever d'eux, et leur permit de jouir de tous les droits qu'ils avoient dans ces deux églises. Pour les chanoines, ils persistèrent dans leur obstination, nonobstant l'interdit et l'excommunication contre eux.

Les choses étoient en cet état lorsque l'évêque Geoffroi

mourut. Milon, cardinal et évêque de Palestrine, ayant été créé légat du Saint-Siége, et voyant de la disposition dans l'évêque Rainald, successeur de Geoffroi, il entreprit d'accommoder ce différend dans un concile où il présida, et auquel assistèrent avec lui Rainald évêque d'Angers, Pierre de Poitiers, Marbodus de Rennes, Walon de Beauvais, Hilgodus abbé de Marmoutier, Guillaume de Saint-Florent, Baudri de Bourgueil, Brice de Saint-Jouin, Gautier de Saint-Serge et Girard de Saint-Aubin. Les parties intéressées y furent appelées ; elles y exposèrent toutes leurs prétentions, on écouta les raisons qui pouvoient les appuyer, et après que tous eurent parlé, le légat prononça la décision du concile en cette sorte :

« L'abbé de Marmoutier nous ayant représenté ses droits sur l'église de Saint-Barthélemy ou de Saint-Léonard, qu'il prétend lui appartenir comme ayant été bâtie dans une paroisse qui est à lui, et l'évêque d'Angers et ses chanoines nous ayant exposé leurs prétentions sur les églises de Notre-Dame et de Saint-Gilles de Chemillé, sur celle de Saint-Quentin et sur tout ce que les religieux possèdent au château de Chalonne, nous avons ordonné que, pour le bien de la paix, l'abbé de Marmoutier laissera l'église de Saint-Léonard aux chanoines, à condition qu'ils n'y feront aucun baptême ni aucun enterrement, qu'ils payeront tous les ans quinze sols de cens aux religieux de Marmoutier, et que l'évêque d'Angers et ses chanoines renonceront à toutes leurs prétentions sur les églises de Notre-Dame et de Saint-Gilles de Chemillé, sur celle de Saint-Quentin et sur ce que les moines possèdent à Chalonne. Nous ordonnons encore qu'au cas que l'église de Saint-Léonard de Chemillé change d'état, elle ne pourra être donnée qu'à des religieux de Marmoutier ; que les chanoines, tant présents que futurs, n'entreprendront rien sur la justice et sur les dépendances des religieux, et qu'ils feront tous serment entre les mains de l'évêque d'Angers d'observer ces ordonnances que nous avons faites pour le bien de la paix, souhaitant toute sorte de grâces et de bénédictions à ceux qui

les garderont, et toute sorte de malédictions et même un perpétuel anathème à ceux qui y contreviendront. »

Tout le monde se soumit à cette sentence, l'abbé et les religieux de Marmoutier, l'évêque d'Angers et son chapitre ; mais les chanoines de Chemillé ne furent pas longtemps à la violer. Richard, qui d'abbé de Saint-Victor de Marseille avoit été fait cardinal et évêque d'Albano, et ensuite légat du Saint-Siége, s'en plaignit dans une lettre qu'il écrivit à l'évêque et à l'archidiacre d'Angers, auxquels il commanda d'arrêter leur entreprise, et confirma la sentence d'excommunication fulminée par le cardinal Milon son prédécesseur contre les infracteurs de la paix. Nous ne savons pas ce que produisit cette lettre. Bruno, évêque de Signi et légat du Saint-Siége, confirma encore après lui la sentence de Milon. Mais il restoit une difficulté sur l'église de Saint-Étienne de Chemillé, dont elle ne parloit point, et il ne fallut rien moins qu'un concile pour la résoudre ; c'est ce que fit Gérard d'Angoulême, légat du pape au concile de Loudun qu'il assembla l'an 1109, auquel assistèrent avec lui Ernaud archevêque de Bordeaux, Pierre évêque de Saintes, Pierre de Poitiers, Marbodus de Rennes, Hildebert du Mans, qui tous prononcèrent en faveur des religieux de Marmoutier. Pour mieux cimenter tous ces jugements, Garnier, abbé de Marmoutier, obtint du pape Eugène III une bulle qui confirma tout ce qui étoit porté dans la sentence du cardinal Milon.

Pendant que Dieu éprouvoit la vertu de l'abbé Hilgodus par les vexations qu'on faisoit à son monastère, il le consoloit d'un autre côté par la piété de plusieurs seigneurs qui y faisoient de nouvelles donations. L'an 1102 un seigneur de Touraine, nommé Haimeri de la Prison, du consentement de sa femme Chrestienne et de ses fils Pierre, Barthélemy, Jacques et Thomas, donna tout ce qu'il possédoit dans l'église de Neuville avec toutes ses terres dépendantes de cette église, et en investit Bernard Malras, prieur de Neuville, avec des tablettes qu'il avoit apportées pour écrire les noms des témoins de cette donation ; et ce prieur, par ordre de l'abbé Hilgodus, investit

réciproquement avec les mêmes tablettes Haimeri et toute sa famille, des prières et bonnes œuvres des religieux de Marmoutier. Après quoi Bernard ayant voulu prendre congé de lui et se retirer en son monastère, ce seigneur l'obligea de dîner avec lui, et sur les refus réitérés que lui en fit ce religieux, il le menaça de rétracter sa donation s'il ne mangeoit avec lui; sur quoi l'on peut voir quelle étoit la religion de nos anciens pères qui refusoient avec tant d'opiniâtreté de manger hors de leur monastère, même dans les maisons de qualité et chez leurs plus grands bienfaiteurs.

La même année Étienne, seigneur de Meun en Berry, accompagné d'un chevalier nommé Normand , vint avec Chrestien, prieur de Saint-Palais, au chapitre de Marmoutier demander à l'abbé et aux religieux d'être admis à la participation de leurs prières et bonnes œuvres. Hilgodus n'eut pas de peine d'accorder cette grâce à un seigneur qu'il regardoit, aussi bien que son père, comme un des meilleurs amis de son monastère. Il l'en investit donc avec un livre le saint jour de la Pentecôte, et Étienne en reconnoissance du bienfait qu'on lui accordoit, donna le même jour au monastère de Marmoutier plusieurs serfs, deux morceaux de terres libres, un moulin, une maison et un bois qui l'environnoit. Il fit cette donation premièrement entre les mains d'Hilgodus, et la porta ensuite sur le saint autel, comme un sacrifice qu'il offroit d'une petite partie de son bien à Dieu dont il en avoit reçu de si grands.

Ce fut environ ce temps-là qu'Hilgodus, étant passé en Angleterre, y fut reçu du roi et de la reine avec une bonté vraiment royale. Il éprouva des effets de leur magnificence par le don qu'ils lui firent de trente marcs d'argent par an pour son monastère. Ce fut apparemment dans ce voyage que, passant par la Normandie, un seigneur nommé Renoul de Rafoville donna à Marmoutier l'église de Boéville, la dîme de sa terre et beaucoup d'autres biens. Un peu après, étant tombé malade, il envoya prier Hilgodus, qui étoit alors au prieuré d'Heauville, de lui envoyer quelque religieux pour

lui donner l'habit monastique, et ajouta d'autres biens à sa première donation. Hilgodus satisfit à sa dévotion, et ce seigneur étant mort peu après, il célébra lui-même ses obsèques.

Robert, archidiacre de Chartres, s'étant fait religieux à Vendôme, Hilgodus, en considération des services qu'il avoit rendus à Marmoutier étant encore dans le siècle, l'associa à son monastère, lui assigna un rang, et lui promit de le traiter durant sa vie et après sa mort comme les religieux de la maison; et Robert, par reconnoissance, remit à Marmoutier quarante livres monnoie de Chartres, et vingt livres d'autre monnoie, qu'on lui devoit lorsqu'il étoit archidiacre.

L'an 1104, Girard de Conom, Borel son frère et Aremburge leur mère, s'emparèrent avec beaucoup de hauteur de la terre de Jambe dépendant du prieuré de Ville-Belford. Une violence aussi criante que celle-là éclata dans tout le pays, et les plaintes qu'en fit l'abbé Hilgodus vinrent bientôt jusqu'aux oreilles de la comtesse Adèle. Cette pieuse princesse n'en fut pas plus tôt informée, qu'elle fit venir en sa présence les deux parties pour plaider cette affaire devant elle. Mais Hilgodus, qui étoit un homme de résolution, lui dit avec beaucoup de liberté qu'il n'étoit point venu là pour y plaider ou subir un jugement, qu'il falloit avant toute chose restituer la terre à son monastère, qui en avoit joui du vivant de quatre abbés; qu'il étoit inouï qu'on eût jamais dépouillé un homme de son bien sans lui faire de procès et sans subir de jugement; que si ses parties avoient quelques prétentions sur cette terre, ils pouvoient l'appeler lui et ses prédécesseurs en justice; qu'ils n'auroient jamais fui un jugement, d'autant plus que Nivelon, fils de Guérin, qui leur avoit donné la terre de Jambe, étoit encore vivant, et prêt à prouver qu'elle n'a jamais relevé de ceux qui l'avoient ravie avec tant de hauteur. La comtesse l'écouta avec beaucoup d'attention, et après qu'il eût cessé de parler, elle avoua qu'il avoit raison, qu'il n'y avoit jamais eu de contestation là-dessus ni du temps du comte Thibaud son beau-père, ni du vivant du comte Étienne son mari, ni depuis sa mort qu'elle avoit gouverné

pour son fils, et que c'étoit lui faire injure à elle-même, puisqu'elle avoit pris sous sa protection tous les religieux et tous les biens de l'abbaye de Marmoutier. Elle ne laissa pas de donner ordre que l'on jugeât l'affaire sans préjudice de ce que les parties pourroient dire après. Mais ni Gérard ni Borel son frère ne voulurent attendre le jugement, ni sur cela, ni sur les bois du prieuré qu'ils avoient coupés pour se chauffer eux-mêmes et pour chauffer leur four. Entre les religieux qui accompagnoient en cette affaire Hilgodus, l'on met à la tête l'évêque Gervin, qui venoit de quitter le diocèse d'Amiens pour expier dans l'humble état de moine les fautes qu'il avoit commises dans l'épiscopat; André, frère de l'abbé Hilgodus, Gausbert, Louis et Adelelme de Ponthieu.

La même année, il arriva un fait assez considérable et qui mérite d'être rapporté ici, pour faire voir la discipline de ce temps-là. Hervé, chanoine de Saint-Martin de Tours, qui possédoit l'église d'Erbrée dans le diocèse de Rennes, et qu'il faisoit desservir sous lui par un vicaire, étant tombé grièvement malade et ayant fait beaucoup de réflexions sur ses obligations, résolut enfin d'embrasser l'état religieux, se fit transporter à Marmoutier et y prit l'habit monastique, après avoir donné au monastère son église d'Erbrée. Trois seigneurs, frères selon la chair, Normand, Frogerius et Adam, et leurs enfants, s'opposèrent à cette donation, et comme c'étoit des gens puissants dans la paroisse et qui y possédoient beaucoup de bien, ils le firent d'une manière si emportée qu'ils empêchèrent effectivement les religieux d'en jouir, quoique l'évêque Marbodus y eût donné les mains et confirmé la donation. Peu de temps après, Normand, le premier des trois frères, étant tombé malade à l'extrémité, envoya prier Rivallonius, prieur de Sainte-Croix de Vitré, de lui donner l'habit monastique, et renonça en même temps à toutes ses prétentions sur l'église d'Erbrée, et peu après mourut chrétiennement. Après sa mort, ses enfants Hamelin, Payen et André, avec leurs oncles Froger et Adam et tous leurs cousins, étant venus à Vitré, et voyant la charité que le prieur et les religieux de

Sainte-Croix avoient exercée envers leur père, étant dans l'église de Notre-Dame, en présence d'André seigneur de Vitré, d'Agnès son épouse, et de leurs fils Robert, Gervais et Élie, ils renoncèrent tous à leurs prétentions sur l'église d'Erbrée, promirent de ne jamais inquiéter là-dessus les religieux de Marmoutier, et prirent pour garant de leur promesse André de Vitré.

Après cela il sembloit que les religieux de Marmoutier devoient jouir paisiblement de cette église; mais les contestations ne finirent pas là. Le démon suscita une dame nommée Claricie et ses enfants, qui se mirent en état de faire valoir quelques nouvelles prétentions sur l'église d'Erbrée. Et cette méchante femme poussa sa malice si loin, qu'un jour que le prieur Rivallonius et le moine Hervé, qui avoit fait cette donation, alloient célébrer les divins mystères, elle eut l'impudence d'entrer dans le presbytère de l'église, et, déchargeant de toutes ses forces un coup de bâton sur la tête d'Hervé le jeta par terre blessé au pied de l'autel. Tout le monde eut horreur d'un si effroyable sacrilége. Les officiers d'André de Vitré, qui se trouvèrent là présents, se saisirent d'elle et la resserrèrent étroitement dans les prisons du château. Mais comme elle étoit de naissance, ses fils et tout ce qu'elle avoit de parents s'intéressèrent pour obtenir sa grâce; on promit de tout abandonner et de laisser les religieux paisibles possesseurs de l'église d'Erbrée. On gagna l'évêque Marbodus; et Poisson, qui remplissoit l'office de l'archidiacre Raoul, André de Vitré, sa femme et ses enfants y donnèrent aussi les mains, et les religieux de Marmoutier ayant de leur côté pardonné de grand cœur l'injure qui leur avoit été faite, Claricie fut mise en liberté; mais parce qu'il falloit satisfaire à Dieu pour le sacrilége qui avoit été commis dans l'église, elle fut fouettée devant l'autel où elle avoit eu l'insolence de frapper le religieux, et elle et tous ses parents jurèrent par leur foi entre les mains d'André de Vitré, que jamais ils n'inquièteroient et ne feroient aucun tort aux religieux de Marmoutier pour l'église d'Erbrée. On vit en cette occasion écla-

ter la modération et la vertu de ces saints religieux ; car ils ne se contentèrent pas de pardonner à cette méchante femme le mal qu'elle leur avoit fait, Rivallonius ajouta à ce pardon une charité en ce temps-là considérable, en lui donnant vingt sols monnoie d'Anjou et trois quartiers de seigle. Voilà ce qu'on appelle pratiquer en perfection les conseils évangéliques.

Ils donnèrent de nouvelles preuves de leur modération en la personne de Sulpice des Roches, qui ayant tué un de leurs domestiques, ils se contentèrent pour toute satisfaction d'un colibert qu'il leur donna. Je ne sais si cette modération toucha Sulpice; mais je sais qu'étant tombé dangereusement malade quelque temps après, il leur donna deux nouveaux coliberts et se fit lui-même religieux.

Voilà les principales choses que nos mémoires nous fournissent du gouvernement de l'abbé Hilgodus (1), à qui il n'a rien manqué qu'une plus longue durée; mais il a été assez longtemps abbé pour faire voir qu'Orderic Vital a eu raison de le mettre au nombre des éminents en sainteté qui ont gouverné le monastère de Marmoutier. Il joignoit à une illustre naissance une profonde humilité, qui lui fit abandonner son évêché pour travailler sérieusement à son salut dans la pratique des exercices les plus vils et les plus ravalés. Mais son humilité lui inspiroit une grandeur d'âme qui le rendoit intrépide dans toutes les difficultés. Il soutint avec beaucoup de générosité les priviléges de son monastère. Il sut humilier les arrogants et pardonner aux humbles. Il fit fleurir la régularité dans son abbaye, et en augmenta les revenus. Son exemple et ses exhortations touchèrent l'évêque d'Amiens, et l'obligèrent à quitter comme lui son évêché pour venir faire pénitence à Marmoutier, et y prendre la qualité de petit reli-

(1) Une note du manuscrit de Tours, placée par erreur à la page 105, ajoute ce détail sur l'abbé Hilgodus : « Prieuré d'Alverton, fondé par Richard de Maulevrier, en faveur de la Sainte-Trinité d'Yorck, offert sur l'autel de saint Martin de Marmoutier, en présence de Hulgodius, abbé de ce monastère, confirmé par Thomas archevêque d'Yorck. L'acte de la fondation n'a point de date; mais on doit le reporter au commencement du XIIe siècle, de 1103 à 1104. »

gieux. Il mourut le second jour d'août, auquel jour nous trouvons son nom marqué dans le nécrologe de l'abbaye d'Evron, à qui nous aimons mieux ajouter foi qu'à l'Anonyme de Marmoutier, qui met sa mort au quinzième d'octobre, et dit qu'il fut enterré à l'autel de Saint-Antoine. Il avoit assisté la même année au concile de Troyes.

DE GERVIN, ÉVÊQUE D'AMIENS, ET ENSUITE RELIGIEUX DE MARMOUTIER.

S'il est vrai, comme nous l'apprend saint Jérôme, que Dieu considère plus dans les chrétiens la fin que les commencements, nous avons quelque sujet de nous consoler voyant l'heureuse fin que l'évêque Gervin a faite dans notre monastère, après avoir mené dans la prélature une vie qui n'étoit guère digne de son caractère. Gervin étoit des environs de la ville de Reims, et neveu de saint Gervin, abbé de Saint-Riquier. Il fut élevé et instruit dans les lettres divines et humaines en l'abbaye de Saint-Remi, où il avoit pris l'habit religieux, et y fit de si grands progrès qu'il passoit pour un homme docte. Il auroit été à souhaiter qu'il y eût acquis autant de vertu et d'amour pour la régularité que de science. Il y a pourtant apparence qu'il fut d'assez bonnes mœurs dans les premières années de sa vie religieuse, et que ce fut ce qui porta les religieux de Saint-Riquier, après la mort de saint Gervin, de le choisir pour leur abbé. Les grandes vertus de l'oncle firent concevoir de grandes espérances du neveu, et en l'élisant on crut élire un successeur de sa sainteté, mais on ne fut pas longtemps à remarquer tout le contraire.

Gervin, enflé du titre honorable d'abbé, ne pensa qu'à satisfaire sa vanité et à se donner du bon temps. Il négligea tout ce que sa charge avoit de pénible, et ne songea qu'à jouir des douceurs qu'elle lui présentoit. Le salut des âmes fut le moindre de ses soins : tout occupé de divertisse-

ments, il oublia entièrement les devoirs de sa charge. L'obligation qu'il avoit de donner bon exemple à ses frères s'effaça tellement de son esprit, que, rempli des idées de sa qualité d'abbé, il ne songea plus qu'il étoit moine. Il y avoit alors grand nombre de religieux à Saint-Riquier, formés de la main du vénérable Engelran et de saint Gervin abbés, lesquels souffroient avec impatience la désolation de leur monastère, et avoient une peine extrême de le voir ruiné dans le temporel et s'affaiblir dans le spirituel. Leur zèle pour la régularité les poussoit quelquefois à lui donner des avis salutaires. Il les écoutoit avec respect; mais il n'en devenoit pas meilleur, et si par complaisance il se retenoit quelquefois un peu, cela ne duroit pas longtemps. La bonté avec laquelle il les écoutoit leur faisoit concevoir quelque espérance. Ils attendoient avec patience sa conversion, et faisoient tous les jours des prières publiques pour l'obtenir de Dieu; mais il s'en étoit rendu indigne par ses infidélités. Il étoit bien fait de sa personne, et avoit des manières agréables et engageantes auxquelles il étoit très-difficile de résister. Mais il ne se servoit des talents que Dieu lui avoit donnés que pour accomplir ses désirs déréglés.

Il ne laissa pas de recevoir dans son abbaye de bons sujets, entr'autres Hariulfe, auteur de la *Chronique de Saint-Riquier*, qui en fait un portrait tout à fait désagréable, et Ancherus, sorti d'une noble famille, dont les parents furent fondateurs du prieuré de Biencour, qui lui succéda dans la charge d'abbé. Il avoit un neveu nommé Césarius, religieux de Saint-Remi de Reims, qu'il souhaitoit faire son successeur, mais il s'y prenoit trop mal pour réussir dans ce dessein. Lui-même n'auroit jamais été abbé, si les vertus de son saint oncle n'avoient fait concevoir de grandes espérances de sa conduite.

Mais quelque dissipation qu'il fît du revenu de son abbaye il ne laissa point de faire travailler à la réparation des bâtiments. Il fit rebâtir la tour de l'église de Saint-Sauveur qui avoit été ruinée dans un incendie. Il fit même rebâtir tout

entière cette église que saint Angilbert avoit autrefois fait construire, et il le fit avec beaucoup de magnificence. Il est vrai que, comme les revenus du monastère n'auroient peut-être pas été suffisants pour fournir à une si grande dépense, il ordonna que l'on portât en procession les reliques de saint Riquier pour exciter les peuples à faire des aumônes. Mais il fut impossible de le porter plus loin qu'Abbeville. Tout le Ponthieu s'opposa à cette translation, et crut que c'étoit leur faire affront si l'on portoit dans un pays étranger le corps de leur saint patron pour avoir des aumônes. Chacun offrit à l'envi l'un de l'autre des dons si considérables, qu'on rebâtit cette église beaucoup plus belle et plus magnifique qu'elle n'avoit été auparavant.

Cela acquit beaucoup d'honneur à Gervin, et Roricon évêque d'Amiens étant mort, il fut choisi pour remplir sa place ; mais pour avoir de quoi satisfaire plus abondamment à son luxe il retint son abbaye avec son évêché, ce qui lui attira l'aversion de ses religieux, qui n'étoient pas déjà fort portés pour lui. Étant évêque il parut toujours fort enclin à faire du bien à l'abbaye de Marmoutier. Ce fut en partie à sa sollicitation que l'on est redevable de la fondation du prieuré de Biencour, faite l'an 1090 par Anscher de Saint-Riquier et Letceline sa femme. Il confirma aussi tout ce que son prédécesseur avoit accordé au monastère des chanoines réguliers de Saint-Acheul. Et pour témoigner combien il les estimoit, il leur donna l'an 1093 une prébende dans son église cathédrale, à condition néanmoins qu'ils seroient obligés d'y faire leur semaine comme les autres chanoines.

La même année il assista encore à un concile de Reims, célébré dans la troisième semaine du carême, où, à la prière de Hugues évêque de Soissons, on confirma tout ce que les prédécesseurs du même Hugues avoient accordé à Marmoutier.

Deux ans après, il assista encore à un concile tenu à Reims sous l'archevêque Rainaldus, peut-être pour se disposer au concile général de Clermont, qui se tint la même année 1095.

Gervin y alla en la compagnie de Lambert, évêque d'Arras, de Richer, archevêque de Sens, et de plusieurs autres évêques. Mais il y eut la confusion de recevoir un ordre exprès du pape de quitter son abbaye. Hariulfe dit que, continuant à dissiper les biens de son abbaye, ses religieux avoient porté leurs plaintes à Gui, comte de Ponthieu, et à Rainald, archevêque de Reims, et qu'ayant méprisé les avis de l'un et de l'autre, l'Église de Reims leur conseilla de s'adresser au pape Urbain II, qui alloit célébrer un concile à Clermont; que le pape lui reprocha publiquement sa dissipation et sa dureté envers les religieux qui s'opposoient à ses vices, lui commanda sous peine de désobéissance de se démettre de son abbaye, et donna aux religieux une entière liberté de se choisir un autre abbé; que Gervin étant revenu du concile, pria les compagnons de son voyage de ne point parler de la réprimande et de l'ordre qu'il avoit reçu du pape, et qu'il jouit encore un an après de son abbaye, jusqu'à ce qu'ayant été informés par l'Église de Reims de ce qui s'étoit passé au concile de Clermont, ses religieux refusèrent en plein chapitre de lui rendre obéissance et le menacèrent de s'adresser au pape s'il différoit plus longtemps à se démettre; que se voyant ainsi pressé, il se leva de son siége, quitta sa crosse, et, prosterné aux pieds de ses frères leur demanda pardon de toutes les fautes qu'il avoit commises dans son administration, et qu'en cette occasion ses religieux, outrés des mauvais traitements qu'il leur avoit faits, le chargèrent d'injures et d'outrages. Hariulfe ajoute qu'après cela il voulut assujettir aux évêques d'Amiens l'abbaye de Saint-Riquier, qu'il avoit lui-même possédée libre pendant 24 ans, et qu'il savoit très-bien avoir joui d'une entière liberté sous les évêques ses prédécesseurs. Je ne sais si le procès que fit alors Gervin aux religieux de Saint-Riquier ne les irrita point contre lui, et ne rend pas un peu suspect le témoignage de Hariulfe qui en fait une peinture assez difforme, quoiqu'il ne lui reproche aucun des vices grossiers auxquels étoient sujets les évêques et les ecclésiastiques de son temps. Tous ces crimes consistoient dans son

luxe et la vie libre qu'il menoit, qui lui faisoient faire de grandes dépenses et qui l'obligèrent peut-être à garder son abbaye et son évêché. Du reste, il paroît par le peu d'anciens monuments que nous avons de lui qu'il aimoit le bon ordre et la discipline de l'Église (1). Il assista à Reims à l'ordination de Manassès II, archevêque de cette ville, célébré l'an 1095 ou 1096, le 29 de mars, selon ceux qui commencent l'année à Pâques. Il écrivit à saint Anselme, archevêque de Cantorbie, pour lui demander permission de bénir un de ses religieux qui avoit été élu abbé de quelque monastère de France et peut-être de son diocèse (2). Il écrivit aussi deux lettres à Lambert, évêque d'Arras, dans l'une desquelles il le prie de vouloir assister à la translation des reliques de saint Fuscien qu'il prétendoit faire à la fête de saint Michel dans une belle châsse d'or et d'argent, ornée de pierres précieuses. Il semble même qu'en considération de sa grande piété il désira de le faire ministre de cette cérémonie (3). Dans l'autre lettre il prie Lambert d'ordonner quatre moines et un clerc à la demande de saint Hugues, abbé de Cluny, auquel, dit-il, on ne doit rien refuser, parce qu'il avoit des empêchements qui ne lui permettoient pas de faire lui-même les ordres (4). Enfin l'an 1100 il se trouva au concile de Poitiers, auquel présidèrent les légats du pape. En passant par l'abbaye de Marmoutier il y fut reçu avec le respect dû à son caractère, et avec cette charité qui rendoit les religieux de ce monastère recommendables à tout le royaume. Il en fut si touché que par reconnoissance il leur donna l'église de Villiers sur la rivière d'Authie au diocèse d'Amiens, pour l'expiation de ses péchés, pour le salut de son âme, et pour attirer la protection du Ciel sur l'Église d'Amiens. Anscher, abbé de Saint-Riquier, compagnon de son voyage, et quelques autres religieux de ce monastère furent témoins de cette donation ; ce

(1) Baluze, *Miscellan.*, t. V, p. 293.
(2) Anselm., lib. III, epistol. 32.
(3) Baluze, ibid., p. 283.
(4) Baluze, ibid., p. 300.

qui fait voir qu'il entretenoit une meilleure intelligence avec les religieux de Saint-Riquier que Hariulfe n'a voulu nous le persuader.

Il y a bien de l'apparence que ce fut dans ce voyage que Gervin conçut le dessein de quitter son évêché. La vie molle qu'il y avoit menée lui fit peur; l'exemple d'Hilgodus, qui avoit mieux aimé assurer son salut dans un lieu humble que de se perdre dans un lieu élevé, le frappa; les exhortations que lui fit cet évêque devenu abbé l'animèrent, et l'ayant fait rentrer en lui-même, il résolut enfin d'achever ses jours dans la pénitence et dans l'humilité. Il falloit satisfaire à Dieu pour son luxe par une grande pauvreté, pour sa vie molle par une vie austère, pour son ambition par la pratique des exercices les plus vils et les plus humiliants. Il ne voyoit qu'un cloître où il put faire tout cela, et entre tous les cloîtres celui de Marmoutier lui parut le plus propre à ce dessein. Retourné à Amiens il fonda son anniversaire, et donna à ses chanoines pour le célébrer tous les ans l'église de l'Étoile.

Gervin, ayant mis ordre à toutes ses affaires, disparut tout à coup; il quitta son évêché sans dire mot à personne, donnant la liberté à son clergé de s'élire un pasteur, et vint à Marmoutier reprendre les exercices de la vie religieuse qu'il avoit pratiqués dans sa jeunesse. Il trouva dans la personne d'Hilgodus un homme tel qu'il lui falloit. Il lui fit comprendre la grandeur de ses égarements et l'obligation d'en faire une pénitence publique. Il obéit à la voix de ce prophète, il confessa en pleine assemblée ses péchés avec une grande componction, et effaça par ses larmes les taches de son âme. Son sacrifice fut consommé en peu de mois, ayant fait une heureuse fin le dixième de janvier de l'an 1105.

DE DANIEL LE CHAUVE, RELIGIEUX DE MARMOUTIER ET ENSUITE ABBÉ D'ÉVRON.

L'abbaye d'Évron, dans le diocèse du Mans, reconnoît pour son fondateur l'évêque saint Hadoin qui en jeta les premiers fondements environ l'an 625, l'enrichit de quelques reliques de la sainte Vierge, la remplit d'un grand nombre de moines qui servoient Dieu avec une grande pureté sous la conduite de l'abbé Agobert, qui, s'étant volontairement dépouillé de son bien en faveur du nouveau monastère, y avoit encore consacré sa propre personne. Elle fleurissoit en piété et en grands hommes du temps de Charlemagne, sous lequel Merosus en fut tiré et sacré chorévêque par trois évêques pour faire les fonctions épiscopales dans le diocèse du Mans en la place de l'évêque Herlemond, à qui l'impie Ganziolenus avoit crevé les yeux. Mais elle éprouva ensuite la fureur des Normands, qui peu de temps après la ruinèrent. Robert, vicomte de Blois, la rétablit sur la fin du dixième siècle, et tira de l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres des religieux qui y firent revivre l'esprit de saint Benoît. On leur donna pour abbé, l'an 988, Tetbertus, dont on loue la piété et la doctrine et dont le nom est marqué dans le nécrologe d'Évron le IV des nones d'octobre. On ne sait point combien de temps il gouverna l'abbaye, ni qui furent ses successeurs immédiats. On sait seulement qu'il y avoit à Évron un abbé nommé Daniel, lorsque Vulgrin, évêque du Mans, donna au monastère le prieuré de Saint-Pavin.

Au commencement du douzième siècle l'abbé et les moines étoient tombés dans un si effroyable relâchement, qu'on ne peut voir sans horreur le portrait qu'en fait Hildebert, évêque du Mans (1). Ce savant prélat, qui avoit du zèle et de la piété, et qui regardoit cette abbaye comme une des plus con-

(1) HILDEBERT. Epistol. 38.

sidérables de son diocèse, ne put voir sans douleur un si grand désordre, et plus le mal lui paroissoit grand, plus il étoit animé à y apporter un prompt remède. Il y envoya d'abord l'abbé de Saint-Vincent, qui, quoique consommé dans la conduite des âmes, trouva ces malades en un état si pitoyable, qu'il ne se crut pas assez bon médecin pour les guérir lui-même. Hildebert s'en prit à l'abbé d'Évron, et il lui fit plus d'une correction en présence de plusieurs abbés, mais c'étoit parler à un sourd. Il le cita devant Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége, pour y rendre compte de sa conduite. L'abbé promit de se réformer et de corriger ses frères; mais quel fond faire sur la parole d'un homme qu'Hildebert traite de bête ? Il consulta de nouveau le légate et il y a bien de l'apparence que ce fut à sa persuasion qu'il tira de l'abbaye de Marmoutier Daniel le Chauve et quelques autres religieux pour rétablir l'observance régulière dans cette abbaye. Ceci arriva sur la fin du gouvernement d'Hilgodus, ou plutôt les premières années de l'abbé Guillaume. Daniel n'eut pas plus tôt pris la conduite de l'abbaye d'Évron, qu'il y fit refleurir la piété et l'exacte observance de la règle de saint Benoît et il la mit enfin sur un si bon pied, qu'elle se trouva en état de donner des abbés aux autres monastères. Ce fut d'Évron que l'on tira l'abbé Guérin pour conduire l'abbaye de Lonlai en Basse-Normandie.

Entre les règlements que l'abbé Daniel fit pour son monastère, on remarque celui de célébrer un anniversaire solennel tous les ans, le 20 d'août, pour les parents de tous les religieux d'Évron, et de faire dîner ce jour-là trois pauvres au réfectoire. Sa mort est marquée dans le nécrologe d'Évron le v des ides de juillet.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE ANALYTIQUE

INTRODUCTION.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

—

CHAPITRE XIII.

—

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

---

175. — TOURS, IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE CHAUDE, 6.

